SOMMAIRE

11	PRÉ	SENTATION DU GROUPE	3	G	ÉTA	TS FINANCIERS	143
	1.1	Principaux chiffres clés	4	0	6.1	États financiers consolidés	144
	1.2	Métier et stratégie du Groupe	5		6.2	États financiers sociaux	214
	1.3	Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie	10		6.3	Honoraires d'audit	235
	1.4	Minéraux de Performance & Filtration	20				
	1.5	Pigments pour Papier & Emballage	26	7	INF	DRMATIONS COMPLÉMENTAIRES	237
	1.6	Matériaux & Monolithiques	30		7.1	Renseignements sur la Société	238
	1.7	Minéraux	38		7.2	Renseignements sur le capital social	242
	1.8	Innovation	46		7.3	Actionnariat	248
_ 1					7.4	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	251
2	RAP	PORTS SUR L'EXERCICE 2012	51		7.5	Marché des titres Imerys	252
	2.1	Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	52		7.6	Dividendes	254
	2.2	Rapports des Commissaires aux comptes	64		7.7	Relations avec les actionnaires	254
					7.8	Organisation mère/filiales	255
2	GOU	VERNEMENT D'ENTREPRISE	69				
J	3.1	Conseil d'Administration	70	Q		EMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE	
	3.2	Direction Générale	91	O	DU 2	25 AVRIL 2013	257
	3.3	Rémunérations	93		8.1	Présentation des résolutions par le Conseil	
	3.4	Options de souscription d'actions	98			d'Administration	258
	3.5	Actions gratuites	102		8.2		264
	3.6	Conditions spécifiques et restrictions applicables aux attributions au Président-Directeur Général	104		8.3 8.4	Ordre du jour Projets de résolution	270 271
	3.7	Transactions des mandataires sociaux sur les titres de la Société	105	9		PONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DU CONTRÔLE DES COMPTES	283
1	FAC	TEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE	107		9.1	Responsable du Document de Référence	284
		Facteurs de risques Contrôle Interne	108 113		9.2	Attestation du responsable du Document de Référence	284
		Contactor interne	110		9.3	Commissaires aux comptes	285
5	DÉV	ELOPPEMENT DURABLE	121		9.4	Informations incluses par référence dans le Document de Référence	286
J	5.1	L'approche d'Imerys	122		9.5	Responsable de l'information financière	286
	5.2	Éthique et Droits de l'Homme	126				
	5.3	Environnement	127	40	TΔR	LES DE CONCORDANCE	
	5.4	Sécurité et Santé	131	10I		DE RÉCONCILIATION	287
	5.5	Relations avec les communautés	133			Table de concordance	288
	5.6	Ressources Humaines	134			2 Table de réconciliation avec le Rapport Financier	200
	5.7	Table de correspondance avec les thématiques requises par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce	139		. 0.2	Annuel	291
	5.8	Attestation de présence et rapport d'assurance modérée	141				



Document de Référence 2012

incluant le Rapport Financier Annuel

IMERYS

Société Anonyme au capital social de 150 737 092 euros

Siège social:

154, rue de l'Université 75007 Paris – France Téléphone : +33 (0) 1 49 55 63 00

Fax: +33 (0) 1 49 55 63 01 562 008 151 R.C.S. Paris



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2013 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il contient l'ensemble des informations relatives au Rapport Financier Annuel.

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1	PRIN	CIPAUX CHIFFRES CLÉS	4
1.2	MÉTI	ER ET STRATÉGIE DU GROUPE	5
	1.2.1	Le métier d'Imerys	Ę
	1.2.2	Diversité des applications et des marchés servis	5
	1.2.3	Stratégie	6
	1.2.4	Structure générale du Groupe	(
1.3	MINÉ	RAUX POUR CÉRAMIQUES, RÉFRACTAIRES, ABRASIFS & FONDERIE	10
	1.3.1	Présentation synthétique de la branche	11
	1.3.2	Minéraux pour Céramiques	12
	1.3.3	Minéraux pour Réfractaires & pour l'Exploitation Pétrolière	14
	1.3.4	Minéraux Fondus	16
	1.3.5	Graphite & Carbone	18
1.4	MINÉ	RAUX DE PERFORMANCE & FILTRATION	20
	1.4.1	Présentation synthétique de la branche	21
	1.4.2	Minéraux de Performance	22
	1.4.3	Minéraux pour Filtration	24
1.5	PIGM	ENTS POUR PAPIER & EMBALLAGE	26
1.6	MATÉ	ÉRIAUX & MONOLITHIQUES	30
	1.6.1	Présentation synthétique de la branche	3
	1.6.2	Matériaux de Construction	32
	1.6.3	Solutions Réfractaires	34
1.7	MINÉ	RAUX	38
	1.7.1	Les minéraux d'Imerys	38
	1.7.2	Principes de reporting appliqués par Imerys	41
	1.7.3	Réserves minérales	43
1.8	INNO	VATION	46
	1.8.1	Recherche, Technologie & Innovation	46
	1.8.2	Propriété intellectuelle	50

1.1 PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS

(en millions d'euros)	2012	2011	2010 (1)	2009	2008 (2)
Résultats consolidés					
Chiffre d'affaires	3 884,8	3 674,8	3 346,7	2 773,7	3 449,2
Variation à périmètre et changes comparables	- 2,1 %	+ 8,1 %	+ 15,0 %	- 19,9 %	+ 0,7 %
Résultat opérationnel courant	490,1	487,0	421,5	248,9	414,6
Variation à périmètre et changes comparables	- 7,4 %	+ 13,7 %	+ 69,5 %	- 41,0 %	- 13,5 %
Résultat courant net, part du Groupe	310,2	303,1	242,0	119,3	267,1
Résultat net, part du Groupe	300,8	282,0	243,7	41,3	161,3
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice <i>(en milliers)</i>	75 166	75 273	75 400	72 054	67 486 ⁽⁷⁾
Résultat courant net par action (en euros)	4,13	4,03	3,21	1,66	3,96 7
Dividende par action (en euros)	1,55 ⁽⁶⁾	1,50	1,20	1,00	0,93 🗥
Bilan consolidé					
Capitaux propres	2 274,5	2 210,9	2 131,8	1 855,8	1 546,3
Dette financière brute	1 173,9	1 449,0	1 226,2	1 222,4	1 781,6
Trésorerie	299,1	417,9	353,4	258,1	215,5
Dette financière nette	874,8	1 031,1	872,8	964,3	1 566,1
Financement					
Capacité d'autofinancement d'exploitation avant impôts (EBITDA)	659,8	686,0	621,0	416,6	573,4
Investissements (3)	257,1	227,4	154,9	132,1	237,3
Acquisitions (4)	49,1	246,9	68,5	11,0	155,8
Ressources financières	2 788,4	2 759,2	2 231,7	2 345,3	2 353,6
Maturité des ressources financières au 31 décembre (en années)	2,9	3,8	3,8	4,5	5,5
Dette financière nette/EBITDA	1,3	1,5	1,4	2,3	2,7
Dette financière nette/fonds propres (%)	38,5 %	46,6 %	40,9 %	52,0 %	101,3 %
Rentabilité des capitaux investis (ROCE) (5)	13,1 %	14,0 %	13,1 %	7,6 %	12,2 %
Capitalisation boursière au 31 décembre	3 632	2 674	3 765	3 166	2 041
Effectif au 31 décembre	16 026	16 187	15 090	14 592	17 016

⁽¹⁾ Les résultats 2010 ont été retraités suite au changement de méthode comptable sur la comptabilisation des avantages du personnel appliqué au 1er janvier 2011 et détaillé en note 2.2. aux états financiers consolidés du Document de Référence 2011.

- (3) Investissements payés, nets de cessions et subventions.
- (4) Acquisitions payées hors cessions.
- (5) Résultat opérationnel courant divisé par capitaux investis moyens. Les capitaux investis moyens d'un exercice donné correspondent à la moyenne entre les capitaux investis à la fin de l'exercice et les capitaux investis à la clôture de l'exercice précédent. En 2011, les capitaux investis ont été calculés sur la base d'une moyenne trimestrielle afin de tenir compte de l'acquisition du Groupe Luzenac intervenue le 1^{ex} août.
- (6) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 25 avril 2013.
- (7) Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, le résultat courant net par action et le dividende par action ont été retraités pour la période 2008, consécutivement à l'augmentation de capital du 2 juin 2009.

Les variations des principaux agrégats financiers (notamment à périmètre et changes comparables) sont détaillées et commentées dans le Rapport de Gestion (voir en section 2.1 du chapitre 2 du présent Document de Référence).

⁽²⁾ Les résultats de l'exercice 2008 ont été retraités suite aux deux changements de présentation appliqués au 1^{er} janvier 2009 et détaillés en note 2 aux états financiers consolidés du Document de Référence 2010.

1.2 MÉTIER ET STRATÉGIE DU GROUPE

1.2.1 LE MÉTIER D'IMERYS

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, Imerys conçoit des produits de haute performance à partir de minéraux qu'il extrait et transforme grâce à des procédés techniques élaborés. Ces spécialités apportent des fonctionnalités essentielles aux produits et processus de production de ses clients. Les atouts du Groupe lui assurent un niveau de rentabilité opérationnelle et un avantage compétitif sur le long terme.

■ LES PRODUITS D'IMERYS

Acteur industriel de référence dans le domaine des produits de spécialités à base de minéraux, Imerys conçoit des solutions qui répondent à quatre types d'utilisation :

 composants minéraux : les produits du Groupe constituent un composant essentiel dans la formulation du produit du client (ex. : argile, kaolin, feldspath sont des composants majoritaires dans les céramiques sanitaires);

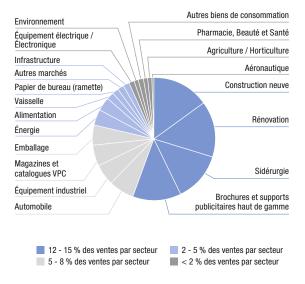
- additifs fonctionnels: les produits d'Imerys sont incorporés à la formulation minérale des produits des clients pour en améliorer les propriétés mais représentent une part mineure du produit fini (ex.: kaolin, mica, talc et feldspath apportent opacité et matité aux peintures décoratives et industrielles);
- aides aux procédés: les produits du Groupe sont utilisés dans le procédé de fabrication des clients mais ne sont pas présents dans le produit final (ex. : les réfractaires monolithiques protègent les équipements industriels - tels que les hauts-fourneaux - de la chaleur, mais ne sont pas présents dans l'acier fabriqué);
- produits finis: les produits d'Imerys sont utilisés tels quels, sans transformation ultérieure par le client (ex.: tuiles en argile).

1.2.2 DIVERSITÉ DES APPLICATIONS ET DES MARCHÉS SERVIS

Les spécialités minérales d'Imerys sont utilisées dans un très grand nombre d'applications, par exemple :

- agents de charge et de couchage pour papier ;
- tuiles pour la construction de logements et la rénovation des toitures ;
- minéraux réfractaires pour les procédés industriels de haute température;
- filtration de liquides alimentaires ;
- composants ignifugeants dans les plastiques et les polymères ;
- céramiques pour sanitaires, etc.

Ces applications sont elles-mêmes destinées à une grande diversité de marchés finaux, dont aucun n'excède 15 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ils sont illustrés ci-dessous :



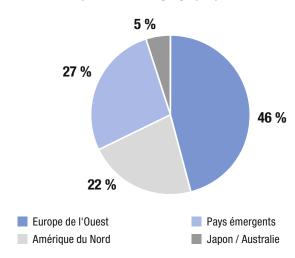
Source: estimations Imerys 2011.

Les ventes d'Imerys reposent de façon équilibrée sur la consommation courante (alimentation, agriculture, emballages, magazines, pharmacie-beauté-santé, supports publicitaires, vaisselle, etc.), les biens de consommation durable des ménages (habitat, automobile, équipement électrique, environnement, etc.) et l'investissement des entreprises et des collectivités (infrastructures, bâtiments, équipements industriels, etc.).

■ PRÉSENCE MONDIALE

Présent dans 50 pays, avec 253 implantations industrielles, Imerys réalise plus du quart de ses ventes dans les pays émergents, l'Europe de l'Ouest représentant désormais moins de la moitié de son exposition géographique :

Chiffre d'affaires consolidé 2012 par destination géographique



Implantations géographiques

Les 50 pays dans lesquels lmerys est présent sont les suivants :

- Amérique du Nord : Canada, États-Unis ;
- Amérique du Sud : Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Pérou, Venezuela;
- Europe: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine;
- Afrique: Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Tunisie, Zimbabwe;
- Moyen-Orient: Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Turquie;
- Asie & Océanie: Australie, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam.

Par zone géographique, les implantations industrielles se répartissent ainsi :

Zone géographique	Nombre d'implantations
Europe et Moyen-Orient	121
Amérique du Nord et du Sud	70
Asie-Pacifique et Afrique	62

1.2.3 STRATÉGIE

Imerys entend se développer au travers d'une politique de croissance interne, fondée sur l'innovation associée à l'élargissement de son implantation géographique, ainsi que par des opérations de croissance externe. Ces développements s'inscrivent dans le cadre d'une discipline financière stricte et créatrice de valeur à long terme.

■ ATOUTS DU GROUPE

Pour mener à bien ses ambitions stratégiques, Imerys possède de solides atouts :

- un positionnement à forte valeur ajoutée : les spécialités du Groupe sont formulées pour répondre aux spécifications techniques de chaque client et application, contrairement aux produits de commodité standardisés. En conséquence, les prix des produits d'Imerys sont négociés de manière bilatérale, sur la base des fonctionnalités et services apportés;
- des actifs minéraux de grande qualité et de long terme : lorsqu'elle est pertinente, l'intégration de la ressource minérale, en amont, permet de sécuriser la qualité de l'approvisionnement et de garantir les coûts. Imerys dispose d'une large gamme de minéraux, accroît en permanence ses ressources et détient en moyenne 20 années de réserves qui assurent la pérennité de ses activités;
- une excellence opérationnelle et un savoir-faire technologique : le Groupe dispose d'actifs industriels et de techniques de fabrication (souvent conçues en interne), dont l'optimisation est assurée par le contrôle d'indicateurs de performance;

- une présence géographique et sectorielle, large et diversifiée :
 Imerys est implanté dans 50 pays répartis sur cinq continents.
 Il sert une grande variété de marchés, géographiques ou sectoriels, réduisant ainsi son exposition aux cycles économiques ;
- une organisation réactive et décentralisée : celle-ci permet à lmerys d'être flexible et de s'adapter rapidement aux changements des conditions de marché.

■ AXES DE DÉVELOPPEMENT

Les axes stratégiques que le Groupe s'est fixés pour la période 2012-2016 visent à accélérer son rythme de croissance en renforçant les développements internes. Par ailleurs, la politique sélective d'acquisitions, qui a permis au Groupe de devenir le leader mondial du secteur en une douzaine d'années, est amenée à se poursuivre.

Accélération de la croissance interne

Trois axes stratégiques sont privilégiés: l'accélération des efforts de R&D, l'expansion du Groupe dans les pays émergents et une présence accrue sur les marchés à fort potentiel.

Renforcement des efforts de R&D

Créée en 2008, la Direction de l'Innovation d'Imerys coordonne les efforts de recherche déployés dans les branches d'activités et porte certains projets significatifs et transversaux ; depuis lors, les moyens alloués à la R&D ont progressivement augmenté. Les résultats sont tangibles ; plusieurs innovations de rupture sont

désormais commercialisées sur le marché (proppants céramiques pour l'industrie pétrolière, sondes à oxygène, etc.). En 2012, cette tendance s'est accélérée avec une hausse de + 30 % du budget alloué à la R&D et à l'innovation pour aboutir au lancement de nouveaux produits à moyen terme. Pour plus d'information sur les innovations, voir section 1.8 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

Expansion ciblée dans les pays émergents

Imerys entend poursuivre son développement dans les pays émergents. Le Groupe y a très rapidement accru sa présence au cours des 10 dernières années ; ainsi la part de chiffre d'affaires réalisée dans les pays émergents est-elle passée de 6 % en 2001 à 27 %, soit, plus d'un milliard d'euros, en 2012.

Le Brésil, la Chine et l'Inde où sont réalisées 420 millions d'euros de ventes, sont appelés à jouer un rôle moteur dans cette stratégie d'expansion géographique : croissance interne, acquisitions et partenariats y seront conjugués. Dans chacun de ces trois pays, Imerys dispose désormais d'une taille critique et a nommé, en 2011, un responsable géographique. La mission de chacun d'entre eux est de coordonner les initiatives de développement des branches d'activité et d'accélérer la croissance du Groupe. Cette organisation a, par exemple, montré son efficacité au Brésil dès 2012, puisqu'elle a permis l'acquisition d'Itatex, spécialisé dans le kaolin et l'argile destinés aux marchés des peintures, des polymères et des caoutchoucs, ainsi que celle d'un gisement de bauxite réfractaire. Imerys a également engagé la construction d'une unité de fabrication d'une nouvelle gamme de produits à base de chaux.

Le Groupe souhaite de plus renforcer sa présence dans quelques pays ciblés dans lesquels il est déjà présent au travers d'actifs miniers, industriels et/ou commerciaux. L'objectif d'Imerys est d'atteindre une taille critique dans ces pays, à l'instar du Brésil, de la Chine et de l'Inde, et d'y constituer des plates-formes régionales.

Priorité donnée aux marchés à fort potentiel de croissance

Afin d'améliorer son profil de croissance, le Groupe a identifié un certain nombre de marchés finaux attractifs parmi lesquels : l'automobile, l'emballage, l'énergie, l'électronique, les semiconducteurs, l'environnement, la pharmacie/santé/beauté, l'agriculture et l'aéronautique. Imerys réalise aujourd'hui plus du quart de son chiffre d'affaires dans ces secteurs et son exposition y a plus que doublé au cours des cinq dernières années. Le Groupe continuera d'allouer des ressources accrues à ces marchés au travers de l'innovation et d'éventuelles acquisitions.

■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS CIBLÉE

Au-delà des investissements nécessaires au maintien de l'outil de production au meilleur niveau et à l'exploitation des actifs miniers, Imerys améliore l'efficacité industrielle de ses procédés, accompagne la croissance des marchés et élargit son offre de spécialités minérales.

Entre 2000 et 2008, des moyens substantiels ont été investis pour porter l'outil industriel au meilleur niveau technologique, accroître son efficacité et développer les capacités. Depuis lors, Imerys engage ses nouveaux investissements avec la prudence et la sélectivité

qu'impose un environnement économique incertain : tout en assurant la maintenance de l'outil industriel qui représente environ $50\,\%$ à $60\,\%$ de la dotation annuelle aux amortissements, le Groupe a concentré ses investissements de développement sur un nombre restreint de projets porteurs. Ce faisant, les investissements annuels totaux demeurent compris dans une fourchette allant de $80\,\%$ à $130\,\%$ de la dotation annuelle aux amortissements.

Au terme d'un programme de recherche de cinq années, Imerys a construit, en 2011, à Andersonville (Géorgie, États-Unis), une usine de proppants céramiques destinée à approvisionner le secteur porteur des gaz et pétrole de schiste. Le démarrage de cette nouvelle unité est intervenu en 2012 dans une conjoncture moins favorable, mais les perspectives de croissance de ce marché demeurent porteuses à moyen terme.

En 2012, le Groupe a contenu le coût de la maintenance opérationnelle au niveau de 2011 et poursuivi ses investissements de développement :

- lancée en 2011, la construction de la nouvelle ligne de production de Celite Cynergy™ à Lompoc (Californie, États-Unis) est maintenant achevée. L'unité approvisionne ses clients nordaméricains et asiatiques en substrat innovant de filtration et stabilisation de la bière;
- en Malaisie, l'unité de production de FilmLink™ a été mise en service pour fournir le marché asiatique des produits d'hygiène.

Imerys a d'autre part engagé la construction de trois nouvelles usines dont la mise en service devrait intervenir en fin d'année 2013 :

- doublement de la capacité de production de l'usine de Willebroek (Belgique, activité Graphite & Carbone);
- construction d'une usine de production de chaux au Brésil;
- démarrage de la construction d'une usine de production d'alumine fondue à Bahrein.

Grâce à l'acquisition d'un gisement de bauxite réfractaire au Brésil (État de Pará), Imerys pourra, à moyen terme, accroître son offre de spécialités réfractaires et abrasives.

Pour plus d'information, voir section 2.1 du chapitre 2 du présent Document de Référence.

■ STRATÉGIE D'ACQUISITIONS SÉLECTIVE

Au cours des 12 dernières années, Imerys a mené une politique d'acquisitions très active, première source d'élargissement de son portefeuille d'activités :

- dans les applications abrasives et le domaine de la fusion avec Treibacher (2000-2002);
- dans un nouveau marché lié à la consommation courante au travers de la filtration de liquides alimentaires (World Minerals 2005);
- dans les Réfractaires Monolithiques, par la consolidation d'une activité préexistante (Plibrico) avec celle de Lafarge Réfractaires (2005) puis ACE Refractories (2007);
- en étendant son offre fonctionnelle de minéraux (Minéraux de Performance & Filtration) avec l'acquisition du Groupe Luzenac, leader mondial du talc (2011).

1

Métier et stratégie du Groupe

73 opérations de croissance externe ont ainsi été conclues depuis 2000 pour un montant total supérieur à 1,8 milliard d'euros. En 2012, Imerys a mené les acquisitions suivantes :

- la société brésilienne Itatex qui conçoit et commercialise des spécialités à base de kaolins et d'argiles pour peintures, polymères et caoutchoucs (Minéraux de Performance);
- les activités de kaolin de spécialité de la société Goonvean (Cornouailles, Royaume-Uni) essentiellement destinées aux marchés des minéraux de performance et des céramiques. L'opération reste soumise à l'autorisation des autorités réglementaires compétentes au Royaume-Uni.

Imerys poursuivra l'élargissement de son périmètre par une politique sélective d'acquisitions, cohérente avec son cœur de métier. Ces développements continueront de s'inscrire dans le cadre d'une stricte discipline financière fondée sur un rendement des capitaux investis supérieur à 15 %.

Dans un contexte d'incertitude économique, les critères de choix ont été renforcés : prise en compte du délai de retour sur investissement et incidence du financement.

■ STRUCTURE FINANCIÈRE RENFORCÉE

Imerys entend assurer un retour sur capitaux employés (**) (ROCE) supérieur au coût moyen pondéré de son capital afin de maximiser la création de valeur à long terme. En 2012, le retour sur capitaux employés s'est ainsi élevé à 13,1 % alors que le coût moyen des capitaux employés était estimé à 11,5 %.

La progression du ROCE constitue, avec le niveau de marge opérationnelle et la génération de trésorerie, l'un des critères financiers de rémunération variable au sein du Groupe. L'évaluation et la sélection des projets de développements internes et externes s'effectuent sur ce même indicateur : Imerys cible ainsi un taux de rentabilité interne supérieur à 15 %, lui assurant une forte génération de trésorerie et une structure financière robuste.

Au 31 décembre 2012, la dette financière nette consolidée s'établissait à 875 millions d'euros, en baisse de - 156 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011. Grâce à la forte génération de trésorerie, la dette financière nette retrouve ainsi son niveau de fin 2010, moins de deux ans après avoir acquis le Groupe Luzenac. Le ratio dette financière nette/EBITDA du Groupe est de 1,3 x et le ratio dette financière nette/fonds propres de 38,5 % au 31 décembre 2012 (respectivement 1,5 x et 47 % un an plus tôt).

En matière de financement, le Groupe a sécurisé, depuis mi-2011, près de 600 millions d'euros de lignes bancaires bilatérales additionnelles à l'horizon 2015-2016. Les ressources financières totales ont ainsi été augmentées et diversifiées et leur maturité moyenne allongées. Au 31 décembre 2012, les ressources financières totales d'Imerys s'élevaient à 2,8 milliards d'euros (dont 1,6 milliard d'euros de ressources financières disponibles hors trésorerie), avec une maturité moyenne de 2,9 ans. Ces ressources financières permettent de couvrir les échéances 2013 (remboursement de l'emprunt obligataire de 140 millions de dollars américains). Hors échéances 2013, les ressources financières disponibles s'élèvent à 0,8 milliard d'euros avec une maturité moyenne de 4 ans.

Au cours du premier semestre 2012, l'agence de notation Moody's a confirmé la note de crédit long terme ⁽²⁾ attribuée à Imerys un an plus tôt à "Baa2" avec une perspective stable. La note court terme est "P-2", avec une perspective stable également (pour plus d'informations, voir note 25.5 des États financiers consolidés du présent Document de Référence).

Imerys bénéficie ainsi d'une structure financière solide pour mener son plan de développement.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 25 avril 2013 de porter le dividende à 1,55 euro par action, en hausse de + 3,3 %. La distribution totale s'élèverait ainsi à 116,8 millions d'euros, représentant 37,6 % du résultat courant net, part du Groupe, un taux conforme à la distribution historique moyenne du Groupe. La mise en paiement interviendrait à compter du 13 mai 2013.

⁽¹⁾ ROCE: résultat opérationnel courant divisé par les capitaux investis moyens.

⁽²⁾ Dette senior non sécurisée.

1.2.4 STRUCTURE GÉNÉRALE DU GROUPE

ORGANISATION

Le Groupe est organisé en activités opérationnelles centrées sur des marchés clairement identifiés. Au-delà des structures juridiques, une logique de marché et de métier est privilégiée. Tournée vers les clients, cette organisation favorise la mise en œuvre de politiques cohérentes au sein de chaque activité, tout en maintenant un principe de management décentralisé.

L'organisation est adaptée pour répondre au mieux aux spécificités des marchés servis (par spécialité ou par géographie) et les activités d'Imerys sont regroupées en quatre branches présentées ci-dessous :



Au-delà des organisations par marché, Imerys a nommé, en 2011, des responsables pays pour le Brésil, la Chine et l'Inde. Leur mission est de coordonner les efforts locaux de développement pour toutes les branches et d'accélérer la croissance du Groupe.

La présentation des quatre branches d'activité est homogène avec l'information sectorielle communiquée dans les états financiers consolidés du Groupe au chapitre 6 du présent Document de Référence.

■ DIRECTION

Présidé par le Président-Directeur Général d'Imerys et composé de ses principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels, le Comité Exécutif met en œuvre la stratégie du Groupe, arrêtée par le Conseil d'Administration. Le Comité Exécutif élabore les grandes politiques, fixe les objectifs d'amélioration de la performance du Groupe, décide des plans d'actions à mettre en place par les activités opérationnelles et assure le suivi de leurs réalisations.

Les responsables des branches et des activités opérationnelles ont pour mission d'agir dans le cadre des orientations stratégiques du Groupe. Celles-ci s'articulent autour d'un plan pluriannuel, qui inclut des objectifs de croissance interne et externe.

(Pour plus de détails sur les missions, la composition et le fonctionnement du Comité Exécutif, voir paragraphe 3.2.3 du chapitre 3 du présent Document de Référence).

1.3 MINÉRAUX POUR CÉRAMIQUES, RÉFRACTAIRES, ABRASIFS & FONDERIE

La branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie est organisée autour des quatre activités suivantes :

- Minéraux pour Céramiques ;
- Minéraux pour Réfractaires & pour l'Exploitation Pétrolière ;
- Minéraux Fondus :
- Graphite & Carbone.

La branche conçoit, produit et commercialise des solutions minérales de haute performance pour des industries très techniques : les céramiques, les réfractaires, les abrasifs, les semi-conducteurs, l'énergie mobile et l'exploration de gaz et de pétrole.

Elle dispose de réserves de grande qualité et maîtrise des procédés de fabrication sophistiqués dans des environnements de haute température, pour concevoir des spécialités minérales dotées de fonctionnalités clés : la résistance thermique, l'abrasion, la résistance mécanique, la blancheur, la pureté, la conductivité, etc.

La branche bénéficie par ailleurs de positions commerciales fortes sur chacun de ses marchés et d'une présence significative dans les pays émergents, où elle réalise près d'un tiers de son chiffre d'affaires

Son développement repose sur trois facteurs : la poursuite de son expansion géographique, l'innovation et l'augmentation de son exposition à des marchés dynamiques.

Plus de 40 % du chiffre d'affaires de la branche sont déjà issus de ventes de spécialités minérales sur des marchés porteurs comme l'automobile, l'énergie, l'électronique et l'environnement.

La branche poursuit ses investissements en R&D pour augmenter son exposition aux marchés de croissance. Elle s'appuie sur les activités de ses centres de R&D, tels que le Centre de Recherche & Développement pour les Abrasifs et les Réfractaires (C.A.R.R.D, Autriche), le centre Graphite & Carbone de Bodio (Suisse) et le Ceramic Centre à Limoges (France).

En 2012, la branche a finalisé deux opérations qui lui apportent des perspectives de croissance supplémentaire :

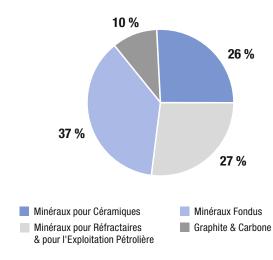
- l'activité Minéraux Fondus a lancé la construction d'une usine de production d'alumine fondue à Bahreïn. Ce projet, réalisé dans le cadre d'une joint venture avec le groupe Al Zayani Investments, constituera la première implantation industrielle d'Imerys dans cette région;
- l'activité Minéraux pour Réfractaires a diversifié sa gamme de minéraux en achetant, début novembre 2012 auprès du Groupe Vale, un gisement de bauxite réfractaire, minéral essentiel à certaines applications réfractaires et abrasives.

Après avoir développé ses activités dans les céramiques et la fonderie (feldspath, zircon) et sa présence géographique par des acquisitions, en particulier dans les pays émergents (Chine, Inde, Turquie), la branche s'est rapidement adaptée à la crise de 2008-2009, alors intensifiée par un phénomène de déstockage dans la chaîne de valeur. Elle a bénéficié d'une amélioration de l'environnement économique mondial et a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires record, malgré des volumes inférieurs aux niveaux historiques de 2008, en tirant parti de l'amélioration continue du mix de produits, de l'innovation et du développement de toutes ses activités dans les marchés de croissance. En 2012, les marchés ont évolué de manière contrastée entraînés par le dynamisme des grands équipements, et de certains biens de consommation aux États-Unis, une croissance continue en Asie et un ralentissement économique en Europe. Les métiers des Graphite & Carbone ont bénéficié de l'essor rapide des équipements électroniques mobiles. L'activité Minéraux pour Céramiques (sanitaire, carrelage, vaisselle) a fait preuve de résistance grâce à son déploiement géographique progressif vers l'Asie, le Moyen-Orient et l'Amérique du Sud.

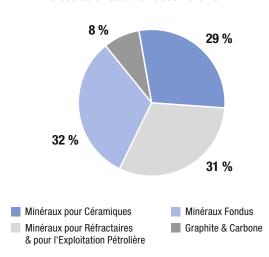
Le chiffre d'affaires de la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie s'établit, au 31 décembre 2012, à 1 206,4 millions d'euros, représentant 30 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La branche compte 98 sites industriels dans 26 pays.

Chiffre d'affaires 2012 : 1 206 millions d'euros



5 500 salariés au 31 décembre 2012



Depuis le 1^{er} janvier 2012, dans le cadre du processus d'intégration du Groupe Luzenac, les ventes de talc destinées aux marchés des céramiques, jusqu'alors intégrées dans la branche Minéraux de Performance & Filtration, sont enregistrées dans le chiffre d'affaires de l'activité Céramiques de la branche.

(en millions d'euros)	2012	2011	2010 (1)	2009
Chiffre d'affaires	1 206,4	1 186,1	1 105,0	794,5
Résultat opérationnel courant	150,4	156,8	135,2	44,0
Marge opérationnelle	12,5 %	13,2 %	12,2 %	5,5 %
Investissements comptabilisés	105,3	95,0	63,0	46,0

⁽¹⁾ Les données 2010 ont été retraitées suite au changement de méthode comptable sur la comptabilisation des avantages du personnel appliqué au 1e janvier 2011.

Pour plus d'informations, voir chapitre 2, paragraghe 2.1.3 du présent Document de Référence.

1.3.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Activité	Marchés	Positions concurrentielles (2)	Principales applications	Produits
MINÉRAUX Pour céramiques	Construction (neuve et rénovation) Vaisselle Énergie solaire Semi-conducteurs Automobile Appareils électroniques & électriques Électrométallurgie	N° 1 mondial des matières premières & pâtes céramiques pour sanitaire N° 1 mondial des kaolins pour fibres de verre N° 1 européen des matières premières & pâtes céramiques pour porcelaine de table N° 2 européen des matières premières pour carrelages de sol	Composants minéraux pour : Sanitaire Vaisselle Carrelages pour murs et sols Céramiques techniques Verre plat et creux Agrégats et isolation thermique Fibre de verre Ciment Supports catalytiques automobiles Creusets pour cellules photovoltaïques	Chamotte Argile Talc Feldspath Silice broyée Halloysite Kaolin Pegmatite Pâtes céramiques & émaux Quartz Mica
MINÉRAUX POUR RÉFRACTAIRES & POUR L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE	Industries de l'acier Aluminium Construction Ciment Verre Aéronautique Automobile Énergie	N° 1 mondial des minéraux silico-alumineux pour réfractaires	Composants minéraux pour : Matériaux réfractaires Liants pour réfractaires Aides au procédé : Fonderie Fonderie de précision Boues de forage pour gisements pétroliers Ciments pour puits pétroliers Stimulation de puits de forage	Alumine fondue blanche Corindon brun Andalousite Argile Bauxite Bentonite Chamotte / Mullite Métakaolin Silice fondue Minéraux pour l'Exploitation Pétrolière (Bentonite, Carbonate de calcium, Diatomite, Graphite, Métakaolin, Mica, Perlite) Proppants céramiques
MINÉRAUX FONDUS	Automobile Énergie Aéronautique Construction Sidérurgie Fonderie Appareils électroniques & électriques	N° 1 mondial des minéraux fondus pour abrasifs N° 1 mondial du zircon fondu	Composants minéraux pour : Traitement de surface Sablage Réfractaires Céramiques techniques (sondes à oxygène) Éléments de chauffage et de friction Céramiques Fonderie	Mullite électro-fondue Spinels électro-fondus Alumines fondues Magnésie fondue Zircon fondu Carbure de silicium Produits chimiques à base de zircon Poudres de zircon Opacifiant à base de zircon
GRAPHITE & CARBONE	Énergie mobile Appareils électroniques & électriques Automobile & Transport Équipement industriel Métallurgie	N° 1 mondial du graphite pour piles alcalines N° 1 mondial des additifs conducteurs pour batteries Li-ion N° 1 mondial des lubrifiants pour la protection des tubes sans soudure N° 1 mondial du graphite lamellaire naturel	Additifs fonctionnels pour : Batteries alcalines et Li-ion Déformation à chaud du métal Friction et polymères électriquement et thermiquement conducteurs	Noir de carbone Cokes Graphites naturels Carbure de silicium Graphites synthétiques

1.3.2 MINÉRAUX POUR CÉRAMIQUES

L'activité Minéraux pour Céramiques, également appelée Imerys Ceramics, est un fournisseur mondial de solutions minérales industrielles : minéraux et pâtes céramiques pour les marchés des sanitaires, de la vaisselle et des carrelages pour murs et sols. L'activité offre également une large palette d'applications pour les céramiques techniques et pour l'industrie du verre, y compris la fibre de verre.

Imerys Ceramics propose une offre de produits unique, s'appuyant sur les éléments suivants :

- des réserves de grande qualité en Europe, au Moyen-Orient, en Asie et sur le continent américain;
- un grand savoir-faire en termes de procédés de transformation et d'applications, grâce à un dispositif industriel compétitif;
- l'innovation et un support technique basés sur un réseau mondial de centres de R&D et de laboratoires régionaux;
- des marques commerciales mondialement reconnues pour la qualité des produits et des procédés de fabrication.

En 2012, l'activité Minéraux pour Céramiques a poursuivi l'accélération de son expansion géographique au travers de plusieurs axes :

- le démarrage d'une nouvelle usine d'enrichissement de feldspath en Turquie;
- le lancement de la construction d'une plateforme multi-minéraux en Égypte dans le cadre d'une joint venture créée avec son agent local. Cette plateforme sera opérationnelle en 2013;
- à partir des réserves de kaolin brésilien destiné à l'industrie papetière, le développement d'une nouvelle gamme de kaolin pour l'industrie du carrelage et des céramiques de spécialité, distribuée au Brésil et dans le monde entier;
- l'acquisition de Ceraminas (Thaïlande) Co., Ltd, société produisant du feldspath pour les industries thaïlandaises de la céramique, du verre et des revêtements.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les ventes de talc liées aux applications céramiques sont rattachées à Imerys Ceramics. Elles viennent renforcer son offre de produits pour les industries de la catalyse automobile et des céramiques techniques.

■ PRODUITS

Acteur de référence sur ses marchés, Imerys Ceramics propose une large gamme de spécialités minérales pour les industries céramiques dans le monde entier. L'activité transforme une grande variété de minéraux dont les principaux sont : argile, chamotte, feldspath, kaolin, halloysite, talc, mica, pegmatite et quartz, et vend des solutions minérales sous différentes formes adaptées aux besoins de ses clients : granules, barbotines, pâtes destinées à la vaisselle ou aux sanitaires, engobes pré-mélangés, pâtes de stéatite ou de cordiérite, pâtes d'alumine, alumine micronisée, formulations d'émaux, etc.

Une présentation détaillée de ces minéraux et produits figure à la section 1.7 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

APPLICATIONS

L'activité Minéraux pour Céramiques propose des matières premières et pâtes céramiques de qualité supérieure pour des applications céramiques traditionnelles ou techniques. Soutenue par des programmes de R&D intensifs et des équipes commerciales expérimentées, Imerys Ceramics a étendu son activité au-delà des marchés des céramiques traditionnelles. De nombreux projets de développement sont en cours dans le domaine des céramiques techniques (industrie automobile, électro-porcelaine, applications photovoltaïques pour l'énergie solaire) ainsi que dans les marchés du verre et de la construction. Pour plus d'informations sur la R&D et l'innovation, voir section 1.8 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

Céramiques traditionnelles

Minéraux pour carrelage de sol et de mur

Imerys Ceramics offre une gamme étendue de minéraux de première qualité pour carrelages, frittes (**), émaux et engobes issus de la transformation d'argiles, de talc, de feldspaths, de sables et sables feldspathiques et de kaolin ultra-blanc, utilisés dans la fabrication de composants de masse de carrelage.

Sanitaire

Avec la gamme la plus complète de produits pour le marché sanitaire : argile, chamotte, kaolin, feldspath et pâtes céramiques, Imerys Ceramics est le leader mondial des minéraux pour la fabrication de sanitaires. La gamme inclut la traditionnelle "vitreous china", mais aussi des solutions spécifiques pour les produits "fine fire clay", et notamment la pâte Super Fine Fire Clay qui a été récemment développée pour des applications sanitaires haut de gamme.

Vaisselle

Imerys Ceramics propose une gamme complète de minéraux, de pâtes céramiques et d'émaux adaptés à tous types de céramiques blanches de haute qualité. L'activité est le leader européen des pâtes prêtes à l'emploi pour porcelaine de table et le leader mondial des matières premières pour vaisselle haut de gamme.

Céramiques techniques

Industrie automobile

Grâce à des gisements de kaolin et de talc de grande qualité sur plusieurs continents, Imerys Ceramics offre une gamme unique de minéraux pour les marchés mondiaux de supports catalytiques automobiles et filtres de particules diesel en céramique. Imerys Ceramics propose également une gamme complète de pâtes céramiques, de stéatite, de cordiérite et d'alumine élaborées pour les besoins d'une large variété d'applications.

Électro-porcelaine

Imerys Ceramics produit une gamme complète de solutions minérales hautement fiables, spécifiquement adaptées aux besoins

⁽¹⁾ Frittes : produit obtenu par frittage d'un procédé de fabrication, consistant à chauffer une poudre sans la mener jusqu'à la fusion. Sous l'effet de la chaleur, les grains se soudent entre eux, ce qui assure la cohésion de la pièce.

des fabricants d'isolants en électro-porcelaine, représentant un avantage clé pour cette industrie particulièrement exigeante en termes de technicité.

Applications photovoltaïques pour l'énergie solaire

Au sein de la joint venture The Quartz Corp, le quartz d'Imerys est transformé en produit de haute pureté. Ce matériau est présent dans les creusets de haute pureté pour la production de la silicone nécessaire à la fabrication des cellules photovoltaïques pour panneaux solaires et composants électroniques.

Autres marchés

Électro-métallurgie

Imerys Ceramics extrait et transforme des galets de quartz principalement utilisés dans la production d'alliages ferreux et de ferro-silicium, pour les alliages d'acier spéciaux et la production de silicone.

Additifs pour chaudières de centrales thermiques

Imerys Ceramics a développé une solution vendue sous la marque AuroraTM qui améliore les performances des chaudières, permettant une meilleure combustion et augmentant l'énergie produite.

Construction

La gamme est composée de granulats pour la construction et les travaux publics et de spécialités à base de feldspath et de kaolin pour l'industrie du ciment.

Verre et marchés associés

Les produits d'Imerys Ceramics intègrent notamment du kaolin pour la fibre de verre, du feldspath pour le verre plat et creux, ainsi qu'une grande variété de minéraux pour la production de laine de verre et de laine de roche.

Solutions de traitement

Imerys Ceramics propose également différents services de transformation de minéraux industriels durs ou tendres au sein de ses sites européens de production (France et Espagne). En 2012, une partie des équipements industriels du sud de la France a été convertie pour la production d'alumine micronisée. Imerys Ceramics dispose désormais de l'une des plus importantes unités de production en Europe pour le traitement de tous types d'alumine.

■ MARCHÉS

Évolution des marchés

Les marchés des céramiques traditionnelles, des sanitaires et des carrelages principalement liés à la construction, ont été contrastés depuis 2011 : dynamiques dans les pays émergents, ils ont connu une augmentation progressive en Amérique du Nord et au Mexique alors qu'ils sont restés atones dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest. Dans ce contexte, Imerys Ceramics a cependant accru son chiffre d'affaires grâce à ses efforts continus dans les zones de croissance que sont l'Amérique du Sud, l'Inde et l'Asie du Sud-Est. Ces régions ont fortement progressé en 2012, validant la stratégie d'expansion géographique mise en œuvre par l'activité ces dernières années.

En 2012, le marché de la vaisselle a confirmé le rebond initié en 2011, avec un dynamisme en Europe et dans la région méditerranéenne, grâce à la créativité du secteur et au déclin des importations chinoises.

La tendance est globalement restée positive dans les céramiques techniques et autres applications : seul le marché des applications solaires a connu un fort ralentissement, notamment en Chine.

Principaux concurrents

AKW, Stephan Schmidt (Allemagne); groupe Sibelco (Belgique); Kaolin AD (Bulgarie); Burella et Ecesa (Espagne); Unimin et Chemical Lime (États-Unis); Soka (France); Gruppo Minerali Maffei (Italie); Mota (Portugal); Lasselsberger et Sedlecky Kaolin (République tchèque) et divers autres producteurs locaux de feldspath (Turquie) ou d'argile (Ukraine).

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

Implantations industrielles

Les 52 implantations industrielles de l'activité Minéraux pour Céramiques sont réparties comme suit :

	Europe	Amériques	Asie-Pacifique
Kaolin	6	2	2
Argiles	9	2	1
Pâtes céramiques	8	1	
Feldspath et sables feldspathiques	6	1	4
Mica	2		
Quartz	3		
Unités de broyage et de mélange	5		

Qualité

Imerys Ceramics est engagé dans une politique d'amélioration de la qualité. 27 sites industriels sont certifiés ISO 9001.

Organisation commerciale

Imerys Ceramics dispose d'implantations commerciales stratégiques dans le monde entier et ses produits sont commercialisés par ses propres forces de vente ou par son réseau d'agents et de distributeurs indépendants.

1.3.3 MINÉRAUX POUR RÉFRACTAIRES & POUR L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

Grâce à une présence mondiale, des réserves minières uniques et abondantes, ainsi que des techniques de transformation bien maîtrisées, l'activité Minéraux pour Réfractaires & pour l'Exploitation Pétrolière bénéficie d'une position unique et de premier plan dans la production de minéraux pour solutions réfractaires silicoalumineuses utilisées dans des environnements acides ou neutres de haute température.

Avec des produits et des marques historiquement et mondialement reconnus, l'activité offre en permanence aux principaux réfractoristes européens et américains des produits de grande qualité, fiables et d'une grande valeur ajoutée. Elle intensifie également sa présence dans les autres régions du monde.

La large gamme de produits permet de combiner les propriétés fonctionnelles afin de répondre au besoin d'amélioration continue de la performance des industriels du secteur, en matière de résistance thermique, conductivité thermique, résistance chimique, résistance à la déformation et à la corrosion, etc.

Le C.A.R.R.D, centre de R&D basé en Autriche, partagé avec l'activité Minéraux Fondus, offre des solutions innovantes aux clients des industries réfractaires et de fonderie.

Au cours des dernières années, la base industrielle et la présence commerciale de l'activité Minéraux pour Réfractaires & pour l'Exploitation Pétrolière se sont développées en Ukraine, au Brésil et en Chine. Dans ce dernier pays, 2011 a constitué la première année pleine de production de son usine d'andalousite et la création d'une équipe commerciale. Grâce à la mise en place d'équipes commerciales et techniques dédiées en Ukraine, l'activité fournit la demande locale en réfractaires. Pour élargir son offre de minéraux, Imerys a acquis auprès du Groupe Vale, au cours du 4º trimestre 2012, un gisement de bauxite réfractaire au Brésil (État de Pará). Ce minéral est essentiel à certaines applications réfractaires et abrasives.

Depuis 2010, l'activité est également en charge de la R&D et des ventes de proppants et d'additifs minéraux de forage pour les minéraux pour l'Exploitation Pétrolière. La présence de cette activité dans ce marché en croissance rapide a été significativement étendue grâce à la construction et à la mise en service d'une unité de production de proppants céramiques aux États-Unis (Andersonville, Géorgie). Elle a démarré, en 2012, dans un contexte de marché moins favorable marqué par une baisse du nombre total de puits exploités. Les perspectives à moyen terme demeurent positives, en raison, notamment, de la mutation de l'exploration du gaz vers l'exploration du pétrole de schiste.

■ PRODUITS

Les produits fabriqués par les Minéraux pour Réfractaires (à partir de minéraux silico alumineux transformés) & pour l'Exploitation Pétrolière sont utilisés pour leur résistance mécanique, chimique et pour leurs propriétés thermiques par les industries réfractaires et de production gazière et pétrolière.

Les principaux produits de l'activité Minéraux pour Réfractaires & pour l'Exploitation Pétrolière sont les suivants :

- Mullite frittée : extraite et produite en Géorgie et en Alabama (États-Unis) et commercialisée sous la marque Mulcoa™;
- Argiles et métakaolins produits à Clérac (France), en Géorgie et en Alabama (États-Unis);
- Chamotte: exploitée et transformée en Géorgie et en Alabama (États-Unis), à Clérac (France), en Afrique du Sud et à Vatutinski (Ukraine);
- Molochite™ exploitée et transformée en Cornouailles (Royaume-Uni);
- Andalousite exploitée et transformée en Bretagne (France), en Afrique du Sud et en Chine; Imerys détient également des réserves d'andalousite au Pérou;
- Alpha Star™, une bauxite réfractaire de haute densité et à haute teneur en alumine produite en Chine;
- Silice fondue transformée dans le Tennessee (États-Unis) ;
- Proppants céramiques: granules sphériques en céramique fabriquées en Géorgie (États-Unis) à partir de kaolin bauxitique; ces produits sont utilisés dans la production de gaz et de pétrole non conventionnels pour maintenir ouvertes les fractures de la roche:
- PropyniteTM: proppant cylindrique de haute performance produit en Italie.

À partir de minéraux exploités directement ou produits par d'autres activités d'Imerys ou encore achetés à des tiers, les Minéraux pour Réfractaires & pour l'Exploitation Pétrolière fabriquent et commercialisent également de nombreux autres produits utilisés dans les applications et procédés de haute température tels que la fonderie et les industries pétrolières et de coulée de précision. Il s'agit de carbonate de calcium, diatomite, perlite, graphite, mica, bentonite, argiles, alumine fondue, alumine tabulaire, zircon fondu et bauxite réfractaire.

Une présentation détaillée des minéraux figure en section 1.7 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

APPLICATIONS

Les principales applications des Minéraux pour Réfractaires & pour l'Exploitation Pétrolière sont les suivantes :

Revêtements et isolations réfractaires destinés à la protection des équipements dans les industries de haute température comme l'acier, l'aluminium, le ciment, le verre, l'incinération et la pétrochimie : l'activité produit des agrégats utilisés dans des matériaux réfractaires acides et neutres (briques et monolithiques), qui seront à leur tour installés dans des supports de cuisson, des fours, des chaudières, des incinérateurs afin de contenir des substances extrêmement chaudes et résister à la corrosion, à l'abrasion et toute autre forme de dégradations. Imerys est le leader mondial grâce à la variété, la fiabilité de ses produits et à sa chaîne d'approvisionnement mondiale;

- Fonderie de précision: l'activité offre une gamme unique de produits et des solutions innovantes pour l'industrie de la fonderie, la fonderie de précision notamment. Les minéraux d'Imerys sont adaptés aux besoins spécifiques des clients en termes de pureté et de taille de particules. Ces produits sont également combinés en mélanges de haute précision nécessitant une qualité irréprochable;
- Support de cuisson et sanitaire: Les matériaux réfractaires d'Imerys ne sont pas uniquement utilisés en tant que revêtements mais également pour la production de produits réfractaires façonnés comme les supports de cuisson pour les procédés de haute température. Par ailleurs, les chamottes produites par Imerys en Europe sont utilisées dans les applications sanitaires et permettent la fabrication de "fine fireclay", un matériau céramique de haute qualité plus adapté aux formes sophistiquées que les céramiques vitreuses. Ce matériau est très répandu en Europe de l'Ouest, particulièrement en Italie, mais aussi dans les centres de production du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord;
- Stimulation de puits et boues de forage pour les industries du gaz et du pétrole : les proppants produits par Imerys sont des granules de haute technologie, essentielles à la production de gaz et de pétrole non conventionnels, obtenues par fracturation hydraulique. La fracturation est le procédé par lequel de l'eau est injectée dans le sol pour créer des fissures dans les réservoirs, afin de faciliter l'extraction de pétrole ou de gaz. Les proppants permettent de maintenir les fissures ouvertes, en combinant une grande résistance mécanique et une faible densité. Les proppants utilisés dans l'industrie sont naturels (sables) ou manufacturés (proppants céramiques). Les proppants céramiques bénéficient d'une meilleure résistance à la pression et permettent une meilleure rentabilité des gisements ;
- L'activité Minéraux pour Réfractaires & pour l'Exploitation Pétrolière produit et commercialise également toutes les spécialités utilisées dans les boues de forage et les ciments pour puits pétroliers.

■ MARCHÉS

Évolution des marchés

En 2012, les marchés réfractaires ont connu un recul global de leur activité, marquée par un ralentissement et une détérioration des volumes au cours du 2° semestre. La production d'acier, qui draine la majorité de la demande de produits réfractaires d'Imerys, s'est dégradée sur les marchés géographiques ou sectoriels : aux États-Unis et en Chine, la tendance est restée globalement positive même si elle a connu une baisse en fin d'année ; les marchés ont décliné en Europe. La demande a largement été portée par la consommation courante, l'activité projets restant à un niveau bas pour les différentes industries servies.

La demande pour les proppants est tirée par la production de gaz de schiste et de pétrole en Amérique du Nord. L'activité de forage a été particulièrement élevée dans les bassins nord-américains riches en pétrole, où les caractéristiques et la performance des proppants céramiques de faible densité sont valorisées. Ce marché n'a cependant pas été significatif pour le chiffre d'affaires de l'activité en 2012, les premières livraisons de la nouvelle unité n'étant intervenues qu'à la fin du 1er semestre. L'industrie américaine de gaz non conventionnel a rencontré un ralentissement significatif en 2012 alors que l'industrie pétrolière a mieux résisté.

Principaux concurrents

Andalusite Resources (Afrique du Sud) ; Kaolin AD (Bulgarie) ; Carboceramics, Minco (États-Unis) ; Andalucita (Pérou) ; Cluz (République tchèque) ; divers producteurs chinois et quelques concurrents locaux dans toutes les géographies.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

Implantations industrielles

Les 21 implantations industrielles des Minéraux pour Réfractaires & pour l'Exploitation Pétrolière sont les suivantes :

	Europe	Amériques	Asie-Pacifique & Afrique
Silice fondue		1	
Calibrage de bauxite		1	1
Andalousite	1		6
Bentonite			2
Argiles réfractaires et Chamottes	3		2
Mullite		1	
Alumine fondue		1	
Molochite TM	1		
Proppants céramiques		1	

Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie

Qualité

14 sites industriels sont certifiés ISO 9001.

Organisation commerciale

Les Minéraux pour Réfractaires & pour l'Exploitation Pétrolière ont une présence mondiale importante, organisée par zone géographique, avec des équipes commerciales, logistiques et techniques internes et dédiées à la vente de minéraux réfractaires. En 2012, les réseaux commerciaux chinois, brésiliens et ukrainiens ont été renforcés afin de mieux servir ces marchés en croissance.

Au cours des deux dernières années, des équipes commerciales spécialisées dans le marché de l'Exploitation Pétrolière ont été constituées aux États-Unis et en Europe. Elles commercialisent également les produits fabriqués par les autres entités d'Imerys et destinés aux clients de ce secteur.

1.3.4 MINÉRAUX FONDUS

L'activité Minéraux Fondus est le résultat des acquisitions de Treibacher Schleifmittel en 2000, d'UCM en 2007 et d'Astron China en 2008. Avec une forte présence industrielle en Chine, en Europe et sur le continent américain, et disposant d'une gamme étendue de produits de haute performance (alumine fondue, zircon fondu et magnésie fondue), l'activité Minéraux Fondus est le leader mondial des applications de spécialités destinées aux marchés des abrasifs, des réfractaires, des céramiques techniques, des équipements de chauffage pour la sidérurgie, l'automobile, l'équipement industriel et la construction.

L'activité Minéraux Fondus bénéficie d'une technologie et d'un savoirfaire uniques en matière de fusion, qui sont essentiels à la maîtrise de propriétés fonctionnelles clés de ses minéraux, telles que le degré d'abrasion, la durabilité, la dissipation thermique, l'opacité, la couleur, etc.

Le savoir-faire du C.A.R.R.D. en termes de Recherche & Développement a permis la mise au point de nouvelles solutions minérales et d'innovations, telles que les tiges frittées, une nouvelle forme d'abrasifs augmentant l'efficacité du meulage. Pour plus d'informations sur l'innovation, voir section 1.8 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

En 2012, les Minéraux Fondus ont lancé la construction d'une usine de production d'alumine fondue à Bahreïn. Ce projet, réalisé dans le cadre d'une joint venture avec le groupe Al Zayani Investments dans laquelle Imerys est majoritaire, constituera la première implantation industrielle d'Imerys dans cette région.

PRODUITS

Les minéraux tels que la bauxite, l'alumine, le sable de zircon et la magnésie, sont achetés à l'extérieur du Groupe. Ils sont fondus dans des fours à arcs électriques et transformés en différentes familles de produits :

- les grains d'oxyde d'alumine fondue, également appelés corindons, sont produits par fusion de l'alumine ou de bauxite calcinée et vendus sous forme de macro ou micro grains (fonction d'une granulométrie > ou < 70 microns) en tant que minéraux abrasifs ou réfractaires grâce à leur grande dureté, leur résistance mécanique et chimique ainsi que leur stabilité thermique;
- le zircon fondu, vendu sous forme de grains et de poudres calibrés avec précision (inférieurs à 1 micron), possède une excellente résistance aux chocs thermiques et est largement utilisé dans sa forme la plus fine, comme pigment;
- le sable de zircon, broyé et transformé en farine et en opacifiants pour l'industrie de la céramique;
- les produits chimiques à base de zircon, produits uniquement en Chine par un processus chimique complexe;
- les grains de magnésie fondue, utilisés dans des applications de spécialités à forte valeur ajoutée.

Une présentation détaillée de ces minéraux et de leurs dérivés figure en section 1.7 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

APPLICATIONS

L'activité Minéraux Fondus offre à ses clients des produits de grande qualité pour des applications variées :

- Abrasifs: grâce à leurs capacités de résistance et leurs propriétés thermiques, les oxydes d'alumine fondue sont largement utilisés comme abrasifs, principalement sous forme d'abrasifs agglomérés (les particules abrasives de grosseur déterminée sont liées entre elles par un agglomérant de différentes natures: argile, céramique, résines, formant ainsi un disque de coupe ou de ponçage, une pierre d'affûtage, etc.) ou appliqués (les produits tels que le papier de verre sont composés de trois éléments de base un support flexible ou semi-rigide, des grains abrasifs et un liant). Les abrasifs sont largement utilisés dans toutes les industries. L'activité Minéraux Fondus d'Imerys est le leader mondial dans ces applications, grâce à une large gamme de produits dotés de propriétés fonctionnelles clés.
- Réfractaires: l'activité offre divers types de minéraux réfractaires résistants à des températures extrêmes (> 1 800 °C) sous des conditions physiques et chimiques difficiles; ils sont fabriqués à partir d'alumine, de zircon et de magnésie ayant une forte résistance thermique et une inertie chimique. Ces minéraux de spécialités sont utilisés dans les revêtements de fours dans les industries de l'acier, du verre et de l'aluminium, ainsi que dans la coulée de précision;
- Céramiques techniques: ce sont des applications industrielles pour l'industrie céramique. Les particules les plus fines d'alumine fondue et de zircon sont utilisées en tant que composants céramiques en raison de leur structure cristalline et de leur résistance mécanique. Ces produits s'adressent à des marchés et des applications à haute valeur ajoutée comme les sondes à oxygène et les piles à combustible à oxyde solide;
- Composants de friction: le zircon en grains d'un micron et la magnésie sont utilisés comme additifs pour les plaquettes de freins dans l'industrie automobile, dont ils modifient les caractéristiques de friction; ils réduisent ainsi l'usure de la plaquette de frein et du rotor;

- Éléments de chauffage : du fait de ses propriétés électriques et thermiques, la magnésie électro-fondue est communément utilisée pour les appareils électroménagers (cuisinières, lavevaisselle, etc.) ou électriques industriels (équipement de cuisines collectives, chauffage ferroviaire, chaudières industrielles, etc.);
- Autres industries: l'activité Minéraux Fondus d'Imerys a également développé des produits chimiques (à base de carbonate de zirconium) utilisés comme matière première dans différentes applications comme les anti-transpirants, les agents de séchage pour peintures, les enrobages, les catalyseurs.

■ MARCHÉS

Évolution des marchés

Au cours du 1er semestre 2012, les volumes ont été soutenus par une forte demande mondiale en acier, équipement industriel et automobile. Le ralentissement global de l'économie européenne a eu un impact négatif sur l'activité Minéraux Fondus au 2e semestre de l'année. L'activité zircon fondu a été particulièrement affectée par une forte volatilité des prix du sable de zircon, due à une variation de la demande et un excédent de stocks disponibles.

Principaux concurrents

- Alumine et bauxite fondues: Almatis (Europe, États-Unis); 3M,
 Washington Mills (États-Unis); ALTEO (France); Motim (Hongrie);
 Boksitogorsk (Russie) et divers producteurs chinois;
- Zircon fondu et produits à base de zircon: Foskor (Afrique du Sud); Doral (Australie); Asia Zirconium (Chine); Saint-Gobain (Chine, États-Unis, France); MEL (États-Unis et Royaume-Uni); Tosoh (Japon) et divers producteurs chinois;
- Magnésie fondue: Tateho (Japon); Penoles (Mexique) et divers producteurs chinois.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

Implantations industrielles

Les 18 implantations industrielles des Minéraux Fondus sont réparties ainsi :

	Europe		
	& Moyen-Orient	Amériques	Asie-Pacifique
Alumine fondue	6	3	2
Produits à base de Zircon	1	1	3
Magnésie fondue	1	1	

Qualité

14 sites industriels ainsi que le C.A.R.R.D. sont certifiés ISO 9001. Le C.A.R.R.D. est également un centre de haute technologie certifié en Autriche.

Organisation commerciale

Les produits de l'activité sont commercialisés par le réseau de distribution implanté et centré sur ses principaux marchés (notamment, par ventes directes, ou par des agents ou des distributeurs).

1.3.5 GRAPHITE & CARBONE

L'activité Graphite & Carbone d'Imerys est le leader mondial des applications techniques du graphite et du noir de carbone de haute performance, au travers de la forte présence géographique de sa filiale Timcal (Amérique du Nord, Europe, Asie). Elle offre à ses clients internationaux une gamme complète de solutions à base de poudre de carbone et propose également des services associés.

Timcal bénéficie de réserves de graphite naturel de grande qualité au Canada, associées à un processus de fabrication de haute température à la pointe de la technologie (synthèse, cristallisation). Le développement et la combinaison des propriétés physiques obtenues telles que la pureté, la structure cristalline, la taille des particules, la forme, la surface spécifique ont permis d'élargir la gamme des spécialités.

En 2012, l'activité Graphite & Carbone a lancé le projet de doublement de la capacité de son usine de noir de carbone de Willebroek (Belgique), pour répondre à la forte augmentation des besoins dans l'énergie mobile ; elle sera opérationnelle à la fin de l'année 2013.

Dans un environnement de marchés de haute technologie en pleine mutation, les efforts de Recherche & Développement de Timcal permettent de fournir aux clients des solutions innovantes, grâce au centre de R&D de Bodio (Suisse). Timcal est par ailleurs particulièrement actif dans les batteries Li-ion pour voitures électriques et le secteur électronique. En 2012, l'activité a proposé sur le marché un nouveau produit graphite actif particulièrement bien adapté à l'électrode négative de la batterie Li-ion de haute performance pour téléphones cellulaires, tablettes, ordinateurs ou voitures électriques. Pour plus d'informations, voir section 1.8 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

■ PRODUITS

Les principales familles de produits de l'activité Graphite & Carbone sont les suivantes :

- le graphite synthétique, produit en Suisse et issu d'un procédé complexe de cuisson de coke de pétrole à très haute température;
- le noir de carbone conducteur, vendu sous forme de poudres ou de granulés;
- les paillettes de graphite naturel, produites à Lac-des-Îles (Province du Québec, Canada), la plus importante mine de graphite d'Amérique du Nord;
- le graphite naturel transformé; les solutions de graphite vendues sous forme d'additifs, de poudres, de mélanges et de dispersions aqueuses;
- le carbure de silicium.

Une présentation détaillée de ces minéraux et des produits dérivés figure dans la section 1.7 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

■ APPLICATIONS

Les produits de l'activité Graphite & Carbone sont adaptés aux besoins de ses clients, en leur fournissant des produits et des services de haute qualité dans chaque domaine d'application.

- Énergie mobile: Timcal est le leader mondial du marché très dynamique de l'énergie mobile, grâce à la variété de ses additifs fonctionnels, allant des poudres de graphite et de noir de carbone aux revêtements conducteurs pour les boîtiers de batteries. Le graphite est utilisé dans les piles alcalines (comme additif multifonctions), les piles Zn-C, les batteries rechargeables lithium-ion (pour équipements électroniques mobiles et véhicules électriques et hybrides), les piles à combustibles (systèmes de conversion d'énergie chimique en électricité, grâce à l'approvisionnement continu en combustible), les super conducteurs ou les revêtements pour boîtiers de piles;
- Produits d'ingénierie: en combinant ses graphites naturels et synthétiques, l'activité propose des produits sur mesure répondant à des spécifications physiques et chimiques pointues de diverses industries. Par exemple, dans l'industrie automobile, les produits de Timcal sont des constituants minéraux destinés aux plaquettes de frein, revêtements d'embrayage, joints d'étanchéité, poudres de fer métallurgiques et balais de carbone. Les produits s'adressent également à des applications telles que les feuilles de carbone (échange de chaleur), les céramiques frittées, les métaux durs, les mines de crayons, les poudres pour lubrifiants, les catalyseurs et les diamants synthétiques;
- Additifs pour polymères: avec les gammes de produits noir de carbone hautement conducteurs et graphites synthétiques, Timcal s'adresse au marché de niche que sont les polymères conducteurs. Les applications comprennent les revêtements conducteurs, les résines et les plastiques (utilisés dans des boîtiers électroniques, ou pour des applications liées à la sécurité, à l'automobile et à la fourniture d'énergie);
- Déformation à chaud du métal: sur ce secteur très dépendant des activités de forage pétrolier, Timcal dispose d'un savoir-faire fondé sur sa parfaite connaissance des dispersions graphitiques pour la déformation à chaud du métal (lubrification du mandrin), le décalaminage, la fonderie et des débouchés similaires;
- Réfractaires et produits de la métallurgie constituent des applications significatives en volume pour l'activité Graphite & Carbone, notamment les briques, les monolithiques, les additifs carbonés et les revêtements de couverture des métaux.

Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie

■ MARCHÉS

Évolution des marchés

En 2012, les ventes ont augmenté, en particulier en Amérique du Nord et dans les pays émergents grâce à la tendance positive de l'économie. En Chine, elles ont poursuivi leur croissance, portées par une demande soutenue de produits d'ingénierie et d'applications pour énergie mobile. En Europe, malgré la faiblesse de la demande, les ventes ont légèrement augmenté grâce à une bonne tenue des applications polymères alors que la demande était en baisse au Japon.

Principaux concurrents

Kropfmühl, Orion (Allemagne); Cabot (Belgique); Nacional de Grafite (Brésil); Asbury, Superior Graphite (États-Unis); Chuetsu, Denka, KBIC et Nippon Kokuen (Japon) et de nombreux producteurs chinois.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

Les sept implantations industrielles de l'activité Graphite & Carbone sont réparties comme suit :

Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique
2	2	3

Qualité

Six sites industriels sont certifiés ISO 9001.

Organisation commerciale

Timcal est bien représenté dans le monde entier à travers ses propres équipes commerciales et techniques, expérimentées et organisées par zone géographique. Cette présence internationale assure aux clients un support permanent pour apporter rapidement une solution adaptée à leurs besoins.

1.4 MINÉRAUX DE PERFORMANCE & FILTRATION

La branche Minéraux de Performance & Filtration comprend les deux activités suivantes :

- Minéraux de Performance ;
- Minéraux pour Filtration.

La branche Minéraux de Performance & Filtration fournit à ses clients des solutions sur mesure dans des domaines techniques : ainsi, la composition chimique, la morphologie, les propriétés mécaniques, la résistance thermique et chimique, le respect des normes alimentaires et pharmaceutiques sont des critères clés. À partir d'une vaste gamme de réserves minérales de haute qualité (kaolin, talc, carbonate, mica, diatomite, perlite et vermiculite) et grâce à la maîtrise des techniques nécessaires à leur transformation, cette branche d'activité propose une grande variété de produits. Le développement de partenariats étroits avec ses clients est essentiel sur les marchés à valeur ajoutée.

Grâce aux propriétés complémentaires de ces deux activités, la branche est bien positionnée pour servir des clients communs. La collaboration et le partage des ressources au sein de ces activités ont lieu au cas par cas, et créent des synergies qui permettent de proposer une offre de produits unique aux marchés finaux suivants :

- Biens de consommation courante ou durable : produits alimentaires et boissons, cosmétiques, produits pharmaceutiques et compléments alimentaires, produits d'hygiène comme les dentifrices et le savon, les équipements électroménagers...;
- Industrie automobile : pièces en plastique comme les parechocs, les tableaux de bord, pièces de moteurs, équipements intérieurs ou extérieurs...;
- Produits industriels: plastiques de haute technologie, peintures pour équipements lourds ou pièces détachées...;
- Construction: matériaux pour bâtiments résidentiels ou commerciaux tels que les peintures décoratives ou isolantes, les clôtures, les câbles électriques en plastique, les revêtements antidérapants pour tapis, les adhésifs, les colles et les infrastructures nécessitant des peintures routières industrielles...

La croissance de la branche Minéraux de Performance & Filtration repose sur les trois axes suivants :

- extension de l'offre produit et développement de nouvelles applications, fondés sur l'innovation. Les deux activités de la branche peuvent s'appuyer sur son réseau de R&D, renforcé en 2011 avec un centre de recherche complémentaire à Toulouse (France) (acquisition du Groupe Luzenac) et trois laboratoires régionaux aux États-Unis: Lompoc (Californie), Marietta (Géorgie) et San José (Californie). La branche dispose également d'un laboratoire en Cornouailles (Royaume-Uni) et d'un laboratoire dédié aux applications au Brésil (acquisition d'Itatex);
- expansion géographique dans les pays émergents avec un développement ciblé au Brésil et en Inde où la branche a ouvert un bureau en 2011;
- amélioration permanente de l'efficacité opérationnelle.

En 2012, l'activité Minéraux de Performance a élargi son offre produit au Brésil au travers de l'acquisition d'Itatex qui fournit des spécialités à base de kaolins et d'argiles pour les marchés dynamiques des peintures, des polymères et des caoutchoucs. Elle a également augmenté ses réserves minérales au Royaume-Uni.

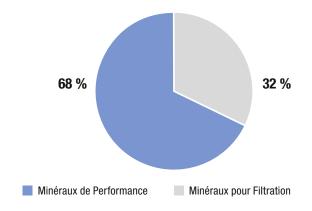
Deux nouvelles unités de production ont été mises en service : une ligne de fabrication de Celite Cynergy™, un agent de filtration et de stabilisation pour liquides alimentaires (Lompoc, Californie) et l'unité de production de FilmLink™ sur le site d'Ipoh (Malaisie) qui servira la croissance rapide du marché asiatique des produits d'hygiène (Minéraux de Performance).

Tout au long de l'année 2012, la demande a évolué de manière contrastée selon les zones géographiques et les secteurs. En Amérique du Nord, l'activité est restée globalement solide dans la construction et les biens de consommation durable. L'Europe a résisté malgré le ralentissement de la production industrielle et de la construction. Dans toutes les zones géographiques, les ventes pour les biens de consommation courante ont été soutenues.

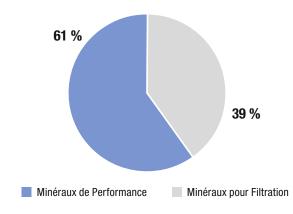
Le chiffre d'affaires de la branche Minéraux de Performance & Filtration s'établit à 900,3 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit 23 % du chiffre d'affaires consolidé d'Imerys.

La branche compte 65 implantations industrielles dans 20 pays.

Chiffre d'affaires 2012 : 900 millions d'euros



3 773 salariés au 31 décembre 2012



Depuis le 1^{er} janvier 2012, dans le cadre du processus d'intégration du Groupe Luzenac, les ventes de talc destinées aux marchés des céramiques et du papier sont enregistrées dans les branches correspondantes.

(en millions d'euros)	2012	2011	2010 (1)	2009
Chiffre d'affaires	900,3	719,7	594,7	500,7
Résultat opérationnel courant	112,5	83,4	65,9	26,9
Marge opérationnelle courante	12,5 %	11,6 %	11,1 %	5,4 %
Investissements industriels comptabilisés	50,4	36,7	26,8	10,7

⁽¹⁾ Les données 2010 ont été retraitées suite au changement de méthode comptable sur la comptabilisation des avantages du personnel appliqué au 1er janvier 2011.

Pour plus d'informations, voir chapitre 2, paragraphe 2.1.3 du présent Document de Référence.

1.4.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Activité	Marchés	Positions concurrentielles (2)	Principales applications	Produits
MINÉRAUX DE PERFORMANCE	Agriculture Alimentation Pharmacie & Hygiène Produits de consommation courante & Emballages Automobile Construction Équipement industriel Papier	N° 1 mondial du talc pour plastiques, peintures, papier, céramiques, santé & beauté N° 1 mondial des minéraux pour films polymères à porosité contrôlée N° 1 mondial du mica N° 1 mondial du mica pour les plastiques et revêtements de haute performance	Additifs fonctionnels pour : Joints Adhésifs Peintures Revêtements & Matériaux de construction Polymères & Films Substrats catalytiques Caoutchouc Peinture Céramiques Papier Hygiène	Carbonate de calcium naturel (GCC) Carbonate de calcium précipité (PCC) Kaolin Mica Talc
	Alimentation	N° 1 mondial des produits à base de diatomite	Aides aux procédés pour filtration de : Bière, jus de fruits Huiles alimentaires Alimentation Produits chimiques industriels Produits pharmaceutiques Édulcorants Eau, vin	Diatomite Perlite expansée & Minerai de perlite
MINÉRAUX POUR FILTRATION	& Boissons Produits pharmaceutiques & chimiques Agriculture Construction Automobile	N° 1 mondial des produits à base de diatomite et de perlite pour la filtration	Additifs fonctionnels pour : Agriculture Polymères Caoutchouc, vernis Peinture, composites Cosmétiques Substrats catalytiques Isolation, isolation cryogénique et phonique Toiture Réfractaires Revêtements de freins Papier Films polymères	Produits silico-alumineux Vermiculite

⁽²⁾ Estimations Imerys.

1.4.2 MINÉRAUX DE PERFORMANCE

Grâce à un large portefeuille de matières premières apportant une gamme étendue de propriétés, les Minéraux de Performance fournissent des marchés de niche en croissance pour lesquels la performance additionnelle est capitale. Un savoir-faire approfondi de formulation et les moyens alloués à la Recherche & Développement permettent la mise au point de nouvelles solutions minérales apportant de la valeur aux clients et réduisant l'empreinte environnementale de leurs propres produits. Pour plus d'informations sur la R&D et l'innovation, voir section 1.8 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

Les Minéraux de Performance développent en permanence leur gamme de minéraux de qualité et leur présence industrielle dans le monde entier, au travers d'acquisitions et d'investissements internes.

En mai 2012, l'activité a acquis la société brésilienne ltatex, spécialisée dans la transformation et la commercialisation de spécialités à base de kaolins et d'argiles. Itatex, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 24 millions de réals brésiliens en 2011 (10 millions d'euros), emploie 115 salariés dans un site de production situé à Campinas (État de Sao Paulo). Au travers de cette acquisition, le Groupe renforce sa présence au Brésil et développe sa gamme pour les secteurs des peintures, des polymères et des caoutchoucs dont la demande locale est en forte croissance.

En novembre, Imerys a conclu un accord pour l'acquisition des activités de kaolin de la société Goonvean (Cornouailles, Royaume-Uni). En accédant à des réserves de grande qualité, le Groupe renforce son potentiel de croissance dans des produits de spécialités essentiellement destinés aux marchés des minéraux de performance et des céramiques. Cette opération (qui reste soumise à l'autorisation des autorités réglementaires compétentes) pérennise les actifs d'Imerys dans la région. La nouvelle activité a réalisé un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 18 millions de livres sterling (22 millions d'euros) au cours du dernier exercice clos.

L'unité de production de FilmLink™ dont la construction a démarré en 2011 sur le site d'Ipoh (Malaisie), a été mise en service en 2012 pour servir la croissance rapide du marché asiatique des produits d'hygiène.

■ PRODUITS

Les minéraux ont des caractéristiques variées en termes de composition chimique, de forme et de distribution des particules minérales. Elles apportent des propriétés remarquables aux produits finaux comme une blancheur exceptionnelle, une forte résistance mécanique ou encore une excellente rhéologie. Grâce à la connaissance approfondie des propriétés des minéraux industriels, les procédés de transformation sont adaptés aux applications finales, afin de satisfaire les besoins en constante évolution des clients.

Les principaux minéraux utilisés par les Minéraux de Performance sont le kaolin, le carbonate de calcium naturel (GCC), le carbonate de calcium précipité (PCC), le mica et le talc. Une présentation détaillée de ces minéraux et produits figure à la section 1.7 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

APPLICATIONS

Les Minéraux de Performance sont valorisés et commercialisés dans le monde entier. Ils sont intégrés dans les produits intermédiaires ou finis, pour en améliorer les performances et en faciliter la transformation, afin de réduire le coût total de la matière première.

Les applications sont multiples :

- peintures & enduits: Imerys dispose d'une vaste gamme de kaolins, de carbonates de calcium, de micas et de talc, utilisés comme charge fonctionnelle pour améliorer la qualité de la peinture et des enduits, notamment l'opacité, la matité, les propriétés anti-fissure et anticorrosion;
- plastiques, films et emballages polymères: le développement d'applications toujours plus sophistiquées traduit l'augmentation des exigences attendues en matière de charges et de propriétés spécifiques. Pour répondre à cette demande, Imerys dispose d'une large gamme de minéraux de haute qualité, comprenant carbonates de calcium, kaolins et micas; le talc améliore la rigidité, la résistance aux chocs, la stabilité dimensionnelle des pièces automobiles thermoplastiques et des plastiques utilisés dans les biens de consommation (appareils ménagers). Les polymères renforcés à base de talc et de mica sont de plus en plus utilisés par l'industrie automobile car ils contribuent à la réduction du poids des véhicules;
- caoutchoucs: les kaolins, les carbonates de calcium et le talc sont utilisés dans de nombreuses applications destinées à l'industrie du caoutchouc. Les minéraux blancs d'Imerys facilitent la transformation, apportent la perméabilité, une importante résistance chimique, des effets barrière ainsi qu'une blancheur et des propriétés mécaniques pour les caoutchoucs. Le talc est en particulier utilisé dans les joints, tuyaux, membranes, câbles, pneus et divers caoutchoucs industriels pour améliorer leur processus de fabrication ainsi que leur perméabilité, leurs propriétés électriques, la résistance au feu et les propriétés mécaniques (résistance à la déchirure des pièces automobiles, pneus, bouchons pharmaceutiques, biens industriels);
- joints & adhésifs: les kaolins confèrent des effets de protection et de contrôle rhéologique aux joints et adhésifs. La faible teneur en humidité à la surface des kaolins les rend moins hydrophiles, ce qui accroît leurs performances dans des applications sensibles à l'humidité. Les kaolins sont également efficaces comme éléments de charge. Les carbonates de calcium finement broyés sont utilisés dans une gamme étendue de joints et adhésifs, pour améliorer leurs propriétés rhéologiques et réduire leur teneur en eau ou en composés volatils. Certains produits sont rendus hydrophobes grâce à des revêtements d'acide stéarique destinés à limiter l'absorption d'humidité, faciliter la manipulation et améliorer la dispersion;
- santé & beauté: le talc procure de la douceur aux poudres corporelles, un aspect soyeux au maquillage et augmente la douceur des savons tout en réduisant le coût de leurs formulations. Minéral inerte, le talc constitue également un excellent excipient

pharmaceutique et un support de poudres médicamenteuses. Le talc est enfin un agent d'enrobage dans les comprimés et intervient dans d'autres applications pharmaceutiques. Les carbonates de calcium sont présents dans une large gamme de produits de soins comme le dentifrice ou le savon;

autres applications de niche: Imerys offre une large gamme de minéraux qui améliorent les performances de produits utilisés quotidiennement dans la construction, l'aménagement du paysage, les boues de forage et l'hygiène corporelle. Ces minéraux comprennent par exemple des granulats de marbre blanc utilisés pour les enduits de piscines ou des produits à base de calcaire naturel pour l'entretien des pelouses. Les carbonates de calcium sont utilisés dans des systèmes de traitement d'eau, pour l'assainissement de l'air et dans le secteur de l'énergie.

Depuis l'intégration de l'activité Talc, les Minéraux de Performance fournissent aussi des spécialités vendues par les activités Papier & Emballage et Céramiques.

- papier & emballage: le talc est utilisé comme agent de charge et agit comme aide au procédé pour l'adsorption d'impuretés organiques ("pitch control") dans le papier afin d'améliorer la qualité et la blancheur, en particulier du papier recyclé. Ce minéral peut également constituer une alternative respectueuse de l'environnement en se substituant à des solutions chimiques dans la chaîne de fabrication du papier;
- céramiques: le talc est utilisé dans les supports alvéolaires en cordiérite, une pièce essentielle dans la technologie céramique désormais communément utilisée dans le monde entier à l'intérieur des pots d'échappement de véhicules, camions, bus ainsi que dans les engins de chantier (équipements miniers, agricoles et de construction).

■ MARCHÉS

Évolution des marchés

Les marchés des Minéraux de Performance, tirés par la construction et dans une moindre mesure, par la consommation courante et l'industrie automobile, ont évolué, par zone géographique, de la manière suivante :

- Europe : l'activité des Minéraux de Performance en Europe est essentiellement liée aux marchés de la construction et de l'automobile qui ont subi un ralentissement en 2012. Dans l'industrie automobile, les volumes de production sont estimés à −20 % en-dessous de leurs niveaux d'avant-crise, correspondant à une perte de 3,5 millions d'unités ; des adaptations et des restructurations sont donc nécessaires. La tendance à l'allégement du poids des véhicules et à la diminution de leur empreinte carbone accélère toutefois la pénétration du talc dans les polypropylènes et a entraîné une meilleure résistance de l'activité. La rénovation et les programmes écologiques ont atténué la faiblesse de la construction en Europe. À l'inverse, le segment des produits d'hygiène résiste face à la crise ;
- Amérique du Nord: le marché de la construction est orienté positivement avec un rebond des mises en chantier de logements neufs. La rénovation est restée, quant à elle, faible. Le marché de l'automobile a crû fortement en 2012;
- Amérique du Sud: au Brésil, l'activité (principalement liée aux peintures et à la construction) est restée soutenue en 2012 et devrait bénéficier du développement d'Itatex, plateforme pour les produits de spécialité;
- Asie-Pacifique: l'activité s'est développée en Asie, grâce à des positions importantes dans les polymères et les caoutchoucs de spécialité.

Principaux concurrents

BASF (Allemagne); Sibelco (Belgique); JM Huber, Specialty Minerals (États-Unis); IMI Fabi (Italie); Mondo Minerals (Pays-Bas); Omya (Suisse).

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

Implantations industrielles

Les Minéraux de Performance comptent 40 implantations industrielles :

	Europe	Amériques	Asie-Pacifique & Afrique
Kaolin	4	1	
GCC	6	7	4
PCC		3	
Mica		2	
Talc	5	6	2

Qualité

Les Minéraux de Performance sont fortement impliqués dans l'amélioration de la qualité : 39 usines sont certifiées ISO 9001 et une usine est certifiée ISO 9000.

Organisation commerciale

Les produits des Minéraux de Performance sont généralement commercialisés par les équipes dédiées au sein des activités régionales ou par un réseau d'agents indépendants et de distributeurs. Des exceptions interviennent au cas par cas, notamment pour les nouveaux produits, nouvelles applications ou nouveaux services. Cette organisation géographique des ventes assure, en effet, le meilleur niveau de service aux clients dans les applications de spécialité. En 2012, dans le cadre du plan d'intégration du Groupe Luzenac, l'organisation commerciale du talc a été répartie entre les activités Minéraux de Performance, Pigments pour Papier & Emballage, et Minéraux pour Céramiques.

1.4.3 MINÉRAUX POUR FILTRATION

L'activité Minéraux pour Filtration, créée à la suite de l'acquisition du groupe World Minerals (États-Unis) en juillet 2005, est le premier fournisseur mondial de diatomite et de produits à base de perlite expansée destinés à la filtration. Elle intègre également l'activité Imerys Vermiculite, un fournisseur important de ce minéral. Ses principaux gisements sont situés au Zimbabwe.

L'activité Minéraux pour Filtration est par ailleurs engagée dans les domaines de la R&D et de l'innovation, détaillés section 1.8 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

À la suite d'un programme pluri-annuel interne de recherche et développement, la ligne américaine de production de Celite Cynergy™, un agent de filtration et de stabilisation pour liquides alimentaires, qui a démarré en 2011 sur le site de Lompoc (Californie), a été mise en service en 2012.

PRODUITS

Les principaux produits conçus par les Minéraux pour Filtration sont issus de la diatomite, de la perlite et de la vermiculite. L'activité fournit également d'autres produits à base de silicate de calcium et de silicate de magnésium, destinés à des applications de spécialité.

La diatomite et la perlite sont deux minéraux naturels bénéficiant de propriétés uniques : faible densité, inertie chimique, surface de contact élevée et grande porosité. Les produits des Minéraux pour Filtration sont recherchés dans de nombreuses applications, en particulier comme substrat de filtration ou charges fonctionnelles. De par ses propriétés, la vermiculite complète la gamme de produits des Minéraux pour Filtration dans certaines applications de construction, de l'agriculture, de l'isolation et s'intègre dans les produits retardateurs de feu.

Une présentation détaillée de ces minéraux figure à la section 1.7 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

APPLICATIONS

Filtration de produits alimentaires & boissons: la diatomite et la perlite expansée bénéficient d'une taille et d'une forme de particules, d'une structure et d'une densité idéales pour être utilisées comme aide au procédé destiné à la filtration de la bière, des édulcorants, de l'eau, du vin, du thé et des huiles alimentaires:

- Pharmacie et industrie chimique: dans ces deux secteurs, la diatomite constitue un agent de charge fonctionnel et une aide au procédé. Utilisée dans la filtration pour ses propriétés intrinsèques, elle intervient également comme charge fonctionnelle dans les produits cosmétiques, pharmaceutiques et chimiques. La diatomite est aussi un composant essentiel au processus de fractionnement du sang, dans le monde entier. La perlite sert de charge fonctionnelle et abrasive dans les applications dentaires. Diatomite et perlite expansée sont toutes deux utilisées comme substrat de raffinage du biodiesel;
- Matériaux de construction: les produits à base de perlite et de perlite expansée procurent plusieurs propriétés. Utilisés comme additifs fonctionnels, ils contribuent à l'efficacité des applications d'isolation thermique et cryogénique, d'insonorisation, ainsi que dans les matériaux de construction, les revêtements de surface et dans la toiture. La vermiculite est vendue aux secteurs de l'isolation, de l'insonorisation, de la protection anti-incendie et du bâtiment, pour ses propriétés de légèreté, de résistance thermique, de forte absorption et de faible densité;
- Autres produits de niche: la diatomite intervient comme additif fonctionnel dans les secteurs de la peinture et des films en plastique, de l'agriculture, des vernis et du caoutchouc. La perlite et la perlite expansée peuvent être utilisées dans des applications telles que l'horticulture et les réfractaires légers. Les produits à base de silicate de calcium et de silicate de magnésium entrent dans la composition de caoutchoucs techniques et dans la formulation de pesticides.

■ MARCHÉS

Évolution des marchés

Les Minéraux pour Filtration sont vendus dans le monde entier, à un large éventail de clients mondiaux et locaux. En 2012, les niveaux d'activité ont été contrastés selon les différents segments et zones géographiques :

la demande en agents de filtration ainsi qu'en produits de soins a généralement suivi les tendances de la consommation. 2012 a été marquée par un grand nombre de fusions d'envergure dans le secteur de la bière (par exemple AB InBey / Modelo et Heineken / Asia Pacific breweries) dans les pays émergents où les perspectives de croissance sont attractives. La croissance d'Imerys Filtration dans les économies occidentales a été principalement tirée par l'innovation alors que celle du marché était plus limitée. Au Japon, le marché de la filtration a augmenté significativement;

 dans le domaine de la construction en Amérique du Nord, l'augmentation significative des mises en chantier de logements individuels neufs a soutenu l'activité des produits à base de perlite pour composants de joints et charges légères. La demande en peintures décoratives reste liée à l'activité rénovation. L'amélioration est lente en Europe.

Principaux concurrents

Palabora (Afrique du Sud) ; Eagle Picher Minerals, Grefco (États-Unis) ; CECA (France) ; S&B Minerals (Grèce) ; Showa (Japon).

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

Implantations industrielles

Les Minéraux pour Filtration comptent 25 implantations industrielles :

	Europe	Amériques	Asie-Pacifique & Afrique
Diatomite	2	5	2
Perlite	4	10	
Vermiculite			2

Qualité

Le Département Qualité s'attache à améliorer la qualité et la régularité des produits issus de chaque usine, dans le monde entier. 19 implantations sont certifiées ISO 9001.

Organisation commerciale

Les produits de l'activité Minéraux pour Filtration sont généralement commercialisés par des équipes dédiées au sein des activités régionales ou par un réseau d'agents indépendants et de distributeurs. Des exceptions interviennent au cas par cas, notamment pour les nouveaux produits, nouvelles applications ou nouveaux services. Cette organisation géographique assure aux clients le meilleur niveau de service. Les spécialistes mondiaux et régionaux du marketing apportent un support complémentaire à l'organisation commerciale.

1.5 PIGMENTS POUR PAPIER & EMBALLAGE

La branche Pigments pour Papier & Emballage conçoit et commercialise des solutions minérales innovantes qui améliorent les propriétés des produits à base de fibre de cellulose. Ces spécialités minérales sont utilisées comme agent de charge, produit de couchage ou aide aux procédés par les industries du papier et de l'emballage. Elles améliorent également l'efficacité du processus de production du papier et contribuent à la protection de l'environnement.

La clientèle de la branche est constituée des industries mondiales de la fabrication du papier et de l'emballage qui utilisent les spécialités minérales d'Imerys pour produire des papiers graphiques destinés aux éditions et brochures commerciales haut de gamme, à l'édition de magazines, au papier de bureau, mais également aux différentes catégories de papiers de spécialité ainsi qu'au carton d'emballage.

La branche extrait des kaolins et des carbonates de calcium, des réserves, abondantes et de grande qualité, qu'elle détient à travers le monde. Elle a intégré le talc à son offre de produits en 2012. À l'issue de plusieurs étapes de transformation, par des procédés dont la branche est généralement propriétaire, les solutions minérales et spécialités multi pigments formulées sur mesure sont livrées à plus de 330 usines de fabrication de papier partout dans le monde, souvent en flux tendu, grâce à un dispositif logistique sophistiqué. Afin de fournir des produits appropriés aux spécificités locales de ses clients, la branche est organisée en quatre zones géographiques.

La branche Pigments pour Papier & Emballage accorde une attention particulière à l'amélioration de son efficacité opérationnelle et à l'innovation pour développer sa croissance. En collaborant étroitement avec ses clients dans le cadre de partenariats à long terme, la branche alloue des moyens significatifs à la R&D pour entrer dans de nouveaux marchés et promouvoir l'utilisation des minéraux qui se substituent à la pâte de bois et à des produits chimiques dans les applications à base de cellulose. Le segment du carton et de l'emballage, qui représente d'ores et déjà 12 % des ventes de la branche, illustre cette stratégie. Il constitue un axe important de

croissance et requiert des moyens importants de développement, en matière de marketing, de force de vente et de technologie.

La demande de papier d'impression et d'écriture a été globalement stable dans le monde entier au cours des dernières années. La forte croissance dans les pays émergents a compensé l'érosion dans les économies matures. Des restructurations et des fermetures d'usine ont été régulièrement menées par les papetiers dans les pays matures (en particulier en Amérique du Nord), afin d'adapter les niveaux de production à la demande. Les conséquences de ces réorganisations ont été atténuées par l'expansion dans les pays émergents (deux usines avaient été mises en service en Inde et en Chine en 2010) et par le développement de l'offre de produits et de services destinés aux segments du carton et de l'emballage.

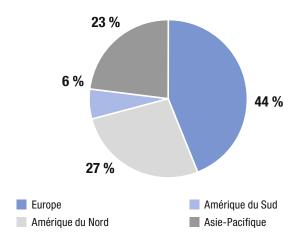
Le 14 décembre 2012, le Groupe a cédé l'un de ses deux terminaux portuaires brésiliens (Barcarena, État de Pará) et certains actifs fonciers limitrophes à la société américaine Archers Daniels Midlands, Inc pour un montant total d'environ 67 millions d'euros. La restructuration des outils industriels et logistiques menée en 2011 a en effet permis à Imerys de concentrer ses expéditions de kaolins brésiliens sur le seul port historique.

En 2012, la branche Pigments pour Papier & Emballage a lancé la construction d'un site de production de chaux qui permettra de valoriser certaines réserves de carbonates de calcium du Groupe au Brésil (Dorésopolis, Minas Geiras). La chaux est un produit minéral utilisé sous différentes formes dans le papier mais également dans les secteurs de la sidérurgie, de la chimie, de l'environnement, de l'agriculture et de la construction. Les capacités de production ont par ailleurs été augmentées de manière ciblée pour améliorer l'efficacité et répondre à la demande des clients, notamment au Japon, aux États-Unis, en Suède et en Malaisie.

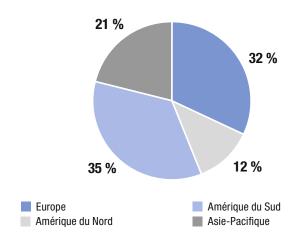
Le chiffre d'affaires de la branche Pigments pour Papier & Emballage s'élève à 859,4 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit 22 % du chiffre d'affaires consolidé d'Imerys.

La branche compte 49 implantations industrielles dans 19 pays.

Chiffre d'affaires 2012 : 859 millions d'euros



2 465 salariés au 31 décembre 2012



Depuis le 1er janvier 2012, dans le cadre du processus d'intégration du Groupe Luzenac, les ventes de talc destinées au marché du papier, et jusqu'alors consolidées dans la branche Minéraux de Performance & Filtration, sont enregistrées dans la branche Pigments pour Papier & Emballage.

(en millions d'euros)	2012	2011	2010 (1)	2009
Chiffre d'affaires	859,4	796,4	767,1	631,9
Résultat opérationnel courant	85,6	83,2	76,9	41,6
Marge opérationnelle	10,0 %	10,4 %	10,0 %	6,6 %
Investissements industriels comptabilisés	81,6	68,7	60,6	32,5

⁽¹⁾ Les données 2010 ont été retraitées suite au changement de méthode comptable sur la comptabilisation des avantages du personnel appliqué au 1er janvier 2011.

Pour plus d'informations, voir chapitre 2, paragraphe 2.1.3 du présent Document de Référence.

■ PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Activité	Marchés	Positions concurrentielles (2)	Principales applications	Produits
PIGMENTS de gamme POUR PAPIER - Magazines & EMBALLAGE et catalogues Papier de bur (ramette) Carton & En - Conteneurs - Carton d'en	& écriture Papier graphique - Brochures et supports publicitaires haut de gamme - Magazines et catalogues VPC Papier de bureau	N° 1 mondial du kaolin pour papier	Produits de charge & de couchage (additifs fonctionnels) et aides	Kaolin Talc Carbonate de calcium naturel (GCC)
	Carton & Emballage - Conteneurs en carton - Carton d'emballage Papier de spécialité	N° 2 mondial des carbonates pour papier	aux procédés	Carbonate de calcium précipité (PCC)

(2) Estimations Imerys.

■ PRODUITS

L'activité Pigments pour Papier & Emballage offre la gamme la plus large au monde de pigments blancs de spécialités pour les matériaux à base de fibre de cellulose : des kaolins calcinés ou non, des carbonates de calcium naturels (GCC) ou précipités (PCC), utilisés comme additifs fonctionnels dans les applications de charge et de couchage ou comme aides aux procédés ; les pigments et solutions multi pigments se différencient essentiellement par leur composition chimique, la distribution par taille de particule, leur blancheur et leur viscosité. Les spécialités d'Imerys contribuent à optimiser les processus de production des fabricants de papier et de carton et génèrent, chez eux, des économies.

Kaolin: ce minéral est purifié, raffiné et broyé pour atteindre les spécifications qui donneront le niveau de qualité requis à l'application finale. Les propriétés visées sont en particulier la blancheur, l'opacité, le brillant, la qualité de surface et d'impression. Premier producteur mondial de kaolins pour papier et emballage, Imerys est également le seul fournisseur de spécialités minérales à exploiter ses propres réserves, abondantes et de grande qualité, situées au Brésil, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Chaque gisement présentant des caractéristiques géologiques uniques, Imerys peut ainsi concevoir des mélanges sur mesure, pour répondre aux besoins de chaque client;

- GCC (carbonate de calcium naturel) est issu de la transformation et du broyage mécanique de marbre de très grande blancheur, de roche calcaire ou de craie. Le GCC apporte une grande brillance et une excellente rhéologie dans les papiers et emballages. Ces propriétés sont obtenues après transformation au moyen d'un broyage approprié, de dispersion, de traitements complémentaires et d'une classification précise des particules. Le Groupe produit du GCC dans des usines de transformation situées à proximité des sites de production de ses clients, pour offrir la meilleure qualité de service et une flexibilité logistique optimale ;
- PCC (carbonate de calcium précipité) est fabriqué par lot dans des unités de production totalement intégrées aux sites de production des clients. Les usines d'Imerys produisent alors des cristaux très purs de carbonate de calcium, dont la taille et la forme sont précisément conçues pour répondre aux fonctionnalités finales requises;
- Talc: grâce à l'acquisition du Groupe Luzenac, la branche a élargi son offre de produits. Extrait de carrières à ciel ouvert, le talc est miné sélectivement, transformé et broyé puis trié par taille et forme, de façon manuelle, optique ou mécanique, ou bien grâce au procédé de flottation.

Une présentation détaillée de ces minéraux est réalisée en section 1.7 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

PRÉSENTATION DU GROUPE

Pigments pour Papier & Emballage

APPLICATIONS

■ Les produits de charge sont ajoutés à la fibre de cellulose dès le début du processus de fabrication du papier ou de l'emballage, juste avant formation de la feuille. Ils lui confèrent texture, opacité, blancheur et qualité d'impression et améliorent la productivité des usines papetières grâce à des taux d'humidité limités et un besoin de séchage réduit. Ils permettent donc une vitesse de production accrue et des économies d'énergie pour le papetier. Contrairement à la fibre cellulosique traditionnelle, aux additifs de rétention et aux agents de surface chimiques, les additifs minéraux de charge constituent une alternative économique qui améliore en même temps la qualité du papier. Le talc agit comme aide au procédé pour l'adsorption d'impuretés organiques ("pitch control") dans le papier afin d'améliorer la qualité et la blancheur, en particulier du papier recyclé ;

Les kaolins sont transformés en agents de charge qui conviennent particulièrement aux papiers super-calandrés, utilisés principalement dans les magazines, catalogues et annuaires, alors que les agents de charge à base de GCC et PCC sont utilisés plus largement dans les applications de haute brillance comme le papier non couché sans bois, destiné aux papiers de bureaux pour les impressions et écritures fines, le papier d'archivage et l'imprimerie offset. Dans certains cas, des produits de charge à base de kaolins et carbonates sont assemblés pour atteindre l'équilibre requis ;

Les produits de couchage entrent dans la composition de formules sophistiquées, en combinaison avec différents pigments, agents liants et composants chimiques, pour obtenir une surface lisse nécessaire au niveau de brillance, d'éclat et d'imprimabilité du papier. Les spécialités de couchage sont appliquées à la surface du papier à très grande vitesse pour obtenir le revêtement le plus fin. La performance rhéologique, la brillance et les caractéristiques physiques des pigments de couchage conditionnent alors la qualité du papier utilisé pour les magazines et les publicités comme les intérieurs d'emballage, les coupons et autres impressions de haute résolution mais dont la durée de vie est très courte. Appliquées en couches multiples sur les papiers couchés, ces spécialités minérales sont aussi destinées aux impressions commerciales de qualité comme les brochures de sociétés, rapports annuels et autres publicités haut de gamme. Dans ce cas, la performance et l'aspect couvrant sont obtenus en combinant les fonctionnalités apportées par les minéraux contenus dans chacune des couches ;

■ Les aides aux procédés : les spécialités minérales constituent des aides aux procédés toujours plus répandues dans les industries de la pulpe de bois, du papier et du carton ; elles sont utilisées comme aide à la rétention et agents de surfaçage en raison de leur impact environnemental positif et de leur ratio coût/efficacité. Ces caractéristiques sont plus spécifiquement recherchées dans la fabrication de papier recyclé. Le talc peut constituer une alternative respectueuse de l'environnement en se substituant à des solutions chimiques dans la chaîne de fabrication du papier.

Les ressources allouées à l'innovation recherchent en permanence de nouvelles solutions minérales apportant de la valeur ajoutée. Pour plus d'informations sur les innovations, voir section 1.8 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

■ MARCHÉS (1)

Les marchés qui se sont redressés après la crise économique en 2010 et se sont stabilisés en 2011 et au cours du 1er semestre 2012, ont été en baisse dans les zones matures au 2nd semestre 2012 alors que la croissance a été continue dans les pays émergents. Les niveaux ont été faibles en Amérique du Nord et en Europe et l'industrie a poursuivi sa restructuration avec des fermetures sélectives d'usines chez les papetiers et une nouvelle consolidation du secteur. Dans les pays émergents (Asie-Pacifique, Amérique du Sud), la production de papier d'impression et d'écriture a augmenté de + 4,7 % et ces zones ont accru leur part dans la fabrication mondiale de papier d'impression et d'écriture en 2012.

Le segment de l'emballage est resté tonique, en hausse d'environ + 2 % au niveau mondial, en incluant les économies matures. La hausse de la demande d'emballages est entraînée par le nombre croissant de livraisons issues du commerce électronique qui progresse en permanence. Ce développement est également fondé sur la demande en emballages pour l'alimentation et les boissons, partout dans le monde – aussi bien dans les pays matures que dans les pays en développement — en raison de l'impact environnemental positif des matériaux à base de cellulose.

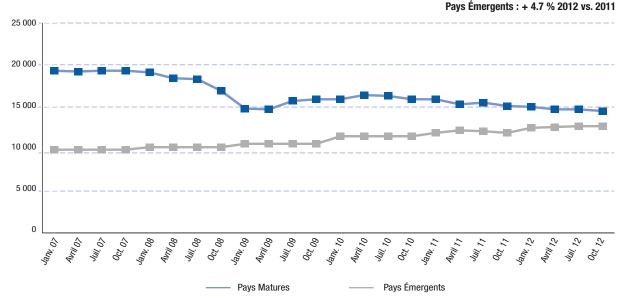
Pour répondre aux nouvelles habitudes de consommation et aux spécifications établies par les marques et les distributeurs, les fabricants de carton et d'emballages développent des solutions sur mesure, disposant d'un effet barrière, d'une bonne résistance, d'une grande légèreté et d'une facilité de recyclage. Les minéraux extraplats pour applications à effet barrière, les solutions minérales à forte opacité et les pigments façonnés sur mesure pour un renforcement de la fibre de bois et la substitution dans le carton, constituent des exemples de solutions innovantes pour le segment de l'emballage. Ces nouveaux produits représentent un pourcentage croissant de l'activité de la branche.

⁽¹⁾ Source: RISI (Resources Information System, Inc.) et estimations IMERYS.

Production mondiale de papier d'impression et d'écriture (1)

(en millions de tonnes)

Pays Matures : - 4,5 % 2012 vs. 2011



Principaux concurrents

- Kaolin : AKW (Allemagne) ; KaMin (Brésil et États-Unis) ; BASF et Thiele (États-Unis) ;
- GCC : Omya (Suisse) et divers concurrents locaux ;
- PCC: SMI (États-Unis); Omya (Suisse).

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

Implantations industrielles

La branche Pigments pour Papier & Emballage dispose de 49 implantations industrielles.

	Europe	Amériques	Asie-Pacifique
Kaolin	1	5	1
GCC	9	2	14
PCC	1	8	3
Unités de mélange	4	1	

Qualité

La branche Pigments pour Papier & Emballage est engagée dans un processus de certification avec 31 sites industriels certifiés ISO 9001.

Organisation commerciale

La commercialisation des produits de la branche est assurée par ses propres experts commerciaux spécialisés dans les applications papetières et d'emballages, selon un découpage régional (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique et Amérique Latine).

⁽¹⁾ Source: RISI (Resources Information System, Inc.) et estimations Imerys.

1.6 MATÉRIAUX & MONOLITHIQUES

La branche Matériaux & Monolithiques est organisée autour des deux activités suivantes :

- Matériaux de Construction ;
- Solutions Réfractaires, constituées des activités Réfractaires Monolithiques (Calderys) et Supports de Cuisson.

Ces deux activités détiennent des positions de marché fortes qu'elles continuent de développer à travers une politique active d'innovation et des investissements sélectifs.

Grâce à des gisements de grande qualité et un processus de production performant, l'activité Matériaux de Construction est le premier producteur français de tuiles, briques et conduits de fumée en terre cuite et d'ardoises naturelles de haute qualité. Imerys participe également au développement des énergies renouvelables dans le domaine de la tuile solaire.

Après avoir concentré ses efforts sur l'amélioration de la productivité de son outil industriel et le recentrage de son dispositif sur le marché français (cessions des opérations dans la péninsule ibérique mi-2007), l'activité Matériaux de Construction a progressivement adapté ses capacités de production pour faire face au ralentissement du marché de la construction, qui a débuté en 2008. L'amélioration observée en 2010 et 2011 n'avait toutefois pas permis de retrouver les niveaux de mises en chantier de 2007. En 2012, le marché a de nouveau été affecté par la baisse des mises en chantier, notamment accentuée par la fin de certaines aides incitatives à la promotion immobilière.

En décembre 2012, Imerys a reçu une offre ferme d'acquisition de la part du groupe Bouyer-Leroux pour son activité Imerys Structure (briques de murs et de cloisons, conduits de fumée). Le projet est

soumis à la consultation des instances représentatives du personnel ainsi qu'à l'obtention des autorisations administratives requises. Il pourrait aboutir durant le premier semestre 2013.

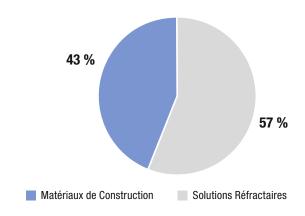
Calderys, le leader mondial des réfractaires monolithiques silicoalumineux fournit des produits et services destinés aux "Industries des métaux liquides" (sidérurgie, fonderie, aluminium) ainsi qu'aux "Industries thermiques" (ciment, énergie, pétrochimie et valorisation énergétique des déchets). Les produits de l'activité Supports de Cuisson servent quant à eux principalement les marchés pour céramiques et tuiles en terre cuite.

En 2007 et 2008, Calderys a consolidé sa position mondiale de premier rang au travers d'acquisitions (ACE Refractories en Inde, B&B Refractories en Afrique du Sud, Svenska Silika Verken AB en Suède). L'activité qui avait été affectée par le contexte économique difficile en 2009, s'était reprise en 2010 et 2011 dans la plupart des pays où le Groupe opère grâce au rebond significatif de la production d'acier. 2012 a été marquée par la baisse de la production industrielle européenne et la poursuite de la croissance, à un rythme cependant moins soutenu, dans la zone asiatique. Pour s'adapter à cet environnement géographiquement contrasté, Calderys a élargi son réseau commercial en Chine. La société a également finalisé l'optimisation de son outil industriel en Suède : l'usine de König est désormais fermée et ses principaux actifs ont été transférés vers l'usine d'Höganäs.

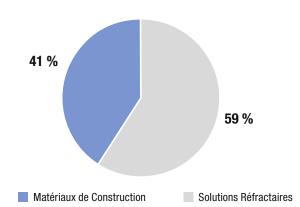
Le chiffre d'affaires de la branche Matériaux & Monolithiques pour l'année 2012 s'établit à 969,3 millions d'euros, contribuant ainsi à hauteur de 25 % au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La branche dispose de 41 sites industriels dans 17 pays.

Chiffre d'affaires 2012 : 969 millions d'euros



3 998 salariés au 31 décembre 2012



(en millions d'euros)	2012	2011	2010 (1)	2009
Chiffre d'affaires	969,3	1 025,3	922,6	875,6
Résultat opérationnel courant	192,5	209,5	187,6	168,0
Marge opérationnelle	19,9 %	20,4 %	20,3 %	19,2 %
Investissements industriels comptabilisés	19,5	24,0	14,0	27,3

⁽¹⁾ Les données 2010 ont été retraitées suite au changement de méthode comptable sur la comptabilisation des avantages du personnel appliqué au 1e janvier 2011.

Pour plus d'information, voir paragraphe 2.1.3 du chapitre 2 du présent Document de Référence.

1.6.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Activités		Marchés	Positions Concurrentielles (2)	Produits/Applications
	TERRE CUITE	Construction neuve		Matériaux de structure (produits finis) Briques de structure (murs et cloisons) Conduits de fumée
MATÉRIAUX			N° 1 français des tuiles, briques et conduits	Tuiles et accessoires (produits finis)
DE CONSTRUCTION		Rénovation de toitures des to		Tuiles et accessoires (produits finis)
	ARDOISES	Construction et rénovation de logements, monuments historiques et tertiaire public	N° 1 français des ardoises naturelles	Ardoises naturelles (produits finis)
SOLUTIONS RÉFRACTAIRES	RÉFRACTAIRES MONOLITHIQUES (CALDERYS)	Sidérurgie Fonderie Aluminium Ciment Valorisation énergétique des déchets Production d'énergie Pétrochimie Construction et réparation de fours industriels	N° 1 mondial des réfractaires monolithiques silico-alumineux	Réfractaires monolithiques (aides aux procédés) Bétons coulés/vibrés Bétons coulés QD™ (Quick Dry) Produits de projection Masses à damer Pisés secs Masses de bouchage Prestation de service complète pour l'industrie réfractaire (conception et installation) Formes préfabriquées
	SUPPORTS DE CUISSON	Tuiles Céramiques fines Carrelages Applications thermiques Construction de fours Céramiques techniques	N° 1 mondial des supports de cuisson pour tuiles	Supports de cuisson & éléments constitutifs de fours

⁽²⁾ Estimations Imerys.

⁽³⁾ L'activité briques et conduits de fumée en terre cuite a fait l'objet d'une offre de rachat de la part du groupe Bouyer-Leroux en décembre 2012 ; le projet pourrait aboutir au 1er semestre 2013.

1.6.2 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

L'activité Matériaux de Construction fournit des matériaux en terre cuite (tuiles et briques, au travers d'une structure juridique unique, Imerys TC) et des ardoises (Ardoisières d'Angers) au secteur français du bâtiment. Ces produits s'adressent principalement au marché du résidentiel en logements individuels, neufs ou en rénovation. Les clients et partenaires de l'activité sont, pour l'essentiel, des négociants français en matériaux de construction.

L'excellence opérationnelle de cette activité se traduit par une forte automatisation des usines qui permet une production à grande échelle de produits à forte valeur ajoutée. Les sites sont approvisionnés par des réserves minières dédiées, de grande qualité et de long terme (jusqu'à 50 années de réserves).

Enfin, l'activité Matériaux de Construction développe des produits innovants permettant de répondre aux nouvelles exigences des utilisateurs en termes d'isolation thermique et phonique, et de facilité et de rapidité de pose.

Depuis 2008, Imerys TC complète son offre de tuiles photovoltaïques intégrées, performantes et innovantes, au travers de CapteliaTM, une société commune ⁽¹⁾ avec EDF ENR (Énergies Renouvelables Réparties). Cette joint venture vise à généraliser la production d'énergie sur les toitures traditionnelles.

■ PRODUITS

Les réserves d'argile situées en France, à proximité des unités de transformation de produits en terre cuite constituent une source d'approvisionnement en matières premières de qualité. Afin d'assurer la pérennité de l'exploitation, l'activité Matériaux de Construction s'attache à développer ses réserves, notamment par achats ou échanges de terrains, et planifie la restauration ou la réhabilitation des sites. En 2012, de nouvelles autorisations préfectorales ont été obtenues, notamment à proximité des sites de Gironde-sur-Dropt (Gironde, France) et la Boissière du Doré (Loire Atlantique, France) pour l'extension des parcs de stockage et à Saint-Germer de Fly (Oise, France) et Saint Geours d'Auribat (Landes, France) pour le renouvellement des carrières.

La société Ardoisières d'Angers exploite une carrière souterraine de schiste ardoisier à Trélazé (Maine-et-Loire, France). L'extraction à 450 mètres de profondeur garantit l'exceptionnelle qualité de l'ardoise qui détient les propriétés suivantes : imperméabilité, résistance aux intempéries – notamment au gel – inaltérabilité et la flexibilité, facilitant son utilisation. L'ardoise convient tout particulièrement aux toitures à fortes pentes.

Pour plus d'informations sur les réserves d'argiles et d'ardoise, voir section 1.7 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

APPLICATIONS

Terre Cuite

Imerys TC est spécialisée dans la conception, la production et la vente de matériaux de construction en terre cuite pour la couverture (tuiles et accessoires) et la structure (briques et conduits de fumée).

L'intérêt des produits en terre cuite a été confirmé par les conclusions du Grenelle de l'Environnement le relatives au logement : constructions saines, solides, durables, bénéficiant des qualités d'inertie thermique et d'étanchéité à l'air pour des Bâtiments Basse Consommation (BBC). À dimension équivalente, la brique en terre cuite "Optibric PV 4G" offre par exemple une isolation thermique cinq fois supérieure à celle des parpaings en béton.

Au cours de l'année 2012, l'activité Matériaux de Construction a poursuivi son effort d'innovation pour améliorer la valeur apportée aux clients et proposer des solutions constructives concrètes pour un habitat toujours plus performant, économe, confortable et donc plus durable. Les nouveautés produites ont pour principaux objectifs : la facilité de pose, la rapidité de mise en œuvre, la performance énergétique pour la brique, l'alliance de la technicité et de l'esthétisme pour la tuile comme la NéoPlate™ qui offre le rendu parfait d'une tuile plate avec un gain de temps de pose de 35 %. Pour plus d'informations sur les innovations, *voir section 1.8 du chapitre 1 du présent Document de Référence.*

Tuiles et accessoires

Fédérée sous une marque unique, Imerys Toiture™, la gamme de produits est composée de tuiles plates, tuiles canal et tuiles à emboîtement grand et petit moules. Elle comporte désormais 69 modèles et 85 coloris de tuiles en terre cuite, adaptées aux traditions et spécificités régionales. Huit appellations "terroirs", à forte notoriété, singularisent les différents modèles de tuiles : Gélis™, Huguenot™, Jacob™, Phalempin™, Poudenx™, Sans™, Ste Foy™ et Doyet™. Imerys Toiture™ a également élaboré des accessoires de couverture qui contribuent à libérer le couvreur des travaux de finition, car leur pose ne nécessite ni mortier, ni scellement. Avec les tuiles thermiques et photovoltaïques, Imerys Toiture™ propose une offre globale et intégrée de couverture, saine, esthétique et efficace en matière d'économie d'énergie.

Briques de structure

Les **briques en terre cuite** Imerys StructureTM (brique standard et produits techniques: Monomur et OptibricTM) sont utilisées pour la construction de structure des bâtiments, dans les murs périphériques, les cloisons et les doublages intérieurs (briques plâtrières, système CarrobricTM, IntuitysTM). Leurs fonctions "porteuse" et/ou "isolante" les différencient des briques de parement, à vocation décorative.

⁽¹⁾ Détenue à parts égales par chacun des partenaires.

⁽²⁾ Grenelle de l'Environnement : Réunion nationale des 24 et 25 octobre 2007 regroupant l'État français et les représentants de la société civile afin de créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement et des économies d'énergie.

L'Urbanbric® a été créée spécifiquement pour le logement collectif, répondant ainsi parfaitement à la réglementation de ce marché porteur pour le développement de la brique.

Par ailleurs, Imerys Structure™ développe, produit et commercialise des **conduits de fumée** en terre cuite (boisseaux, de marque Ceramys™) adaptés aux systèmes de chauffage individuel.

Ardoises

Grâce à son antériorité et son omniprésence sur les plus beaux bâtiments du patrimoine architectural français, l'ardoise naturelle Angers-Trelazé® bénéficie d'une notoriété spontanée proche de 90 % auprès des professionnels de la filière couverture. Les monuments historiques constituent la vitrine qualitative des produits de la société Ardoisières d'Angers et leur prestige profite à l'ensemble des gammes commercialisées.

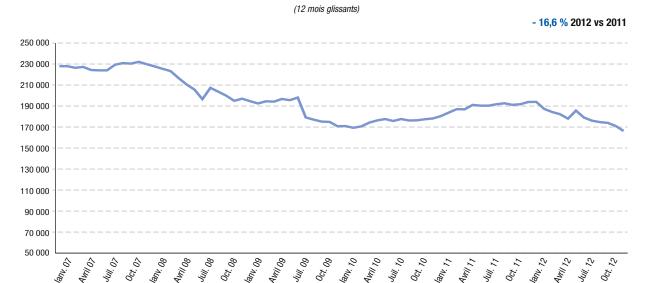
En 2012, Ardoisières d'Angers a élargi sa gamme de produits d'importation en commercialisant, en plus de son offre habituelle, l'ardoise de la carrière Fonsagrada (Espagne) afin de répondre à toutes les typologies de marché.

■ MARCHÉS

Évolution des marchés

Le marché des Matériaux de Construction est caractérisé par une demande variant selon les spécificités régionales. L'activité est liée, dans des proportions équivalentes, à l'évolution des marchés du logement individuel neuf (briques et tuiles) et à celui de la rénovation (tuiles) en France. Cette dernière a traditionnellement fait preuve d'une meilleure résistance en période de bas de cycle.

Mises en chantier de logements individuels neufs en France



Sources : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie à fin décembre 2012 et estimations Imerys.

Terre Cuite

Après deux années de recul des mises en chantier de logements individuels neufs en 2008 et 2009, l'année 2010 avait amorcé une reprise qui s'était poursuivie en 2011, sans que le marché ne retrouve toutefois son niveau de 2007. En 2012, les mises en chantier de maisons individuelles neuves ont enregistré une baisse de - 17 %, accentuée par la fin de certaines aides incitatives à la promotion immobilière.

La rénovation de toitures a fait preuve d'une meilleure résistance, malgré les intempéries du mois de février 2012. La meilleure tenue de la rénovation a ainsi permis de limiter la baisse des ventes de tuiles en terre cuite (estimée à - 9 % par la Fédération Française des Tuiles et Briques pour l'ensemble de la profession en 2012).

Dans les matériaux de structure, essentiellement utilisés dans la construction de logements individuels neufs, les ventes de briques sont en retrait de - 14 % en 2012, selon la Fédération. Grâce à leur facilité de pose et leurs qualités intrinsèques, parfaitement adaptées aux enjeux Bâtiments Basse Consommation (BBC) du Grenelle de l'Environnement (en particulier, réglementation thermique RT 2012), la brique en terre cuite a progressivement augmenté sa part de marché vis-à-vis des autres modes constructifs pour dépasser aujourd'hui 40 %. Depuis le lancement récent de produits adaptés aux besoins spécifiques des logements collectifs, la brique en terre cuite entre progressivement dans ce nouveau segment où sa part de marché s'élève à 18 %.

En 2012, Imerys a conservé sa position de leader français des tuiles et briques en terre cuite.

PRÉSENTATION DU GROUPE

Matériaux & Monolithiques

Ardoises

Depuis 2009, le marché est en net repli. Les segments "haut de gamme" (bâtiments publics, monuments historiques) continuent de privilégier l'ardoise française de qualité supérieure, en particulier dans les projets de restauration et de rénovation.

Principaux concurrents

- Terre Cuite: Wienerberger (Autriche); Bouyer-Leroux, Monier et Terreal (France);
- Ardoises: CupaPizarras, Rathscheck (Espagne) et Glendyne (Canada).

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

Implantations industrielles

En raison de son caractère de marché de proximité, la bonne répartition des sites industriels et implantations commerciales permet une desserte optimale du marché français. Les 21 sites industriels se répartissent ainsi au sein de l'activité :

Terre Cuite	Tuiles: 13	Briques de structure : 5	Conduits de fumée : 2
Ardoises	1		

Qualité

La démarche qualité constitue, depuis plusieurs années, une préoccupation centrale de l'activité Matériaux de Construction.

Depuis novembre 2004, tous les sites Terre Cuite sont certifiés ISO 9001 et tous les produits fabriqués sont conformes à la norme (NF) associée à leur catégorie. La certification porte sur les principales caractéristiques du produit, notamment, les aspects géométriques, dimensionnels, physiques (résistance à la compression), thermiques et hygrométriques (dilatation à l'humidité). Imerys TC a été le premier fabricant à certifier une gamme de tuiles NF Montagne, plus exigeante que la norme NF pour la résistance au gel.

En mars 2005, l'ardoise naturelle Angers-Trélazé® a été la première à recevoir de l'AFNOR, la marque NF-Ardoises. Les produits de la marque Angers-Trélazé® répondent ainsi, depuis lors, à la plus exigeante des normes françaises.

Organisation commerciale

Terre Cuite

L'activité Terre Cuite est structurée en régions commerciales dans chaque gamme de produits – tuiles, briques et conduits de fumée – pour une réponse optimale.

Chaque client est en relation avec un interlocuteur unique chargé de l'ensemble du processus depuis la commande jusqu'à la livraison. Parallèlement, Imerys TC offre un ensemble de services connexes à ses clients et utilisateurs finaux et met en œuvre une stratégie de communication adaptée, au travers d'Encyclopédies (Encyclopédie de la Tuile et Encyclopédie de la Brique), de sites Internet spécifiques: www.imerys-structure.com, www.imerys-toiture.com, complétés par un site dédié aux produits solaires, www.imerys-solaire.com, un site orienté grand public, www.mamaison-terre-cuite.com, et un site portail www.e-toiture.com.

Pour assurer le développement des professions de couvreurs, maçons, spécialistes de la terre cuite, Imerys TC dispense les formations nécessaires dans neuf centres dédiés: les professionnels du bâtiment sont formés chaque année aux techniques de pose de la tuile, à la mise en œuvre du joint mince en brique, ainsi qu'à l'installation des systèmes photovoltaïques en toiture grâce à la formation diplômante "Quali PV Bat".

Imerys TC soutient par ailleurs des initiatives citoyennes, à travers son partenariat avec la Fondation Architectes de l'Urgence.

Ardoises

L'organisation commerciale de la société Ardoisières d'Angers s'appuie sur cinq secteurs géographiques.

En 2012, elle a poursuivi les actions de promotion auprès des architectes des monuments historiques et des entreprises de couverture au sein du "Club de la Bleue". La vente d'ardoise d'importation a été consolidée par l'apport d'une nouvelle source d'approvisionnement (Fonsagrada, Espagne).

La gamme de produits paysagers s'est étoffée de deux nouvelles applications : les gabions (casiers pré-remplis en plaquettes d'ardoise) et les tuiles lavées concassées.

1.6.3 SOLUTIONS RÉFRACTAIRES

Les Solutions Réfractaires sont composées de deux activités : Réfractaires Monolithiques (Calderys) et Supports de Cuisson.

Réfractaires Monolithiques

Calderys développe et commercialise des réfractaires monolithiques : ces spécialités sont utilisées pour la construction et la réparation de revêtements réfractaires soumis à des températures élevées et des conditions de sollicitation intenses. Les réfractaires monolithiques

sont des produits semi-finis, dont la formulation inclut des minéraux réfractaires, des agents liants et des additifs. Ils doivent être dissous dans de l'eau, avant d'être posés pour prendre leur forme définitive dans le four, sur site.

Les réfractaires monolithiques se substituent aux briques réfractaires : ils représentent désormais 45 % du marché total des réfractaires dans les économies développées, en raison de leurs avantages intrinsèques : facilité et rapidité d'installation, pose

sans joint, adaptabilité à toutes les formes de fours - même les plus complexes - et cycle de production très court. Pour répondre aux besoins de ses clients, Calderys a développé une très forte expertise technique dans l'élaboration, la production et l'installation de solutions réfractaires, et la gestion de projets.

La croissance de Calderys est fondée sur les trois axes suivants :

- expansion géographique dans les pays émergents: Calderys a poursuivi son développement en augmentant les capacités de production de lignes de masse de bouchage en Inde et en Ukraine et avec la construction d'une nouvelle ligne de production de ce type de produit, en 2011, en Chine. En 2012, Calderys a renforcé son réseau commercial dans ce pays. En conséquence, les ventes dans les pays émergents ont représenté en 2012 près de 50 % de l'activité totale de Calderys;
- extension de l'activité projets depuis le métier de formulation de solutions réfractaires vers une approche intégrée, permettant de fournir des solutions complètes: Calderys ne vend pas seulement des réfractaires monolithiques mais est également en mesure de superviser l'ensemble d'un projet, de la conception des revêtements, à leur installation et leur maintenance;
- innovation, facteur essentiel pour s'adapter aux pratiques locales et aux nouveaux besoins du marché. Ainsi, Calderys adapte et améliore en permanence les solutions fournies.

Les efforts d'innovation de Calderys se concentrent sur l'amélioration des performances de ses produits, leur facilité d'utilisation et la diminution de leur empreinte environnementale. En 2012, Calderys a encore développé sa gamme Quick Dry (QD™) à succès – lancée en 2009 – pour répondre aux besoins des clients demandant une plus grande disponibilité de leurs équipements et une réduction des coûts grâce à une installation plus rapide. Les "Quick Dry" sont désormais vendus à plus de 246 clients dans 20 pays.

Calderys a également livré, en 2012, des projets importants qui ont apporté une entière satisfaction aux clients tant en termes de performance de la solution que de temps de mise en oeuvre : la rénovation complète d'un four d'ilmenite (1) de plus de 70 mètres de long a ainsi été réalisée en 25 jours au lieu de 3 mois habituellement.

Pour plus d'information sur la R&D et les innovations, voir section 1.8 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

Supports de Cuisson

L'activité Supports de Cuisson conçoit, fabrique et commercialise, dans le monde entier :

- des supports de cuisson (pièces de forme destinées à maintenir le produit final pendant sa cuisson);
- des éléments constitutifs de fours industriels (protections réfractaires pour les parois et structures de wagons de cuisson) pour les industries céramiques.

Elle a récemment développé des activités dans le domaine des céramiques techniques.

■ PRODUITS ET SERVICES

Réfractaires Monolithiques

Les produits de Calderys sont constitués de matières premières minérales, naturelles ou synthétiques, comme les chamottes, l'andalousite, la mullite, la bauxite, l'alumine tabulaire ou fondue (monolithiques silico-alumineux ou "monolithiques acides"), les spinelles, la magnésie, la dolomite ("monolithiques basiques") auxquelles sont incorporés des liants (ciments réfractaires, argiles ou additifs). Les monolithiques sont posés en utilisant différentes techniques et principalement le coulage, la projection ou le bouchage. Calderys propose également un service complet de gestion de projets, allant de la conception de la solution à son installation et sa maintenance.

Supports de Cuisson

Les supports de cuisson sont composés de matériaux réfractaires (cordiérite, mullite, carbure de silicium) qui présentent les caractéristiques suivantes :

- résistance aux chocs mécaniques et thermiques, pour protéger le produit final (tuile, pièce céramique) des éventuelles déformations et réactions de contact et pour augmenter la durée de vie du support ;
- légèreté, afin d'optimiser la capacité de cuisson disponible et réduire la consommation d'énergie lors du processus de cuisson.

■ APPLICATIONS

Réfractaires Monolithiques

Les réfractaires monolithiques de Calderys sont des spécialités utilisées dans toutes les industries nécessitant des hautes températures : la sidérurgie, les fonderies de métaux ferreux et non ferreux (y compris l'aluminium), les centrales électriques, les incinérateurs, les chaudières à biomasse, ainsi que l'industrie du ciment et les usines pétrochimiques.

Calderys est particulièrement bien positionné pour fournir des solutions tout au long des étapes sensibles du processus de production, comme par exemple sur les hauts fourneaux et les rigoles de hauts fourneaux dans la sidérurgie, sur les cyclones et les zones de combustion dans les cimenteries ou sur les unités de récupération de souffre dans la pétrochimie, ainsi que sur les marchés à croissance rapide comme celui de la valorisation énergétique des déchets. En complément des réfractaires monolithiques fabriqués par Calderys, la gamme de produits comprend des formes prêtes à l'emploi, des isolants, des systèmes d'ancrage et autres accessoires. Avec des services de conception, d'ingénierie et de supervision de l'installation des produits et les formations nécessaires aux installateurs et aux clients, Calderys est en mesure de prendre en charge tous les types de projets : première installation d'équipements dans une nouvelle usine, modernisation d'unités existantes ou maintenance.

Supports de Cuisson

La très large gamme de produits permet de répondre aux spécificités de forme et de conditions d'utilisation requises par les clients : température, cycles de cuisson, systèmes de charge et de manipulation. Les bureaux d'études sont dotés d'un système de conception assistée par ordinateur qui simule les performances thermiques et mécaniques du support, son comportement et sa résistance aux chocs mécaniques et aux vibrations. Cette étape, indispensable au processus de développement, permet de répondre aux besoins des clients les plus exigeants :

- pour l'industrie de la tuile, la fabrication des supports de cuisson en "H" et en "U": posés sur des wagons de cuisson, ces supports maintiennent les tuiles lors de leur passage prolongé dans des fours tunnel, traditionnels ou intermittents. L'activité fabrique et commercialise également des superstructures et éléments de construction, extrêmement flexibles et ultralégers, destinés aux systèmes d'enfournement. En 2012, elle a lancé sur le marché trois nouveaux matériaux innovants, allégés et renforcés (ZSAII™, Greenlite™ et Versa Tile™);
- pour les marchés des céramiques fines : les supports individuels ou empilables, pressés, coulés ou extrudés sont destinés à la cuisson de la vaisselle et des pièces sanitaires ; l'activité est le leader du marché de solutions avancées combinant plusieurs matériaux (cordiérite et carbure de silicium par exemple) ; la cuisson du carrelage requiert des supports coulés ou pressés ;
- céramiques techniques : pièces extrudées ou pressées pour divers secteurs tels que l'environnement, la pétrochimie, les charges de broyage ou l'automobile.

■ MARCHÉS

Évolution des marchés

Réfractaires Monolithiques

Les réfractaires monolithiques produits par Calderys sont commercialisés partout dans le monde, et plus spécialement en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie.

Affectée par les conséquences de la crise financière de 2008 et 2009, l'activité de Calderys a été positivement orientée en 2010 et 2011, grâce à l'amélioration de l'économie mondiale. En 2012, la plupart des marchés finaux de l'activité se sont contractés en Europe, mais

sont restés favorables en Inde et en Asie. Dans le secteur de la sidérurgie, la production d'acier a baissé de – 4,7 % dans l'Union Européenne en 2012 par rapport à 2011, alors qu'elle a crû de + 3,1 % en Chine et de + 4,3 % en Inde. Le segment de la fonderie, lié à l'industrie automobile, a souffert d'une baisse significative en France, en Espagne et au Benelux ; l'Allemagne a mieux résisté. Le nombre de projets de construction de nouvelles usines pour les industries européennes de haute température (ciment, incinération, pétrochimie, etc.) a été limité, alors que l'activité a augmenté en Inde et en Asie. Dans le secteur de la valorisation énergétique des déchets (incluant la biomasse), l'activité s'est maintenue à un bon niveau grâce au nombre croissant de nouveaux investissements dans l'énergie renouvelable.

Supports de Cuisson

L'activité Supports de Cuisson, qui s'adresse principalement aux marchés de la production de tuiles et de céramiques fines en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, évolue, depuis quelques années, dans un contexte très concurrentiel :

- en Europe occidentale, après une reprise du marché de la construction en 2011 et un rebond des investissements (réfection complète de lignes ou nouvelles lignes de production), 2012 a vu une baisse significative du remplacement et de nouveaux projets de supports de cuisson pour la tuile. L'année a été également plus faible dans les supports de cuisson pour la vaisselle après une très bonne activité en 2011. La demande de céramiques techniques a cru de manière significative en 2012, en particulier grâce à la montée en puissance de la filtration de l'eau;
- dans les pays émergents, les ventes ont augmenté sensiblement dans les céramiques fines (Moyen-Orient) soutenues par des transferts de production de l'Extrême-Orient vers les économies matures, ainsi qu'en Europe de l'Est avec une forte demande dans l'activité tuiles (réfection complète des anciennes lignes ou nouvelles lignes de production).

Principaux concurrents

- Réfractaires Monolithiques: RHI (Autriche); Vesuvius (Belgique); Krosaki Harima (Inde, Japon);
- Supports de Cuisson: Burton (Allemagne et Hongrie); Beijing Trend (Chine); Saint-Gobain (France); HK-Ceram Ltd. (Hongrie), Icra (Italie).

■ SITES INDUSTRIELS, QUALITÉ ET ORGANISATION COMMERCIALE

Implantations industrielles

L'activité Solutions Réfractaires dispose de 20 sites industriels dans 17 pays, répartis de la façon suivante :

	Europe	Amériques	Asie-Pacifique & Afrique
Réfractaires Monolithiques	9	1	7
Supports de Cuisson	2		1

En 2011, la production suédoise de monolithiques préfabriqués et alumineux a été regroupée dans l'usine d'Höganäs, qui a été agrandie et modernisée et le site de Köping a été fermé. En 2012, Calderys a finalisé le transfert des actifs de l'usine de Köping vers celle d'Höganäs.

Qualité

Calderys s'attache à livrer, partout dans le monde, des produits de qualité identique. Grâce à un système de comparaisons et une base de données scientifiques, Calderys sélectionne localement les matières premières appropriées, correspondant au niveau de qualité requis. 15 sites sont certifiés ISO 9001.

Tous les sites des Supports de Cuisson sont certifiés ISO 9001.

Organisation commerciale

L'approche de Calderys est orientée vers ses marchés : afin d'offrir à ses clients des solutions réfractaires complètes, Calderys dispose de bureaux de vente ou de filiales sur tous ses marchés majeurs et est ainsi présent dans plus de 30 pays.

La commercialisation des produits de l'activité Supports de Cuisson est assurée par ses équipes commerciales déployées sur quatre zones géographiques principales et renforcées, lorsque nécessaire, par un réseau international d'agents et de distributeurs.

1.7 MINÉRAUX

Afin d'approvisionner ses unités de production avec une gamme étendue de matières premières répondant aux besoins de ses clients, Imerys exploite 121 gisements dans un grand nombre de pays. Le Groupe poursuit le renouvellement et le développement de ses réserves et ressources minérales et s'attache à renforcer en permanence son expertise technique en géologie, en planification minière, en exploitation des réserves au travers de formations, partage d'expérience et des meilleures pratiques, destinés au réseau de 140 géologues et ingénieurs miniers. En 2012, Imerys a reconstitué ses réserves minérales, conformément aux besoins de chacune de ses activités et l'accent a été mis sur la stabilité des qualité et quantité nécessaires pour ses besoins à long terme. Les acquisitions d'une société de bauxite réfractaire au Brésil (État de Pará) et des activités de kaolin de Goonvean au Royaume-Uni (Cornouailles) ont contribué au renforcement du portefeuille de minéraux du Groupe. Pour plus d'information, voir sections 1.3.3 et 1.4.2 du chapitre 1 du présent Document de Référence.

Depuis la mise en œuvre du reporting des réserves et ressources minérales en 2002 et du premier audit externe réalisé en 2004 (évaluation à la juste valeur des réserves et ressources lors de la première adoption des normes IFRS), les politiques et procédures d'évaluation sont progressivement améliorées. En application des procédures internes d'Imerys, les réserves et ressources minérales sont auditées régulièrement par des intervenants internes et externes. Le second cycle pluriannuel d'audits géologiques qui s'est terminé fin 2011, montre une amélioration continue de la gestion et de la pertinence du reporting des réserves et ressources minérales. Les données relatives aux réserves et ressources minérales publiées dans le présent Document de Référence ont été préparées en application des standards internationaux de reporting communément utilisés. Ces données ont été vérifiées en prenant en compte les référentiels applicables à chaque entité de reporting.

1.7.1 LES MINÉRAUX D'IMERYS

■ MINÉRAUX EXTRAITS PAR IMERYS

Lorsqu'elle est identifiée comme un atout important, l'intégration du gisement, en amont de la production est mise en œuvre par Imerys. Les origines géologiques, les propriétés spécifiques, les applications finales et l'emplacement des gisements des principaux minéraux extraits par Imerys sont présentés ci-dessous.

L'andalousite: minéral silico-alumineux naturel contenant environ 60 % d'alumine, l'andalousite se transforme en mullite lorsqu'elle est chauffée à 1 350 °C. Le Groupe exploite des gisements d'andalousite de très grande qualité situés en Afrique du Sud, en Chine, en France et au Pérou. Ce minéral réfractaire dispose de propriétés fondées sur sa haute résistance, tant aux températures extrêmes, qu'aux conditions difficiles, aux contraintes mécaniques ainsi qu'à la corrosion. Il convient à la confection de spécialités réfractaires acides de haute qualité, à forte teneur en alumine.

Imerys extrait de l'ardoise de sa carrière souterraine d'Angers (France). L'extraction et le traitement de ce minéral requièrent des techniques hautement spécialisées. L'ardoise constitue un matériau de toiture adapté aux bâtiments de prestige.

Les argiles céramiques sont des minéraux sédimentaires composés de très fines particules et dotés d'une importante plasticité, utile dans les applications céramiques. Après extraction, les argiles sont sélectionnées, traitées et mélangées pour atteindre les propriétés recherchées. Elles procurent une stabilité rhéologique pour les applications de coulage, comme les sanitaires, une haute plasticité et une forte résistance pour les produits destinés à l'industrie de la vaisselle, des carrelages et de l'électro-porcelaine. Ces argiles sont également utilisées dans les industries du caoutchouc et des réfractaires. Les argiles céramiques d'Imerys proviennent de plusieurs gisements situés en France (Charentes, Indre, bassins de l'Allier et de Provins), au Royaume-Uni (Devon et Dorset), aux

États-Unis (Kentucky, Mississippi et Tennessee) et en Thaïlande (Province de Lampang).

Les argiles réfractaires sont des kaolins fins d'une grande dureté, bénéficiant le plus souvent d'une forte teneur en carbone, et que la calcination transforme en matériaux réfractaires de haute densité appelés communément "chamottes". Celles-ci sont essentiellement utilisées dans les applications réfractaires et céramiques. Les gisements d'argiles réfractaires du Groupe sont situés en Afrique du Sud, aux États-Unis (Géorgie), en France et en Ukraine. Les propriétés des argiles réfractaires sont fondées sur leur haute résistance, tant aux températures extrêmes qu'aux conditions difficiles, aux contraintes mécaniques ainsi qu'à la corrosion.

Les argiles rouges sont le résultat d'une association d'argiles et d'oxydes d'origine sédimentaire. Cet assemblage prend une couleur rouge à la cuisson. Les argiles rouges sont utilisées pour la fabrication des matériaux de construction (tuiles, briques et conduits de fumées); elles répondent à des exigences spécifiques en termes de distribution des particules, de plasticité, d'extrudabilité avant la cuisson et présentent de bonnes performances au séchage et à la cuisson. En France, d'importantes réserves d'argile adaptées aux spécificités des produits de construction en terre cuite sont situées à proximité des différentes unités de l'activité Matériaux de Construction.

La bauxite et le kaolin bauxitique sont des minéraux présents dans des gisements d'origine sédimentaire. Les bauxites d'Imerys sont caractérisées par leur faible teneur en fer. À partir de celles-ci, est élaborée une large gamme de produits réfractaires. Les gisements d'Imerys sont situés au Brésil (État de Pará) et aux États-Unis (Alabama et Géorgie). Ces minéraux réfractaires disposent de propriétés fondées sur leur haute résistance, tant aux températures extrêmes qu'aux conditions difficiles, aux contraintes mécaniques ainsi qu'à la corrosion.

La **bentonite** est une argile sédimentaire silico-alumineuse qui développe des propriétés rhéologiques et absorbantes élevées. Après traitement, la bentonite est utilisée dans les industries de la fonderie, du forage et de la granulation de minerais ainsi que dans les enduits, les adhésifs, les pâtes céramiques et les cosmétiques. Le Groupe exploite une mine en Afrique du Sud.

Le carbonate de calcium naturel (GCC) provient de la craie, du calcaire et du marbre. Le GCC est obtenu par broyage des carbonates issus des gisements à ciel ouvert ou souterrains. Il subit ensuite des transformations pour développer les propriétés recherchées dans les applications finales. Le GCC est apprécié pour sa blancheur et ses propriétés alcalines. Le GCC est essentiellement employé comme produit de charge ou de couchage dans l'industrie papetière. Il est également utilisé dans les applications de minéraux de performance telles que les peintures et revêtements de surface, les plastiques et les joints, ainsi que dans des produits liés à la purification de l'air et à l'environnement. Le Groupe dispose d'importantes réserves de GCC, en Amérique du Nord (Alabama, Maryland et Arizona), au Brésil, en Chine, en France, en Grèce, en Italie, en Malaisie, au Mexique, au Royaume-Uni, en Tunisie, en Turquie et au Vietnam.

La diatomite est un minéral sédimentaire siliceux issu de l'accumulation des restes fossilisés de végétaux aquatiques microscopiques appelés "diatomées". La diatomite est un minéral d'origine naturelle qui présente des propriétés exceptionnelles : faible densité, grande surface de contact et forte porosité. En raison de ses caractéristiques uniques, la diatomite produite par Imerys est utilisée dans de nombreuses applications, en particulier comme aide au procédé de filtration et en qualité d'additif fonctionnel dans les applications pour minéraux de performance comme la peinture. Les mines de diatomite d'Imerys sont situées au Chili, en Chine, en France, au Mexique, au Pérou, en Espagne et aux États-Unis (Californie, Washington, Nevada).

Les **feldspaths** sont des minéraux silico-alumineux naturels, disposant de différentes teneurs en potassium, sodium, calcium et/ou lithium. Ces minéraux sont réputés pour leur viscosité et les caractéristiques requises par les pâtes céramiques et l'industrie du verre. De nombreuses variétés de feldspaths confèrent des propriétés variées à de multiples produits finis. Sous forme de poudre, le feldspath est un agent augmentant la dureté des plastiques. Il est également présent dans les peintures, les enduits et les caoutchoucs. Les principaux sites d'exploitation du feldspath sont situés en Allemagne (Bavière), en Espagne (Caceres – Estrémadure, régions de Salamanque et Valence), en France (Bourgogne, Allier, Pyrénées Orientales), en Inde (Andrah Pradesh), au Portugal et en Turquie.

Le graphite est l'une des formes cristallines du carbone, doté d'un aspect micacé. Le graphite naturel est extrait par le Groupe de sa mine de Lac-des-îles (Province du Québec, Canada) – la plus grande mine de graphite d'Amérique du Nord – pour approvisionner, dans le monde entier, des clients dans l'énergie mobile, les produits d'ingénierie, les additifs pour polymères, les lubrifiants, les réfractaires et la métallurgie.

Le **kaolin** est principalement composé de kaolinite, une argile silicoalumineuse blanche et humide, issue de l'altération géologique du granit ou de roches similaires. Il est extrait de gisements primaires (Cornouailles, Royaume-Uni) ou de gisements secondaires et sédimentaires (région de Sandersville, Géorgie, États-Unis) et au Brésil (État de Pará). Le kaolin est également connu sous le nom de "china clay"; cette argile est extraite dans des mines ou carrières à ciel ouvert.

Des processus spécifiques de transformation confèrent au kaolin les propriétés requises pour de nombreuses applications finales. Parmi ces applications, le papier requiert des qualités de blancheur et d'opacité ainsi que de brillance, de lissage et de facilité d'impression. Les kaolins sont également destinés aux minéraux de performance (peintures, caoutchoucs, plastiques et joints). Ils sont enfin utilisés dans une large gamme de céramiques : porcelaines de table extrablanches, applications destinées à l'industrie sanitaire et du carrelage, fibre de verre et support de filtration des gaz d'échappement pour l'automobile. Pour certaines applications, les kaolins sont calcinés puis traités de nouveau. La calcination transforme les kaolins à haute température (700 - 1 200 °C) et en fait un minéral plus blanc et plus inerte (métakaolin) destiné aux minéraux de performance ainsi qu'aux applications réfractaires et céramiques. L'halloysite est une catégorie de kaolin, très blanc, de grande qualité et prisé par l'industrie de la porcelaine fine du monde entier pour ses propriétés de translucidité.

Les gisements sont situés dans différentes régions et Imerys est le seul producteur actif dans les trois principales zones de production de kaolins de haute qualité pour le papier. Chaque région présente des caractéristiques particulières : au Royaume-Uni (Cornouailles) pour les kaolins de charge ; aux États-Unis (Géorgie) pour les applications de couchage de papier et carton et les produits à effets opacifiants ; au Brésil (Bassin de l'Amazone) pour toutes les applications de couchage, en raison de la finesse et de la granulométrie des particules minérales issues de ce gisement. Pour les minéraux de performance et les céramiques, les réserves minérales exceptionnelles d'Imerys sont situées en Australie (Victoria), aux États-Unis (Caroline du Sud et Géorgie), en France (Bretagne et Allier), au Royaume-Uni (Cornouailles), en Nouvelle-Zélande (Matauri Bay), en Thaïlande (Province de Ranong) et en Ukraine (Donetsk). Imerys exploite des gisements d'halloysite en Nouvelle-Zélande.

Le mica (muscovite et phlogopite): le terme "mica" regroupe une famille de minéraux silico-alumineux dotés d'une structure feuilletée et disposant de spécificités physico-chimiques. Le mica se distingue des autres minéraux par ses propriétés isolantes et élastiques. Il procure stabilité thermique, résistance à la chaleur et à l'humidité, légèreté dans les revêtements ainsi que des propriétés décoratives. Il améliore également les propriétés et la longévité des plastiques pour l'industrie automobile. Imerys extrait le mica de ses gisements au Canada (Province du Québec), aux États-Unis (Caroline du Nord) et comme un coproduit de l'extraction de kaolins et de feldspaths en France (Bretagne et Bourgogne).

La perlite est une roche volcanique très particulière contenant naturellement entre 2 et 5 % d'humidité. Lorsqu'elle est transformée et chauffée, l'eau emprisonnée dans le minéral se transforme instantanément en vapeur et la perlite explose comme du popcorn. Son volume étant multiplié par vingt, la perlite devient alors un matériau multicellulaire de faible densité, offrant une grande surface utilisable. La perlite est un minéral d'origine naturelle qui présente des propriétés exceptionnelles : faible densité, grande surface de contact et forte porosité. En raison de ses caractéristiques uniques, la perlite produite par Imerys est utilisée dans de nombreuses applications, en particulier comme aide au procédé de filtration, et en qualité d'additif fonctionnel dans les applications pour minéraux de performance

comme la peinture. Les gisements de perlite se trouvent en Argentine, au Chili, en Turquie et aux États-Unis (Nouveau-Mexique, Arizona et Utah).

Le quartz est le minéral le plus répandu sur la terre. Il est présent dans la majorité des environnements géologiques et constitue le composant essentiel de nombreuses roches. Imerys produit des quartz de haute pureté (> 99,8 % de silice) sous deux formes : en bloc - veine de quartz - et en galets. Dans les deux cas, le quartz présente des propriétés similaires, comme la résistance à l'abrasion, des propriétés réfractaires et une grande solidité. Ses applications sont multiples pour les carrelages et la décoration. Le silicium et le ferro-silicium, dont le quartz constitue la matière première, sont des composants essentiels aux alliages sidérurgiques spéciaux. Le quartz entre également dans la composition des siliciums et produits chimiques à base de silanes. Imerys produit du quartz à partir de gisements situés en France (Lot, Dordogne) et en Suède, ou comme coproduit du kaolin. Enfin, le quartz existe dans une gamme de couleurs destinées à différents marchés où il est utilisé comme matériau de décoration, ainsi que dans le domaine de la construction.

Le talc est un silicate de magnésium hydraté. Il est généralement extrait de carrières à ciel ouvert. La matière est minée sélectivement, transformée et broyée puis triée par taille et forme, de façon manuelle, optique ou mécanique, ou bien grâce au procédé de flottation.

La plupart des gisements de talc présente des caractéristiques uniques en termes de cristallographie et de structure morphologique, de chimie de surface, d'aspect et de brillance. En conséquence, le minéral issu de chaque gisement est plus spécialement adapté à certaines applications. Des techniques spécifiques de transformation et formulation ont donc été développées pour répondre aux différentes utilisations finales.

Les principales applications du talc sont les polymères (principalement polypropylènes) pour le renforcement des pièces automobiles, les peintures industrielles dans lesquelles le talc améliore la résistance à la corrosion et la rhéologie, le papier, comme pigment de charge ou de couchage ainsi que pour la rétention des impuretés contenues dans la pulpe. Dans les cosmétiques, le talc est utilisé comme poudre corporelle. Enfin, il constitue un agent fluidifiant et stabilisant dans les applications céramiques.

Imerys exploite des gisements de talc en Australie, en Autriche, au Canada, en France, en Italie et aux États-Unis (Montana).

La **vermiculite** est une forme de mica hydraté qui s'expanse fortement lorsqu'il est chauffé. La vermiculite est principalement utilisée pour l'horticulture et l'isolation thermique. Elle est produite à partir du gisement du Groupe situé au Zimbabwe (Shawa).

■ AUTRES PRODUITS TRANSFORMÉS PAR IMERYS ET PRODUITS MINÉRAUX DÉRIVÉS

En complément des minéraux extraits des réserves exploitées par Imerys, le Groupe achète aussi des matières premières qu'il transforme en spécialités :

La bauxite et l'alumine, achetées à l'extérieur du Groupe, sont transformées en corindons synthétiques de différentes qualités par fusion dans des fours à arcs électriques. Les corindons entrent dans la composition de poudres destinées aux produits abrasifs. Les usines sont situées en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Chine et en Europe.

Le carbonate de calcium précipité (PCC) est produit artificiellement à partir de calcaire naturel, par chauffage puis précipitation de la chaux ainsi obtenue lors de la mise en contact avec du gaz carbonique. Ce procédé contrôlé aboutit à la fabrication d'un pigment doté de forme et de taille précises, et conférant au produit fini d'excellentes propriétés optiques. Le PCC est principalement employé dans l'industrie papetière comme produit de charge ou de couchage, ainsi que dans les applications de minéraux de performance comme les peintures, les enduits et les plastiques. Le Groupe fabrique des produits de charge à base de PCC et des pigments de couchage à base de chaux calcinée dans ses usines d'Argentine, du Brésil, de Chine, des États-Unis, d'Inde, d'Indonésie et de Suède.

Le carbure de silicium est un sous-produit issu de la fabrication de graphite qui confère une forte résistance à l'abrasion ainsi que des propriétés réfractaires. Les unités de production sont situées en Suisse.

Imerys produit une gamme de **graphites synthétiques** de haute qualité par un processus complexe de cuisson de coke de pétrole à très haute température. L'usine est implantée en Suisse.

Magnésite: après calcination dans les usines des fournisseurs, la magnésie se transforme en magnésite calcinée, un matériau réfractaire de haute performance basique. La magnésite calcinée trouve ses principales applications dans les mortiers et mélanges basiques destinés aux réfractaires monolithiques. La magnésie fondue est produite à partir de magnésite calcinée de la plus haute qualité. Elle possède, selon sa température de calcination, une grande résistance électrique et une une faible conductivité de la chaleur. La magnésie est ainsi utilisée comme isolant dans la fabrication d'éléments de chauffage industriels et domestiques. Achetée à l'extérieur du Groupe, la magnésie est transformée aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Le noir de carbone est une poudre de carbone ultrafine, produite en Belgique à partir de matières premières naturelles de haute qualité achetées à des fournisseurs extérieurs. Il est utilisé comme additif conducteur dans les batteries lithium-ion.

Le zircon sous forme de sables lourds, provient de l'altération géologique primaire du granit ou des roches alcalines. Ce minéral se caractérise par ses propriétés opacifiantes dans les céramiques, sa très haute température de fusion (plus de 1 800 °C) et sa dureté.

Acheté à des fournisseurs extérieurs, le zircon est vendu sous forme de farines de zircon après un broyage très fin réalisé dans les usines d'Imerys. Une fois transformés par fusion dans des fours à arc électrique, broyage et tri par taille, les produits à base de zircon, vendus sous différentes formes, sont destinés aux industries de hautes températures (fonderie, réfractaire, céramique). Le zircon fondu et les spécialités chimiques issues du zircon sont utilisés dans les industries céramiques, les réfractaires, l'électronique, le papier, le cuir et la peinture. Ils constituent des catalyseurs chimiques pour les pots d'échappement et pots catalytiques, des produits de surfaçage réfractaires et abrasifs, et entrent dans la fabrication des céramiques de spécialités. Le zircon est transformé en Allemagne, en Chine et aux États-Unis.

Les minéraux achetés à l'extérieur ne font pas partie du reporting présenté dans les sections 1.7.2 et 1.7.3 ci-après.

1.7.2 PRINCIPES DE REPORTING APPLIQUÉS PAR IMERYS

■ ORGANISATION MINIÈRE D'IMERYS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les équipes de géologues d'Imerys assurent un accès durable aux gisements de qualité que le Groupe détient ou qui lui ont été concédés, en menant sur ceux-ci les travaux d'exploration nécessaires pour établir la vision à long terme de chaque activité.

Le reporting des réserves et ressources minérales réalisé par Imerys est mené par des "Personnes Compétentes" dûment nommées et responsables de ce reporting, conformément au PERC (**).

Applicable depuis le 1er janvier 2009 aux sociétés présentes en Europe continentale, au Royaume-Uni, et en Irlande, le PERC Code remplace le Reporting Code de 2001. Ce corpus intègre les améliorations apportées récemment aux Codes miniers australien, canadien et sud-africain et aux Codes de reporting d'autres pays. Il constitue la nouvelle référence internationale. Les règles de reporting ont été en particulier revues et adaptées aux spécificités du métier des minéraux industriels et constituent désormais le référentiel dans ce secteur.

Des codes similaires ont été adoptés en Australie (JORC), en Afrique du Sud (Samrec (3)), aux États-Unis (SME Industry Guide 7), au Canada (Canadian Institute of Mining's definitions au titre du N143-101), au Chili (Certification Code) et en Russie (NAEN Code) ainsi qu'au Pérou et aux Philippines. Tous ces codes sont conformes aux principes de reporting international du CRIRSCO (4) qui constitue la meilleure pratique de reporting, standard adopté par l'industrie minière occidentale.

Un registre central des "Personnes Compétentes" est tenu à jour au niveau du Groupe. Chaque "Personne Compétente" d'Imerys qui a signé une déclaration et donné son accord à la compilation des estimations en vue de leur publication, figure également dans le registre des "Personnes Compétentes".

■ DÉFINITIONS

Lorsqu'ils sont découverts, les minéraux sont considérés comme des ressources minérales, s'ils disposent du potentiel d'être un jour exploités de façon rentable. Ces ressources peuvent être qualifiées de présumées, approchées ou mesurées, selon le degré de connaissance du gisement. Lorsque les conditions sont réunies pour extraire ces ressources de façon rentable économiquement, elles sont qualifiées de Réserves Minérales, probables ou prouvées, selon le degré de confiance géologique obtenu.

Les ressources minérales

Une Ressource Minérale est la concentration ou l'occurrence de matières économiquement intéressantes dans ou sur la surface de la Terre en quantité et qualité telles que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables. L'emplacement, la qualité, la continuité du gisement et d'autres caractéristiques géologiques sont connus, estimés ou interprétés sur la base de preuves et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources "présumées", "approchées" et "mesurées".

Une Ressource Minérale Présumée constitue la part d'une ressource minérale pour laquelle la quantité et la qualité ne peuvent être estimées qu'avec un niveau très bas de confiance. La ressource est estimée à l'aide de preuves géologiques mais la qualité géologique et la continuité du gisement sont supposées et non vérifiées. L'estimation est basée sur des informations limitées et d'une qualité et fiabilité incertaines, récoltées par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des carrières et des trous de forage.

Une Ressource Minérale Approchée est la part d'une ressource minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et la teneur minérale peuvent être estimés avec un taux de confiance raisonnable. L'estimation est basée sur l'exploration, l'échantillonnage et les résultats d'essais récoltés par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des carrières et des trous de forage. Les emplacements sont trop éloignés les uns des autres et espacés pour confirmer une continuité du gisement et/ou sa qualité, mais sont assez proches pour supposer une telle continuité.

Une Ressource Minérale Mesurée est la partie d'une ressource minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et la teneur minérale peuvent être estimés avec un taux de confiance élevé. L'estimation est basée sur une exploration détaillée et fiable, ainsi que sur l'échantillonnage. Les informations sont récoltées par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des carrières et des trous de forage. Les emplacements sont assez proches les uns des autres pour confirmer une continuité du gisement et sa qualité.

⁽¹⁾ PERC: Pan-European Reserve and Resources Reporting Committee (Comité Pan-Européen pour le reporting des réserves et ressources minérales).

⁽²⁾ Reporting Code 2001: "Code for Reporting of Mineral Exploration Results, Mineral Resources and Mineral Reserves".

⁽³⁾ Samrec: South African Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Mineral Reserves (Code sud-africain pour le reporting des ressources et réserves minerales).

⁽⁴⁾ CRIRSCO: Comité pour les standards internationaux de reporting de réserves minérales.

Minéraux

Les réserves minérales

Une Réserve Minérale est la partie économiquement exploitable d'un gisement, préalablement définie comme ressource "mesurée" ou "approchée", au regard des contraintes économiques, de marché, légales, environnementales, sociales et gouvernementales, existantes ou prévisibles au moment de l'estimation. Ces estimations démontrent au moment du reporting que l'exploitation est justifiée. Les réserves minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance en réserves minérales "probables" et "prouvées".

Une **Réserve Minérale Probable** est la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale "approchée", et dans certaines circonstances, "mesurée", tandis qu'une réserve minérale prouvée est la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale "mesurée".

Les **Réserves Minérales Prouvées** représentent le taux de confiance le plus élevé de l'estimation.

■ PLANIFICATION MINIÈRE / EXTRACTION

Lorsque l'ensemble des facteurs nécessaires à l'ouverture d'une carrière ont donné lieu à une étude de faisabilité, un projet minier est développé pour l'approvisionnement des unités de transformation : ces usines valorisent et transforment les minéraux en spécialités, formulées selon les besoins spécifiques des clients. Les produits d'Imerys sont issus de gisements directement détenus en pleine propriété ou sous forme de baux à long terme, en particulier dans les pays dans lesquels les droits miniers appartiennent aux États. Dans le Groupe, une vision des réserves et ressources a été établie à 20 ans pour chacun des sites industriels afin d'assurer leur approvisionnement sur le long terme. Cette vision prospective octroie un délai suffisant à l'identification de sources alternatives. La planification minière assure aux clients du Groupe la pérennité d'approvisionnement en produits Imerys sur le long terme et procure une base solide de ressources pour le développement de nouveaux produits.

AUDIT

Afin d'assurer la cohérence du reporting, partout dans le Groupe, et sa conformité aux normes, des audits internes et externes sont menés selon un cycle de quatre ans. L'audit interne est assuré

par un géologue expérimenté du Groupe, n'ayant aucun lien de subordination avec les sites visités. Le programme d'audit est destiné à assurer que les pratiques sur site respectent le "PERC Code" et les normes internes. L'audit permet également la diffusion des meilleures pratiques pour une amélioration permanente de la gestion et de l'exploitation des ressources minérales. Enfin, le Comité d'Audit examine les résultats du reporting sur les réserves et ressources minérales.

Un nouveau cycle quadriennal d'audits a démarré en 2012. Le cabinet Met-Chem Canada (mine & géologie) a été chargé d'examiner les systèmes de reporting corporate et d'auditer les ressources et réserves minérales de quatre sites Imerys qui représentent au total 25 % de la base de production minérale du Groupe. Met-Chem a conclu : "Dans tous les sites audités, il est évident que les géologues et ingénieurs miniers comprennent très bien les complexités des gisements et gèrent efficacement les objectifs miniers. Cette connaissance transparaît dans la méthodologie claire utilisée pour estimer les réserves et les ressources minérales de chacun de ces sites. Met-Chem considère également que la standardisation des procédures des réserves et des ressources minérales mises en œuvre sur chaque site visité, et activement promue et appuyée par Imerys pour tous ses sites, est à la pointe des standards des réserves et ressources minérales développés dans le monde."

■ RISQUES ET INCERTITUDES

Les réserves et ressources minérales sont des estimations de la dimension et de la qualité du gisement, fondées sur des paramètres, notamment techniques, économiques ou autres. En raison de changements non prévisibles de ces paramètres et de l'incertitude naturellement associée à l'évaluation de ressources, aucune assurance ne peut être donnée que les estimations des réserves et ressources minérales indiquées dans les tableaux ci-après soient ultérieurement confirmées par le Groupe.

Tout au long des explorations géologiques et des évaluations, les réserves et ressources minérales peuvent évoluer sensiblement, d'une manière positive ou négative.

Imerys n'a pas connaissance, à ce jour, de facteurs environnementaux, légaux, politiques ou autres susceptibles d'avoir un effet négatif significatif sur les estimations présentées dans ces tableaux.

Voir section 4.1.1 du chapitre 4 du présent Document de Référence.

1.7.3 RÉSERVES MINÉRALES

Imerys a regroupé les estimations par catégories de minéraux pour les besoins du reporting de ses réserves et ressources, en liaison avec la section intitulée "Reporting of industrial minerals, dimension stone and aggregates" du PERC Code. Cette agrégation a été réalisée afin de protéger la confidentialité d'informations sensibles commercialement.

En raison de ce regroupement, il est impossible d'indiquer la durée de vie prévue pour chaque mine ou carrière. Cependant, sur la base d'études géologiques et en tenant compte des facteurs modificatifs, le Groupe considère que ses réserves et ressources minérales seront suffisantes pour soutenir à long terme les activités d'extraction en ligne avec le rythme annuel de production, avec les technologies existantes et dans les conditions actuelles et prévisibles du marché et de l'économie.

Les réserves s'additionnent aux ressources au 31 décembre 2012 et sont exprimées en milliers de tonnes de minéraux commercialisables sous une forme sèche. Les estimations au 31 décembre 2011 sont présentées pour permettre la comparaison.

Les évolutions d'estimations de réserves et ressources entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 s'expliquent par le travail permanent d'exploration et d'évaluation des gisements nouveaux et existants, par les changements dans la détention de certains droits miniers, ainsi que par les acquisitions et cessions liées aux activités en cours.

En application des règles comptables, les actifs miniers sont valorisés à 493 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ils sont enregistrés initialement au coût historique, et sont ensuite diminués de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeurs cumulés.

Pour plus d'information, voir notes 4.11, 17 et 18 des États financiers du présent Document de Référence.

■ ESTIMATION DES RÉSERVES MINÉRALES (AU 31/12/2012 VS. 31/12/2011)

Produit	Zone géographique	Prouvées	Probables	Totales	Prouvées	Probables	Totales
			2012 (kt)			2011 (kt)	
Argiles	Asie-Pacifique	899	-	899	997	-	997
	Europe et Afrique	8 304	4 415	12 719	14 078	4 084	18 162
	Amérique du Nord	4 687	1 695	6 382	5 250	1 508	6 758
	Total	13 890	6 110	20 000	20 325	5 592	25 917
Carbonates	Asie-Pacifique	1 589	37 426	39 015	1 958	39 114	41 072
(calcite, marbre, craie, calcaire,	Europe et Afrique	5 824	24 278	30 102	6 801	24 682	31 483
dolomite & pierre de taille)	Amérique du Nord	116 482	41 686	158 168	118 397	41 897	160 294
	Amérique du Sud	610	6 800	7 410	4 360	-	4 360
	Total	124 505	110 190	234 695	131 516	105 693	237 209
Argiles rouges	Europe	85 343	1 959	87 302	87 436	6 996	94 432
(matières premières pour briques et tuiles)	Total	85 343	1 959	87 302	87 436	6 996	94 432
Feldspath, sables feldspathiques	Asie-Pacifique	99	59	158	160	86	246
& pegmatite	Europe	17 122	9 469	26 591	18 062	9 538	27 600
	Amérique du Nord	25	-	25	-	-	-
	Total	17 246	9 528	26 774	18 222	9 624	27 846
Kaolin	Asie-Pacifique	95	2 400	2 495	380	3 206	3 586
	Europe	6 732	17 447	24 179	7 510	14 278	21 788
	Amérique du Nord	26 695	12 040	38 735	29 260	9 611	38 871
	Amérique du Sud	22 769	14 865	37 634	37 431	2 534	39 965
	Total	56 291	46 752	103 043	74 581	29 629	104 210
Minéraux pour Filtration	Asie-Pacifique	-	51	51	-	90	90
(perlite & diatomite)	Europe	251	486	737	287	229	516
	Amérique du Nord	30 955	9 595	40 550	31 610	11 298	42 908
	Amérique du Sud	801	808	1 609	854	819	1 673
	Total	32 007	10 940	42 947	32 751	12 436	45 187
Minéraux pour Réfractaires	Asie-Pacifique	-	691	691	-	722	722
(andalousite, quartzite, bauxite, kaolin	Europe et Afrique	4 170	1 964	6 134	3 599	2 588	6 187
bauxitique, argiles et kaolins réfractaires)	Amérique du Nord	5 301	-	5 301	5 606	-	5 606
	Amérique du Sud	-	1 601	1 601	-	-	-
	Total	9 471	4 256	13 727	9 205	3 310	12 515
Talc	Asie-Pacifique	3 092	497	3 589	3 155	499	3 654
	Europe	8 139	2 620	10 759	8 337	2 646	10 983
	Amérique du Nord	14 799	5 671	20 470	10 043	4 847	14 890
	Total	26 030	8 788	34 818	21 535	7 992	29 527
Autres minéraux							
(bentonite, vermiculite, quartz, ardoise,							
graphite)	Total	2 685	682	3 367	2 822	682	3 504

En complément des activités récurrentes de production, d'exploration, du transfert depuis les ressources et des réestimations, les changements significatifs observés résultent principalement de la fermeture d'une opération en Europe (argiles), de l'acquisition

d'un gisement de bauxite réfractaire au Brésil (Minéraux pour Réfractaires), des réestimations d'un site en Europe et en Afrique du Sud (argiles et Minéraux pour Réfractaires) et d'un transfert significatif des ressources sur un site aux États-Unis (talc).

■ ESTIMATIONS DES RESSOURCES MINÉRALES (AU 31/12/2012 VS. 31/12/2011)

Produit	Zone géographique	Mesurées	Présumées	Approchées	Totales	Mesurées	Présumées	Approchées	Totales
		2012 (kt)			2011 (kt)				
Argiles	Asie-Pacifique	61	-	-	61	160	-	-	160
	Europe et Afrique	9 113	2 336	270	11 719	5 022	2 334	2 334	9 690
	Amérique du Nord	8 743	11 775	11 932	32 450	8 573	11 124	12 679	32 376
	Total	17 917	14 111	12 202	44 230	13 755	13 458	15 013	42 226
Carbonates	Asie-Pacifique	-	30 451	11 101	41 552	-	30 145	14 053	44 198
(calcite, marbre, craie,	Europe et Afrique	2 226	3 518	57 213	62 957	2 226	3 104	75 555	80 885
calcaire, dolomite	Amérique du Nord	57 036	122 409	92 732	272 177	57 045	122 401	91 887	271 333
& pierre de taille)	Amérique du Sud	-	12 855	4 800	17 655	6 885	7 400	-	14 285
	Total	59 262	169 233	165 846	394 341	66 156	163 050	181 495	410 701
Argiles rouges	Europe	24 521	25 265	-	49 786	19 620	25 265	-	44 885
(matières premières									
pour briques et tuiles)	Total	24 521	25 265	-	49 786	19 620	25 265	-	44 885
Feldspath, sables	Asie-Pacifique	-	80	-	80	-	80	-	80
feldspathiques	Europe	8 233	21 207	21 451	50 891	8 289	21 209	21 451	50 949
& pegmatite	Amérique du Nord	-	236	105	341	53	236	106	395
	Total	8 233	21 523	21 556	51 312	8 342	21 525	21 557	51 424
Kaolin	Asie-Pacifique	-	5 162	2 960	8 122	-	5 459	2 960	8 419
	Europe	5 904	7 225	29 400	42 529	3 439	6 039	38 041	47 519
	Amérique du Nord	19 953	22 175	28 297	70 425	19 456	20 875	31 864	72 195
	Amérique du Sud	14 128	54 688	151 163	219 979	16 982	55 955	143 803	216 740
	Total	39 985	89 250	211 820	341 055	39 877	88 328	216 668	344 873
Minéraux pour Filtration	Asie-Pacifique	90	-	-	90	90	-	-	90
(perlite & diatomite)	Europe	29	3 896	3 885	7 810	29	3 731	4 100	7 860
	Amérique du Nord	20 319	31 302	32 754	84 375	22 917	30 826	33 305	87 048
	Amérique du Sud	-	1 021	75 307	76 328	-	999	75 158	76 157
	Total	20 438	36 219	111 946	168 603	23 036	35 556	112 563	171 155
Minéraux pour Réfractaires	Asie-Pacifique	-	52	-	52	-	52	-	52
(andalousite, quartzite,	Europe et Afrique	3 233	1 371	2 294	6 898	2 611	1 931	4 570	9 112
bauxite, kaolin bauxitique,	Amérique du Nord	11 174	246	137	11 557	11 250	246	137	11 633
argiles et kaolins réfractaires)	Amérique du Sud	-	2 097	-	2 097	-	1 539	-	1 539
	Total	14 407	3 766	2 431	20 604	13 861	3 768	4 707	22 336
Talc	Asie-Pacifique	2 662	1 324	4 292	8 278	2 664	1 324	4 228	8 216
	Europe	10 851	9 798	3 962	24 611	10 508	9 544	4 181	24 233
	Amérique du Nord	-	-	5 336	5 336	4 959	900	5 347	11 206
	Total	13 513	11 122	13 590	38 225	18 131	11 768	13 756	43 655
Autres minéraux									
(bentonite, vermiculite, quartz,									
ardoise, graphite)	Total	1 256	5 761	4 104	11 121	1 402	5 896	4 143	11 441

En complément des activités récurrentes d'exploration, des transferts vers les réserves et des réestimations, les changements significatifs observés sur les ressources résultent de réestimations de sites en

Europe (carbonates et kaolin), de la fermeture d'une opération en Europe (argiles), et d'un transfert significatif de réserves sur un site aux États-Unis (talc).

1.8 INNOVATION

1.8.1 RECHERCHE, TECHNOLOGIE & INNOVATION

■ UNE STRATÉGIE D'INNOVATION ORIENTÉE VERS LES MARCHÉS

Imerys cherche à accroître ses ventes dans les marchés en croissance et oriente son portefeuille de recherche et d'innovations en conséquence.

Générer de la croissance interne par l'innovation est le rôle dévolu aux équipes de Recherche & Développement (R&D) qui conçoivent de nouveaux procédés, de nouvelles technologies et de nouveaux produits, et aux équipes marketing qui observent en permanence les marchés, leur croissance et les opportunités qu'ils représentent pour les minéraux du Groupe. Comprendre les métiers des clients d'Imerys, résoudre leurs problèmes techniques, mais aussi répondre à leurs attentes et anticiper leurs besoins, constituent en effet le point de départ de l'approche innovation chez Imerys.

Les minéraux utilisés par le Groupe apportent des fonctionnalités essentielles aux produits des clients d'Imerys : des propriétés mécaniques (résistance à l'usure, à la traction, densité, rhéologie), thermiques (réfractarité, résistance en température, caractère ignifugeant et retardateur de flamme), optiques (blancheur, opacité, couleur, effet mat ou brillant), chimiques (pureté, propriétés électriques) ou bien d'absorption/adsorption et filtration. Le Groupe obtient ces propriétés grâce à une série de transformations qui font intervenir des procédés nécessitant autant de plateformes technologiques : le broyage, la classification, le séchage, la calcination, le frittage, la fusion, le blanchiment, la chimie de surface, la purification magnétique, la flottation, mais aussi des procédés de mise en forme, comme le pressage, l'extrusion, la granulation ou le coulage. Améliorer sans cesse ces propriétés pour aider les clients du Groupe à relever de nouveaux défis constitue l'enjeu de la stratégie d'innovation d'Imerys.

■ DES INNOVATIONS POUR SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DU GROUPE

Année après année, Imerys introduit de nouveaux produits sur le marché. Au-delà des innovations de "continuité", issues de l'amélioration de la gamme existante, les innovations "de rupture" sont fondées sur le développement de concepts nouveaux. Ensemble, elles permettent de développer l'offre de produits et ainsi la compétitivité du Groupe. À titre d'exemple, les innovations suivantes, introduites au cours des 10 dernières années, s'inscrivent majoritairement comme des projets de rupture :

- 2002 Le graphite expansé pour pile alcaline et les mélanges de kaolins pour papier;
- 2003 De nouveaux agents antiblocages pour les films plastiques et un noir de carbone, additif conducteur pour les batteries lithium-ion;
- 2004 Le graphite pour piles à combustible et les charges pour joints en silicones;

- 2005 Les charges minérales pour gants latex ;
- 2006 Le carbonate pour les composites fibres de bois et résines et les nouveaux abrasifs en bâtonnets Alodur Rod™;
- 2007 Astrafil K™, une nouvelle charge pour le papier et les carbonates de calcium pour fibres non tissées :
- 2008 La diatomite naturelle pour les stratifiés et Barrisurf™, un kaolin très plat à "effet barrière";
- 2009 Un nouveau noir de carbone pour plastiques conducteurs et un nouveau produit, à dimension nanométrique pour les vernis durcis aux ultra-violets :
- 2010 Celite Cynergy™, un additif permettant de combiner les fonctionnalités de filtration et de stabilisation de la bière ;
- 2011 Extension de la gamme "Quick Dry™", des réfractaires monolithiques pour des revêtements plus sûrs (pas d'émission d'hydrogène lors du séchage), apportant un gain de temps significatif (réduction du temps de séchage);
- 2012 Agrical Pro, un produit naturel pour la protection de l'olive contre les insectes.

Imerys entend développer la part des nouveaux produits dans son chiffre d'affaires.

En 2012, le Groupe estime ainsi que plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires ont été réalisés à partir de produits créés au cours des cinq dernières années. Ceci constitue une hausse de + 25 % par rapport à 2011.

L'INNOVATION POUR ACCÉLÉRER LA CROISSANCE INTERNE DU GROUPE

Ces dernières années, les scientifiques d'Imerys ont également conçu des innovations qui participent pleinement au développement du Groupe, en particulier sur les marchés à fort potentiel. Il s'agit notamment :

- des proppants ;
- des carbones destinés aux batteries lithium-ion ;
- de la zircone pour sondes à oxygène.

Les proppants pour l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz non conventionnels

Les proppants sont des agents de soutènement destinés à maintenir ouvertes les fractures de la roche afin de permettre l'exploitation de pétrole et de gaz non conventionnels. Ils sont abondamment utilisés dans l'exploration des gaz de schistes en Amérique du Nord. La généralisation des forages horizontaux et des fracturations multiples, couplée à la croissance des besoins énergétiques, induisent une forte demande en proppants. L'augmentation de ce marché est ainsi estimée à environ + 8 % par an (source : "US Energy, 2011 Outlook").

Imerys a identifié le potentiel de ce marché depuis plusieurs années et y a alloué un effort de recherche conséquent. 14 brevets ont été déposés dans ce domaine et, dès 2008, Imerys a mis au point une petite unité de production de Propynite™, un proppant très novateur, dont la forme cylindrique contribue à la productivité accrue des puits tout en évitant le recours à des additifs polluants. Une unité de production de proppants céramiques a par ailleurs été construite et mise en service en fin d'année 2011. Cette installation s'appuie sur les réserves de kaolin bauxitique que le Groupe détient dans le sud de la Géorgie (États-Unis) et bénéficie de l'infrastructure d'une usine existante de spécialités réfractaires. Le démarrage est intervenu en 2012 dans un contexte de marché moins favorable qu'attendu (baisse du nombre total de puits exploités), mais les perspectives à moyen terme demeurent positives en raison de la mutation de l'exploration du gaz vers l'exploration du pétrole de schiste.

Le carbone pour la batterie lithium-ion (Li-ion)

Une batterie Li-ion permet le stockage d'énergie par échange réversible des ions lithium entre une électrode négative, composée de produits carbonés spécifiques, graphites ou autres, et une électrode positive, faite d'oxydes métalliques divers et d'additifs conducteurs comme le noir de carbone.

Timcal, filiale d'Imerys (activité Graphite & Carbone), est le leader mondial de ce noir de carbone, qui représente un marché d'environ 2 500 tonnes par an. Dans l'électrode négative, le stockage réversible des ions est permis par un carbone spécial, dont le marché est en volume dix fois plus important que celui du noir de carbone dans le pôle positif. La solution technique la plus souvent utilisée consiste en un graphite naturel, rendu sphérique par un procédé mécanique coûteux en énergie et de faible rendement matière, puis enrobé et imprégné d'un asphalte. Ces derniers produits étant réputés nocifs, des solutions alternatives sont développées par l'industrie. Dès 2005, Timcal a proposé une solution, dont une forme améliorée a été lancée en 2011. En 2012, Timcal a mis sur le marché C-NERGY $^{\mathrm{TM}}$ ACTILION-1, un produit graphite actif destiné à l'électrode négative de la batterie Li-ion. Le potentiel de ce marché est important, les produits électroniques étant appelés à croître de + 7 % par an. Selon une étude de Techno System Research (2012), le marché des carbones pour batterie lithium-ion pourrait progresser de 40 à 50 % par an en volume.

La zircone pour sondes à oxygène

Ce produit, mis au point il y a plusieurs années, constitue un élément clé des systèmes d'allumage perfectionnés des automobiles modernes. La sonde à oxygène se comporte comme une petite pile à combustible : dans ce type de piles, le gaz combustible est oxydé et génère du courant en traversant une membrane céramique. Dans la sonde à oxygène, une très faible fraction du gaz d'échappement est prélevée ; cette petite quantité de gaz traverse une membrane céramique à base de zircone stabilisée à l'oxyde d'Yttrium, avant de rejoindre l'oxygène de l'air. La différence de potentiel électrique ainsi générée dépend du contenu en oxygène du gaz initial, et permet donc de mesurer la composition de celui-ci. En pratique, deux cellules sont utilisées en série pour améliorer la précision du dispositif. Un fournisseur d'équipements automobiles particulièrement exigeant a choisi la zircone d'Imerys en raison de ses propriétés de reproductibilité.

■ 2012 : UNE ANNÉE RICHE EN NOUVEAUX PRODUITS

En 2012, Imerys a mis sur le marché près de soixante nouveaux produits ; nombre d'entre eux apportent des solutions pour une meilleure préservation de l'environnement, d'autres procurent une facilité d'utilisation encore accrue ; de nombreux produits de haute technologie ont par ailleurs vu le jour.

Des produits plus respectueux de l'environnement et de la santé

- ImerTix (70, 100, 150): une gamme de carbonates de calcium broyés, élaborés pour réduire la quantité de dioxyde de titane (TiO₂) utilisé dans les revêtements à base d'eau et de poudre;
- TIMREX® NeroMix E10 est une dispersion de carbone semifinie, aqueuse et sans solvant, optimisée pour les revêtements conducteurs électriques ;
- AGRICAL PRO est une céramique bio-sensible qui protège les produits agricoles, des insectes et des pesticides. Cette spécialité minérale permet notamment de protéger les olives contre la mouche de ce fruit, elle ne contient pas de polluants organiques;
- Talc Olivia est un adjuvant de procédé spécialement conçu pour les productions d'huiles d'olive italiennes. Il favorise l'amélioration du rendement de l'extraction de l'huile d'olive, sans affecter la qualité du produit;
- LinerMax CP est un kaolin à très grosses particules. Il constitue une alternative aux fibres chimiques pour le marché des papiers d'emballage en Amérique du Nord. Déjà lancé avec succès en Asie, ce concept réduit le temps de séchage. Il est actuellement en phase de test et de qualification dans différents sites industriels de clients du Groupe.

Des produits de haute technologie

- C-NERGY™ ACTILION-1: cette première génération de carbone actif pour l'électrode négative a été développée pour les batteries lithium-ion de haute performance utilisées dans les téléphones cellulaires, tablettes, ordinateurs ou voitures électriques. Timcal est déjà fortement présent sur le marché de l'électrode positive pour batterie, avec une gamme complète d'additifs conducteurs. C-NERGY™ ACTILION-1 représente une solution alternative aux carbones sphériques;
- CALDE™ SPRAYCAST A 52 QD est un dérivé de la gamme "Quick Dry™" de Calderys (activité Solutions Réfractaires). Grâce à une nouvelle technologie qui empêche le produit de s'amalgamer et de se contracter, l'application du revêtement par projection de CALDE™ SPRAYCAST A 52 QD est rapide ; elle nécessite l'intervention que d'un seul homme lorsque trois à cinq personnes étaient requises pour le remplacement du revêtement monolithique projeté. CALDE™ SPRAYCAST A 52 QD facilite considérablement l'installation des produits et apporte de la flexibilité sur site, en les combinant aux avantages déjà procurés par les technologies QD™ et Spraycast : gain de temps par une réduction de la durée de séchage avec une sécurité accrue. La performance hautement technique du produit dans un environnement riche en ammoniaque explique l'adoption immédiate de cette nouvelle solution réfractaire par les cimentiers qui l'ont testée ; ces avantages prédisent un large développement auprès d'autres industries thermiques;

- charge minérale réactive, DURANDAL RX permet la formation de mullite et améliore la résistance mécanique lors des traitements thermiques (frittage);
- Alodur ZPSK MX est un corindon poly cristallin fondu rose utilisé pour les meules abrasives de précision qui ne tolèrent aucune rupture de l'acier pendant le broyage;
- Opacitex ETM: ce kaolin calciné se caractérise par des propriétés opacifiantes remarquables et une très faible densité. Il peut aisément remplacer le dioxyde de titane, toxique, dans les laminés décoratifs. La phase de production en quantité industrielle est en cours de déploiement;
- un support catalytique thermorésistant et chimique pour craquage catalytique fluide: ce produit sur-mesure améliore fortement la performance des catalyseurs traditionnels pour les applications des clients du Groupe.

Des produits améliorant l'efficacité des clients

- le carbonate de calcium Infusion 2 SL pour profilés en PVC améliore leur résistance aux très basses températures (jusqu'à - 20 °C), leur blancheur et leur matité;
- TIMREX® C-SPERSE 234 est une dispersion aqueuse d'un pigment à base de carbone appliquée en couche microporeuse dans les piles à combustible pour l'énergie mobile ;
- intégré à la gamme de produits d'oxyde de magnésium de Calderys, CALDE™ MAG DRY S 90 est dédié au revêtement des distributeurs lors de la coulée continue de l'acier. Peu polluant pour les aciers de haute pureté, il permet un environnement de travail propre, aucune matière organique volatile n'étant émise durant son installation. Sa facilité d'installation participe de l'efficacité du procédé du client : il ne requiert ni équipement spécifique ni ressource expérimentée pour être appliqué. Il est également très rapide et facile à désinstaller puisque le revêtement peut être retiré sans machine, en renversant simplement le distributeur de haut en bas :
- Mistron® Bi-M est un talc conçu pour apporter une double fonction d'atténuation et de capture des matières collantes (de taille macro et micro) qui altèrent les procédés de fabrication des plastiques. Cette spécialité minérale est injectée en un point unique pour simplifier davantage le processus de production du client:
- Mistron® HAR, un talc de haute performance, a été évalué avec succès par plusieurs producteurs de pneumatiques. Il améliore la rétention de l'air de la gomme du pneumatique. Une réduction de 40 à 50 % de la pénétration de l'air est généralement observée par rapport aux dérivés du carbone. Une amélioration de 10 à 20 % a également été constatée par rapport à d'autres charges comme l'argile délaminée, le charbon broyé, les talcs traditionnels...

■ UNE ORGANISATION DÉCENTRALISÉE ET PROCHE DES CLIENTS

L'effort d'innovation s'appuie sur une équipe de 300 scientifiques et techniciens. Chacune des activités du Groupe est chargée de générer de nouveaux produits et procédés, conformément au mode d'organisation décentralisée d'Imerys. La coordination de l'ensemble des projets de R&D du Groupe est assurée par la Direction de l'Innovation. Cette Direction a également pour mission d'accroître le potentiel d'innovation d'Imerys, en explorant les opportunités transversales de développement : identification d'applications dans les marchés des autres activités et croisement des savoir-faire afin de mettre au point de nouveaux produits et procédés.

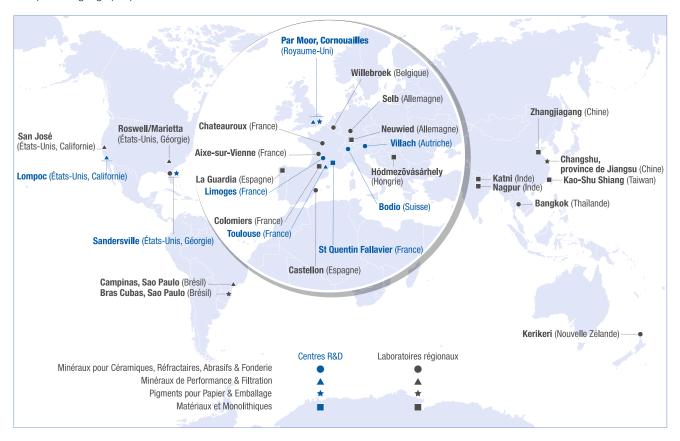
Les 28 centres de recherche sont constitués de huit principaux centres et de 20 laboratoires régionaux. Avec l'acquisition du Groupe Luzenac en 2011, Imerys a intégré un nouveau centre de recherche, renforçant ainsi ses compétences dans le domaine des polymères de haute performance, notamment destinés à l'industrie automobile.

Les centres principaux sont les suivants :

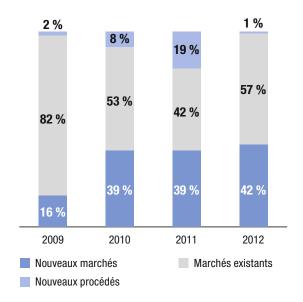
- Villach (Autriche), laboratoire centré sur les réfractaires et abrasifs, également très actif dans le domaine des céramiques techniques;
- Lompoc (Californie, États-Unis), laboratoire de référence pour les minéraux de performance et de filtration;
- Sandersville (Géorgie, États-Unis), plus spécifiquement dédié au développement de procédés et de nouveaux kaolins pour papier;
- Saint-Quentin Fallavier (France), centre dédié à l'élaboration des nouveaux réfractaires monolithiques;
- Limoges (France), où Imerys a tiré parti de la création d'un pôle européen de la céramique pour y installer son centre de recherche sur les minéraux pour céramiques;
- Par Moor (Royaume-Uni), spécialisé dans la recherche sur les kaolins et carbonates pour papier et sur les minéraux de performance;
- Bodio (Suisse), dédié aux graphites et carbones ;
- Toulouse (France), centre spécialisé dans le talc (suite à l'acquisition du Groupe Luzenac).

Une vingtaine de laboratoires régionaux assurent la liaison technique avec les clients et irriguent le réseau d'innovation par les retours obtenus des marchés.

La répartition géographique des centres de recherche est la suivante :



Une part croissante de dépenses de R&D consacrées aux nouveaux marchés



L'utilisation de la méthode dite des étapes clés ("Stage Gate") est généralisée, et le portefeuille de projets est bien équilibré entre les différents stades : idée, développement en laboratoire, expérimentation de la fabrication sur un équipement pilote puis industrialisation.

■ UNE AUGMENTATION DES MOYENS ALLOUÉS À L'INNOVATION, UN EFFORT DE GESTION ENCORE ACCRU

L'augmentation du nombre d'idées et d'opportunités a amené le Groupe à accroître sensiblement les moyens alloués à la R&D et à l'Innovation, portant à 56 millions d'euros les dépenses de recherche et d'innovation en 2012, soit une croissance de près de + 30 %. Par ailleurs, une part croissante des dépenses de recherche est relative à des travaux portant sur des innovations dans des marchés nouveaux pour Imerys.

L'analyse du portefeuille de projets dont le lancement commercial est prévu entre 2012 et 2016, combinée aux perspectives de croissance des marchés des carbones pour batterie lithium-ion, de la zircone pour sondes à oxygène et des proppants permet au Groupe de confirmer un potentiel de chiffre d'affaires additionnel estimé à près de 700 millions d'euros à l'horizon 2016. Une revue du portefeuille de projets et de la probabilité de succès de chacun d'eux est désormais réalisée trimestriellement.

Une réunion annuelle consacrée à l'innovation, menée avec le Comité Exécutif, permet de vérifier la cohérence de ces programmes avec les objectifs stratégiques du Groupe et de s'assurer que les moyens adéquats sont alloués pour répondre aux ambitions.

Innovation

Imerys a tenu en 2012 une première "journée technique" avec un client où l'ensemble des divisions du Groupe ont pu échanger avec leurs homologues, afin d'évaluer les idées de coopération. Une série de projets conjoints a ainsi été identifiée ; l'avancement fait l'objet d'un suivi régulier. En 2013, de nouvelles journées techniques seront organisées.

La création d'un fonds de soutien interne à l'innovation a permis d'abonder les efforts des activités dans des domaines particulièrement stratégiques. Huit projets ont ainsi fait l'objet d'une subvention en 2012.

Enfin, les efforts d'innovation accrus se traduisent dans l'augmentation de l'activité de propriété intellectuelle, avec l'enregistrement de 37 nouveaux dépôts de brevet en 2012.

1.8.2 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les experts internes en propriété intellectuelle de la Direction Juridique sensibilisent tous les collaborateurs concernés au strict respect de la confidentialité des développements et informations générés par les équipes de recherche et d'assistance technique. La politique en matière de propriété intellectuelle est d'étendre le plus possible la protection des actifs essentiels du Groupe. Les moyens de protection intellectuelle les plus appropriés et les plus adaptés économiquement à la technologie concernée sont sélectionnés pour tirer le meilleur avantage compétitif des innovations (dépôt de brevet, publication, secret, etc.).

Imerys dispose d'un large portefeuille de marques et de brevets ou demandes de brevets : environ 3 500 marques enregistrées ou en cours d'enregistrement, plus de 1 000 brevets et demandes de brevets et plus de 200 modèles industriels et d'utilité. Enfin, le Groupe a déposé la marque "Imerys" dans 105 pays.

Le ratio coûts/avantages du portefeuille de droits de propriété intellectuelle est régulièrement réévalué et conduit à la rationalisation périodique du portefeuille de brevets, de dessins ou modèles industriels et de marques avec pour objectif d'optimiser les coûts tout en veillant à la protection efficace des technologies, modèles et marques génératrices de valeur pour le Groupe.

Imerys entend également assurer une défense active de ses droits de propriété intellectuelle pour conserver ses avantages compétitifs. La propriété industrielle est donc protégée dans tous les domaines et sur tous les continents lorsque cela s'avère pertinent.

À la connaissance d'Imerys, il n'existe aucun brevet, licence, marque, dessin ou modèle dont le Groupe est titulaire à la date du présent Document de Référence et dont la perte éventuelle des droits présenterait un risque susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité et la rentabilité globales du Groupe. De même, Imerys n'a connaissance à ce jour d'aucun litige, opposition ou autre réclamation en instance relatifs aux droits de propriété intellectuelle du Groupe susceptibles d'affecter de façon significative son activité ou sa situation financière.

RAPPORTS SUR L'EXERCICE 2012

2.1	KAPF	PORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	52
	2.1.1	L'exercice 2012	52
	2.1.2	Commentaire détaillé des résultats du Groupe	53
	2.1.3	Commentaires par branche d'activité	56
	2.1.4	Perspectives 2013	60
	2.1.5	Activité et résultats de la Société en 2012	60
2.2	RAPF	PORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	64
	2.2.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	64
	2.2.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	66
	2.2.3	Rapport spécial des Commissaires aux comptes	
		sur les conventions et engagements réglementés	67

2.1 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1.1 L'EXERCICE 2012

En 2012, l'environnement économique a été marqué par une forte accentuation des contrastes géographiques apparus depuis le milieu de l'année précédente. Si les États-Unis ont retrouvé un certain dynamisme, qui s'est confirmé au second semestre 2012, plusieurs pays européens ont nettement ralenti. Les zones émergentes ont, quant à elles, poursuivi leur progression, à un rythme toutefois plus modéré.

Ainsi, les tendances sur les différents marchés du Groupe ont-elles été nettement différenciées selon les secteurs et les régions. La demande en investissements industriels (machine-outil, etc.), en biens de consommation durable (automobile, etc.) et en logements a marqué le pas ou même décliné en Europe, comme l'illustrent le recul de la production d'acier ou des mises en chantier de logements ; la demande issue de ces secteurs est en revanche restée dynamique en Amérique du Nord. La consommation courante a, une fois encore, fait preuve de résistance, y compris en Europe. Enfin, l'activité est restée soutenue pour certaines applications de spécialités du Groupe (énergie mobile, céramiques techniques, etc.).

Après plusieurs trimestres d'affaiblissement par rapport au dollar, l'euro s'est raffermi en fin d'année 2012. L'évolution du coût des facteurs (hausse du prix des matières premières, de certaines énergies, etc.) n'a globalement pas montré d'inflexion de tendance par rapport à 2011.

Dans ce contexte plus difficile, le chiffre d'affaires, à 3 885 millions d'euros, a enregistré une progression de + 6 % en données courantes (- 2 % à périmètre et changes comparables). Imerys s'est adapté avec réactivité aux conditions de marché pour préserver sa rentabilité. La marge opérationnelle s'est élevée à 12,6 %, permettant à Imerys d'atteindre son objectif de croissance du résultat courant net. La structure financière a été renforcée alors que le Groupe a lancé, en parallèle, les premières étapes de son plan de développement 2012-2016.

Imerys a ainsi poursuivi, en 2012, l'évolution de son portefeuille d'activités au travers des opérations suivantes :

- Croissance externe :
 - En mai, le Groupe a acquis la société brésilienne Itatex, pour accroître son offre de produits destinés aux marchés des peintures, polymères et caoutchoucs (Minéraux de Performance),
 - Imerys a diversifié sa gamme de minéraux en achetant, début novembre auprès du Groupe Vale, un gisement de bauxite réfractaire, minéral essentiel à certaines applications réfractaires et abrasives,
 - Au Royaume-Uni, l'intégration des activités de kaolin de la société Goonvean permettra de renforcer les réserves de haute pureté du Groupe pour applications de performances et céramiques;
- Investissements de développement :
 - au Moyen-Orient, le Groupe a lancé la construction d'une usine de production d'alumine fondue (Abrasifs) à Bahrein,
 - les investissements engagés en Belgique (Graphite & Carbone) et au Brésil (Chaux) se sont par ailleurs poursuivis;
- Cessions d'actifs: le 14 décembre, le Groupe a cédé l'un de ses deux terminaux portuaires brésiliens (Barcarena, État de Pará) et certains actifs fonciers limitrophes à la société américaine Archers Daniels Midlands, Inc pour un montant total d'environ 67 millions d'euros. La restructuration des outils industriels et logistiques menée en 2011 a en effet permis à Imerys de concentrer ses expéditions de kaolins brésiliens sur le seul port historique.

Le Groupe a par ailleurs reçu, le 12 décembre 2012, une offre ferme d'acquisition de la part du groupe Bouyer Leroux pour son activité Imerys Structure.

Marquant sa confiance dans les perspectives de développement du Groupe, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 25 avril 2013 la distribution d'un dividende porté à 1,55 euro par action. La distribution totale s'élèverait à 116,8 millions d'euros représentant 37,6 % du résultat courant net, part du Groupe. Cette proposition est en ligne avec le taux de distribution historique pratiqué par Imerys. La mise en paiement interviendrait à compter du 13 mai 2013.

			% variation
(en millions d'euros)	2012	2011	courante
Résultats consolidés			
Chiffre d'affaires	3 884,8	3 674,8	+ 5,7 %
Résultat opérationnel courant (1)	490,1	487,0	+ 0,6 %
Marge opérationnelle	12,6 %	13,3 %	- 0,7 point
Résultat courant net, part du Groupe (2)	310,2	303,1	+ 2,3 %
Résultat net, part du Groupe	300,8	282,0	n.a.
Financement			
Investissements payés	257,1	227,4	+ 13,1 %
Cash flow libre opérationnel courant (3)	286,7	264,9	+ 8,2 %
Capitaux propres	2 274,5	2 210,9	+ 2,9 %
Dette financière nette	874,8	1 031,1	- 15,2 %
Données par action			
Résultat courant net, part du Groupe (2) (4)	4,13 €	4,03 €	+ 2,5 %
Dividende proposé	1,55 € (5)	1,50 €	+ 3,3 %
Effectif au 31 décembre	16 026	16 187	

- (1) Dans l'ensemble du présent chapitre, la mention "Résultat opérationnel courant", signifie résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels.
- (2) Résultat net part du Groupe, avant autres produits et charges opérationnels nets.
- (3) Cash flow libre opérationnel courant : EBITDA sous déduction de l'impôt notionnel, de la variation de BFR et des investissements payés.
- (4) Les nombres moyens pondérés d'actions en circulation étant de 75 165 743 en 2012 contre 75 272 854 en 2011.
- (5) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 25 avril 2013.

2.1.2 COMMENTAIRE DÉTAILLÉ DES RÉSULTATS DU GROUPE

■ CHIFFRE D'AFFAIRES

- Hausse de + 6 % du chiffre d'affaires courant soutenue par les effets de périmètre et de change
- Recul des volumes de 5 %
- Prix / mix de produits toujours positif

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Variation chiffre d'affaires (% exercice précédent)	Variation chiffre d'affaires à PCC (1) (% exercice précédent)	dont effet Volumes	dont effet Prix/Mix
2010	3 346,7	+ 20,7 %	+ 15,0 %	+ 13,1 %	+ 1,9 %
2011	3 674,8	+ 9,8 %	+ 8,1 %	+ 3,7 %	+ 4,4 %
2012	3 884,8	+ 5,7 %	- 2,1 %	- 5,4 %	+ 3,3 %

(1) Dans l'ensemble du présent chapitre, la mention "à PCC" signifie : à périmètre et changes comparables.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012, à 3 884,8 millions d'euros, progresse de $+5,7\,\%$ par rapport à l'exercice 2011. Cette évolution prend en compte :

- un effet positif de périmètre de + 191,9 millions d'euros (+ 156,8 millions d'euros au 1er semestre et + 35,1 millions d'euros au second), traduisant principalement :
 - l'intégration du Groupe Luzenac représentant, pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 juillet 2012, un effet périmètre de 185,6 millions d'euros. En 2012, les ventes ont été allouées aux activités Minéraux pour Céramiques, Minéraux de Performance et Pigments pour Papier,
 - l'acquisition d'Itatex (1er mai 2012);
- un effet de change favorable de + 96,3 millions d'euros (+ 48,6 millions d'euros au premier semestre et + 47,7 millions d'euros au second).

À périmètre et changes comparables, le chiffre d'affaires est en retrait de - 2,1 % par rapport à l'année 2011.

Le prix/mix de produits, positif dans chacune des branches d'activité, progresse cette année encore (+ 119,6 millions d'euros). Les ventes de nouveaux produits contribuent à cette évolution : plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires ont en effet été réalisés à partir de produits créés au cours des 5 dernières années (+ 25 % par rapport à 2011).

Depuis le deuxième trimestre 2012, les activités européennes du Groupe liées au secteur de la construction et à l'équipement industriel ont été touchées par la récession dans cette zone. Certaines activités, comme les Réfractaires Monolithiques n'ont été affectées qu'en milieu de troisième trimestre. Les divisions exposées à la construction américaine ont, en revanche, enregistré les meilleures performances. Sur l'année, le recul des volumes de ventes représente une perte de chiffre d'affaires de - 197,8 millions d'euros.

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

Au 4° trimestre 2012, la variation des volumes pour l'ensemble du Groupe (- 5,0 % par rapport au 4° trimestre 2011) a été comparable à celle observée sur les trimestres précédents. Cette évolution tient

compte des arrêts de production de fin d'année traditionnellement observés dans les industries aval. Ces arrêts se sont parfois prolongés en janvier.

Chiffre d'affaires par destination géographique (variation courante)

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires 2012	Chiffre d'affaires 2011	Variation % 2012 vs. 2011	% du chiffre d'affaires consolidé 2012
Europe de l'Ouest	1 805,2	1 754,3	+ 2,9 %	46 %
dont France	614,5	624,3	- 1,6 %	16 %
États-Unis / Canada	836,6	724,1	+ 15,5 %	22 %
Pays émergents	1 034,3	998,3	+ 3,6 %	27 %
Autres (Japon / Australie)	208,7	198,1	+ 5,4 %	5 %
Total	3 884,8	3 674,8	+ 5,7 %	100 %

Imerys réalise désormais 54 % de son chiffre d'affaires consolidé en dehors de l'Europe de l'Ouest contre 47 % en 2008. Dans la zone européenne, l'Europe du Nord constitue la principale destination des ventes ; l'exposition aux pays d'Europe du Sud (Portugal, Italie, Grèce, Espagne) reste inférieure à 7 %.

La variation des ventes par destination géographique tient compte de deux événements importants :

- un effet de périmètre significatif lié à l'acquisition du Groupe Luzenac (essentiellement présent en Europe et en Amérique du Nord) :
- la dépréciation de l'euro qui s'est toutefois atténuée en fin d'année.

■ RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (1)

- Compensation de la hausse des coûts variables par la contribution positive du prix/mix de produits
- Nouvelles économies de coûts fixes de production et frais généralix

Le **résultat opérationnel courant** s'établit à 490,1 millions d'euros pour l'année 2012, soit une hausse de + 0,6 % qui intègre les éléments suivants :

- un effet de périmètre de + 26,8 millions d'euros (2) (+ 21,0 millions d'euros au 1° semestre et + 5,8 millions d'euros au second);
- un effet de change de + 12,1 millions d'euros (+ 8,4 millions d'euros au premier semestre, + 3,7 millions d'euros au second) lié notamment à l'affaiblissement de l'euro par rapport à certaines devises comme le dollar américain.

À périmètre et changes comparables, le recul du résultat opérationnel courant est imputable à la baisse des volumes de ventes (- 102,5 millions d'euros). Les mesures mises en œuvre pour adapter les niveaux d'activité à une demande plus faible ont permis de diminuer les coûts fixes de production et frais généraux, sans remettre en cause les programmes de Recherche & Développement ni le lancement de nouveaux projets (proppants pour l'industrie pétrolière). Au total, les coûts fixes et frais généraux ont diminué de - 11,3 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2012.

Hors effets de périmètre et de changes, l'évolution géographique illustre le contraste marqué entre l'entrée de l'Europe en cycle récessif et le dynamisme des ventes en Amérique du Nord et dans les régions émergentes, avec toutefois une moindre progression du Brésil, de l'Inde et de la Chine, principaux pays où le Groupe est présent.

L'augmentation des coûts variables (-71,3 millions d'euros), traduisant l'inflation de certaines matières premières, des coûts énergétiques et du fret, a été plus que compensée par une amélioration du prix et du mix de produits à hauteur de + 108,5 millions d'euros.

Le Groupe est parvenu à maintenir sa marge opérationnelle à 12,6 %, alors que les baisses de volumes les plus significatives ont affecté les activités les plus contributrices comme les Matériaux de Construction, les Minéraux pour Réfractaires, les Minéraux Fondus ou les Réfractaires Monolithiques.

Au 4º trimestre, la marge opérationnelle s'élevait à 11,1 % (11,4 % en 2011), sous l'effet de saisonnalité lié aux fermetures traditionnelles de capacités en fin d'année dans l'ensemble des chaînes industrielles occidentales.

■ RÉSULTAT COURANT NET (3)

En croissance de + 2,3 % par rapport à l'exercice 2011, le **résultat** courant net, à 310,2 millions d'euros, intègre :

- la légère hausse du résultat opérationnel courant ;
- une variation limitée du résultat financier courant qui s'élève à - 58,7 millions d'euros (contre - 57,2 millions d'euros sur la même période de l'année précédente) et dont l'évolution comprend les éléments ci-dessous :
 - la charge d'intérêt de 57,2 millions d'euros en 2012 (- 56,1 millions d'euros en 2011);

⁽¹⁾ Résultat opérationnel, avant autres produits et charges opérationnels.

⁽²⁾ Activité Talc, essentiellement.

⁽³⁾ Résultat net part du groupe, avant autres produits et charges opérationnels nets.

- les mouvements sur provisions et pensions (- 2,7 millions d'euros en 2012 et - 3,5 millions d'euros en 2011),
- l'impact gobal du change, des autres produits et charges financiers et des instruments financiers, qui constituent un produit net de + 1,2 million d'euros (contre un produit de + 2,4 millions d'euros en 2011);
- une charge d'impôts de 119,5 millions d'euros (- 123,3 millions d'euros en 2011), soit un taux effectif d'imposition de 27,7 % (28,7 % en 2011), dont la variation est notamment liée à l'origine géographique des résultats.

La progression du résultat courant net est donc conforme à l'objectif annoncé par le Groupe, le 27 juillet dernier, et qui ciblait, pour 2012, le maintien d'un niveau de résultat courant net au minimum comparable à celui de l'exercice précédent.

■ RÉSULTAT NET

Le résultat net, part du Groupe, à 300,8 millions d'euros, tient compte des autres produits et charges pour un montant net d'impôts de - 9,4 millions d'euros correspondant, pour l'essentiel :

 au produit de cession d'actifs logistiques et portuaires à Barcarena (Brésil): dans le cadre de la réorganisation de la production de kaolin au Brésil, mise en œuvre en 2011 consécutivement à l'acquisition de PPSA, le Groupe a regroupé ses expéditions maritimes sur le terminal portuaire historique d'Imerys Rio Capim Caulim (Imerys RCC). La branche Pigments pour Papier & Emballage a donc cessé d'utiliser le port de PPSA et accepté l'offre d'achat remise par la société Archers Daniels Midlands, Inc. portant sur ce terminal portuaire et sur des actifs fonciers voisins. L'opération a été conclue le 14 décembre 2012 pour un montant net de frais de cession de 67 millions d'euros. La plusvalue de cession du port (49,4 millions d'euros après impôt) a été enregistrée en autres produits et charges (le produit de cession des actifs fonciers figure en résultat courant net pour 3,4 millions d'euros après impôt) ;

- la dépréciation partielle de la survaleur de l'activité zircon fondu, à hauteur de - 29,5 millions d'euros, net d'impôts tenant compte de l'évolution de cette activité en Chine;
- de mouvements de provisions et des charges de restructurations d'un montant total de - 29,2 millions d'euros principalement en Europe, dans les activités Minéraux pour Céramiques, Réfractaires Monolithiques et Matériaux de Construction, en Afrique du Sud (Minéraux pour Réfractaires) ainsi que dans l'activité Talc.

CASH FLOW

(en millions d'euros)	2012	2011
EBITDA	659,8	686,0
Variation du BFR opérationnel	15,3	(59,4)
Investissements payés	(257,1)	(227,4)
Cash flow libre opérationnel courant *	286,7	264,9
Résultat financier décaissé (net d'impôt)	(42,4)	(37,3)
Autres éléments de BFR	58,1	(1,0)
Cash flow libre courant	302,3	226,6
* Y compris subventions, valeurs des actifs cédés et divers.	4.4	5.3

- Génération élevée de trésorerie et amélioration du BFR
- Poursuite des investissements de développement

Au 31 décembre 2012, le besoin en fonds de roulement opérationnel représente 22,8 % des ventes annualisées du dernier trimestre (contre 23,7 % au 31 décembre 2011). Ce ratio bénéficie de la mise en œuvre de mesures ciblées de réductions de stocks ainsi que de l'amélioration nette du besoin en fonds de roulement de l'activité Talc. Il tient compte du programme d'affacturage (1) conclu en 2009 qui représentait 62 millions d'euros au 31 décembre 2012.

En 2012, le Groupe a, comme annoncé, poursuivi son programme de développement reflété dans la hausse des **investissements industriels** comptabilisés (266,6 millions d'euros contre 229,2 millions d'euros en 2011, déjà en hausse de + 35 % par rapport à 2010). Ils

représentent 124 % des amortissements (contre 109 % en 2011). Les investissements de développement s'élèvent à 115,6 millions d'euros (+ 20 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent) et ont été sélectionnés pour accompagner la hausse de la demande dans des secteurs et zones géographiques en croissance. Ces nouvelles lignes de production devraient, pour la majorité d'entre elles, entrer en service en fin d'année 2013 et contribuer aux performances du Groupe dès 2014.

Il est rappelé que les autres éléments de besoin en fonds de roulement concernent principalement des éléments de dettes fiscales et sociales dont les décaissements sont décalés par rapport à l'exercice comptable. Après prise en compte du résultat financier décaissé et de ces autres éléments de BFR, le cash flow libre courant s'élève à 302,3 millions d'euros, en hausse de + 33 %.

⁽¹⁾ Contrat d'affacturage signé le 23 juillet 2009, par lequel les créances cédées sont déconsolidées, les risques et avantages associés aux créances ayant été transférés à la banque "factor". 74 millions d'euros de créances étaient factorisés le 31 décembre 2011.

■ STRUCTURE FINANCIÈRE

(en millions d'euros)	31 décembre 2012	30 juin 2012	31 décembre 2011
Dividendes payés	(114,1)	(113,3)	(91,4)
Dette nette de fin de période	874,8	1 039,8	1 031,1
Dette nette moyenne de l'exercice	1 009,0	n.a.	966,0
Capitaux propres	2 274,5	2 236,5	2 210,9
EBITDA	659,8	353,2	686,0
Dette nette/capitaux propres	38,5 %	46,5 %	46,6 %
Dette nette/EBITDA	1,3x	1,5x	1,5x

■ Réduction significative de la dette financière nette à 875 M€

Augmentation des ressources financières

La forte génération de cash flow libre courant et le produit de cession d'actifs logistiques et fonciers ont permis au Groupe de se désendetter de plus de 156 millions d'euros, après versement d'un dividende de 112,8 millions d'euros à ses actionnaires le 9 mai 2012 (auquel se sont ajoutés 1,3 million d'euros de dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales du Groupe). Au 31 décembre 2012, la **dette financière nette** consolidée et les ratios d'endettement d'Imerys affichent une baisse significative : à 874,8 millions d'euros, la dette financière nette retrouve son niveau de fin 2010, moins de deux ans après avoir acquis le Groupe Luzenac.

En matière de financement, le Groupe a sécurisé, au cours des 18 derniers mois, près de 600 millions d'euros de lignes bancaires bilatérales additionnelles à l'horizon 2015-2016. Les ressources

financières totales ont ainsi été augmentées et diversifiées et leur maturité moyenne allongées. Au 31 décembre 2012, les **ressources financières totales** d'Imerys s'élèvent donc à 2,8 milliards d'euros (dont 1,6 milliard d'euros de ressources financières disponibles hors trésorerie), avec une maturité moyenne de 2,9 ans. Ces ressources financières permettent de couvrir les échéances 2013 (remboursement de l'emprunt obligataire de 140 millions de dollars américains) et l'arrivée à son terme du crédit syndiqué de 750 millions d'euros. Hors échéances 2013, les ressources financières disponibles s'élèvent à 0,8 milliard d'euros avec une maturité moyenne de 4 ans.

Par ailleurs, au cours du premier semestre 2012, l'agence de notation Moody's a confirmé la note de crédit long terme ⁽¹⁾ attribuée à Imerys un an plus tôt à "Baa2" avec une perspective stable. La note court terme est "P-2", avec une perspective stable également.

Imerys dispose donc d'une situation financière très solide et de toute la flexibilité pour mener son plan de développement.

2.1.3 COMMENTAIRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

■ MINÉRAUX POUR CÉRAMIQUES, RÉFRACTAIRES, ABRASIFS & FONDERIE

(30 % du chiffre d'affaires consolidé)

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires	1 206,4	1 186,1	+ 1,7 %	- 3,7 %
Résultat opérationnel courant	150,4	156,8	- 4,1 %	- 9,0 %
Marge opérationnelle	12,5 %	13,2 %		
Investissements industriels comptabilisés	105,3	95,0	+ 10,8 %	
En % des amortissements	184 %	152 %		

- Recul de la demande européenne sur les principaux marchés de la branche
- Accélération des projets dans les segments et zones de croissance

Marchés

Les marchés des Minéraux pour Réfractaires et des Minéraux Fondus (sidérurgie (2), fonderie, aluminium, ciment, verre, etc.) ont connu

des évolutions très contrastées. Entraînée par le dynamisme des grands équipements et de certains biens de consommation durable (machines-outils, aéronautique, automobile, électronique, etc.) aux États-Unis, l'activité a au contraire été affectée par le ralentissement continu de l'économie européenne ; en Asie, la croissance s'est poursuive à un rythme faible. Enfin, après une très forte inflation enregistrée en 2010 et 2011, le prix du zircon s'est retourné mi-2012.

Les métiers du Graphite & Carbone ont bénéficié de l'essor rapide des équipements électroniques mobiles.

^{(1) &}quot;Dette senior non sécurisée".

⁽²⁾ Production mondiale d'acier en 2012 en hausse de + 1,2 % par rapport à 2011 (Europe des 27 : - 4,7 % - Amérique du Nord : + 2,5 % - source World Steel Association).

L'activité des Minéraux pour Céramiques (sanitaire, carrelage, vaisselle) a fait preuve de résistance, notamment grâce à son déploiement géographique progressif vers l'Asie, le Moyen-Orient, l'Amérique du Sud.

Faits industriels

La nouvelle usine de proppants pour gaz et pétrole de schiste construite à Andersonville (Géorgie, États-Unis) a démarré, en 2012, dans un contexte de marché moins favorable, marqué par une baisse du nombre total de puits exploités après plusieurs années de hausse.

Après la reprise des **investissements** de développement (avec, en particulier, l'usine de proppants d'Andersonville) en 2011, de nouveaux projets ont été engagés en 2012 :

- doublement de la capacité de l'usine belge de noir de carbone de Willebroek, pour répondre à la forte augmentation des besoins dans les segments de l'énergie mobile; le montant total de l'investissement est d'environ 20 millions d'euros, réparti sur 2012 et 2013;
- au Moyen-Orient, Imerys a, comme annoncé, lancé la construction d'une usine d'alumine fondue, une spécialité destinée aux industries abrasives et réfractaires dont la valeur ajoutée est fondée sur les propriétés de dureté, résistance mécanique et stabilité thermique. L'investissement industriel, au travers d'une joint venture avec le groupe Al Zayani Investments, dans laquelle Imerys est majoritaire, porte sur un montant total proche de 30 millions de dollars américains; la mise en service devrait avoir lieu en fin d'année 2013;
- accroissement de la capacité de production de l'activité Céramiques en Thaïlande.

Résultats

L'analyse de la hausse de + 1,7 % du chiffre d'affaires, à 1 206,4 millions d'euros, met en évidence :

- un effet positif de change de + 50,2 millions d'euros ;
- un impact de périmètre de + 13,7 millions d'euros. Il se rapporte principalement aux ventes du Groupe Luzenac dans les marchés céramiques, sur l'ensemble de l'année 2012 (en 2011, le chiffre d'affaires du Groupe Luzenac avait été intégralement consolidé dans la branche Minéraux de Performance & Filtration).

À périmètre et changes comparables, le chiffre d'affaires a baissé de - 3,7 % par rapport à 2011, année marquée par une forte reprise de la demande (croissance de + 12,2 % du chiffre d'affaires à périmètre et changes comparables). La contribution des proppants s'est accrue tout au long de l'année et a atténué l'érosion sensible des volumes alors que le prix/mix de produits est resté positif.

Le résultat **opérationnel courant**, à 150,4 millions d'euros, intègre les effets favorables de change (+ 7,0 millions d'euros) et de périmètre (+ 1,5 million d'euros), comprenant le profit dégagé par les activités Talo

À périmètre et changes comparables, la baisse du résultat liée à la perte de volumes contributifs a pu être atténuée par des plans d'économies menés dans chacune des activités concernées. L'unité de production américaine de magnésie fondue a été fermée en fin d'année et la production répartie dans d'autres sites de la branche dans ce pays. Dans le même temps, la branche a poursuivi son plan de développement et financé le lancement de sa nouvelle activité dédiée aux proppants. L'augmentation du prix et du mix de produits compense l'augmentation des coûts variables (inflation du zircon qui s'est poursuive au 1er semestre).

Enfin, la joint venture "The Quartz Corp SAS", consolidée par mise en équivalence depuis 2011, n'a pas dégagé de résultat en 2012 (la quote-part de résultat revenant à Imerys était de 4,3 millions d'euros en 2011). En raison d'excédents de stocks dans l'ensemble de l'industrie photovoltaïque, la demande a été très faible en 2012 et les capacités de production temporairement restructurées.

Compte tenu de ces éléments, la marge opérationnelle de la branche fait preuve d'une bonne résistance, à 12,5 %.

■ MINÉRAUX DE PERFORMANCE & FILTRATION

(23 % du chiffre d'affaires consolidé)

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires	900,3	719,7	+ 25,1 %	+ 3,9 %
Résultat opérationnel courant	112,5	83,4	+ 34,8 %	+ 0,4 %
Marge opérationnelle	12,5 %	11,6 %		
Investissements industriels comptabilisés	50,4	36,7	+ 37,2 %	
En % des amortissements	89 %	77 %		

- Branche en croissance, grâce notamment au dynamisme des États-Unis
- Intégration du Groupe Luzenac avec un an d'avance sur le plan de marche

Marchés

Les marchés finaux de la branche, en particulier les biens de consommation courante (agro-alimentaire, santé, etc.) et les industries intermédiaires (plastiques, caoutchouc, filtration, catalyse, etc.) ont été entrainés par la reprise qui s'est progressivement confirmée aux États-Unis ainsi que par le dynamisme des pays émergents. En Europe, l'exposition de la branche aux produits de consommation courante, accrue depuis l'intégration du Talc, a permis de contenir l'impact de la baisse dans l'équipement industriel et la construction. L'utilisation croissante de pièces plastiques légères et résistantes aux chocs, contribuant à l'allègement nécessaire des véhicules dans les zones matures, a par ailleurs soutenu la demande en Minéraux de Performance (talc, mica, etc.).

Faits industriels

En 2012, les **investissements** de développement lancés en 2011 ont été finalisés et deux nouvelles usines ont été mises en service : d'une part, la ligne américaine de production de Celite Cynergy™, un agent de filtration et de stabilisation breveté pour liquides alimentaires (Lompoc, Californie), et, d'autre part, l'unité de production de Filmlink™ sur le site d'Ipoh (Malaisie). Cette dernière servira la croissance rapide du marché asiatique en produits d'hygiène.

Au Royaume-Uni, l'intégration des activités de kaolin de la société Goonvean, qui reste soumise à l'autorisation des autorités règlementaires compétentes, permettra de renforcer les réserves de haute pureté du Groupe pour application de performances et céramiques.

Résultats

Le chiffre d'affaires de la branche s'élève à 900,3 millions d'euros en 2012. Cette hausse de + 25,1 % intègre :

- un effet de périmètre + 113,0 millions d'euros. Il est constitué de :
 - l'intégration du Groupe Luzenac depuis le 1^{er} août 2011 (+ 107,9 millions d'euros),
 - l'acquisition d'Itatex, société brésilienne spécialisée dans le kaolin destiné aux marchés des peintures, polymères et caoutchoucs, consolidée depuis le 1^{er} mai 2012 (+ 5,1 millions d'euros);
- un effet de change de + 39,4 millions d'euros.

À périmètre et changes comparables, la progression des ventes (+ 3,9 %) inclut une évolution positive du prix/mix de produits et une bonne résistance des volumes. Le potentiel de croissance et d'innovation de l'activité Talc dans des marchés diversifiés (plastiques & polymères, peintures, papier, céramiques techniques, produits de beauté & santé) se confirme depuis son intégration.

Le résultat opérationnel courant, à 112,5 millions d'euros, progresse de + 29,1 millions d'euros, dont + 19,7 millions d'euros d'effet de périmètre et + 5,6 millions d'euros d'effet de change. À périmètre et changes comparables, la hausse est de + 0,4 %. L'activité Talc est contributive, avec un an d'avance sur le plan initial. L'effet prix/mix de produits est solide. Dans ce contexte, la marge opérationnelle progresse de + 0,9 point et s'établit à 12,5 %.

■ PIGMENTS POUR PAPIER & EMBALLAGE

(22 % du chiffre d'affaires consolidé)

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires	859,4	796,4	+ 7,9 %	- 2,0 %
Résultat opérationnel courant	85,6	83,2	+ 2,9 %	- 4,2 %
Marge opérationnelle	10,0 %	10,4 %		
Investissements industriels comptabilisés	81,6	68,7	+ 18,8 %	
En % des amortissements	118 %	102 %		

- Production de papier d'impression et d'écriture stable grâce à la progression dans les pays émergents
- Poursuite des restructurations des papetiers dans les zones matures

Marchés

En 2012, le volume de production mondiale de papier d'impression et d'écriture avoisine celui de 2011. Le dynamisme des zones émergentes (+ 4,7 %) compense globalement l'érosion dans les pays matures depuis la fin de l'année 2011 (- 4,5 %). Le segment de l'emballage poursuit sa croissance.

Faits industriels

Outre les opérations de découverture et de maintenance, importantes en 2012, les **investissements** industriels ont notamment porté sur la diversification de la gamme de produits de la branche : la construction d'un site de production de chaux, lancée en 2012,

permettra de valoriser certaines réserves de carbonates de calcium du Groupe au Brésil (Doresopolis, Minas Geiras). La chaux est un produit minéral utilisé sous différentes formes dans les secteurs de la sidérurgie, du papier, de la chimie, de l'environnement, de l'agriculture et de la construction. En Malaisie, l'extension de l'usine de carbonates de calcium a été lancée (Ipoh) et la capacité de l'usine de Miyagi au Japon, reconstruite après le tsunami, a été augmentée pour répondre à la demande de son principal client.

Résultats

L'augmentation de + 7,9 % du **chiffre d'affaires**, à 859,4 millions d'euros sur l'année 2012, prend en compte :

- un effet de périmètre de + 62,7 millions d'euros lié pour l'essentiel à l'intégration des ventes de Talc aux clients papetiers sur l'ensemble de l'année civile;
- un effet de change favorable de + 16,1 millions d'euros attribuable à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain.

À périmètre et changes comparables, le chiffre d'affaires de l'année 2012 est en léger repli (- 2,0 %) par rapport à l'année précédente. Le prix/mix de produits est positif mais les volumes se contractent en raison de l'exposition aux zones matures affectées par les rationalisations de certains clients nord-américains et européens en 2011 et 2012.

Le **résultat opérationnel courant** s'élève à 85,6 millions d'euros en 2012 (+ 2,4 millions d'euros) et intègre :

- un effet de périmètre de + 5,9 millions d'euros ;
- un effet positif de change de + 2,9 millions d'euros.

À périmètre et changes comparables, la baisse du résultat opérationnel courant est imputable au recul des volumes ; des actions de réduction de la production et des frais généraux ont toutefois permis d'en limiter l'impact. Le prix/mix de produits couvre l'évolution des coûts variables (énergie, fret). Le résultat opérationnel courant comprend par ailleurs un produit de cession d'actif foncier au Brésil (4 millions d'euros).

En tenant compte de cet élément, la marge opérationnelle de la branche s'élève à 10 % en 2012.

■ MATÉRIAUX & MONOLITHIQUES

(25 % du chiffre d'affaires consolidé)

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires	969,3	1 025,3	- 5,5 %	- 5,9 %
Résultat opérationnel courant	192,5	209,5	- 8,1 %	- 6,4 %
Marge opérationnelle	19,9 %	20,4 %		
Investissements industriels comptabilisés	19,5	24,0	- 18,9 %	
En % des amortissements	67 %	77 %		

- Année difficile pour la construction neuve française et pour la sidérurgie européenne
- Marge opérationnelle maintenue à 20 % grâce à d'importants efforts d'adaptation

Marchés

L'activité Solutions Réfractaires (57 % du total des ventes de la branche Matériaux & Monolitiques) a été affectée par la baisse de la production industrielle et d'acier en Europe (- 4,7 % par rapport à 2011, source World Steel Association) qui s'est accompagnée de nouvelles fermetures de hauts-fourneaux. Les autres industries de procédé (fonderie, génération d'énergie,...) ont globalement mieux tenu. La tendance est restée positive sur l'ensemble des segments dans les zones émergentes ; l'activité projets (modernisation d'usines, augmentation de capacités ou construction de nouveaux ensembles) a bien résisté au 1er semestre.

Dans le secteur de la construction en France, la baisse des mises en chantiers de logements individuels neufs (- 17 % en 2012 par rapport à 2011 (**) se poursuit depuis plus d'un an, dans le sillage du recul des ventes de logements. La meilleure résistance de la rénovation de toitures a permis de limiter la baisse des ventes de tuiles en terre cuite (estimée à - 9 % par la Fédération Française des Tuiles et Briques pour l'ensemble de la profession en 2012). Dans les matériaux de structure, les ventes de briques sont en retrait de - 14 % sur cette même période, selon la Fédération.

Faits industriels

En 2012, les **investissements** ont été essentiellement dédiés à la maintenance de l'outil industriel et à la mise en œuvre de projets de réduction de l'empreinte énergétique dans l'activité Matériaux

de Construction : adaptation des équipements à l'utilisation de la biomasse, récupération de température, passage au gaz, modernisation des lignes.

Résultats

Dans ce contexte devenu plus difficile, la baisse du **chiffre d'affaires** de la branche (969,3 millions d'euros) est contenue à - 5,5 %, incluant un impact positif de change de + 4,8 millions d'euros. À périmètre et changes comparables, le chiffre d'affaires se contracte de - 5,9 %. Le prix/mix de produits demeure positif.

Le résultat opérationnel courant de la branche Matériaux & Monolithiques est de 192,5 millions d'euros (incluant un effet de change de - 3,2 millions d'euros). À périmètre et changes comparables, le résultat opérationnel courant recule de - 6,4 %. L'effet prix/mix de produits couvre l'inflation du prix de certaines matières premières réfractaires, et dans une moindre mesure, de l'énergie. La marge opérationnelle de la branche a été préservée, à 19,9 %, grâce aux efforts engagés dans les deux activités pour adapter les niveaux de production et réduire les coûts fixes et frais généraux. L'usine de Réfractaires Monolithiques située à Köping (Suède) a ainsi été fermée et sa production transférée sur le site de Höganäs.

Le 12 décembre, le Groupe a, par ailleurs, reçu une offre ferme d'acquisition de la part du groupe Bouyer Leroux pour son activité Imerys Structure (briques de murs et de cloisons, conduits de cheminée), portant sur une valeur d'entreprise proche d'un an de chiffre d'affaires. Le projet, qui reste notamment soumis à la consultation des instances représentatives du personnel ainsi qu'à l'obtention des autorisations administratives requises, pourrait aboutir dans le courant du premier semestre de l'année 2013.

⁽¹⁾ Source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

2.1.4 PERSPECTIVES 2013

Les résultats de l'année 2012 ont illustré la capacité du Groupe à s'adapter aux aléas conjoncturels et les incertitudes des derniers mois persistent en ce début d'année 2013. En conséquence, Imerys continuera de mettre en œuvre les mesures ciblées d'adaptation aux conditions de marché. Grâce à la solidité de ses fondamentaux

et de sa structure financière, le Groupe poursuivra cependant, avec prudence et sélectivité, la mise en œuvre de sa stratégie de développement fondée sur l'innovation, l'expansion géographique et la réalisation d'acquisitions créatrices de valeur à long terme.

2.1.5 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ EN 2012

Imerys réalise, en 2012, un bénéfice net de 60,4 millions d'euros, en hausse de + 50,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'établit à -50,6 millions d'euros, soit une variation de -1,6 million d'euros par rapport à l'exercice 2011. Cette évolution est le résultat d'une augmentation des charges d'exploitation de 5,5 millions d'euros, ces dernières s'élevant à 77,8 millions d'euros. Elle s'explique principalement par l'augmentation de 2,0 millions d'euros des charges de personnel constatées dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions. Les achats et services extérieurs augmentent de +4,0 millions d'euros en raison de projets d'acquisition. Parallèlement, les produits d'exploitation augmentent de +3,8 millions d'euros, à 27,2 millions d'euros.

Le résultat financier s'établit à 72,5 millions d'euros en 2012 contre 9,7 millions d'euros en 2011. La Société a perçu 118,3 millions d'euros de dividendes en 2012, en hausse de + 14,9 millions d'euros par rapport à 2011. Par ailleurs, la Société a enregistré en 2012 une perte nette de change de - 36,9 millions d'euros contre une perte nette de - 16,1 millions d'euros en 2011 ; parallèlement des provisions nettes pour risque de change avaient été dotées en 2011 pour - 23,9 millions d'euros et ont été reprises en 2012 pour + 40,4 millions d'euros. Les impacts de change nets des provisions passent donc de - 40,0 millions d'euros en 2011 à + 3,5 millions d'euros en 2012. La dotation nette de la provision sur instruments financiers diminue de 25,2 millions d'euros. Enfin, les charges financières nettes augmentent de - 21,0 millions d'euros compte tenu d'une augmentation des charges de commissions de non utilisation de - 2,8 millions d'euros, d'une augmentation de - 3,7 millions d'euros des charges d'intérêts sur instruments de couverture de taux suite

au débouclement anticipé en 2011 de deux swaps de taux pour un montant total de + 14,6 millions d'euros.

Il est ici rappelé qu'en application de la procédure de gestion des risques en vigueur au sein du Groupe, la Société met en œuvre des instruments financiers à terme ou optionnels pour se couvrir contre les risques inhérents aux variations de taux de change, d'intérêt et de prix de l'énergie.

Le résultat courant s'établit à + 21,9 millions d'euros en 2012 contre - 39,3 millions d'euros en 2011.

Le résultat exceptionnel s'élève à + 2,7 millions d'euros, contre 0,5 million d'euros en 2011.

Au titre de l'exercice 2012, Imerys a comptabilisé un produit d'impôt de + 35,8 millions d'euros, résultant de l'intégration fiscale de sociétés françaises dont elle est la tête de groupe.

Les dettes financières diminuent de 104,3 millions d'euros en 2012.

Les participations n'ont pas varié en 2012.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 25 avril 2013 le versement d'un dividende de 1,55 euro par action, en hausse par rapport à 2011. La mise en paiement interviendrait à compter du 13 mai 2013 pour un montant total d'environ 116,8 millions d'euros, représentant 37,6 % du résultat courant net consolidé, part du Groupe (concernant la proposition d'affectation de résultat, voir note 34 aux États financiers sociaux et paragraphe 8.1.1 du chapitre 8 du présent document de référence).

Au 31 décembre 2012, la dette financière de la Société était composée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Montant	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Dettes financières	2 188 548	1 301 215	802 981	84 352
Autres dettes	29 504	29 504	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Écarts de conversion passif	24 127	24 127	-	-
Total	2 242 179	1 354 846	802 981	84 352

■ INVENTAIRE DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Concernant les filiales et participations au 31 décembre 2012, voir note 35 aux États financiers sociaux.

Concernant les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2012, voir note 18 aux États financiers sociaux.

■ INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES RÉALISÉES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Pour les renseignements concernant le capital au 31 décembre 2012, voir notes 19 et 29 aux États financiers sociaux, ainsi que le paragraphe 7.3.1 du chapitre 7 du Document de Référence.

Au 31 décembre 2012, la répartition du capital de la Société s'établissait comme suit :

	Nombre d'actions	% d'intérêt	% des droits de vote (1)
Belgian Securities BV (2)	42 851 473	56,86 %	66,21 %
M & G Investment Management Ltd (3)	5 146 041	6,83 %	5,16 %
Salariés du Groupe	181 577	0,24 %	0,36 %
Autodétention	159 563	0,21 %	0,16 %
Public	27 029 892	35,86 %	28,11 %
Total au 31 décembre 2012	75 368 546	100,00 %	100,00 %

- (1) Total des droits de vote théoriques : 98 768 873.
- (2) Filiale à 100 % de Groupe Bruxelles Lambert.
- (3) M & G Investment Management Limited est une société appartenant au groupe Prudential Plc (Royaume-Uni).

Le 7 janvier 2013, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration en sa séance du 12 décembre 2012, a constaté que le 31 décembre 2012, le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 452 060 euros suite à la levée, au cours de l'exercice 2012, de 226 030 options de souscription d'actions et à la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

Par ailleurs, la Société détient au 31 décembre 2012, 121 939 actions propres affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions conditionnelles au prix moyen unitaire de 42,87 euros et 37 624 actions propres affectées à l'objectif d'annulation au prix moyen unitaire de 47,21 euros.

Le montant des dividendes versés au cours des trois derniers exercices a été égal à :

	2012 Au titre de l'exercice 2011	2011 Au titre de l'exercice 2010	2010 Au titre de l'exercice 2009
Dividende brut par action	1,50 €	1,20 €	1,00 €
Dividende net par action	1,50 €	1,20 €	1,00 €
Distribution nette totale	112,8 M€	90,6 M€	75,5 M€

Pour plus de détails concernant la politique d'Imerys en matière de distribution de dividendes, voir section 7.7 du chapitre 7 du Document de Référence.

■ CAPITAL, AUTRES TITRES, RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications (en euros)	2012	2011	2010	2009	2008
I - Capital et autres titres à la fin de l'exercice					
Capital social	150 737 092	150 285 032	150 948 310	150 778 992	125 573 180
Nombre d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	75 368 546	75 142 516	75 474 155	75 389 496	62 786 590
Nominal par action	2€	2€	2€	2€	2 €
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions ordinaires potentielles par exercice d'options	4 102 831	4 202 766	4 170 563	3 953 269	3 448 082
II - Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	26 555 498	23 102 369	18 874 414	19 196 891	23 164 643
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	- 27 397 535	1 016 776	19 302 242	83 085 219	43 655 864
Impôts sur les bénéfices	35 839 607	49 412 228	22 793 593	30 755 302	56 232 494
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	60 415 360	9 643 394	83 645 325	71 934 964	87 063 223
Résultat distribué (hors précompte)	112 763 769	90 597 541	75 505 458	62 787 810	118 974 880
III - Résultat par action (1)					
Résultat après impôts, participation des salariés et avant amortissements et provisions	0,11	0,67	0,56	1,51	1,59
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,80	0,13	1,11	0,95	1,39
Dividende net attribué à chaque action	1,55 ⁽²⁾	1,50	1,20	1,00	1,00
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	152,83	140,75	124,25	125,58	130,33
Montant de la masse salariale de l'exercice	15 320 203	15 625 401	13 459 710	11 839 442	11 619 474
Montant des sommes versées au titre des charges sociales de l'exercice	14 454 550	10 101 000	10 220 269	7 225 240	5 700 F41
	14 454 558	12 131 203	12 339 268	7 335 249	5 782 541
dont intéressement	1 063 000	1 315 100	918 072	356 971	900 000

⁽¹⁾ Sur la base du nombre d'actions à la fin de chaque exercice.

■ AUTRES INFORMATIONS

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2012.

■ PERSPECTIVES 2013

En 2013, la Société poursuivra son activité de holding et, notamment, de prestations de services à l'égard de ses filiales et continuera de gérer les risques financiers pour l'ensemble du Groupe.

⁽²⁾ Proposition soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 avril 2013.

■ DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DANS LE CADRE DE LA "LOI DE MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE" DU 4 AOÛT 2008 (DITE LOI "LME")

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, le montant des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit :

Dettes à la clôture de l'exercice 2012

(en milliers d'euros)	Total	< 30 jours	de 31 à 60 jours	> 61 jours
Fournisseurs Groupe	3 210	3 158	48	4
Fournisseurs hors Groupe	3 140	2 792	293	55
Total dettes fournisseurs	6 350	5 950	341	59

Dettes à la clôture de l'exercice 2011

(en milliers d'euros)	Total	< 30 jours	de 31 à 60 jours	> 61 jours
Fournisseurs Groupe	3 327	3 073	215	39
Fournisseurs hors Groupe	1 115	985	6	124
Total dettes fournisseurs	4 442	4 058	221	163

Sont incorporées au présent Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, les informations détaillées dans les chapitres suivants du présent Document de Référence, notamment :

- Développement Durable, données environnementales, sociales et risques (chapitre 5 Développement Durable) ;
- Activités en matière de Recherche & Développement (chapitre 1 Présentation du Groupe) ;
- Prise de contrôle et de participation (chapitre 1 Présentation du Groupe et chapitre 6 États financiers);
- Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration ; liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux ; montant des rémunérations et avantages des mandataires sociaux, options de souscription d'actions et actions gratuites ; opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux (chapitre 3 Gouvernement d'Entreprise) ;
- Facteurs de risques (chapitre 4 Facteurs de risques et contrôle interne) ;
- Liste des principales filiales et participations (chapitre 6 États financiers) ;
- Changement de méthode comptable (chapitre 6 États financiers) ;
- Utilisation des instruments financiers (chapitre 6 États financiers) ;
- Événements postérieurs à la clôture (chapitre 6 États financiers) ;
- Renseignements sur le capital social (y compris la participation des salariés au capital de la Société; tableau résumé des autorisations financières existantes et programmes de rachats d'actions) et éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (chapitre 7 – Informations Complémentaires).

2.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable Commissaire aux comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles Deloitte & Associés 185, avenue Charles-de-Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1.723.040 Commissaire aux comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

2.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Imerys, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre Société procède annuellement à des tests de perte de valeur des goodwills et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 4.9, 4.13 et 19 aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les hypothèses utilisées et à vérifier que les notes 4.9, 4.13 et 19 aux états financiers consolidés donnent une information appropriée;
- votre Société doit faire face à un ensemble de litiges et de risques de gestion, environnementaux, juridiques et sociaux. Comme indiqué dans la note 24.2 aux états financiers consolidés, votre Société procède avec le concours de ses conseils externes à une évaluation des montants et des probabilités de règlement de l'ensemble des litiges et risques identifiés. Nous avons pris connaissance des différents éléments d'estimation et de la documentation disponible. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Rapports des Commissaires aux comptes

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Deloitte & Associés

Arnaud de PLANTA

2.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Imerys, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation sont évalués en tenant compte non seulement de la quote-part de la situation nette qu'ils représentent, mais également des perspectives de rentabilité future comme indiqué dans la note des principes et méthodes comptables de l'annexe sur les immobilisations financières. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, la sincérité et l'exactitude de ces informations appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations ont été établies conformément à la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008. Elles n'incluent donc pas les rémunérations et avantages versés par les sociétés contrôlant votre Société aux mandataires sociaux concernés au titre des autres mandats, fonctions ou missions que ceux exercés, au sein, ou pour le compte du groupe Imerys.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Deloitte & Associés Arnaud de PLANTA

2.2.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Régime de retraite à cotisations définies :

Ce régime, dont la gestion est confiée à une compagnie d'assurances externe, prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des bénéficiaires éligibles, plafonnée à 8 PASS, alimentée conjointement par le bénéficiaire, à hauteur de 3 %, et par la Société, à hauteur de 5 % ; les droits acquis viennent, le cas échéant, s'imputer sur les plafonds de retraite garantis au titre du régime collectif de retraite à prestations définies. Les cotisations obligatoires peuvent être complétées par des cotisations libres et facultatives.

Ce régime de retraite bénéficie à M. Gilles Michel, Président-Directeur Général et Administrateur.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre Société au cours de l'exercice 2012 s'élève à 14 548,80 euros.

Garantie sociale des chefs d'entreprise :

M. Gilles Michel bénéficie, en qualité de mandataire social, de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise souscrite par votre société.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre Société au cours de l'exercice 2012 s'élève à 12 587,62 euros.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale du 26 avril 2012, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes du 21 mars 2012.

Régime collectif de retraite à prestations définies mis en place par la Société en 1985 et les modifications apportées à ce régime :

Ce régime prévoit le versement d'une rente viagère :

- dont le montant annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires) inclut le régime de retraite à cotisations définies mentionné ci-avant de 60 % du salaire de référence du bénéficiaire, ce salaire étant limité à 30 fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale;
- sous réserve d'un plafond de versement égal au maximum à 25 % de la rémunération de référence plafonnée ;
- avec faculté de réversion du montant de la rente au(x) conjoint(s) survivant(s), au prorata du temps d'union.

Le salaire de référence à prendre en compte est la moyenne des deux dernières années de rémunération du bénéficiaire (fixe et variable).

Ce régime de retraite bénéficie à M. Gilles Michel, Président-Directeur Général et Administrateur.

Le montant global de l'engagement estimé pour M. Gilles Michel s'élève à 1 350 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Indemnité de rupture en faveur de M. Gilles Michel, Président-Directeur Général et Administrateur

Une indemnité de rupture serait due dans le cas où il serait mis fin au mandat social de M. Gilles Michel à l'initiative de la Société ou en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

Le montant de cette indemnité serait calculé sur la base de deux années maximales de rémunération (fixe et variable) et soumise à condition de performance appréciée sur la base de réalisation d'objectifs économiques et financiers des trois derniers exercices.

Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de M. Gilles Michel ou s'il avait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Deloitte & Associés

Jean-Roch VARON

Arnaud de PLANTA

GOUVERNEMENT 3 D'ENTREPRISE

3.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION	70
	3.1.1 Pouvoirs	7
	3.1.2 Composition	7
	3.1.3 Informations et renseignements sur les Administrateurs	73
	3.1.4 Fonctionnement	82
	3.1.5 La mise en œuvre des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entrep	orise 83
3.2	DIRECTION GÉNÉRALE	91
	3.2.1 Composition	9.
	3.2.2 Pouvoirs	9
	3.2.3 Comité Exécutif	9.
3.3	RÉMUNÉRATIONS	93
	3.3.1 Conseil d'Administration	93
	3.3.2 Direction Générale	9.
3.4	OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS	98
	3.4.1 Plans d'options en vigueur	9
	3.4.2 Options conditionnelles attribuées en 2012 par la Société à son Présid	ent- Directeur Général 99
	3.4.3 Détails des plans d'options en vigueur	10
3.5	ACTIONS GRATUITES	102
	3.5.1 Plans d'actions gratuites conditionnelles en vigueur	102
	3.5.2 Actions gratuites conditionnelles attribuées en 2012	
	par la Société à son Président-Directeur Général	103
3.6	CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS APPLICABLES	
	AUX ATTRIBUTIONS AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	104
3.7	TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	
	SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	105

Conseil d'Administration

Depuis le 3 mai 2005, la Société est organisée en Société Anonyme à Conseil d'Administration. Le 28 avril 2011, le Conseil d'Administration a opté pour la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a désigné M. Gilles Michel pour les exercer. Le Conseil a également désigné en son sein un Vice-Président, M. Aimery Langlois Meurinne, en qualité d'Administrateur Référent. Cette structure de gouvernance, adoptée par une très grande majorité des sociétés cotées françaises à Conseil d'Administration, permet de simplifier le fonctionnement de la gestion opérationnelle de la Société en vue d'en accroître encore l'efficacité, tout en tenant compte de la présence d'actionnaires de contrôle au

capital de la Société ainsi que de la poursuite de l'application par la Société des meilleurs principes de Gouvernement d'Entreprise.

La Société se conforme aux réglementations françaises en matière de Gouvernement d'Entreprise auxquelles elle est soumise. Le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, mis à jour en avril 2010, est celui auquel se réfère Imerys pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006 (ce code est disponible sur le site Internet de la Société : www.imerys.com, rubrique "Le Groupe/Gouvernement d'Entreprise").

3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1.1 POUVOIRS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration :

- nomme et, le cas échéant révoque, le Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, le Président du Conseil et le Directeur Général ainsi que, le cas échéant et sur la proposition de ce dernier, un ou plusieurs Directeur(s) Général (aux) délégué(s); il fixe les éléments de leur rémunération; et,
- exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par la Direction Générale.

À l'effet de ce contrôle et conformément à l'article 16 des statuts :

- le Conseil d'Administration opère, à toute époque de l'année, les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission;
- la Direction Générale présente périodiquement au Conseil un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, établi dans les conditions demandées par le Conseil. Il inclut la présentation des comptes trimestriels et semestriels du Groupe;
- dans le délai de trois mois après la clôture de l'exercice social, la Direction Générale présente au Conseil, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe, ainsi que son rapport d'activité pour l'exercice clos. Le Conseil arrête ces comptes ainsi que les termes de son Rapport de Gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale annuelle:
- la Direction Générale soumet au Conseil d'Administration ses objectifs annuels d'exploitation pour l'année à venir et, périodiquement, ses projets stratégiques à long terme.

En outre, en application des dispositions de la Charte Intérieure du Conseil d'Administration, le Conseil examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre par la Direction Générale dans le cadre des pouvoirs généraux qui lui sont reconnus par la loi :

 les orientations stratégiques de la Société et du Groupe ainsi que toutes opérations susceptibles d'influencer significativement ces orientations; il procède en outre à l'examen périodique du plan, établi ou révisé par la Direction Générale, de la stratégie à long terme du Groupe (plan pluriannuel);

- les opérations susceptibles de modifier significativement l'objet ou le périmètre d'activité de la Société et du Groupe, notamment :
 - les opérations de prise de participation, d'investissement, d'acquisition ou de disposition de valeurs mobilières ou de tout autre élément d'actif immobilisé (ainsi que toute opération économiquement assimilable, notamment l'apport ou l'échange) d'un montant supérieur, par opération, à 75 millions d'euros, ou sa contre-valeur en toute autre devise,
 - les accords commerciaux ou industriels significatifs qui engageraient l'avenir à long terme de la Société ou du Groupe,
 - toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe;
- le cas échéant, la répartition proposée par le Directeur Général des tâches de Direction entre les différents Directeurs Généraux délégués;
- plus généralement, tout engagement pris par la Société ou le Groupe et constitutif d'une convention réglementée, conformément à la loi.

Enfin, le Conseil d'Administration consent des délégations éventuelles spécifiques de ses pouvoirs à la Direction Générale, dans les limites et conditions fixées par la loi, en vue :

- de l'octroi de garanties personnelles (telles que cautions et avals de tiers) par la Société, ou de sûretés sur ses actifs, dans la limite d'un montant global en principal fixé annuellement;
- de procéder, en vertu des autorisations conférées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration, au rachat par la Société de ses propres actions ou à certaines opérations d'augmentation de capital;
- de réaliser des émissions d'obligations ordinaires, en une ou plusieurs fois.

3.1.2 COMPOSITION

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de dixsept membres. Leur mandat est d'une durée de trois ans, le renouvellement du Conseil d'Administration intervenant à raison, en principe, d'un tiers tous les ans.

La composition du Conseil d'Administration est conçue pour faire bénéficier le Groupe de l'expérience professionnelle diversifiée et internationale de ses membres et associer à la définition de la stratégie du Groupe, et à sa mise en œuvre, les représentants des actionnaires de contrôle d'Imerys.

Le Conseil d'Administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés, ni d'administrateur représentant les salariés actionnaires. Néanmoins, les représentants du Comité d'Entreprise assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'Administration.

■ CHANGEMENTS INTERVENUS EN 2012

Le Conseil d'Administration a coopté Madame Marion Guillou en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de M. Maximilien de Limburg Stirum qui n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat ; cette nomination a pris effet le 1er septembre 2012.

Les actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale Mixte le 26 avril 2012 ont décidé de :

- renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Gilles Michel, Jacques Drijard et Jocelyn Lefebvre pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 (il est précisé que, compte tenu de son âge et en application de l'article 12 des statuts, le mandat de M. Jacques Drijard expirera de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2013 à statuer sur les comptes de l'exercice 2012);
- nommer, pour la même durée statutaire de 3 ans, M. Xavier Le Clef en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de M. Éric Le Moyne de Sérigny dont le mandat arrivait à expiration à l'issue de cette Assemblée, et qui n'avait pas sollicité son renouvellement.

Enfin, le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 26 avril 2012, de maintenir la réunion des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général et de reconduire M. Gilles Michel dans ses fonctions de Président-Directeur Général.

■ COMPOSITION

À la date du présent Document de Référence, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Nom	Âge	Nationalité	Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Année de renouvellement du mandat exercé (1)	Nombre d'actions détenues	Membre indépendant
Gilles MICHEL	57 ans	Française	Président-Directeur Général	03/11/2010	2015	600	Non (2)
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	69 ans	Française	Vice-Président	22/09/1987	2014	60 000	Non (3)
Gérard BUFFIÈRE	67 ans	Française	Administrateur	03/05/2005	2014	95 000	Non (4)
Aldo CARDOSO	57 ans	Française	Administrateur	03/05/2005	2014	1 680	Oui
Jacques DRIJARD	69 ans	Française	Administrateur	25/09/1996	2015	720	Non (3) (4)
Ian GALLIENNE	42 ans	Française	Administrateur	29/04/2010	2013	600	Non (3)
Marion GUILLOU	58 ans	Française	Administrateur	01/09/2012	2014	600	Oui
Fatine LAYT	45 ans	Française	Administrateur	29/04/2010	2013	600	Oui
Xavier LE CLEF	36 ans	Belge	Administrateur	26/04/2012	2015	720	Non (3)
Jocelyn LEFEBVRE	55 ans	Franco-Canadienne	Administrateur	16/06/1994	2015	1 080	Non (3)
Arielle MALARD de ROTHSCHILD	49 ans	Française	Administrateur	28/04/2011	2014	600	Oui
Jean MONVILLE	68 ans	Française	Administrateur	02/05/2007	2013	720	Oui
Robert PEUGEOT	62 ans	Française	Administrateur	04/11/2002	2013	704	Oui
Olivier PIROTTE	46 ans	Belge	Administrateur	29/04/2010	2013	600	Non (3)
Amaury de SEZE	66 ans	Française	Administrateur	30/07/2008	2013	8 016	Non (3)
Pierre-Jean SIVIGNON	56 ans	Française	Administrateur	29/04/2010	2013	600	Oui
Jacques VEYRAT	50 ans	Française	Administrateur	03/05/2005	2014	600	Oui
Total des membres : 17						173 440 (5)	8

- (1) La date exacte de renouvellement sera celle de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de la Société de l'exercice précédent.
- (2) Président-Directeur Général de la Société.
- (3) Administrateur représentant un actionnaire majoritaire de la Société.
- (4) Ancien dirigeant de la Société.
- (5) Soit 0,23 % du capital et 0,25 % des droits de vote au 31 décembre 2012.

Le nombre minimum d'actions requis pour être membre du Conseil d'Administration est statutairement fixé à 100. La Charte Intérieure du Conseil a porté ce chiffre à 600 actions, à acquérir par chaque Administrateur dans l'année qui suit sa nomination. Il est à cet égard utile de rappeler que les groupes actionnaires de contrôle de la Société, représentés au Conseil par 7 membres, détenaient ensemble au 31 décembre 2012 : 42 851 473 actions (voir paragraphe 7.3.1 du chapitre 7 du Document de Référence).

En vertu des dispositions statutaires, les fonctions d'Administrateur prennent fin de plein droit le jour de l'Assemblée Générale suivant la date à laquelle le titulaire a atteint l'âge de 70 ans ; celles de Président et de Vice-Président(s) prennent fin de plein droit à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration suivant le dépassement de l'âge de 70 ans.

À la date du présent Document de Référence : la proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration (3 sur 17) atteint 17,65 %; 3 membres du Conseil d'Administration ne sont pas de nationalité uniquement française et 8 sont reconnus comme "indépendants". Cette proportion de membres indépendants dans la composition du Conseil d'Administration (8 sur 17) est supérieure à celle du tiers recommandée par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF pour les sociétés pourvues d'actionnaires de contrôle.

La définition d'indépendance retenue par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 3 mai 2005, sur proposition de son Comité des Nominations et des Rémunérations, et confirmée depuis lors chaque année, prévoit : "l'absence de relation du membre du Conseil d'Administration avec Imerys, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement".

Conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil a tenu à rappeler dans sa Charte Intérieure que les critères d'application ainsi retenus "n'étaient ni exclusifs de la qualité d'indépendance si l'un d'entre eux n'était pas rempli, ni nécessairement suffisants pour se voir conférer cette qualité. L'indépendance d'un membre doit en effet être appréciée en fonction de sa situation particulière personnelle ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif.

■ CHANGEMENTS ENVISAGÉS EN 2013

Après examen et avis rendu par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil proposera à l'Assemblée Générale du 25 avril 2013 de :

- renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Fatine Layt et de MM. Ian Gallienne, Robert Peugeot, Olivier Pirotte et Amaury de Seze pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 ;
- nommer, pour une durée de 2 ans, Madame Marie-Françoise Walbaum en qualité de nouvel Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Les mandats d'Administrateur de MM. Jean Monville et Pierre-Jean Sivignon, arrivant à échéance, et ces derniers n'ayant pas sollicité leur renouvellement, le Conseil, lors de sa réunion du 13 février 2013, a pris acte de la fin de leur mandat et décidé de ne pas proposer de nouvelles candidatures pour leur succéder.

Enfin, il est rappelé que le mandat de M. Jacques Drijard expirera de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale du 25 avril 2013, compte tenu de son âge et en application de l'article 12 des statuts.

Conformément aux principes retenus par la Société quant à la qualification d'indépendance de ses Administrateurs, et après examen de leur situation personnelle, le Comité des Nominations et des Rémunérations a reconnu cette qualité à Mesdames Fatine Layt et Marie-Françoise Walbaum ainsi qu'à M. Robert Peugeot et ne l'a pas reconnue à MM. lan Gallienne, Olivier Pirotte et Amaury de Seze, en tant que représentants d'actionnaires de contrôle de la Société.

Les informations concernant les Administrateurs dont le renouvellement de mandat est proposé à l'Assemblée Générale figurent au paragraphe 3.1.3 du présent chapitre; celles relatives à Madame Marie-Françoise Walbaum figurent au paragraphe 8.1.3 du chapitre 8 du Document de Référence.

⁽¹⁾ Pour son application, le Conseil retient les situations suivantes comme susceptibles de compromettre cette liberté de jugement :

⁻ salarié, mandataire social, Administrateur (ou assimilé) des filiales d'Imerys, de ses actionnaires de contrôle (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce) ou de ses actionnaires importants (détenant plus de 10 % de son capital) ou l'avoir été au cours des cinq dernières années ;

⁻ mandataire social, Administrateur (ou assimilé) d'une société dans laquelle Imerys, un de ses salariés, ou un autre mandataire social d'Imerys (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) est Administrateur (ou assimilé) ;

⁻ Administrateur (ou assimilé) de la Société depuis plus de 12 ans ;

⁻ client, fournisseur ou banquier significatif d'Imerys ou de son Groupe ;

⁻ lien familial proche avec un mandataire social d'Imerys ;

⁻ auditeur d'Imerys au cours des cinq années précédentes.

3.1.3 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS

Les informations et renseignements figurant ci-après ont été communiqués individuellement à la Société par chacun des Administrateurs en fonction au 31 décembre 2012.

■ PRINCIPALE ACTIVITÉ ET AUTRES MANDATS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gilles MICHEL

Président-Directeur Général

Né le 10 janvier 1956

Adresse professionnelle: Imerys – 154, rue de l'Université – 75007 Paris (France)

Ancien élève de l'École Polytechnique (1974), de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) et de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris, Gilles Michel débute sa carrière en 1982 à la Banque Mondiale à Washington D.C. avant de rejoindre en 1986 le groupe Saint-Gobain où, durant seize années, il a occupé diverses fonctions de Direction, notamment aux États-Unis, avant d'être nommé en 2000 Président de la branche Céramiques & Plastiques, membre du Comité de Direction. Il a ensuite rejoint en 2001 le groupe PSA Peugeot-Citroën, en qualité de Directeur des Plates-Formes, Techniques & Achats, membre du Comité Exécutif de Peugeot jusqu'en 2007, puis de Directeur de la marque Citroën, membre du Directoire de Peugeot S.A. Le 1^{er} décembre 2008, Gilles Michel a pris la direction du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), chargé de prendre des participations dans le capital d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française. Entré dans le groupe Imerys en septembre 2010, Gilles Michel a été nommé à compter du 3 novembre 2010 Administrateur et Directeur Général Délégué. Il est, depuis le 28 avril 2011, Président-Directeur Général d'Imerys.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

ACTIVITÉ PRINCIPALE: • Président-Directeur Général d'Imerys.

Autre mandat : • Administrateur de GML Investissements Ltée (lle Maurice), à compter du 20 juin 2012.

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Directeur Général : Fonds Stratégique d'Investissement (France).
- Président : Citer (France).
- Membre du Directoire : Peugeot SA* (France).
- Président du Conseil d'Administration : Citroën Belux (Belgique) ; Citroën Danemark A/S (Danemark) ; Citroën Italia (Italie) ; Citroën UK Ltd (Royaume-Uni) ; Citroën (Suisse) SA.
- Président du Conseil de Surveillance : Citroën Nederland BV (Pays-Bas).
- Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance : Citroën Deutschland AG (Allemagne).
- Administrateur Délégué : PCMA Holding BV (Pays-Bas).
- Administrateur: Automoviles Citroën España, Autotransporte Turistico Español SA (Espagne); France Télécom* (France); Automoveis Citroën, Comercial Citroën SA (Portugal); Citroën Sverige AB (Suède).
- Représentant permanent d'Automobiles Citroën : Administrateur de Banque PSA Finance (France) ; Président du Conseil d'Administration d'Automoveis Citroën (Portugal).

^{*} Société cotée.

Aimery LANGLOIS-MEURINNE

Vice-Président du Conseil d'Administration

Né le 27 mai 1943

Adresse professionnelle : Pargesa Holding S.A. - 11, Grand-Rue - 1204 Genève (Suisse)

Docteur en droit et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration (promotion Robespierre), Aimery Langlois-Meurinne débute sa carrière en 1971 chez Paribas où il exerce successivement, pendant 11 années, les fonctions d'Ingénieur-Conseil, Délégué Industriel au Japon, sous-Directeur puis Directeur Adjoint, en charge de la Direction Asie-Pacifique et enfin Directeur Adjoint au sein de la Direction des Opérations Financières Internationales. Il rejoint ensuite AG Becker Paribas à New York en qualité de Managing Director et membre du Comité Exécutif, puis Merrill Lynch Capital Markets (New York) où il occupe la fonction de Managing Director. En 1987, il entre chez Parfinance en qualité de Directeur Général avant d'en devenir en 1990 le Vice-Président Directeur Général, date à laquelle il a également été nommé Directeur Général de Pargesa Holding S.A., jusqu'en janvier 2010.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

- Mandats exercés: Administrateur-Président : Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas).
 - Administrateur : IDI*, Société Française Percier Gestion "SFPG", Société de la Tour Eiffel (France).
 - Membre du Conseil de Surveillance : PAI Partners (France) ; Louis Dreyfus Commodities Holdings BV (Pays-Bas).
 - Gérant : Audiris (France).

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Administrateur-Président : Pargesa Luxembourg S.A. (Luxembourg).
- Administrateur-Directeur Général : Pargesa Holding S.A.* (Suisse).
- Président du Conseil d'Administration : Imerys, jusqu'au 28 avril 2011.
- Administrateur : Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique) ; Club Méditerranée* (France).

Gérard BUFFIÈRE

Administrateur

Né le 28 mars 1945

Adresse personnelle: 41, boulevard de la Tour Maubourg - 75007 Paris (France)

Ancien élève de l'École Polytechnique de Paris et titulaire d'un Master of Sciences de l'Université de Stanford (États-Unis), Gérard Buffière débute sa carrière en 1969 dans le groupe français Banexi. Après avoir exercé diverses responsabilités au sein du groupe américain Otis Elevator, il rejoint en 1979 le groupe international Schlumberger dans lequel il assure diverses fonctions de Direction avant de devenir en 1989 Président de la branche Transactions Electroniques. Sa carrière se poursuit en tant que Directeur Général de la branche des Equipements Industriels du groupe français Cegelec en 1996. Il rejoint le groupe Imerys en mars 1998 où il est nommé Responsable de la branche Matériaux de Construction puis, en 1999, Responsable des branches Matériaux de Construction & Céramiques & Spécialités ; il prend en 2000 la responsabilité de la branche Pigments & Additifs puis celle de la branche Pigments pour Papier jusqu'en 2003. Président du Directoire du 1er janvier 2003 au 3 mai 2005, Gérard Buffière a été nommé à compter de cette date Administrateur et Directeur Général d'Imerys, fonction qu'il a exercée jusqu'au 28 avril 2011.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

MANDAT EXERCÉ: • Membre du Conseil de Surveillance : Wendel* (France).

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

• Directeur Général d'Imerys jusqu'au 28 avril 2011.

Société cotée.

Aldo CARDOSO

Administrateur

Né le 7 mars 1956

Adresse: 45, boulevard de Beauséjour - 75016 Paris (France)

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise de Droit, Aldo Cardoso débute sa carrière en 1979 chez Arthur Andersen dont il devient associé en 1989. Directeur Européen de l'Audit et du Conseil Financier en 1996, puis Président d'Andersen France de 1998 à 2002, il est nommé Président du Conseil de Surveillance d'Andersen Worldwide de 2000 à 2002, avant d'en devenir Président du Directoire de 2002 à 2003. À ce titre, Aldo Cardoso a assuré la gestion de l'arrêt des activités d'Andersen dans le monde.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

Mandats exercés: • Administrateur: Mobistar (Belgique); Bureau Veritas*, GDF Suez* (France).

· Censeur: Axa Investment Managers (France).

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

• Administrateur : Accor*, Gecina*, PlaNet Finance, Rhodia (France).

Jacques DRIJARD

Administrateur

Né le 29 mars 1943

Adresse professionnelle: PGB S.A. - 1, rond-point des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)

Ingénieur Civil de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris, Jacques Drijard débute sa carrière en 1966 chez DBA Groupe Bendix Corp pour rejoindre en 1970 le groupe Le Nickel Penarroya Mokta. Il entre chez Imetal (devenu Imerys) en 1974 pour en devenir, en 1988, Directeur Financier et Membre du Comité Exécutif jusqu'en 1996. Depuis janvier 2010, Jacques Drijard est Directeur Général de Pargesa Holding S.A.; il en était Directeur Général Adjoint depuis 1997.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

ACTIVITÉ PRINCIPALE: • Directeur Général : Pargesa Holding S.A.* (Holding financier - Suisse).

AUTRES MANDATS:

- Président-Directeur Général : PGB S.A. (France).
- Directeur Général : Cheval Blanc Finance SAS (France).
- Président du Conseil d'Administration : Société Française Percier Gestion "SFPG" (France).
- · Administrateur : Pargesa Netherlands B.V. (Pays-Bas).

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Directeur Général Adjoint : Pargesa Holding S.A.* (Suisse).
- Administrateur Délégué: Pargesa Compagnie S.A. (Suisse).

Société cotée.

Ian GALLIENNE

Administrateur

Né le 23 janvier 1971

Adresse professionnelle: Groupe Bruxelles Lambert - 24, Avenue Marnix - 1000 Bruxelles (Belgique)

Diplômé en Gestion et Administration, spécialisation Finance, de l'ESDE de Paris et titulaire d'un Master of Business Administration de l'INSEAD de Fontainebleau, lan Gallienne débute sa carrière en 1992, en Espagne, en tant que co-fondateur d'une société commerciale. De 1995 à 1997, il est membre de la direction d'une société de conseil spécialisée dans le redressement de sociétés en difficultés en France. De 1998 à 2005, il est Directeur des fonds de "private equity" Rhône Capital LLC à New York et à Londres. Depuis 2005, il est co-fondateur et Administrateur Délégué des fonds de "private equity" Ergon Capital Partners, Ergon Capital Partners II et Ergon Capital Partners III (Belgique). Il est Administrateur Délégué de Groupe Bruxelles Lambert depuis le 1er janvier 2012.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

ACTIVITÉS PRINCIPALES:

- Administrateur Délégué: Groupe Bruxelles Lambert* (Holding financier Belgique)
- Administrateur Délégué: Ergon Capital Partners, Ergon Capital Partners II et Ergon Capital Partners III (Fonds de private equity - Belgique).
- Administrateur : Ergon Capital SA (Belgique).
- Gérant : Ergon Capital II Sarl (Luxembourg).

AUTRES MANDATS:

- Administrateur: Steel Partners NV (Belgique); Lafarge*, Pernod Ricard* (France); Gruppo Banca Leonardo SpA (Italie).
- Gérant : Egerton Sàrl (Luxembourg).

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

 Administrateur: Fapakt SA, Publihold SA (Belgique); Central Parc Villepinte SA, Elitech Group SAS, Fonds de Dotation du Palais, PLU Holding SAS (France); Nicotra Gebhardt SpA, Seves SpA (Italie); Arno Glass SA (Luxembourg).

Marion GUILLOU

Administrateur

Née le 17 septembre 1954

Adresse personnelle: 19, Villa d'Arcueil – 92170 Vanves (France)

Ancienne élève de l'Ecole Polytechnique de Paris (1973) et de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, docteur en physicochimie des biotransformations, Marion Guillou débute sa carrière en 1978 et occupe différents postes dans l'Administration, au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Saint-Lo, Paris, Nantes) puis de la Recherche (DRRT Pays de la Loire). Elle rejoint en 1986 un laboratoire mixte Université de Nantes/CNRS en tant que Chargée de Recherche. De 1993 à 1996, elle est Attachée agricole à l'Ambassade de France à Londres. De 1996 à 2000, Marion Guillou assume la Direction Générale de l'Alimentation au Ministère de l'Agriculture avant de prendre celle de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) en 2000. Elle a été ensuite, entre juillet 2004 et août 2012, Présidente et Directrice Générale de l'INRA.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

- Mandats exercés: Présidente du Conseil d'Administration : Agreenium, Ecole Polytechnique (France).
 - Membre du Conseil de Surveillance : Areva*, représentante de l'Etat (France).
 - Membre du Conseil d'Administration : APAVE, Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP), Fondation de l'Université de Lyon (France).
 - Membre du Conseil de la Légion d'Honneur (France).
 - Présidente de l'Initiative Européenne de Programmation Conjointe sur l'Agriculture et le Changement Climatique.
 - Membre de l'Académie d'Agriculture de France et de l'Académie des technologies (France).

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

• Présidente et Directrice Générale de l'INRA jusqu'en août 2012 (France).

Société cotée.

Fatine LAYT

Administrateur

Née le 10 juillet 1967

Adresse professionnelle: Oddo & Cie - 12, boulevard de la Madeleine - 75009 Paris (France)

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), Fatine Layt rejoint le groupe Euris à sa création en 1989 ; elle y exerce diverses responsabilités jusqu'en 1992 où elle est nommée Directeur Général d'EPA et Administrateur de Glénat et d'Actes Sud; elle dirige également deux sociétés de droits audiovisuels créées en partenariat avec Canal+. En 1993, elle devient Directeur Financier du fonds d'investissement Oros puis Directeur Général de Sygma Presse en 1995. De 1996 à 1998, Fatine Layt est Président-Directeur Général du groupe de presse spécialisé CEPP et Administrateur du syndicat de la presse professionnelle. En 2000, elle crée Intermezzo, société spécialisée dans le secteur des médias avant de devenir, en 2003, associée de Messier Partners, banque d'affaires basée à Paris et à New York. En 2007, elle fonde la banque d'affaires Partanéa, cédée fin 2008 au groupe Oddo et Cie dont elle devient membre du Comité Exécutif ; elle est également associée-gérante et Président de Oddo Corporate Finance.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

ACTIVITÉ PRINCIPALE: • Président : Oddo Corporate Finance (Banque d'affaires - France).

AUTRES MANDATS:

- Gérant : Intermezzo (France).
- Administrateur : Fondation Renault, Fromagerie Bel* depuis le 10 mai 2012 (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Institut Aspen France (France).
- Membre du Comité Exécutif : Oddo & Cie (France).
- Président : Le Cercle des Partenaires des Bouffes du Nord (France).

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

• Président : Partanea SAS (France).

Xavier LE CLEF

Administrateur

Né le 4 août 1976

Adresse professionnelle: Compagnie Nationale à Portefeuille - Rue de la Blanche Borne, 12 - 6280 Loverval (Belgique)

Diplômé de la Brussels School of Economics and Management (Belgique) et titulaire d'un Master of Business Administration de l'École de Commerce Vlerick Leuven de Gent (Belgique), Xavier Le Clef débute sa carrière en 2000 en tant qu'Associé au sein du cabinet de conseil international en Stratégie, Innovation et Technologie, Arthur D. Little. Après y avoir exercé diverses fonctions en Belgique, France et Allemagne, il rejoint en 2006 la Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP) dont il est actuellement le Directeur Financier.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

ACTIVITÉ PRINCIPALE: • Directeur Financier de Compagnie Nationale à Portefeuille S.A. (Holding financier - Belgique).

- MANDATS EXERCÉS: Administrateur: Andes Invest, Belgian Icecream Group "BIG", BSS Investments, Carsport, Compagnie Immobilière de Roumont, Distripar, Distriplus, Europar, Fidentia Real Estate Investments, GB-INNO-BM, GIB Corporate Services, Groupe Jean Dupuis, Investor, Nanocyl, Starco Tielen, Soneco, Transcor Astra Group, Trasys Group (Belgique); Financière Flo, Groupe Flo*, Tikehau Capital Advisors, Unifem (France); Finer, Kermadec, Swilux (Luxembourg).
 - Commissaris: Agesca Nederland (Pays-Bas).
 - Directeur : Pargesa Asset Management, Parjointco (Pays-Bas).
 - Représentant permanent d'Investor (Belgique) au Conseil d'Administration de : Carpar, Fibelpar, Newcor (Belgique).
 - Représentant permanent de Compagnie Immobilière de Roumont (Belgique) au Conseil d'Administration de : Belgian Sky Shops, Transcor Astra Group (Belgique).
 - Membre du Comité d'Investissement de Tikehau Capital Partners (France).

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

• Administrateur: Carpar, Fibelpar, Goinvest, Iris Group, Newcor, Newtrans Trading (Belgique); Lyparis (France).

Société cotée.

Jocelyn LEFEBVRE

Administrateur

Né le 22 décembre 1957

Adresse professionnelle: Power Corporation du Canada - 751, Square Victoria - Montréal (Québec) - Canada H2Y 2J3

Diplômé en Administration des Affaires des Hautes Études Commerciales (HEC) de Montréal (Canada), membre de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec, Jocelyn Lefebvre débute sa carrière en 1980 chez Arthur Andersen & Co. à Montréal puis à Bruxelles. En 1986, il rejoint la Société Générale de Financement du Québec ainsi que le groupe industriel canadien M.I.L. Inc., où il occupe successivement les fonctions d'Adjoint au Président, Vice-Président à l'administration et aux projets spéciaux puis aux affaires corporatives tout en occupant le poste de Président de l'une de ses principales filiales (Vickers Inc.), jusqu'en 1991. En 1992, Jocelyn Lefebvre entre dans le groupe Power Corporation du Canada où il assume différentes responsabilités en Europe.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

ACTIVITÉS PRINCIPALES :

- Directeur: Power Corporation du Canada* (Holding financier Canada).
- 110
- Président : Sagard SAS (Société de gestion de fonds de private equity France).

AUTRES MANDATS:

• Membre du Directoire : Parjointco N.V., Power Financial Europe B.V. (Pays-Bas).

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

• Administrateur : Suez-Tractebel S.A. (Belgique).

Arielle MALARD de ROTHSCHILD

Administrateur

Né le 20 avril 1963

Adresse professionnelle: Rothschild & Cie - 23 bis, avenue de Messine - 75008 Paris (France)

Docteur en sciences économiques de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'un DEA de Monnaie, Banque, Finance à Paris II, Arielle Malard de Rothschild débute sa carrière en 1989 à la banque Lazard où elle passe 10 ans, tout d'abord au sein du Département Conseil aux gouvernements étrangers. Arielle Malard de Rothschild rejoint Rothschild & Cie banque en 1999 où elle crée le Département Marchés Émergents à Paris, qu'elle développe; elle est, depuis mars 2006, Gérant de Rothschild & Cie et Vice-Président pour l'Europe de l'Est du groupe Rothschild. Ses intérêts personnels l'ont également amenée à s'engager dans des actions humanitaires, notamment, en devenant en 1997 Administrateur, puis Présidente en 2007, de l'ONG CARE France et Administrateur de CARE International. Elle est également depuis de nombreuses années Administrateur de la Fondation de Rothschild et de l'association Traditions pour Demain.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

ACTIVITÉ PRINCIPALE: • Gérant : Rothschild & Cie (Banque d'affaires – France).

AUTRES MANDATS:

- Administrateur : Groupe Lucien Barrière (France).
- Vice-Présidente : CARE International (Suisse).
- Présidente : CARE France.

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

• Aucun.

^{*} Société cotée.

Jean MONVILLE

Administrateur

Né le 7 novembre 1944

Adresse professionnelle: SPIE SA - Parc Saint Christophe - 95863 Cergy-Pontoise cedex (France)

Ancien élève de l'École Polytechnique et licencié ès Sciences Économiques, Jean Monville débute sa carrière en 1969 à la Direction Financière de Société Générale, en charge du secteur BTP et des projets de concession. Il rejoint en 1974 la société Isochem, spécialisée dans le domaine de la chimie et de l'ingénierie chimique. En 1978, il intègre le groupe Spie Batignolles en tant que Directeur du Département Finances Export du Groupe. De 1984 à 1992, il assume les fonctions de Directeur Général Adjoint puis Directeur Général de Spie Capag, filiale spécialisée dans les projets pétroliers. En 1992, il devient Directeur du marketing du groupe Spie Batignolles avant d'être nommé en 1995 Administrateur et Directeur Général. En 1997, Jean Monville a pris la Présidence du groupe Spie Batignolles, devenu AMEC Spie puis, en 2006, Spie SA, jusqu'à fin 2009. Il est depuis cette date Président d'Honneur de Spie.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

- Mandats exercés: Président d'honneur : Spie SA* (Groupe d'ingénierie électrique France).
 - Administrateur: Fondation Royaumont, Spie International (France); SPIE UK (Royaume-Uni).
 - Président : Comité "Déontologie internationale et principes directeurs" du MEDEF (France).
 - Président : ANVIE (France).

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Président du Conseil d'Administration : Financière Spie, Spie 4, Spie SA (France).
- Gérant : Spie Management (France).
- Représentant permanent de Spie Management : Président d'Euro Spie, Spie 12, Spie CDF, Spie OPS (France)
- Administrateur : SBTP, Spie Rail (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : La Financière Atalian (France).
- Vice-Président : Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), Groupement des Industries de l'équipement électrique, du contrôle commande et des services associés (GIMELEC) (France).

Robert PEUGEOT

Administrateur

Né le 25 avril 1950

Adresse professionnelle: FFP - 75, avenue de la Grande-Armée - 75116 Paris (France)

Diplômé de l'École Centrale de Paris et titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau, Robert Peugeot débute sa carrière en 1975 chez Peugeot où il assume diverses responsabilités tant en France qu'à l'étranger. En 1985, il rejoint Citroën dont il devient en 1993 Directeur de la Qualité et de l'Organisation jusqu'en 1998, date à laquelle il est nommé Directeur Innovation et Qualité de PSA Peugeot Citroën et membre du Comité Exécutif. À compter de février 2007, il devient membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A., membre du Comité Financier et membre du Comité Stratégique du groupe PSA Peugeot Citroën, qu'il préside depuis décembre 2009. Robert Peugeot est également depuis 2002 Président-Directeur Général de FFP.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

ACTIVITÉ PRINCIPALE: • Président-Directeur Général: FFP* (Société de portefeuille - France).

AUTRES MANDATS:

- Membre du Conseil de Surveillance : Hermès International*, Peugeot SA* (France) ; IDI Emerging Markets SA (Luxembourg).
- Administrateur: Sofina SA* (Belgique); EPF (Établissements Peugeot Frères), Faurecia*, Holding Reinier, Sanef (France); DKSH Holding AG (Suisse).
- Gérant : CHP Gestion, SC Rodom (France).
- Représentant permanent de FFP: Président de FFP Invest, Membre du Conseil de Surveillance de Zodiac Aérospace*
- Représentant permanent de FFP Invest : Président de Financière Guiraud SAS (France).
- Président du Comité Stratégique et Membre du Comité Financier : groupe PSA Peugeot Citroën.

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Président-Directeur Général : Simante, SL (Espagne).
- Administrateur : Alpine Holding (Autriche) ; B-1998, SL, FCC Construccion, S.A., Fomento de Construcciones y Contratas, S.A. (Espagne) ; Immeubles et Participations de l'Est, LFPF (La Française de Participations Financières) (France) ; Waste Recycling Group Limited (Royaume-Uni).

Société cotée.

Olivier PIROTTE

Administrateur

Né le 18 septembre 1966

Adresse professionnelle: Groupe Bruxelles Lambert - 24, Avenue Marnix - 1000 Bruxelles (Belgique)

Ingénieur diplômé de l'École de Commerce Solvay de l'Université Libre de Bruxelles, Olivier Pirotte débute sa carrière en 1989 au sein du cabinet Arthur Andersen où il occupe des responsabilités de direction tant pour les divisions de "Business Consulting" que d'"Audit". Olivier Pirotte rejoint en 1995 Groupe Bruxelles Lambert où il a assumé, jusqu'à fin 2011, la fonction de Directeur des Participations et des Investissements. Il est, depuis le 1er janvier 2012, Directeur Financier et Administratif de Groupe Bruxelles Lambert.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

ACTIVITÉ PRINCIPALE: • Directeur Financier et Administratif de Groupe Bruxelles Lambert* (Holding financier - Belgique).

AUTRES MANDATS:

- Administrateur et Membre des Comités Stratégique et d'Audit : Suez Environnement Company* (France).
- Administrateur: Brussels Securities S.A., Ergon Capital Partners III S.A., GBL Treasury Center S.A., Fonds de pension de Groupe Bruxelles Lambert (Organisme de Financement des Pensions "OFP"), Sagerpar S.A. (Belgique); PGB (France); GBL Investments Limited (Irlande); GBL Verwaltung S.A. (Luxembourg); Belgian Securities B.V., GBL Overseas Finance N.V. (Pays-Bas).
- Gérant : GBL Energy Sarl, Immobilière Rue de Namur Sarl, GBL R Sarl (Luxembourg).
- Membre du Comité des Investissements : Sagard Equity Partners (France).

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

• Administrateur : Ergon Capital Partners, SN Airholding (Belgique).

Amaury de SEZE

Administrateur

Né le 7 mai 1946

Adresse professionnelle : Groupe Bruxelles Lambert – 24, Avenue Marnix – 1000 Bruxelles (Belgique)

Diplômé de la Stanford Graduate School of Business (États-Unis), Amaury de Seze débute sa carrière en 1968 chez Bull General Électric. En 1978, il rejoint le groupe Volvo où il exerce diverses fonctions avant de devenir en 1986 Président-Directeur Général de Volvo France puis Président de Volvo Europe et membre du Comité Exécutif du Groupe en 1990. En 1993, il rejoint le groupe Paribas en tant que membre du Directoire de Compagnie Financière de Paribas et de Banque Paribas en charge des participations et des affaires industrielles. De 2002 à octobre 2007, il est Président de PAI Partners. En mars 2008, il est nommé Vice-Chairman de Power Corporation du Canada, en charge des investissements européens, jusqu'en mai 2010, date à laquelle il devient Vice-Président du Conseil d'Administration de Corporation Financière Power puis Vice-Chairman.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

ACTIVITÉ PRINCIPALE: • Vice-Chairman de Corporation Financière Power* (Holding financier - Canada).

AUTRES MANDATS:

- Administrateur Référent : Carrefour S.A.* (France).
- Président du Conseil de Surveillance : PAI Partners (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Publicis Groupe SA* (France).
- Administrateur: BW Group, Erbe SA, Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique); Suez Environnement Company*, Thales* (France); Pargesa Holding S.A.* (Suisse).

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Président du Conseil d'Administration : Carrefour SA* (France).
- Vice-Chairman: Power Corporation du Canada* (Canada).
- Administrateur: Corporation Financière Power*, Power Corporation du Canada* (Canada); Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Gras Savoye SCA (France).

Société cotée.

Pierre-Jean SIVIGNON

Administrateur

Né le 21 décembre 1956

Adresse professionnelle: Carrefour - 33 avenue Émile Zola - 92100 Boulogne-Billancourt (France)

Diplômé de l'École Supérieure des Sciences Économiques (ESSEC) de Paris, Pierre-Jean Sivignon débute sa carrière en 1979 au sein du cabinet Peat Marwick Mitchell. En 1982, il rejoint le groupe Schlumberger où il assume diverses fonctions au sein de la Direction Financière de la division Dowell Schlumberger Oilfield Services (en Europe et en Afrique), puis devient Directeur Général de la division Banque et Industrie (à Paris) et enfin Trésorier du Groupe à Paris et New York. De 2001 à 2005, il est Directeur Financier de Faurecia. Puis Pierre-Jean Sivignon rejoint le groupe Philips le 1er mai 2005 où il a exercé les fonctions de Directeur Financier et membre du Comité Exécutif jusqu'en mars 2011. Il est, depuis le 1er septembre 2011, Directeur Exécutif Finances et Gestion du groupe Carrefour et membre du Comité Exécutif.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

ACTIVITÉ PRINCIPALE: • Directeur Exécutif Finances et Gestion : Carrefour* (Groupe de distribution alimentaire – France).

AUTRES MANDATS: • Président : Carrefour Property France SAS (France).

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

• Directeur Financier et Membre du Comité Exécutif : Royal Philips Electronics* (Pays-Bas).

Jacques VEYRAT

Administrateur

Né le 4 novembre 1962

Adresse professionnelle : Impala SAS - 7, rue Képler - 75116 Paris (France)

Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École des Ponts et Chaussées de Paris, Jacques Veyrat débute sa carrière à la Direction du Trésor puis en cabinet ministériel. En 1995, il rejoint le groupe Louis Dreyfus où il assume diverses responsabilités de Direction, notamment au sein de la société Louis Dreyfus Armateurs. De 1998 à 2008, Jacques Veyrat est Président-Directeur Général de Louis Dreyfus Communications devenu Neuf Cegetel. En avril 2008, il prend la Direction du groupe Louis Dreyfus, jusqu'en juillet 2011, date à laquelle il crée Impala SAS, active notamment dans le domaine de l'énergie.

Liste des activités et mandats exercés au 31 décembre 2012 :

Activité principale : • Président : Impala SAS (Groupe de production et négoce d'énergie - France).

AUTRES MANDATS:

- Président : Impala Holding SAS (France).
- Administrateur : Direct Énergie, HSBC France, ID Logistics Group, Neoen, Poweo (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo* (France).

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

- Président-Directeur Général : Neuf Cegetel* (France).
- Président : Louis Dreyfus SAS (France), Kurosawa BV (Pays-Bas).

AUTRES INFORMATIONS

Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration en matière de gestion

Parmi les critères retenus pour la sélection des Administrateurs, figurent leur expertise et leur expérience en matière de gestion. Les membres du Comité d'Audit sont en outre choisis pour leur compétence particulière en matière financière. Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'attache tout particulièrement, ainsi que le Conseil d'Administration, à l'appréciation de ces critères.

L'activité et les mandats exercés par chacun des Administrateurs (voir leur notice biographique respective, ci-dessus) attestent de leur expertise et expérience individuelle dans des domaines différents, tels que la finance, l'industrie ou les services, contribuant ainsi à

la qualité des travaux du Conseil et à un juste équilibre dans sa composition.

Liens familiaux entre les membres du Conseil d'Administration

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

Conflits d'intérêts potentiels entre les membres du Conseil d'Administration

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel existant entre les devoirs des Administrateurs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

^{*} Société cotée.

Il est précisé que certains Administrateurs de la Société occupent également des fonctions dirigeantes dans des entités du groupe d'actionnaires de contrôle de la Société ; il s'agit de MM. Jacques Drijard, lan Gallienne, Xavier Le Clef, Jocelyn Lefebvre, Olivier Pirotte et Amaury de Seze (voir leur notice biographique respective, ci-dessus).

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un Administrateur de la Société a été sélectionné.

Contrats de services entre la Société et ses Administrateurs

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun contrat de services conclu entre ses Administrateurs et la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi de quelconques avantages au terme d'un tel contrat.

Absence de condamnation pour fraude

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration au cours des cinq dernières années.

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation de sociétés à laquelle un Administrateur a été associé en qualité de dirigeant au cours des cinq dernières années

À la connaissance de la Société, aucun de ses Administrateurs n'a été associé en qualité de dirigeant à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation de société au cours des cinq dernières années.

Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre un Administrateur par des autorités statutaires ou réglementaires

À la connaissance de la Société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un de ses Administrateurs au cours des cinq dernières années.

3.1.4 FONCTIONNEMENT

Réunions

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins 3 fois par an. Sa convocation par son Président, ou son Secrétaire, est faite par tout moyen écrit.

2012

Nombre de séances	5
Taux moyen de présence effective des membres	92 %
2013	
Nombre prévisionnel de séances	5

Le calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration pour l'année à venir est arrêté au plus tard lors de la dernière séance de chaque année. Depuis 2011, à l'occasion de l'arrêté de ce calendrier, et de celui des Comités spécialisés du Conseil, une première indication des sujets programmés pour y être traités au cours de l'année à venir est communiquée au Conseil. Le Président du Conseil d'Administration arrête généralement l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil après avoir recueilli, le cas échéant, les propositions de la Direction Générale et celles du Vice-Président, ainsi que l'avis du Secrétaire du Conseil. Il organise son déroulement, en anime les débats et en rend compte conformément à la loi, aux statuts de la Société et aux principes et pratiques de Gouvernement d'Entreprise que le Conseil a lui-même adoptés, tels qu'ils sont exposés au paragraphe suivant.

La convocation aux réunions, adressée à chacun des Administrateurs, est accompagnée du projet de procès-verbal de la séance précédente préparé par le Secrétaire et approuvé par le Président, ainsi que de l'ensemble des informations et documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour qui sont nécessaires pour assurer une participation efficace des membres aux débats. Ces informations et documents peuvent ainsi inclure, selon le cas, les comptes (prévisionnels ou définitifs) annuels, semestriels ou trimestriels du Groupe, ainsi que la présentation de la marche des affaires des différentes branches du Groupe ou tous autres sujets spécifiques qui seront abordés.

Les travaux effectués par chacun des Comités spécialisés font également périodiquement l'objet d'un compte rendu au Conseil, de la part de leur Président ou, en leur absence, d'un autre membre du Comité concerné.

Certains documents complémentaires peuvent en outre être remis en séance aux Administrateurs, comme par exemple les projets de communiqués relatifs aux comptes périodiques du Groupe ou encore l'information sur l'évolution du cours de Bourse de l'action de la Société.

De manière à leur permettre d'exercer leur mandat dans des conditions appropriées, le Président et, sur sa demande, les membres du Comité Exécutif, adressent également aux Administrateurs entre deux séances du Conseil d'Administration: toute information importante publiée, y compris critique, concernant le Groupe (notamment sous forme d'articles de presse et de rapports d'analyse financière) et, si l'importance ou l'urgence l'exigent, toute autre information pertinente relative à la situation du Groupe, à ses projets ou à son environnement économique ou concurrentiel.

L'Administrateur Référent

Depuis 2011, le Président-Directeur Général est assisté dans l'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités d'un Vice-Président agissant en qualité d'Administrateur Référent. Ce dernier est également chargé d'assurer le bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société ; de présider, en cas d'empêchement du Président, les réunions du Conseil ; de coordonner les relations de la Société avec ses actionnaires de contrôle et leurs représentants, de gérer les situations susceptibles de créer un conflit d'intérêts potentiel pour un Administrateur et, plus généralement, de veiller à l'application des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise. Le Vice-Président, Administrateur Référent, préside le Comité Stratégique et le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Le Secrétaire

Le Secrétaire du Conseil est le Directeur Juridique du Groupe. Sa nomination et, le cas échéant, sa révocation, relèvent de la compétence exclusive du Conseil. Tous les membres du Conseil peuvent le consulter et bénéficier de ses services ; il assiste le Président et le Conseil et leur fait toutes recommandations utiles sur les procédures et règles applicables au fonctionnement du Conseil, leur mise en œuvre et leur respect. Le Secrétaire est habilité à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations du Conseil

Depuis 2011, le Secrétaire agit également en qualité de Déontologue, chargé de donner un avis préalablement aux transactions envisagées par les mandataires sociaux sur les titres de la Société, lorsque ces derniers le souhaitent.

3.1.5 LA MISE EN ŒUVRE DES MEILLEURES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Charte Intérieure du Conseil d'Administration

Dans le cadre du respect des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration a adopté une Charte Intérieure qui contient le recueil des principes de conduite de ses membres et de fonctionnement du Conseil et de ses Comités spécialisés. Cette Charte, dont la première version a été adoptée dès 2002, est régulièrement mise à jour en vue d'y intégrer : les évolutions légales et réglementaires applicables à la Société ; les recommandations de l'AMF en matière de Gouvernement d'Entreprise ainsi que celles des associations et instances professionnelles représentatives des sociétés françaises cotées (AFEP, MEDEF, ANSA...) ; et enfin les modifications apportées par le Conseil à l'issue des auto-évaluations de son fonctionnement auxquelles il se livre annuellement en vue de se conformer aux meilleures pratiques.

Il est remis à chacun des Administrateurs de la Société le recueil ("Vade-mecum de l'Administrateur") des principaux textes et dispositions régissant leurs devoirs et obligations, tels que les statuts de la Société, la Charte Intérieure du Conseil d'Administration, la Politique de prévention de l'utilisation ou de la communication d'informations privilégiées au sein du Groupe ainsi que divers documents et formulaires utiles permettant aux Administrateurs de se conformer à leurs obligations.

La dernière version de la Charte Intérieure a été adoptée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 28 juillet 2011 ; elle est disponible sur le site Internet de la Société *www.imerys.com*, rubrique "Le Groupe/Gouvernement d'Entreprise".

Prévention des conflits d'intérêts

En application des recommandations du Code AFEP-MEDEF, la Charte Intérieure du Conseil prévoit, en particulier, que :

"l'Administrateur a l'obligation de faire part au Président du Conseil de toute situation susceptible de lui créer un conflit d'intérêts, même potentiel. A ce titre, il doit communiquer au Président, avant même leur conclusion, toutes opérations du Groupe auxquelles il est directement ou indirectement intéressé et dont il aurait connaissance. Il doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil où cette situation se présenterait,

- voire à la discussion précédant ce vote ; le procès-verbal de la réunion mentionne cette abstention. L'Assemblée Générale est informée, le cas échéant, de ces opérations, conformément à la loi ;
- un Administrateur ne peut utiliser son titre et ses fonctions pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire;
- un Administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires concurrençant, directement ou indirectement, celles du groupe Imerys sans en informer préalablement le Président".

Auto-évaluation du Conseil d'Administration

Conformément à la Charte Intérieure, "le Conseil d'Administration se livre à la revue et l'évaluation chaque année de son mode de fonctionnement et de son activité au cours de l'exercice précédent, les résultats de cet examen ayant vocation à apparaître dans le rapport du Conseil à inclure dans le Document de Référence du Groupe. En outre, suivant une périodicité décidée par son Président, le Conseil d'Administration procède à son auto-évaluation formalisée à l'aide d'un questionnaire adressé préalablement aux Administrateurs".

En vue de se conformer aux meilleures pratiques, le Conseil d'Administration a procédé au début de l'année 2013 à l'évaluation formelle de son fonctionnement et celui de ses Comités au cours de l'année 2012. Ainsi, il a été remis à chacun de ses membres un questionnaire individuel portant notamment sur le rôle et la performance du Conseil et de ses Comités, leur composition et fonctionnement, l'organisation et la tenue de leurs réunions et, enfin, l'information des Administrateurs. Ce questionnaire a été révisé à cette occasion et complété par de nouvelles questions pour tenir compte de l'évolution des bonnes pratiques, en particulier celles recommandées par l'AFEP. Les réponses ont été, le cas échéant, complétées par un entretien individuel avec le Secrétaire du Conseil proposé aux Administrateurs qui le souhaitaient, notamment les Administrateurs indépendants, afin de débattre plus librement des points abordés par ce questionnaire. Les conclusions de cette

évaluation ont été présentées et débattues lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 février 2013.

De façon générale, le fonctionnement du Conseil et des Comités est jugé tout à fait satisfaisant par leurs membres. Les Administrateurs apprécient en particulier la qualité des informations qui leur sont transmises à l'occasion de chacune des réunions, ainsi que la qualité et l'efficacité des débats en leur sein. Les Administrateurs ont pu constater, à leur satisfaction, que les principales recommandations issues de l'auto-évaluation menée par le Conseil d'Administration en février 2012, visant à améliorer son fonctionnement et sa performance ainsi que ceux de ses Comités, ont été mises en application, en particulier :

- la nomination en qualité d'Administrateur d'une troisième femme, Marion Guillou, la proportion de femmes au sein du Conseil ayant ainsi été portée à plus de 17 %;
- l'organisation de visites de sites industriels en vue de permettre à ceux des Administrateurs intéressés d'accroître la connaissance qu'ils ont du Groupe, de ses métiers et de ses équipes; en 2012, la principale visite a été celle des installations de Treibacher en Autriche;
- les progrès réalisés par le Groupe en matière de présentation des données relatives à la Sécurité qui sont désormais examinées par le Conseil lors de chacune de ses réunions.

Afin d'améliorer encore son efficacité et celle de ses Comités, le Conseil a également estimé utile de retenir et mettre en œuvre à l'avenir les suggestions suivantes émises par ses membres à l'occasion de cette nouvelle évaluation :

- accroître progressivement la diversité de la composition du Conseil avec un pourcentage plus élevé de membres de nationalité ou de culture étrangère;
- réduire le nombre des administrateurs afin d'améliorer encore la qualité des débats au sein du Conseil;
- poursuivre la proposition de visites de sites industriels.

Enfin, le Conseil a estimé que les termes de sa Charte, intégrant en particulier les recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, restaient conformes avec les meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées françaises. Toutefois, compte tenu de certains aménagements rendus nécessaires pour y refléter les décisions que le Conseil venait de prendre ainsi que les modifications statutaires décidées lors de la dernière Assemblée, il a été décidé qu'une version actualisée sera préparée et remise à chacun des Administrateurs de la Société.

■ COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'Administration a confirmé lors de la transformation du mode de Direction de la Société en Conseil d'Administration, le 3 mai 2005, l'utilité des trois Comités spécialisés constitués préalablement par son Conseil de Surveillance. Ces Comités exercent leurs activités sous la responsabilité du Conseil qui en fixe les missions, compositions et rémunérations.

Les membres des Comités spécialisés sont choisis parmi ceux du Conseil. Le Président-Directeur Général et, le cas échéant, les Directeurs Généraux délégués, qui seraient également Administrateurs de la Société, ne peuvent être membres d'un de ces Comités. La durée des fonctions des membres des Comités coïncide avec celle de leur mandat d'Administrateur.

Les Comités spécialisés n'ont qu'un rôle consultatif et n'ont pas de pouvoir décisionnel.

Chacun des Comités détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Les réunions des Comités font l'objet d'un procès-verbal. Il est communiqué aux membres du Comité concerné et, sur demande formulée auprès du Président de ce Comité, aux autres membres du Conseil d'Administration. Le Président du Comité concerné, ou un membre du Comité désigné à cet effet, rend compte au Conseil d'Administration des travaux de ce Comité.

Chacun des Comités procède en outre, chaque année, à la revue de son activité ainsi qu'à l'évaluation de sa composition et de son fonctionnement au cours de l'exercice précédent, dont les résultats ont vocation à apparaître dans le Document de Référence du Groupe.

■ COMITÉ STRATÉGIQUE

(créé le 17 juin 1993 sous la dénomination Comité Permanent)

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

"Le Comité Stratégique a notamment pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations dans les domaines suivants :

1. Stratégie

- l'élaboration et l'arrêté des orientations de la stratégie industrielle, commerciale et financière du Groupe;
- le contrôle de la conformité de la stratégie mise en œuvre par la Direction Générale aux orientations arrêtées par le Conseil d'Administration.

À cet effet, il examine en détail et formule, le cas échéant, ses recommandations au Conseil concernant :

- le budget du Groupe préparé par la Direction Générale ;
- les opérations susceptibles de modifier significativement l'objet ou le périmètre d'activité de la Société et du Groupe, notamment :
 - les opérations de prise de participation, d'investissement, d'acquisition ou de disposition de valeurs mobilières ou de tout autre élément d'actif immobilisé (ainsi que toute opération économiquement assimilable, notamment l'apport ou l'échange) d'un montant supérieur, par opération, à vingt millions d'euros (20 000 000 €), ou sa contre-valeur en toute autre devise,
 - les accords commerciaux ou industriels significatifs qui engageraient l'avenir à long terme de la Société ou du Groupe,
 - toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe.

Le Comité présente chaque année au Conseil son programme prévisionnel d'étude des questions stratégiques, importantes pour l'avenir du Groupe, qu'il envisage pour l'année en cours.

2. Risques

- les questions relatives à l'identification, la mesure et la surveillance par la Direction Générale des principaux risques éventuels pour le Groupe dans les domaines suivants :
 - environnement externe: relations avec les investisseurs, positions concurrentielles du Groupe,
- processus internes: gestion des ressources financières, potentiel de Ressources Humaines, développements de nouveaux produits, potentiel de réserves et ressources minérales, dépendance et continuité de l'exploitation d'activités industrielles ou commerciales clés, politique de prix de vente,
- informations de gestion : contrôle de gestion et reporting financier, contrôle a posteriori de la réalisation des projets d'investissements ayant fait l'objet d'un examen préalable par le Comité Stratégique".

Composition

Le Comité Stratégique est composé des 9 membres suivants, désignés par le Conseil, incluant le Vice-Président du Conseil d'Administration, qui assure la Présidence du Comité :

Nom	Date de 1º nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Aimery LANGLOIS-MEURINNE, Président	17 juin 1993	Non
Jacques DRIJARD, Vice-Président	26 mars 1998	Non
Gérard BUFFIÈRE	28 avril 2011	Non
Aldo CARDOSO	2 mai 2007	Oui
Ian GALLIENNE	29 avril 2010	Non
Jocelyn LEFEBVRE	27 mars 1996	Non
Jean MONVILLE	12 février 2009	Oui
Olivier PIROTTE	29 avril 2010	Non
Amaury de SEZE	30 juillet 2008	Non
Nombre de membres : 9		2

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence de la majorité de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Président-Directeur Général. Il consacre en principe une réunion par an à la stratégie du Groupe et à son environnement concurrentiel, à laquelle il peut éventuellement convier tous les Administrateurs.

2012

Nombre de séances	9
Taux moyen de présence effective des membres	88 %
2013	
Nombre prévisionnel de séances	7

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Président-Directeur Général, le cas échéant les Directeurs Généraux délégués, le Directeur Financier et le Directeur Stratégie & Développement du Groupe, ainsi que, à l'initiative du Président-Directeur Général ou à la demande qui lui en est faite par le Comité, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, les responsables fonctionnels ou opérationnels du Groupe compétents. Le Comité peut également procéder à des visites ou à l'audition de responsables opérationnels ou fonctionnels du Groupe, utiles à la réalisation de sa mission.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur Stratégie & Développement du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances du Comité.

Activité en 2012

Le Comité Stratégique s'est attaché, tout au long de l'année, à suivre les actions de gestion et de développement entreprises par la Direction Générale du Groupe, en s'assurant qu'elles s'inscrivaient dans le cadre de la stratégie d'Imerys, telle que définie par le Conseil d'Administration.

Dans ce cadre, le Comité a régulièrement étudié l'évolution de la marche des affaires d'Imerys et des principaux marchés sur lesquels opèrent ses activités. Il a examiné en détail les comptes mensuels et trimestriels consolidés d'Imerys, ainsi que la manière dont ils reflétaient le résultat des actions menées par la Direction Générale. Le Comité Stratégique a également revu, lors de sa dernière séance de l'année, les résultats estimés 2012 et le budget 2013 du Groupe.

Le Comité Stratégique a par ailleurs examiné la politique de ressources humaines ainsi que l'état des ressources et réserves minières du Groupe.

Par ailleurs, le Comité a poursuivi son analyse des plans de développement stratégique individuels propres à chacune des divisions qui composent le Groupe qu'il avait entamé au cours de l'exercice précédent.

Le Comité Stratégique a également examiné périodiquement et approuvé les étapes clés et les principaux aspects des projets de croissance externe ou de cession les plus significatifs. Cet examen a notamment porté en 2012 sur :

- l'acquisition au Brésil de la société Itatex qui conçoit et commercialise des spécialités à base de kaolins et argiles pour peintures, polymères et caoutchoucs; cette opération s'est concrétisée le 24 mai 2012;
- l'acquisition au Brésil, auprès du groupe Vale, d'une société exploitant un gisement de bauxite réfractaire situé dans l'État de Pará. Ce minéral est essentiel à certaines applications réfractaires et abrasives; cette opération s'est concrétisée le 30 octobre 2012;
- l'acquisition des activités de kaolin de la société Goonvean en Cornouailles (Royaume-Uni), venant renforcer le potentiel de croissance du Groupe dans des produits de spécialités essentiellement destinés aux marchés des minéraux de performance et des céramiques; cette opération s'est concrétisée le 31 octobre 2012;
- le projet de cession du Département Structure de la division Matériaux de Construction du Groupe qui a fait l'objet d'une offre ferme d'acquisition de la part du groupe Bouyer Leroux.

En outre, et comme habituellement, le Comité Stratégique s'est attaché à analyser la structure financière du Groupe et à s'assurer de la robustesse de cette dernière.

■ COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

(créé le 3 novembre 1987 sous la dénomination Comité Spécial des Options)

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

"Le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

1. Nominations

- la sélection des candidats aux fonctions d'Administrateurs ;
- les propositions de nomination du Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, du Président du Conseil et du Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux délégués, ainsi que des Présidents de Comité et de leurs membres. À ce titre, le Comité des Nominations et des Rémunérations doit prendre en compte l'ensemble des éléments suivants : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, poursuite de la féminisation du Conseil, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats :
- la présentation d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible;

 la qualification d'indépendant de chacun des Administrateurs, au regard de la définition d'"indépendance" adoptée par le Conseil, et sur les éventuelles modifications (ou explicitations de critères) à apporter à cette définition.

2. Rémunérations

- le montant et le mode d'attribution des jetons de présence (parties fixe et variable) alloués aux Administrateurs;
- la politique générale de rémunération des cadres dirigeants du Groupe;
- la rémunération individuelle du Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, du Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux délégués, et leurs accessoires (tels que régimes de retraite et de prévoyance ou avantages en nature), ainsi que toutes les autres dispositions relatives à leur statut et/ou contrat de travail;
- la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat ou d'attribution gratuite d'actions de la Société et de détermination des bénéficiaires des plans d'options ou d'attributions gratuites proposées par le Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, le Directeur Général;
- la détermination des attributions individuelles d'options ou d'actions gratuites à la Direction Générale ainsi que des conditions spécifiques et restrictions applicables à ces attributions (atteinte d'objectifs de performance économique, limitation de leur nombre, obligation de détention et de conservation d'actions de la Société,...) en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF;
- la politique d'actionnariat salarié du Groupe et ses conditions de mise en œuvre proposées par le Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, le Directeur Général".

Composition

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé des 5 membres suivants, désignés par le Conseil, parmi lesquels figure le Vice-Président du Conseil d'Administration qui assure la Présidence du Comité :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Aimery LANGLOIS-MEURINNE, Président	3 novembre 1987	Non
lan GALLIENNE	26 avril 2012	Non
Arielle MALARD DE ROTHSCHILD	26 avril 2012	Oui
Robert PEUGEOT	3 mai 2005	Oui
Jacques VEYRAT	14 février 2007	Oui
Nombre de membres : 5		3

Ce Comité est composé majoritairement de membres indépendants et respecte ainsi la proportion recommandée par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence d'au moins deux de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, du Directeur Général.

2012

Nombre de séances	3
Taux moyen de présence effective des membres	100 %
2013	
Nombre prévisionnel de séances	3

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, le Directeur Général, ainsi que le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il prend également l'avis d'experts indépendants.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances.

Activité en 2012

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a tout d'abord été consulté au cours de ses deux premières réunions sur la composition du Conseil d'Administration et celle de ses Comités, au regard en particulier des mandats des Administrateurs venant à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires et des candidatures proposées. Le Comité a ainsi examiné la situation de chacun des membres du Conseil au regard de la définition d'"indépendance" adoptée par le Conseil lors de sa séance du 3 mai 2005. Il s'est assuré que la composition du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations respectait respectivement la proportion des 2/3 et la majorité de membres indépendants conformément au Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

À cette occasion, le Comité a confirmé au Conseil ses recommandations de maintenir la réunion des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général et de reconduire Gilles Michel dans ses fonctions.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a également procédé en début d'année à l'évaluation de la performance en 2011 de Gilles Michel. Dans ce cadre, il a revu le montant de la part variable de sa rémunération due au titre de l'exercice 2011, payable en 2012, en fonction des objectifs notamment financiers qui lui avaient été assignés. Il a aussi émis ses recommandations sur la fixation des objectifs financiers et particuliers du Président-Directeur Général pour la détermination de la part variable de sa rémunération pour 2012 (voir paragraphe 3.3.2 du présent chapitre).

Le Comité a également recommandé des ajustements aux régimes de retraite supplémentaire d'Imerys (régime à prestations définies notamment), afin de finaliser leur rapprochement avec les pratiques de marché.

Par ailleurs, le Comité des Nominations et des Rémunérations a examiné les détails du programme individuel de rétention à long terme du Président-Directeur Général ainsi que les principales caractéristiques du programme général 2012 applicable aux autres principaux responsables clés du Groupe (voir sections 3.4 et 3.5 du présent chapitre). Il a également à cette occasion mesuré l'atteinte des conditions de performance conditionnant l'attribution gratuite d'actions ou, le cas échéant, l'attribution d'options de souscription d'actions au titre de plans antérieurs ; il ainsi pu présenter ses recommandations au Conseil sur l'ensemble de ces points.

Le Comité a procédé à l'examen approfondi des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, auquel la Société avait déclaré, le 18 décembre 2008, vouloir se reporter. Il a ainsi pu constater qu'Imerys se conformait presque intégralement à ces recommandations. Il a en outre donné son avis au Conseil quant aux règles restrictives de détention et de conservation d'actions par les dirigeants mandataires sociaux dans le cadre d'attributions d'options de souscription d'actions et d'actions de performance (voir section 3.6 du présent chapitre).

Enfin, le Comité des Nominations et des Rémunérations a fait le point sur les grands enjeux de ressources humaines du Groupe, notamment dans le domaine du développement des organisations et de l'évolution des pratiques de rémunération.

■ COMITÉ D'AUDIT

(créé le 27 mars 1996)

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

"Le Comité d'Audit a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

1. Comptes

- les comptes annuels sociaux et consolidés devant être arrêtés par le Conseil d'Administration, accompagnés d'une présentation du Directeur Financier du Groupe, ainsi que des comptes consolidés semestriels (estimés et définitifs);
- le périmètre des sociétés consolidées ;
- la pertinence et la permanence des méthodes comptables retenues, en vérifiant notamment la fiabilité des procédures internes de collecte et de contrôle des informations, dans le but de s'assurer de la sincérité des comptes et de la fidélité de l'image qu'ils donnent de la situation financière de la Société et du Groupe:
- la méthode et les estimations retenues dans les tests de perte de valeur pratiqués par le Groupe;
- la situation de l'endettement du Groupe, incluant la structure ainsi que la politique de couverture de taux ou de change et son résultat :
- les litiges et engagements hors-bilan significatifs et leur impact comptable pour le Groupe;
- le processus de production et de diffusion de l'information comptable et financière, en s'assurant de sa conformité aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes.

2. Information financière

- la politique et les procédures applicables en matière de communication financière destinées à assurer la conformité par le Groupe à ses obligations réglementaires;
- les principaux éléments de communication financière relative aux comptes du Groupe et de la Société, notamment :
 - la concordance entre ces comptes et l'état qui en est fait dans la communication financière,
 - la pertinence des éléments retenus dans cette communication.

3. Contrôle externe

- les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes. Le Comité examine et approuve le contenu du cahier des charges, le calendrier et l'organisation de l'appel d'offres en vue de leur nomination et, le cas échéant, de leur renouvellement, et contrôle le bon déroulement de cet appel d'offres;
- le programme de travail des Commissaires aux comptes et les éventuelles missions complémentaires qui sont confiées à ceux-ci ou à d'autres membres de leur réseau, ainsi que le montant des rémunérations correspondantes;
- la supervision des règles de recours aux Commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et, plus généralement, du respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes;
- les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes ainsi que leurs recommandations et les suites qui y sont données.

4. Audit & Contrôle Interne

- les programmes annuels d'audit interne et d'évaluation des contrôles internes ainsi que les moyens de leur mise en œuvre;
- le résultat des travaux des auditeurs externes et internes et du Département Contrôle Interne, le suivi de leurs éventuelles recommandations, notamment, en matière d'analyse, d'élaboration de la cartographie des principaux risques du Groupe, de leur contrôle et de celui des engagements hors-bilan significatifs, ainsi que l'organisation des équipes d'audit interne;
- l'établissement et le contenu du Rapport Annuel du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne du Groupe.

5. Risques

- l'identification, la mesure et la surveillance par la Direction Générale des principaux risques éventuels pour le Groupe dans les domaines suivants :
 - environnement externe : évolutions légales ou réglementaires, gestion de crise ou survenance de catastrophe,
 - processus internes: suivi juridique des contentieux importants et conformité aux réglementations existantes (notamment Environnement, Hygiène & Sécurité et Développement Durable), déontologie et éthique;
- les orientations et la mise en œuvre par la Direction Générale de la politique générale de Développement Durable, de Contrôle Interne et de prévention des risques (organisation, politiques et procédures, systèmes...) et d'assurance du Groupe;
- les programmes et résultats des travaux des experts internes (auditeurs, juristes...) et, le cas échéant, des experts externes, auxquels il serait fait appel, sur l'analyse, le contrôle ou la mesure des risques ou de la performance du Groupe dans les domaines précités;
- tout autre sujet susceptible d'avoir une incidence financière et comptable significative pour la Société ou le Groupe".

Composition

Le Comité d'Audit est composé des 3 membres suivants, choisis par le Conseil parmi les mandataires sociaux non exécutifs, pour leur compétence financière, comme l'atteste leur notice biographique respective présentée au paragraphe 3.1.3 du présent chapitre; son Président doit nécessairement être un Administrateur indépendant:

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Aldo CARDOSO, Président	3 mai 2005	Oui
Jocelyn LEFEBVRE	27 mars 1996	Non
Jean MONVILLE	2 mai 2007	Oui
Nombre de membres : 3		2

La composition de ce Comité respecte la proportion des 2/3 de membres indépendants recommandée par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF ainsi que les recommandations du groupe de travail de l'AMF sur le Comité d'Audit.

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence de la majorité de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile et, dans la mesure du possible, au moins 2 jours avant l'arrêté définitif par le Conseil d'Administration des comptes consolidés annuels et semestriels. Il peut également se réunir à la demande de deux de ses membres ou du Président du Conseil d'Administration.

2012

Nombre de séances	5
Taux moyen de présence effective des membres	87 %
2013	
Nombre prévisionnel de séances	5

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'Audit entend le Président-Directeur Général, les Commissaires aux comptes et le Directeur Financier du Groupe, ainsi que, à l'initiative du Président-Directeur Général, du Directeur Financier ou à la demande qui leur en est faite par le Comité, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, les responsables fonctionnels ou opérationnels compétents parmi lesquels notamment les personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle ainsi qu'à la gestion ou la prévention des risques (Direction Financière, Direction de l'Audit et du Contrôle Interne, Direction du Développement Durable, Environnement, Hygiène & Sécurité, Direction Juridique).

Le Comité bénéficie d'un accès illimité à toutes les informations disponibles au sein du Groupe ; il peut également procéder à des visites ou à l'audition de tous responsables opérationnels ou fonctionnels du Groupe qu'il jugerait utiles ou nécessaires à la bonne exécution de sa mission. Le Comité peut également demander la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le Président du Comité en informe le Conseil d'Administration.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur Financier du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances du Comité qui sont tenus à la disposition des Commissaires aux comptes.

Activité en 2012

Le Comité d'Audit a procédé à la revue des comptes sociaux et consolidés annuels de l'exercice 2011 et semestriels de l'exercice 2012. Il a examiné l'évolution des règles comptables appliquées par le Groupe et leur adaptation aux évolutions du référentiel IFRS ainsi que le suivi des recommandations des autorités de régulation des marchés. Il a enfin approuvé les évolutions de l'information donnée dans les notes aux comptes pour répondre aux incertitudes apportées par l'environnement économique actuel.

Le Comité a également examiné, lors de sa dernière réunion de l'année, les principaux points de contrôle de la clôture des comptes de l'exercice 2012. À cette occasion, il s'est assuré, après avoir entendu les Commissaires aux comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables retenues par le Groupe. Le Comité s'est montré satisfait de la qualité et l'efficacité des travaux de clôture des comptes menés par les équipes financières et a recommandé au Conseil l'approbation, sans réserve, des comptes définitifs qui lui étaient présentés.

Le Comité d'Audit a étudié, à l'issue de chaque semestre, le rapport d'activité de la direction de l'Audit et du Contrôle interne, comprenant le compte rendu des missions d'audit réalisées ainsi que les résultats des plans d'actions de correction menés à la suite d'audits effectués au cours des années précédentes ; il a également passé en revue le plan de travail pour 2013. Le Comité a également pris connaissance de la mise à jour de la cartographie des principaux risques auxquels le Groupe est exposé. Il a pu constater avec satisfaction que tous les principaux risques du Groupe tels qu'ils ressortent de sa cartographie font l'objet d'un examen détaillé et régulier par le Comité Stratégique ou le Comité d'Audit.

Au cours de l'année, le Comité a plus particulièrement examiné la comptabilisation de l'acquisition de l'activité Talc et de la cession d'actifs, dont celle du port de PPSA au Brésil ; il a également, en début d'année, pour les besoins de la clôture des comptes de l'exercice 2011, revu les résultats des tests de pertes de valeur des UGTs.

En 2012, le Comité s'est par ailleurs penché sur l'organisation de la Direction des Systèmes d'Information, sur ses réalisations au cours des exercices 2011 et 2012, en particulier en matière de sécurité et d'intégration de nouvelles filiales. À cette occasion, il a également examiné les objectifs 2013.

Le Comité d'Audit a par ailleurs revu, avec satisfaction, l'organisation et le fonctionnement des services de Contrôle de Gestion du Groupe.

Au début de l'année 2012, le Comité a procédé, comme habituellement, à la revue des principaux contentieux ou risques de litiges du Groupe au titre de 2011, ainsi que les éventuelles provisions qui y sont associées ; il a revu également à cette occasion la politique d'assurance du Groupe et les principaux programmes de couverture souscrits ou renouvelés pour 2012. Le Comité a enfin examiné avant son approbation par le Conseil d'Administration, le projet de rapport du Président du Conseil sur le Contrôle Interne pour l'exercice 2011 et entendu à cet effet les Commissaires aux comptes.

Les examens et revues auxquels le Comité s'est livré au cours de l'exercice 2012 lui ont permis de faire part au Conseil de ses observations et recommandations ; ils n'ont pas révélé de sujet majeur de préoccupation.

3.2 DIRECTION GÉNÉRALE

3.2.1 COMPOSITION

Depuis le 28 avril 2011, la Direction Générale du Groupe est assurée exclusivement par Gilles Michel. Ce dernier a été reconduit dans ses fonctions de Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 26 avril 2012 après avoir confirmé la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

La durée du mandat de Directeur Général de Gilles Michel coı̈ncide avec celle de son mandat d'Administrateur, ce dernier venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Les informations relatives à Gilles Michel ainsi que les mandats qu'il exerce ou qu'il a exercés au cours des cinq dernières années figurent au paragraphe 3.1.3 du présent chapitre.

3.2.2 POUVOIRS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration ; il représente la Société à l'égard des tiers.

En application de l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général ; cette limitation est néanmoins inopposable aux tiers.

Le paragraphe 3.1.1 du présent chapitre décrit les modalités internes de fonctionnement du Conseil d'Administration et, notamment, énonce les opérations qui requièrent l'autorisation du Conseil d'Administration préalablement à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

3.2.3 COMITÉ EXÉCUTIF

Gilles Michel a décidé, avec le soutien du Conseil d'Administration, de continuer à se faire assister pour l'exercice de ses missions de Direction Générale, d'un Comité Exécutif qui regroupe les principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe.

MISSION

Le Comité Exécutif est principalement chargé, sous la responsabilité du Président-Directeur Général :

- de mettre en œuvre la stratégie du Groupe ainsi que toutes les mesures arrêtées par le Conseil d'Administration;
- de préparer et arrêter le budget du Groupe et, à la demande du Président-Directeur Général, assister à sa présentation et, en tant que de besoin, pour chacun de ses membres, rendre compte de l'exécution des actions relevant de leur domaine de responsabilité au Conseil d'Administration ou à ses Comités spécialisés;
- d'assurer le suivi des activités opérationnelles de chacune des branches du Groupe et de veiller, en définissant les éventuelles mesures correctives nécessaires, au respect de leurs budgets et à la réalisation de leurs plans d'actions approuvés par le Président-Directeur Général;
- de définir les objectifs d'amélioration de la performance du Groupe en matière de protection et de sécurité des personnes

- sur leur lieu de travail, d'en assurer le suivi et, le cas échéant, de définir les éventuelles mesures correctrices ;
- de définir les politiques et actions transversales applicables à l'ensemble du Groupe (Développement Durable, y compris Environnement, Hygiène & Sécurité; Ressources Humaines; Communication Corporate & Interne; Contrôle Interne et Gestion des Risques; Innovation et Recherche & Technologie; Achats) et contrôler leur déploiement;
- d'encourager les échanges et la diffusion des meilleures pratiques entre les branches d'activité du Groupe, dans tous les domaines; et,
- plus généralement, d'émettre des avis et recommandations sur tous projets, opérations ou mesures qui lui seraient soumis par le Président-Directeur Général, notamment en vue de leur présentation ultérieure au Conseil d'Administration ou à ses Comités spécialisés.

■ COMPOSITION

Au 31 décembre 2012, le Comité Exécutif était composé, outre de Gilles Michel, Président-Directeur Général, des 7 membres suivants, dont le parcours professionnel est résumé ci-après :

Responsables opérationnels

Christian Schenck, Directeur Général Adjoint

(Matériaux & Monolithiques)

Entré chez Imetal en 1977, il y a réalisé l'ensemble de sa carrière. D'abord responsable d'exploitation minière dans le domaine de l'uranium et du manganèse, il rejoint l'activité tuiles et briques du Groupe en 1986. Il est nommé Directeur de la branche Matériaux de Construction en 2002, devenue Matériaux & Monolithiques en 2005 avec l'intégration de Calderys.

Olivier Hautin

(Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie)

Entré chez Imerys en 1995, après avoir débuté sa carrière dans le conseil en stratégie chez Mars & Co, il est successivement responsable de la Stratégie & Développement pour le Groupe, puis aux États-Unis (Atlanta) dans la branche Pigments & Additifs. Après avoir occupé les fonctions de Directeur de plusieurs centres de profit d'Imerys en Europe et en Asie, et de Directeur des Minéraux pour Céramiques, il était en charge de la branche Pigments pour Papier & Emballage jusqu'en juin 2012.

Daniel Moncino

(Minéraux de Performance & Filtration, Pigments pour Papier & Emballage)

Il commence sa carrière en Europe et en Amérique du Nord dans l'industrie des semi-conducteurs chez Siemens, puis exerce diverses responsabilités dans les polymères et la chimie de spécialité chez BASF et dans les services et l'équipement des semi-conducteurs et la télémétrie sans fil chez Schlumberger. Entré chez Imerys en 2002, il est successivement Directeur des Minéraux de Performance Amérique du Nord, puis Directeur de la division Minéraux pour Filtration jusqu'en février 2008, où il devient directeur de la nouvelle branche Minéraux de Performance & Filtration. Depuis juillet 2012, Il supervise également les résultats de la branche Pigments pour Papier & Emballage.

Responsables fonctionnels

(Finance)

Michel Delville

Entré chez Imerys en 1999 après avoir exercé différentes responsabilités internationales au sein du groupe Schlumberger, il est successivement Contrôleur Financier des branches Matériaux de Construction & Céramiques en France, puis Pigments & Additifs aux États-Unis. Promu Directeur Contrôle & Fiscalité Groupe en janvier 2003, il prend la responsabilité opérationnelle de la Division Pigments pour Papier Europe en janvier 2007. Il est nommé Directeur Financier en octobre 2009.

Denis Musson

(Juridique & Corporate Support)

Entré chez Imerys en 1999 comme Directeur Juridique et Secrétaire du Conseil, il avait précédemment effectué sa carrière chez Pechiney où il a débuté à la direction des affaires juridiques du Groupe avant de prendre la responsabilité de son Département Corporate.

Thierry Salmona

(Innovation, Recherche & Technologie et Support Business)

Entré chez Imerys en 2000, après avoir exercé différentes responsabilités au Ministère de l'Industrie, puis chez Thomson, Sanofi et SKW Trostberg, il est successivement directeur des branches Matériaux de Construction et Céramiques, puis Minéraux de Spécialités. Actuellement Directeur Général Innovation, Recherche & Technologie et Support Business, il supervise également les fonctions Développement Durable, Géologie, Environnement, Hygiène & Sécurité et assure la coordination Achats et Energie.

Bernard Vilain

(Ressources Humaines)

Entré chez Imerys en 2004 en qualité de DRH Europe Continentale & Asie, il est nommé Directeur des Ressources Humaines du Groupe en juillet 2005. Il avait précédemment exercé diverses responsabilités de Ressources Humaines au sein des groupes Schlumberger, DMC et LVMH.

■ FONCTIONNEMENT

Le Comité Exécutif se réunit en moyenne une fois par mois, aussi souvent que l'intérêt du Groupe le nécessite ou à la demande du Président-Directeur Général. Il s'est réuni 12 fois en 2012.

Le Comité Exécutif a en outre tenu au cours de l'année deux réunions avec l'ensemble des responsables des principales Divisions du Groupe.

3.3 RÉMUNÉRATIONS

3.3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ MONTANT

Le montant maximum des jetons de présence pouvant être alloués au titre d'une année aux membres du Conseil d'Administration, tel que fixé par l'Assemblée Générale du 3 mai 2005, s'élève à 800 000 euros. En application de la loi et de l'article 17 des statuts de la Société, il appartient au Conseil d'Administration de répartir les jetons de présence entre ses membres. Ce dernier a révisé et arrêté, sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, le barème de répartition des jetons de présence lors de sa réunion du 28 avril 2011 (voir ci-après).

Les règlements sont faits semestriellement, à terme échu. En conséquence, le montant brut des jetons de présence effectivement versés durant un exercice considéré comprend (i) le montant des jetons au titre du second semestre de l'exercice précédent et (ii) le montant des jetons au titre du premier semestre dudit exercice.

Le tableau ci-après présente le montant brut individuel des jetons de présence du à chacun des membres du Conseil au titre des deux derniers exercices ainsi que, en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le montant brut individuel qui leur a été versé au cours de ces exercices.

	201	2	201	1
(en euros)	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
G. MICHEL, Président-Directeur Général (1)	-	-	-	-
A. LANGLOIS-MEURINNE, Vice-Président (2)	184 072	198 000	195 000	202 500
G. BUFFIÈRE (3)	40 759	42 000	27 333	5 333
A. CARDOSO	85 208	93 000	80 500	68 000
J. DRIJARD	44 759	48 000	42 500	36 500
I. GALLIENNE	45 259	50 000	39 500	31 500
M. GUILLOU (4)	9 840	-	-	-
F. LAYT	28 759	30 000	28 000	27 000
X. LE CLEF (5)	18 092	3 333	-	-
E. LE MOYNE de SÉRIGNY ⁽⁶⁾	10 666	26 666	29 500	29 000
J. LEFEBVRE	51 759	55 000	43 000	32 500
M. de LIMBURG STIRUM (7)	-	16 000	28 000	25 000
A. MALARD de ROTHSCHILD (8)	27 259	28 000	19 333	3 333
G. MILAN ⁽⁹⁾	-	-	-	8 700
J. MONVILLE	61 759	68 000	55 500	41 500
R. PEUGEOT	36 759	38 000	30 500	27 500
O. PIROTTE	44 759	46 000	37 500	33 000
A. de SEZE	44 759	48 000	34 500	28 500
PJ. SIVIGNON	26 759	30 000	28 000	24 000
J. VEYRAT	38 759	38 000	29 500	27 500
Total	799 985	857 999	748 166	651 366

- (1) Président-Directeur Général, ne percevant aucun jeton de présence.
- (2) Vice-Président, depuis le 28 avril 2011, préalablement Président du Conseil.
- (3) Directeur Général, jusqu'au 28 avril 2011, n'ayant pas perçu de jeton de présence jusqu'à cette date.
- (4) Administrateur à compter du 1er septembre 2012.
- (5) Administrateur à compter du 26 avril 2012.
- (6) Administrateur jusqu'au 26 avril 2012.
- (7) Administrateur jusqu'au 15 décembre 2011.
- (8) Administrateur à compter du 28 avril 2011.
- (9) Administrateur jusqu'au 3 novembre 2010.

Le Conseil d'Administration a constaté lors de sa séance du 13 décembre 2012, que par application du barème qu'il avait précédemment arrêté, le montant global des jetons de présence allouable au titre de l'année 2012 venait à excéder le plafond de 800 000 euros fixé par l'Assemblée Générale. En conséquence, en

vertu des dispositions de l'article 17 des statuts, le Conseil a décidé d'appliquer une réfaction, au même taux pour chaque administrateur, sur le montant des parties fixes des jetons simples et spéciaux qui leur étaient allouables au titre du second semestre 2012.

Rémunérations

Il est précisé, en application de la Recommandation publiée par l'AMF le 22 décembre 2008 et confirmée le 10 décembre 2009 puis le 9 février 2012, que :

- ces montants représentent la totalité des rémunérations versées en 2012 à chacun des membres du Conseil d'Administration par le groupe Imerys ainsi que par les sociétés qui le contrôlent, au titre des mandats, fonctions ou autres missions qu'ils exercent au sein ou pour le compte du groupe Imerys (à l'exception de la
- rémunération variable due au titre de l'exercice 2011 et versée en 2012 à Gérard Buffière, Directeur Général jusqu'au 28 avril 2011);
- les rémunérations versées à Gilles Michel, en sa qualité de dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2012, sont détaillées ci-après (voir paragraphe 3.3.2 du présent chapitre).

Conformément à la réglementation fiscale applicable, les montants versés aux membres du Conseil d'Administration non-résidents français donnent lieu à une retenue à la source en Françe.

■ BARÈME DE RÉPARTITION

Le barème de répartition des jetons de présence, applicable depuis le 1er mai 2011, s'établit comme suit :

Mon	tante	bruts	lan	auroa)
IVIUII	เสมเร	DIULS	æn	eurosi

Conseil d'Administration	Vice-Président	120 000 fixe par an 2 000 par séance avec présence	
	Autres membres	20 000 fixe par an 2 000 par séance avec présence	
Comité Stratégique	Président	25 000 fixe par an	
	Tous les membres du Comité	2 000 par séance avec présence	
Comité d'Audit	Président	25 000 fixe par an	
	Tous les membres du Comité	3 000 par séance avec présence	
Comité des Nominations et des Rémunérations	Président	15 000 fixe par an	
	Tous les membres du Comité	2 500 par séance avec présence	

3.3.2 DIRECTION GÉNÉRALE

Les informations présentées ci-après concernent, en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, Gilles Michel seul membre de la Direction Générale en fonction au cours de l'exercice 2012.

■ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

(en euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Nom et fonction du Dirigeant mandataire social		
Gilles Michel, Président-Directeur Général (1)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 472 151	1 777 801
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	319 880	420 800
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	762 390	918 200
Total	2 554 421	3 116 801

⁽¹⁾ Président-Directeur Général depuis le 28 avril 2011, précédemment Directeur Général Délégué.

■ CONDITIONS DE DÉTERMINATION

La rémunération du Président-Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Cette proposition vise à assurer une compétitivité vis-à-vis du marché externe et le Comité s'appuie, pour formuler ses recommandations, sur des évaluations et des comparaisons effectuées périodiquement par des consultants spécialisés.

Cette rémunération comprend une partie fixe et une partie variable; elle prend notamment en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime supplémentaire de retraite.

Le calcul de la partie variable est fondé sur des critères de performance économique et d'objectifs particuliers arrêtés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. L'atteinte de ces objectifs est mesurée et constatée annuellement par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. La partie variable de la rémunération due au titre d'un exercice n'est versée que l'année suivante, lorsque tous les éléments de son calcul sont connus, notamment après l'arrêté des comptes définitifs du Groupe de l'exercice considéré par le Conseil d'Administration.

Les critères de performance économique retenus pour l'année 2012 étaient liés à l'atteinte d'un objectif de résultat courant net, de cash flow libre opérationnel généré par le Groupe au titre de cet exercice et de retour sur capitaux employés.

Pour Gilles Michel, le calcul du montant en résultant pouvait être affecté d'un coefficient compris entre 0,8 et 1,2 en fonction de la réalisation d'autres objectifs particuliers dont le caractère confidentiel n'en permet pas la publication; sa rémunération variable est plafonnée à 120 % de sa rémunération fixe.

Le Conseil d'Administration a apprécié lors de sa réunion du 13 février 2013, sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, l'atteinte par Gilles Michel des objectifs économiques et particuliers qui lui avaient été fixés au titre de l'année 2012. Il a

déterminé, en conséquence, le montant de sa rémunération variable au titre de l'exercice 2012, qui lui sera versée en 2013.

Le Conseil a également examiné et arrêté au cours de cette même séance les critères et objectifs applicables à la détermination de la rémunération variable de Gilles Michel au titre de l'exercice 2013, dont il a maintenu le plafond à 120 % de sa rémunération fixe. Les critères retenus pour l'année 2013 sont liés à l'atteinte d'objectifs financiers, de même nature que ceux retenus pour 2012 (résultat courant net/résultat net, cash flow libre opérationnel et retour sur capitaux employés), ainsi que d'objectifs particuliers dont le caractère confidentiel n'en permet pas la publication. Le Conseil a en outre décidé de maintenir sa rémunération fixe annuelle inchangée pour 2013.

Ces décisions ont fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Société, conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Il est rappelé que Gilles Michel ne perçoit aucun jeton de présence au titre de son mandat d'Administrateur de la Société (voir paragraphe 3.3.1 du présent chapitre).

■ MONTANTS

Montants versés en 2011 et 2012

Les montants des rémunérations et avantages en nature dus (parties fixe et variable de l'exercice considéré) et versés (parties fixe de l'exercice considéré et variable de l'exercice précédent, versées au cours de l'exercice considéré) par le Groupe à Gilles Michel au titre des exercices 2011 et 2012, ainsi que leur décomposition, sont les suivants :

(en euros)	Exercice	2012	Exercice	2011
Nom et fonction du Dirigeant mandataire social	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Gilles Michel, Président-Directeur Général (1)				
Rémunération fixe	800 000	800 000	800 000	800 000
Rémunération variable	656 000	960 000	960 000	212 121 (2)
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (3)	16 151	16 151	17 801	17 801
Total	1 472 151	1 776 151	1 777 801	1 029 922

- (1) Président-Directeur Général depuis le 28 avril 2011, précédemment Directeur Général Délégué.
- (2) Montant calculé prorata temporis de la présence de Gilles Michel dans le Groupe en 2010.
- (3) Ces avantages comprennent la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que les cotisations au régime Garantie Sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.

Les montants ci-dessus comprennent toutes les rémunérations dues ou versées par le Groupe à Gilles Michel au titre des exercices concernés, ainsi que la valeur des avantages en nature dus ou perçus au titre des exercices considérés.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants du Groupe (Comité Exécutif, y compris Gilles Michel), comptabilisés en charges sur les exercices concernés, est indiqué à la *note 29 aux états financiers consolidés*.

Le montant des 5 rémunérations les plus élevées versées par la Société au titre de l'exercice 2012 a par ailleurs fait l'objet d'une attestation des Commissaires aux comptes.

■ CONTRAT DE TRAVAIL, INDEMNITÉS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages à raison de la cessation ou du changement de fonctions	
Gilles Michel, Président-Directeur Général	Non	Oui	Oui	Non

Contrat de travail

Lors de la nomination de Gilles Michel en qualité de Directeur Général Délégué le 3 novembre 2010, il avait été mis fin au contrat de travail qui le liait à la Société compte tenu des fonctions de Président-Directeur Général qu'il était amené à exercer et afin de se conformer par anticipation aux recommandations AFEP-MEDEF publiées en octobre 2008.

Indemnité de fin de contrat

Le contrat de mandataire social de Gilles Michel prévoit une indemnité de rupture due à ce dernier par la Société au cas où il serait mis fin à son mandat social à l'initiative de celle-ci ou en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de Gilles Michel ou s'il avait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance. Conformément aux recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF et suivant les modalités de calcul prévues ci-dessous, le montant de l'indemnité de rupture de Gilles Michel serait calculé sur la base de 2 années maximum de rémunération (fixe + variable). En application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de cette indemnité de rupture serait soumis, et proportionné, à une condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls objectifs économiques et financiers des trois derniers exercices, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun de ces exercices. Gilles Michel bénéficie par ailleurs de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC). En application des dispositions légales, ces engagements pris par la Société au bénéfice de Gilles Michel ont été publiés sur le site Internet de la Société et communiqués aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés ; ils ont été approuvés une première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 puis, à nouveau, en application des dispositions légales, par celle du 26 avril 2012, à l'occasion du renouvellement du mandat de Président-Directeur Général de Gilles Michel (voir paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence).

En dehors de ces dispositions, la Société n'a pas pris d'autres engagements au bénéfice de Gilles Michel à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ses fonctions actuelles de Président-Directeur Général.

Engagements de retraite

Imerys a mis en place à compter de 1985 un régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies pour les principaux cadres dirigeants d'Imerys qui remplissent des conditions restrictives et objectives d'éligibilité. La gestion de ce régime est assurée par une compagnie d'assurance externe.

Gilles Michel, Président-Directeur Général depuis le 28 avril 2011 (précédemment Directeur Général Délégué) ainsi qu'un Administrateur (Jacques Drijard), en raison de sa qualité d'ancien dirigeant du Groupe, figurent parmi les bénéficiaires potentiels de ce régime.

Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ce régime à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir:

- un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires, y inclus le régime de retraite à cotisations définies décrit ci-dessous) de 60 % de leur salaire de référence (moyenne des deux dernières années de rémunération fixe et variable du bénéficiaire); ce salaire est limité à 30 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale française (PASS);
- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25 % dudit salaire de référence.

Ce régime prévoit également la faculté de réversion du montant de la rente au(x) conjoint(s) survivant(s), au prorata du temps d'union.

Sur la base des calculs actuariels réalisés au 31 décembre 2012, la valeur actuelle de la part estimée des deux mandataires sociaux précités n'ayant pas encore liquidé leurs droits à retraite, dans le montant total des engagements du Groupe liés aux services passés de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime supplémentaire de retraite, s'élève à 3 316 000 euros (contre 2 502 000 euros à fin 2011, pour deux mandataires sociaux).

Par ailleurs, afin de réduire la charge comptable engendrée par le régime supplémentaire de retraite à prestations définies d'Imerys et se rapprocher des pratiques de marché, il a été décidé de mettre en place, à compter du 1er octobre 2009, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies bénéficiant à certains cadres dirigeants d'Imerys, dont le Président-Directeur Général.

Ce régime, qui prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des salariés éligibles plafonnée à 8 PASS, est alimenté conjointement par le salarié (à hauteur de 3 %) et par la Société (à hauteur de 5 %). Il prévoit également, en application de la loi du 9 novembre 2010, portant réforme des retraites, la possibilité pour les bénéficiaires de compléter les cotisations obligatoires par des cotisations libres et facultatives. La gestion de ce régime a été confiée à une compagnie d'assurance externe.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a mené en 2011 une nouvelle étude relative au positionnement des retraites des cadres dirigeants d'Imerys par rapport aux pratiques du marché, avec l'appui de consultants extérieurs ; il a présenté au Conseil les conclusions de cette étude visant à améliorer la compétitivité du régime collectif de retraite supplémentaire d'Imerys.

Sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 15 février 2012 de porter de 22 à 30 PASS la limitation du salaire de référence applicable au calcul de la rente viagère au titre du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies et de modifier les conditions d'éligibilité à ce régime pour ramener la condition d'ancienneté au sein du groupe Imerys de 10 à 8 ans et augmenter de 2 à 4 ans la participation au Comité Exécutif.

L'ensemble de ces engagements pris par la Société au bénéfice, notamment, de Gilles Michel, Président-Directeur Général, ont été, conformément aux dispositions légales, publiées sur le site Internet de la Société et communiqués aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés, et ont été approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2012 (voir paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence).

3.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (1)

3.4.1 PLANS D'OPTIONS EN VIGUEUR

■ POLITIQUE D'ATTRIBUTION

La politique générale d'attribution d'options sur les actions de la Société est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Ses principales caractéristiques sont, en dehors des attributions effectuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié du Groupe, les suivantes :

- les attributions ont lieu sous la forme d'options de souscription d'actions. Cette forme est jugée préférable à celle des options d'achat d'actions car elle évite à la Société d'immobiliser des capitaux, avant même l'ouverture de la période d'exercice des options, en vue d'acquérir sur le marché le nombre d'actions nécessaire pour répondre aux éventuelles levées d'options;
- la périodicité des plans est annuelle depuis 1999 et le nombre total d'options attribuées chaque année est modulé en fonction de la performance globale du Groupe ou d'événements particuliers; l'attribution est traditionnellement effectuée le jour de l'Assemblée annuelle des actionnaires;
- les personnes bénéficiaires d'options de souscription, ou susceptibles de le devenir, sont les cadres dirigeants du Groupe (membres de la Direction Générale, membres du Comité Exécutif, des Comités de Direction des branches et divisions opérationnelles, principaux responsables fonctionnels du Groupe) ainsi que les cadres à très haut potentiel et les salariés qui contribuent de façon remarquable aux performances de la Société;
- depuis 2008, l'attribution d'options de souscription d'actions est combinée, au sein d'un même programme annuel, à celle d'actions de performance économique (voir paragraphe 3.5.1 du présent chapitre).

■ CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES OPTIONS ATTRIBUÉES

Depuis 1999, la politique générale d'attribution était d'exclure toute décote du prix d'exercice des options ; ce dernier était en conséquence égal à la moyenne des vingt derniers cours d'ouverture de séance de bourse de l'action Imerys ayant précédé la date d'attribution soit, traditionnellement, le jour de l'Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée des actionnaires du 28 avril 2011 a renouvelé l'autorisation précédemment donnée au Conseil de consentir aux salariés et mandataires de la Société et de ses filiales (ou à certaines catégories d'entre eux) des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société et a décidé d'exclure, expressément, toute décote du prix d'exercice des options.

La durée d'exercice des options attribuées dans le cadre des plans, mis en place depuis 2001, est de 10 ans.

Les options attribuées depuis 1996 sont, en principe, définitivement acquises ("vesting") à leurs bénéficiaires (hormis les cas de licenciement, démission ou départ du Groupe du bénéficiaire) à l'expiration de la troisième année suivant la date de leur attribution ou, si elle est antérieure, à la date de départ à la retraite du bénéficiaire après 63 ans (âge de référence fixé à 60 ans dans les plans antérieurs à 2009), de sa cessation d'activité pour invalidité ou de son décès. La seule exception concerne les attributions effectuées dans le cadre des opérations d'actionnariat salarié où les options sont conditionnées à l'investissement par le salarié en actions Imerys avec un "vesting" immédiat.

L'acquisition définitive des options conditionnelles attribuées à certains dirigeants du Groupe (le Président-Directeur Général et, depuis 2011, les autres membres du Comité Exécutif), ainsi que leur nombre, est soumise à l'atteinte d'objectifs de performance économique (voir paragraphe 3.4.2 du présent chapitre).

Conditions d'exercice des options

Les options définitivement acquises par leurs bénéficiaires sont exerçables à tout moment, hormis les cas de décès ou, depuis le plan d'options 2004, les cas de départ du Groupe du bénéficiaire.

Toutefois, le bénéficiaire devra assumer l'intégralité des coûts et charges fiscales supplémentaires supportés par le Groupe au cas où la réglementation locale applicable prévoirait une période d'"indisponibilité fiscale" plus longue que 3 ans (fixée à 4 ans en France pour les plans adoptés à compter d'avril 2001).

L'exercice par un bénéficiaire doit respecter certaines quotités minimales d'options (fixées actuellement pour tous les plans adoptés à compter de 2008 à 500 options, tout multiple entier de ce nombre ou l'intégralité du nombre d'options à exercer s'il est inférieur à 500).

Perte ou maintien des options

Les options non exercées à l'expiration de leur durée sont automatiquement annulées.

Le départ du Groupe du bénéficiaire, quelle qu'en soit la cause (y compris, en principe, la sortie du périmètre du Groupe de la société qui l'emploie et à l'exception des cas de décès, d'invalidité ou de départ à la retraite du bénéficiaire) entraîne :

- si ce départ a lieu avant la date de "vesting" des options, leur annulation immédiate;
- si ce départ a lieu après la date de "vesting" des options et seulement pour les plans adoptés à compter de 2004, l'annulation desdites options en l'absence d'exercice par le bénéficiaire à l'expiration du troisième mois suivant son départ du Groupe.

⁽¹⁾ Tous les chiffres indiqués dans la présente section sont exprimés, par souci d'homogénéité, en tenant compte de la division du nominal de l'action Imerys par 4, réalisée le 1er juin 2004.

Date de jouissance des actions issues de l'exercice d'options

Toutes les actions Imerys issues de levées d'options de souscription jouissent dès leur création de l'intégralité des droits attachés aux actions existantes auxquelles elles sont immédiatement assimilées.

En conséquence, les actions nouvelles et anciennes sont cotées auprès de NYSE Euronext sur une même ligne, quelle que soit la date d'émission desdites actions. Les actions nouvelles bénéficient des mêmes droits aux dividendes que les actions anciennes, y compris au regard de ceux décidés et versés au cours de leur année de création au titre des résultats de l'année antérieure.

■ PLAN D'OPTIONS ADOPTÉ EN 2012

362 720 options de souscription d'actions, exerçables au prix de 43,62 euros par action, ont été attribuées le 26 avril 2012 à 183 cadres et dirigeants du Groupe (contre 161 en 2011), résidant

en France ou à l'étranger, dont le Président-Directeur Général et les membres du Comité Exécutif pour lesquels les options sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique (voir paragraphe 3.4.2 du présent chapitre).

En dehors de celles consenties au Président-Directeur Général, 98 669 ont été attribuées aux 10 bénéficiaires du plus grand nombre d'options.

■ VARIATIONS DU NOMBRE D'OPTIONS EN 2012 (1)

Le nombre total d'options de souscription d'actions existantes au 31 décembre 2012 est de 4 102 831, représentant 5,12 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution ; leur prix moyen pondéré d'exercice est de 50,93 euros.

Au cours de l'exercice 2012, 236 625 options de souscription d'actions ont été annulées ; 226 030 ont été exercées par 445 bénéficiaires à un prix moyen pondéré de 31,03 euros.

3.4.2 OPTIONS CONDITIONNELLES ATTRIBUÉES EN 2012 PAR LA SOCIÉTÉ À SON PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

	Date du Plan	Nature des options	Valorisation des options (1) (en euros)	Nombre d'options attribuées en 2012	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
Gilles Michel,	26 avril 2012	Options de souscription	319 880	44 000	43,62	26 avril 2015
Président-Directeur Général (2)		d'actions				25 avril 2022

- (1) Valeur des options lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application IFRS 2, avant effet de l'étalement de la charge sur la période d'acquisition.
- (2) Unique dirigeant mandataire social.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 26 avril 2012, a décidé d'octroyer des options de souscription conditionnelles au Président-Directeur Général. Ces options, ainsi que leur nombre, sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance liés à la progression du Résultat Courant Net par action et du ROCE (Retour sur Capitaux Employés) du Groupe au cours de la période 2012-2014. Ces mêmes conditions s'appliquent également aux attributions d'options de souscription d'actions effectuées en 2012 aux membres du Comité Exécutif.

Le Conseil d'Administration, à cette occasion, a confirmé en tant que de besoin les règles restrictives de détention et de conservation d'actions qu'il avait arrêtées en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF lors de sa séance du 15 février 2010 (voir section 3.6 du présent chapitre).

■ DÉTENTION ET VARIATIONS

Au 31 décembre 2012, le nombre total d'options de souscription d'actions détenues par le Président-Directeur Général est de 166 000, contre 122 000 au 31 décembre 2011, soit 0,21 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution ; leur prix moyen pondéré d'exercice est de 47,17 euros.

Aucune option détenue par le Président-Directeur Général n'était exerçable au cours de l'exercice 2012.

■ CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS

Outre les objectifs de performance mentionnés ci-dessus, les autres conditions spécifiques ainsi que les restrictions applicables aux attributions d'options de souscription d'actions au bénéfice du Président-Directeur Général, sont communes à celles des actions gratuites. Elles sont exposées à la section 3.6 du présent chapitre.

⁽¹⁾ Y compris les options au titre des plans d'actionnariat salarié.

3.4.3 DÉTAILS DES PLANS D'OPTIONS EN VIGUEUR (1)

Le tableau ci-après donne, dans une présentation synthétique, l'historique, l'état et les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur au cours de l'exercice 2012.

	A:I 0040	A! 0011	No. 0010	A!I 0010	A - 04 0000	A:I 0000	
	Avril 2012	Avril 2011	Nov. 2010	Avril 2010	Août 2009	Avril 2008	
Attribution initiale							
Autorisation : date de l'Assemblée Générale	28/04/11	28/04/11	30/04/08	30/04/08	30/04/08	30/04/08	
Date du Conseil d'Administration / de Surveillance ou du Directoire	26/04/12	28/04/11	03/11/10	29/04/10	29/07/09	30/04/08	
Date d'ouverture							
de la période d'exercice des options (2)	26/04/15	28/04/14	01/03/14	29/04/13	14/08/12	30/04/11	
Date d'expiration des options	25/04/22	27/04/21	02/11/20	28/04/20	13/08/19	29/04/18	
Prix de souscription des actions	43,62 €	53,05 €	44,19 €	46,06 €	34,54 €	54,19 €	
Nombre total de bénéficiaires initiaux	183	161	1	155	166	183	
Nombre total d'options attribuées initialement,							
dont aux mandataires sociaux :	362 720	331 875	82 000	482 800	464 000	497 925	
■ à G. Michel, Président-Directeur Général	44 000	40 000	82 000	n.a.	n.a.	n.a.	
	-	-	-	40 000	-	-	
et aux dix salariés du Groupe auxquels a été consenti le plus							
grand nombre d'options	98 669	83 669	-	120 900	206 750	198 150	
Variation de l'exercice 2012							
Nombre d'options restant à exercer au 01/01/2012	n.a.	327 207	82 000	454 700	450 000	479 723	
Nombre d'actions souscrites en 2012, dont :	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	86 250	-	
par G. Michel, Président-Directeur Général	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
par G. Buffière, Administrateur	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-	
par les dix salariés du Groupe ayant exercé le plus grand nombre							
d'options	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	31 000	-	
Nombre d'options annulées (5) en 2012	(6 334)	(18 503)	-	(27 500)	(10 250)	(27 839)	
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2012 ⁽⁶⁾ , dont :	356 386	308 704	82 000	427 200	353 500	451 884	
par G. Michel, Président-Directeur Général	44 000	40 000	82 000	n.a.	n.a.	n.a.	
par G. Buffière, Administrateur	n.a.	n.a.	n.a.	40 000	n.a.	n.a.	

⁽¹⁾ Plan d'actionnariat salarié.

⁽²⁾ Sauf prise en compte d'une éventuelle période "d'indisponibilité fiscale" plus longue, applicable localement.

⁽³⁾ Sauf prix de souscription différent, applicable localement.

⁽⁴⁾ Dont 200 000 acquises en totalité suite à l'atteinte par le Groupe de résultats économiques et financiers au cours des exercices 2004 à 2006.

⁽⁵⁾ À la suite du départ du Groupe des bénéficiaires.

⁽⁶⁾ Après annulation et exercice d'options depuis l'adoption du plan concerné, et réintégrations éventuelles.

⁽¹⁾ Les chiffres présentés dans ce tableau tiennent compte, le cas échéant, des ajustements réalisés à l'issue de l'augmentation du capital de la Société le 2 juin 2009.

Total	Mai 2002	Oct. 2002 (1)	Mai 2003	Oct. 2003 (1)	Mai 2004	Mai 2005	Mai 2006	Nov. 2006 (1)	Mai 2007
	06/05/02	06/05/02	06/05/02	06/05/02	06/05/02	03/05/05	03/05/05	03/05/05	03/05/05
	06/05/02	21/10/02	05/05/03	21/10/03	03/05/04	03/05/05	02/05/06	07/11/06	02/05/07
	06/05/05	22/10/05	05/05/06	22/10/06	03/05/07	04/05/08	03/05/09	01/02/07	03/05/10
	05/05/12	21/10/12	05/05/13	21/10/13	02/05/14	02/05/15	01/05/16	06/11/16	01/05/17
	30,47 €	27,39 €	26,34 €	37,80 €	45,49 €	53,58 €	63,53 €	62,31 € ⁽³⁾	65,61 €
	181	1 474	201	925	166	171	171	2 932	160
6 440 562	652 000	68 328	747 720	37 424	840 000	635 000	640 000	38 770	560 000
166 000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
640 135	30 000	60	80 000	60	260 000(4)	80 000	90 000	15	60 000
1 506 048	90 000	720	145 580	360	109 600	140 000	157 500	150	154 000
4 202 766	62 420	32 176	111 840	30 843	617 535	510 542	527 154	43 746	472 880
226 030	60 270	21 023	53 552	1 710	3 225	-	-	-	-
n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
92 419	29 095	130	32 064	130	-	-	-	-	-
(236 625)	(2 150)	(11 153)	-	-	(7 739)	(26 442)	(49 865)	-	(48 850)
4 102 831	-	-	58 288	29 133	606 571	484 100	477 289	43 746	424 030
166 000	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
566 611	-	-	-	-	279 422	85 976	96 714	17	64 482

3.5 ACTIONS GRATUITES

3.5.1 PLANS D'ACTIONS GRATUITES CONDITIONNELLES EN VIGUEUR

■ POLITIQUE D'ATTRIBUTION

Suivant la recommandation favorable émise par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a procédé pour la première fois en 2006 à l'attribution gratuite d'actions conditionnelles de la Société. Le Conseil entendait à l'époque réserver cette attribution à des cas exceptionnels, au profit d'un nombre limité de dirigeants du Groupe (qui ne pouvait inclure le Directeur Général), chargés de conduire des plans spécifiques d'actions à moyen terme, jugés prioritaires pour l'avenir du Groupe.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a examiné en 2008, avec l'appui d'un consultant extérieur spécialisé, l'opportunité d'un éventuel élargissement de cette politique d'attribution à un plus grand nombre de bénéficiaires, en la combinant à celle existante d'attribution d'options de souscription d'actions, dans une stratégie unique de rétention à long terme par le Groupe de leurs bénéficiaires. Conformément aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, la nouvelle politique générale arrêtée par le Conseil prévoit en principe l'attribution à chaque bénéficiaire d'un nombre global de droits donnant accès au capital comprenant un ratio combiné d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique.

■ CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES ACTIONS GRATUITES CONDITIONNELLES

Acquisition des actions

Les actions attribuées gratuitement sont définitivement acquises à l'expiration d'une période qui, conformément aux dispositions légales en vigueur, ne peut être inférieure à deux ans suivant la date de leur attribution, sous réserve, en principe, de l'atteinte de certains objectifs de performance économique et financière ne pouvant s'apprécier sur une année seulement. Le nombre d'actions définitivement acquises est conditionné, et proportionné, à l'atteinte de ces objectifs.

Perte des actions

Le départ du Groupe du bénéficiaire avant l'expiration de la période d'acquisition, quelle qu'en soit la cause (y compris, en principe, la sortie du périmètre du Groupe de la société qui l'emploie), lui fait perdre tout droit à l'acquisition définitive des actions gratuites

conditionnelles, à l'exception des cas de décès, d'invalidité ou de départ à la retraite du bénéficiaire, dans lesquels ses droits seront préservés selon des conditions spécifiques prévues par le règlement de chaque plan.

Conservation des actions acquises

La durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires ne peut en principe être inférieure à deux ans à compter de la date de leur acquisition définitive; celle-ci peut toutefois être supprimée dans les cas où la période d'acquisition des actions attribuées a d'ores et déjà été fixée à quatre ans. À l'issue de la période de conservation, si elle existe, les bénéficiaires peuvent disposer librement de ces actions

■ PLAN D'ACTIONS GRATUITES CONDITIONNELLES ADOPTÉ EN 2012

180 902 actions conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique ("actions de performance") ont été attribuées en 2012 à 183 cadres du Groupe résidant en France ou à l'étranger, dont le Président-Directeur Général (contre 193 en 2011).

L'acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre de ce plan adopté par le Conseil en 2012, ainsi que leur nombre, sont conditionnés et proportionnés à l'atteinte d'un objectif de progression du Résultat Courant Net par action et du ROCE (Retour sur Capitaux Employés) du Groupe au cours de la période 2012-2014.

En dehors de celles consenties au Président-Directeur Général, 49 335 actions de performance ont été attribuées aux 10 bénéficiaires du plus grand nombre de ces actions.

■ VARIATIONS EN 2012 DU NOMBRE D'ACTIONS GRATUITES CONDITIONNELLES

Au cours de l'exercice 2012, 28 560 actions gratuites ont été annulées et 58 879 définitivement acquises par leurs bénéficiaires, les conditions de performance économique et de présence dans le Groupe auxquelles elles étaient soumises ayant été atteintes. Ces 58 879 actions ont en conséquence été livrées à leurs bénéficiaires.

Le nombre total d'actions gratuites conditionnelles existantes au 31 décembre 2012 est de 591 680, représentant 0,74 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution.

■ DÉTAILS DES PLANS D'ACTIONS GRATUITES CONDITIONNELLES ("AGA") EN VIGUEUR

Le tableau ci-après donne, dans une présentation synthétique, l'état et les principales caractéristiques d'actions gratuites conditionnelles en vigueur au 31 décembre 2012.

	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires initiaux	Nombre d'AGA initialement attribuées	Nombre d'AGA restantes au 01/01/2012	Nombre d'AGA annulées en 2012	Nombre d'AGA définitivement acquises en 2012	Nombre d'AGA au 31/12/2012	Date d'acquisition définitive des actions	Date de fin de période d'incessibilité des actions
Plan AGA août 2009	14 août 2009	169	247 006	112 506	3 563	58 879	50 064	14 août 2013 (1)	14 août 2013 (2)
Plan AGA avril 2010	29 avril 2010	155	144 700	137 675	6 875	0	130 800	29 avril 2014 (3)	29 avril 2014 (4)
Plan AGA novembre 2010 ⁽⁵⁾	3 novembre 2010	1	42 000	42 000	0	0	42 000	1 ^{er} mars 2014	1 ^{er} mars 2016
Plan AGA avril 2011	28 avril 2011	173	170 971	168 636	9 254	0	159 382	28 avril 2015 (6)	28 avril 2015 0
Plan AGA août 2011	11 août 2011	20	37 400	37 400	5 700	0	31 700	11 août 2015 ⁽⁸⁾	11 août 2015 ⁽⁹⁾
Plan AGA avril 2012	26 avril 2012	183	180 902	-	3 168	0	177 734	26 avril 2016 (10)	26 avril 2016 (11)

- (1) Pour les AGA consenties aux salariés résidents hors de France ; 14 août 2012 pour celles consenties aux salariés résidents français
- (2) Pour les AGA consenties aux salariés résidents hors de France ; 14 août 2014, pour celles consenties aux salariés résidents français.
- (3) Pour les AGA consenties aux salariés résidents hors de France : 29 avril 2013 pour celles consenties aux salariés résidents français.
- (4) Pour les AGA consenties aux salariés résidents hors de France ; 29 avril 2015 pour celles consenties aux salariés résidents français.
- (5) Plan consenti exclusivement au bénéfice de Gilles Michel le 3 novembre 2010, date à laquelle il avait été nommé Administrateur et Directeur Général Délégué.
- (6) Pour les AGA consenties aux salariés résidents hors de France ; 28 avril 2014 pour celles consenties aux salariés résidents français.
- (7) Pour les AGA consenties aux salariés résidents hors de France ; 28 avril 2016 pour celles consenties aux salariés résidents francais.
- (8) Pour les AGA consenties aux salariés résidents hors de France ; 11 août 2014 pour celles consenties aux salariés résidents français.
- (9) Pour les AGA consenties aux salariés résidents hors de France; 11 août 2016 pour celles consenties aux salariés résidents français.
- (10) Pour les AGA consenties aux salariés résidents hors de France ; 26 avril 2015 pour celles consenties aux salariés résidents français.
- (11) Pour les AGA consenties aux salariés résidents hors de France ; 26 avril 2017 pour celles consenties aux salariés résidents français.

3.5.2 ACTIONS GRATUITES CONDITIONNELLES ATTRIBUÉES EN 2012 PAR LA SOCIÉTÉ À SON PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

	Date du Plan	Nombre d'AGA attribuées en 2012	Valorisation des AGA (1) (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Gilles Michel,	00 "0010	04 500	700 000	00 "10045	00 "0047	0 :
Président-Directeur Général (2)	26 avril 2012	21 500	762 390	26 avril 2015	26 avril 2017	Oui

⁽¹⁾ Valeur des AGA lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement de la charge sur la période d'acquisition.

(2) Unique dirigeant mandataire social.

Le Conseil d'Administration, sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé, lors de sa réunion du 26 avril 2012, d'octroyer des actions de performance au Président-Directeur Général. Ces actions, ainsi que leur nombre, sont conditionnées à l'atteinte des mêmes objectifs de performance économique que ceux prévus dans le cadre du plan général d'actions gratuites conditionnelles 2012 destiné aux autres cadres dirigeants du Groupe ; ces objectifs sont liés à la progression du Résultat Courant Net par action et du ROCE (Retour sur Capitaux Employés) du Groupe au cours de la période 2012-2014.

Ces actions de performance seront définitivement acquises par Gilles Michel, suivant l'atteinte des objectifs économiques auxquels elles sont soumises, à l'expiration d'une période de 3 ans suivant leur date d'attribution; les actions devront être conservées pendant

une durée de 2 ans à compter de leur acquisition définitive. Ces conditions sont également identiques à celles prévues dans le cadre du plan général d'actions gratuites conditionnelles 2012 destiné aux autres cadres dirigeants du Groupe.

■ DÉTENTION ET VARIATIONS

Le nombre total d'actions gratuites conditionnelles attribuées à Gilles Michel, Président-Directeur Général, et non encore acquises, est de 83 500 au 31 décembre 2012, soit 0,10 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution.

Aucune action conditionnelle attribuée au Président-Directeur Général ne lui a été acquise ou n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2012.

■ CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS

Outre les objectifs de performance mentionnés ci-dessus, les autres conditions spécifiques ainsi que les restrictions applicables aux attributions d'actions conditionnelles effectuées au bénéfice du Président-Directeur Général sont communes à celles d'options de souscription d'actions. Elles sont exposées à la section 3.6 ci-après.

3.6 CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS APPLICABLES AUX ATTRIBUTIONS AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'Administration, en application des recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, et conformément aux dispositions des articles L. 225-185 et L. 225-197-2 du Code de commerce, a réitéré, en tant que de besoin, lors de sa séance du 26 avril 2012 au cours de laquelle il a attribué des options de souscription d'actions conditionnelles et des actions de performance à son Président-Directeur Général, les règles restrictives de détention et de conservation qu'il avait arrêtées pour la première fois lors de sa séance du 15 février 2010. Ainsi, le Président-Directeur Général est tenu de conserver au nominatif, jusqu'à la date de cessation de ses fonctions :

- au titre des options de souscription d'actions conditionnelles : un nombre d'actions, issues de chaque levée d'options, correspondant à au moins 25 % de la plus-value nette d'acquisition réalisée à l'occasion de cette levée (nette du montant nécessaire au financement de cette levée, ainsi que des impôts et contributions obligatoires y relatifs);
- au titre des actions de performance : un nombre d'actions au moins égal à 25 % du nombre total des actions définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition (vesting) applicable, et ceci, jusqu'à ce que le montant total des actions qu'il détient datteigne, lors de l'exercice d'options de souscription d'actions et de la disponibilité d'actions de performance, un coefficient égal à 300 % de sa dernière rémunération annuelle fixe à la date considérée.

Le Conseil d'Administration a également rappelé à ces occasions que :

 cette règle de conservation s'applique aux attributions effectuées à Gilles Michel au titre des plans d'options de souscription d'actions conditionnelles et d'actions de performance mis en œuvre par la Société à compter du 3 novembre 2010, date de sa première nomination; le montant total d'investissement en actions de la Société requis de la part du Président-Directeur Général tiendra compte de toutes les actions qu'il détiendra à la date considérée, sans distinction de leur origine (achat sur le marché, exercice d'options de souscription et actions acquises au titre de plans d'attributions d'actions de performance).

Compte tenu de l'ensemble de ces règles de détention et de conservation imposées à son Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire, de conditionner en outre l'attribution d'actions de performance à l'achat d'actions supplémentaires sur le marché lors de leur disponibilité, tel que requis par les recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Le Conseil a constaté, lors de sa séance du 26 avril 2012, que les attributions d'options de souscription d'actions conditionnelles et d'actions de performance consenties à cette date à Gilles Michel s'inscrivaient dans les limites qu'il avait fixées en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF lors de sa séance du 29 juillet 2009 : plafonnement de la valeur (en IFRS) des options conditionnelles et des actions de performance attribuées à une année de sa rémunération annuelle brute (part fixe + maximum de la part variable).

Enfin, et en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF et du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil a fixé lors de sa séance du 28 avril 2011, à l'occasion du renouvellement par l'Assemblée Générale du même jour de l'autorisation précédemment donnée au Conseil de consentir des options de souscription d'actions et des actions de performance, à 20 % le pourcentage maximum d'options et d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires.

En application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, l'ensemble de ces conditions a été publié sur le site Internet de la Société.

⁽¹⁾ Estimé sur la base du cours de l'action à la date de chaque levée d'options ou de disponibilité des actions gratuites concernées.

⁽²⁾ Après cession de celles nécessaires au financement, le cas échéant, de la levée d'options, au règlement des impôts, prélèvements sociaux et frais relatifs à la transaction.

3.7 TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil d'Administration a adopté une Politique de prévention de l'utilisation ou de la communication d'informations privilégiées au sein du groupe Imerys. Adoptée dans sa première version en juillet 2002, et modifiée pour la dernière fois en juillet 2011, cette politique est annexée à la Charte Intérieure du Conseil d'Administration.

Cette politique définit la qualité d'Initié, permanent ou occasionnel ; énonce l'obligation pour la Société d'établir une liste des Initiés du Groupe et en fixe les modalités ; rappelle également les règles relatives aux transactions réalisées par les mandataires sociaux sur l'action Imerys ou, le cas échéant, toute autre valeur mobilière émise par le Groupe ou instruments financiers (FCPE "Imerys Actions", MONEP, warrants, obligations échangeables...) qui leur sont liés (les "titres Imerys").

Suivant le principe général applicable aux Initiés, qu'ils soient permanents ou occasionnels, tout mandataire social et les personnes qui leur sont liées doivent s'abstenir en cas de détention d'une information privilégiée de réaliser, directement ou indirectement, avant que le public ait connaissance de cette information, toute transaction, y compris à terme, sur des titres Imerys.

Afin d'en faciliter la mise en œuvre, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 15 février 2011, a désigné le Directeur Juridique du Groupe et Secrétaire du Conseil, en qualité de déontologue chargé de donner, sur simple demande de tout intéressé, un avis préalablement aux transactions envisagées par les mandataires sociaux sur les titres de la Société. Cette décision s'inscrit parmi les bonnes règles de prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées recommandées par l'AMF. L'avis donné par le déontologue n'a qu'un caractère consultatif.

L'obligation d'abstention s'étend par ailleurs à toute transaction sur les titres Imerys (y compris en couverture) au cours des périodes précédant l'annonce publique des résultats périodiques du Groupe, dites périodes de "fenêtres négatives". Cette obligation concerne les mandataires sociaux, mais également d'autres Initiés permanents et occasionnels, tels que les principaux responsables fonctionnels ou opérationnels du Groupe ou salariés participant directement à l'élaboration de ses comptes consolidés qui sont considérés comme exposés de manière régulière ou périodique à la détention d'informations privilégiées, en raison de leurs fonctions et responsabilités. Les périodes de fenêtres négatives s'entendent du nombre de jours qui précèdent la publication des résultats du Groupe ainsi que le jour de cette annonce. Lors de sa réunion du 13 février 2013, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la durée des fenêtres négatives, conformément à la recommandation de l'AMF du 3 novembre 2010, à 15 jours calendaires précédant la publication des résultats trimestriels et a décidé de la porter à 21 jours calendaires pour ce qui concerne la publication des comptes annuels et semestriels consolidés du Groupe.

Le calendrier annuel des annonces de résultats consolidés du Groupe pour l'année à venir, ainsi que celui des fenêtres négatives en découlant, est communiqué aux Administrateurs à la fin de l'année précédente ; il est consultable à tout moment sur le site Internet du Groupe, communiqué périodiquement dans la lettre trimestrielle du Président-Directeur Général aux actionnaires et disponible à première demande auprès du Département Communication Financière du Groupe.

Le Conseil d'Administration a examiné en 2009 la recommandation issue du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF imposant aux mandataires d'une société cotée de s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de cette dernière tant qu'ils disposent, de par leurs fonctions, d'informations non encore rendues publiques. Le Conseil a confirmé et maintenu l'obligation d'abstention qu'il avait précédemment retenue, en précisant qu'elle continuerait à ne pas s'appliquer à la souscription ou l'achat d'actions Imerys par exercice d'options. En effet, le Conseil a estimé que le seul exercice d'options ne peut revêtir un caractère spéculatif, le prix d'exercice étant préalablement établi, et que l'interdiction de cession des actions issues de l'exercice d'options pendant la période de fenêtres négatives était seule nécessaire. La transparence de ces opérations est par ailleurs pleinement assurée par l'obligation de déclarer à l'AMF les transactions effectuées sur les titres de la Société, y compris par exercice d'options, en application des dispositions légales et réglementaires.

La politique du Groupe interdit par ailleurs aux Initiés d'effectuer toute transaction à effet de levier sur les titres Imerys ou à caractère spéculatif (opérations par achat/vente à découvert d'actions, prorogation d'ordres à service de règlement et de livraison différés, opérations d'achat/revente dans un laps de temps très court…). Afin de se conformer à la recommandation du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF qui interdit aux dirigeants mandataires sociaux, bénéficiaires d'options et/ou d'actions de performance, de réaliser des opérations de couverture de leur risque, Gilles Michel a réitéré devant le Conseil, lors de sa réunion du 26 avril 2012, son engagement de ne pas recourir à l'utilisation d'instruments de couverture sur l'ensemble des options conditionnelles et des actions de performance qui pourront lui être attribuées pendant toute la durée de son mandat.

Enfin, en application des dispositions légales et réglementaires, les mandataires sociaux et, sous leur responsabilité personnelle, les personnes qui leur sont liées, doivent :

- détenir les actions Imerys qu'ils possèdent sous la forme nominative, soit au nominatif pur auprès de la Société ou de son gestionnaire de titres, soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire (banque, établissement financier ou société de bourse) de leur choix;
- déclarer individuellement à l'AMF, dans les cinq jours de bourse suivant leur réalisation, toutes les transactions opérées sur les titres Imerys, et en informer la Société.

Transactions des mandataires sociaux sur les titres de la Société

En application des dispositions de l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, le tableau ci-après présente le récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux et, le cas échéant, les personnes qui leur sont liées, au cours de l'exercice 2012, déclarées à l'AMF et disponibles sur son site Internet (www.amf-france.org).

Déclarant ou personne liée	Qualité	Instrument financier	Nombre	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant brut (1) des opérations
Gérard Buffière et des personnes qui lui sont liées	Administrateur	Actions	115 538	Cession	38	5 208 735 €
Marion Guillou	Administrateur	Actions	600	Acquisition	1	25 397 €
Xavier Le Clef	Administrateur	Actions	720	Acquisition	1	32 486 €

⁽¹⁾ Avant impôts, frais et charges.

FACTEURS DE RISQUES 4 ET CONTRÔLE INTERNE

4.1	FACI	EURS DE RISQUES	108
	4.1.1	Risques liés à l'activité d'Imerys	108
	4.1.2	Risques industriels et environnementaux	110
	4.1.3	Risques juridiques	111
	4.1.4	Risques relatifs aux marchés financiers	112
	4.1.5	Assurances et couverture des risques	112
4.2	CONT	TRÔLE INTERNE	113
	4.2.1	Rapport du Président du Conseil d'Administration	113
	4.2.2	Rapport des Commissaires aux comptes	120

4.1 FACTEURS DE RISQUES

Une analyse des risques majeurs est réalisée régulièrement au sein du Groupe. Elle donne lieu à l'élaboration d'une cartographie qui présente l'impact potentiel estimé de chaque risque identifié ainsi que son niveau de maîtrise. Ce processus d'analyse et de gestion des risques est détaillé dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration à la section 4.2 du présent chapitre.

Les principaux risques et facteurs de risques auxquels le Groupe est confronté ainsi que leurs méthodes de gestion et de contrôle sont présentés ci-après par ordre d'importance dans chacune de leur catégorie.

4.1.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ D'IMERYS

■ RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

Les réserves et ressources minérales constituent l'un des principaux actifs du Groupe et le fondement d'une majeure partie de ses activités. Leur correcte évaluation est critique pour la gestion et le développement de celles-ci.

L'estimation des réserves et ressources minérales résulte de l'étude des paramètres géologiques, techniques, économiques et commerciaux disponibles à un instant donné. En raison de changements non prévisibles dans ces paramètres et de l'incertitude naturellement associée à l'évaluation des ressources, aucune garantie absolue ne peut être donnée quant à ces estimations.

Imerys s'est doté d'un réseau interne d'experts, responsables de l'évaluation des ressources et réserves minérales du Groupe pour chacune de ses activités opérationnelles. Sous la responsabilité du Directeur Mines et Géologie Groupe, ces experts procèdent une fois par an à une évaluation consolidée des réserves et ressources minérales du Groupe selon les principes présentés en section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence.

Cette évaluation est présentée chaque année au Comité Exécutif. Le processus et les moyens mis en œuvre pour fiabiliser cette évaluation sont examinés par le Comité Stratégique.

Les méthodes d'estimations utilisées, les calculs effectués et les plans miniers élaborés par chaque site sont audités sur un cycle de trois ans par des experts indépendants associés à des spécialistes internes. En 2012, un audit réalisé par un cabinet de renommée internationale a confirmé la conformité des pratiques du Groupe avec le Code minier international.

Le Directeur Mines et Géologie Groupe a le pouvoir d'intervenir sur les propositions de plans miniers des activités afin d'assurer la conformité de ces plans à la politique à long terme du Groupe et/ou à sa politique de sécurité des employés sur leur lieu de travail et à sa politique de l'environnement.

■ ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

La diversité de ses minéraux, marchés finaux, clients et zones d'implantation offre à Imerys des positions stratégiques fortes en répartissant son profil de risques global. L'activité du Groupe reste toutefois sensible à l'évolution des conditions macro-économiques.

Si l'effet de cette évolution varie le plus souvent en fonction des marchés finaux et des zones géographiques au sein desquelles le Groupe opère, une dégradation concomitante de la conjoncture sur plusieurs marchés et plusieurs zones géographiques peut néanmoins avoir un impact combiné défavorable et significatif sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

Les équipes d'Imerys ont pour objectif d'optimiser constamment la gestion des activités existantes en cherchant notamment à développer des innovations à forte valeur ajoutée, pénétrer de nouveaux marchés et maîtriser, sinon diminuer, les coûts de production et les frais fixes en s'adaptant aux évolutions conjoncturelles ou structurelles. Chaque activité cherche à établir et renforcer ses positions de leader sur ses marchés principaux et, plus généralement, à accroître tous les avantages concurrentiels du Groupe dans les domaines tels que l'exploration et l'exploitation minières, le marketing, la technologie, la logistique et les ressources humaines. Le détail des activités du Groupe est présenté au chapitre 1 du Document de Référence.

Les informations relatives à la performance des activités, l'évolution des marchés, les mesures prises pour s'y adapter et les stratégies envisagées sont périodiquement revues par le Comité Exécutif, le Comité Stratégique et le Conseil d'Administration au travers des processus des plans stratégiques à 5 ans, des budgets annuels et des revues trimestrielles de résultats (voir section 4.2 du présent chapitre).

■ RESSOURCES HUMAINES

La gestion et le développement des activités du Groupe nécessitent l'emploi et le recrutement d'un nombre important de techniciens et de managers hautement qualifiés. Le succès des plans de développement interne et externe du Groupe dépend en partie de sa capacité à recruter et intégrer de nouvelles compétences, y compris dans les zones géographiques les plus reculées, ainsi qu'à former et promouvoir de nouveaux talents.

C'est pourquoi Imerys a élaboré une politique de Ressources Humaines visant à attirer, conserver et renouveler les expertises, talents et compétences nécessaires à l'exercice de ses activités partout dans le monde ainsi qu'au soutien de sa croissance interne et externe. Cette politique est présentée en section 5.6 du chapitre 5 du Document de Référence.

PAYS

Du fait de leur activité minière et de la variété de leurs marchés finaux, les activités du Groupe se sont développées dans de nombreux pays dont plusieurs présentent un intérêt stratégique pour le Groupe. Les évolutions futures de l'environnement politique, social, juridique ou réglementaire de certains pays, notamment des pays à forte croissance, pourraient affecter les actifs du Groupe, ses flux de trésorerie, sa rentabilité et sa capacité à poursuivre ses opérations et son développement dans les pays concernés.

Imerys utilise pour l'identification des pays à risques la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface, la principale compagnie d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation. Cette notation permet de mesurer le degré d'exposition des engagements économiques et financiers d'une entité dans les pays concernés (pour plus d'informations sur ces notations, voir la partie "Information par secteurs" des états financiers consolidés). Le Groupe fait aussi appel, en tant que de besoin, à des consultants externes pour l'informer plus en détail sur l'environnement local (économique, politique,...) de certains pays et anticiper ses éventuelles évolutions. Enfin, d'autres indicateurs internationaux sont analysés régulièrement pour mesurer l'exposition de ses personnels et de ses actifs aux risques naturels, criminels et politiques.

En parallèle, Imerys a initié une procédure de suivi périodique de la performance du Groupe dans certains pays (Brésil, Chine et Inde notamment) et a renforcé l'organisation transversale pays ou régionale en fonction de la taille et de la nature de ses activités existantes et de leur potentiel de développement. Le Comité Exécutif revoit régulièrement ces éléments ainsi que l'exposition du Groupe à ces risques pays. Une synthèse de ces analyses et des actions mises en place est présentée au Comité d'Audit à sa demande.

Enfin, Imerys développe dans ces pays ses relations avec les autorités et les communautés locales afin de créer et d'entretenir une confiance réciproque sur la base d'échanges périodiques et transparents sur les activités et les méthodes du Groupe. Ces relations doivent permettre par ailleurs de mieux anticiper les changements locaux majeurs qui pourraient avoir un impact sur les activités du Groupe.

■ PRIX DE L'ÉNERGIE

(Voir note 25.5 aux états financiers consolidés)

■ OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

Partout dans le monde et dans toutes ses activités, Imerys met en œuvre une stratégie de croissance alliant développement interne et externe (voir section 1.2 du chapitre 1 du Document de Référence). Dans ce cadre, le Groupe procède fréquemment à des acquisitions d'activités ou de sociétés ainsi qu'à la création de joint ventures. Par nature, ces opérations comportent des risques liés notamment à l'évaluation des actifs et passifs correspondants, à l'intégration du personnel, des activités, des technologies et des produits acquis ou à l'évolution des relations avec les partenaires concernés.

Imerys a mis en place des procédures internes de contrôle destinées à couvrir l'analyse des cibles potentielles (avec l'application de critères stricts de rentabilité des investissements et l'accomplissement de due diligences approfondies), la revue et l'acceptation des conditions

contractuelles de réalisation des opérations (avec notamment des engagements d'indemnisation de la part des vendeurs contre les passifs cachés) ainsi que la préparation, la mise en œuvre et le suivi de l'intégration des activités ou sociétés acquises. Ces procédures impliquent, en fonction des montants en jeu, une approbation préalable par le Président-Directeur Général, le Comité Stratégique et/ou le Conseil d'Administration (voir section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence).

■ RÉGIMES DE RETRAITE

(Voir notes 4.19, 8, 12 et 24.1 aux états financiers consolidés)

■ MATIÈRES PREMIÈRES

Les matières premières représentent 18,4 % des produits et charges courants du Groupe en 2012. L'évolution du coût de ces matières et leurs conditions d'approvisionnement peuvent ainsi affecter sa marge opérationnelle.

Dans ce contexte, la stratégie du Groupe est d'intégrer, chaque fois que cela est économiquement et techniquement possible, la propriété ou l'exploitation des ressources minérales nécessaires à la conduite de ses activités (voir le portefeuille des minéraux du Groupe présenté en section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence). Pour les autres matières premières critiques, la sécurité des approvisionnements est assurée par des contrats le plus souvent pluriannuels et/ou une diversité des fournisseurs. Ainsi, en 2012, les achats auprès des dix principaux fournisseurs d'Imerys (transport et énergie inclus) ne représentent que 10,96 % du montant total des achats du Groupe, aucun d'entre eux n'atteignant individuellement le seuil de 3 %.

Une politique d'analyse des risques liés aux achats a été développée afin de maîtriser ces approvisionnements. Dans ce cadre, le programme SQF ("Système de Qualification des Fournisseurs") est mis à disposition des activités du Groupe pour minimiser leurs risques d'approvisionnement et qualifier leurs fournisseurs. Par ailleurs, Imerys désigne les responsables Achats par catégorie d'achat, dès que cela est possible, afin d'assurer une spécialisation propice à la négociation de meilleures conditions d'achats.

Le risque de dépendance du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs critiques ainsi que la procédure de gestion qui lui est associée ont été présentés au Comité d'Audit en 2011.

■ RISQUE CRÉDIT CLIENTS

(Voir note 22.4 aux états financiers consolidés)

Le niveau de risque des crédits clients est plutôt limité pour le Groupe en raison de la diversité de ses activités et de ses implantations géographiques ainsi qu'en raison de la multiplicité et la dispersion de ses clients. En 2012, les ventes aux dix principaux clients d'Imerys représentent 13,85 % du chiffre d'affaires du Groupe, aucun d'entre eux n'atteignant individuellement le seuil de 3 %. Aussi, le Groupe estime n'avoir à ce jour aucun risque significatif de dépendance vis-à-vis de ses clients.

Par ailleurs, les créances clients font l'objet en interne de suivis rigoureux dans chaque activité et des assurances crédit sont mises en place en Europe en fonction des circonstances propres à chacune d'entre elles.

Facteurs de risques

Les crises économiques récentes qui ont accru le risque de crédit de certains clients du Groupe n'ont pas mis en évidence de situations où la défaillance, même simultanée, de plusieurs clients significatifs pourrait avoir un impact combiné majeur sur les résultats et la situation financière du Groupe. Le montant total provisionné au titre

des dépréciations de créances clients s'élève à 25,8 millions d'euros (soit 4,8 % du montant des créances clients) au 31 décembre 2012, contre 30,5 millions d'euros (soit 5,5 % du montant des créances clients) au 31 décembre 2011.

4.1.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

■ ENVIRONNEMENT, SANTÉ & SÉCURITÉ

La plupart des activités industrielles d'exploitation minière et de transformation des minéraux, qui constituent le cœur de métier d'Imerys, peuvent avoir un impact sur leur environnement, même si celui-ci est limité. Ainsi, Imerys constitue des provisions destinées à couvrir les risques environnementaux résultant de l'activité industrielle du Groupe ainsi que des provisions pour réhabilitation des sites miniers en fin d'exploitation. Ces provisions s'élèvent à 151,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 (157,5 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Par ailleurs, les activités du Groupe nécessitent l'exécution quotidienne de tâches qui comportent des risques et qui exigent donc une formation des employés adaptée notamment à l'utilisation d'explosifs, à la conduite d'équipements mobiles lourds et au travail en hauteur.

Pour encadrer ces risques, Imerys dispose d'une Direction Environnement, Santé & Sécurité ("Direction EHS") qui a pour mission d'orienter et d'assister les activités opérationnelles et le Groupe dans leurs efforts de développement et de maintien d'un niveau adéquat de protection des personnes (salariés d'Imerys ou personnel extérieur), des biens et de l'environnement.

La Direction EHS effectue un audit des programmes mis en œuvre par les activités opérationnelles afin d'en vérifier la conformité avec les réglementations locales et avec les standards de sécurité, d'hygiène et d'environnement internes à Imerys lorsqu'ils sont plus exigeants. La politique EHS prévoit de 30 à 35 audits par an afin de pouvoir vérifier les sites les plus importants du Groupe tous les trois ans.

Par ailleurs, un programme de formation interne est assuré par la Direction EHS. Les "Universités de la Sécurité Imerys" permettent de former les participants à l'évaluation des risques professionnels et favorisent l'amélioration de la culture sécurité. Ces Universités contribuent au partage des expériences au sein du Groupe et à la constitution de réseaux internes solides et dynamiques en matière de sécurité. Des conférences en ligne complètent cette formation. Elles sont organisées tous les mois afin de détailler des thèmes précis liés à la sécurité ou à l'environnement.

En 2012, les différentes composantes du programme de sécurité mis en place progressivement depuis 2005 ont été regroupées en une approche intégrée, intitulée l' "Imerys Safety System" qui en accroit la lisibilité et l'impact. Parallèlement, les actions de prévention contre les accidents graves, engagées en 2011, se sont poursuivies. Un critère d'auto-évaluation axé sur la sécurité comportementale a été ajouté aux autodiagnostics réalisés tous les mois par chaque site pour vérifier la bonne application des Six Protocoles Critiques (qui recouvrent les activités susceptibles de générer les risques d'accidents les plus graves au sein des exploitations minières).

Le Comité Exécutif examine périodiquement les indicateurs de performance EHS et le résultat des audits dans les différentes activités. Le Comité d'Audit revoit les processus et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Une présentation générale de ces éléments est effectuée au moins une fois par an au Conseil d'Administration.

Le détail de ces informations est présenté en section 5.1 du chapitre 5 du Document de Référence.

OPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Comme pour tous les groupes industriels, les sites de production d'Imerys sont exposés à la survenance d'incidents imprévus (de natures ou origines diverses, tels que des accidents, catastrophes naturelles, bris de machine,...) pouvant entraîner des arrêts temporaires d'exploitation dont certains sont susceptibles d'affecter significativement l'activité des sites opérationnels concernés.

Le risque de survenance de tels événements et leur incidence éventuelle sur l'activité du Groupe dans son ensemble se trouvent limités par l'ensemble des facteurs et mesures suivants : un nombre et une dispersion géographique de sites industriels de taille souvent modeste dans chacune des activités opérationnelles ; des investissements consacrés régulièrement par chacune des activités à la modernisation et à l'entretien de son outil industriel ; une politique active de prévention des risques industriels instaurée par le Groupe, intégrant notamment l'élaboration de plans de continuité d'activité et/ou de plans de gestion de crise pour les sites les plus stratégiques ainsi qu'un programme de revue de la solidité des digues pour les sites concernés.

Par ailleurs, l'impact financier potentiel pouvant résulter des dommages aux actifs industriels ou d'arrêts temporaires d'exploitation est couvert auprès d'un assureur de réputation et de solidité financière internationalement reconnues dans le cadre d'un programme de couverture auquel est associé un vaste programme de prévention des risques (voir paragraphe 4.1.5 du présent chapitre).

Enfin, des indicateurs de performance sont déployés au sein de chaque activité opérationnelle afin de pouvoir comparer et analyser les performances opérationnelles de chaque site industriel et mettre en œuvre, si besoin, des actions correctives qui devront permettre d'améliorer ces performances.

Ces indicateurs sont suivis également dans le cadre de la gestion des projets industriels pour lesquels de nouvelles procédures sont mises en place au sein du Groupe.

Une présentation de la politique du Groupe en matière d'assurance, de couverture de ses risques et des programmes de prévention associés est effectuée périodiquement par le Directeur Juridique au Comité Exécutif et, une fois par an, au Comité d'Audit dans le cadre de sa revue des principaux risques du Groupe.

4.1.3 RISQUES JURIDIQUES

■ RESPECT ET/OU CHANGEMENT DES LOIS ET DES RÉGLEMENTATIONS

Les sociétés du Groupe sont soumises à un nombre important de législations et réglementations nationales et régionales compte tenu de la nature de leurs opérations (notamment exploitation des ressources naturelles), et de leur implantation diversifiée (252 sites industriels dans 48 pays à fin 2012). Le Groupe doit ainsi s'assurer qu'il est en mesure de respecter au mieux ces réglementations afin de pouvoir continuer à exploiter l'ensemble de ses opérations et leur permettre de conserver un niveau de rentabilité acceptable.

Dans les pays à forte croissance principalement, les sociétés étrangères (et plus particulièrement les sociétés exploitant des ressources naturelles locales) peuvent se trouver affectées par l'adoption de textes législatifs ou réglementaires discriminatoires ou par l'interprétation qui en est faite par les autorités chargées de leur application. Par ailleurs, le cadre législatif et réglementaire se renforce d'une façon générale dans les domaines de la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des personnes. Les coûts associés à la mise en conformité des activités du Groupe avec ces lois, règlements ou interprétations, les éventuelles sanctions imposées en cas de manquements et l'atteinte à la réputation du Groupe qui peut en découler pourraient avoir un impact négatif sur les conditions économiques d'exploitation du Groupe et la compétitivité des activités concernées.

Pour assurer au mieux la conformité de ses opérations avec l'ensemble des législations et réglementations qui leur sont applicables, Imerys s'est doté d'un réseau de juristes internes rattachés à la Direction Juridique et localisés, pour certains, au sein même des activités ou dans les principales zones géographiques du Groupe. Par ailleurs, comme indiqué aux paragraphes 4.1.1 et 4.1.2 du présent chapitre, des audits portant sur la géologie et les pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité permettent de vérifier régulièrement la conformité des activités locales avec les lois et réglementations applicables.

Imerys développe dans de nombreux pays d'étroites relations avec les instances réglementaires, les associations professionnelles, les autorités et les communautés locales afin de mieux anticiper ou orienter, lorsque cela s'avère possible, les changements législatifs et réglementaires envisagés qui pourraient avoir un impact sur les activités du Groupe. Imerys essaye d'anticiper et d'intégrer ces évolutions dans ses programmes de Recherche & Développement afin de pouvoir répondre rapidement aux nouvelles réglementations le moment venu tout en limitant ses coûts et/ou afin d'utiliser ces évolutions comme des opportunités commerciales pour le Groupe.

À la connaissance d'Imerys, il n'existe pas de risque ayant un impact financier significatif sur ce sujet à la date du présent Document de Référence.

LITIGES

(Voir note 24.2 aux états financiers consolidés)

Le Groupe est exposé à des risques de contentieux et réclamations survenant dans le cours normal de ses activités. Les plus fréquents concernent des allégations de préjudices (personnels ou financiers) mettant en cause la responsabilité des sociétés du Groupe au titre :

de l'exploitation de leurs activités commerciales ou industrielles (notamment des réclamations de clients concernant la livraison de produits défectueux – le plus souvent couvertes par les programmes d'assurance du Groupe – ou de tiers concernant des troubles de voisinage) ; d'une éventuelle violation de certaines obligations contractuelles ; ou du non-respect de certaines dispositions légales ou réglementaires applicables en matière sociale, immobilière ou environnementale.

Par ailleurs, Imerys est également tenu à certaines obligations d'indemnisation – ou bénéficie de certains droits à être indemnisé – au titre des garanties de passif accordées dans le cadre des cessions – ou acquisitions – d'actifs intervenues dans le passé.

La Direction Juridique gère, avec l'assistance des avocats locaux qu'elle désigne, l'ensemble des réclamations contentieuses impliquant le Groupe. La synthèse des réclamations les plus significatives est revue avec la Direction Financière et les auditeurs du Groupe à l'issue de chaque semestre. Une présentation résumée en est faite par le Directeur Juridique au Comité d'Audit dans le cadre de son examen annuel des risques du Groupe.

Bien qu'il soit impossible de prévoir avec certitude l'issue de tous les litiges et réclamations en instance, leur règlement pris individuellement ou dans son ensemble ne devrait pas – même s'il était défavorable aux sociétés du Groupe concernées – avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe. Le montant provisionné au titre des risques de garanties produits s'élève à 27,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 (30,8 millions d'euros au 31 décembre 2011) et le montant provisionné au titre des risques juridiques, sociaux et réglementaires s'élève à 83,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 (96,1 millions d'euros au 31 décembre 2011). Ces provisions ont une échéance probable située entre 2013 et 2017.

Plus généralement, à la date du présent Document de Référence, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont la Société est menacée, n'est susceptible d'avoir, à la connaissance d'Imerys, ou n'a eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

■ CONTRATS IMPORTANTS

À la connaissance d'Imerys, en dehors des contrats conclus (i) dans le cadre de la marche normale des affaires, y compris ceux relatifs aux droits d'exploiter les réserves et ressources minières, (ii) au titre des opérations d'acquisition ou de cession d'activités, ou encore des financements mentionnés dans le présent Document de Référence, il n'existe aucun autre contrat important qui ait été signé par les sociétés du Groupe dans les deux années précédant la date du présent Document de Référence, qui soit encore en vigueur à cette date, et qui contiendrait des dispositions conférant une obligation ou un engagement susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière ou le cash flow du Groupe.

Toutefois, dans le cadre de certains contrats, des engagements et garanties significatifs ont été accordés par Imerys ou ses filiales. Le montant des engagements donnés hors bilan s'élève à 446,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 507,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 (voir note 30 aux états financiers consolidés).

4.1.4 RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS

(Voir notes 22 et 25 aux états financiers consolidés)

4.1.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La politique du Groupe en matière de protection de ses actifs et de ses revenus contre les risques identifiables vise à rechercher sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre leur coût et l'étendue des couvertures proposées.

La couverture des risques majeurs, communs à toutes les activités opérationnelles, est intégrée dans des programmes internationaux d'assurance Groupe de type "Tous Risques Sauf", souscrits sur le marché par Imerys auprès d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues. Cette intégration permet d'offrir des garanties étendues avec des limites élevées, tout en en optimisant le coût. Dans le cadre de la stratégie de croissance externe du Groupe, les activités acquises sont soit immédiatement incluses dans les programmes d'assurance Groupe existants, soit bénéficient de conditions de couverture au moins équivalentes. Dans ce dernier cas, l'intégration est limitée aux seuls compléments de couverture offerts par les programmes Groupe par rapport aux polices locales d'assurance applicables aux activités acquises.

Les sociétés du Groupe recourent également au marché local pour couvrir, en utilisant le service des courtiers en charge de la gestion des programmes d'assurance Groupe, les risques spécifiques à certaines de leurs activités ou opérations ponctuelles, ou encore lorsque de telles assurances sont obligatoires du fait de la réglementation locale applicable.

Le Groupe estime bénéficier à ce jour de couvertures d'assurance adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés, ou de limites de garanties pour les risques les plus importants liés à ses activités dans le monde.

Les deux principaux programmes d'assurance Groupe couvrent les risques de responsabilité civile ainsi que les dommages matériels et pertes d'exploitation.

■ RESPONSABILITÉ CIVILE

Ce programme a pour objet de couvrir l'éventuelle mise en cause de la responsabilité du Groupe à l'occasion des dommages corporels, matériels et immatériels, survenant tant en cours d'exploitation qu'après livraison des produits, ainsi que les dommages résultant de pollutions accidentelles.

La couverture des activités du Groupe est assurée en premier lieu par des polices locales émises dans chaque pays (1^{re} ligne), complétées par une police "Master" émise en France et par une police supplémentaire "Excess" en excédent de la limite de garantie de cette police "Master". Les assureurs du Groupe sont XL Insurance Company Ltd UK (notée A – Strong – par Standard & Poors) et AXA Corporate Solutions (notée A+ stable par Standard & Poors).

Ces polices "Master" et "Excess" interviennent également en complément de limite et de garantie de plusieurs sous-programmes

spécifiques, notamment en Amérique du Nord, pour couvrir la Responsabilité Civile Automobile et Employeur, et en complément de la police d'assurance obligatoire Responsabilité Civile Employeur émise en Grande-Bretagne.

Le niveau de couverture offert par le Programme du Groupe en Responsabilité Civile s'élève, sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance pour ce type de risques, et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés, à 100 millions d'euros par sinistre et par an.

L'actuel programme du Groupe en Responsabilité Civile a son échéance de renouvellement fixée au 31 décembre 2014. Sauf exceptions, la franchise standard applicable est de 50 000 euros par sinistre et peut atteindre 10 % du sinistre (plafonnés à 200 000 euros par sinistre) pour les sinistres supérieurs à 500 000 euros, en dehors du Canada et des États-Unis où elles s'élèvent respectivement à 100 000 et 250 000 dollars américains.

■ DOMMAGES MATÉRIELS ET PERTES D'EXPLOITATION

Ce programme a notamment pour objet de couvrir les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ("DDPE").

La couverture des activités du Groupe en DDPE est assurée par une police "Master" émise en France qui s'applique directement dans la plupart des pays européens et en complément des polices locales émises dans les autres pays, lorsque la réglementation le permet.

Depuis 2002, Imerys a décidé de retenir au sein d'une captive de réassurance, consolidée dans les comptes du Groupe, les risques dits de fréquence, à concurrence d'un montant plafonné de sinistres, porté, à compter du 1er janvier 2013, à 900 000 euros par sinistre et 4 millions d'euros en cumulé annuel (vs. 900 000 et 2,5 millions d'euros auparavant).

La police "Master" offre au Groupe, sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance pour ce type de risque et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés, une garantie en DDPE à hauteur de 200 millions d'euros par sinistre.

L'actuel programme Groupe en matière de DDPE, souscrit auprès de la compagnie mutualiste FM Insurance Company Limited (notée A+ – Superior – par AM Best et AA – Very Strong – stable par Fitch), a son échéance de renouvellement fixée au 31 décembre 2013.

En confiant son programme DDPE à un assureur réputé pour son expertise en matière d'ingénierie de prévention, Imerys entend poursuivre ses efforts accentués de sensibilisation et de protection des risques dans les unités opérationnelles en les inscrivant dans

sa démarche plus globale de Développement Durable. La quasitotalité des sites industriels du Groupe fait ainsi l'objet de visites régulières par des ingénieurs de prévention. Les recommandations qui en résultent permettent à Imerys d'améliorer sa gestion des risques industriels. Plus de 100 sites ont ainsi été visités en 2012. Depuis 2007, des séminaires de sensibilisation aux risques industriels (incendie, risque électrique, travaux par points chauds,...) sont organisés dans le Groupe, animés par les ingénieurs de prévention de FM Global.

■ AUTRES RISQUES TRANSVERSAUX ASSURÉS

Les principaux autres programmes d'assurance Groupe visent à couvrir les risques suivants, communs à toutes les entités juridiques ou à plusieurs activités du Groupe : responsabilité civile des mandataires sociaux ; assurance de la flotte automobile (Europe et États-Unis) ; transport (marine cargo et affréteur) ; accidents du travail (notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni).

4.2 CONTRÔLE INTERNE

4.2.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ INTRODUCTION

Le contexte

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, tel que modifié par la loi française de sécurité financière ("LSF") du 1^{er} août 2003, puis par les lois du 30 décembre 2006 et du 3 juillet 2008, le Président du Conseil d'Administration a établi le 13 février 2013 son rapport rendant compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Imerys.

Une information détaillée sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et, plus généralement, sur sa composition, l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein et son fonctionnement, ainsi que sur les limitations apportées aux pouvoirs de la Direction Générale par le Conseil, figure en section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence. Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux figurent en section 3.3 du chapitre 3 du Document de Référence. Ces informations sont accompagnées, le cas échéant, d'une note expliquant les raisons pour lesquelles le Groupe n'applique pas à ce jour certaines dispositions du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, auquel le Conseil d'Administration de la Société déclare se référer. Par ailleurs, les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ainsi que les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont présentées aux sections 7.1 et 7.4 du chapitre 7 du Document de Référence. L'ensemble de ces informations doit être considéré comme faisant partie intégrante du Rapport du Président du Conseil d'Administration.

La partie du rapport présentée ci-après décrit plus précisément les principales procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe. Cette partie a été préparée sous la responsabilité du Département Risques et Contrôle Interne d'Imerys et revue par le Président-Directeur Général qui a validé son contenu. L'intégralité du rapport a par la suite été communiquée

aux Commissaires aux comptes pour discussion et au Comité d'Audit pour revue avant son approbation définitive par le Conseil d'Administration.

Les objectifs du contrôle interne

Le Groupe s'appuie sur le cadre de référence et son guide d'application publié en janvier 2007 par l'AMF, et mis à jour en juillet 2010, pour définir son référentiel de contrôle interne et structurer son approche. Ce référentiel intègre notamment les objectifs et les composantes du cadre de référence.

Le dispositif de contrôle interne d'Imerys couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe, y compris les sociétés nouvellement acquises.

En assurant la mise en œuvre de ce dispositif dans l'ensemble de ses activités, Imerys vise à se doter des moyens d'actions nécessaires pour gérer les risques auxquels celles-ci sont soumises, assurer la fiabilité et l'intégrité de son information financière et organiser la correcte gestion de ses opérations conformément aux lois et règlements en vigueur, aux principes de gestion et à la stratégie du Groupe. Ce dispositif de contrôle interne contribue ainsi à protéger la valeur de l'entreprise pour ses actionnaires et ses salariés et à atteindre les objectifs qu'il se fixe.

Toutefois, par essence, un tel dispositif ne peut fournir aucune garantie absolue quant à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe est confronté et à la réalisation de ses objectifs.

Les principes du contrôle interne

En cohérence avec les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne d'Imerys repose sur les principes fondateurs suivants :

- une organisation choisie et maîtrisée, intégrant des hommes et des femmes compétents et responsables;
- une communication interne ciblée;
- une analyse périodique des risques principaux du Groupe ;
- des activités de contrôle adaptées ;
- une revue régulière des pratiques de contrôle interne dans le Groupe.

Contrôle Interne

■ UNE ORGANISATION CHOISIE ET MAÎTRISÉE

Le modèle organisationnel

Le contrôle interne d'Imerys s'appuie sur l'organisation opérationnelle et managériale du Groupe ainsi que sur les Directions fonctionnelles dédiées directement ou indirectement à la maîtrise des risques auxquels le Groupe est exposé.

Le dispositif de contrôle mis en place au sein du Groupe repose sur une structure de gouvernement resserrée qui garantit la transparence et la traçabilité des décisions, tout en préservant les principes de subsidiarité et de décentralisation considérés comme essentiels à la gestion optimale de ses activités industrielles et commerciales. Il requiert une implication forte de la part de chaque responsable opérationnel ou fonctionnel qui doit s'approprier les politiques et procédures définies au niveau du Groupe, contribuer à leur mise en œuvre et à leur respect et compléter leur contenu par des mesures adaptées aux spécificités des activités ou domaines dont il a la charge.

Ainsi, la gestion des opérations est encadrée d'une part par les politiques du Groupe et les délégations d'autorité aux responsables opérationnels qui en résultent, et d'autre part, par les contrôles et audits spécifiques mis en œuvre par les Directions centrales fonctionnelles dans leur domaine de responsabilité, par des audits périodiques réalisés par la Direction de l'Audit Interne et par des auto-évaluations effectuées au moins une fois tous les trois ans par les responsables des principales entités sous le contrôle du Département Risques et Contrôle Interne. Par ailleurs, le contrôle et le suivi de la gestion opérationnelle des activités sont effectués continuellement par les responsables d'activités, et périodiquement par le Président-Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe au travers des processus budgétaires, des revues trimestrielles de résultats ainsi que des reportings mensuels de gestion dont les principaux éléments et conclusions sont commentés lors des réunions mensuelles du Comité Exécutif. Les états financiers consolidés semestriels et annuels sont également revus par le Conseil d'Administration et approuvés par celui-ci après examen du Comité d'Audit.

Les orientations à plus long terme de chaque activité et les prévisions financières qui en résultent sont formalisées et suivies dans le cadre d'un plan stratégique pluriannuel pour le Groupe et de revues stratégiques périodiques pour chacune des activités. Leur élaboration est supervisée et contrôlée par le Président-Directeur Général. Leurs conclusions sont revues par le Comité Exécutif avant d'être présentées au Comité Stratégique puis, pour approbation, au Conseil d'Administration.

Les acteurs du Contrôle Interne

Le Conseil d'Administration et ses Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration exerce un contrôle permanent sur la gestion du Groupe menée par le Président-Directeur Général. Dans ce cadre, il s'assure notamment de la correcte mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe.

Pour l'assister dans sa mission, le Conseil a constitué trois Comités spécialisés : le Comité Stratégique, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité d'Audit. Les responsabilités du Comité Stratégique et du Comité d'Audit en matière d'identification et de gestion des risques ainsi qu'en matière de suivi des dispositifs de contrôle interne sont présentées à *la section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence*. Le Comité d'Audit revoit notamment au moins une fois par an les processus mis en place et les résultats obtenus en matière d'analyse des risques et d'appréciation des dispositifs de contrôle interne.

Ces Comités spécialisés exercent leurs activités sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

La Direction Générale et le Comité Exécutif

Le Président-Directeur Général assume la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle de l'ensemble des activités du Groupe pour mettre en œuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration. En particulier, il est responsable de la mise en œuvre effective des dispositifs de contrôle interne au sein du Groupe.

Le Président-Directeur Général est assisté dans sa mission par un Comité Exécutif dont il désigne les membres. Ceux-ci représentent chacune des branches d'activité et principales Directions fonctionnelles du Groupe. Par délégation, les membres du Comité Exécutif sont chargés de la mise en place et du suivi des systèmes de contrôle interne dans leur périmètre de responsabilité.

Les Directions opérationnelles

Conformément aux principes de décentralisation opérationnelle du Groupe, les responsables de chaque activité ont les pouvoirs nécessaires pour organiser, diriger et gérer les opérations dont ils ont la charge, et en assurer la délégation dans des conditions similaires aux responsables qui leur reportent.

Chaque activité privilégie l'organisation la mieux adaptée à ses marchés en tenant compte de ses caractéristiques commerciales, industrielles ou géographiques propres. Il est de sa responsabilité d'adopter des dispositifs de contrôle interne cohérents d'une part avec son organisation et d'autre part avec les principes et règles du Groupe.

Les Directions fonctionnelles

Les Directions fonctionnelles (Finance, Stratégie, Juridique & Corporate Support, Ressources Humaines, Innovation, Recherche & Technologie et Support Business, Mines & Géologie et Environnement, Santé & Sécurité) assurent une double mission : organisation et contrôle des opérations du Groupe relevant de leur domaine respectif d'expertise et assistance technique aux activités opérationnelles dans ces domaines lorsque cela est nécessaire. Ce noyau fonctionnel central, complété des Départements fonctionnels spécifiques (Achats, Direction Industrielle et Systèmes d'Information), permet non seulement de bénéficier des effets d'échelle liés à la taille du Groupe et d'un meilleur partage des compétences, mais également de s'assurer que toutes les opérations relevant de leurs domaines de compétence se réalisent dans un cadre de gestion et de contrôle homogène et sécurisé.

La présence des Directions fonctionnelles contribue significativement aux dispositifs de contrôle interne du Groupe. La plupart des responsables de ces fonctions disposent d'une autorité fonctionnelle sur tous les responsables qui exercent des missions relevant de leur domaine d'expertise dans les activités opérationnelles.

Le Comité Opérationnel des Risques

Début 2011, un Comité Opérationnel des Risques a été créé afin de mieux coordonner les activités d'analyse et de gestion des risques et des contrôles au sein du Groupe. Il est composé des principaux responsables des Directions fonctionnelles centrales. En 2012, il s'est réuni à trois reprises afin d'analyser et prendre des décisions sur un certain nombre de risques identifiés pour le Groupe, les principales actions envisagées en vue de renforcer les contrôles internes existants et les causes des éventuelles déficiences relevées.

La Direction de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit Interne a pour mission de vérifier les dispositifs de contrôle interne du Groupe et de s'assurer qu'ils sont conformes aux principes et aux règles qui les régissent. Elle se doit d'alerter le management sur les défaillances éventuelles de contrôle interne relevées et participe à l'élaboration des recommandations proposées afin de corriger ces défaillances.

La Direction de l'Audit Interne est une fonction d'appui au management, indépendante des activités opérationnelles et fonctionnelles qu'elle contrôle. Pour cela, le Directeur de l'Audit Interne a un double rattachement : il est rattaché hiérarchiquement au Président-Directeur Général et fonctionnellement au Comité d'Audit.

Le Département Risques et Contrôle Interne

Le Département Risques et Contrôle Interne reporte depuis novembre 2011 à la Direction de l'Audit Interne et travaille en étroite relation avec la Direction Juridique & Corporate Support, les autres Directions fonctionnelles du Groupe et les principaux responsables opérationnels de chacune des activités.

Le Responsable de ce département s'appuie sur le réseau des contrôleurs financiers locaux pour réaliser ses missions. Celles-ci ont pour objectif de coordonner l'amélioration continue des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe et sont organisées autour de trois activités: l'analyse des risques; l'administration des politiques et procédures du Groupe (incluant leur diffusion dans l'ensemble des activités); la revue globale des pratiques de contrôle interne dans le Groupe.

Le cadre de référence

Les règles du Groupe

La politique de contrôle interne d'Imerys est formalisée par un certain nombre de chartes (Charte du Conseil d'Administration, Charte de Développement Durable, Charte Environnement, Santé & Sécurité, Charte d'Audit Interne) et de codes (Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, politique de Gouvernement d'Entreprise) applicables à

l'ensemble du Groupe. Ceux-ci visent à créer un environnement de contrôle favorable, fondé sur des principes solides et une pratique expérimentée du Gouvernement d'Entreprise, ainsi que sur des comportements respectueux des lois et règlements, intègres, éthiques et conformes aux objectifs stratégiques du Groupe.

Par ailleurs, des politiques Groupe ont été définies par les Directions et Départements fonctionnels qui définissent l'organisation, les responsabilités, les principes de fonctionnement et de reporting propres au domaine respectif d'expertise dont ils sont responsables.

Enfin, le manuel de contrôle interne Groupe définit les principes majeurs de contrôle interne et les principales activités de contrôle qui doivent être réalisées dans le cadre des processus opérationnels et financiers du Groupe.

Les chartes, politiques et manuels du Groupe sont regroupés dans un recueil appelé le "Blue Book" disponible en ligne sur intranet et accessible à l'ensemble des salariés. Ce premier corps de règles constitue le cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire les activités opérationnelles du Groupe. Il s'applique à l'ensemble des sociétés et activités d'Imerys.

Dans les activités opérationnelles, un second corps de règles définit éventuellement leurs propres principes de fonctionnement et de reporting. Ces modalités sont, dans le respect des politiques Groupe, adaptées à leur propre mode d'organisation, à la gestion de leurs activités minières, industrielles et commerciales spécifiques et aux risques particuliers associés. Elles tiennent compte des spécificités relatives aux lois et règlements locaux.

Depuis 2011, le Groupe a mis en place un processus de certification électronique afin de pouvoir diffuser des communications spécifiques de contrôle interne. Par ce biais, les managers et tout autre salarié d'Imerys concerné certifient avoir lu l'information communiquée et s'engagent à faire respecter dans leur domaine de responsabilité les règles qui y sont exposées. En 2011, ce processus de certification a été utilisé pour communiquer les règles d'autorité managériales du Groupe qui définissent l'attribution des responsabilités internes et les circuits d'approbation pour un certain nombre de ses opérations majeures. En 2012, ce processus a été utilisé pour diffuser une communication détaillée sur les risques de fraude.

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires

Au-delà du simple respect des lois et réglementations applicables, Imerys attend de ses activités qu'elles soient conduites de manière éthique et transparente partout dans le monde, en préservant au mieux l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys résume les principes éthiques que le Groupe s'attend à voir respecter par l'ensemble de ses employés, et notamment ses dirigeants, ainsi que par ses sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires avec lesquels sont établies d'étroites relations. Il est conçu de façon à ce que chacun adopte dans son travail quotidien non seulement une attitude conforme aux législations locales mais également une attitude en adéquation avec les valeurs, principes et règles du Groupe en matière de responsabilité, d'intégrité, d'équité et d'ouverture.

Pour plus d'informations à ce sujet, *voir section 5.2 du chapitre 5 du Document de Référence*.

Contrôle Interne

Les systèmes d'information

L'efficacité des systèmes et outils d'information contribue à la fiabilité et à l'amélioration de la gestion des processus fonctionnels et opérationnels.

La politique du Groupe consiste à intégrer et suivre dans ses outils informatiques de gestion ("ERP") la portion la plus importante possible de la chaîne de valeur (notamment les ventes, la distribution, les achats, les stocks, les immobilisations, la production, la chaîne logistique, la finance). Imerys s'efforce d'utiliser les systèmes de contrôle intégrés aux ERP de manière à assurer un niveau de contrôle optimal tout en satisfaisant aux exigences propres à la meilleure conduite de ses activités opérationnelles. Cette utilisation est vérifiée régulièrement dans le cadre des missions spécialisées de la Direction de l'Audit Interne dans le domaine informatique.

Imerys est organisé autour d'un petit nombre d'ERP, sélectionnés afin de permettre à la fois des synergies en matière de support et de maintenance et un degré d'homogénéisation satisfaisant, mais aussi pour tenir compte de la taille des opérations et des zones géographiques où ils doivent être déployés.

Pour la consolidation et le reporting de ses informations comptables et financières, le Groupe utilise un logiciel unique déployé dans toutes ses entités.

Par ailleurs, des outils de consolidation et de suivi des données non financières les plus importantes ont été mis en place dans l'ensemble du Groupe. Ils permettent, suivant le cas :

- d'obtenir une meilleure vision de la performance des différentes activités du Groupe, de prévenir ou remédier à d'éventuelles difficultés ainsi que d'encourager et mesurer les progrès (exemples : consolidation et reporting des indicateurs représentatifs en matière de gestion des Ressources Humaines et en matière de gestion de l'environnement, la santé ou la sécurité);
- de fiabiliser la gestion de certaines données et contribuer au suivi de leur conformité au regard des obligations légales ou réglementaires applicables et des règles du Groupe (exemples : consolidation et reporting des informations juridiques et administratives relatives aux filiales et participations du Groupe et à leurs mandataires sociaux ; gestion des comptes bancaires et des flux de trésorerie intra-groupe).

Les principes de gestion des Ressources Humaines

La gestion des Ressources Humaines s'inscrit dans le dispositif de contrôle interne d'Imerys en permettant au Groupe de s'assurer que ses salariés ont un niveau de compétence approprié au regard des responsabilités qui leur sont confiées, qu'ils sont conscients de ces responsabilités et de leurs limites, et qu'ils sont informés et respectueux des règles du Groupe.

À ce titre, un ensemble de règles a été élaboré pour assurer la conformité des décisions prises aux lois et conventions internationales applicables, contrôler l'intégrité des processus de fixation et de règlement des salaires, superviser la mise en place des avantages sociaux, recueillir et traiter les informations. D'autres politiques Ressources Humaines ont par ailleurs été élaborées et couvrent les domaines tels que les relations avec les employés, les conseils donnés aux voyageurs, la mobilité internationale, la gestion de crise.

Le recrutement et le développement

Pour soutenir sa croissance, le Groupe recrute dans tous les pays et toutes les fonctions. Afin d'assurer la cohérence et la pertinence de ces recrutements, la Direction des Ressources Humaines définit des standards et s'assure périodiquement de la qualité des pratiques. En outre, aucun cadre dirigeant ne peut être recruté sans l'implication de la Direction des Ressources Humaines et, le cas échéant, des Directions fonctionnelles concernées.

La procédure de développement des carrières comporte deux volets: le P.A.D. ("Performance Appraisal and Career Development"), au travers duquel des objectifs individuels sont fixés et les réalisations annuelles évaluées par les responsables hiérarchiques; l'O.P.R. ("Organisation and People Review"), dans le cadre duquel les situations individuelles (notamment l'identification de hauts potentiels ou de contributeurs exceptionnels...), les plans de succession et certaines questions organisationnelles clés sont examinés annuellement par chacune des activités, puis revus par le Comité Exécutif.

Les résultats et principales analyses issues de la gestion des ressources humaines et des compétences font l'objet d'une présentation périodique au Comité Stratégique.

Les rémunérations

La revue des rémunérations est effectuée annuellement. Elle porte notamment sur le salaire de base et les bonus annuels. Cette révision des rémunérations s'effectue suivant une politique globale visant à renforcer leur compétitivité, leur cohérence et leur adéquation avec la performance individuelle et collective. Elle s'appuie sur une classification internationale des fonctions des principaux responsables opérationnels et fonctionnels d'Imerys. Les pratiques de bonus en vigueur dans le Groupe sont par ailleurs homogènes et reposent sur des critères comparables en pourcentage et en nature. Le Comité des Nominations et des Rémunérations est informé de la politique globale des rémunérations et des mesures prises pour les principaux dirigeants du Groupe.

■ UNE COMMUNICATION INTERNE CIBLÉE

La communication interne est organisée autour d'un service central intégré à la Direction des Ressources Humaines du Groupe et d'un réseau de correspondants locaux dans les activités opérationnelles. Sa mission est d'assurer l'intégration de chacun dans les activités du Groupe et construire une identité d'entreprise fondée sur sa diversité.

L'objectif poursuivi est triple :

- informer l'ensemble des salariés du Groupe ;
- partager les expériences et favoriser la diffusion des bonnes pratiques;
- être à l'écoute du personnel, en particulier dans les activités opérationnelles, à travers le réseau des correspondants locaux.

Des outils de communication aident à atteindre ces objectifs. Le journal interne "Imerys News" ou l'intranet "Imerysnet" présentent les orientations générales d'Imerys, sa stratégie, son organisation, ses activités, ses projets. D'autres outils, tels que l'intranet "Blue Book" ou les intranets thématiques gérés par certaines Directions fonctionnelles, permettent la diffusion des politiques et procédures Groupe. Imerys s'efforce par ailleurs de donner à chacun des

managers nouvellement recrutés une vision d'ensemble du Groupe, de son organisation, de ses principaux métiers et de sa stratégie. Des sessions d'accueil réunissant tous les ans une centaine de nouveaux arrivants dans chacune des principales zones géographiques du Groupe (Europe, Asie, États-Unis) participent à cet effort.

Enfin, en complément des formations organisées par les activités, des sessions de formation Groupe sont organisées par l'Imerys Learning Center (voir section 5.6 du chapitre 5 du Document de Référence). Celles-ci permettent aux salariés d'approfondir certaines expertises métiers (finance, géologie, marketing, gestion de projet,...) et favorisent les échanges des meilleures pratiques.

■ UNE ANALYSE PÉRIODIQUE DES RISQUES PRINCIPAUX DU GROUPE

Les objectifs

L'analyse des risques permet à Imerys d'identifier les événements dont l'éventuelle survenance pourrait représenter une menace majeure pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers et la conformité de ses activités aux lois et réglementations locales applicables.

Grâce à un processus structuré, destiné à appréhender les principaux risques du Groupe et à les analyser, Imerys est en mesure d'apprécier l'adéquation des dispositifs de contrôle interne existants, de mettre en place des plans d'actions pertinents de façon à en améliorer l'efficacité et, plus généralement, d'accroître la protection de la valeur d'entreprise du Groupe dans le respect de la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

L'organisation

Le processus d'analyse des risques est organisé à trois niveaux :

- chaque responsable fonctionnel et opérationnel se doit d'adopter dans le cadre de ses fonctions une démarche permanente d'identification, d'analyse et de gestion des risques dans ses domaines de responsabilité. L'identification et la gestion de ces risques sont périodiquement examinées et discutées avec le Président-Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe dans le cadre du processus budgétaire, des revues trimestrielles de résultats ainsi que des reportings mensuels de gestion;
- par ailleurs, le Groupe s'est engagé dans un processus formalisé et récurrent d'analyse de ses principaux risques à travers la réalisation d'une cartographie qui présente l'impact potentiel des risques identifiés ainsi que leur niveau de maîtrise. Les membres du Comité Exécutif, les principaux responsables des Directions et Départements fonctionnels centraux ainsi que les principaux responsables de chacune des activités opérationnelles participent à cette démarche. Les résultats sont revus et approuvés par les membres du Comité Exécutif et présentés au Comité d'Audit. Au vu des résultats, de nouvelles actions sont définies pour renforcer le niveau de maîtrise par le Groupe de certains des risques identifiés. Cette analyse des risques fait dorénavant l'objet tous les ans d'une mise à jour sur la base d'une revue par les responsables des fonctions centrales, les membres du Comité Exécutif et/ou les principaux acteurs opérationnels du Groupe;

 enfin, début 2011, un Comité Opérationnel des Risques a été créé afin de mieux coordonner les activités d'analyse et de gestion des risques et des contrôles au sein du Groupe (voir partie "Organisation" ci-dessus).

Le processus d'analyse des risques du Groupe est supervisé par le Conseil d'Administration. Il a confié à deux de ses Comités spécialisés, le Comité Stratégique et le Comité d'Audit, l'examen des questions relatives à l'analyse et au suivi par la Direction Générale des risques majeurs pour le Groupe. Ces Comités examinent les risques qui relèvent de leur domaine respectif de compétence et rendent compte régulièrement au Conseil d'Administration des travaux effectués sur le sujet et de leurs résultats.

Les risques majeurs

La nature des principaux risques du Groupe, leurs méthodes de gestion et de contrôle sont détaillées à la section 4.1 du présent chapitre.

■ DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ADAPTÉES

Les activités de contrôle opérationnelles et fonctionnelles

Les activités de contrôle sont destinées à s'assurer que les risques liés à un processus opérationnel ou fonctionnel donné sont correctement couverts. Elles sont adaptées aux objectifs fixés par le Groupe.

Les politiques Groupe, telles que présentées dans *la partie "Organisation" ci-dessus*, structurent et encadrent l'environnement de contrôle du Groupe. Les procédures qui en découlent, et en particulier celles relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière, décrivent de façon détaillée les activités de contrôle requises.

Les activités de contrôle relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle et les procédures de production de l'information comptable et financière sont uniformes à l'intérieur du Groupe. Ce dispositif est constitué d'une organisation comptable transversale au Groupe, de normes comptables homogènes, d'un système de reporting consolidé unique et d'un contrôle qualité de l'information financière et comptable produite.

L'organisation de la fonction comptable et financière

Les opérations comptables et financières sont pilotées par la Direction Financière du Groupe. Son organisation centrale comporte :

- une fonction comptabilité et consolidation, qui assure la préparation et la présentation des états financiers de la société lmerys et des états consolidés du Groupe;
- une fonction contrôle de gestion et contrôle budgétaire, qui prépare et consolide les données du budget et des reportings mensuels de gestion du Groupe et qui analyse les performances des opérations par rapport aux objectifs budgétaires et aux périodes comparables de l'année antérieure;

Contrôle Interne

- une fonction trésorerie et financement, qui a notamment la responsabilité d'assurer la préparation et la consolidation des données relatives à la dette financière et au résultat financier du Groupe. Ses principales missions concernent la gestion centralisée et l'optimisation des dettes et ressources financières du Groupe, la gestion des risques de liquidité, de taux d'intérêt et de taux de change, ainsi que la gestion des instruments de couverture:
- une fonction fiscalité, qui a notamment en charge le suivi des consolidations fiscales effectuées au sein du Groupe, l'estimation du montant des impôts qui en résultent et le contrôle de leur cohérence d'ensemble.

En raison de l'organisation décentralisée des fonctions comptables et financières, le contrôleur financier de chaque activité exerce un rôle clé. Il est notamment chargé de veiller sur le terrain, dans son domaine de responsabilité, à la bonne application du référentiel comptable du Groupe et de l'ensemble des procédures de contrôle interne comptable et financier. Chaque contrôleur est rattaché au responsable de l'entité opérationnelle concernée, mais reporte également fonctionnellement à la Direction Financière du Groupe.

Le référentiel comptable

Les règles comptables sont décrites dans le recueil des normes du Groupe appelé le "Blue Book" qui est disponible en ligne sur l'intranet. Elles sont applicables à toutes les entités opérationnelles et juridiques du Groupe. En conformité avec les normes IFRS adoptées dans l'Union Européenne, elles incluent les éléments suivants :

- un rappel des principes et prescriptions comptables générales à respecter;
- un plan de comptes détaillé;
- une définition des méthodes comptables du Groupe applicables pour les postes et/ou les opérations les plus significatives.

Ces documents sont mis à jour régulièrement, à chaque modification ou application de nouvelles normes comptables, sous la responsabilité du Département Reporting et Consolidation et sous le contrôle des Commissaires aux comptes.

Le budget annuel et le reporting de gestion

Chaque année, Imerys met en œuvre un processus budgétaire et de reporting mensuel pour toutes les entités du Groupe afin de disposer d'un outil de pilotage et d'informations de gestion fiables et homogènes. La concordance entre les informations de gestion issues du reporting et les données comptables constitue le principe clé de contrôle visant à fiabiliser l'information comptable et financière.

La procédure de préparation du budget d'Imerys repose sur l'implication d'équipes pluridisciplinaires dans chaque activité et sur le contrôle de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des méthodes effectué par le Département Reporting et Consolidation.

Le système de reporting permet de suivre avec précision les résultats mensuels (compte de résultat et cash flow) et les éléments financiers des activités opérationnelles et de les comparer avec le budget et les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent. Les indicateurs de gestion sont commentés par les responsables opérationnels locaux et les principales variations sont analysées par le Département Reporting et Consolidation.

Le processus de consolidation

Un système de consolidation comptable unique traite l'ensemble des informations en provenance de chacune des entités opérationnelles et juridiques du Groupe.

Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Imerys s'est doté d'un système de reporting et de consolidation unifié "SAP Business Object Financial Consolidation" permettant à la fois la remontée des informations de gestion et la production des états financiers consolidés. Ce système est déployé dans toutes les entités du Groupe. Il est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, en puisant les données nécessaires dans les modules financiers des ERP dont ces entités disposent, soit par saisie manuelle. Il permet le contrôle automatique de certaines données reportées et/ou consolidées.

Un planning détaillé est élaboré pour les clôtures comptables annuelles et intermédiaires (trimestrielles et semestrielles) par le Département Reporting et Consolidation.

La revue des résultats

Le Comité Exécutif examine chaque mois les synthèses les plus récentes ressortant du reporting de gestion, analyse les variations importantes par rapport à l'année précédente ou au budget ; il arrête et suit la mise en œuvre d'actions correctrices lorsqu'il le juge nécessaire.

Par ailleurs, une revue des résultats est effectuée à l'occasion de réunions trimestrielles au cours desquelles les responsables des activités opérationnelles présentent leurs résultats au Président-Directeur Général ainsi qu'au Directeur Financier du Groupe. La synthèse de chacune de ces revues est également présentée au Comité Stratégique.

Enfin, une revue systématique des états financiers consolidés, des procédures comptables et des opérations financières complexes est effectuée par le Comité Exécutif. L'ensemble de ces éléments est également revu par le Conseil d'Administration et approuvé par celui-ci après examen de son Comité d'Audit.

■ LA REVUE DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE

Les processus de revue mis en place au sein d'Imerys permettent de s'assurer régulièrement de la qualité et de l'efficacité de ses contrôles internes et d'initier des actions d'amélioration si nécessaire.

Au-delà des contrôles effectués de façon continue par l'ensemble du management opérationnel et fonctionnel, les contrôles internes sont revus dans le cadre de deux processus Groupe complémentaires.

Pour les sociétés nouvellement acquises, ces revues sont effectuées le plus souvent dans les 6 à 18 mois suivant leur intégration.

L'audit des pratiques de contrôle interne dans les entités

La Direction de l'Audit Interne a une double mission : vérifier la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne dans les entités opérationnelles et s'assurer de leur conformité aux principes et aux règles définis par le Groupe ; aider à maîtriser les risques et enjeux opérationnels et stratégiques pour le Groupe.

Les équipes d'Audit Interne visitent l'ensemble des entités opérationnelles selon un cycle d'audit de 2 à 5 ans en moyenne, en fonction de leur caractère critique et significatif pour le Groupe. Le plan d'audit est validé annuellement par le Comité d'Audit et peut être modifié en fonction des circonstances.

Les rapports d'audit sont transmis au Président-Directeur Général et aux principaux responsables fonctionnels et opérationnels intéressés. Un rapport complet d'activité de la Direction de l'Audit Interne est présenté et débattu chaque semestre au Comité Exécutif puis au Comité d'Audit, en présence des Commissaires aux comptes.

La revue globale des systèmes de contrôle interne

Imerys est engagé dans une démarche d'amélioration continue de l'efficacité de ses systèmes de contrôle interne. La mise en œuvre de cette démarche est pilotée par le Département Risques et Contrôle Interne et les travaux sont réalisés en coordination avec les responsables opérationnels et fonctionnels concernés du Groupe. Cette démarche structurée et formalisée est fondée sur des questionnaires détaillés d'auto-évaluation. Elle a pour objectif d'analyser les dispositifs de contrôle interne existants, au regard notamment de la matérialité des risques auxquels ils sont rattachés.

Cette démarche comprend cinq étapes principales :

- identification préalable des processus opérationnels et fonctionnels du Groupe dans lesquels se situent les risques maieurs:
- identification des points de contrôle indispensables à la maîtrise des risques de ces processus;
- évaluation de ces contrôles par les principaux responsables de processus;
- identification des éventuelles insuffisances des contrôles internes existants :

 consolidation des résultats obtenus, définition et mise en œuvre des actions potentielles d'amélioration ou de correction nécessaires.

Un outil informatique permet de consolider, traiter et synthétiser l'ensemble des informations issues de ces différentes étapes.

Vingt-huit des principales entités du Groupe, contribuant à près de 60 % du chiffre d'affaires consolidé, participent au programme d'auto-évaluation détaillé de leurs 12 principaux processus opérationnels et fonctionnels pouvant générer des risques matériels pour le Groupe (Ventes, Stocks, Achats, Investissement, Gestion des Actifs Immobilisés, Exploitation Minière, Paye, Gestion des Ressources Humaines, Trésorerie, Fiscalité, Clôture & Consolidation et Systèmes d'Information). La mise à jour de ces évaluations est réalisée dorénavant tous les trois ou quatre ans en fonction des entités et des processus sélectionnés.

Par ailleurs, depuis 2010, les plus petites entités juridiques du Groupe sont également soumises, par rotation, à une auto-évaluation de leurs dispositifs de contrôle interne sur une base simplifiée mieux adaptée à leur taille.

Les questionnaires d'auto-évaluation, renseignés par les responsables concernés, sont validés par les contrôleurs financiers et les directeurs généraux des activités évaluées. Ils sont revus et discutés avec le Département Risques et Contrôle Interne pour assurer la cohérence des réponses fournies et la pertinence des évaluations. Par ailleurs, les résultats des auto-évaluations sont comparés aux informations reportées dans les rapports d'audit interne afin d'identifier toute divergence éventuelle d'appréciation lorsque ces activités ont été auditées dans les 24 mois précédant l'auto-évaluation de leurs contrôles internes.

La démarche mise en œuvre ainsi que les résultats de la revue globale des systèmes de contrôle interne du Groupe sont présentés annuellement aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'au Comité d'Audit.

4.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Imerys.

Exercice clos le 31 décembre 2012

ERNST & YOUNG et Autres 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles Deloitte & Associés 185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1.723.040 Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Aux Actionnaires.

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Imerys et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière; et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Deloitte & Associés Arnaud de PLANTA

DÉVELOPPEMENT 5 DURABLE

5.1	L'APPROCHE D'IMERYS	122
5.2	ÉTHIQUE ET DROITS DE L'HOMME	126
5.3	ENVIRONNEMENT	127
5.4	SÉCURITÉ ET SANTÉ	131
5.5	RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS	133
5.6	RESSOURCES HUMAINES	134
5.7	TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES THÉMATIQUES REQUISES PAR L'ARTICLE R. 225-105-1 DU CODE DE COMMMERCE	139
5.8	ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE	141

5.1 L'APPROCHE D'IMERYS

■ ENJEUX ET STRATÉGIE

La dimension internationale du Groupe lui confère des responsabilités particulières vis-à-vis de ses salariés, des communautés où il est implanté, de ses actionnaires et de l'environnement. L'analyse de ses principaux enjeux pour l'avenir ainsi que des impacts potentiels de ses activités industrielles et minières sur ses différentes parties prenantes a amené le Groupe à concentrer son action sur six domaines principaux pour lesquels il a pris des engagements spécifiques :

- Gouvernance & Éthique: s'efforcer d'améliorer constamment notre gouvernement d'entreprise, en s'inspirant notamment des meilleures pratiques mises en place par des sociétés comparables. Au-delà du simple respect des lois et réglementations locales applicables, s'assurer par ailleurs que les activités du Groupe sont conduites de manière éthique et transparente partout dans le monde, en préservant au mieux l'intérêt de toutes les parties prenantes et en établissant les conditions d'un strict contrôle interne:
- Environnement: travailler à la réduction de l'empreinte environnementale du Groupe et à l'utilisation efficace des ressources naturelles; contrôler strictement l'impact de ses activités sur l'environnement et mettre en place les systèmes de management permettant l'amélioration continue des performances:
- Innovation: constamment innover pour améliorer les procédés de fabrication et accroître les bénéfices environnementaux des produits du Groupe;
- Ressources Humaines : accroître la diversité dans le Groupe ; offrir aux collaborateurs les moyens de se développer professionnellement et veiller à leur assurer une protection sociale satisfaisante. Imerys souhaite en outre encourager un dialogue ouvert avec les représentants du personnel et les organisations syndicales ;

- Sécurité & Santé: respecter des standards ambitieux de santé et sécurité est impératif. Le progrès dans ce domaine passe par l'action conjuguée de l'ensemble des acteurs de l'entreprise: encadrement, collaborateurs, sous-traitants, visiteurs et communautés environnantes:
- Communautés: entretenir des relations constructives et harmonieuses avec les communautés au sein desquelles le Groupe est implanté et contribuer à leur développement économique au travers d'un dialogue ouvert et transparent.

Imerys est conscient de l'importance de ces engagements pour assurer sa capacité de développement à long terme. La performance du Groupe dans sa politique de Développement Durable constitue donc une composante essentielle de ses résultats et une garantie de sa performance opérationnelle future.

L'action de Développement Durable du Groupe est guidée par un plan à trois ans qui fixe les objectifs à atteindre dans chacun des six domaines d'intervention et prévoit une amélioration progressive et continue des performances. Elle est arrêtée par le Comité Exécutif qui s'appuie sur un Comité de Pilotage se réunissant chaque trimestre et regroupant différentes responsables fonctionnels. Trois membres du Comité Exécutif siègent à ce Comité. Le Directeur Environnement, Hygiène & Sécurité (EHS) du Groupe coordonne le déploiement des objectifs à moyen terme du Groupe en matière de Développement Durable. Le Conseil d'Administration accorde une attention croissante aux risques et aux enjeux de Développement Durable qui font chaque année l'objet d'une présentation formelle à l'occasion de l'une de ses séances. Il confie au Comité d'Audit la revue annuelle de l'organisation, des politiques, objectifs et résultats en la matière.

Défini au terme d'un large processus de concertation interne, le plan à trois ans pour le Développement Durable d'Imerys fixe les objectifs à atteindre pour la période 2012-2014 dans chacun de ses domaines d'actions principaux.

Les deux tableaux ci-après présentent les réalisations de l'année écoulée ainsi que les objectifs pour le futur :

	Objectifs 2012	Performances 2012
Gouvernance & Éthique	Mettre à jour le programme général de conformité du Groupe en intégrant les recommandations les plus récentes en matière notamment de prévention de la fraude et de la corruption.	■ Atteint
	Pérenniser la réalisation d'un audit annuel destiné à vérifier la conformité des pratiques commerciales et de concurrence d'une activité.	Partiellement atteint
Achats	Lancer un processus d'auto-évaluation des pratiques des fournisseurs en matière de prévention du travail des enfants sur un périmètre représentant 15 % des achats du Groupe.	■ Atteint
	Auditer 5 fournisseurs dans des zones jugées sensibles.	Atteint
Environnement	Définir un processus d'audit des Systèmes de Management Environnementaux (SME) et auditer 5 % des sites du Groupe.	Atteint
	Définir un plan d'action biodiversité pour 10 % des sites situés sur des zones sensibles en matière de biodiversité.	Atteint
	■ Établir un plan d'action énergie pour 5 des 15 sites miniers les plus consommateurs d'énergie.	Partiellement atteint
	■ Établir l'indicateur synthétique d'efficacité thermique comme indicateur clé de suivi des procédés.	Atteint
Innovation	■ Estimer l'empreinte carbone de 3 nouveaux produits.	Atteint
	Évaluer la recyclabilité de certains minéraux.	Atteint
Sécurité	Amener le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (1) des collaborateurs et sous-traitants du Groupe au-dessous de 1,6.	Atteint
	Définir et collecter un indicateur de suivi des maladies professionnelles.	Atteint
	Ajouter un nouveau critère de suivi au programme d'autodiagnostic des Six Protocoles Critiques (2) du Groupe.	Atteint
	S'assurer de la participation des responsables de site à une Université de la Sécurité dans les 12 mois suivant leur nomination.	Atteint
Ressources Humaines	Déployer progressivement les recommandations relatives à la prévention des horaires inadaptés (information de l'encadrement et audits réguliers).	Atteint
	■ Créer un indicateur relatif au nombre d'employés bénéficiant de couvertures décès toutes causes.	Atteint
	Mener au moins une initiative de formation aux savoirs de base, destinée aux personnels les moins qualifiés, dans 5 nouvelles activités.	Partiellement atteint
	■ Élaborer un rapport semestriel sur la diversité, qui permettra de mesurer les progrès à accomplir et réalisés.	Atteint
	■ Mettre en place une initiative significative permettant de sensibiliser nos salariés à la question du handicap.	Atteint
Communautés	■ Mettre en place le protocole Relations avec les communautés dans 20 % des sites les plus sensibles en la matière au sein de chaque activité.	■ Atteint

⁽¹⁾ Taux de fréquence : (nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées.

⁽²⁾ Ces protocoles recouvrent les activités générant les risques les plus importants d'accidents graves dans l'exploitation minière.

	Objectifs 2013	Objectifs pour le futur
Gouvernance & Éthique	 Mettre à jour le programme de conformité des pratiques concurrentielles du Groupe. Élargir la communication et la sensibilisation des collaborateurs du Groupe à son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires. Porter à au moins 20 % le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration d'Imerys. Mettre en œuvre le nouveau programme anti-corruption du Groupe. 	Continuer à se conformer aux meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise en : s'assurant au mieux du respect des règles d'éthique et de concurrence loyale fixées par le Groupe pour la conduite de ses affaires dans tous les pays où il opère ; promouvant une représentation des femmes au Conseil d'Administration d'Imerys supérieure à 20 %.
Achat	■ Confirmation par les fournisseurs, représentant plus de 10 % des achats d'une activité donnée et ayant des usines situées dans des pays sensibles (1), de leur conformité avec la Convention sur le travail des enfants de l'OIT (2).	Assurer la conformité des pratiques des fournisseurs du Groupe aux standards internationaux en matière de travail des enfants.
Environnement	 Mise en place d'un plan d'utilisation efficace de la ressource en eau dans les sites du Groupe situés dans une zone de déficit hydrique ⁽³⁾. Audit du Système de Management Environnemental (SME) de 15 des sites du Groupe. Efficacité énergétique et émissions de CO₂: plan d'amélioration significative et indicateurs de suivi associés. Plan d'action biodiversité en place dans 12 % des sites situés sur des zones sensibles en matière de biodiversité. Mise en œuvre des plans d'action définis pour les sites miniers les plus consommateurs d'énergie du Groupe sélectionnés et contrôle des progrès. 	Poursuivre la réduction des impacts environnementaux du Groupe : s'assurer de la solidité des systèmes de management environnementaux des sites ; poursuivre les actions en faveur de la biodiversité ; engager un programme d'optimisation des consommations d'eau sur les sites sensibles ; améliorer de 10 % l'efficacité énergétique et carbone du Groupe en 5 ans (base 2009).
Innovation	 Introduction d'au moins un produit ou un procédé présentant un bénéfice en matière de recyclabilité. Produits ou procédés comportant un bénéfice pour l'environnement : 5 par an. 	Continuer d'intégrer le Développement Durable aux projets R&D : lancer régulièrement des produits présentant un bénéfice environnemental ; travailler sur l'empreinte carbone des nouveaux produits.
Sécurité	 Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de travail de 1,3. Ajouter un nouveau critère de suivi aux autodiagnostics des Six Protocoles Critiques du Groupe. 	Continuer d'améliorer la culture sécurité pour atteindre l'objectif de zéro accident : poursuivre la réduction du taux de fréquence des accidents du travail ; accentuer les efforts portant sur la sécurité comportementale.
Ressources Humaines	 Plan d'action pour la diversité en place dans au moins 5 pays. Au moins une initiative de formation aux savoirs de base, destinée aux personnels les moins qualifiés, menée dans 10 activités. Poursuite de l'analyse de l'efficacité de la couverture décès et amélioration des avantages sociaux proposés dans au moins deux nouveaux pays. 	Offrir à nos collaborateurs les moyens d'un développement professionnel et leur assurer une protection sociale satisfaisante : I encourager le recrutement et la promotion de profils diversifiés et la prise en compte du handicap au sein du Groupe ; I assurer les progrès des programmes de formation, notamment en direction des personnels les moins qualifiés ; I mettre en place des protections sociales appropriées, notamment en matière de décès-invalidité-incapacité ; I promouvoir un dialogue constructif avec les représentants du personnel et les organisations syndicales.
Communautés	Protocole Relations avec les Communautés mis en place et formalisé dans 30 % des sites de chaque activité.	Assurer de bonnes relations avec les communautés pour permettre le développement conjoint de nos activités et des communautés.

⁽¹⁾ Au sens du FTSE4Good.

⁽²⁾ Organisation Internationale du Travail.

⁽³⁾ Selon la définition du Water stress Index (WSI), indicateur de référence utilisé par le Global Water Tool. Défini par l'Université de New Hampshire (2000), cet indicateur dénombre la population située dans une zone géographique définie pour laquelle le ratio entre la demande en eau des secteurs industriels, agricoles et domestiques et la disponibilité de l'eau est supérieur à un certain seuil, seuil au-delà duquel la zone est dite en "déficit hydrique".

■ PRÉSENCE AUX CÔTÉS DES ORGANISMES REPRÉSENTATIFS

Membre actif des associations des Minéraux Industriels en Europe et en Amérique du Nord (IMA-Europe et IMA-North America) qui interviennent auprès de l'Union Européenne et du Gouvernement fédéral américain, Imerys encourage les initiatives de Développement Durable au sein du secteur des minéraux industriels. Par ses activités françaises de tuiles en terre cuite, le Groupe est également présent dans le secteur des matériaux de construction. Imerys travaille activement avec les pouvoirs publics pour l'application et l'évolution des réglementations relatives à son secteur d'activité.

En 2012, les principales positions du Groupe en matière de politiques publiques au niveau européen ont notamment concerné la gestion efficace des ressources et l'innovation, avec une implication dans des projets consacrés à ce sujet. La profession met en particulier l'accent sur l'amélioration des méthodes d'extraction pour un meilleur usage des ressources minérales et consacre d'importants efforts d'innovation à l'amélioration des bénéfices environnementaux apportés par les minéraux, ceux-ci étant fréquemment réutilisés à travers le recyclage des produits auxquels ils sont intégrés. Les travaux menés en collaboration avec IMA-Europe sur le sujet – et dont les résultats par grande famille de minéraux ont été publiés au cours de l'année – montrent en effet que 40 à 50 % des minéraux industriels sont recyclés.

Imerys encourage les partenariats pertinents avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG), sur des projets locaux portant le plus souvent sur la préservation de la biodiversité, la santé ou le développement économique.

Enfin, le Groupe entretient un dialogue suivi avec les agences de notation et investisseurs socialement responsables afin de présenter sa démarche et l'amélioration de ses performances en matière de gestion de l'environnement, de sécurité, de relations avec les communautés et d'éthique. Imerys est aussi intégré à certains indices boursiers internationaux spécialisés comme le FTSE4Good et l'ASPI Eurozone.

■ INDICATEURS ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING (1)

Le périmètre de reporting du Groupe sur le Développement Durable englobe toutes les activités sur lesquelles il exerce un contrôle opérationnel. Chacun des indicateurs publiés a été sélectionné au regard de ses axes clés d'intervention et de sa pertinence par rapport aux activités du Groupe. Ils sont élaborés à la suite d'une large concertation interne et sont cohérents avec les Directives du GRI $^{(2)}$ et le "Green House Gas Protocol", reporting mondial de l'énergie et des émissions de CO_2 (la méthodologie et la définition de chacun des indicateurs sont présentées sur le site Internet $www.imerys.com/section\ Développement\ Durable).$

Imerys travaille également à l'amélioration continue de la qualité et de la fiabilité de son reporting. Une nouvelle plateforme de reporting a été déployée en 2012. Dans le cadre des nouvelles obligations réglementaires issues du vote de la loi française dite "Grenelle II de l'Environnement", le Groupe a confié au cabinet Deloitte une mission de vérification de ses processus de collecte des données ainsi que d'une sélection d'indicateurs au titre de l'année 2012. Cette mission a donné lieu à l'établissement d'un rapport présenté en pages 141-142 du présent chapitre du Document de Référence.

Les indicateurs vérifiés par le cabinet Deloitte sont signalés par un astérisque*.

Imerys publie un rapport de Développement Durable tous les deux ans, disponible sur son site Internet dans la rubrique dédiée à cette thématique. Cette section donne accès à des informations complémentaires et régulièrement actualisées sur la stratégie, les plans d'actions et les réalisations du Groupe en matière de Développement Durable.

⁽¹⁾ Les données 2011 présentées dans cette section diffèrent – pour ce qui concerne l'Environnement – de celles publiées dans le Rapport Annuel 2011 : la prise en compte de quelques variations de périmètre et la correction de quelques erreurs de reporting sont les principales sources de différence.

⁽²⁾ Le GRI, ou Global Report Initiative a pour but d'encourager une évolution permettant "d'ancrer le reporting économique, environnemental et social dans les pratiques des sociétés au même titre que le reporting financier et d'en assurer la comparabilité".

5.2 ÉTHIQUE ET DROITS DE L'HOMME

■ CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES AFFAIRES

Au-delà du simple respect des lois et réglementations applicables, Imerys fait en sorte que ses activités soient conduites de manière éthique et transparente partout dans le monde, en préservant au mieux l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys résume les principes éthiques que le Groupe demande de respecter à l'ensemble de ses employés – et notamment ses dirigeants – et de ses sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires. Il est diffusé à tous de façon à ce que chacun adopte dans son travail quotidien non seulement une attitude conforme aux législations locales mais également une attitude en adéquation avec les valeurs, principes et règles du Groupe en matière de responsabilité, d'intégrité, d'équité et d'ouverture.

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys définit notamment les règles de conduite à suivre en matière de protection de l'environnement et de droits de l'Homme ; de relations avec les communautés locales et de respect des différences ; de sécurité des employés, de confidentialité, de prévention des délits d'initiés, des conflits d'intérêts, des paiements et pratiques illicites ; de protection des actifs du Groupe et de loyauté des pratiques concurrentielles. Ce Code a été revu et mis à jour en 2011 – puis en 2012 – afin de tenir compte de l'évolution et du développement des réglementations internationales applicables et des meilleures pratiques mises en œuvre par les groupes comparables à Imerys.

Certains de ces sujets sont détaillés dans d'autres politiques du Groupe qui complètent le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, notamment : la politique anti-fraude et anti-corruption, les politiques de prévention contre le recours au travail des enfants et au travail forcé, la politique de conformité aux règles de la concurrence et la politique des relations avec les employés.

Des efforts importants sont conduits en matière de communication interne. Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires est présenté à l'occasion de séminaires internes ; et le journal interne lui consacre régulièrement des articles. Par ailleurs, une formation Internet, initialement créée aux États-Unis, est suivie régulièrement par l'ensemble des salariés américains et, au moins une fois, par tous les autres principaux managers et salariés d'Imerys. À fin 2012, environ 2 600 salariés ont ainsi été formés au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires du Groupe.

Depuis 2010, Imerys a par ailleurs mis en place un processus de reporting annuel simplifié qui permet au management des différentes activités de reporter les manquements éventuels au Code de Conduite dont il aurait pu avoir connaissance, notamment en matière de fraude, corruption ou violation des droits de l'Homme, au titre de l'année concernée. Enfin, le programme général de conformité du Groupe (incluant notamment la prévention des risques de fraude et de corruption et le respect des règles de droit de la concurrence) a été revu en 2011 et renforcé en 2012. Il a été présenté au Comité d'Audit dans le cadre de sa revue des principaux risques du Groupe. Ce programme prévoit en particulier pour 2013 la mise à jour des politiques anti-fraude, anti-corruption et de conformité aux règles de la concurrence, l'organisation de sessions de formations spécifiques (dont l'une notamment pour les membres du Comité Exécutif du Groupe) et le lancement de campagnes d'auto-évaluation sur ces pratiques.

■ DROITS DE L'HOMME

Imerys se conforme à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et surveille tout particulièrement le risque présenté par la croissance rapide du Groupe dans certains pays émergents. Depuis 2009, l'accent est mis sur la problématique de lutte contre le travail des enfants : les responsables opérationnels de l'ensemble des sites d'Imerys situés dans des zones où la vigilance est particulièrement recommandée par des indices comme le FTSE4Good sont formés sur les règles à respecter en la matière. Les auditeurs internes vérifient l'application du protocole "Travail des Enfants" à l'occasion de leurs missions dans ces pays. En 2012, huit sites Imerys ont fait l'objet d'une telle vérification (soit 32 sites depuis la mise en place de ces travaux en 2010). Plus globalement, le Groupe souhaite associer ses fournisseurs à sa démarche de Développement Durable. En 2012, cinq fournisseurs opérant dans des zones jugées sensibles du point de vue du travail des enfants ont fait l'objet d'une vérification de leur conformité avec les standards internationaux. Un processus d'auto-évaluation des pratiques des fournisseurs en matière de prévention du travail des enfants a été mis en place sur un périmètre représentant 15 % des achats d'Imerys. Par ailleurs, un nouveau protocole étendu à tout le Groupe et visant à accroître le contrôle des risques en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement devrait être déployé en 2013. Il intègre formellement l'éthique et les droits de l'Homme parmi les sujets clés.

5.3 ENVIRONNEMENT

■ SYSTÈMES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

L'objectif d'Imerys est que toutes ses activités soient dotées d'un Système de Management Environnemental (SME) permettant la prise en charge et le contrôle des risques et enjeux afférents à la protection de l'environnement. Le Groupe encourage la certification ISO 14001 ou EMAS, qui est considérée comme une réalisation du plus haut niveau, mais ne l'exige pas. Les SME font l'objet d'un protocole environnemental (E8) spécifique et pleinement intégré au programme d'audit EHS. Tout écart concernant l'un des huit aspects du protocole est signalé et des actions correctives doivent être prises par la direction du site.

Le déploiement du protocole dans l'ensemble des sites du Groupe a été assuré par la mise en place d'une procédure d'auto-évaluation centrée sur les huit piliers d'un SME efficace (*) et les résultats de cette auto-évaluation ont fait l'objet jusqu'à fin 2011 d'une présentation trimestrielle à la Direction Générale.

Depuis le début 2012, l'accent est mis sur l'évaluation de la solidité des systèmes de management existants. Une auto-évaluation périodique, présentée à la Direction Générale tous les trimestres, mesure l'atteinte des objectifs et des cibles prioritaires définis par chacun des sites. Par ailleurs, un processus d'audit des SME a été mis en place et 5 % des sites du Groupe ont fait l'objet d'une telle vérification. En 2013, ce processus d'audit devrait être étendu à 10 % des sites, soit 15 sites supplémentaires.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sites Imerys disposant d'un SME.

Nombre de sites	2012	2011	2010	2009
Certifiés ISO 14001 ou EMAS (1)	88*	81	68	59
Sites disposant des 8 piliers d'un bon SME	142	139	92	48
Total	230	220	160	107

(1) EMAS: Eco Management and Audit Scheme (Norme Européenne).

■ CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET REJETS GAZEUX

Le Groupe considère l'amélioration de son efficacité énergétique comme le levier majeur de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. En effet, l'utilisation d'énergie thermique lors des opérations de transformation des minéraux (chauffage, séchage, cuisson, frittage, calcination) constitue la première source d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe (54 % du total). Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité pour assurer la production constituent la deuxième source d'émissions (38 % du total). Enfin, certains procédés utilisés sont eux-mêmes à l'origine d'émissions de CO₂ (8 % du total), notamment par décarbonatation de matières premières. Imerys s'est fixé comme objectif prioritaire d'améliorer l'efficacité énergétique de 10 % en 5 ans par rapport à 2009. La baisse des émissions de CO₂ associée est encore accrue par la mise en place de projets d'utilisation d'énergies renouvelables par certaines des unités du Groupe.

Les travaux de l'équipe Énergie portent principalement sur les axes suivants :

l'amélioration de la connaissance des consommations énergétiques et des émissions de carbone des sites du Groupe. Depuis 2011, Imerys suit les données relatives à l'énergie et au CO₂ sur une base mensuelle et non plus trimestrielle; une analyse détaillée des évolutions est régulièrement communiquée au Comité Exécutif. La méthode d'évaluation de la productivité énergétique a également été refondue pour en améliorer la qualité et la précision en mesurant l'énergie consommée par tonne. En parallèle, l'estimation de la consommation énergétique des opérations minières engagée en 2010 a été approfondie en 2012 avec la sélection de cinq sites pilotes (choisis parmi les 15 sites les plus consommateurs qui constitueront le point de départ d'un programme d'échange des meilleures pratiques au sein du Groupe):

la mise en place et le suivi des plans d'actions engagés sur les sites pour améliorer l'efficacité énergétique des procédés. La direction industrielle du Groupe apporte son appui lorsque nécessaire et aide les ingénieurs opérationnels des différentes activités du Groupe à optimiser le fonctionnement de leurs équipements. Pour l'énergie thermique par exemple, un indicateur synthétique d'efficacité thermique a été défini dans le cadre des travaux plus généraux portant sur le renforcement de l'efficacité industrielle globale d'Imerys. Cohérent avec les références normatives européennes, cet indicateur est progressivement déployé dans l'ensemble des sites du Groupe depuis 2012. Il permettra de répertorier les potentiels d'amélioration et servira de base au suivi de l'efficacité énergétique et à la définition des plans d'actions.

21 sites industriels d'Imerys participent au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre mis en place au sein de l'Union Européenne. Pour la dernière année d'application de la Phase 2 de ce système d'échange (2008-2012), les émissions de ces sites demeurent inférieures aux quotas d'émission attribués.

⁽¹⁾ Les huit piliers d'un bon Système de Management Environnemental : existence d'une politique ; identification des aspects et impacts ; identification des exigences légales ; fixation des objectifs et cibles ; désignation d'un représentant spécifique ; formation dispensée ; procédures relatives aux situations d'urgence, audit.

Environnement

■ CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Évolution de la consommation totale d'énergie et de la productivité énergétique sur quatre ans :

	2012	2011	2010	2009
Consommation totale d'énergie (1) (en milliers de Gj)	35 202*	35 597	35 180	28 322
Productivité énergétique (2) (base 100 en 2009)	96,5	96,9	97,7	100

⁽¹⁾ Nette de l'électricité revendue.

Répartition par source d'énergie

En %	2012
Électricité nette et vapeur	30,3 %*
Gaz naturel	43,5 %*
Autres combustibles fossiles	22,2 %*
Biomasse	4,0 %*
Total	100 %

■ ÉMISSIONS DE CO,

Évolution des émissions totales de CO, liées à la consommation d'énergie (biomasse comprise) et aux procédés met de l'efficacité carbone.

	2012	2011	2010	2009
Émissions totales de CO ₂ (en milliers de tonnes)	2 860*	3 031	2 904	2 328
Efficacité carbone (1) (base 100 en 2009)	94,3	95,5	97,5	100

⁽¹⁾ Ratio d'analyse de variation (entre l'année n et l'année n-1) des émissions totales de CO₂ à la tonne (domaine 1 et 2 du protocole GES) hors variation de périmètre. Sites de production uniquement.

Répartition par source d'émission (données réelles)

En %	2012
Énergie (2)	87,5 %*
Énergie (2) Procédé	8,0 %*
Biomasse	4,5 %*
Total	100 %

⁽²⁾ Hors biomasse.

⁽²⁾ Ratio d'analyse de variation (entre l'année n et l'année n-1) de la consommation totale d'énergie à la tonne hors variation de périmètre. Sites de production uniquement.

⁽¹⁾ En termes de reporting des consommations d'énergie et des émissions de CO₂ :

seuls les sites de production sont pris en compte dans le périmètre. Les activités commerciales, les bureaux de vente et les bureaux administratifs, pour lesquels la majorité des indicateurs sélectionnés serait inadaptée, ont été exclus du champ d'application du reporting. Cette exclusion constitue un impact mineur sur la consommation d'énergie et les émissions de CO₂;

Imerys sous-traite, sur quelques sites, certaines activités, essentiellement le transport et l'extraction minière. Quand les données relatives au carburant utilisé sont disponibles, en particulier quand Imerys achète ce carburant, celui-ci a été pris en compte. En revanche, dans le cas où le carburant est acheté par les sous-traitants, les données correspondantes n'ont pas été prises en compte car elles ne pouvaient pas être saisies avec la rigueur et la fiabilité requises. Seules les données concernant les sociétés dont Imerys détient le contrôle opérationnel ont été prises en compte;

[■] la méthodologie du GHG Protocol a été appliquée aux émissions des années 2009, 2010 et 2011 afin de fournir une information comparable à périmètre 2012. Pour les États-Unis, les facteurs d'émission de l'électricité sont ceux de la e-grid.

En 2012, la formalisation accrue des méthodes engagée depuis plusieurs années s'est de nouveau traduite par une amélioration de l'efficacité énergétique (0,4 % en 2012 comparé à 2011, soit une amélioration cumulée de 3,5 % sur trois ans). Le résultat de l'année 2012 a cependant été pénalisé par la baisse des volumes de production. Des plans d'actions sont en cours pour reprendre l'amélioration de l'efficacité énergétique. En parallèle, les émissions spécifiques de ${\rm CO}_2$ liées à l'énergie fossile, aux procédés et à la consommation d'électricité ont continué de baisser (- 1,2 % en 2012 ; - 5,7 % en cumul depuis 2009) grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à un mix énergétique générant moins d'émissions. La part relative de biomasse consommée a légèrement baissé, à 4,0 % de la consommation totale d'énergie.

L'augmentation du nombre et de l'ampleur des événements climatiques extrêmes - tels que les ouragans, les tornades ou les

inondations – associée au changement climatique pourrait affecter les unités de production du Groupe (interruption de production, dégâts matériels, etc.). Toutefois Imerys considère l'impact potentiel de ce risque comme marginal compte tenu du grand nombre de ses sites et de leur large répartition sur l'ensemble des zones géographiques; par ailleurs, il ne dispose pas d'unités de production importantes dans des zones particulièrement exposées à ces événements climatiques extrêmes. A contrario, l'augmentation de la demande pour des produits offrant un bénéfice environnemental constitue une opportunité de développement pour le Groupe qui a pour objectif de mettre chaque année sur le marché cinq nouveaux produits ou procédés répondant à ce critère (pour plus de détail sur la politique d'Innovation, voir section 1.8 du présent Document de Référence). Imerys participe depuis cinq ans au Carbon Disclosure Project avec une amélioration régulière de sa notation.

■ ÉMISSIONS DE SO_x ET DE NO_x

Les étapes de combustion des procédés de transformation génèrent des oxydes d'azote (NO_x) et de soufre (SO_x). Imerys publie une estimation de ses émissions de NO_x et de SO_x en appliquant des facteurs de conversion spécifiques à chacune des sources de combustibles consommées. Depuis 2012, le reporting d'Imerys intègre également les émissions de SO_x dites de procédé, issues de la transformation par voie thermique de matières premières minérales contenant du soufre. Ces émissions concernent un nombre limité de sites.

En tonnes	2012	2011	2010	2009
Oxyde de soufre (SO _x)	4 591 ⁽¹⁾	3 530	3 788	3 214
Oxyde d'azote (NO _x)	6 395	6 636	6 322	4 942

(1) Y compris émissions de SO, de procédé en 2012.

■ PRÉLÈVEMENTS D'EAU

Imerys prélève des eaux souterraines pour maintenir ses carrières en bon état d'exploitation et utilise de l'eau pour transformer ses minéraux. Ces eaux sont ensuite stockées dans des bassins de rétention pour être réutilisées ou relâchées dans les cours d'eau après décantation et traitement. Par ailleurs, les produits du Groupe sont parfois livrés sous forme de suspension aqueuse.

Imerys recense les prélèvements d'eau effectués par ses sites dans leur environnement en détaillant les différentes sources de prélèvements (voir tableau ci-dessous). Ce reporting n'inclut volontairement pas les quantités d'eau déplacées d'une zone à une autre sans être utilisées par le site (par exemple eau pompée pour maintenir les carrières en état), ces volumes n'étant pas affectés par les activités du Groupe. Imerys recense également les eaux recyclées par ses sites afin de promouvoir des projets permettant un meilleur taux de recyclage de l'eau et donc une diminution des prélèvements.

Le tableau ci-après présente l'évolution des prélèvements d'eau au cours des quatre dernières années :

	2012	2011	2010	2009
Prélèvements d'eau totaux (en millions de litres) dont :	48 538	52 893	53 491	48 916
Eau obtenue auprès de fournisseurs d'eau	11,9 %	12,0 %	14,4 %	12,7 %
Eau prélevée dans les eaux souterraines	47,5 %	52,0 %	42,6 %	58,8 %
Eau prélevée dans l'eau de surface	25,7 %	22,3 %	27,5 %	21,2 %
Eau obtenue auprès d'autres sources	14,9 %	13,6 %	15,6 %	7,3 %

L'inventaire des sites situés dans des zones en déficit hydrique, achevé en 2012 au moyen du "Global Water Tool" du WBSCD (1) a permis d'identifier 17 sites situés dans zones en déficit selon le "Water Stress Index". Dans leur grande majorité, ces sites sont de petits consommateurs d'eau représentant en cumulé moins de 3,5 %

des prélèvements totaux du Groupe. En 2013, ces sites devront mettre en place un plan d'optimisation de leur consommation d'eau. Pour l'avenir, Imerys envisage de suivre les volumes d'eaux déchargés dans l'environnement par qualité et destination.

⁽¹⁾ Le World Business Council for Sustainable Development met à la disposition des sociétés un outil d'évaluation de leurs risques liés à la qualité et à la quantité de leur approvisionnement en eau.

■ DÉCHETS

Les activités du Groupe produisent de faibles quantités de déchets industriels, les procédés de transformation des minéraux utilisés étant principalement mécaniques (tel le broyage) et physiques (telle la séparation par densité). L'objectif est de séparer les minéraux ayant une valeur pour les clients de ceux n'ayant aucune valeur marchande. Ces derniers sont généralement stockés sur les sites ou à proximité, car ils pourront être éventuellement utilisés à l'avenir

grâce à des avancées technologiques ou de nouvelles opportunités de marché. Dans de nombreux cas, ces minéraux servent de matériaux de remblai lors des travaux de réhabilitation des sites arrivés en fin d'exploitation. Ils ne sont donc pas comptabilisés en tant que déchets. Depuis 2011, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la directive européenne sur la gestion des déchets miniers, les sites européens du Groupe disposent de plans de gestion de leurs déchets inertes.

Imerys recense la production de déchets et leur recyclage. Le tableau ci-après en présente l'évolution au cours des quatre dernières années :

	2012	2011	2010	2009
Déchets totaux (en tonnes) ⁽¹⁾ dont :	287 827*	297 228	312 583	282 879
Déchets industriels dangereux	2 217	900	1 705	1 036
Déchets industriels dangereux recyclés	1 112	671	598	336
Déchets industriels non dangereux	120 187	116 209	119 047	95 408
Déchets industriels non dangereux recyclés	164 312	179 449	191 238	186 176

(1) Les données 2008 et 2009 ont été retraitées pour exclure des tonnages de stériles miniers qui étaient précédemment improprement enregistrés par un site comme déchets

En 2012, les activités du Groupe ont généré 288 kt de déchets industriels dont 1,2 % de déchets dangereux. 57,5 % de ces tonnages sont recyclés et des initiatives innovantes sont mises en place dans certains de nos sites.

■ RÉHABILITATION DE SITES ET BIODIVERSITÉ

L'activité minière n'entraîne qu'une occupation temporaire du sol. Afin de maîtriser les conséquences environnementales de l'activité d'extraction, Imerys a défini un protocole "Réhabilitation des sites en fin de vie" qui impose à chaque entité de préparer le devenir des carrières. Un plan décrit les méthodes de réhabilitation appliquées pendant l'exploitation du site et au moment de sa fermeture.

Dans cet effort pour réduire les impacts négatifs de ses activités sur la biodiversité, Imerys agit selon trois axes majeurs : minimiser la superficie de la zone affectée, réhabiliter en continu quand cela est possible et mettre en place des mesures compensatoires. A contrario, les carrières du Groupe, et plus encore leurs réaménagements en fin de vie, offrent de nombreuses opportunités d'enrichir la biodiversité en revitalisant des milieux naturels ou en favorisant la sauvegarde d'espèces animales ou végétales menacées. En témoignent les exemples de contribution positive à la préservation des écosystèmes existants sur les sites du Groupe. Ils sont, pour la plupart, le fruit de partenariats avec des associations locales de protection de la nature ou des ONG.

Dans le cadre de cette politique et pour le cas particulier de ses activités minières en Cornouailles (Royaume-Uni), Imerys s'est associé en mai 2010 au groupe international de développement immobilier Orascom pour constituer une joint venture "Eco-Bos Development Ltd" (25 % Imerys ; 75 % Orascom) visant à conduire un ambitieux projet de création de village écologique sur les 700 hectares de terrain industriel appartenant à Imerys et qui n'étaient plus nécessaires pour satisfaire ses besoins opérationnels. Ce projet immobilier intègre la prise en charge par Eco-Bos de coûts de réhabilitation, conformément à la réglementation environnementale locale applicable, dans l'ensemble des dépenses d'aménagement des terrains concernés. Ce projet a démarré et des plans d'ensemble du développement immobilier envisagé, avec les maquettes correspondantes, ont pu faire l'objet d'une première consultation publique ; la loi foncière britannique concernant

l'attribution des permis de construire a été sensiblement modifiée et le marché immobilier local s'est considérablement dégradé. Ceci a conduit à décaler le calendrier prévisionnel d'exécution par Eco-Bos. En effet, les autorités centrales ont demandé une mise à jour préalable du plan général de développement de la région centre de Cornouailles tel que précédemment adopté par les autorités locales compétentes et dans lequel ce projet pilote doit s'inscrire.

De manière plus globale, la stratégie du Groupe consiste à accroître ses connaissances et sa compréhension de l'environnement et, dans les zones sensibles, à encourager le développement de plans de gestion de la biodiversité. Environ 15 % des sites d'Imerys se situent sur, ou à proximité, des zones reconnues pour leur intérêt en matière de biodiversité. En 2012, dans le cadre de la préparation d'un module de spécification des plans de gestion de la biodiversité, cinq sites pilotes – soit 10 % des sites d'Imerys sensibles en la matière – ont fait l'objet d'une analyse approfondie. Sélectionnés pour la qualité de leur approche, ils ont permis d'identifier les bonnes pratiques et les étapes clés d'un plan efficace de gestion de la biodiversité. Les travaux se poursuivront en 2013 et l'approche sera étendue à 12 % des sites sensibles d'Imerys.

Par ailleurs, les travaux de l'année 2012 ont porté sur la définition de deux nouveaux indicateurs de suivi de l'utilisation des sols permettant de quantifier les surfaces perturbées par les activités extractives du Groupe ainsi que les surfaces réhabilitées. Ces indicateurs ont été mis en place dans une activité pilote française (production de tuiles en terre cuite) représentant 24 carrières en France : au 31 décembre 2012, les surfaces perturbées par les activités extractives de la division couvraient 216 hectares. Les surfaces d'ores et déjà réhabilités couvraient quant à elles 95 hectares.

Ces nouveaux indicateurs seront progressivement étendus au reste du Groupe et permettront de rendre compte des efforts entrepris par Imerys pour réduire au maximum l'impact de ses activités sur l'environnement.

5.4 SÉCURITÉ ET SANTÉ

■ SÉCURITÉ

L'exploitation minière et le traitement des minéraux requièrent une culture forte de la sécurité afin d'éviter tout accident. L'approche du Groupe s'articule autour des axes suivants : des protocoles d'audit clairement définis, des audits réguliers, un plan de formation mondial, un programme de sécurité fondé sur un modèle comportemental, un programme d'analyse des accidents, un plan de prévention des accidents graves, ainsi que des événements conçus pour consolider la culture sécurité sur les sites clés.

Début 2012, les différentes composantes du programme de sécurité progressivement mis en place depuis 2005 pour coordonner les efforts menés dans les sites du Groupe et leur fournir les outils et la formation nécessaires à l'amélioration continue et durable de la sécurité sur le lieu de travail, ont été regroupés en une approche intégrée, intitulée l'"Imerys Safety System" qui en accroit la lisibilité et l'impact.

Imerys Safety System rappelle les règles et standards de sécurité que le Groupe entend voir respecter par l'ensemble de ses activités opérationnelles dans le monde ainsi que les principes de contrôle périodique qui leur sont associés. Il présente les principaux leviers d'amélioration continue de la sécurité utilisés. Enfin, il répertorie les outils de formation et de communication destinés à leur mise en œuvre et périodiquement remis à jour dans le cadre d'un système de management.

Initialement conçue pour renforcer la culture de sécurité des directeurs de site avec des modules de formation portant sur l'évaluation des risques, l'accompagnement des salariés, les notions de sécurité comportementale ou d'analyse causale, l'Université de la Sécurité Imerys (ISU) propose différents formats pour intégrer de nouveaux publics (agents de maîtrise), de nouvelles thématiques ou aborder la guestion de la sécurité dans les réunions opérationnelles. En 2012, 9 ISUs ont été organisées sur quatre continents. En huit ans, près de 1 700 collaborateurs du Groupe ont participé à une Université Sécurité et chaque directeur de site doit désormais participer à une session dans les 12 mois suivant son entrée dans le Groupe. L'efficacité de ces sessions est encore renforcée par des sessions de formation à distance et par la mise à disposition d'outils pratiques de formation. Un module en ligne a ainsi été développé en six langues pour accompagner la formation de l'ensemble des directeurs de site à l'Imerys Safety System au cours du premier trimestre 2012.

Engagé en 2011, le plan d'actions pour la prévention des accidents graves, s'est poursuivi en 2012. Un nouveau critère d'auto-évaluation axé sur la sécurité comportementale a été ajouté aux autodiagnostics

réalisés tous les mois par chaque site pour vérifier la bonne application des Six Protocoles Critiques (ceux-ci recouvrent les activités générant les risques les plus importants d'accidents graves dans l'exploitation minière). Sur la dernière partie de l'année 2012, une action spécifique a également été menée sur la sécurité des mains et des bras compte tenu de l'augmentation des accidents avec arrêt intervenus dans ce domaine. En 2013, l'effort sera poursuivi avec la mise en place d'un programme de formation à la sécurité comportementale de l'ensemble des contremaîtres et superviseurs des sites du Groupe.

La réduction des accidents de travail et des accidents graves au sein du Groupe passe également par l'analyse de leurs causes et par une action sur les comportements au quotidien :

- des "Alertes de Sécurité" sont diffusées lorsqu'un accident grave survient. Des reconstitutions vidéo des accidents les plus graves intervenus dans le passé ont aussi été réalisées pour en faciliter la compréhension et l'analyse, et sont diffusées sur les sites. Ce dispositif de partage d'information est complété depuis mai 2012 par la diffusion dans l'ensemble du Groupe d'une analyse succincte des causes de chacun des accidents du travail avec arrêt intervenus au cours des mois écoulés;
- une équipe spécifique, la "Safety Culture Improvement Team" intervient auprès des sites jugés prioritaires. Les mesures correctives font l'objet d'un suivi complet. En 2012, 12 missions ont été réalisées, réparties dans l'ensemble des régions d'implantation du Groupe;
- des réunions d'orientation sont organisées sur les sites nouvellement intégrés dans le périmètre d'activité du Groupe dans les 90 jours suivant leur acquisition ou démarrage;
- enfin, Imerys considère que l'émergence d'une culture de sécurité fondée sur des comportements sûrs est favorisée par la mise en place de programmes de sécurité comportementale. À fin 2012, l'ensemble des sites du Groupe avaient engagé un programme en la matière.

Le suivi et l'analyse des indicateurs de sécurité sont essentiels à l'amélioration continue des performances. Soucieux d'intégrer pleinement ses sous-traitants à sa démarche sécurité, Imerys suit l'évolution mensuelle de ses performances sur la base d'un indicateur combiné employés/sous-traitants A fin décembre 2012, le taux de fréquence combiné s'établit à 1,51, soit une baisse de 10,7 % par rapport à l'exercice précédent, en ligne avec l'objectif fixé d'un taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt inférieur à 1,6.

Sécurité et Santé

Le tableau ci-dessous présente les taux de fréquence et de gravité des accidents au cours des quatre dernières années :

	2012	2011	2010	2009
Taux de fréquence (1)				
■ Employés Imerys	1,36*	1,73	2,19	2,87
■ Autres employés ⁽²⁾	1,89*	1,59	3,34	3,96
Taux combiné (Employés / Autres employés)	1,51*	1,69	2,46	3,09
Taux de gravité (3)				
■ Employés Imerys	0,06*	0,12	0,10	0,19
Autres employés (2)	0,06*	0,09	0,07	0,04
■ Taux combiné (Employés / Autres employés)	0,06*	0,11	0,09	0,17

- (1) Taux de fréquence : (nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées.
- (2) Salariés d'une société sous contrat avec Imerys, en charge d'une opération spécifique sur site ou fournissant un service.
- (3) Taux de gravité : (nombre de jours perdus x 1 000) / nombre d'heures travaillées.

Le suivi et la compréhension des performances sécurité du Groupe sont complétés par la publication interne des données relatives aux accidents du travail sans arrêt. Enfin, le suivi et l'analyse des "presqu'accidents" est requis dans l'ensemble des sites.

■ SANTÉ

Imerys met en place des mesures destinées à l'amélioration de l'environnement de travail de ses employés. Les salariés du Groupe sont potentiellement exposés à des poussières minérales et à des produits chimiques. De même, les procédés mis en œuvre constituent des sources de bruit multiples et variées ; certaines activités spécifiques impliquent aussi le déplacement de lourdes charges ou l'accomplissement de tâches répétitives. Le programme d'hygiène industrielle d'Imerys est conçu pour agir sur ces différents aspects avec cinq principaux protocoles dont le bon déploiement est systématiquement vérifié à l'occasion des audits EHS.

Tous les sites européens du Groupe participant à l'accord européen sur la "Protection de la Santé des Travailleurs par l'observation de Bonnes Pratiques dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent" ont rendu compte de leur situation d'application et amélioration dans le cadre du troisième reporting organisé en 2012 par le groupement NEPSI (1) et dont les résultats ont été publiés en juin avec une augmentation significative du nombre de sites participant à l'enquête et du nombre de salariés intégrés. La forte mobilisation des sites d'Imerys manifeste une fois encore l'importance accordée par le Groupe à la maîtrise de ces risques.

Les actions de sensibilisation à la santé au travail se sont poursuivies en 2012 avec l'organisation d'une réunion de formation virtuelle aux protocoles Imerys relatifs à la santé professionnelle. Par ailleurs, un groupe d'échange de bonnes pratiques (contrôles techniques, protections respiratoires, procédures) relatives à la gestion de la silice cristalline respirable sera mis en place en 2013 et se réunira tous les trimestres par le biais de conférences en ligne. Il concerne l'ensemble des sites Imerys produisant des minéraux contenant de la silice cristalline respirable. Outre le partage de bonnes pratiques, ces réunions permettront le développement des compétences en la matière du réseau des spécialistes EHS du Groupe.

Enfin, depuis mi-2012, Imerys répertorie les maladies professionnelles enregistrées au sein du Groupe. Cet indicateur est désormais reporté mensuellement par l'ensemble des sites du Groupe et un travail de vérification de la pertinence des données est en cours pour en permettre la publication. L'analyse des résultats permettra de définir les priorités d'actions en matière de santé professionnelle.

■ REACh (2)

Imerys s'implique dans l'identification et la gestion de l'impact de ses produits sur la santé, la sécurité et l'environnement tout au long du cycle de vie. Le Groupe met en œuvre le règlement européen REACh. Les "minéraux présents dans la nature" sont exemptés d'enregistrement, ce qui réduit considérablement l'impact de ces nouvelles réglementations sur Imerys. L'enregistrement des produits restant soumis à cette obligation a bien entendu été réalisé. Dans le cadre de la mise en œuvre depuis fin 2010 du règlement SGH/CLP (3), les substances mises sur le marché européen par les sociétés du Groupe ont fait l'objet d'études de dangers complémentaires. Certaines substances ont été classées dangereuses et ont fait l'objet d'une notification de classification auprès de l'agence européenne des produits chimiques (ECHA). Dans la plupart des cas, le danger des substances est lié à la présence de silice cristalline sous forme alvéolaire. Imerys a par ailleurs participé au sein de l'Association IMA-Europe à la création d'une méthodologie commune à l'industrie pour quantifier le pourcentage de cette substance dangereuse dans un produit fini.

■ CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE ET AUDITS

Dans chaque pays où il exerce ses activités, Imerys est soumis à différentes réglementations en matière d'Environnement, Hygiène et Sécurité. Pour veiller à leur respect et à la bonne application des protocoles du Groupe, des audits périodiques des sites sont réalisés.

⁽¹⁾ NEPSI: Réseau européen constitué par les employés et les associations d'entreprises ayant signé l'accord européen.

⁽²⁾ Enregistrement, Évaluation et Autorisation des produits Chimiques.

⁽³⁾ Système Global Harmonisé / Classification Étiquetage des Produits Chimiques.

L'équipe en charge de ces audits est composée d'une vingtaine de spécialistes EHS choisis dans les activités opérationnelles, régulièrement formés et encadrés par l'équipe EHS centrale. L'équipe a été renforcée en 2012 par quelques spécialistes internes de la géotechnique apportant leur expertise dans le cadre de la revue des sujets miniers. Vérification par un pair des rapports d'audit, réunion de consensus et suivi des plans d'actions assurent la cohérence et la qualité du programme mené chaque année.

Le plan d'audit EHS est fixé en fonction d'un barème de risques intégrant des critères tels que la taille des sites, l'existence de structures de stockage de minéraux solides, la survenance d'incidents environnementaux, ou le taux d'accidents avec arrêt de travail. Outre la revue de conformité des sites du Groupe en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, le programme annuel d'audit est désormais complété par des missions ciblées sur des sujets spécifiques tels que la stabilité des structures de

stockage de résidus miniers (bassins de rétention, digues, terrils, etc.), la sécurité du travail dans les carrières ou les systèmes de gestion environnementaux.

En 2012, 30 missions d'audits de conformité EHS ont été conduites (32 en 2011). Parallèlement, quatre sites gérant d'importantes structures de stockage de résidus miniers ont été audités et 11 sites miniers ont été visités dans le cadre de l'état des lieux des pratiques minières du Groupe engagé depuis 2011. Ces visites de terrain ont servi de base à la définition des nouveaux standards miniers du Groupe et seront déployées dans l'ensemble de nos activités.

Enfin, Imerys suit attentivement les rares poursuites dont il fait l'objet en matière d'environnement ainsi que le montant des amendes qu'il doit éventuellement acquitter.

Le tableau ci-dessous en présente la synthèse sur les quatre dernières années :

	Nombre de poursuites			Montant des amendes (en euros)				
	2012	2011	2010	2009	2012	2011	2010	2009
Total	17	30	10	32	1 181	1 417	28 872	21 248

5.5 RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS

La prise en compte des attentes des communautés proches des sites industriels et miniers du Groupe est indispensable à la pérennité de son métier. Partout dans le monde, il s'agit pour Imerys d'accroître les retombées positives de ses activités et d'en réduire les éventuels aspects négatifs.

Les communautés au sein desquelles Imerys est implanté sont d'une grande diversité. Le mode de gestion décentralisé du Groupe est dès lors particulièrement adapté pour traiter des relations avec ces communautés. Cette souplesse permet en effet à chaque entité de s'adapter aux valeurs, aux contraintes locales et aux attentes de la communauté où elle est implantée. Dans le cadre de son protocole "Relations avec les Communautés", Imerys délègue officiellement sur chaque site la responsabilité de ces relations au salarié le plus élevé dans la hiérarchie, en charge de la gestion du site. Disponible en sept langues, le protocole prévoit l'établissement, par chacun des sites, d'une cartographie de ses parties prenantes ainsi que la définition d'un plan d'actions et d'amélioration continue. Ce protocole encourage un dialogue constructif avec les parties prenantes et requiert également que toutes les plaintes recevables soient traitées.

Dans ce cadre, de nombreux projets sont développés chaque année par les sites du Groupe dans des domaines très variés : organisation du dialogue, contribution au développement économique local ;

éducation et formation, participation à des actions de solidarité. Ce dynamisme est reflété par le nombre et la qualité des projets relatifs aux relations avec les communautés présentés chaque année dans le cadre du Challenge Interne consacré au Développement Durable, les bonnes pratiques étant partagées grâce à une base de données accessible à tous sur l'intranet du Groupe.

Par ailleurs, afin d'accompagner les sites dans le déploiement du protocole "Relations avec les Communautés" et les aider à organiser les actions d'ores et déjà engagées en un programme formalisé, une "Boîte à Outils des Relations avec les Communautés" est disponible sur le site intranet du Groupe ; elle fait l'objet d'actions de sensibilisation et de formation et d'articles dans le journal interne et sur le site intranet.

En 2012, cette démarche de formalisation des relations existantes a été déployée dans 20 % des sites et est désormais intégrée aux travaux menés par les équipes d'audit EHS. En 2013, l'effort sera poursuivi avec un objectif de couverture de 30 % des sites. Par ailleurs, les journées européennes des minéraux organisées tous les deux ans sous l'égide de l'Association IMA-Europe seront l'occasion d'une nouvelle mobilisation des équipes du Groupe autour de l'importance des relations que les sites d'Imerys entretiennent avec leurs voisins immédiats.

5.6 RESSOURCES HUMAINES

La mission de la Direction des Ressources Humaines est de créer les conditions pour que le Groupe dispose des moyens humains nécessaires à son développement et pour que son organisation progresse de manière efficace et coordonnée.

Dans le respect des différentes réglementations nationales, elle élabore et met en œuvre des principes et des processus en adéquation avec le mode de gestion décentralisé d'Imerys. Des mises à jour et améliorations de ces politiques Ressources Humaines sont régulièrement réalisées.

Les professionnels de la fonction Ressources Humaines sont responsables dans leur entité de l'intégralité de la fonction, sous la responsabilité hiérarchique du manager opérationnel de cette entité. Afin de garantir la cohérence des processus en place et le respect des principes communs, ils ont également un lien fonctionnel avec la Direction des Ressources Humaines Groupe. La fonction est aussi coordonnée au niveau des grands pays dans lesquels le Groupe opère.

■ PRINCIPES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DOMAINES CLÉS D'INTERVENTION

Imerys a élaboré ses politiques Ressources Humaines autour des principes suivants :

- partager des règles simples mais structurantes, permettant d'optimiser et d'homogénéiser le travail des équipes Ressources Humaines;
- répondre aux attentes de ses salariés, notamment en matière de conditions de travail et de sécurité, de protection sociale et de développement professionnel. Dans le domaine des conditions de travail et de sécurité, il faut souligner le déploiement progressif des recommandations relatives à la prévention des horaires inadaptés. Ces recommandations sont désormais régulièrement réitérées par les responsables Ressources Humaines et le contrôle de leur application est intégré aux programmes d'audit EHS. Par ailleurs, une auto-évaluation préalable de ces horaires doit être effectuée par l'encadrement, dans le cadre de l'organisation du travail de leurs entités;
- fournir à l'encadrement des règles de gestion conformes à l'esprit et à l'éthique du Groupe, en particulier en matière de diversité, de comportement, de dialogue social et de respect d'autrui. En 2012, des actions de formation et de sensibilisation ont aussi été déployées auprès de l'encadrement et de la communauté Ressources Humaines pour poursuivre la politique lancée l'année précédente en matière de diversité.

Le Groupe s'engage à respecter les réglementations en vigueur dans les pays où il est implanté, en particulier en matière d'hygiène et de sécurité, de non-discrimination, de respect de la vie privée, de nontravail des enfants, de rémunération et de temps de travail.

Les processus soutenant ces principes s'appliquent ainsi à un certain nombre de domaines clés tels que :

- le recrutement : attirer les profils les plus appropriés, propres à favoriser la croissance interne comme le déploiement de nouvelles activités. En dépit de la grande prudence imposée par les incertitudes économiques, le Groupe a renforcé sa structure de management par de nouvelles et nombreuses promotions internes et des recrutements externes, notamment dans les opérations, l'innovation et le contrôle interne. Par ailleurs, en 2012, Imerys a poursuivi son initiative visant à accueillir des stagiaires de grandes écoles ou d'universités et a conclu un accord avec Unitech ⁽¹⁾ pour favoriser l'accès du Groupe à des étudiants des meilleures écoles technologiques européennes. Le Groupe s'est aussi engagé auprès des autorités brésiliennes à soutenir le programme "Science sans frontières" qui l'amènera à accueillir une vingtaine de jeunes gens de ce pays dans les trois prochaines années. Parallèlement, la nouvelle campagne de recrutement "We are Imerys" crée une dynamique de découverte et d'adhésion envers les étudiants :
- le développement: favoriser l'accès des postes disponibles aux salariés. À cette fin, Imerys s'est doté d'outils communs à toutes les activités et fonctions, comme l'évaluation individuelle annuelle (PAD) et les plans de succession des principaux responsables (OPR). Cet objectif de mobilité interne est une priorité des équipes Ressources Humaines; des comités spécialisés se tiennent régulièrement à ce sujet. Les principaux postes ouverts dans le Groupe font également l'objet d'une publication sur le site Intranet du Groupe;
- la formation: permettre à chacun de développer ses talents et favoriser les échanges des meilleures pratiques. Un "Learning & Development Committee", présidé par un directeur de branche et composé de directeurs d'activités et de responsables fonctionnels donne avis et recommandations sur l'orientation du Groupe en matière de formation. Parallèlement aux actions initiées par les divisions opérationnelles, la Direction des Ressources Humaines propose des programmes de formation spécifiques dans les domaines jugés essentiels pour le Groupe (finance, géologie, marketing industriel, gestion de projets, etc.). En 2012, l'accent a été mis sur le renforcement des compétences de management. Par ailleurs, des actions plus ciblées pour les responsables à fort potentiel ont conduit à la mise en place d'une formation en partenariat avec l'INSEAD;
- les rémunérations et avantages sociaux : déployer des dispositifs coordonnés, compétitifs, tenant compte des résultats de l'entité dans laquelle travaillent les salariés et de la performance individuelle. À ce titre, les revues de salaires annuelles sont étroitement encadrées par la Direction des Ressources Humaines. Si la compétitivité au niveau local est privilégiée, certains systèmes mis en place visent à fonder une approche commune et cohérente de la performance au sein du Groupe.

⁽¹⁾ Association réunissant des sociétés et des universités technologiques européennes (Politecnico di Milano, Trinity College de Dublin, Loughborough University (Royaume-Uni)...).

En 2012, Imerys a accentué ses efforts vers une approche plus structurée de la rémunération. La finalisation de la mise en place d'un outil informatique commun a permis l'optimisation des revues annuelles de la rémunération des équipes dirigeantes du Groupe et des activités. La prudence économique et financière d'Imerys a favorisé une approche globale plus rigoureuse des salaires de base étayée notamment par des études sectorielles et régionales, l'encadrement des décisions et des pratiques communes de révisions. Le Groupe s'assure par ailleurs de la mise en œuvre de plans de protection sociale compétitifs dans les pays où il intervient ;

- les relations sociales: développer des relations constructives avec le personnel et ses représentants dans le respect des règles locales:
 - le Comité d'Entreprise Européen (CEE) Imerys a été renouvelé en 2010 pour trois ans. Son périmètre couvre les salariés de 20 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède et Suisse. Une délégation salariale de 15 membres se réunit une fois par an en séance plénière. Son bureau, composé de cinq membres, se rencontre au moins deux fois par an. Le Comité d'Entreprise Européen est par ailleurs associé à diverses démarches telles que les Universités de la Sécurité ou le Challenge Développement Durable.
 - une enquête réalisée dans le courant de l'année 2012, portant sur la quasi-totalité de l'effectif du Groupe, a montré que près de 80 % des salariés d'Imerys sont couverts par une assurance décès financée par le Groupe,
 - la nécessité d'améliorer l'efficacité des activités d'Imerys peut conduire à des restructurations internes et à des suppressions de postes. Dans de telles situations, la politique du Groupe implique de donner la priorité à la recherche de solutions de reclassement interne et à mettre en place des formations de reconversion et des formules d'accompagnement pour la recherche d'un emploi ou la réalisation d'un projet personnel;
- la communication interne: mettre à disposition de chacun l'information qui pourra lui être utile pour comprendre l'environnement et les activités du Groupe:
 - des sessions d'accueil sont régulièrement organisées pour les nouveaux managers,

- les annonces de nomination ou d'organisation sont, jusqu'à un certain niveau hiérarchique, diffusées par les messageries et publiées sur le site Intranet du Groupe,
- le journal d'entreprise "Imerys News" porte la stratégie du Groupe à la connaissance de tous, valorise les succès humains, technologiques et commerciaux des différentes activités et véhicule les valeurs du Groupe. Des numéros hors-série sont édités lors d'événements majeurs, tel que le Challenge Développement Durable. En 2012, la publication de l'Imerys News, s'est aussi faite en mandarin et en brésilien en plus de l'anglais et du français,
- le Groupe publie également des brochures dédiées à des sujets spécifiques comme "Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires", "La Gestion & Communication de Crise" ou "Les conseils aux grands voyageurs",
- en 2012, le Groupe a entamé une évolution de son identité visuelle notamment par les supports de présentation ainsi que la mise à disposition d'outils collaboratifs internes et externes;
- le Reporting Ressources Humaines : couvrir l'ensemble du périmètre du Groupe avec des indicateurs très détaillés (traduits en cinq langues) concernant notamment les effectifs mensuels par pays, par type de contrat et par activité, la formation professionnelle, le handicap, la structure d'âge et l'ancienneté.

Un organigramme Groupe, publié régulièrement, mentionne les principales liaisons hiérarchiques et fonctionnelles au sein d'Imerys. Il comporte l'indication d'environ 700 fonctions avec les noms et localisations de leurs titulaires. Sa diffusion reste volontairement limitée à un strict usage interne.

La Direction des Ressources Humaines gère une base de données "cadres" conforme aux réglementations applicables en matière d'échange et de protection des données personnelles. À la fin de l'année 2012, plus de 2 600 profils de dirigeants et cadres y étaient suivis. Cet outil, qui permet d'accéder rapidement aux parcours des salariés concernés et aux composantes de leur rémunération, est une aide incontestable à la mobilité interne et aux revues de salaires. Progressivement, il a vocation à devenir un élément essentiel des processus Ressources Humaines.

Par ailleurs, en 2012, des audits internes ont permis de mieux appréhender les facteurs de progrès concernant les éléments de paie et les charges sociales : séparation des tâches, dispositifs communs aux différentes entités du Groupe dans un pays donné et externalisés auprès de prestataires professionnels, meilleure implication du management et des équipes Ressources Humaines, contrôles a posteriori systématiques.

■ LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS

	31/12/2012	31/12/2011
Total Groupe au 31/12	16 026*	16 187
Effectif moyen annuel	16 244	15 821

Ressources Humaines

- Au 31 décembre 2012, l'effectif du Groupe est de 16 026 salariés, dont 684 contrats à durée déterminée (CDD), soit 4,3 % des effectifs totaux. Au 31 décembre 2011, l'effectif était de 16 187 dont 816 CDD (soit 5 %).
- Pour évaluer l'effectif global du Groupe, il convient de tenir compte du recours à l'intérim et à la sous-traitance "métier" in situ (2 954 personnes au 31 décembre 2012). Les pays faisant le plus appel à cette force de travail externe sont les États-Unis (635), l'Inde (630), le Brésil (464) et la France (371). Au total, l'effectif global d'Imerys (y compris intérim et sous-traitance) s'établit donc à 18 980 personnes au 31 décembre 2012, contre 19 433 au 31 décembre 2011.

Le fait marquant de l'année 2012 est l'acquisition de la société Itatex au Brésil en mai (115 salariés) et des activités de kaolin de la société Goonvean au Royaume-Uni en novembre (140 salariés).

En dehors de ces acquisitions et de légères fluctuations saisonnières ou conjoncturelles, les effectifs sont restés plutôt stables au cours de l'année 2012, en légère baisse sur la fin d'année.

L'effectif moyen du Groupe pour l'année 2012 était de 16 244 salariés, contre 15 821 en 2011 (dont respectivement 888 et 953 en CDD).

Effectifs par branche

	31/12/2012	31/12/2011
Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie	5 500*	5 572
Minéraux de Performance & Filtration	3 773*	3 809
Pigments pour Papier & Emballage	2 465*	2 345
Matériaux & Monolithiques	3 998*	4 168
Holding	290*	293
Total	16 026	16 187

La répartition des effectifs par branche d'activité est restée relativement stable entre 2011 et 2012, la branche "Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie" restant celle qui emploie le plus de salariés (34 % des effectifs du Groupe).

Depuis l'acquisition du Groupe Luzenac en août 2011, la branche Minéraux de Performance & Filtration représente 24 % des effectifs du Groupe (contre 18 % au 31 décembre 2010).

Effectifs par zone géographique

	31/12/2012	31/12/2011
Europe occidentale	6 708*	6 715
dont France	3 252	3 376
dont Royaume-Uni	1 370	1 266
Europe Centrale	1 362*	1 406
Amérique du Nord (Mexique compris)	2 773*	2 748
dont États-Unis	2 293	2 262
Amérique du Sud	1 503*	1 420
dont Brésil	1 086	1 001
Asie-Pacifique	3 079*	3 112
dont Chine	1 595	1 659
dont Inde	646	658
Afrique	601*	786
Total	16 026	16 187

La répartition des effectifs par zone géographique est restée assez stable entre 2011 et 2012 ; 50 % des effectifs sont localisés en Europe (42 % en Europe de l'Ouest), 19 % en Asie-Pacifique, 17 % en Amérique du Nord et 9 % en Amérique du Sud.

La légère hausse constatée au Royaume-Uni et au Brésil est essentiellement liée à l'acquisition de la société Itatex et des activités de kaolin de la société Goonvean.

Effectifs par famille d'emplois

	31/12/2012		31/12/2011	
Opérations – Production – Fabrication	10 904*	68,0 %	11 084	68,5 %
Logistique – Achats	783*	4,9 %	816	5,0 %
Recherche & Développement – Géologie	593*	3,7 %	592	3,7 %
Ventes & Marketing	1 357*	8,5 %	1 330	8,2 %
Fonctions Support & Administration	2 389*	14,9 %	2 365	14,6 %
Total	16 026	100,0 %	16 187	100,0 %

La répartition des effectifs du Groupe par famille d'emplois demeure inchangée.

Taux de rotation du personnel (turnover)

Le turnover tel qu'indiqué ci-dessous s'analyse comme le nombre de départs volontaires sur l'année, rapporté aux effectifs du début de l'année (au 01/01/2012), pour les seuls contrats à durée indéterminée.

En 2012, le turnover est de 5,8 %* sur l'ensemble du périmètre du Groupe (5,7 % en 2011). Ce taux reste assez peu élevé, sauf en Asie Pacifique où il avoisine les 9 %, illustrant la dynamique économique dans cette région.

Toutes causes de départ confondues, hors fins de CDD, 1 527* personnes ont quitté le Groupe en 2012 (dont 44 % de démissions et 22 % de licenciements pour motifs économiques), contre 1 439 en 2011 (dont 42 % de démissions et 23 % de licenciements pour motifs économiques).

Recrutement et mobilité interne

En 2012, l'effort de recrutement a concerné 2 022* personnes (2 279 en 2011), dont 1 045 recrutements de CDI et 977 recrutements de CDD. Les pays qui ont le plus recruté de CDI sont les États-Unis (234 postes) et la Chine (128 postes). Par ailleurs, la Suède a plutôt recruté des CDD (171 postes). Les branches ayant le plus contribué à cet effort de recrutement sont les Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie avec 751 postes (dont 380 en CDI) ainsi que les Matériaux & Monolithiques avec 613 postes (dont 198 en CDI).

Dans le même temps, plus de 350* mouvements internes ont permis de pourvoir des postes vacants dans le Groupe, dont plus de 130 en Europe Occidentale et une cinquantaine dans les postes d'encadrement des entités opérationnelles ou fonctionnelles.

DIVERSITÉ

Pourcentage de femmes par zone géographique

	31/12/2012		31/12/2011	
	Ensemble des salariés	Cadres et employés	Ensemble des salariés	Cadres et employés
Europe Occidentale	15,7 %	29,0 %	15,8 %	28,7 %
Europe Centrale	19,4 %	36,7 %	18,8 %	36,6 %
Amérique du Nord	15,1 %	33,1 %	14,7 %	33,3 %
Amérique du Sud	11,6 %	30,3 %	11,5 %	30,3 %
Asie-Pacifique	17,4 %	27,3 %	16,9 %	27,0 %
Afrique	13,3 %	12,9 %	11,8 %	17,5 %
Total	15,8 %*	29,8 %	15,5 %	29,7 %

La proportion de femmes dans le total des effectifs du Groupe est en légère hausse par rapport à 2011. La proportion de femmes dirigeants (membres des Directions fonctionnelles et opérationnelles) est en hausse progressive depuis 2009 (11,9 % en 2012 contre 9,2 % en 2009). Cette proportion est encore marginale dans la catégorie "ouvriers" (6,3 % en 2012).

Nombre de handicapés

Selon la définition retenue par Imerys ⁽¹⁾, le Groupe emploie 260 salariés souffrant d'un handicap et l'ayant déclaré auprès de leur Direction des Ressources Humaines (239 en 2011).

Âge et ancienneté

Si plus de 63 %* des effectifs du Groupe se trouvent dans la tranche d'âge "plus de 40 ans", de fortes disparités géographiques existent dans ce domaine. Ainsi, dans les zones en développement ou dans

⁽¹⁾ Application de la réglementation du pays ou le cas échéant référence à la définition de l'Organisation Internationale du Travail.

Ressources Humaines

les régions où le Groupe s'est implanté plus récemment (Amérique du Sud, Asie-Pacifique et Afrique), Imerys emploie essentiellement des salariés dont l'âge se situe entre 30 et 40 ans (entre 33 et 36 % des salariés). Cette forte disparité géographique peut être également illustrée ainsi : les "moins de 40 ans" représentent 60 % des employés en Amérique du Sud, alors qu'ils ne représentent que 27 % en Amérique du Nord.

La répartition globale par ancienneté est équilibrée ; 49 %* des effectifs ont une ancienneté de moins de 10 ans (dont 28 % de 4 à 10 ans) et 51 %* ont une ancienneté de plus de 10 ans (dont 27 % de plus de 20 ans). Néanmoins, les différences entre zones géographiques sont, là aussi, importantes : en Amérique du Sud, 70 % des salariés ont moins de 10 ans d'ancienneté (dont 33 % moins de 3 ans) et 5 % plus de 20 ans, alors qu'en Europe de l'Ouest, 41 % des effectifs ont une ancienneté de plus de 20 ans et 62 % de plus de 10 ans.

RELATIONS INDUSTRIELLES ET SOCIALES

En 2012, 23 098 heures ont été perdues pour faits de grève du personnel, dont 9 881 en Afrique du Sud, 6 330 en France et 5 427 en Tunisie (26 583 en 2011).

Le taux d'absentéisme du Groupe s'est élevé à 2,46 % en 2012 (2,45 % en 2011). Il y a quelques disparités par zone géographique : 3,88 % en Europe de l'Ouest, 2,46 % en Europe Centrale, 2,28 % en Asie-Pacifique, 1,15 % en Amérique du Nord, 1,02 % en Afrique et 0,96 % en Amérique du Sud,

Comme indiqué en début du présent chapitre, une enquête réalisée dans le courant de l'année 2012, portant sur la quasi-totalité de l'effectif du Groupe, a montré que près de 80 % des salariés d'Imerys sont couverts par une assurance décès financée par le Groupe.

Ce même type d'étude avait montré, en 2011, que près de 70 % des salariés d'Imerys entrent dans le champ d'un accord collectif

de travail sur des thèmes relevant notamment de l'organisation et de la durée du travail ou des rémunérations et avantages sociaux. Cette étude n'a pas été reconduite en 2012.

FORMATION

Plus de 232 000 heures de formation effective (correspondant à un programme et un contenu précis) ont été dispensées en 2012 contre 235 000 en 2011. Les formations de sensibilisation aux procédures et mesures d'hygiène et de sécurité représentent 48 % du total des heures de formation, les formations de développement de l'expertise technique 43 % et les formations au management 9 %.

Plus de 10 600 salariés ont été formés au moins une fois au cours de l'année 2012 (11 500 en 2011), soit plus des deux tiers de l'effectif moyen annuel du Groupe. Ce taux démontre l'attention portée à la formation des équipes en place.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Le Groupe n'a pas déployé de nouveau plan d'actionnariat salarié en 2012.

Au 31 décembre 2012, le nombre de salariés actionnaires est de 1 900, soit 12 % de l'effectif du Groupe, répartis dans 24 pays. En 2011, ils étaient 2 334, soit 14 %. Cette baisse s'explique par l'expiration du plan d'actionnariat salarié 2002.

Table de correspondance avec les thématiques requises par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce

5.7 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES THÉMATIQUES REQUISES PAR L'ARTICLE R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE

1) Informations sociales		Section
Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	5.6 – Effectifs p. 135-137
	Embauches et licenciements	5.6 - Turnover et recrutement p. 137
	Rémunérations et leur évolution	5.6 – Principes de gestion des ressources humaines et domaines clés d'intervention p. 134-135
Organisation du travail	Organisation du temps de travail	5.6 – Principes de gestion des ressources humaines et domaines clés d'intervention p. 134
	Absentéisme	5.6 – Relations industrielles et sociales p. 138
Relations sociales	Organisation du dialogue social, notamment procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	5.6 – Relations industrielles et sociales p. 138
	Bilan des accords collectifs	
Santé et sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail	5.4 - Sécurité et Santé p. 131-132
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	5.4 – Santé p. 132
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	5.4 – Sécurité p. 131-132
Formation	Politiques mises en œuvre en matière de formation	5.0. Farmation a 100
	Nombre total d'heures de formation	5.6 - Formation p. 138
Égalité de traitement	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	5.6 – Diversité p. 137
	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	5.6 – Nombre de handicapés p. 137
	Politique de lutte contre les discriminations	5.6 – Principes de gestion des ressources humaines et domaines clés d'intervention p. 134-135
Promotion et respect	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	5.6 - Relations industrielles et sociales p. 138
des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation	Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	5.6 – Principes de gestion des ressources humaines et domaines clés d'intervention p. 134-135
Internationale du Travail	Élimination du travail forcé ou obligatoire	E.O. Éthique et droite de l'horresse = 100
	Abolition effective du travail des enfants	5.2 – Éthique et droits de l'homme p. 126

2) Informations environnementales		Section
Politique générale en matière environnementale	Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement Actions de formation et information des salariés en matière de protection	5.3 – Systèmes de Gestion Environnementale p. 127
	de l'environnement	
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	5.3 – Environnement p. 127 à 130
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	6.1.3 – Note 24.2 Autres Provisions p. 194 6.1.3 – Note 30 Engagements p. 212
Pollution et gestion des déchets	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	5.3 – Consommation d'énergie et rejets gazeux p. 127
	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	5.3 – Déchets p. 130
	Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	5.4 – Santé p. 132
Utilisation durable	Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	5.3 – Prélèvements d'eau p. 129
des ressources	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	Non applicable
	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	5.3 – Consommations d'énergie p. 128
	Utilisation des sols	5.3 – Réhabilitation et Biodiversité p. 130
Changement climatique	Rejets de gaz à effet de serre	5.3 – Émissions de CO2 p. 128-129
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	
Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	5.3 – Réhabilitation et Biodiversité p. 130
3) Informations sociétales		
Impact territorial,	Impact en matière d'emploi et de développement régional	
économique et social de l'activité	Impact sur les populations riveraines ou locales	5.5 Relations avec les communautés p. 133
Relations entretenues	Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	5.1 – Présence aux côtés des organismes
avec personnes ou organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment associations	conditions du dialogue avec ces personnes du organisations	représentatifs p. 125
d'insertion, établissements d'enseignement, associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs et populations riveraines	Actions de partenariat ou de mécénat	
Sous-traitance	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	
et fournisseurs	Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	5.1 – Achats (Objectifs) p. 123
Loyauté des pratiques	Actions engagées pour prévenir la corruption	5.2 – Code d'éthique et de conduite des affaires p. 126
	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	5.4 – REACh p. 132
Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des Droits de l'Homme		5.2 – Droits de l'homme p. 126

5.8 ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PORTANT SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Exercice clos le 31 décembre 2012

À l'attention de la Direction Générale du groupe Imerys

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux comptes du groupe Imerys, nous vous présentons notre attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce ainsi que notre rapport d'assurance modérée sur une sélection d'entre elles, identifiées par le signe (*).

■ RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les "Informations"), établies conformément au référentiel utilisé par Imerys (le "Référentiel") et disponible auprès de la Direction Environnement, Hygiène et Sécurité et de la Direction Ressources Humaines.

■ INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

■ RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que certaines informations sélectionnées par le groupe Imerys et identifiées par le signe (*) sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code du commerce :
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans le chapitre 5 du rapport de gestion ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance sur une sélection d'informations sociales et environnementales consolidées identifiées par le signe (*)

■ NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations sélectionnées par le Groupe et identifiées par le signe (*), ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- nous avons vérifié la mise en place au sein du groupe Imerys d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations sélectionnées. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social, environnemental et de sécurité.
- concernant les informations quantitatives consolidées sélectionnées (1) :
 - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations;
 - au niveau des entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - conduit des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les informations des pièces justificatives.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations sélectionnées par le groupe Imerys et identifiées par le signe (*) sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2013

L'un des Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés Arnaud de Planta Associé

⁽¹⁾ Ces Informations sont les suivantes : La contribution aux données Groupe des entités sélectionnées pour nos travaux représente 22 % de l'effectif total et entre 23 et 37 % pour les données environnementales. Nombre de sites certifiés ISO14001 ou EMAS ; Consommation totale d'énergie ; Émissions totales de CO₂ liées à l'énergie ; Émissions totales de CO₂ liées aux procédés ; Quantité de déchets dangereux et non dangereux ; Effectif total inscrit à fin d'exercice (répartition par zone géographique, par branche, par famille d'emploi, par sexe et part des femmes) ; âge moyen ; ancienneté ; gestion des effectifs (taux de rotation, effort de recrutement et mobilité interne) ; taux de fréquence et taux de gravité Groupe.

ÉTATS FINANCIERS

6.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	144
	6.1.1 États financiers	144
	6.1.2 Information par secteurs	151
	6.1.3 Notes aux états financiers consolidés	154
6.2	ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX	21 4
	6.2.1 États financiers	215
	6.2.2 Notes aux états financiers sociaux	218
6.3	HONORAIRES D'AUDIT	235

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6.1.1 ÉTATS FINANCIERS

■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Produits des activités ordinaires	5	3 884,8	3 674,8
Produits et charges courants		(3 394,7)	(3 187,8)
Matières premières et achats consommés	6	(1 377,0)	(1 294,5)
Charges externes	7	(1 010,5)	(940,9)
Charges de personnel	8	(788,8)	(695,1)
Impôts et taxes		(51,6)	(45,1)
Amortissements et pertes de valeur		(214,7)	(210,9)
Autres produits et charges courants	9	44,5	(11,6)
Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées	20	3,4	10,3
Résultat opérationnel courant		490,1	487,0
Autres produits et charges opérationnels	10	(9,4)	(23,1)
Résultat des prises ou pertes de contrôle		(8,9)	7,8
Autres éléments non récurrents		(0,5)	(30,9)
Résultat opérationnel		480,7	463,9
Charge d'endettement financier net		(57,2)	(56,1)
Résultat des placements	11	2,0	3,0
Charge d'endettement financier brut	11	(59,2)	(59,1)
Autres produits et charges financiers		(1,5)	(1,1)
Autres produits financiers	11	134,4	178,7
Autres charges financières	11	(135,9)	(179,8)
Résultat financier		(58,7)	(57,2)
Impôts sur le résultat	13	(119,5)	(121,2)
Résultat net		302,5	285,5
Résultat net, part du Groupe (1) & (2)	14	300,8	282,0
Résultat net, part des intérêts sans contrôle		1,7	3,5
(1) Résultat net par action			
Résultat net de base par action (en euros)	15	4,00	3,75
Résultat net dilué par action (en euros)	15	3,97	3,71
(2) Résultat courant net, part du Groupe	14	310,2	303,1
Résultat courant net de base par action (en euros)	15	4,13	4,03
Résultat courant net dilué par action (en euros)	15	4,09	3,99
Autres produits et charges opérationnels nets, part du Groupe	10	(9,4)	(21,1)

■ ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Résultat net		302,5	285,5
Éléments non reclassables ultérieurement en résultat			
Avantages du personnel postérieurs à l'emploi		(96,0)	(50,4)
Gains et (pertes) actuariels et plafonnement des actifs	24.1	(96,0)	(50,4)
Impôts sur le résultat des éléments non reclassables	13	22,3	12,4
Éléments reclassables ultérieurement en résultat			
Couvertures de flux de trésorerie		20,9	(23,7)
Comptabilisation en capitaux propres	25.4	6,6	(12,6)
Reclassement en résultat	25.4	14,3	(11,1)
Réserve de conversion		(66,7)	(64,0)
Comptabilisation en capitaux propres		(58,5)	(63,6)
Reclassement en résultat		(8,2)	(0,4)
Impôts sur le résultat des éléments reclassables	13	(7,9)	21,6
Autres éléments du résultat global		(127,3)	(104,0)
Résultat global total		175,2	181,5
Résultat global total, part du Groupe		174,8	178,9
Résultat global total, part des intérêts sans contrôle		0,4	2,6

■ ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Actif non courant		3 212,1	3 210,0
Goodwill	16	1 003,0	1 019,7
Immobilisations incorporelles	17	48,0	37,7
Actifs miniers	18	493,4	502,9
Immobilisations corporelles	18	1 408,2	1 384,1
Coentreprises et entreprises associées	20	82,9	82,4
Actifs financiers disponibles à la vente	22.2	4,5	4,8
Autres actifs financiers	22.1	20,4	18,5
Autres créances	22.1	68,0	74,6
Instruments dérivés actif	25.4	9,6	12,7
Impôts différés actif	26	74,1	72,6
Actif courant		1 619,6	1 746,4
Stocks	21	651,1	645,9
Créances clients	22.1	513,8	526,9
Autres créances	22.1	134,3	141,0
Instruments dérivés actif	25.4	2,0	2,0
Autres actifs financiers	22.1	57,8	6,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22.1	260,6	424,2
Actif consolidé		4 831,7	4 956,4
Capitaux propres, part du Groupe		2 250,5	2 180,1
Capital	23	150,7	150,3
Primes		326,2	319,6
Réserves		1 472,8	1 428,2
Résultat net, part du Groupe		300,8	282,0
Capitaux propres, part des intérêts sans contrôle		24,0	30,8
Capitaux propres		2 274,5	2 210,9
Passif non courant		1 681,5	1 641,2
Provisions pour avantages du personnel	24.1	314,0	231,3
Autres provisions	24.2	246,4	265,2
Emprunts et dettes financières	25.2	1 011,0	1 028,4
Autres dettes	25.3	14,8	12,2
Instruments dérivés passif	25.4	3,4	9,1
Impôts différés passif	26	91,9	95,0
Passif courant		875,7	1 104,3
Autres provisions	24.2	15,7	19,2
Dettes fournisseurs	24.2	375,2	360,0
Impôts exigibles sur le résultat		21,4	9,7
Autres dettes	25.3	272,9	261,7
Instruments dérivés passif	25.4	3,7	19,0
Emprunts et dettes financières	25.2	167,5	422,0
Concours bancaires	25.2	19,3	12,7
Capitaux propres et passif consolidé		4 831,7	4 956,4

■ ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capitaux propres, part du Groupe								Capitaux		
					Réserves			Résultat		propres, part des	
(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Couvertures de flux de trésorerie	Réserve de conversion	Autres réserves	Sous- total	net, part du Groupe	Sous- total	intérêts sans	Total
Capitaux propres au 1er janvier 2011	151,0	338,4	(5,9)	(0,4)	(70,5)	1 448,7	1 371,9	243,7	2 105,0	26,8	2 131,8
Résultat global total	-	-	-	(15,8)	(47,6)	(39,7)	(103,1)	282,0	178,9	2,6	181,5
Transactions avec les actionnaires	(0,7)	(18,8)	3,8	0,0	0,0	155,6	159,4	(243,7)	(103,8)	1,4	(102,4)
Affectation du résultat net 2010	-	-	-	-	-	243,7	243,7	(243,7)	0,0	-	0,0
Dividende (1,20 € par action)	-	-	-	-	-	(90,6)	(90,6)	-	(90,6)	(0,8)	(91,4)
Augmentations de capital	0,4	5,0	-	-	-	-	0,0	-	5,4	-	5,4
Réductions de capital	(1,1)	(23,8)	24,9	-	_	-	24,9	-	0,0	-	0,0
Transactions sur actions propres	_	-	(21,1)	_	_	(5,9)	(27,0)	_	(27,0)	_	(27,0)
Paiements en actions	_	-	-	-	-	8,4	8,4	-	8,4	_	8,4
Transactions avec les intérêts sans contrôle	_	_	_	_	-	-	0,0	_	0,0	2,2	2,2
Capitaux propres							,				
au 31 décembre 2011	150,3	319,6	(2,1)	(16,2)	(118,1)	1 564,6	1 428,2	282,0	2 180,1	30,8	2 210,9
Résultat global total	-	-	-	13,7	(66,1)	(73,6)	(126,0)	300,8	174,8	0,4	175,2
Transactions											
avec les actionnaires	0,4	6,6	(4,9)	0,0	0,0	175,5	170,6	(282,0)	(104,4)	(7,2)	(111,6)
Affectation du résultat net 2011	-	-	-	-	-	282,0	282,0	(282,0)	0,0	-	0,0
Dividende (1,50 € par action)	-	-	-	-	-	(112,8)	(112,8)		(112,8)	(2,1)	(114,9)
Augmentations de capital	0,4	6,6	-	-	-	-	0,0	-	7,0	0,9	7,9
Transactions sur actions propres	-	-	(4,9)	-	-	(2,2)	(7,1)	-	(7,1)	-	(7,1)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	8,9	8,9	-	8,9	-	8,9
Transactions avec les intérêts sans contrôle	_	-	_	_	-	(0,4)	(0,4)	-	(0,4)	(6,0)	(6,4)
Capitaux propres											
au 31 décembre 2012 (1)	150,7	326,2	(7,0)	(2,5)	(184,2)	1 666,5	1 472,8	300,8	2 250,5	24,0	2 274,5
(1) Dividende proposé(1,55 € par action)Capitaux propres	-	-		-		- (116,8)	(116,8)		- (116,8)		(116,8)
après affectation au 1 ^{er} janvier 2013	150,7	326,2	(7,0) (2,5	5) (184,2,) 1 549,7	1 356,0	300,8	3 2 133,7	24,0	2 157,7

■ ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		474,5	447,4
Flux de trésorerie générés par les opérations courantes	Annexe 1	663,9	638,7
Intérêts payés		(59,9)	(49,6)
Impôts sur le résultat, payés sur résultat opérationnel courant et résultat financier		(74,2)	(124,9)
Dividendes reçus des actifs financiers disponibles à la vente		(0,6)	0,6
Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels	Annexe 2	(54,7)	(17,4)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(211,2)	(421,7)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	Annexe 3	(257,0)	(227,0)
Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie acquise	16	(38,9)	(239,2)
Acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente		-	(0,6)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	Annexe 3	86,2	8,3
Cessions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie cédée		-	33,0
Cessions d'actifs financiers disponibles à la vente		0,2	0,9
Variation nette des immobilisations financières		(3,2)	0,7
Intérêts encaissés		1,5	2,2
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(430,5)	37,4
Augmentations de capital		7,9	5,4
Cessions (acquisitions) d'actions propres		(7,1)	(27,0)
Dividendes versés aux actionnaires		(112,8)	(90,6)
Dividendes versés aux intérêts sans contrôle		(1,3)	(0,8)
Acquisitions de titres d'entités consolidées auprès des intérêts sans contrôle	16	(4,7)	(1,3)
Émissions d'emprunts		1,0	117,3
Remboursements d'emprunts		(280,3)	(2,4)
Variation nette des autres dettes		(33,2)	36,8
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(167,2)	63,1
(en millions d'euros)		2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		411,5	347,4
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(167,2)	63,1
Incidence de la variation des taux de change		(3.0)	1.0

(en millions d'euros)	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	411,5	347,4
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(167,2)	63,1
Incidence de la variation des taux de change	(3,0)	1,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	241,3	411,5
Trésorerie (1)	200,5	216,5
Équivalents de trésorerie (2)	60,1	207,7
Concours bancaires	(19,3)	(12,7)

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2012, la trésorerie est constituée d'un solde de 6,9 millions d'euros (7,2 millions d'euros au 31 décembre 2011) non disponibles pour Imerys SA et ses filiales, dont 1,8 million d'euros (2,3 millions d'euros au 31 décembre 2011) au titre de législations sur le contrôle des changes et 5,1 millions d'euros (4,9 millions d'euros au 31 décembre 2011) au titre de dispositions statutaires.

⁽²⁾ Les équivalents de trésorerie sont des placements de durée inférieure à trois mois, indexés sur un taux du marché monétaire et cessibles à tout moment.

Annexe 1 : Flux de trésorerie générés par les opérations courantes

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Résultat net		302,5	285,5
Ajustements		346,4	419,2
Impôts sur le résultat	13	119,5	121,2
Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées	20	(3,4)	(10,3)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		2,5	2,1
Pertes de valeur du goodwill	10 & 16	31,2	0,7
Profit résultant des acquisitions à des conditions avantageuses		-	(9,2)
Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente	20	1,9	1,7
Autres produits et charges opérationnels hors pertes de valeur du goodwill		(23,7)	29,9
Dotations nettes opérationnelles aux amortissements	Annexe 3	214,3	210,3
Dotations nettes opérationnelles aux pertes de valeur sur éléments de l'actif		(7,6)	(1,8)
Dotations nettes opérationnelles aux provisions		(32,9)	2,7
Dividendes à recevoir des actifs financiers disponibles à la vente		(0,1)	(0,2)
Produits et charges d'intérêts nets		56,7	55,7
Charge de paiements en actions	8	8,9	8,4
Variation de juste valeur des instruments de couverture		(5,5)	11,0
Résultat des cessions courantes des immobilisations incorporelles et corporelles	9	(15,4)	(3,0)
Variation du besoin en fonds de roulement		15,0	(66,0)
Stocks		(10,7)	(49,6)
Clients, avances et acomptes reçus		12,9	(28,9)
Fournisseurs, avances et acomptes versés		13,1	19,1
Autres créances et dettes		(0,3)	(6,6)
Flux de trésorerie générés par les opérations courantes		663,9	638,7

Annexe 2 : Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Autres produits et charges opérationnels	10	(9,4)	(23,1)
Ajustements		(45,3)	5,7
Pertes de valeur du goodwill	10 & 16	31,2	0,7
Autres pertes de valeur nettes	Annexe 3	5,0	18,6
Profits résultant des acquisitions à des conditions avantageuses	10	-	(9,2)
Autres dotations nettes opérationnelles aux provisions	10	(13,1)	(3,1)
Résultat des cessions non récurrentes d'immobilisations incorporelles et corporelles	10	(64,5)	0,5
Résultat des cessions des titres consolidés et des actifs financiers disponibles à la vente	10	-	(6,9)
Variations de juste valeur liées aux prises ou pertes de contrôle	10	-	1,0
Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente	20	1,9	1,7
Impôts sur le résultat, payés sur autres produits et charges opérationnels		(5,8)	2,4
Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels		(54,7)	(17,4)

Annexe 3: Table des renvois indirects vers les notes

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
État des flux de trésorerie consolidés			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(257,0)	(227,0)
Immobilisations incorporelles	17	(12,4)	(7,7)
Immobilisations corporelles	18	(254,0)	(215,4)
Actifs miniers de découverture - courant	25.2	-	(5,3)
Neutralisation des provisions pour réhabilitation activées	25.2	(0,2)	(0,7)
Neutralisation des acquisitions en location financement		0,1	0,3
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		9,5	1,8
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		86,2	8,3
Immobilisations corporelles	18	7,5	5,1
Résultat des cessions d'actifs	9	15,4	3,1
Résultat des cessions non récurrentes d'actifs	10	64,5	(0,5)
Variation des créances sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(1,2)	0,6
Annexe 1			
Dotations nettes opérationnelles aux amortissements		214,3	210,3
Dotations aux amortissements - immobilisations incorporelles	17	5,6	5,2
Dotations aux amortissements - immobilisations corporelles	18	212,4	198,0
Dotations aux amortissements - actifs miniers de découverture - courant		-	9,7
Amortissement des charges constatées d'avance		-	0,1
Reprises d'amortissements - immobilisations incorporelles et corporelles		(3,3)	(2,1)
Neutralisation des amortissements des locations financement		(0,4)	(0,6)
Annexe 2			
Autres pertes de valeur nettes		5,0	18,6
Immobilisations incorporelles	17	0,5	-
Immobilisations corporelles	18	4,5	18,6

6.1.2 INFORMATION PAR SECTEURS

Les secteurs présentés correspondent aux quatre branches d'activité d'Imerys : Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie (CRAF) ; Minéraux de Performance & Filtration (PFM) ; Pigments pour Papier & Emballage (PPP) et Matériaux & Monolithiques (M&M) . Chacun de ces secteurs est engagé dans la production et la fourniture de produits et services présentant des synergies géologiques, industrielles et commerciales et résulte

de l'agrégation des Unités Génératrices de Trésorerie (note 4.13) suivies chaque mois par la Direction Générale dans son reporting de gestion. La Direction Générale considère que les structures holding qui assurent le financement centralisé du Groupe ne constituent pas un secteur. Leurs agrégats sont donc présentés dans une colonne de rapprochement avec les éliminations inter-secteurs (IS&H).

Compte de résultat consolidé

Les produits des activités ordinaires résultant des transactions d'Imerys avec chacun de ses clients externes ne franchissent jamais un seuil de 10,0 % des produits des activités ordinaires du Groupe.

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	CRAF	PFM	PPP	M&M	IS&H	Total
Produits externes	1 175,1	886,4	861,0	969,2	(6,9)	3 884,8
Ventes de biens	1 095,7	783,3	740,6	781,0	(7,0)	3 393,6
Prestations de services	79,4	103,1	120,4	188,2	0,1	491,2
Produits inter-secteurs	31,3	13,9	(1,6)	0,1	(43,7)	0,0
Produits des activités ordinaires	1 206,4	900,3	859,4	969,3	(50,6)	3 884,8
Résultat opérationnel courant	150,4	112,5	85,6	192,5	(51,0)	490,1
dont quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées	(0,9)	(0,3)	3,8	0,8	-	3,4
dont amortissements et pertes de valeur	(57,4)	(56,7)	(69,3)	(29,2)	(2,2)	(214,7)
Résultat opérationnel	105,6	101,0	142,1	188,4	(56,4)	480,7
Résultat financier	(6,5)	(3,3)	9,5	(0,4)	(58,0)	(58,7)
Produits d'intérêt	0,7	0,1	0,7	0,1	0,4	2,1
Charges d'intérêt	(2,0)	(0,4)	(0,5)	(0,9)	(54,6)	(58,4)
Impôts sur le résultat	(34,3)	(21,9)	(32,7)	(64,4)	33,8	(119,5)
Résultat net	64,8	75,8	118,8	123,6	(80,6)	302,4

Au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	CRAF	PFM	PPP	M&M	IS&H	Total
Produits externes	1 154,1	708,1	780,1	1 024,9	7,6	3 674,8
Ventes de biens	1 073,6	629,4	657,9	843,0	7,4	3 211,3
Prestations de services	80,5	78,7	122,2	181,9	0,2	463,5
Produits inter-secteurs	32,0	11,6	16,3	0,4	(60,3)	0,0
Produits des activités ordinaires	1 186,1	719,7	796,4	1 025,3	(52,7)	3 674,8
Résultat opérationnel courant	156,8	83,4	83,2	209,5	(45,9)	487,0
dont quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées	5,3	(0,2)	4,3	0,9	-	10,3
dont amortissements et pertes de valeur	(62,5)	(47,9)	(67,4)	(31,0)	(2,1)	(210,9)
Résultat opérationnel	143,1	83,4	76,2	204,3	(43,1)	463,9
Résultat financier	0,5	35,5	(6,8)	(0,1)	(86,3)	(57,2)
Produits d'intérêt	1,1	0,2	0,7	0,1	1,0	3,1
Charges d'intérêt	(2,0)	(0,3)	(0,8)	(1,7)	(53,6)	(58,4)
Impôts sur le résultat	(46,4)	(29,2)	(15,6)	(70,1)	40,1	(121,2)
Résultat net	97,2	89,7	53,8	134,1	(89,3)	285,5

États financiers consolidés

État de la situation financière consolidée

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	CRAF	PFM	PPP	M&M	IS&H	Total
Capitaux investis - Actif	1 460,3	1 044,4	1 118,1	731,8	47,8	4 402,4
Goodwill (1)	416,9	231,4	157,3	185,9	11,5	1 003,0
Immobilisations incorporelles et corporelles (2)	472,5	525,6	620,2	292,3	39,0	1 949,6
Stocks	297,9	115,5	115,7	117,8	4,2	651,1
Créances clients	181,2	128,4	107,4	101,0	(4,2)	513,8
Autres créances - non courant et courant	59,8	42,9	77,9	26,9	(5,5)	202,0
Coentreprises et entreprises associées	32,0	0,6	39,6	7,9	2,8	82,9
Actifs non alloués						429,3
Total actif						4 831,7
Capitaux investis - Passif	192,2	165,5	142,0	192,8	(8,9)	683,6
Dettes fournisseurs	131,8	76,9	72,7	108,7	(14,9)	375,2
Autres dettes - non courant et courant	52,6	80,7	56,9	78,4	18,4	287,0
Dettes impôts sur le résultat	7,8	7,9	12,4	5,7	(12,4)	21,4
Provisions	123,6	196,5	114,6	87,0	54,4	576,1
Passifs non alloués						1 297,5
Total passif non courant et courant						2 557,2
Total capitaux investis	1 268,1	878,9	976,1	539,0	56,7	3 718,8
(1) Augmentations du goodwill	0,4	12,1	1,4	-	10,8	24,7
(2) Acquisitions d'immobilisations incorporelles						
et corporelles	106,4	42,9	77,9	20,6	9,2	257,0

Au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	CRAF	PFM	PPP	M&M	IS&H	Total
Capitaux investis - Actif	1 443,8	1 052,7	1 166,4	748,8	3,5	4 415,2
Goodwill (1)	448,4	221,9	161,5	187,1	0,8	1 019,7
Immobilisations incorporelles et corporelles (2)	431,8	536,0	642,8	304,0	10,1	1 924,7
Stocks	292,2	120,7	113,4	119,6	-	645,9
Créances clients	184,1	137,6	104,4	107,7	(6,9)	526,9
Autres créances - non courant et courant	54,4	33,7	108,0	22,9	(3,4)	215,6
Coentreprises et entreprises associées	32,9	2,8	36,3	7,5	2,9	82,4
Actifs non alloués						541,2
Total actif						4 956,4
Capitaux investis - Passif	207,5	139,6	134,1	202,1	(39,7)	643,6
Dettes fournisseurs	123,2	76,9	75,6	103,5	(19,2)	360,0
Autres dettes - non courant et courant	67,7	56,3	63,8	94,7	(8,6)	273,9
Dettes impôts sur le résultat	16,6	6,4	(5,3)	3,9	(11,9)	9,7
Provisions	112,4	186,5	123,7	84,9	8,2	515,7
Passifs non alloués						1 586,2
Total passif non courant et courant						2 745,5
Total capitaux investis	1 236,3	913,1	1 032,3	546,7	43,2	3 771,6
(1) Augmentations du goodwill	0,5	74,3	-	(0,5)	0,8	75,1
(2) Acquisitions d'immobilisations incorporelles						
et corporelles	92,4	38,9	68,0	22,9	4,8	227,0

Information par localisation géographique

Du fait de leur activité minière et de la variété de leurs marchés finaux, les entités d'Imerys sont présentes dans de nombreux pays. Le Groupe peut donc être exposé à certains risques propres à ces pays pouvant avoir dans le futur une certaine incidence sur ses états financiers. La localisation majoritaire des sources d'approvisionnement et des marchés finaux d'Imerys dans les pays développés limite toutefois l'exposition du Groupe au risque pays. Imerys utilise pour l'identification des pays à risques la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface, la principale compagnie

d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation, mesurant si un intérêt économique et financier d'une entité est influencé par les perspectives économiques, financières et politiques des pays concernés. Le classement de la Coface comprend sept catégories de A1 à D en fonction de l'importance croissante des risques évalués. Les catégories C et D, correspondant aux risques les plus élevés, incluent l'Argentine, l'Ukraine, le Venezuela et le Vietnam (catégorie C) et le Zimbabwe (catégorie D), où le Groupe est présent.

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires par localisation géographique des activités du Groupe :

(en millions d'euros)	2012	2011
France	751,2	782,5
Autres pays d'Europe	1 429,6	1 358,8
Amérique du Nord	972,9	833,4
Asie - Océanie	545,5	512,8
Autres pays	185,6	187,3
Produits des activités ordinaires par localisation géographique des activités du Groupe	3 884,8	3 674,8

Les produits des activités ordinaires générés dans les pays classés C et D par la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface représentent en 2012 1,07 % des produits des activités ordinaires du Groupe (0,79 % en 2011) et 0,01 % du résultat opérationnel courant (0,60 % en 2011).

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires par localisation géographique des clients :

(en millions d'euros)	2012	2011
France	614,5	624,3
Autres pays d'Europe	1 401,6	1 345,8
Amérique du Nord	891,5	770,3
Asie - Océanie	673,1	640,4
Autres pays	304,1	294,0
Produits des activités ordinaires par localisation géographique des clients	3 884,8	3 674,8

Le tableau suivant présente la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles et corporelles par zone géographique :

	2012			2011		
(en millions d'euros)	Goodwill	Immobilisations incorporelles et corporelles	Total	Goodwill	Immobilisations incorporelles et corporelles	Total
France	239,1	373,6	612,7	240,0	390,0	630,0
Autres pays d'Europe	345,4	459,5	804,9	329,3	399,3	728,6
Amérique du Nord	131,9	560,4	692,3	134,5	564,3	698,8
Asie - Océanie	209,0	178,9	387,9	242,3	181,8	424,1
Autres pays	77,6	377,2	454,8	73,6	389,3	462,9
Total	1 003,0	1 949,6	2 952,6	1 019,7	1 924,7	2 944,4

Le total de l'état de la situation financière localisé dans les pays classés C et D par la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface représente 0,20 % de l'état de la situation financière (0,21 % au 31 décembre 2011) et - 0,96 % des capitaux propres consolidés, part du Groupe (- 0,59 % au 31 décembre 2011).

6.1.3 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

FRING	CIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	155	■ NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	170
Note 1	Principes comptables	155		
Note 2	Changements de méthodes comptables	155	Note 16 Goodwill	176
Note 3	Normes et interprétations en vigueur		Note 17 Immobilisations incorporelles	179
	après la date de clôture	156	Note 18 Immobilisations corporelles	18
Note 4	Principales méthodes comptables	157	Note 19 Tests de perte de valeur	18
			Note 20 Coentreprises et entreprises associées	18
■ NOTE	S SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT		Note 21 Stocks	18
	OLIDÉ	164	Note 22 Actifs financiers	18
			Note 23 Capital	18
Note 5	Produits des activités ordinaires	164	Note 24 Provisions	18
Note 6	Matières premières et achats consommés	164	Note 25 Passifs financiers	19
Note 7	Charges externes	164	Note 26 Impôts différés	20
Note 8	Charges de personnel	165	·	
Note 9	Autres produits et charges courants	167	■ AUTRES INFORMATIONS	20
Note 10	Autres produits et charges opérationnels	168	AUTRES INFORMATIONS	20
Note 11	Instruments financiers	169	Note 27 Principales entités consolidées	20
Note 12	Résultat financier	172	Note 28 Taux de change	21
Note 13	Impôts sur le résultat	173	Note 29 Parties liées	21
Note 14	Résultat net, part du Groupe	174	Note 30 Engagements	21
Note 15	Résultat par action	175	Note 31 Événements postérieurs à la date de clôt	ure 21

■ PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Principes comptables

1.1 Déclaration de conformité au Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, Imerys, groupe du secteur des minéraux industriels, ayant son siège social à Paris, 154 rue de l'Université et dont l'action est admise à la négociation sur le compartiment A de NYSE Euronext Paris, a établi ses états financiers consolidés au 31 décembre 2012 en conformité avec les IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptés dans l'Union Européenne à la date de clôture (ci-après "le Référentiel"). Les états financiers consolidés ont été arrêtés le 13 février 2013 par le Conseil d'Administration d'Imerys SA, société mère du Groupe, selon le principe de continuité d'exploitation, en millions d'euros avec un chiffre après la virgule, arrondi à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

1.2 Différences entre le Référentiel et les IFRS

Le processus d'adoption dans l'Union Européenne peut créer des décalages temporaires à la date de clôture entre le Référentiel et les IFRS. Toutefois, en l'absence de décalage temporaire au 31 décembre 2012, il n'existe à cette date aucune différence entre le Référentiel et les IFRS.

1.3 Dispositions optionnelles

Première adoption. Lors de la première adoption du Référentiel, Imerys a présenté des états financiers au 1^{er} janvier 2004 intégrant une application rétrospective limitée par certaines dérogations facultatives prévues par la norme IFRS 1 sur la première adoption des IFRS et exercées par le Groupe. Les acquisitions d'activités antérieures à la première adoption n'ont pas été retraitées. La valeur

comptable des immobilisations corporelles n'a pas été retraitée à l'exception des réserves et ressources minières qui ont été évaluées à la juste valeur. Les écarts actuariels des avantages du personnel postérieurs à l'emploi non comptabilisés à la date de première adoption ont été inclus dans l'évaluation des actifs et provisions des régimes en contrepartie des réserves. Enfin, les écarts de conversion des activités à l'étranger ont été reclassés en réserves.

Autres dispositions optionnelles. Certaines normes du Référentiel présentent des options de comptabilisation et d'évaluation. Le coût historique amorti constitue la base d'évaluation des immobilisations incorporelles (note 4.10), des actifs miniers (note 4.11) et des immobilisations corporelles (note 4.12). Les stocks sont évalués en fonction de leurs caractéristiques selon la méthode du "Premier entré - Premier sorti" (FIFO : First-In, First-Out) ou du coût unitaire moyen pondéré (note 4.15). Les différences actuarielles et plafonnements des actifs des avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont intégralement comptabilisés en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat (notes 2.2 et 4.19). Les règles de la comptabilité de couverture sont appliquées à la comptabilisation des dérivés de couverture des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique (note 4.21).

1.4 Traitements non précisés

En l'absence de norme ou interprétation applicable ou de précision suffisante des normes et interprétations existantes, la Direction Générale a défini des méthodes de comptabilisation et d'évaluation sur trois sujets : engagement de rachat d'intérêts sans contrôle d'une entité contrôlée par le Groupe (note 4.6), quotas d'émission de gaz à effet de serre (note 4.10) et actifs miniers (note 4.11).

Note 2 Changements de méthodes comptables

2.1 Changements obligatoires

Application anticipée

Le Groupe n'a appliqué par anticipation en 2012 aucune norme, interprétation ou amendement. En 2011, le Groupe avait appliqué par anticipation : Amendements à IAS 1, Présentation des postes des autres éléments du résultat global.

Application en date d'entrée en vigueur

Les amendements suivants ne s'appliquent pas aux transactions, événements ou conditions existant dans le Groupe : Amendements à IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir - Transferts d'actifs financiers ; Amendements à IAS 12 Impôts

sur le résultat : Impôts différés - Recouvrement des actifs sousjacents ; Amendements à IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière : Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants.

2.2 Changements volontaires

Le Groupe n'a réalisé aucun changement de méthode volontaire en 2012. En 2011, le Groupe avait modifié sa méthode de comptabilisation des écarts actuariels des avantages du personnel postérieurs à l'emploi en remplaçant la méthode du corridor par la comptabilisation immédiate de l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat. L'information comparative avait été retraitée.

Note 3 Normes et interprétations en vigueur après la date de clôture

Selon le dernier calendrier prévisionnel d'adoption des IFRS dans l'Union Européenne daté du 30 décembre 2012 publié par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), Imerys appliquera les normes et interprétations suivantes après le 31 décembre 2012.

3.1 Application en 2013

Amendements à IAS 19, Avantages du personnel. Ces amendements d'application rétrospective apporteront trois modifications principales à la comptabilisation des avantages du personnel postérieurs à l'emploi : comptabilisation immédiate de l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat ; comptabilisation immédiate en résultat, lors de l'amendement d'un régime, de l'intégralité du coût des services passés ; et suppression de la notion de rendement

attendu des actifs en résultat, remplacée par un rendement normatif dont le taux sera égal, quelle que soit la stratégie d'investissement, au taux d'actualisation de l'obligation, l'excédent du rendement réel sur ce rendement normatif étant immédiatement crédité en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat. Imerys ne sera toutefois concerné que par les deux dernières modifications, l'intégralité des écarts actuariels des avantages du personnel postérieurs à l'emploi étant immédiatement comptabilisée en capitaux propres conformément au changement de méthode volontaire décrit à la note 2.2. Compte tenu des informations pouvant être raisonnablement estimées, l'impact possible du changement de méthode comptable sur les capitaux propres consolidés du premier exercice comparatif est présenté ci-après. Les ajustements débiteurs sont présentés en négatif et les ajustements créditeurs en positif.

(en millions d'euros)	2012	01/01/2012
Compte de résultat	(9,5)	-
Charges de personnel	(2,2)	-
Frais d'administration des paiements aux bénéficiaires	(3,0)	-
Annulation de l'amortissement du coût des services passés	0,8	-
Autres produits financiers	(10,3)	-
Rendement des actifs des régimes à prestations définies	(10,3)	-
Impôts sur le résultat	3,0	-
Impôts différés sur résultat opérationnel courant et financier	3,0	-
État du résultat global	7,7	(2,3)
Excédent du rendement réel sur le rendement normatif des actifs	13,6	-
Frais de gestion des actifs du régime	(0,3)	-
Coût des services passés	(3,5)	(3,5)
Impôts sur le résultat	(2,1)	1,2
État de variation des capitaux propres	(1,8)	(2,3)

Compte tenu des informations pouvant être raisonnablement estimées, l'impact possible du changement de méthode comptable sur l'état de la situation financière du premier exercice comparatif est présenté ci-après. Les ajustements débiteurs sont présentés en négatif et les ajustements créditeurs en positif.

(en millions d'euros)	2012	01/01/2012
Impôts différés actif	(0,9)	(1,2)
Provisions pour avantages du personnel	2,7	3,5
Régimes de retraite	2,7	3,5
État de la situation financière	1,8	2,3

IFRS 10, États financiers consolidés. Cette norme d'application rétrospective remplacera la norme IAS 27, États financiers consolidés et individuels et l'interprétation SIC 12, Consolidation - Entités ad hoc et confirmera le contrôle en tant que fondement du périmètre de consolidation, selon trois composantes : pouvoir, exposition à la variabilité des rendements et capacité à exercer ce pouvoir pour influer sur ces rendements. Cette nouvelle norme n'aura pas d'incidence sur le périmètre de consolidation (note 27). IAS 27, révisée corrélativement à la publication de IFRS 10, ne traitera plus que des états financiers individuels et ne sera donc plus applicable dans le Groupe.

IFRS 11, Accords conjoints. Cette norme d'application rétrospective remplacera la norme IAS 31, Participation dans des coentreprises et l'interprétation SIC 13, Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des coentrepreneurs et supprimera l'option actuellement prévue par IAS 31 pour comptabiliser les activités sous contrôle conjoint soit selon la méthode de l'intégration proportionnelle, soit selon la méthode de la mise en équivalence. Dans la nouvelle norme, seule la méthode de la mise en équivalence sera autorisée. IAS 28 est révisée corrélativement à la publication de IFRS 11. Ces nouvelles règles n'auront aucune incidence chez Imerys où la méthode de l'intégration proportionnelle n'est pas utilisée (note 4.7).

IFRS 12, Informations à fournir sur les participations dans les autres entités. Cette norme est destinée à améliorer l'information fournie sur les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle (note 27), un contrôle conjoint ou une influence notable (note 20).

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur. Cette norme définit la juste valeur comme le prix de sortie d'un actif ou d'un passif et impose la méthodologie applicable à sa détermination ainsi que les informations à fournir (notes 25.1 et 25.4). IFRS 13 ne définit pas les circonstances dans lesquelles la juste valeur doit être utilisée, cette prescription demeurant du ressort des normes en vigueur.

IFRIC 20, Frais de découverture engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert. Cette interprétation d'application prospective clarifie les modalités de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des actifs de découverture, c'està-dire des accès à un gisement à ciel ouvert créés par décapage de la partie superficielle du sol. Cette interprétation, qui confirme les méthodes antérieurement définies par la Direction Générale en l'absence de norme ou interprétation applicable (notes 1.4, 4.11 et 18), n'aura donc aucune incidence sur les états financiers du Groupe.

Enfin, les amendements suivants, ne s'appliquent pas aux transactions, événements ou conditions existant dans le Groupe : Amendements à IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière : prêts gouvernementaux (processus d'adoption en cours dans l'Union Européenne au 31 décembre 2012) ; Amendements à IFRS 7 : Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers.

3.2 Application en 2014

Les amendements suivants, ne s'appliquent pas aux transactions, événements ou conditions existant dans le Groupe : Amendements à IAS 32 : Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ; amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : entités d'investissement (processus d'adoption en cours dans l'Union Européenne au 31 décembre 2012).

3.3 Application en 2015

Au 31 décembre 2012, le processus d'adoption de la norme et des amendements suivants est en cours dans l'Union Européenne.

IFRS 9 (phase 1), Instruments financiers: classement et évaluation. Au 13 février 2013, date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration, l'EFRAG n'a communiqué aucune date d'adoption indicative pour cette norme. Pour sa part l'IASB a requis dans l'amendement à IFRS 9 décrit ci-après une application obligatoire au 1er janvier 2015. Imerys appliquera donc cette norme au plus tard à cette date, sous réserve de son adoption préalable dans l'Union Européenne. Sous cette même réserve, le Groupe pourrait décider de l'appliquer par anticipation avant le 1er janvier 2015. Cette norme constitue la première étape d'une réforme destinée à simplifier la norme IAS 39. Ce premier amendement réduit le nombre de catégories d'instruments financiers en mettant l'accent sur les deux bases d'évaluation que sont la juste valeur et le coût amorti.

Catégories actuelles	Catégories futures
Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Prêts et créances	Coût amorti
Passifs financiers au coût amorti	Coût amorti

Cet amendement modifiera le classement des informations présentées dans les *notes 9, 10, 19 et 21.1* sans affecter les règles de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers. Ces règles seront toutefois modifiées dans le cadre d'un projet d'amendements en cours au 31 décembre 2012 : pertes de valeurs des actifs financiers évalués au coût amorti (phase 2) et comptabilité de couverture (phase 3).

Amendements à IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir. Ces amendements précisent notamment les informations permettant de comprendre le passage, à la date d'adoption de la norme IFRS 9, entre les anciennes et nouvelles catégories d'instruments financiers et les anciennes et nouvelles règles d'évaluation des instruments financiers détenus à cette date.

Amendements à IFRS 9, Instruments financiers. Ces amendements prévoient notamment que les entités qui adopteront IFRS 9 au 1er janvier 2015 n'auront pas à retraiter d'exercice comparatif. À cette date, le passage entre les anciennes et nouvelles catégories d'instruments financiers sera expliqué, au titre des amendements à IFRS 7, par des informations fournies en annexe et l'écart, entre les anciennes et nouvelles évaluations des instruments financiers détenus à cette date, sera comptabilisé en ajustement des capitaux propres consolidés au 1er janvier 2015.

Note 4 Principales méthodes comptables

4.1 Méthodes comptables, erreurs et estimations

Les méthodes comptables sont identiques d'un exercice sur l'autre et sont modifiées soit sur une base obligatoire pour appliquer une nouvelle norme ou interprétation (note 2.1), soit sur une base volontaire pour améliorer la fiabilité ou la pertinence de l'information (note 2.2). Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Les états financiers sont modifiés pour tous les exercices présentés, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée. Les erreurs sont corrigées

de manière rétrospective. Les estimations sont destinées à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles sur un élément incertain. Elles sont révisées pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets d'expérience. Les estimations significatives de la Direction Générale sont développées séparément dans les notes :

- les méthodes d'amortissement des immobilisations incorporelles (note 17);
- les méthodes d'amortissement des actifs miniers et des immobilisations corporelles (note 18);

- la définition, dans le cadre des tests de perte de valeur des actifs non financiers, des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), des indices de perte de valeur, de la durée et du montant des flux de trésorerie futurs ainsi que des taux d'actualisation intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT (note 19);
- l'appréciation, dans le cadre de la comptabilisation et de l'estimation des provisions, de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs et des taux d'actualisation (note 24.1); et
- les hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies (note 24.1).

Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective.

4.2 Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant entre la date de clôture et l'autorisation de leur publication par le Conseil d'Administration ne donnent lieu à ajustement que s'ils révèlent, précisent ou confirment des situations existant à la date de clôture (note 31).

4.3 États financiers

Imerys publie des états financiers annuels au 31 décembre et des états financiers semestriels au 30 juin conformément aux principes du Référentiel (note 1). Les principales conventions de présentation sont les suivantes :

- regroupement par postes: par natures ou fonctions semblables selon le principe d'importance relative;
- classement des actifs et passifs: par ordre croissant de liquidité et d'exigibilité en distinguant les éléments non courants et courants, selon que leur réalisation ou exigibilité est à plus ou moins douze mois après la date de clôture;
- classement des produits et charges : par nature et incorporation au coût d'un élément d'actif ou de passif en application d'une norme ou interprétation;
- compensation: en application d'une norme ou interprétation pour les actifs et passifs d'une part et les produits et charges d'autre part;
- information comparative: au titre de l'exercice N-1; l'information comparative au titre de l'exercice N-2 est incorporée par référence (section 9.4 du chapitre 9 du Document de Référence).

Le résultat opérationnel est constitué du résultat opérationnel courant et des autres produits et charges opérationnels. Le résultat opérationnel courant (notes 5 à 9) intègre la performance des activités ordinaires d'Imerys. Les autres produits et charges opérationnels (note 10) correspondent, conformément à la recommandation CNC 2009-R.03 de l'autorité française de normalisation comptable sur le format des états financiers IFRS, à des produits et charges résultant d'événements peu nombreux, bien identifiés, non récurrents et significatifs, tels que les effets résultat de la prise ou perte de contrôle d'une activité, d'une restructuration, y compris les cessions d'actifs afférentes, d'une perte de valeur du goodwill ou d'un litige significatif. Le résultat financier comprend principalement le coût de l'endettement, les différences de change, le rendement attendu des actifs des régimes à prestations définies, la désactualisation des provisions et les pertes de valeur sur actifs financiers (note 12).

4.4 Informations par secteurs

Les secteurs correspondent aux quatre branches d'activités suivantes :

- Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie (CRAF): minéraux notamment destinés aux carrelages, sanitaires, porcelaines, énergie mobile ainsi qu'aux industries de haute température et des abrasifs;
- Minéraux de Performance & Filtration (PFM): minéraux pour les marchés des plastiques, caoutchouc, peintures et enduits, joints et adhésifs, santé, beauté et filtration de liquides alimentaires;
- Pigments pour Papier & Emballage (PPP): produits de charge et de couchage pour le papier;
- Matériaux & Monolithiques (M&M): matériaux de construction en terre cuite et ardoise ainsi que produits et solutions monolithiques pour les industries de haute température.

Chacun de ces secteurs est engagé dans la production et la fourniture de produits et services présentant des synergies géologiques, industrielles et commerciales et résulte de l'agrégation des Unités Génératrices de Trésorerie (note 19) suivies chaque mois par la Direction Générale dans son reporting de gestion. L'information financière par secteur est évaluée conformément aux principes du Référentiel (note 1). Les transactions entre secteurs sont évaluées aux prix dont deux parties indépendantes seraient convenues dans des conditions économiques équivalentes à celles des transactions concernées.

4.5 Résultat par action

Imerys présente dans ses états financiers un résultat de base par action et un résultat dilué par action (note 15). Le résultat de base par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moven pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, c'est-à-dire hors actions propres. Le résultat de base par action est décliné en un résultat de base courant net par action et un résultat de base net par action. Le résultat dilué par action simule l'effet dilutif des actions gratuites et options de souscription d'actions (note 8). Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires précédemment défini est ainsi augmenté de la moyenne, entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, des actions ordinaires qui seraient émises si toutes les options dilutives étaient exercées à la date de clôture. Le nombre d'actions dilutives est calculé par différence entre d'une part, le nombre d'actions à émettre au titre des actions gratuites et options et d'autre part, le nombre d'actions qui seraient émises au cours moyen de l'exercice pour une émission de même montant. Lors du calcul du montant de cette émission. chaque action résultant de l'exercice d'options est réputée émise au prix d'exercice de l'option augmenté de la juste valeur des services à rendre (note 4.17), tandis que chaque action gratuite est réputée émise à la seule juste valeur des services à rendre, son prix d'exercice étant nul. L'excédent du nombre d'actions à émettre au titre des actions gratuites et options sur le nombre d'actions émises à des conditions de marché constitue le nombre d'actions dilutives. Les actions à émettre au titre des options ne sont toutefois prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action que si les options sont dans la monnaie, c'est-à-dire que leur prix d'exercice augmenté de la juste valeur des services à rendre est inférieur au cours moyen annuel de l'action Imerys.

4.6 Entités contrôlées par le Groupe

Les entités contrôlées par Imerys, c'est-à-dire celles dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, sont consolidées (note 27). Leurs actifs, passifs, produits et charges contribuent ainsi aux différents postes des états financiers consolidés. Les transactions intra-groupe sont éliminées. Les pertes d'une entité sont allouées aux intérêts sans contrôle proportionnellement à leur intérêt, même s'ils présentent finalement un solde négatif. Les variations d'intérêt sans incidence sur le contrôle sont comptabilisées en capitaux propres. En l'absence de précision suffisante des normes et interprétations existantes, la Direction Générale considère que tout engagement souscrit par Imerys dans l'intention d'acquérir des titres auprès des intérêts sans contrôle donne lieu à la comptabilisation d'une dette évaluée à la juste valeur de l'engagement en contrepartie d'une décomptabilisation de ces intérêts. Tout écart entre la juste valeur de la dette et la valeur comptable des intérêts sans contrôle est comptabilisé en capitaux propres.

4.7 Participations sous contrôle conjoint ou influence notable du Groupe

Imerys évalue selon la méthode de la mise en équivalence (note 20) les participations sous contrôle conjoint (coentreprises), c'est-à-dire celles dont les politiques financières et opérationnelles sont soumises à un vote unanime d'Imerys et d'un partenaire tiers et les participations sous influence notable (entreprises associées), c'est-à-dire celles dont les politiques financières et opérationnelles sont dirigées par le partenaire tiers, Imerys n'exerçant qu'une participation à ces politiques, sans les contrôler. Les quotes-parts détenues dans les actifs nets et les résultats de ces entités sont présentées dans des postes distincts à l'actif et dans le résultat opérationnel.

4.8 Conversion monétaire

Les états financiers consolidés d'Imerys sont présentés en euro. Les monnaies fonctionnelles des principales entités consolidées (note 27) correspondent aux monnaies locales. L'incidence cumulée de la conversion des états financiers des activités à l'étranger est comptabilisée en capitaux propres. Les actifs et passifs des activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture et leurs produits et charges au taux moyen de l'exercice (note 28). Les actifs et passifs non monétaires issus de transactions en monnaies étrangères sont évalués au taux du jour ou au taux moyen du mois de la transaction. À l'exception des instruments financiers dérivés, les actifs et passifs monétaires issus de transactions en monnaies étrangères sont évalués au taux de clôture. Les différences de change correspondantes sont comptabilisées en autres produits et charges financiers (note 12) à l'exception de celles générées par les actifs et passifs monétaires des investissements nets dans des activités à l'étranger et par leurs couvertures qui sont comptabilisées en capitaux propres (note 25.5 - Risque de conversion des états financiers). Lors de la cession d'une activité à l'étranger, l'incidence cumulée de la conversion de ses états financiers et couvertures est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels avec le résultat de cession de l'activité.

4.9 Goodwill

Le goodwill est l'excédent du prix d'acquisition d'une activité et du montant des intérêts sans contrôle sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris (note 16). Le goodwill est comptabilisé à la date de prise de contrôle. Les coûts de transaction sont comptabilisés à mesure qu'ils sont encourus en résultat en autres produits et charges opérationnels (note 10). Tout excédent de l'actif net identifiable de l'activité acquise sur son prix d'acquisition (goodwill négatif) est crédité au résultat de l'acquéreur sur l'exercice d'acquisition en autres produits et charges opérationnels (note 10). L'évaluation du goodwill est finalisée dans les douze mois suivant la date de prise de contrôle. Le goodwill d'une activité à l'étranger est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'activité et converti selon les règles applicables à la conversion des états financiers des activités à l'étranger. Le goodwill n'est pas amortissable. Il est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie (note 19) qui bénéficient des synergies résultant de l'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un premier test de perte de valeur avant la date de clôture de l'exercice d'acquisition, puis de tests annuels ou plus fréquents en cas d'indice de perte de valeur. Toute perte de valeur du goodwill est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels (note 10) et est irréversible.

4.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles contrôlées par Imerys (note 17) sont comptabilisées à l'actif sur leur durée d'utilité. Elles sont évaluées au coût d'acquisition diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les dépenses encourues par les équipes de recherche d'Imerys pour améliorer la qualité et les fonctionnalités des produits répondent en général à des demandes spécifiques de clients et sont donc immédiatement comptabilisées en charges en résultat opérationnel courant. En l'absence de norme ou interprétation applicable, la Direction Générale considère les droits d'émission de gaz à effet de serre comme des immobilisations incorporelles. Imerys détient ces droits à la seule fin de justifier du volume de ses émissions et ne réalise pas de transactions de négoce telles que des achats ou ventes à terme (note 17). Les droits reçus à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle et les droits acquis sur le marché sont comptabilisés au coût d'acquisition. Si à la date de clôture les droits détenus sont inférieurs aux émissions réelles, une provision est comptabilisée en résultat opérationnel courant pour la valeur des droits à acquérir, évalués à la valeur de marché (méthode du passif net). Les cessions ne portent que sur des droits excédentaires et sont comptabilisées en résultat opérationnel courant en tant que cessions d'actifs (note 9). Les méthodes d'amortissement des immobilisations incorporelles constituent une estimation de la Direction Générale présentée dans la note 17.

4.11 Actifs miniers

En l'absence de norme ou interprétation spécifique applicable, la Direction Générale a défini les méthodes de comptabilisation et d'évaluation suivantes sur les actifs miniers. Les dépenses de prospection, c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant. Les droits miniers sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition (note 17). Les réserves

États financiers consolidés

minières constituent des immobilisations corporelles et sont initialement évaluées au coût d'acquisition hors tréfonds augmenté des dépenses encourues pour préciser le tonnage de minerai présent dans le gisement. Les travaux de découverture, c'est-à-dire de décapage de la partie superficielle du sol pour assurer l'accès au gisement, constituent un composant de l'actif de réserve minière. Leur évaluation initiale intègre leur coût de production et la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation résultant des dégradations causées par leur construction. Les réserves minières et les actifs de découverture forment le poste "Actifs miniers" de la note 18. Les actifs miniers sont ultérieurement évalués au coût diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les méthodes d'amortissement des actifs miniers constituent une estimation de la Direction Générale présentée dans la note 18. Les actifs miniers sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (note 19) comme les autres actifs du Groupe et sont soumis aux mêmes tests de perte de valeur.

4.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (note 18) sont comptabilisées à l'actif si elles sont contrôlées en vertu d'un titre de propriété ou d'un contrat de location financement qui transfère les risques et avantages inhérents à la propriété. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût d'acquisition ou de production. Le coût initial des immobilisations corporelles en location financement est le plus faible entre la juste valeur de l'actif et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Le coût des immobilisations corporelles incorpore le coût des emprunts finançant leur construction ou production lorsqu'elles nécessitent une durée d'élaboration prolongée. Le coût des immobilisations corporelles est diminué, le cas échéant, du montant des subventions publiques finançant leur acquisition ou construction. Les dépenses d'entretien et de réparation sont immédiatement comptabilisées en charges en résultat opérationnel courant. Le coût des immobilisations corporelles intègre, notamment pour les installations industrielles satellites construites sur les terrains de clients, la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation ou démantèlement, lorsqu'une obligation actuelle existe (note 24.2). Les immobilisations corporelles sont ultérieurement évaluées au coût, diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles constituent une estimation de la Direction Générale présentée dans la note 18.

4.13 Tests de pertes de valeur

Un test de perte de valeur (note 19) est réalisé tous les douze mois sur toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) en fin d'exercice. Un test de perte de valeur consiste à rapprocher la valeur comptable de ces actifs de leur valeur recouvrable. Celle-ci est la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la valeur de cession. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue des actifs et à terme, par leur cession. Outre ce test annuel, des indices de perte de valeur sont susceptibles de déclencher immédiatement un test en cas d'évolution défavorable. Par ailleurs, chaque responsable d'activité, sous la supervision des contrôleurs des branches d'activité, s'assure qu'aucun actif individuel à l'intérieur d'une UGT ne présente de problème de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur

recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel devient inférieure à sa valeur comptable. Toute augmentation de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel conduit à une reprise de la perte de valeur antérieurement comptabilisée dans la limite de la valeur comptable qui aurait été obtenue en l'absence de perte de valeur. Les pertes de valeur du goodwill sont irréversibles. Les définitions des UGT et des indices de perte de valeur constituent des jugements de la Direction Générale. La durée et le montant des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT constituent des estimations de la Direction Générale présentées dans la *note 19*.

4.14 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an. Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts des états financiers. Ils cessent d'être amortis et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente. Les actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être fermés et non cédés constituent des actifs non courants destinés à être mis au rebut et non détenus en vue de la vente. Lorsque des actifs non courants faisant l'objet d'une cession ou détenus en vue de la vente ou destinés à être mis au rebut correspondent à une ou plusieurs UGT (note 19) et doivent être abandonnés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées et les flux qui leur sont relatifs font l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat et dans l'état des flux de trésorerie.

4.15 Stocks

Les stocks (note 21) sont comptabilisés en tant qu'actifs à la date à laquelle les risques, avantages et le contrôle sont transférés à Imerys. Lors de la vente, les stocks sont comptabilisés en charge en résultat opérationnel courant à la même date que le produit correspondant. Les stocks sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Lorsque la production est inférieure à la capacité normale, les charges fixes incorporables excluent spécifiquement la quote-part correspondant à la sous-activité. Les stocks présentant des caractéristiques similaires sont évalués selon la même méthode. Les méthodes utilisées dans le Groupe sont le "Premier entré - Premier sorti" (FIFO : First-In, First-Out) et le coût unitaire moyen pondéré. Lorsque le coût de production n'est pas recouvrable, il est ramené à la valeur nette de réalisation selon les conditions existant à la date de clôture.

4.16 Actifs financiers non dérivés

Lorsque l'exécution d'un contrat a pour conséquence de créer de manière symétrique un actif pour Imerys et un passif ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie, l'élément comptabilisé par le Groupe constitue un actif financier. Ces éléments sont affectés aux

catégories suivantes : "Actifs financiers disponibles à la vente", "Actifs financiers à la juste valeur par le résultat" ou "Prêts et créances". Le rattachement d'un actif financier à une catégorie commande son mode de comptabilisation et d'évaluation.

Actifs financiers disponibles à la vente. Imerys détient des participations dans des entités non cotées sur lesquelles le Groupe n'a ni contrôle, ni contrôle conjoint, ni influence notable, ni intention de cession à court terme (note 22.2). Ces participations sont comptabilisées à l'actif à la date de souscription de l'engagement d'achat et sont maintenues à une valeur comptable représentative de la juste valeur. Les variations de celle-ci sont comptabilisées en capitaux propres à l'exception des variations négatives constituant des preuves objectives de perte de valeur qui sont comptabilisées en résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par le résultat. Imerys détient des actifs financiers dans l'intention de réaliser un résultat de cession à court terme. Ces participations figurent à l'actif entre les dates d'achat et de vente et les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers (note 12) selon les prix de marché publiés à la date de clôture.

Prêts et créances. L'essentiel de la catégorie des prêts et créances correspond aux créances clients résultant des produits des activités ordinaires et à la trésorerie et équivalents de trésorerie.

- Produits des activités ordinaires. Une créance client (note 22.3) est comptabilisée au titre d'une vente de biens lors du transfert des risques, des avantages et du contrôle. Les ventes de biens forment l'essentiel des produits des activités ordinaires. Leurs incoterms sont multiples en raison des spécificités de conditionnement (vrac, poudre, pâte, solution, etc.) et de transport (maritime, ferroviaire, routier, etc.) et constituent l'indicateur clé de comptabilisation des ventes de biens (note 5). La refacturation du coût de transport du produit constitue l'essentiel des prestations de services (note 5) et sa comptabilisation découle généralement de la vente du produit transporté. Par ailleurs, tant pour les ventes de biens que pour les prestations de services, une créance n'est comptabilisée que si elle est recouvrable et que le montant de la transaction et celui des coûts nécessaires à son achèvement peuvent être évalués de manière fiable. Les ventes de biens et prestations de services sont évaluées à la juste valeur de la transaction, diminuée des rabais commerciaux et quantitatifs, ainsi que des escomptes pour règlement anticipé. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les créances clients sont évaluées au coût amorti. Lorsque la survenance d'un événement de crédit rend la valeur comptable d'une créance client partiellement ou totalement irrécouvrable, elle est individuellement ramenée à sa valeur recouvrable au moyen d'une dépréciation selon les conditions existant à la date de clôture (note 22.4). Une créance cédée à un établissement bancaire à des fins de financement n'est décomptabilisée que si le contrat d'affacturage transfère également au factor l'ensemble des risques et avantages liés à la créance (note 22.3).
- Trésorerie et équivalents de trésorerie. La catégorie des prêts et créances comprend également la trésorerie, c'est-à-dire les caisses, les dépôts à vue et les équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides à trois mois au plus, indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable. Dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie incluent également le poste "Concours bancaires" présenté au passif.

4.17 Instruments de capitaux propres

Actions propres. Le rachat par Imerys de ses propres actions est comptabilisé au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat dégagé lors d'une éventuelle cession ultérieure est directement comptabilisé en capitaux propres.

Paiements en actions. La juste valeur des services rendus en contrepartie de l'octroi d'options de souscription et d'actions gratuites Imerys attribuées après le 7 novembre 2002 est évaluée selon le modèle de valorisation de Black & Scholes par référence à la juste valeur des instruments à la date d'octroi (note 8). Cette évaluation tient compte du prix d'exercice et de la durée de vie des instruments, du cours de l'action sous-jacente, du taux de rotation des bénéficiaires, ainsi que de la volatilité de l'action Imerys. La volatilité est égale à l'écart type des rentabilités mensuelles historiques de l'action Imerys sur la durée de vie attendue des instruments. Dans la majorité des cas, l'acquisition des droits est subordonnée à une condition de durée de service et la juste valeur des services rendus est amortie en "Charges de personnel" sur les exercices d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Le traitement comptable est identique lorsqu'en plus de la condition de durée de service, l'acquisition des droits est subordonnée à la réalisation de performances économiques prédéfinies. La volatilité et les paramètres liés à la probabilité d'acquisition des droits sont révisés à chaque date de clôture.

4.18 Provisions

Une provision (note 24.2) est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle va requérir un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. Les provisions sont comptabilisées en contrepartie du résultat, à l'exception des provisions pour démantèlement et de certaines provisions pour réhabilitation dont la contrepartie est incorporée dans le coût des actifs dont la construction a créé l'obligation. Ce traitement s'applique notamment à certaines installations industrielles et actifs de découverture miniers. L'évaluation des provisions correspond à la meilleure estimation du règlement nécessaire à l'extinction de l'obligation. Les provisions dont le règlement est prévu dans les douze mois après la date de clôture ou dont le règlement peut survenir à tout instant ne sont pas actualisées. Les provisions dont le règlement est prévu à plus de douze mois après la date de clôture sont actualisées. Les changements des provisions actualisées dus à une révision du montant de l'obligation, de son échéancier ou de son taux d'actualisation sont comptabilisés en résultat ou, pour les provisions comptabilisées en contrepartie d'éléments d'actifs, en ajustement du coût de ces derniers. La désactualisation est comptabilisée au débit des autres produits et charges financiers (note 12). L'appréciation de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs et des taux d'actualisation constituent des estimations de la Direction Générale présentées dans la note 24.2.

4.19 Avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi - Régimes à cotisations définies. Imerys participe, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de réserves pour la retraite de son personnel en versant, sur une base obligatoire ou facultative, des cotisations à des organismes extérieurs tels que des caisses de retraite,

États financiers consolidés

des compagnies d'assurance ou des établissements financiers. Ces régimes, sans garantie sur le niveau des avantages versés, constituent des régimes à cotisations définies. Ces cotisations sont comptabilisées en "Charges de personnel" (note 8).

Avantages postérieurs à l'emploi - Régimes à prestations définies. Imerys peut garantir des avantages de retraite et de couverture médicale postérieurs à l'emploi dont le financement est assuré par le Groupe ou confié à des fonds extérieurs. L'évaluation des engagements de ces régimes à prestations définies (note 24.1) est réalisée selon la méthode des unités de crédit projetées et utilise des hypothèses actuarielles financières et démographiques. Celles-ci sont utilisées pour valoriser les services rendus sur l'exercice sur la base d'une estimation du salaire de fin de carrière. Les provisions (ou actifs) comptabilisés correspondent à la valeur actualisée de l'engagement, diminuée de la juste valeur - éventuellement plafonnée - des actifs du régime et du coût des services passés. Les taux d'actualisation sont arrêtés par référence aux taux des emprunts obligataires émis par des sociétés notées AA (haute qualité) au sein des principaux indices iBoxx GBP Corporate AA, Citigroup Bond Yield USD et iBoxx EUR Corporate AA. Les hypothèses actuarielles constituent des estimations de la Direction Générale présentées dans la note 24.1. La charge nette des régimes postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans le poste "Charges de personnel" (note 8) à l'exception de la désactualisation des engagements et du rendement attendu des actifs qui sont comptabilisés en autres produits et charges financiers (note 12) et des réductions causées par une restructuration qui sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnels (note 10). Le coût des services passés non comptabilisés est progressivement incorporé dans la valeur des provisions (ou actifs) par amortissement linéaire sur la durée moyenne d'acquisition des droits. Les différences actuarielles et plafonnements des actifs des régimes postérieurs à l'emploi sont intégralement comptabilisés en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat. Les réductions et liquidations sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles se produisent, ainsi que les éventuels coûts des services passés non comptabilisés y afférents.

4.20 Passifs financiers non dérivés

Les emprunts (note 25.2) sont initialement évalués à la juste valeur du montant reçu, diminuée des coûts de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Groupe réalise des achats de matières premières et d'énergie pour ses propres besoins et non pour des opérations de négoce. En conséquence, ces contrats d'achat sont comptabilisés comme des dettes fournisseurs et non comme des dérivés. Les dettes fournisseurs et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

4.21 Instruments financiers dérivés

Imerys utilise des instruments financiers dérivés pour réduire son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique. Ces instruments ont pour finalité exclusive de couvrir des risques économiques auxquels le Groupe est exposé. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire de souscription du contrat de couverture. Toutefois, seuls ceux qui satisfont les critères de comptabilité de couverture définis par la norme IAS 39 sur les instruments financiers font l'objet des traitements comptables décrits ci-après. Les variations de

juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture sont immédiatement comptabilisées en autres produits et charges financiers (note 11).

Toute opération qualifiée de couverture est documentée par référence à la stratégie de couverture en identifiant le risque couvert, l'élément couvert, l'élément de couverture, la relation de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. L'évaluation de l'efficacité de couverture est mise à jour à chaque date de clôture. Les dérivés sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ultérieurement, la juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture par référence aux conditions de marché. Les dérivés comptabilisés à l'actif et au passif sont classés en non courant et courant selon leur maturité et celle des transactions sousjacentes. La comptabilisation des dérivés de couverture varie selon qu'ils sont désignés de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissements nets dans des entités étrangères (notes 11, 12 et 25.5).

Couverture de juste valeur. Lorsque les variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé sont susceptibles d'affecter le résultat, ces variations peuvent être couvertes par une couverture de juste valeur. L'élément couvert et l'instrument de couverture sont réévalués symétriquement en contrepartie du résultat à chaque date de clôture. L'incidence en résultat est limitée à la part inefficace de la couverture (note 11).

Couverture de flux de trésorerie. Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations défavorables de flux de trésorerie liés à un actif ou passif comptabilisé ou une transaction future hautement probable, quand ces variations sont susceptibles d'affecter le résultat. À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part inefficace en résultat. Lorsque la transaction est comptabilisée, la part efficace en capitaux propres est reclassée en résultat simultanément à la comptabilisation de l'élément couvert (note 11).

Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger. Les variations de change générées par les actifs nets détenus par le Groupe en monnaies étrangères peuvent faire l'objet d'une couverture (note 25.5 - Risque de conversion des états financiers). À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part inefficace en résultat. Lors de la cession de l'activité, la part efficace en capitaux propres est reclassée en autres produits et charges opérationnels avec le résultat de cession.

4.22 Impôts sur le résultat

L'impôt exigible donne lieu à la comptabilisation d'un passif tant qu'il n'est pas payé et d'un actif quand l'impôt payé excède l'impôt exigible ou quand une perte fiscale peut être reportée en arrière.

Des impôts différés actif et passif sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs, à l'exception principalement de celles relatives à la première comptabilisation du goodwill et, dans le cas des différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation, lorsque le Groupe est en mesure de contrôler la date de reversement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible (note 26). Un impôt différé actif n'est comptabilisé au titre de différences temporelles déductibles, de

pertes fiscales et de crédits d'impôts que s'il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra d'imputer ces éléments, ou s'il existe dans la même entité fiscale des différences temporelles imposables arrivant à échéance sur l'exercice où ces éléments restent récupérables. Les taux et règles fiscales utilisés sont les taux et règles adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et qui seront applicables sur l'exercice de renversement de la différence temporelle. Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation financière. Les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par entité juridique ou groupe d'intégration

L'impôt exigible et/ou différé est comptabilisé dans le même niveau de résultat que celui de la base à laquelle il se rattache *(note 13)*. Ce principe de rattachement de l'impôt à sa base s'applique également aux transactions directement comptabilisées en capitaux propres *(note 13)*.

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Note 5 Produits des activités ordinaires

(en millions d'euros)	2012	2011
Ventes de biens	3 393,6	3 211,3
Prestations de services	491,2	463,5
Total	3 884,8	3 674,8

Les produits des activités ordinaires s'élèvent à 3 884,8 millions d'euros en 2012 (3 674,8 millions d'euros en 2011), soit une augmentation de + 5,7 % (+ 9,8 % en 2011), comprenant un effet positif des variations des monnaies étrangères de + 96,3 millions

d'euros (- 67,1 millions d'euros en 2011) et un impact périmètre positif de + 191,9 millions d'euros (+ 125,0 millions d'euros en 2011). À périmètre et change comparables, ils diminuent de - 2,1 % (+ 8,1 % en 2011).

Note 6 Matières premières et achats consommés

(en millions d'euros)	2012	2011
Matières premières	(626,2)	(607,7)
Énergie	(397,2)	(364,9)
Produits chimiques	(79,5)	(77,1)
Autres achats consommés	(183,6)	(177,7)
Marchandises	(112,6)	(124,1)
Variation de stocks	10,7	49,7
Production immobilisée	11,4	7,3
Total	(1 377,0)	(1 294,5)

Note 7 Charges externes

(en millions d'euros)	2012	2011
Transports	(468,9)	(424,4)
Locations simples	(64,5)	(57,0)
Sous-traitance	(112,9)	(125,5)
Maintenance et réparation	(100,6)	(96,1)
Honoraires	(76,0)	(57,5)
Autres charges externes	(187,6)	(180,4)
Total	(1 010,5)	(940,9)

Note 8 Charges de personnel

(en millions d'euros)	2012	2011
Salaires et traitements	(583,6)	(511,0)
Charges sociales	(129,9)	(114,4)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	16,5	14,7
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(33,9)	(30,2)
Cotisations aux régimes à cotisations définies	(22,6)	(19,9)
Intéressement et participation	(25,0)	(24,0)
Autres avantages du personnel	(10,3)	(10,3)
Total	(788,8)	(695,1)

Charge de paiements en actions

Imerys attribue des options de souscription d'actions dont l'exercice résulte en la souscription d'actions créées à cette occasion, ainsi que des actions gratuites acquises sur le marché.

La charge correspondante, incluse dans le poste "Autres avantages du personnel" est constituée de la manière suivante :

	Nombre d'options	Prix d'exercice (€) (1)	Maturité	Volatilité	Taux de rotation	Taux de dividende moyen	Conditions de performance	Juste valeur <i>€</i>)	Coût total par plan (M€)	Coût 2012 des plans (M€)	Coût 2011 des plans (M€)
Plans d	'options de s	ouscription d'	actions								
2008	535 120	54,19	5 ans	19,2 %	9,0 %	3,0 %	-	8,88	(4,0)	-	(0,5)
2009	464 000	34,54	5 ans	25,3 %	5,2 %	3,0 %	-	5,77	(2,5)	(0,6)	(0,8)
2010	422 800	46,06	5 ans	28,1 %	9,0 %	3,0 %	-	7,59	(2,9)	(1,0)	(1,0)
2010	60 000	46,06	5 ans	28,1 %	33,3 %	3,0 %	-	7,59	(0,3)	(0,1)	(0,1)
2010	82 000	44,19	5 ans	31,0 %	0,0 %	3,0 %	75,0 %	9,40	(0,6)	(0,2)	(0,2)
2011	221 874	53,05	5 ans	29,5 %	9,0 %	2,9 %	-	10,52	(2,1)	(0,7)	(0,5)
2011	70 001	53,05	5 ans	29,5 %	9,0 %	2,9 %	75,0 %	10,52	(0,5)	(0,2)	(0,1)
2011	40 000	53,05	5 ans	29,5 %	0,0 %	2,9 %	75,0 %	10,52	(0,3)	(0,1)	(0,1)
2012	236 719	43,62	5 ans	31,1 %	9,0 %	2,9 %	-	7,27	(1,6)	(0,4)	-
2012	82 001	43,62	5 ans	31,1 %	9,0 %	2,9 %	75,0 %	7,27	(0,4)	(0,1)	-
2012	44 000	43,62	5 ans	31,1 %	0,0 %	2,9 %	75,0 %	7,27	(0,2)	(0,1)	-
Plans d	'actions grat	uites									
2009	116 006	-	3,5 ans	-	5,2 %	3,0 %	100,0 %	29,94	(3,3)	(1,0)	(0,9)
2009	131 000	-	2 ans	-	0,0 %	3,0 %	100,0 %	31,29	(4,1)	-	(1,2)
2010	129 700	-	3,5 ans	-	9,0 %	3,0 %	100,0 %	38,33	(4,5)	(1,3)	(1,3)
2010	15 000	-	3 ans	-	33,3 %	3,0 %	100,0 %	38,90	(0,4)	(0,1)	(0,1)
2010	42 000	-	3,3 ans	-	0,0 %	3,0 %	75,0 %	39,28	(1,2)	(0,4)	(0,4)
2011	150 971	-	3,5 ans	-	9,0 %	2,9 %	75,0 %	45,23	(4,7)	(1,3)	(0,9)
2011	20 000	-	3 ans	-	0,0 %	2,9 %	75,0 %	45,91	(0,7)	(0,2)	(0,2)
2011	37 400	-	3,6 ans	-	9,0 %	2,9 %	75,0 %	38,56	(1,0)	(0,3)	(0,1)
2012	21 500	-	3 ans		0,0 %	2,9 %	75,0 %	35,46	(0,6)	(0,1)	-
2012	159 402		3,6 ans		9,0 %	2,9 %	75,0 %	34,87	(3,8)	(0,7)	-
Coût de	s plans com	ptabilisé en ch	narges de pe	rsonnel						(8,9)	(8,4)
Prix d'ex	ercice moyen	pondéré (€)								31,0	27,1

⁽¹⁾ Ajusté des impacts de l'augmentation de capital de juin 2009 pour les plans antérieurs à 2009. Pour mémoire, le nombre d'options attribuées et les prix d'exercice étaient à l'origine de 497 925 actions à 58,24 € (plan 2008).

⁽²⁾ Les taux de rotation sont ajustés définitivement à mesure des clôtures des périodes d'acquisition des droits. Au 31 décembre 2012, le taux de rotation 2009 a ainsi été ajusté de façon définitive.

Principes de gestion des paiements en actions

La politique de rétention à long terme du Groupe comporte depuis 1987 l'attribution d'options de souscription d'actions et, depuis 2008, d'actions gratuites conditionnelles. Les principes de gestion de ces paiements en actions sont arrêtés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et comportent, en dehors des attributions effectuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié du Groupe, les principales caractéristiques suivantes :

Options de souscription d'actions. Les attributions ont lieu sous la forme d'options de souscription d'actions. Cette forme est jugée préférable à celle des options d'achat d'actions car elle évite à Imerys d'immobiliser des capitaux, avant même l'ouverture de la période d'exercice des options, en vue d'acquérir sur le marché le nombre d'actions nécessaire pour répondre aux éventuelles levées d'options.

Actions gratuites conditionnelles. Les actions attribuées gratuitement sont en principe conditionnées et proportionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique et/ou financière fixés par le Conseil d'Administration.

La périodicité des plans est annuelle depuis 1999 et le nombre total de droits attribués chaque année est modulé en fonction de la performance globale du Groupe ou d'événements particuliers. L'attribution est traditionnellement effectuée le jour de l'Assemblée Générale des actionnaires. Les personnes bénéficiaires, ou susceptibles de le devenir, sont les cadres dirigeants du Groupe (Directeur Général, membres du Comité Exécutif, des comités de direction des branches et activités opérationnelles, principaux responsables fonctionnels du Groupe) et, depuis 2001, les titulaires de postes clés qui leur reportent ainsi que les cadres à très haut potentiel et les salariés qui contribuent de façon remarquable aux performances du Groupe.

Le tableau ci-après résume l'historique, l'état et les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions inclus dans le champ d'application de la norme IFRS 2 sur les paiements en actions, c'est-à-dire postérieurs au 7 novembre 2002.

	Mai 2003	Oct. 2003	Mai 2004	Mai 2005	Mai 2006	Nov. 2006	Mai 2007	Avr. 2008	Août 2009	Avr. 2010	Nov. 2010	Avr. 2011	Avr. 2012	Total
Date d'acquisition des options	05/2006	10/2006	05/2007	05/2008	05/2009	02/2007	05/2010	04/2011	08/2012	04/2013	03/2014	04/2014	04/2015	-
Date d'expiration des options	05/2013	10/2013	05/2014	05/2015	05/2016	11/2016	05/2017	04/2018	08/2019	04/2020	11/2020	04/2021	04/2022	-
Prix d'exercice des options	26,34 €	37,80 €	45,49 €	53,58 €	63,53 €	62,31 €	65,61 €	54,19€	34,54 €	46,06 €	44,19 €	53,05 €	43,62 €	-
Nombre d'options au 01/01/2011	241 015	32 226	626 275	515 272	539 569	43 780	480 942	492 893	459 000	482 800	82 000	-	-	3 995 772
Nombre d'options attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	331 875	-	331 875
Nombre d'options exercées	(129 175)	(1 383)	(6 590)	-	-	(17)	-	-	-	-	-	-	-	(137 165)
Nombre d'options annulées	-	-	(2 150)	(4 730)	(12 415)	(17)	(8 062)	(13 170)	(9 000)	(28 100)	-	(4 668)	-	(82 312)
Nombre d'options au 01/01/2012	111 840	30 843	617 535	510 542	527 154	43 746	472 880	479 723	450 000	454 700	82 000	327 207	_	4 108 170
Nombre d'options attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	362 720	362 720
Nombre d'options exercées	(53 552)	(1 710)	(3 225)	-	-	-	-	-	(86 250)	_	-	-	-	(144 737)
Nombre d'options annulées	-	-	(7 739)	(26 442)	(49 865)	-	(48 850)	(27 839)	(10 250)	(27 500)	-	(18 503)	(6 334)	(223 322)
Nombre d'options														
au 31/12/2012	58 288	29 133	606 571	484 100	477 289	43 746	424 030	451 884	353 500	427 200	82 000	308 704	356 386	4 102 831
Nombre d'options exerçables au 31/12/2012	58 288	29 133	606 571	484 100	477 289	43 746	424 030	451 884	353 500	-	-	-	-	2 928 541
Durée de vie contr	actuelle rés	iduelle mo	yenne pond	dérée (en a	nnées)									4,9

Le tableau ci-après résume l'historique, l'état et les principales caractéristiques des plans d'actions gratuites inclus dans le champ d'application de la norme IFRS 2 sur les paiements en actions, c'est-à-dire postérieurs au 7 novembre 2002.

	Avr. 2008 ⁽¹⁾	Août 2009	Août 2009	Août 2009	Avr. 2010	Avr. 2010	Nov. 2010	Avr. 2011	Avr. 2011	Août 2011	Août 2011	Avr. 2012	Avr. 2012	Total
Date d'acquisition	04/2011	08/2013	08/2012	08/2011	04/2014	04/2013	02/2014	04/2015	04/2014	08/2015	08/2014	04/2016	04/2015	-
Nombre d'actions gratuites attribuées au 01/01/2011	55 973	57 064	57 692	131 000	65 425	79 275	42 000	0	0	0	0	0	0	488 429
Nombre d'actions attribuées	-	-	-	-	-	-	-	78 730	92 241	21 175	16 225	-	-	208 371
Nombre d'actions acquises	(5 373)	-	-	(131 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(136 373)
Nombre d'actions annulées	(50 600)	(2 000)	(250)	-	(1 825)	(5 200)	-	(2 335)	-	-	-	-	-	(62 210)
Nombre d'actions gratuites attribuées au 01/01/2012	0	55 064	57 442	0	63 600	74 075	42 000	76 395	92 241	21 175	16 225	0	0	498 217
Nombre d'actions attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	81 539	99 363	180 902
Nombre d'actions acquises	-	(2 000)	(56 879)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(58 879)
Nombre d'actions annulées	-	(3 000)	(563)	-	(4 300)	(2 575)	-	(6 753)	(2 501)	(5 200)	(500)	(3 168)	-	(28 560)
Nombre d'actions gratuites attribuées au 31/12/2012	0	50 064	0	0	59 300	71 500	42 000	69 642	89 740	15 975	15 725	78 371	99 363	591 680

⁽¹⁾ Lors de sa réunion du 28 avril 2011, le Conseil d'Administration a annulé ce plan d'actions gratuites d'avril 2008 après avoir constaté que sa condition de performance n'était pas atteinte. Dans la charge de paiements en actions, la probabilité d'atteinte de cette condition de performance avait été considérée comme faible dès 2008 et le coût du plan évalué à zéro.

Note 9 Autres produits et charges courants

(en millions d'euros)	2012	2011
Autres produits	38,4	47,4
Résultat des cessions d'actifs	15,4	3,1
Subventions reçues	3,7	2,6
Autres charges	(40,8)	(54,5)
Variation nette des provisions et dépréciations d'exploitation	27,8	(10,2)
Total	44,5	(11,6)
Produits	131,5	101,6
Charges	(87,0)	(113,2)

Dans le tableau ci-dessus, la "Variation nette des provisions et dépréciations d'exploitation" est constituée de + 19,0 millions d'euros de reprises nettes de provisions principalement liées aux provisions pour garanties produits *(note 24.2)* (- 13,3 millions d'euros de dotations nettes en 2011) et de + 8,8 millions d'euros de reprises de dépréciations (+ 3,1 millions d'euros en 2011).

Note 10 Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat des prises ou pertes de contrôle	(8,9)	7,8
Coûts de transaction	(9,2)	(6,8)
Variations de juste valeur liées aux prises ou pertes de contrôle	-	(1,0)
Profits résultant des acquisitions à des conditions avantageuses	-	9,2
Changements d'estimation de la rémunération conditionnelle du vendeur	0,3	(0,5)
Résultat de cession des activités consolidées	-	6,9
Autres éléments non récurrents	(0,5)	(30,9)
Pertes de valeur du goodwill	(31,2)	(0,7)
Pertes de valeur d'actifs liées aux restructurations	(5,0)	(18,6)
Résultat des cessions non récurrentes d'actifs	64,5	(0,5)
Charges de restructuration décaissées	(40,0)	(12,5)
Variation des provisions	13,1	3,1
Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente	(1,9)	(1,7)
Autres produits et charges opérationnels bruts	(9,4)	(23,1)
Produits	99,1	57,8
Charges	(108,5)	(80,9)
Impôts sur le résultat	-	2,0
Autres produits et charges opérationnels nets, part du Groupe	(9,4)	(21,1)

Autres produits et charges opérationnels 2012

Les "Autres produits et charges opérationnels bruts" s'élèvent à - 9,4 millions d'euros : - 44,8 millions d'euros dans la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie (dont notamment - 29,5 millions d'euros de perte de valeur du goodwill de l'UGT Zircon Fondu (note 19) et - 11,1 millions d'euros de charges de restructuration décaissées); - 11,5 millions d'euros dans la branche Minéraux de Performance & Filtration (dont notamment - 10,9 millions d'euros de charges de restructuration décaissées) ; + 56,4 millions d'euros dans la branche Pigments pour Papier & Emballage (dont notamment + 62,7 millions d'euros de résultat de cession du terminal portuaire brésilien de Barcarena (État de Pará) et - 14,9 millions d'euros de charges de restructuration décaissées) ; - 4,1 millions d'euros dans la branche Matériaux & Monolithiques (dont notamment - 4,0 millions d'euros de charges de restructuration décaissées) ; et - 5,4 millions d'euros dans les holdings (dont notamment - 8,3 millions d'euros de coûts de transaction sur acquisitions et cessions d'activités). Les produits et charges d'impôts sur le résultat des "Autres produits et charges opérationnels" se compensent. Les "Autres produits et charges opérationnels nets, part du Groupe" 2012 ressortent ainsi à - 9,4 millions d'euros, dont - 28,1 millions d'euros sans incidence en trésorerie et + 18,7 millions d'euros en trésorerie.

Autres produits et charges opérationnels 2011

Les "Autres produits et charges opérationnels bruts" s'élevaient à - 23,1 millions d'euros : - 13,7 millions d'euros dans la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie (dont notamment - 8,4 millions d'euros de dépréciations d'actifs et provisions environnementales); - 7,0 millions d'euros dans la branche Pigments pour Papier & Emballage (dont notamment + 9,1 millions d'euros au titre de la finalisation de la comptabilité d'acquisition de PPSA (note 16) et - 13,8 millions d'euros au titre de dépréciations d'actifs et provisions pour restructuration) ; - 5,2 millions d'euros dans la branche Matériaux & Monolithiques (dont notamment - 4,7 millions d'euros de dépréciations d'actifs et provisions pour restructuration); et + 2,8 millions d'euros dans les holdings (dont notamment + 7,5 millions d'euros correspondant à l'extinction d'un engagement de rachat d'intérêts sans contrôle et - 5,9 millions d'euros de coûts de transaction sur acquisitions d'activités). Ces derniers étaient principalement liés à l'acquisition du groupe Luzenac (note 16). Les "Autres produits et charges opérationnels nets, part du Groupe" 2011 s'élevaient à - 21,1 millions d'euros après impôts sur le résultat, dont - 35,5 millions d'euros sans incidence en trésorerie et + 14,4 millions d'euros en trésorerie.

Note 11 Instruments financiers

Les instruments financiers résultent des contrats dont l'exécution crée de manière symétrique un actif financier chez l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres chez l'autre partie. Les instruments financiers sont rattachés à l'une des catégories suivantes : "Actifs financiers disponibles à la vente" (participations dans des sociétés non consolidées), "Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat" (autres actifs financiers courants et dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture), "Prêts et créances" (créances clients, trésorerie et équivalents de trésorerie), ou "Passifs financiers au coût amorti" (emprunts obligataires, emprunts bancaires, dettes fournisseurs, concours bancaires).

Les dérivés de couverture sont présentés séparément car le caractère dérogatoire de la comptabilité de couverture exclut tout rattachement à l'une des catégories ci-dessus. Les *notes 11, 12, 22.1 et 25.1* présentent des informations sur les instruments financiers selon ces catégories.

La logique de classement des instruments financiers à l'actif (note 22.1) et au passif (note 25.1) s'applique de manière transversale à leurs variations en résultat (notes 11 et 12). Par exemple, les "Produits des activités ordinaires" sont rattachés au "Coût amorti" car leurs contreparties en "Créances clients" ou "Trésorerie et équivalents de trésorerie" relèvent de cette catégorie à l'actif. Par ailleurs, afin de permettre le rapprochement entre l'information présentée et les états financiers, ces notes comportent une colonne "Hors IAS 39" qui contient les éléments suivants :

- actifs et passifs financiers hors IAS 39 : actifs et passifs d'avantages du personnel à court terme (IAS 19), paiements en actions (IFRS 2), passifs de location financement (IAS 17);
- actifs et passifs non financiers: immobilisations incorporelles (IAS 38), immobilisations corporelles (IAS 16), actifs miniers (IFRS 6), stocks (IAS 2), actifs et passifs d'impôts sur le résultat (IAS 12), charges constatées d'avance (IAS 38), provisions (IAS 37), actifs et passifs d'avantages du personnel à prestations définies (IAS 19), subventions (IAS 20).

États financiers consolidés

Les tableaux ci-après présentent les produits et charges avant impôts sur le résultat comptabilisés en résultat et en capitaux propres par catégories d'instruments financiers. Les soldes des "Autres produits financiers" et "Autres charges financières" sont analysés dans la note 12.

Au 31 décembre 2012

	Actifs -	Juste valeur par le résultat s		Passifs _		Dérivés de couverture			
(en millions d'euros)	financiers disponibles à la vente	Non dérivés	Dérivés hors couverture	Prêts et créances	financiers au coût amorti	Juste valeur	Flux de trésorerie	Hors IAS 39	Total
Résultat opérationnel									
Produits des activités ordinaires	-	-	-	3 895,0	-	-	(10,2)	-	3 884,8
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(1 401,4)	-	(3,7)	28,1	(1 377,0)
Charges externes	-	-	-	-	(1 010,5)	-	-	-	(1 010,5)
Autres produits et charges courants	-	-	-	39,8	(35,1)	-	(1,7)	41,5	44,5
Résultat financier									
Résultat des placements	-	2,0	-	-	-	-	-	-	2,0
Charge d'endettement financier brut	-	-	2,0	-	(61,2)	-	-	-	(59,2)
Autres produits financiers	0,3	-	(0,8)	2,8	81,1	(3,1)	-	54,1	134,4
Autres charges financières	(0,1)	-	1,8	(0,2)	(83,8)	3,2	(0,2)	(56,6)	(135,9)
Capitaux propres									
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	6,6	-	6,6
Reclassement en résultat	-	-	-	-	-	-	14,3	-	14,3
Total instruments financiers	0,2	2,0	3,0	3 937,4	(2 510,9)	0,1	5,1	-	-
dont pertes de valeur en résultat	(0,1)	-	-	(6,9)	-	-	-	(9,0)	-
dont reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	12,1	-	-	-	12,4	-

Les colonnes "Dérivés de couverture / Juste valeur" et "Dérivés de couverture / Flux de trésorerie" du tableau ci-dessus s'analysent de la manière suivante :

		Juste valeur			Flux de		
(en millions d'euros)	Variation de juste valeur des éléments couverts	Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures	Total	Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures	Total
Résultat opérationnel							
Produits des activités ordinaires	-	-	-	0,0	(10,2)	-	(10,2)
Matières premières et achats consommés	-	-	-	0,0	(3,7)	-	(3,7)
Autres produits et charges courants	-	-	-	0,0	(0,3)	(1,4)	(1,7)
Résultat financier							
Charge d'endettement financier brut	-	-	-	0,0	-	-	0,0
Autres produits financiers	-	(3,1)	-	(3,1)	-	-	0,0
Autres charges financières	3,2	-	-	3,2	(0,1)	(0,1)	(0,2)
Résultat	3,2	(3,1)	0,0	0,1	(14,3)	(1,5)	(15,8)
Capitaux propres							
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	0,0	6,6	-	6,6
Reclassement en résultat	-	-	-	0,0	14,3	-	14,3
Total instruments financiers	-	-		0,1	-		5,1

Au 31 décembre 2011

	Actifs _	Juste valeur par le résultat			Passifs -	Dérivés d	e couverture		
(en millions d'euros)	financiers disponibles à la vente	Non dérivés	Dérivés hors couverture	Prêts et créances	financiers au coût amorti	Juste valeur	Flux de trésorerie	Hors IAS 39	Total
Résultat opérationnel									
Produits des activités ordinaires	-	-	-	3 667,7	-	-	7,1	-	3 674,8
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(1 358,9)	-	5,3	59,1	(1 294,5)
Charges externes	-	-	-	-	(940,9)	-	-	-	(940,9)
Autres produits et charges courants	-	-	-	47,6	(51,2)	-	0,2	(8,2)	(11,6)
Résultat financier									
Résultat des placements	-	3,0	-	-	-	-	-	-	3,0
Charge d'endettement financier brut	-	-	(0,3)	-	(58,7)	-	(0,1)	-	(59,1)
Autres produits financiers	0,3	-	3,5	3,5	108,5	12,2	-	50,7	178,7
Autres charges financières	(0,1)	-	(1,0)	(0,3)	(112,2)	(12,2)	-	(54,0)	(179,8)
Capitaux propres									
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	(12,6)	-	(12,6)
Reclassement en résultat	-	-	-	-	-	-	(11,1)	-	(11,1)
Total instruments financiers	0,2	3,0	2,2	3 718,5	(2 413,4)	0,0	(11,2)	-	-
dont pertes de valeur en résultat	(0,1)	-	-	(5,8)	-	_	-	(10,5)	-
dont reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	9,1	-	-	-	10,1	-

Les colonnes "Dérivés de couverture / Juste valeur" et "Dérivés de couverture / Flux de trésorerie" du tableau ci-dessus s'analysent de la manière suivante :

		Juste valeur			Flux de	trésorerie	
(en millions d'euros)	Variation de juste valeur des éléments couverts	Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures	Total	Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures	Total
Résultat opérationnel							
Produits des activités ordinaires	-	-	-	0,0	7,1	-	7,1
Matières premières et achats consommés	-	-	-	0,0	5,3	-	5,3
Autres produits et charges courants	-	-	-	0,0	(1,2)	1,4	0,2
Résultat financier							
Charge d'endettement financier brut	-	-	-	0,0	(0,1)	-	(0,1)
Autres produits financiers	12,2	-	-	12,2	-	-	0,0
Autres charges financières	-	(12,2)	-	(12,2)	-	-	0,0
Résultat	12,2	(12,2)	0,0	0,0	11,1	1,4	12,5
Capitaux propres							
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	0,0	(12,6)	-	(12,6)
Reclassement en résultat	-	-	-	0,0	(11,1)	-	(11,1)
Total instruments financiers	-	-	-	0,0	-	-	(11,2)

États financiers consolidés

Note 12 Résultat financier

Le tableau ci-après analyse le résultat financier par catégories d'instruments financiers. Une description des catégories d'instruments financiers figure à la *note 11*.

Au 31 décembre 2012

	Actifs -	Juste valeur par le résultat Actifs			Passifs -	Dérivés de couverture			
(en millions d'euros)	financiers disponibles à la vente	Non dérivés	Dérivés hors couverture	Prêts et créances	financiers au coût amorti	Juste valeur	Flux de trésorerie	Hors IAS 39	Total
Charge d'endettement financier net	0,0	2,0	2,0	0,0	(61,2)	0,0	0,0	0,0	(57,2)
Résultat des placements	-	2,0	-	-	-	-	-	-	2,0
Charge d'endettement financier brut	-	-	2,0	-	(61,2)	-	-	-	(59,2)
Autres produits et charges financiers	0,2	0,0	1,0	2,6	(2,7)	0,1	(0,2)	(2,5)	(1,5)
Dividendes	0,2	-	-	-	-		-	-	0,2
Différences nettes de change	-	-	-	-	0,6	-	-	(0,2)	0,4
Charges et produits sur instruments dérivés	-	-	1,0	-	-	0,1	(0,2)	-	0,9
Rendement attendu des actifs des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	52,4	52,4
Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	(51,4)	(51,4)
Désactualisation des autres provisions	-	-	-	-	-	-	-	(3,3)	(3,3)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	2,6	(3,3)	-	-	-	(0,7)
Résultat financier	0,2	2,0	3,0	2,6	(63,9)	0,1	(0,2)	(2,5)	(58,7)
Produits	0,3	2,0	(0,8)	2,8	81,1	(3,1)	-	54,1	136,4
Charges	(0,1)	-	3,8	(0,2)	(145,0)	3,2	(0,2)	(56,6)	(195,1)

Au 31 décembre 2011

	Actifs -	Juste valeur par le résultat		_	Passifs -	Dérivés de couverture			
(en millions d'euros)	financiers disponibles à la vente	Non dérivés	Dérivés hors couverture	Prêts et créances	financiers au coût amorti	Juste valeur	Flux de trésorerie	Hors IAS 39	Total
Charge d'endettement financier net	0,0	3,0	(0,3)	0,0	(58,7)	0,0	(0,1)	0,0	(56,1)
Résultat des placements	-	3,0	-	-	-	-	-	-	3,0
Charge d'endettement financier brut	-	-	(0,3)	-	(58,7)	-	(0,1)	-	(59,1)
Autres produits et charges financiers	0,2	0,0	2,5	3,2	(3,7)	0,0	0,0	(3,3)	(1,1)
Dividendes	0,2	-	-	-	-	-	-	-	0,2
Différences nettes de change	-	-	-	-	(0,3)	-	-	(0,3)	(0,6)
Charges et produits sur instruments dérivés	-	-	2,5	-	-	-	-	-	2,5
Rendement attendu des actifs des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	50,7	50,7
Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	(50,6)	(50,6)
Désactualisation des autres provisions	-	-	-	-	-	-	-	(3,1)	(3,1)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	3,2	(3,4)	-	-	-	(0,2)
Résultat financier	0,2	3,0	2,2	3,2	(62,4)	0,0	(0,1)	(3,3)	(57,2)
Produits	0,3	3,0	3,5	3,5	108,5	12,2	-	50,7	181,7
Charges	(0,1)	-	(1,3)	(0,3)	(170,9)	(12,2)	(0,1)	(54,0)	(238,9)

Note 13 Impôts sur le résultat

Périmètre d'intégration fiscale

Imerys SA bénéficie avec la plupart de ses filiales françaises du régime d'intégration fiscale permettant notamment de compenser au sein du Groupe intégré les profits et les pertes fiscales éventuelles. En 2012, le périmètre français de l'intégration fiscale enregistre une entrée et aucune sortie. Il est composé au 31 décembre 2012 de trente sociétés. Des intégrations fiscales existent également dans d'autres pays, principalement aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne et en Italie.

Impôts sur le résultat comptabilisés dans le résultat net

(en millions d'euros)	2012	2011
Impôts exigibles et différés		
Impôts exigibles	(108,3)	(102,6)
Impôts exigibles de l'exercice	(111,3)	(96,0)
Ajustements d'impôts sur exercices antérieurs	3,0	(6,6)
Impôts différés	(11,2)	(18,6)
Impôts différés liés aux variations des différences temporelles	(12,7)	(18,4)
Impôts différés liés aux variations de taux d'imposition	1,5	(0,2)
Total	(119,5)	(121,2)
Impôts par niveau de résultat		
Impôts sur résultat opérationnel courant et financier	(119,5)	(123,2)
Impôts exigibles sur résultat opérationnel courant et financier	(109,2)	(105,0)
Impôts différés sur résultat opérationnel courant et financier	(10,3)	(18,2)
Impôts sur autres produits et charges opérationnels	0,0	2,0
Impôts exigibles sur autres produits et charges opérationnels	0,9	2,4
Impôts différés sur autres produits et charges opérationnels	(0,9)	(0,4)
Total	(119,5)	(121,2)

Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres

(en millions d'euros)	2012	2011
Différences actuarielles et plafonnements des avantages du personnel postérieurs à l'emploi	22,3	12,4
Couvertures de flux de trésorerie	(7,3)	8,0
Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres	(2,4)	4,2
Impôts sur le résultat reclassés en résultat	(4,9)	3,8
Réserve de conversion	(0,6)	13,6
Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres	(3,4)	13,5
Impôts sur le résultat reclassés en résultat	2,8	0,1
Total	14,4	34,0

Impôts sur le résultat payés

Le montant des impôts sur le résultat payés en 2012 s'élève à 80,0 millions d'euros (122,5 millions d'euros en 2011).

Preuve d'impôt hors éléments non récurrents

	2012	2011
Taux d'impôt légal en France (1)	36,1 %	36,1 %
Effet des différences de taux dans les pays d'implantation (2)	(8,8) %	(8,0) %
Impact des différences permanentes et incitations fiscales	(0,5) %	(2,5) %
Impact des pertes fiscales non activées utilisées	(1,0) %	(1,0) %
Autres impôts à taux et bases différents et impact des changements de taux sur impôts différés	0,6 %	1,7 %
Autres (crédits d'impôts, pertes fiscales créées et non activées,		
redressements et provisions fiscales, ajustements sur exercices antérieurs)	1,3 %	2,4 %
Taux effectif d'impôt sur résultat opérationnel courant et financier (3)	27,7 %	28,7 %

⁽¹⁾ Y compris au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, contribution sociale et contribution additionnelle temporaire de 5,0 % (loi de finance rectificative pour 2011).

Preuve d'impôt avec éléments non récurrents

	2012	2011
Taux d'impôt légal en France (1)	36,1%	36,1 %
Effet des différences de taux dans les pays d'implantation (2)	(8,0) %	(8,0) %
Impact des différences permanentes et incitations fiscales	0,9 %	(2,4) %
Impact des pertes fiscales non activées utilisées	(2,4) %	(1,1) %
Autres impôts à taux et bases différents et impact des changements de taux sur impôts différés	0,5 %	1,9 %
Autres (crédits d'impôts, pertes fiscales créées et non activées, redressements et provisions fiscales, ajustements sur exercices antérieurs)	1,2 %	3,3 %
Taux effectif d'impôt sur résultat opérationnel et financier	28,3 %	29,8 %

⁽¹⁾ Y compris au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, contribution sociale et contribution additionnelle temporaire de 5,0 % (loi de finance rectificative pour 2011).

Note 14 Résultat net, part du Groupe

(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat opérationnel courant	490,1	487,0
Résultat financier	(58,7)	(57,2)
Impôts sur résultat opérationnel courant	(119,5)	(123,2)
Intérêts sans contrôle	(1,7)	(3,5)
Résultat courant net, part du Groupe	310,2	303,1
Autres produits et charges opérationnels bruts	(9,4)	(23,1)
Impôts sur résultat	-	2,0
Résultat net, part du Groupe	300,8	282,0

⁽²⁾ Y compris 2,6 % au 31 décembre 2012 (2,6 % au 31 décembre 2011) correspondant à l'utilisation des crédits d'impôt détenus par les filiales américaines à hauteur de l'écart entre le taux d'impôt légal fédéral (35,0 %) et le taux d'impôt alternatif minimum (Alternative Minimum Tax 20,0 %)

^{(3) 27,7 % = 119,5} millions d'euros (impôts sur le résultat opérationnel courant) / [490,1 millions d'euros (résultat opérationnel courant) - 58,7 millions d'euros (résultat financier)].

⁽²⁾ Y compris 2,6 % au 31 décembre 2012 (2,6 % au 31 décembre 2011) correspondant à l'utilisation des crédits d'impôt détenus par les filiales américaines à hauteur de l'écart entre le taux d'impôt légal fédéral (35,0 %) et le taux d'impôt alternatif minimum (Alternative Minimum Tax 20,0 %)

Note 15 Résultat par action

	0040	
(en millions d'euros)	2012	2011
Numérateur		
Résultat net, part du Groupe	300,8	282,0
Résultat courant net, part du Groupe	310,2	303,1
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions entrant dans le calcul du résultat de base par action	75 165 743	75 272 854
Incidence de la conversion des options de souscription d'actions	670 718	722 239
Nombre moyen pondéré d'actions entrant dans le calcul du résultat dilué par action	75 836 461	75 995 093
Résultat de base par action, part du Groupe (en euros)		
Résultat net de base par action	4,00	3,75
Résultat courant net de base par action	4,13	4,03
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euros)		
Résultat net dilué par action	3,97	3,71
Résultat courant net dilué par action	4,09	3,99

Le nombre d'actions ordinaires potentielles considéré dans le calcul du résultat dilué par action exclut les options de souscription d'actions hors de la monnaie, c'est-à-dire celles dont le prix d'exercice augmenté de la juste valeur des services à rendre est supérieur au cours moyen annuel de l'action Imerys (42,53 € en 2012). Les options potentiellement dilutives des plans de mai 2004

à avril 2008 ainsi que ceux d'avril 2010 à avril 2012 (note 8) sont ainsi exclues du calcul du résultat dilué par action au 31 décembre 2012. Aucune opération significative n'a affecté le nombre d'actions ordinaires et d'actions ordinaires potentielles entre le 31 décembre 2012 et le 13 février 2013, date d'autorisation de publication des états financiers par le Conseil d'Administration.

États financiers consolidés

■ NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Note 16 Goodwill

Tableau de variation

Le goodwill comptabilisé lors des acquisitions représente principalement les perspectives de développement des activités acquises au sein d'Imerys.

(en millions d'euros)	2012	2011
Valeur comptable à l'ouverture	1 019,7	950,4
Valeur brute	1 021,0	956,3
Pertes de valeur	(1,3)	(5,9)
Entrées de périmètre	24,7	75,1
Sorties de périmètre	-	(1,6)
Pertes de valeur (1)	(31,1)	(0,7)
Différences de change	(10,3)	(3,5)
Valeur comptable à la clôture	1 003,0	1 019,7
Valeur brute	1 034,2	1 021,0
Pertes de valeur	(31,2)	(1,3)

⁽¹⁾ Les pertes de valeur du goodwill sont traitées dans la note 19.

La ligne "Entrées de périmètre" du tableau ci-dessus s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2012	2011
Variations des prises de contrôle de l'exercice	24,5	75,5
Variations des prises de contrôle d'exercices antérieurs	0,2	(0,4)
Entrées de périmètre	24,7	75,1

Au 31 décembre 2012, les lignes "Acquisitions de titres d'entités consolidées" de l'état des flux de trésorerie consolidés s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2012	2011
Trésorerie versée	(55,9)	(253,0)
Coût des titres acquis	(61,7)	(247,3)
Dettes sur acquisitions de titres	5,8	(5,7)
Trésorerie acquise	12,3	12,5
Total	(43,6)	(240,5)
Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie acquise	(38,9)	(239,2)
Acquisitions de titres d'entités consolidées auprès des intérêts sans contrôle	(4,7)	(1,3)
Entrées de périmètre de l'exercice - Trésorerie versée	(54,2)	(250,0)
Entrées de périmètre de l'exercice - Trésorerie acquise	12,3	12,8
Entrées de périmètre de l'exercice - Dette sur acquisitions de titres	3,5	-
Entrées de périmètre d'exercices antérieurs	(5,1)	(3,1)
Compléments de prix d'acquisition	(0,1)	(0,2)

Comptabilités d'acquisition finalisées en 2012

Luzenac. Le 1^{er} août 2011, Imerys a acquis 100,00 % du groupe Luzenac, leader mondial de la transformation du talc, dont les principales applications techniques sont les polymères, les peintures, les céramiques et le papier.

Cette acquisition a été réglée en trésorerie au groupe Rio Tinto pour un montant de 222,7 millions d'euros. Après évaluation à la juste valeur des réserves minières, des immobilisations corporelles et des principales provisions, le goodwill définitif s'élève à 74,5 millions d'euros.

Les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels des activités dont la comptabilité d'acquisition a été finalisée en 2012 présentent les montants suivants :

(en millions d'euros)	Luzenac
Participation du Groupe	222,7
Participation détenue avant la prise de contrôle	-
Trésorerie remise au vendeur pour la prise de contrôle	222,7
Participation des intérêts sans contrôle	0,4
Participation des actionnaires	223,1
Actif non courant	182,8
Immobilisations incorporelles	3,7
Immobilisations corporelles	152,4
Autres créances	3,2
Impôts différés actif	23,5
Actif courant	111,7
Stocks	51,6
Créances clients	48,9
Autres créances	7,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,2
Passif non courant	(95,3)
Provisions pour avantages du personnel	(22,9)
Autres provisions	(43,0)
Autres dettes	(3,5)
Impôts différés passif	(25,9)
Passif courant	(50,6)
Dettes fournisseurs	(21,3)
Impôts exigibles sur le résultat	(3,5)
Autres dettes	(25,3)
Concours bancaires	(0,5)
Actif net identifiable	148,6
Goodwill	74,5
Goodwill, part du Groupe	74,5

Comptabilités d'acquisition provisoires au 31 décembre 2012

Goonvean. Le 5 novembre 2012, Imerys a acquis 100,00 % des droits de vote de la société britannique Goonvean spécialisée dans l'extraction et la valorisation de kaolin en Cornouailles. Cette acquisition, réglée pour un montant de 25,8 millions d'euros, dont 22,7 millions en trésorerie et 3,1 millions d'euros en minerai, génère un goodwill provisoire de 10,8 millions d'euros. Depuis son acquisition, Goonvean a généré 3,0 millions d'euros de produits des activités ordinaires et - 0,7 million d'euros de résultat net. Si l'acquisition avait été réalisée au 1er janvier 2012, les produits des activités ordinaires auraient été de 20,6 millions d'euros et le résultat net de - 1,6 million d'euros.

Autres. Imerys a acquis le 24 mai 2012 100,00 % des droits de vote de la société brésilienne Itatex qui conçoit et commercialise des spécialités à base de kaolins et argiles pour peintures, polymères et caoutchoucs. Cette acquisition, réglée en trésorerie pour un montant de 9,7 millions d'euros génère un goodwill provisoire de 11,9 millions d'euros. Depuis son acquisition, Itatex a généré 5,1 millions d'euros de produits des activités ordinaires et 0,4 million d'euros de résultat net. Si l'acquisition avait été réalisée au 1er janvier 2012, les produits des activités ordinaires auraient été de 8,7 millions d'euros et le résultat net de 0,9 million d'euros. Le Groupe a par ailleurs réalisé quelques acquisitions mineures en 2012, dont le montant total de 18,9 millions d'euros fait ressortir un goodwill provisoire de 1,8 million d'euros.

(en millions d'euros)	Goonvean	Autres	Total
Participation du Groupe	25,8	28,6	54,4
Participation détenue avant la prise de contrôle	-	-	0,0
Trésorerie remise au vendeur pour la prise de contrôle	25,8	28,6	54,4
Participation des intérêts sans contrôle	0,0	0,0	0,0
Participation des actionnaires	25,8	28,6	54,4
Actif non courant	22,4	8,9	31,3
Immobilisations corporelles	21,9	7,5	29,4
Autres créances	-	1,4	1,4
Impôts différés actif	0,5	-	0,5
Actif courant	7,8	14,5	22,3
Stocks	4,3	0,7	5,0
Créances clients	3,1	1,1	4,2
Autres créances	0,3	0,3	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,1	12,4	12,5
Passif non courant	(10,9)	(5,4)	(16,3)
Provisions pour avantages du personnel	(5,0)	(0,3)	(5,3)
Autres provisions	(1,2)	(1,5)	(2,7)
Emprunts et dettes financières	-	(2,8)	(2,8)
Autres dettes	-	(0,4)	(0,4)
Impôts différés passif	(4,7)	(0,4)	(5,1)
Passif courant	(4,3)	(3,1)	(7,4)
Dettes fournisseurs	(2,1)	(0,4)	(2,5)
Impôts exigibles sur le résultat	-	(0,2)	(0,2)
Autres dettes	(0,9)	(0,8)	(1,7)
Emprunts et dettes financières	(1,3)	(1,4)	(2,7)
Concours bancaires	-	(0,3)	(0,3)
Actif net identifiable	15,0	14,9	29,9
Goodwill	10,8	13,7	24,5
Goodwill, part du Groupe	10,8	13,7	24,5

Note 17 Immobilisations incorporelles

Estimations

Dans le cadre de ses activités ordinaires, Imerys utilise des immobilisations incorporelles dont l'amortissement représente la consommation. La Direction Générale estime que pour la plupart de ces actifs, la meilleure estimation de cette consommation est traduite par le mode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

■ logiciels: 1 à 5 ans;

marques, brevets et licences : 5 à 40 ans.

En revanche, la Direction Générale considère que l'amortissement linéaire est impropre à traduire la consommation des immobilisations incorporelles liées à l'activité minière telles que les droits miniers, les fortages payés d'avance et certains droits d'usage. Leur amortissement est donc estimé en unités de production sur la base de l'extraction réelle. Les droits détenus pour justifier les émissions de gaz à effet de serre du Groupe ne sont pas amortissables.

Tableau de variation

		Marques, brevets	Droits miniers et droits	Autres immobilisations	
(en millions d'euros)	Logiciels	et licences	d'usage	incorporelles	Total
Valeur comptable au 1er janvier 2011	5,2	3,5	16,9	9,0	34,6
Valeur brute	55,4	13,5	20,8	33,7	123,4
Amortissement et pertes de valeur	(50,2)	(10,0)	(3,9)	(24,7)	(88,8)
Entrées de périmètre	0,7	-	-	2,1	2,8
Acquisitions	1,6	0,4	0,1	5,6	7,7
Dotations aux amortissements	(3,0)	(0,4)	(0,6)	(1,2)	(5,2)
Reclassements et autres	0,4	0,3	(0,1)	(1,0)	(0,4)
Différences de change	-	(0,1)	(1,9)	0,2	(1,8)
Valeur comptable au 31 décembre 2011	4,9	3,7	14,4	14,7	37,7
Valeur brute	62,4	14,1	15,8	41,0	133,3
Amortissement et pertes de valeur	(57,5)	(10,4)	(1,4)	(26,3)	(95,6)
Entrées de périmètre	-	3,0	-	(2,0)	1,0
Acquisitions	1,9	0,6	0,7	9,2	12,4
Cessions	-	-	-	-	0,0
Dotations aux amortissements	(2,7)	(1,6)	(0,4)	(0,9)	(5,6)
Pertes de valeur	-	(0,2)	-	(0,4)	(0,6)
Reprises de pertes de valeur	-	-	-	-	0,0
Reclassements et autres	3,2	-	(0,1)	(0,2)	2,9
Différences de change	(0,1)	0,1	0,3	(0,1)	0,2
Valeur comptable au 31 décembre 2012	7,2	5,6	14,9	20,3	48,0
Valeur brute	62,1	16,9	16,5	45,5	141,0
Amortissement et pertes de valeur	(54,9)	(11,3)	(1,6)	(25,2)	(93,0)

Droits d'émission

Imerys est concerné, principalement pour son activité de production de tuiles et briques de la branche Matériaux & Monolithiques, par la directive européenne 2003/87/CE du 13 octobre 2003 établissant un système communautaire de marché pour des autorisations d'émission de gaz à effet de serre. En 2012, sur le cinquième exercice

de la deuxième phase du marché européen (2008 - 2012), Imerys a utilisé 53,4 % des quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués aux sites éligibles en Europe (60,2 % en 2011). Les émissions réelles du Groupe étant inférieures au niveau autorisé, aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2012.

Note 18 Immobilisations corporelles

Estimations

Dans le cadre de ses activités ordinaires, Imerys utilise des immobilisations corporelles dont l'amortissement représente la consommation. La Direction Générale estime que pour la plupart de ces actifs, la meilleure estimation de cette consommation est traduite par le mode linéaire sur les durées d'utilité suivantes, tenant compte le cas échéant des durées d'utilité des composants :

■ immeubles: 10 à 50 ans;

constructions industrielles: 10 à 30 ans;

agencements et aménagements des immeubles et constructions :
 5 à 15 ans ;

matériels, outillages, installations et équipements : 5 à 20 ans ;

véhicules : 2 à 5 ans.

En revanche, la Direction Générale considère que l'amortissement linéaire est impropre à traduire la consommation des immobilisations corporelles liées à l'activité minière telles que les réserves minières et les actifs de découverture, ainsi que de certains actifs industriels d'utilisation discontinue. Leur amortissement est donc estimé en unités de production sur la base de l'extraction réelle pour les actifs miniers ou, pour ces actifs industriels, d'unités de suivi opérationnel telles que la production ou les heures d'utilisation. Une réserve minière est amortie sur une quantité égale à l'inventaire géologique du gisement diminué d'abattements représentatifs de l'incertitude géologique propre aux ressources. Les actifs de découverture, qui constituent un composant de l'actif de réserve minière, sont amortis sur la quantité de réserve auxquels ils donnent spécifiquement accès. Le tréfonds, c'est-à-dire la surface d'un terrain hors gisement, n'est pas amorti car il n'est pas consommé par l'activité minière.

Tableau de variation

(en millions d'euros)	Actifs miniers	Terrains et constructions	Installations techniques et matériel	Acomptes et immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur comptable au 1er janvier 2011	453,5	285,1	894,5	69,9	38,1	1 741,1
Valeur brute	655,9	497,9	2 845,5	71,1	183,1	4 253,5
Amortissement et pertes de valeur	(202,4)	(212,8)	(1 951,0)	(1,2)	(145,0)	(2 512,4)
Entrées de périmètre	42,5	25,2	96,6	3,4	10,2	177,9
Acquisitions	43,3	4,2	43,1	117,6	7,2	215,4
Cessions	(0,2)	(1,8)	(2,0)	(0,5)	(0,6)	(5,1)
Dotations aux amortissements	(36,4)	(14,4)	(135,3)	(0,7)	(11,2)	(198,0)
Pertes de valeur	-	-	(18,6)	-	-	(18,6)
Reclassements et autres	2,5	0,4	48,2	(66,1)	(1,7)	(16,7)
Différences de change	(2,3)	(2,8)	(7,1)	3,1	0,1	(9,0)
Valeur comptable au 31 décembre 2011	502,9	295,9	919,4	126,7	42,1	1 887,0
Valeur brute	725,2	543,2	3 156,9	128,7	219,9	4 773,9
Amortissement et pertes de valeur	(222,3)	(247,3)	(2 237,5)	(2,0)	(177,8)	(2 886,9)
Entrées de périmètre	7,5	2,8	12,9	0,4	8,8	32,4
Acquisitions	42,5	7,4	43,8	149,7	10,6	254,0
Cessions	(0,2)	(6,5)	1,1	(0,7)	(1,2)	(7,5)
Dotations aux amortissements	(44,7)	(13,7)	(140,3)	(0,1)	(13,6)	(212,4)
Pertes de valeur	(2,5)	(0,5)	(1,9)	-	-	(4,9)
Reprises de pertes de valeur	-	0,1	0,3	-	-	0,4
Reclassements et autres	1,9	7,6	64,9	(82,1)	8,3	0,6
Différences de change	(14,0)	(6,5)	(22,0)	(5,2)	(0,3)	(48,0)
Valeur comptable au 31 décembre 2012	493,4	286,6	878,2	188,7	54,7	1 901,6
Valeur brute	748,3	511,8	2 988,4	190,7	213,1	4 652,3
Amortissement et pertes de valeur	(254,9)	(225,2)	(2 110,2)	(2,0)	(158,4)	(2 750,7)

Locations financement

Les immobilisations corporelles contrôlées en location financement figurent à l'actif pour un montant de 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (2,8 millions d'euros au 31 décembre 2011). Il s'agit essentiellement de matériel de transport. Les engagements

de paiement des loyers futurs de location financement s'élèvent à 2,5 millions d'euros, dont 0,3 million d'euros pour 2013, 1,2 million d'euros pour la période 2014 à 2018 et 1,0 million d'euros au-delà.

Note 19 Tests de perte de valeur

Jugements

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). La définition des UGT constitue un jugement de la Direction Générale reposant sur la réunion, au niveau du plus petit ensemble d'actifs possible, des trois critères suivants :

- un processus de production homogène en termes de portefeuille de minéraux, de procédés de transformation et d'applications;
- un marché actif présentant des caractéristiques macroéconomiques homogènes; et
- un niveau de pouvoir opérationnel en termes de poursuite, restructuration ou arrêt d'activité minière, industrielle et commerciale.

La validation de ces trois critères pour chaque UGT garantit l'indépendance de leurs flux de trésorerie respectifs. Les UGT sont directement issues de la structure d'analyse suivie chaque mois par la Direction Générale dans le cadre de son reporting de gestion. Tous les actifs du Groupe, y compris les actifs miniers et le goodwill, sont affectés à une UGT. Le regroupement des UGT forme les secteurs présentés de l'Information par secteurs à l'exception de l'UGT Pigments pour Papier & Emballage (PPP) qui constitue en elle-même un secteur présenté. Dans le tableau suivant, la valeur comptable et la perte de valeur du goodwill sont présentées par UGT (PPP) ou groupes d'UGT (CRAF, PFM et M&M). La société Goonvean ayant été acquise le 5 novembre 2012 (note 16), il n'a pas été possible d'affecter son goodwill dès le 31 décembre 2012, les activités de cette société relevant de plusieurs UGT. Son goodwill, d'un montant provisoire de 10,8 millions d'euros, est donc présenté en Holdings dans le tableau ci-dessous.

	2012	2	2011		
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Perte de valeur de l'exercice	Valeur comptable	Perte de valeur de l'exercice	
Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie (CRAF)	448,1	(30,6)	448,4	-	
Minéraux de Performance & Filtration (PFM)	231,4	(0,6)	221,9	-	
Pigments pour Papier & Emballage (PPP)	157,3	-	161,5	-	
Matériaux & Monolithiques (M&M)	185,9	-	187,1	-	
Goodwill des UGT	1 022,7	(31,2)	1 018,9	0,0	
Holdings	11,5	-	0,8	(0,7)	
Total	1 034,2	(31,2)	1 019,7	(0,7)	

Indices de perte de valeur. Les événements déclencheurs d'un test de perte de valeur constituent des jugements de la Direction Générale. Il s'agit principalement des changements significatifs d'activité, de taux d'intérêts, de niveau technologique, de l'obsolescence et du niveau de rendement des actifs. L'évolution défavorable de l'un de ces indices nécessite la réalisation immédiate d'un test de perte de valeur, soit sur une UGT, soit sur un actif individuel.

Estimations

Valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité. En pratique, la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable que pour des actifs individuels et correspond alors à des prix de transactions récentes sur des cessions d'actifs similaires. La valeur d'utilité constitue la base d'évaluation la plus utilisée, tant pour les UGT que les actifs individuels.

Flux de trésorerie. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés pour estimer la valeur d'utilité sont généralement issus du budget 2013, du plan stratégique 2010-2014 et d'une extrapolation pour les années 2015 et suivantes. Pour la valeur terminale, Imerys utilise le modèle de croissance perpétuelle de Gordon et Shapiro. Les flux de trésorerie retenus correspondent au cash-flow libre opérationnel courant (note 25.2 / Cash-flow libre opérationnel courant) ajusté de la "Variation des autres postes du besoin en fonds de roulement" (note 25.2 / Variation de la dette financière nette).

Taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur d'utilité est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital de groupes comparables à Imerys dans le secteur des minéraux industriels. Ce taux, de 8,00 % en 2012 (8,00 % en 2011) est ajusté selon les UGT ou actifs individuels testés d'une prime de risque pays-marché de - 50 à + 220 points de base (- 50 à + 275 points de base en 2011). Le taux d'actualisation moyen après impôts sur le résultat s'élève à 8,37 % en 2012 (8,38 % en 2011). Les calculs après impôts sur le résultat sont identiques à ceux qui seraient réalisés avec des flux et des taux avant impôts sur le résultat, tel que requis par les normes applicables.

États financiers consolidés

Dans le tableau suivant, les taux moyens pondérés d'actualisation et de croissance perpétuelle entrant dans le calcul de la valeur d'utilité sont présentés par UGT (PPP) ou groupes d'UGT (CRAF, PFM et M&M).

	2012		2011	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle
Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie (CRAF)	8,54 %	2,11 %	8,55 %	2,37 %
Minéraux de Performance & Filtration (PFM)	8,45 %	2,00 %	8,47 %	2,00 %
Pigments pour Papier & Emballage (PPP)	8,50 %	2,00 %	8,50 %	2,00 %
Matériaux & Monolithiques (M&M)	7,65 %	2,00 %	7,63 %	2,00 %
Total	8,37 %	2,04 %	8,38 %	2,07 %

Test annuel des UGT

La réalisation systématique de ce test annuel sur chacune des UGT est rendue obligatoire par la présence du goodwill dans toutes les UGT. En 2012, ce test nécessite la comptabilisation d'une perte de valeur du goodwill de 31,2 millions d'euros. Cette perte de valeur, comptabilisée en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10), est liée pour 29,5 millions d'euros au goodwill de l'UGT Zircon

Fondu. En 2011, ce test avait nécessité la comptabilisation d'une perte de valeur du goodwill de 0,7 million d'euros dans les holdings. Cette perte de valeur avait été comptabilisée en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10).

Sensibilité du test annuel des UGT à la variation des flux de trésorerie prévisionnels et des taux d'actualisation.

Champ d'application. Actifs des UGT nets des amortissements et pertes de valeur comptabilisés jusqu'au 31 décembre 2012.

Variables. Diminution de 5,0 % des flux de trésorerie prévisionnels, augmentation de 100 points de base des taux d'actualisation et diminution de 100 points de base des taux de croissance perpétuelle.

Résultats. Une diminution de 5,0 % des flux de trésorerie prévisionnels nécessiterait la comptabilisation d'une perte de valeur de 10,4 millions d'euros, dont 8,3 millions d'euros sur le goodwill de l'UGT Zircon Fondu de la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie et 2,1 millions d'euros sur le goodwill de l'UGT Supports de Cuisson de la branche Matériaux & Monolithiques. Une augmentation de 100 points de base des taux d'actualisation nécessiterait la comptabilisation d'une perte de valeur de 24,7 millions d'euros, dont 19,7 millions d'euros sur le goodwill de l'UGT Zircon Fondu de la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie et 5,0 millions d'euros sur le goodwill de l'UGT Supports de Cuisson de la branche Matériaux & Monolithiques. Une diminution de 100 points de base des taux de croissance perpétuelle nécessiterait la comptabilisation d'une perte de valeur de 16,7 millions d'euros, dont 13,1 millions d'euros sur le goodwill de l'UGT Zircon Fondu de la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie et 3,6 millions d'euros sur le goodwill de l'UGT Supports de Cuisson de la branche Matériaux & Monolithiques.

Tests des actifs individuels

Des indices de perte de valeur sont susceptibles de déclencher ce test en cas d'évolution défavorable, en plus du test réalisé sur les UGT. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre en 2012 s'élèvent à 5,3 millions d'euros, dont 2,6 millions d'euros dans la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie, 1,1 million d'euros dans la branche Minéraux de Performance & Filtration, 0,5 million d'euros dans la branche Pigments pour Papier & Emballage et 1,1 million d'euros dans la branche Matériaux & Monolithiques. Les reprises de perte de valeur comptabilisées en 2012 s'élèvent à 0,3 million d'euros, dont 0,2 dans la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie et 0,1 million d'euros dans la branche Matériaux & Monolithiques. Ces pertes de valeur, nettes de reprises ressortent ainsi à 5,0 millions d'euros comptabilisés en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10). Elles sont liées à l'outil de production industriel des branches.

En 2011, les tests des actifs individuels avaient nécessité la comptabilisation de pertes de valeur pour un montant de 18,6 millions d'euros, dont 10,6 millions d'euros dans la branche Pigments pour Papier & Emballage, 2,5 millions d'euros dans la branche Matériaux & Monolithiques et 5,5 millions d'euros dans la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie. Ces pertes de valeur, comptabilisées en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10), avaient affecté l'outil de production industriel de ces branches. Aucune reprise de perte de valeur n'avait été comptabilisée en 2011.

Note 20 Coentreprises et entreprises associées

(en millions d'euros)	2012	2011
Valeur comptable à l'ouverture	82,4	54,4
dont valeur comptable du goodwill	5,0	3,9
Acquisitions	-	20,8
Cessions	-	(0,5)
Résultats	1,5	8,6
Dividendes distribués	(2,5)	(2,2)
Autres	1,5	1,3
Valeur comptable à la clôture	82,9	82,4
dont valeur comptable du goodwill	5,1	5,0

Les 20,8 millions d'euros présentés ci-dessus dans la ligne "Acquisitions" en 2011 correspondaient à l'entrée de la coentreprise The Quartz Corporation. Le tableau ci-dessous présente les quotes-parts d'Imerys dans les droits de vote, les capitaux propres et le résultat net des principales participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (coentreprises) ou une influence notable (entreprises associées).

	2012			2011			
	Quotes-parts d'intérêt (%)	Quotes-parts de capitaux propres (M€)	Quotes-parts de résultat net $(M\epsilon)$	Quotes-parts d'intérêt (%)	Quotes-parts de capitaux propres (M€)	Quotes-parts de résultat net (M€)	
Principales coentreprises							
The Quartz Corporation	50,0 %	25,3	(1,0)	50,0 %	25,5	4,3	
Principales entreprises associées							
MST Mineralien Schiffahrt	50,0 %	36,1	3,8	50,0 %	32,8	4,4	
Calderys Iberica Refractarios	49,9 %	7,0	1,0	49,9 %	6,5	0,7	
Autres participations mises en équivalence							
Autres coentreprises et entreprises associées	-	14,5	(2,3)	-	17,6	(0,8)	
Total	-	82,9	1,5	-	82,4	8,6	

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés des principales participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (coentreprises) ou une influence notable (entreprises associées). Ces données sont arrêtées au 31 décembre à l'exception de celles de MST Mineralien Schiffahrt, qui sont issues des états financiers les plus récents auxquels le Groupe a accès, c'est-à-dire ceux de la clôture annuelle au 30 septembre. Aucun événement significatif n'est survenu entre le 30 septembre et le 31 décembre 2012.

	20)12	2011		
(en millions d'euros)	Actif	Produits des activités ordinaires	Actif	Produits des activités ordinaires	
Principales coentreprises					
The Quartz Corporation	71,6	39,9	72,1	57,5	
Principales entreprises associées					
MST Mineralien Schiffahrt	199,9	103,6	182,1	101,2	
Calderys Iberica Refractarios	16,6	18,2	16,3	20,2	

Note 21 Stocks

	2012			2011			
(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable	
Matières premières	275,7	(12,5)	263,2	287,5	(15,7)	271,8	
En-cours	65,3	(0,5)	64,8	64,9	(0,5)	64,4	
Produits finis	284,5	(12,3)	272,2	278,2	(13,5)	264,7	
Marchandises	52,5	(1,6)	50,9	46,8	(1,8)	45,0	
Total	678,0	(26,9)	651,1	677,4	(31,5)	645,9	

Note 22 Actifs financiers

22.1 Catégories d'actifs financiers

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier l'importance des instruments financiers au regard de l'actif consolidé. Les catégories utilisées pour présenter les valeurs comptables des instruments financiers sont expliquées à la *note 11*. Ces valeurs comptables sont représentatives de la juste valeur.

Au 31 décembre 2012

	Actifs	Juste valeur par le résultat			Dérivés de couverture			
(en millions d'euros)	financiers disponibles à la vente	Non dérivés	Dérivés hors couverture	Prêts et créances	Juste valeur	Flux de trésorerie	Hors IAS 39	Total
Actif non courant								
Actifs financiers disponibles à la vente	4,5	-	-	-	-	-	-	4,5
Autres actifs financiers	-	-	-	12,1	-	-	8,3	20,4
Autres créances	-	-	-	61,6	-	-	6,4	68,0
Instruments dérivés actif	-	-	-	-	9,6	-	-	9,6
Actif courant								
Créances clients	-	-	-	513,8	-	-	-	513,8
Autres créances	-	-	-	99,9	-	-	34,4	134,3
Instruments dérivés actif	-	-	0,5	-	-	1,5	-	2,0
Autres actifs financiers	-	57,8	-	-	-	-	-	57,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	260,6	-	-	-	260,6
Total actifs financiers	4,5	57,8	0,5	948,0	9,6	1,5	-	-

Au 31 décembre 2012, les autres actifs financiers courants sont constitués pour 33,5 millions d'euros du placement d'une partie du produit de cession du terminal portuaire brésilien de Barcarena (note 10).

Au 31 décembre 2011

	Actifs	Juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture				
(en millions d'euros)	financiers disponibles à la vente	Non dérivés	Dérivés hors couverture	Prêts et créances	Juste valeur	Flux de trésorerie	Hors IAS 39	Total
Actif non courant								
Actifs financiers disponibles à la vente	4,8	-	-	-	-	-	-	4,8
Autres actifs financiers	-	-	-	8,0	-	-	10,5	18,5
Autres créances	-	-	-	63,0	-	-	11,6	74,6
Instruments dérivés actif	-	-	-	-	12,7	-	-	12,7
Actif courant								
Créances clients	-	-	-	526,9	-	-	-	526,9
Autres créances	-	-	-	92,7	-	-	48,3	141,0
Instruments dérivés actif	-	-	1,3	-	-	0,7	-	2,0
Autres actifs financiers	-	6,4	-	-	-	-	-	6,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	424,2	-	-	-	424,2
Total actifs financiers	4,8	6,4	1,3	1 114,8	12,7	0,7	-	-

22.2 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2012	2011
Solde à l'ouverture	4,8	7,4
Variations de périmètre	(0,2)	(0,1)
Cessions	(0,1)	(2,1)
Différences de change	-	(0,4)
Solde à la clôture	4,5	4,8

22.3 Créances clients, autres créances et autres actifs financiers

(en millions d'euros)	Autres actifs financiers non courants	Autres créances non courantes	Créances clients	Autres créances courantes	Total
Valeur comptable au 1er janvier 2011	21,0	45,0	446,5	128,0	640,5
Valeur brute	23,4	114,5	473,9	152,9	764,7
Dépréciation	(2,4)	(69,5)	(27,4)	(24,9)	(124,2)
Variations de périmètre	-	13,8	45,5	7,8	67,1
Variation nette	0,1	17,3	30,3	18,9	66,6
Dépréciations	(0,2)	2,5	(0,8)	(7,7)	(6,2)
Autres	(1,7)	1,1	2,0	(5,5)	(4,1)
Différences de change	(0,7)	(5,1)	3,4	(0,5)	(2,9)
Valeur comptable au 31 décembre 2011	18,5	74,6	526,9	141,0	761,0
Valeur brute	21,1	135,9	557,4	143,3	857,7
Dépréciation	(2,6)	(61,3)	(30,5)	(2,3)	(96,7)
Variations de périmètre	-	1,8	5,3	(0,9)	6,2
Variation nette	3,3	(8,8)	(17,5)	(8,4)	(31,4)
Dépréciations	(0,1)	5,6	4,6	0,5	10,6
Autres	(0,9)	0,7	(0,1)	4,8	4,5
Différences de change	(0,4)	(5,9)	(5,4)	(2,7)	(14,4)
Valeur comptable au 31 décembre 2012	20,4	68,0	513,8	134,3	736,5
Valeur brute	23,1	118,0	539,6	136,2	816,9
Dépréciation	(2,7)	(50,0)	(25,8)	(1,9)	(80,4)

Les autres actifs financiers non courants correspondent à des prêts et cautionnements pour 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 (8,0 millions d'euros au 31 décembre 2011) et aux actifs liés aux avantages du personnel pour 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 (10,5 millions d'euros au 31 décembre 2011) (note 24.1). L'essentiel des autres créances non courantes et des dépréciations correspondantes est constitué de créances fiscales hors impôts sur le résultat au Brésil. Les autres créances courantes correspondent également en majorité à des créances fiscales hors impôts sur le

résultat. Par ailleurs, le Groupe a mis en œuvre en septembre 2009 un contrat d'affacturage sans recours pour une durée indéterminée. Ce contrat ayant pour objet de céder au factor les créances commerciales de certains clients ainsi que l'ensemble des risques et avantages qui y sont liés, y compris les risques de défaut et retard de paiement, ces créances sont déconsolidées. Au 31 décembre 2012, elles représentent un montant de 62,1 millions d'euros (73,9 millions d'euros au 31 décembre 2011).

22.4 Gestion des risques liés aux actifs financiers

Risque de crédit

Description du risque. Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur d'Imerys ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque affecte principalement la catégorie des prêts et créances.

Gestion du risque. Le risque de crédit est suivi au niveau de chaque entité. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude de solvabilité plus approfondie. Les entités du Groupe peuvent être conduites à couvrir le risque de crédit par la souscription de contrats d'assurance-

crédit ou l'obtention des garanties (note 30). À la date de clôture, les prêts et créances sont ramenés à leur valeur recouvrable par une dépréciation individuelle. Au 31 décembre 2012, les prêts et créances sont dépréciés pour un montant de 80,4 millions d'euros (96,7 millions d'euros au 31 décembre 2011). L'exposition maximale d'Imerys au risque de crédit avant assurance-crédit et garanties, c'est-à-dire la valeur comptable de ses créances, ressort ainsi à 736,5 millions d'euros (761,0 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Le tableau ci-après présente la variation des dépréciations des prêts et créances :

(en millions d'euros)	Autres actifs financiers non courants	Autres créances non courantes	Créances clients	Autres créances courantes	Total
Solde au 1er janvier 2011	(2,4)	(69,5)	(27,4)	(24,9)	(124,2)
Variations de périmètre	-	-	(1,7)	0,8	(0,9)
Dotations	(0,3)	(0,8)	(6,1)	(9,9)	(17,1)
Utilisations	0,1	3,3	5,2	2,3	10,9
Autres	-	0,3	(0,3)	28,6	28,6
Différences de change	-	5,4	(0,2)	0,8	6,0
Solde au 31 décembre 2011	(2,6)	(61,3)	(30,5)	(2,3)	(96,7)
Variations de périmètre	-	-	0,1	-	0,1
Dotations	(0,2)	-	(6,6)	(0,2)	(7,0)
Utilisations	0,1	5,6	11,2	0,7	17,6
Autres	-	0,2	(0,1)	(0,1)	0,0
Différences de change	-	5,5	0,1	-	5,6
Solde au 31 décembre 2012	(2,7)	(50,0)	(25,8)	(1,9)	(80,4)

Les créances clients ne portent pas intérêt et ont en général une échéance de 30 à 90 jours. Certaines créances clients peuvent être échues sans être dépréciées, par exemple lorsqu'elles sont couvertes par un contrat d'assurance-crédit ou une garantie.

(en millions d'euros)	2012	2011
Créances clients échues non dépréciées	84,5	74,8
Depuis moins de 30 jours	55,3	51,7
Depuis 30 à 89 jours	17,2	14,4
Depuis 90 jours ou plus	12,0	8,7
Créances clients non échues et créances clients échues et dépréciées	429,3	452,1
Total	513,8	526,9

Risque de change transactionnel

Description du risque. Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle. À l'actif, le risque de change transactionnel affecte principalement les créances clients.

Gestion du risque. À l'actif, le risque de change transactionnel est géré selon les mêmes principes que le risque de change transactionnel lié aux passifs financiers (note 25.5 - Risque de change transactionnel).

Note 23 Capital

Principes de gestion du capital

La gestion du capital présente trois domaines principaux : les capitaux propres consolidés, les paiements en actions et les rachats d'actions. La gestion des capitaux propres consolidés a pour objectif de maintenir une structure financière stable afin de générer des dividendes pour les actionnaires au travers d'une croissance régulière et soutenue des résultats. Les options de souscription d'actions et les actions gratuites accordées à certains membres clés du personnel sont destinées à les fidéliser en vue d'atteindre cet objectif (note 8). Les rachats d'actions ont pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Imerys, de réaliser certains paiements en actions et de procéder aux annulations destinées à compenser l'impact dilutif pour les actionnaires de l'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites.

Les capitaux propres consolidés correspondent au capital et primes d'Imerys SA ainsi qu'au résultat et réserves consolidés. Il n'existe pas d'instruments hybrides combinant des caractéristiques d'instruments de dettes et de capitaux propres. Au 31 décembre 2012 :

 les capitaux propres consolidés s'élèvent à 2 274,5 millions d'euros (2 210,9 millions d'euros au 31 décembre 2011) sur la base desquels le Conseil d'Administration propose un dividende par action de 1,55 euro (1,50 euro en 2011);

- 4 102 831 options de souscription d'actions intégralement attribuées après le 7 novembre 2002 et incluses à ce titre dans le champ d'application de la norme IFRS 2 sur les paiements en actions (note 8) et 591 680 actions gratuites représentant 5,86 % du capital d'Imerys SA après dilution sont attribuées et non exercées ou acquises (5,89 % du capital après dilution au 31 décembre 2011);
- Imerys SA détient, au terme des transactions d'achat, de vente, d'annulation et de transfert de l'exercice, 159 563 titres Imerys (57 442 au 31 décembre 2011).

Le capital d'Imerys SA est soumis à plusieurs dispositions obligatoires du Code de commerce français. Ces dispositions n'ont pas de conséquence significative sur les états financiers. Toutefois, leur conformité fait l'objet de vérifications par les Commissaires aux comptes. Par ailleurs, une partie du financement du Groupe est assurée au moyen d'instruments de dettes dont les conditions d'émission imposent le respect de ratios, dont certains relatifs au montant des capitaux propres consolidés. Ces ratios ainsi que leurs montants à la date de clôture sont présentés dans la *note 25.5 - Risque de liquidité de l'emprunteur*.

Activité de l'exercice

		2012			2011		
(en millions d'euros)	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation	
Nombre d'actions à l'ouverture	75 142 516	(57 442)	75 085 074	75 474 155	(136 373)	75 337 782	
Augmentations de capital	226 030	-	226 030	201 172	-	201 172	
Réductions de capital	-	-	0	(532 811)	-	(532 811)	
Transactions sur actions propres	-	(102 121)	(102 121)	-	78 931	78 931	
Nombre d'actions à la clôture	75 368 546	(159 563)	75 208 983	75 142 516	(57 442)	75 085 074	

Le 7 janvier 2013, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration en sa séance du 12 décembre 2012, a constaté que le 31 décembre 2012, le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 452 060 euros en conséquence de la levée, au cours de l'exercice 2012, de 226 030 options de souscription d'actions et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions lmervs.

En conséquence de ces opérations, le capital souscrit et entièrement libéré d'Imerys s'élevait au 31 décembre 2012 à 150 737 092 euros ; il était divisé en 75 368 546 actions de 2,00 euros de valeur nominale chacune, parmi lesquelles 24 400 327 bénéficiaient, en vertu de l'article 22 des statuts d'Imerys, d'un droit de vote double. Enfin, le nombre total des droits de vote théoriques attachés aux actions existantes était de 99 768 873. Il est précisé qu'aucune action inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement de la part de la Société.

Note 24 Provisions

24.1 Provisions pour avantages du personnel

(en millions d'euros)	2012	2011
Régimes de retraite	275,9	200,0
Régimes médicaux	22,2	20,2
Autres avantages à long terme	9,1	7,8
Indemnités de fin de contrat de travail	6,8	3,3
Total	314,0	231,3

Description des principaux régimes à prestations définies

Royaume-Uni. 63,4 % des engagements au 31 décembre 2012 (63,2 % au 31 décembre 2011). Le principal régime – Imerys Minerals Limited Pension Scheme – est fermé aux salariés embauchés après le 1^{er} janvier 2005. Les salariés embauchés avant cette date peuvent continuer à acquérir des droits par année de service à hauteur de 1/80 de la moyenne des 3 derniers salaires annuels. Les salariés embauchés après le 1^{er} janvier 2005 bénéficient d'un régime de retraite à cotisations définies.

États-Unis. 21,8 % des engagements au 31 décembre 2012 (22,9 % au 31 décembre 2011). La plupart des salariés peuvent participer à un régime à prestations définies dont les spécificités sont définies par catégorie de salariés et par activité. Une partie significative des régimes de retraite à prestations définies a été fermée aux salariés embauchés après le 1er janvier 2010. La majorité des salariés peut en outre participer à un régime à cotisations définies 401(k).

Zone euro. 9,9 % des engagements au 31 décembre 2012 (9,5 % au 31 décembre 2011), dont 47,1 % en France, 30,8 % en Allemagne et 19,1 % en Autriche (respectivement 42,7 %, 29,3 % et 19,8 % au 31 décembre 2011). Les régimes à prestations définies correspondent pour une part à des indemnités de départ en retraite prévues par les conventions collectives et pour une autre part à des régimes de retraite supplémentaires, dont le régime français des dirigeants (note 29).

Estimations

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les régimes à prestations définies (régimes de retraite, médicaux et autres avantages à long terme) constituent des estimations de la Direction Générale. Sur les zones monétaires majeures, les hypothèses ci-après sont pondérées des montants des obligations ou des actifs, selon l'élément auquel elles s'appliquent. Le taux d'actualisation de la zone euro est un taux unique, applicable aux engagements de tous les pays de la zone.

		2012		2011		
	Royaume-Uni	États-Unis	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Zone euro
Taux d'actualisation	4,3 %	3,8 %	3,3 %	4,8 %	4,5 %	4,4 %
Taux de rendement attendu :						
des actifs du régime (1)	-	-	-	5,5 %	7,9 %	3,8 %
des droits à remboursement (1)	-	-	-	-	-	3,9 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	2,5 %	1,9 %	2,6 %	2,6 %	1,9 %	2,7 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	-	7,8 %	3,5 %	-	8,1 %	3,5 %

⁽¹⁾ Le taux de rendement attendu au 31 décembre 2011 détermine le rendement attendu comptabilisé en 2012. Aucun taux de rendement attendu n'est fixé au 31 décembre 2012 car cette notion cessera d'être en vigueur au 1er janvier 2013 après application des amendements à la norme IAS 19 sur les avantages du personnel (note 3).

Sensibilité du total du coût des services rendus et du coût financier d'une part et de l'engagement d'autre part à la variation du taux d'actualisation pour les régimes en livre sterling.

Champ d'application. Intégralité des régimes en livre sterling, soit à la date de clôture 63,4 % des engagements du Groupe.

Variables. Augmentation de 50 points de base (respectivement diminution de 50 points de base) du taux d'actualisation.

Résultats. Diminution de 0,3 million d'euros (respectivement augmentation de 1,3 million d'euros) du coût des services rendus, diminution non significative (respectivement diminution de 2,8 millions d'euros) du coût financier et diminution de 56,5 millions d'euros (respectivement augmentation de 61,2 millions d'euros) de l'engagement des régimes en livre sterling.

Sensibilité du total du coût des services rendus et du coût financier d'une part et de l'engagement d'autre part à la variation du taux d'actualisation pour les régimes en dollar américain.

Champ d'application. Intégralité des régimes en dollar américain, soit à la date de clôture 21,8 % des engagements du Groupe.

Variables. Augmentation de 50 points de base (respectivement diminution de 50 points de base) du taux d'actualisation.

Résultats. Diminution de 0,1 million d'euros (respectivement augmentation de 0,4 million d'euros) du coût des services rendus, diminution de 0,4 million d'euros (respectivement diminution de 1,8 million d'euros) du coût financier et diminution de 16,3 millions d'euros (respectivement augmentation de 17,4 millions d'euros) de l'engagement des régimes en dollar américain.

Sensibilité du total du coût des services rendus et du coût financier d'une part et de l'engagement d'autre part à la variation du taux d'actualisation pour les régimes en euro.

Champ d'application. Intégralité des régimes en euro, soit à la date de clôture 9,9 % des engagements du Groupe.

Variables. Augmentation de 50 points de base (respectivement diminution de 50 points de base) du taux d'actualisation.

Résultats. Augmentation de 0,4 million d'euros (respectivement augmentation de 1,1 million d'euros) du coût des services rendus, diminution de 0,2 million d'euros (respectivement diminution de 0,9 million d'euros) du coût financier et diminution de 7,3 millions d'euros (respectivement augmentation de 7,1 millions d'euros) de l'engagement des régimes en euro.

Sensibilité du total du coût des services rendus et du coût financier d'une part et de l'engagement des régimes médicaux à prestations définies d'autre part à la variation des taux d'évolution des coûts médicaux.

Champ d'application. Intégralité des régimes médicaux à prestations définies, soit à la date de la clôture 1,8 % des engagements du Groupe.

Variables. Augmentation de 100 points de base (respectivement diminution de 100 points de base) des taux d'évolution des coûts médicaux.

Résultats. Augmentation de 0,1 million d'euros (respectivement diminution non significative) du total du coût des services rendus, diminution non significative (respectivement diminution de 0,1 million d'euros) du coût financier et augmentation de 2,0 millions d'euros (respectivement diminution de 1,6 million d'euros) de l'engagement des régimes médicaux à prestations définies.

Tableaux de variation

Le rendement effectif des actifs du régime (respectivement des droits à remboursement) s'élève à 63,1 millions d'euros (respectivement à - 0,3 million d'euros) au 31 décembre 2012 et 42,7 millions d'euros (respectivement à - 0,1 million d'euros) au 31 décembre 2011. Le montant comptabilisé en résultat correspond au rendement attendu,

tel que présenté dans les tableaux ci-après. L'écart entre rendement attendu et rendement effectif contribue aux gains et pertes actuariels des actifs comptabilisés en capitaux propres. Les cotisations de l'employeur sont estimées à 19,1 millions d'euros pour 2013.

Au 31 décembre 2012

			Éléments non		
(en millions d'euros)	Engagements	Actifs	Services passés	Plafonnement des actifs	Actif (provision)
Soldes au 1er janvier 2012	(1 103,5)	883,3	(3,5)	0,8	(217,5)
Actifs du régime	-	-	-	-	3,9
Droits à remboursement	-	-	-	-	6,6
Provisions	-	-	-	-	(228,0)
Désactualisation	(51,4)	-	-	-	(51,4)
Coût des services rendus	(15,9)	-	-	-	(15,9)
Rendement attendu des actifs du régime	-	52,1	-	-	52,1
Rendement attendu des droits à remboursement	-	0,3	-	-	0,3
Amendements au régime	(2,5)	-	0,8	-	(3,3)
Réductions	0,4	-	-	-	0,4
Gains et (pertes) actuariels des autres avantages du personnel	(0,9)	-	-	-	(0,9)
Variations comptabilisées en résultat	-	-	-	-	(18,7)
Gains et (pertes) actuariels des avantages postérieurs à l'emploi	(107,1)	10,4	-	-	(96,7)
Plafonnement des actifs	-	-	-	(0,7)	0,7
Variations comptabilisées en capitaux propres	-	-	-	-	(96,0)
Entrées de périmètre	(32,6)	27,8	-	-	(4,8)
Paiements aux bénéficiaires	60,1	(52,5)	-	-	7,6
Cotisations de l'employeur	-	28,7	-	-	28,7
Cotisations du personnel	(1,0)	1,0	-	-	0,0
Reclassements	(0,4)	0,5	-	-	0,1
Différences de change	(9,8)	11,5	-	-	1,7
Soldes au 31 décembre 2012	(1 264,6)	963,1	(2,7)	0,1	(298,9)
Actifs du régime	-	-	-	-	1,5
Droits à remboursement	-	-	-	-	6,8
Provisions	-	-	-	-	(307,2)

La ligne "Variations comptabilisées en résultat" du tableau ci-dessus s'analyse de la manière suivante :

	Actif (provision)
Résultat opérationnel courant	(17,4)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	16,5
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(33,9)
Autres produits et charges opérationnels	(2,3)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	0,1
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(2,4)
Résultat financier	1,0
Rendement attendu des actifs des régimes à prestations définies	52,4
Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies	(51,4)
Variations comptabilisées en résultat	(18,7)

Au 31 décembre 2011

			Éléments non	comptabilisés	
(en millions d'euros)	Engagements	Actifs	Services passés	Plafonnement des actifs	Actif (provision)
Soldes au 1er janvier 2011	(985,2)	827,8	(5,5)	0,5	(152,4)
Actifs du régime	-	-	-	-	7,9
Droits à remboursement	-	-	-	-	6,6
Provisions	-	-	-	-	(166,9)
Désactualisation	(50,6)	-	-	-	(50,6)
Coût des services rendus	(14,0)	-	-	-	(14,0)
Rendement attendu des actifs du régime	-	50,4	-	-	50,4
Rendement attendu des droits à remboursement	-	0,3	-	-	0,3
Amendements au régime	(0,3)	-	1,9	-	(2,2)
Gains et (pertes) actuariels des autres avantages du personnel	0,7	-	-	-	0,7
Variations comptabilisées en résultat	-	-	-	-	(15,4)
Gains et (pertes) actuariels des avantages postérieurs à l'emploi	(42,2)	(8,1)	-	-	(50,3)
Plafonnement des actifs	-	-	-	0,1	(0,1)
Variations comptabilisées en capitaux propres	-	-	-	-	(50,4)
Entrées de périmètre	(37,7)	15,7	-	-	(22,0)
Paiements aux bénéficiaires	57,5	(51,8)	-	-	5,7
Cotisations de l'employeur	-	24,8	-	-	24,8
Cotisations du personnel	(1,3)	1,3	-	-	0,0
Reclassements	-	(2,0)	-	-	(2,0)
Différences de change	(30,4)	24,9	0,1	0,2	(5,8)
Soldes au 31 décembre 2011	(1 103,5)	883,3	(3,5)	0,8	(217,5)
Actifs du régime	-	-	-	-	3,9
Droits à remboursement	-	-	-	-	6,6
Provisions	-	-	-	-	(228,0)

La ligne "Variations comptabilisées en résultat" du tableau ci-dessus s'analyse de la manière suivante :

	Actif (provision)
Résultat opérationnel courant	(15,5)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	14,7
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(30,2)
Autres produits et charges opérationnels	0,0
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	0,3
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(0,3)
Résultat financier	0,1
Rendement attendu des actifs des régimes à prestations définies	50,7
Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies	(50,6)
Variations comptabilisées en résultat	(15,4)

Répartition des actifs

	2012	2011
Actions	46,4 %	45,0 %
Obligations	48,5 %	52,4 %
Monétaire	2,2 %	2,1 %
Immobilier	2,9 %	0,5 %
Total	100,0 %	100,0 %

Financement des engagements et ajustements d'expérience à long terme

Le tableau ci-dessous analyse les engagements selon leur mode de financement : par des actifs spécifiques aux régimes (actifs du régime), par les ressources propres du Groupe (engagements non financés) et par des actifs non spécifiques aux régimes (droits à remboursement). En outre, ce tableau décompose les gains (pertes) actuariels générés sur l'exercice en ajustements liés à l'expérience

(différence entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, par exemple entre le rendement attendu et le rendement effectif des actifs) et changements d'hypothèses (variation de certaines hypothèses actuarielles sans rapprochement possible avec une valeur réelle, par exemple pour la variation du taux d'actualisation).

(en millions d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Financement des engagements					
Engagements financés par des actifs du régime	(1 152,0)	(1 007,3)	(904,0)	(817,4)	(674,3)
Actifs du régime	956,3	876,6	821,2	727,1	620,4
Position financée	(195,7)	(130,7)	(82,8)	(90,3)	(53,9)
Engagements non financés	(86,7)	(75,7)	(61,6)	(52,3)	(57,6)
Engagements financés par des droits à remboursement	(25,9)	(20,4)	(19,6)	(19,0)	(18,1)
Droits à remboursement	6,8	6,6	6,6	5,9	5,6
Ajustements d'expérience et changements d'hypothèses					
Ajustements d'expérience sur les engagements	(5,9)	0,3	1,5	-	-
Ajustements d'expérience sur les actifs du régime	11,0	(7,7)	29,0	-	-
Ajustements d'expérience sur les droits à remboursement	(0,4)	(0,4)	0,5	-	-
Ajustements d'expérience	4,7	(7,8)	31,0	-	-
Changements d'hypothèses	(102,3)	(41,8)	(48,7)	-	-
Gains (pertes) actuariels de l'exercice	(97,6)	(49,6)	(17,7)	(77,0)	(42,2)
Gains (pertes) actuariels comptabilisés en capitaux propres	(96,7)	(50,3)	(16,8)	-	_
Gains (pertes) actuariels comptabilisés en résultat	(0,9)	0,7	(0,9)	-	-

Variations comptabilisées en capitaux propres

	2012 2011		2012 2011		2011	
(en millions d'euros)	Gains et (pertes) actuariels	Plafonnement des actifs	Total	Gains et (pertes) actuariels	Plafonnement des actifs	Total
Solde à l'ouverture	(150,3)	1,6	(148,7)	(93,7)	1,7	(92,0)
Solde à l'ouverture après changement de méthode	(150,3)	1,6	(148,7)	(93,7)	1,7	(92,0)
Variations liées aux engagements	(107,1)	-	(107,1)	(42,2)	-	(42,2)
Variations liées aux actifs	10,4	0,7	11,1	(8,1)	(0,1)	(8,2)
Variations comptabilisées en capitaux propres	(96,7)	0,7	(96,0)	(50,3)	(0,1)	(50,4)
Différences de change	1,6	(0,1)	1,5	(6,3)	-	(6,3)
Solde à la clôture	(245,4)	2,2	(243,2)	(150,3)	1,6	(148,7)

24.2 Autres provisions

(en millions d'euros)	2012	2011
Autres provisions non courantes	246,4	265,2
Autres provisions courantes	15,7	19,2
Total	262,1	284,4

Estimations

Probabilité de règlement et montant de l'obligation. Les probabilités de règlement et les montants des obligations sont estimés par la Direction Générale avec le concours de conseils externes pour les litiges et réclamations significatifs. Ceux-ci ont trait à des allégations de préjudices personnels ou financiers mettant en cause la responsabilité civile d'Imerys et l'éventuelle violation d'obligations contractuelles ou de dispositions réglementaires en matières sociale, immobilière ou environnementale.

Échéancier attendu des paiements futurs

(en millions d'euros)	2013 - 2017	2018 - 2027	2028 et +	Total
Garanties produits	27,2	-	-	27,2
Obligations environnementales et de démantèlement	13,8	17,6	23,3	54,7
Réhabilitation des sites miniers	26,2	22,9	47,9	97,0
Risques juridiques, sociaux et réglementaires	83,2	-	-	83,2
Autres provisions	150,4	40,5	71,2	262,1

Taux d'actualisation. Ces taux intègrent la valeur temps de l'argent et l'inflation monétaire à l'horizon des paiements futurs. Pour la principale provision actualisée (réhabilitation des sites miniers), les hypothèses des zones monétaires majeures sont les suivantes :

	2012			2011			
	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	
Valeur temps de l'argent	1,8 %	2,3 %	2,8 %	3,3 %	3,2 %	3,5 %	
Inflation monétaire	1,7 %	2,7 %	1,9 %	2,5 %	4,2 %	2,9 %	

Tableau de variation

(en millions d'euros)	Garanties produits	Obligations environnementales et de démantèlement	Réhabilitation des sites miniers	Risques juridiques, sociaux et réglementaires	Total
Solde au 1er janvier 2011	21,4	46,4	77,5	58,7	204,0
Variations de périmètre	0,3	13,0	18,3	24,3	55,9
Dotations	13,2	2,3	3,5	35,1	54,1
Utilisations	(4,1)	(4,6)	(5,3)	(15,6)	(29,6)
Reprises non utilisées	-	(1,6)	(0,1)	(2,9)	(4,6)
Désactualisation financière	-	0,8	2,3	-	3,1
Reclassements et autres	(0,1)	2,1	(0,5)	(1,9)	(0,4)
Différences de change	0,1	1,1	2,3	(1,6)	1,9
Solde au 31 décembre 2011	30,8	59,5	98,0	96,1	284,4
Variations de périmètre	-	0,1	1,6	6,5	8,2
Dotations	5,4	4,3	1,1	21,7	32,5
Utilisations	(8,3)	(8,4)	(6,8)	(26,2)	(49,7)
Reprises non utilisées	(1,2)	(1,7)	-	(12,9)	(15,8)
Désactualisation financière	-	0,9	2,4	-	3,3
Reclassements et autres	0,5	-	-	0,5	1,0
Différences de change	-	-	0,7	(2,5)	(1,8)
Solde au 31 décembre 2012	27,2	54,7	97,0	83,2	262,1

Note 25 Passifs financiers

25.1 Catégories de passifs financiers

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier l'importance des instruments financiers au regard du passif consolidé. Les catégories utilisées pour présenter les valeurs comptables des instruments financiers sont expliquées à la *note 11*. Ces valeurs comptables sont représentatives de la juste valeur pour tous les instruments à l'exception des emprunts obligataires.

Les tableaux ci-après sont complétés par une analyse des écarts entre valeur comptable et juste valeur. Pour les emprunts obligataires cotés, la juste valeur constitue une donnée directement observable car elle correspond à la valeur de marché à la date de clôture (juste valeur de niveau 1). Pour les emprunts obligataires non cotés, la juste valeur incluant les coupons courus est issue d'un modèle utilisant des données observables, c'est-à-dire une réévaluation des flux contractuels futurs actualisés (juste valeur de niveau 2).

Au 31 décembre 2012

	Passifs	Juste valeur par le résultat	Dérivés de couverture			
(en millions d'euros)	financier au coût amorti	Dérivés hors couverture	Juste valeur	Flux de trésorerie	Hors IAS 39	Total
Passif non courant						
Emprunts et dettes financières	996,0	3,3	9,5	-	2,2	1 011,0
Autres dettes	6,8	-	-	-	8,0	14,8
Instruments dérivés passif	-	1,1	-	2,3	-	3,4
Passif courant						
Dettes fournisseurs	375,2	-	-	-	-	375,2
Autres dettes	104,8	-	-	-	168,1	272,9
Instruments dérivés passif	-	2,5	-	1,2	-	3,7
Emprunts et dettes financières	168,8	(1,6)	-	-	0,3	167,5
Concours bancaires	19,3	-	-	-	-	19,3
Total passifs financiers	1 670,9	5,3	9,5	3,5	-	-

La juste valeur des emprunts obligataires à taux fixes inclus en "Emprunts et dettes financières" est supérieure à la valeur comptable de 104,4 millions d'euros :

nominal			Taux d'int	érét	Valeur		
3)	Échéance	Cotation	Nominal	Effectif	comptable	Juste valeur	Différence
JPY	16/09/2033	Non coté	3,40 %	3,47 %	62,2	80,9	18,7
USD	06/08/2013	Non coté	4,88 %	4,98 %	108,2	111,1	2,9
USD	06/08/2018	Non coté	5,28 %	5,38 %	23,2	28,6	5,4
EUR	25/04/2014	Coté	5,13 %	5,42 %	310,6	325,7	15,1
EUR	18/04/2017	Coté	5,00 %	5,09 %	517,7	580,0	62,3
31 décembre 20 ⁻	12 (en millions d'euros)				1 021,9	1 126,3	104,4
	JPY USD USD EUR EUR	Échéance JPY 16/09/2033 USD 06/08/2013 USD 06/08/2018 EUR 25/04/2014	Échéance Cotation JPY 16/09/2033 Non coté USD 06/08/2013 Non coté USD 06/08/2018 Non coté EUR 25/04/2014 Coté EUR 18/04/2017 Coté	Échéance Cotation Nominal JPY 16/09/2033 Non coté 3,40 % USD 06/08/2013 Non coté 4,88 % USD 06/08/2018 Non coté 5,28 % EUR 25/04/2014 Coté 5,13 % EUR 18/04/2017 Coté 5,00 %	Echéance Cotation Nominal Effectif JPY 16/09/2033 Non coté 3,40 % 3,47 % USD 06/08/2013 Non coté 4,88 % 4,98 % USD 06/08/2018 Non coté 5,28 % 5,38 % EUR 25/04/2014 Coté 5,13 % 5,42 % EUR 18/04/2017 Coté 5,00 % 5,09 %	Valeur comptable Echéance Cotation Nominal Effectif comptable JPY 16/09/2033 Non coté 3,40 % 3,47 % 62,2 USD 06/08/2013 Non coté 4,88 % 4,98 % 108,2 USD 06/08/2018 Non coté 5,28 % 5,38 % 23,2 EUR 25/04/2014 Coté 5,13 % 5,42 % 310,6 EUR 18/04/2017 Coté 5,00 % 5,09 % 517,7	Échéance Cotation Nominal Effectif comptable Juste valeur JPY 16/09/2033 Non coté 3,40 % 3,47 % 62,2 80,9 USD 06/08/2013 Non coté 4,88 % 4,98 % 108,2 111,1 USD 06/08/2018 Non coté 5,28 % 5,38 % 23,2 28,6 EUR 25/04/2014 Coté 5,13 % 5,42 % 310,6 325,7 EUR 18/04/2017 Coté 5,00 % 5,09 % 517,7 580,0

Au 31 décembre 2011

	Passifs	Juste valeur par le résultat	Dérivés de couverture			
(en millions d'euros)	financier au coût amorti	Dérivés hors couverture	Juste valeur	Flux de trésorerie	Hors IAS 39	Total
Passif non courant						
Emprunts et dettes financières	1 005,4	8,0	12,7	-	2,3	1 028,4
Autres dettes	5,1	-	-	-	7,1	12,2
Instruments dérivés passif	-	3,3	-	5,8	-	9,1
Passif courant						
Dettes fournisseurs	360,0	-	-	-		360,0
Autres dettes	93,7	-	-	-	168,0	261,7
Instruments dérivés passif	-	2,3	-	16,7	-	19,0
Emprunts et dettes financières	422,7	-	-	(1,1)	0,4	422,0
Concours bancaires	12,7	-	-	-	-	12,7
Total passifs financiers	1 899,6	13,6	12,7	21,4	-	-

La juste valeur des emprunts obligataires à taux fixes inclus en "Emprunts et dettes financières" est supérieure à la valeur comptable de 81,0 millions d'euros :

Montant	nominal			Taux d'int	érêt	Valeur		
(en million	s)	Échéance	Cotation	Nominal	Effectif	comptable	Juste valeur	Différence
7 000,0	JPY	16/09/2033	Non coté	3,40 %	3,47 %	70,6	93,1	22,5
140,0	USD	06/08/2013	Non coté	4,88 %	4,98 %	110,3	117,5	7,2
30,0	USD	06/08/2018	Non coté	5,28 %	5,38 %	23,7	29,1	5,4
300,0	EUR	25/04/2014	Coté	5,13 %	5,42 %	310,5	325,6	15,1
500,0	EUR	18/04/2017	Coté	5,00 %	5,09 %	517,6	548,4	30,8
Total au	31 décembre :	2011 (en millions d'euros)				1 032,7	1 113,7	81,0

25.2 Dette financière

La dette financière nette est la position nette d'Imerys vis-à-vis du marché et des établissements financiers, c'est-à-dire le total des passifs de financement souscrits auprès du marché et des établissements financiers sous forme d'emprunts obligataires, de crédits bancaires et de locations financement, diminués de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers courants. La dette financière nette est utilisée dans le cadre de la gestion des ressources financières du Groupe. Cet indicateur intervient notamment dans le calcul de ratios financiers qu'Imerys est tenu de respecter dans le cadre d'accords de financement auprès des marchés financiers (note 25.5 - Risque de liquidité de l'emprunteur). La présente note analyse la variation de la dette financière nette en

deux étapes : du résultat opérationnel courant au cash-flow libre opérationnel courant ; et du cash-flow libre opérationnel courant à la variation de la dette financière nette. Le tableau suivant présente le lien entre la dette financière nette et l'état de la situation financière consolidée en distinguant entre instruments financiers non dérivés et dérivés. Les instruments financiers dérivés inclus dans le calcul de la dette financière nette correspondent aux instruments de couverture de financement actif et passif car ils font partie des sorties futures de trésorerie de cet agrégat (note 25.5 - Risque de liquidité de l'emprunteur). Les instruments de couverture opérationnels (note 25.4 - Instruments dérivés dans les états financiers) ne sont pas inclus dans le calcul de la dette financière nette.

(en millions d'euros) Note	s 2012	2011
Passifs financiers non dérivés	1 197,8	1 463,1
Emprunts et dettes financières non courants	1 011,0	1 028,4
Emprunts et dettes financières courants	167,5	422,0
Concours bancaires	19,3	12,7
Actifs financiers non dérivés	(318,4)	(430,6)
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers	(57,8)	(6,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(260,6)	(424,2)
Dérivés de couverture	(4,6)	(1,4)
Instruments de couverture de financement - passif 25	4 5,9	12,6
Instruments de couverture de financement - actif 25	4 (10,5)	(14,0)
Dette financière nette	874,8	1 031,1

Cash-flow libre opérationnel courant

Le cash-flow libre opérationnel courant est le flux de trésorerie résiduel provenant de l'activité opérationnelle courant et subsistant après décaissement des impôts sur le résultat opérationnel courant et des investissements opérationnels, encaissement des produits de cession d'actifs opérationnels et prise en compte des variations de trésorerie du besoin en fonds de roulement opérationnel.

(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat opérationnel courant	490,1	487,0
Amortissements et pertes de valeur d'exploitation (1)	214,7	210,9
Variation nette des provisions d'exploitation	(44,1)	(3,7)
Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées	(3,4)	(10,3)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées	2,5	2,1
Capacité d'autofinancement d'exploitation avant impôts (EBITDA courant)	659,8	686,0
Impôts notionnels sur le résultat opérationnel courant (2)	(135,7)	(139,6)
Cash-flow opérationnel courant net	524,1	546,4
Investissements payés (3) & (4)	(257,1)	(227,4)
Immobilisations incorporelles	(12,4)	(7,8)
Immobilisations corporelles	(212,7)	(175,4)
Actifs miniers de découverture (5)	(41,5)	(46,0)
Dettes sur acquisitions	9,5	1,8
Valeur comptable des cessions courantes d'actifs	4,4	5,3
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	15,3	(59,4)
Stocks	(10,7)	(49,6)
Clients, avances et acomptes reçus	12,9	(28,9)
Fournisseurs, avances et acomptes versés	13,1	19,1
Cash-flow libre opérationnel courant	286,7	264,9
(1) Amortissement et pertes de valeur d'exploitation	214,7	210,9
Dotations nettes opérationnelles aux amortissements (Annexe 1 de l'état des flux de trésorerie consolidés)	214.3	210,3
Amortissements des locations financement (Annexe 3 de l'état des flux de trésorerie consolidés)	0.4	0.6
(2) Taux effectif d'impôt sur le résultat courant	27.7 %	28.7 %
	,	-,
(3) Investissements payés Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (État des flux de trésorerie consolidés)	(257,1) (257,0)	(227,4) (227,0)
Acquisitions en location financement (Annexe 3 de l'état des flux de trésorerie consolidés)	(0,1)	(0,3)
(4) Ratio de couverture des investissements comptabilisés	124,2 %	108,7 %
Le ratio de couverture des investissements comptabilisés est égal aux investissements payés	124,2 /0	100,7 70
(à l'exception des dettes sur acquisitions) divisé par les dotations aux amortissements		
Dotations aux amortissements d'immobilisations	214,7	210,9
(5) Actifs miniers de découverture	(41,5)	(46,0)
Actifs miniers de découverture - non courant	(41,3)	(40,0)
Actifs miniers de découverture - courant	-	(5,3)
Neutralisation des provisions pour réhabilitation activées	(0,2)	(0,7)

Variation de la dette financière nette

(en millions d'euros)	2012	2011
Cash-flow libre opérationnel courant	286,7	264,9
Résultat financier	(58,7)	(57,2)
Pertes de valeur financières et désactualisation	2,6	3,5
Impôts sur résultat financier	16,3	16,4
Variation de la dette d'impôts sur le résultat	34,9	(19,8)
Variation des impôts différés sur le résultat opérationnel courant	10,3	18,2
Variation des autres postes du besoin en fonds de roulement	(0,3)	(6,6)
Charge de paiements en actions	8,9	8,4
Variation de juste valeur des instruments de couverture opérationnels	2,4	(1,6)
Variation des dividendes à recevoir des actifs financiers disponibles à la vente	(0,8)	0,4
Cash-flow libre courant	302,3	226,6
Croissance externe	(49,1)	(246,9)
Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la dette nette acquise	(44,4)	(245,0)
Acquisitions de titres d'entités consolidées auprès des intérêts sans contrôle	(4,7)	(1,3)
Acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente	-	(0,6)
Cessions	66,6	33,9
Cessions de titres d'entités consolidées sous déduction de la dette nette cédée	-	33,0
Cessions non récurrentes d'immobilisations incorporelles et corporelles	66,4	-
Cessions d'actifs financiers disponibles à la vente	0,2	0,9
Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels	(54,7)	(17,4)
Dividendes versés aux actionnaires et aux intérêts sans contrôle	(114,1)	(91,4)
Besoin de financement	151,0	(95,2)
Opérations sur capitaux propres	0,8	(21,6)
Variation nette des immobilisations financières	(3,2)	(0,1)
Variation de la dette financière nette	148,6	(116,9)
(en millions d'euros)	2012	2011
Dette financière nette à l'ouverture	(1 031,1)	(872,8)
Variation de la dette financière nette	148,6	(116,9)
Incidence de la variation des taux de change	3,9	(45,4)
Incidence de la variation de juste valeur des couvertures de taux d'intérêt	3,8	4,0
Dette financière nette à la clôture	(874,8)	(1 031,1)

25.3 Autres dettes

(en millions d'euros)	2012	2011
Passif non courant		
Impôts exigibles sur le résultat	1,8	1,9
Dettes fiscales	0,3	-
Dettes sociales	3,7	2,8
Autres	9,0	7,5
Total	14,8	12,2
Passif courant		
Dettes sur immobilisations	51,2	39,7
Dettes fiscales	24,0	29,7
Dettes sociales	141,7	135,3
Autres	56,0	57,0
Total	272,9	261,7

25.4 Instruments dérivés

Principes de gestion des instruments dérivés

L'utilisation d'instruments dérivés est encadrée par une politique définie et mise en œuvre par le Département Trésorerie du Groupe et présentée périodiquement au Conseil d'Administration. Conformément à cette politique, les instruments dérivés sont exclusivement utilisés pour couvrir des risques liés aux transactions opérationnelles (risques de change transactionnel et de prix énergétique), aux investissements à l'étranger (risque de conversion des états financiers) et aux financements (risques de change transactionnel et de taux d'intérêt). Imerys ne prend aucune position spéculative. Les instruments dérivés sont négociés de manière centralisée par le Département Trésorerie du Groupe sur des marchés de gré à gré avec des établissements bancaires de premier rang. Imerys interdit à ses entités de souscrire des instruments dérivés directement à l'extérieur du Groupe. L'application de cette politique aux risques de change (transactionnel et de conversion des états financiers), de taux d'intérêt et de prix énergétique est développée dans la note 25.5.

Instruments dérivés dans les états financiers

Actif et passif. Le tableau suivant présente les instruments dérivés comptabilisés à l'actif et au passif selon les risques couverts : risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique. Le total de ce tableau distingue d'une part, les éléments non courants et courants et d'autre part, les instruments de couverture opérationnels (couverture du risque de change d'exploitation et du risque de prix énergétique) et de financement (couverture du risque de change de financement et du risque de taux d'intérêt). La juste valeur incluant les coupons courus des instruments dérivés est issue d'un modèle utilisant des données observables, c'est-à-dire des cotations à la date de clôture fournies par des tiers intervenant sur les marchés financiers (juste valeur de niveau 2).

		2012			2011	
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Risque de change	1,9	2,9	(1,0)	1,7	14,4	(12,7)
Instruments dérivés fermes	1,9	2,9	(1,0)	0,2	12,1	(11,9)
Instruments dérivés optionnels	-	-	-	1,5	2,3	(0,8)
Risque de taux d'intérêt	9,6	3,4	6,2	12,7	9,1	3,6
Instruments dérivés fermes	9,6	2,3	7,3	12,7	5,8	6,9
Instruments dérivés optionnels	-	1,1	(1,1)	-	3,3	(3,3)
Risque de prix énergétique	0,1	0,8	(0,7)	0,3	4,6	(4,3)
Instruments dérivés fermes	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés optionnels	0,1	0,8	(0,7)	0,3	4,6	(4,3)
Total	11,6	7,1	4,5	14,7	28,1	(13,4)
Non courant	9,6	3,4	6,2	12,7	9,1	3,6
Courant	2,0	3,7	(1,7)	2,0	19,0	(17,0)
Instruments de couverture opérationnels	1,1	1,2	(0,1)	0,7	15,5	(14,8)
Instruments de couverture de financement	10,5	5,9	4,6	14,0	12,6	1,4

Capitaux propres. Dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique, Imerys détient des instruments dérivés destinés à couvrir certains achats et ventes futurs en monnaies étrangères, une partie de son financement à taux variable et une partie de ses consommations futures d'énergie aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France. Ces positions sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau suivant

présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat. Le détail de ces reclassements en regard des produits et charges sous-jacents est présenté dans la *note 11*. Ces couvertures de flux de trésorerie sont replacées dans le contexte de la gestion des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique dans la *note 25.5*.

(en millions d'euros)	Risque de change	Risque de taux d'intérêt	Risque de prix énergétique	Total
Solde au 1er janvier 2011	3,9	(9,8)	5,3	(0,6)
Comptabilisation en capitaux propres	(11,9)	3,9	(4,6)	(12,6)
Reclassement en résultat	(6,0)	0,1	(5,2)	(11,1)
Solde au 31 décembre 2011	(14,0)	(5,8)	(4,5)	(24,3)
Comptabilisation en capitaux propres	3,9	3,8	(1,1)	6,6
Reclassement en résultat	9,4	-	4,9	14,3
Solde au 31 décembre 2012	(0,7)	(2,0)	(0,7)	(3,4)
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	(0,7)	(2,0)	(0,7)	(3,4)

25.5 Gestion des risques liés aux passifs financiers

Risque de change transactionnel

Description du risque. Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle.

Gestion du risque. Imerys recommande à ses entités opérationnelles de réaliser, dans la mesure du possible, leurs transactions dans leurs monnaies fonctionnelles. Lorsque ce n'est pas possible, le risque de change transactionnel peut être ponctuellement couvert par des

contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et des options de change. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux budgétaires hautement probables. Les couvertures correspondantes sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

(en millions d'euros)	2012	2011
Solde à l'ouverture	(14,0)	3,9
Comptabilisation en capitaux propres	3,9	(11,9)
Reclassement en résultat	9,4	(6,0)
Solde à la clôture	(0,7)	(14,0)
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	(0,7)	(14,0)

Sensibilité des instruments dérivés à la variation des taux de change.

Champ d'application. Portefeuille d'instruments dérivés de change détenus au 31 décembre 2012 au titre de transactions futures hautement probables d'achats et de ventes en monnaies étrangères.

Variables. + 10,0 % (respectivement - 10,0 %) sur les taux de change de l'intégralité des monnaies étrangères des instruments dérivés du portefeuille au 31 décembre 2012.

Résultats. Diminution des capitaux propres de 7,3 millions d'euros (respectivement augmentation de 10,0 millions d'euros) à hauteur de la variation de la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et diminution non significative (respectivement augmentation non significative) du résultat à hauteur de la variation de la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et de la variation de juste valeur des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Description du risque. Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel le flux d'intérêt de la dette financière est susceptible d'être détérioré par une hausse des taux d'intérêt du marché.

Gestion du risque. L'objectif de gestion du risque de taux d'intérêt de la dette financière nette consiste à garantir son coût à moyen terme. La dette financière nette est connue au travers d'un reporting qui décrit la dette financière de chaque entité en précisant ses composantes et caractéristiques. Ce reporting, revu mensuellement par la Direction Financière et trimestriellement par le Conseil d'Administration, permet de suivre la situation et, le cas échéant, d'adapter la politique de gestion. La politique de gestion est établie par le Département Trésorerie du Groupe et approuvée tous les ans par la Direction Financière et le Conseil d'Administration. Dans ce cadre, le Département Trésorerie du Groupe intervient auprès d'établissements bancaires de premier rang et utilise des prestataires

d'information financière et de cotation. Imerys a pour politique de se financer principalement en euro, ressource financière la plus accessible et à taux fixe. Les émissions obligataires à moyen terme à taux fixe sont transformées à taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt. Compte tenu de l'évolution anticipée en 2012 pour les taux d'intérêt, le Groupe a été amené à fixer le taux d'intérêt d'une partie de sa dette financière future sur des échéances diverses.

Au 31 décembre 2012, Imerys détient un certain nombre d'instruments dérivés destinés à couvrir une partie de son endettement à taux variable. Figurent parmi ces instruments des swaps de taux, des options - y compris des caps, des floors, des swaptions et des contrats à terme. Ces instruments sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

(en millions d'euros)	2012	2011
Solde à l'ouverture	(5,8)	(9,8)
Comptabilisation en capitaux propres	3,8	3,9
Reclassement en résultat	-	0,1
Solde à la clôture	(2,0)	(5,8)
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	(2,0)	(5,8)

Par ailleurs, Imerys détient au 31 décembre 2012 des swaps de taux d'intérêt destinés à couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des différents emprunts. Ces instruments sont qualifiés de couvertures de juste valeur. Ils couvrent le risque de variation du taux d'intérêt sans risque et non le différentiel de taux correspondant au risque de crédit du Groupe. Les emprunts couverts et les instruments dérivés présentent les mêmes caractéristiques.

	Montant notionnel		
Monnaie	(en millions)	Taux fixe reçu	Taux variable payé
Yen japonais	7 000	2,39 %	Libor Yen 6 mois
Dollar américain	140	4,88 %	Libor USD 3 mois

Le tableau ci-après présente une répartition de la dette financière nette entre taux fixe et taux variable par monnaie au 31 décembre 2012.

(en millions d'euros)	Euro	Dollar américain	Yen japonais	Autres monnaies étrangères	Total
Dette à taux fixe	828,3	25,3	0,6	0,0	854,2
Dette à taux fixe à l'émission	828,3	131,4	62,2	-	1 021,9
Swap taux fixe en taux variable		(106,1)	(61,6)	-	(167,7)
Dette à taux variable	29,3	218,5	24,8	(252,0)	20,6
Dette à taux variable à l'émission	127,0	18,8	3,5	2,7	152,0
Trésorerie nette et valeurs mobilières de placement	(76,0)	(42,2)	(10,7)	(170,2)	(299,1)
Swap taux fixe en taux variable	0,0	106,1	61,6	-	167,7
Swap de change	(21,7)	135,8	(29,6)	(84,5)	0,0
Dette financière nette au 31 décembre 2012	857,6	243,8	25,4	(252,0)	874,8

Le tableau ci-après présente une répartition des transactions de couverture de taux par monnaie étrangère au 31 décembre 2012 :

(en millions d'euros)	Euro	Dollar américain	Yen japonais	Autres monnaies étrangères	Total
Positions à taux variable avant couvertures	29,3	218,5	24,8	(252,0)	20,6
Couvertures à taux fixes	(100,0)	(37,9)	-	-	(137,9)
Swap au taux moyen de	4,99 %	3,91 %	-	-	-
Positions à taux variable après couvertures	(70,7)	180,6	24,8	(252,0)	(117,3)

Le tableau ci-après présente une évolution des transactions de couverture de taux au 31 décembre 2012 et au-delà par échéance :

(en millions d'euros)	2012	2013 - 2017	2018 et +
Position totale avant couvertures	20,6	20,6	20,6
Couvertures à taux fixes	(137,9)	-	-
Swap au taux moyen de	4,69 %	-	-
Position totale après couvertures	(117,3)	20,6	20,6

Sensibilité des instruments financiers à la variation des taux d'intérêt.

Champ d'application. Dette financière nette après instruments dérivés de taux d'intérêt au 31 décembre 2012.

Variables. Augmentation de 50 points de base (respectivement diminution de 50 points de base) des taux d'intérêt, en supposant que la dette financière nette reste stable et qu'à échéance, chaque dette à taux fixe (respectivement à taux variable) soit remplacée par une dette à taux variable (respectivement à taux fixe).

Résultats. Diminution des capitaux propres de 0,2 million d'euros (respectivement diminution de 0,4 million d'euros) à hauteur de la variation de la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et augmentation du résultat financier de 1,0 million d'euros (respectivement diminution de 0,4 million d'euros).

Risque de prix énergétique

Description du risque. Le risque de prix énergétique est le risque par lequel le flux de trésorerie exigible au titre d'un achat d'énergie est susceptible d'être détérioré par une hausse de son prix de marché. Imerys est exposé au risque de prix des énergies entrant dans le cycle de production de ses activités, principalement le gaz naturel, l'électricité et le charbon dans une moindre mesure.

Gestion du risque. Face au risque de prix énergétique, Imerys est diversifié en termes d'implantations géographiques et de sources d'approvisionnement. Le Groupe s'efforce de répercuter la hausse de l'énergie dans le prix de vente de ses produits. Par ailleurs, la gestion du risque de prix du gaz naturel, tant en Europe qu'aux États-Unis, est centralisée, le Département Trésorerie du Groupe étant chargé de mettre en œuvre le cadre et les moyens nécessaires à l'application

d'une politique commune de gestion incluant notamment le recours approprié aux instruments financiers disponibles sur ces marchés. Depuis 2006, le Groupe a renforcé ses programmes de recherche de sources d'énergie alternatives ainsi que ses projets de réduction de consommation d'énergie sous la supervision d'un Responsable Énergie Groupe. Depuis 2008, des responsables énergie sont désignés au niveau de chaque site ainsi qu'au niveau des activités. Le risque de prix énergétique est couvert par des contrats à terme ainsi que par des instruments optionnels. Ces instruments sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

(en millions d'euros)	2012	2011
Solde à l'ouverture	(4,5)	5,3
Comptabilisation en capitaux propres	(1,1)	(4,6)
Reclassement en résultat	4,9	(5,2)
Solde à la clôture	(0,7)	(4,5)
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	(0,7)	(4,5)

Le tableau ci-dessous résume les principales positions prises au 31 décembre 2012 en couverture du risque de prix énergétique.

	Montants notionnels nets (en MWh)	Échéances
Position sous-jacente	3 765 874	< 12 mois
Opérations de gestion	1 216 805	< 12 mois

Sensibilité des instruments dérivés à la variation des prix du gaz naturel et du Brent.

Champ d'application. Portefeuille d'instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie détenus au 31 décembre 2012 au titre du risque de prix du gaz naturel et du Brent.

Variables. + 10,0 % (respectivement - 10,0 %) sur les indices du gaz naturel et du Brent au 31 décembre 2012.

Résultats. Augmentation des capitaux propres de 2,0 millions d'euros (respectivement diminution de 2,0 millions d'euros) à hauteur de la variation de la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. La variation de la part inefficace comptabilisée en résultat est non significative.

Risque de liquidité de l'emprunteur

Description du risque. Le risque de liquidité de l'emprunteur est le risque par lequel Imerys ne serait pas en mesure d'honorer les échéances de remboursement de ses passifs financiers. L'échéancier à l'émission au 31 décembre 2012 présenté ci-après permet d'apprécier l'exposition du Groupe à ce risque. Dans ce tableau, les tirages sur le crédit syndiqué sont positionnés en 2012 ainsi que les swaps de change inclus dans les instruments de couverture de financement. Il doit être noté que l'échéance du crédit syndiqué est en juillet 2013.

	2013	3	2014 - 2	2018	2019 e	t +	
(en millions d'euros)	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Total
Passifs financiers non dérivés	257,3	47,8	825,7	132,0	61,6	32,6	1 357,0
Eurobond / EMTN	-	40,4	803,0	115,5	-	-	958,9
Placements privés	106,1	7,4	22,7	16,5	61,6	32,6	246,9
Émissions de billets de trésorerie	120,0	-	-	-	-	-	120,0
Crédit syndiqué juillet 2013	-	-	-	-	-	-	0,0
Lignes bilatérales	-	-	-	-	-	-	0,0
Facilités à moins d'un an	31,2	-	-	-	-	-	31,2
Dérivés de couverture	(4,6)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(4,6)
Instruments de couverture de financement - passif	5,9	-	-	-	-	-	5,9
Instruments de couverture de financement - actif	(10,5)	-	-	-	-	-	(10,5)
Sorties futures de trésorerie							
au titre de la dette financière brute	252,7	47,8	825,7	132,0	61,6	32,6	1 352,4
Passifs financiers non dérivés	19,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,3
Concours bancaires	19,3	-	-	-	-	-	19,3
Actifs financiers non dérivés	(318,4)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(318,4)
Autres actifs financiers courants	(57,8)	-	-	-	-	-	(57,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(260,6)	-	-	-	-	-	(260,6)
Sorties futures de trésorerie							
au titre de la dette financière nette	(46,4)	47,8	825,7	132,0	61,6	32,6	1 053,3
dont éléments comptabilisés							
au 31 décembre 2012 (dette financière nette)	(46,4)	33,9	825,7	-	61,6	-	874,8
Passifs financiers non dérivés	648,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	648,1
Dettes fournisseurs	375,2	-	-	-	-	-	375,2
Autres dettes	272,9	-	-	-	-	-	272,9
Dérivés de couverture	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Instruments de couverture opérationnels - passif	1,2	-	-	-	-	-	1,2
Instruments de couverture opérationnels - actif	(1,1)	-	-	-	-	-	(1,1)
Sorties futures de trésorerie	601,8	47,8	825,7	132,0	61,6	32,6	1 701,5

Par ailleurs, une grande part de la dette à taux fixe à l'émission étant swapée en taux variable, l'échéancier de la dette financière nette après swap de taux s'établit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2013	2014 - 2018	2019 et +	Total
Dette à taux fixe	31,5	822,7	0,0	854,2
Dette à taux fixe à l'émission	137,6	822,7	61,6	1 021,9
Swap taux fixe en taux variable	(106,1)	-	(61,6)	(167,7)
Dette à taux variable	(44,0)	3,0	61,6	20,6
Dette à taux variable à l'émission	149,0	3,0	-	152,0
Trésorerie nette et autres actifs financiers courants	(299,1)	-	-	(299,1)
Swap taux fixe en taux variable	106,1	-	61,6	167,7
Dette financière nette	(12,5)	825,7	61,6	874,8

Gestion du risque. Imerys est tenu de respecter, pour une partie de ses financements, plusieurs ratios financiers. Les principaux termes et conditions restrictifs attachés à certaines lignes bilatérales, à une partie des émissions obligataires sous placements privés et au crédit syndiqué bancaire, sont les suivants :

- objectifs assignés : financement des besoins généraux d'Imerys ;
- obligations en termes de respect de ratios financiers :
 - le ratio dette financière nette consolidée / capitaux propres consolidés doit, suivant les contrats de financement concernés, être inférieur ou égal à 1,50 ou 1,60 à chaque clôture semestrielle ou annuelle des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2012, le ratio s'établit à 0,38 (0,47 au 31 décembre 2011);
 - le ratio dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé des 12 derniers mois doit, suivant les contrats de financement concernés, être inférieur ou égal à 3,75 ou 3,80 à chaque clôture semestrielle ou annuelle des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2012, le ratio s'établit à 1,33 (1,50 au 31 décembre 2011);
- absence de toute sûreté réelle au bénéfice des prêteurs.

Le non-respect des obligations précitées au titre d'un des contrats de financement concernés pourrait entraîner l'annulation de son montant disponible et, à la demande du ou des prêteurs concernés, l'exigibilité immédiate du montant de la dette financière correspondante. À deux seules exceptions, les contrats de financement du Groupe ne prévoient pas de défaut croisé entre eux en cas de non-respect d'un ratio financier obligatoire applicable à l'un de ces contrats. Au 31 décembre 2012, Imerys dispose d'une notation long terme Baa2 perspective Stable délivrée par Moody's (Baa2 perspective Stable au 31 décembre 2011).

Le 11 avril 2012, Imerys a mis à jour son programme Euro Medium Term Notes (EMTN) auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (Luxembourg). Le montant du programme s'élève à 1,0 milliard d'euros et autorise l'émission de titres assimilables à des obligations ordinaires d'une durée d'un mois à trente ans. Au 31 décembre 2012, l'encours des titres émis s'élève à 61,6 millions d'euros (69,9 millions d'euros au 31 décembre 2011). Imerys dispose également d'un programme de billets de trésorerie d'un plafond de 800,0 millions d'euros (800,0 millions d'euros au 31 décembre 2011) noté P-2 par Moody's (P-2 au 31 décembre 2011). Au 31 décembre 2012, l'encours des billets émis s'élève à 120,0 millions d'euros (98,0 millions d'euros au 31 décembre 2011). Imerys dispose au 31 décembre 2012 d'un montant de facilités bancaires disponibles 1 795,0 millions d'euros (1 505,4 millions d'euros au 31 décembre 2011) dont une partie sécurise les billets de trésorerie émis, conformément à la politique financière du Groupe.

Risque de liquidité du marché

Description du risque. Le risque de liquidité du marché est le risque par lequel une ressource financière non confirmée (billet de trésorerie, crédit bancaire et intérêts courus, autre dette et disponibilités) ne serait pas renouvelée.

Gestion du risque. Les ressources financières constituent la principale variable d'ajustement des capacités de financement dont Imerys dispose. Ces capacités existent soit sous forme de dette financière mobilisée, soit sous forme d'engagements de financement accordés par des établissements bancaires de premier rang. Les ressources financières à moyen terme fournies par les lignes bilatérales ou le crédit syndiqué peuvent être utilisées sur des périodes de tirage très courtes (de 1 à 12 mois) tout en restant disponibles sur des maturités plus longues (5 ans). Les ressources financières du Groupe s'établissent à 2 788,4 millions d'euros au 31 décembre 2012 (2 759,2 millions au 31 décembre 2011). Imerys gère le montant de ses ressources financières en le comparant régulièrement au montant de ses utilisations afin de mesurer par différence les disponibilités financières auxquelles le Groupe peut avoir accès.

L'appréciation de la solidité des ressources financières est mesurée par leur montant et leur maturité moyenne, tel qu'analysé ci-après :

(en millions d'euros)	2012	2011
Ressources financières par échéance (en millions d'euros)		
Échéance à moins d'un an	856,1	50,0
Échéance de un à cinq ans	1 848,0	2 116,2
Échéance supérieure à cinq ans	84,3	593,0
Total	2 788,4	2 759,2
Ressources financières par nature (en millions d'euros)		
Ressources obligataires	993,4	1 004,2
Eurobond / EMTN	803,0	803,0
Placements privés	190,4	201,2
Ressources bancaires	1 795,0	1 755,0
Crédit syndiqué	750,0	750,0
Diverses lignes bilatérales	1 045,0	1 005,0
Total	2 788,4	2 759,2
Durée de vie moyenne des ressources financières (en années)		
Ressources obligataires	4,0	5,2
Ressources bancaires	2,3	3,0
Total	2,9	3,8

Le tableau ci-après évalue les ressources financières disponibles après remboursement des financements issus de ressources non confirmées. Il mesure l'exposition réelle d'Imerys à une crise d'illiquidité des marchés financiers et bancaires. Au 31 décembre 2012, le montant des ressources financières disponibles, après remboursement des ressources non confirmées, s'élève ainsi à 1 614,5 millions d'euros (1 310,2 millions d'euros au 31 décembre 2011) donnant au Groupe une large flexibilité et un gage de solidité financière.

		2012			2011	
(en millions d'euros)	Ressources	Utilisation	Disponible	Ressources	Utilisation	Disponible
Emprunt obligataire	993,4	993,4	0,0	1 004,2	1 004,2	0,0
Billets de trésorerie	-	120,0	(120,0)	-	98,0	(98,0)
Crédits bancaires confirmés	1 795,0	-	1 795,0	1 755,0	249,6	1 505,4
Crédits bancaires et intérêts courus	-	30,4	(30,4)	-	34,4	(34,4)
Autres dettes et disponibilités	-	30,1	(30,1)	-	62,8	(62,8)
Total	2 788,4	1 173,9	1 614,5	2 759,2	1 449,0	1 310,2

Risque de conversion des états financiers

Description du risque. Le risque de conversion des états financiers est une forme de risque de change par laquelle la valeur en euro des états financiers d'une activité à l'étranger est susceptible de se détériorer du fait d'une évolution défavorable du taux de change de la monnaie fonctionnelle de cette activité.

Gestion du risque. Imerys couvre une partie de ses investissements nets dans ses activités à l'étranger par des prêts spécifiquement affectés à leur financement à long terme et par la proportion de son endettement financier libellée en monnaies étrangères. Les différences de change générées par ces prêts et emprunts qualifiés

de couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger, sont comptabilisées en capitaux propres afin de neutraliser, dans une certaine mesure, les gains ou pertes de conversion des investissements nets couverts. Au 31 décembre 2012, les emprunts et swaps de change couvrant des investissements nets dans les entités étrangères sont les suivants : 309,8 millions de dollars américains, 1 000,0 millions de yens, 35,0 millions de francs suisses, 34,2 millions de livres sterling et 5,5 millions de dollars Singapour (632,9 millions de dollars américains, 1 000,0 millions de yens, 35,0 millions de francs suisses, 34,3 millions de livre sterling et 5,5 millions de dollars Singapour au 31 décembre 2011).

Le tableau ci-après décrit la dette financière avant et après impact des swaps de change de monnaies étrangères.

	2012			2011			
(en millions d'euros)	Avant swap de change	Swap de change	Après swap de change	Avant swap de change	Swap de change	Après swap de change	
Euro	955,3	(21,7)	933,6	933,4	(95,6)	837,8	
Dollar américain	150,2	135,8	286,0	405,2	152,0	557,2	
Yen japonais	65,7	(29,6)	36,1	85,8	(37,1)	48,7	
Autres monnaies étrangères	2,7	(84,5)	(81,8)	24,6	(19,3)	5,3	
Total	1 173,9	0,0	1 173,9	1 449,0	0,0	1 449,0	

Au 31 décembre 2012, la proportion de la dette financière dans chaque monnaie étrangère, après swap, s'établit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Euro	Dollar américain	Yen japonais	Autres monnaies étrangères	Total
Dette financière brute	933,6	286,0	36,1	(81,8)	1 173,9
Trésorerie nette et valeurs mobilières de placement	(76,0)	(42,2)	(10,7)	(170,2)	(299,1)
Dette financière nette au 31 décembre 2012	857,6	243,8	25,4	(252,0)	874,8

Sensibilité des swaps de change à la variation des taux de change.

Champ d'application. Portefeuille de swaps de change qualifiés de couvertures d'investissements nets dans les entités étrangères détenus au 31 décembre 2012.

Variables. + 10,0 % (respectivement - 10,0 %) sur les taux de change de l'intégralité des monnaies étrangères des swaps de change du portefeuille au 31 décembre 2012.

Résultats. Augmentation des capitaux propres de 16,3 millions d'euros (respectivement diminution de 20,0 millions d'euros).

Note 26 Impôts différés

Variation des impôts différés

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	01/01/2012	Résultat	Change, périmètre et reclassements	31/12/2012
Impôts différés actif	72,6	(11,9)	13,4	74,1
Impôts différés passif	(95,0)	0,7	2,4	(91,9)
Position fiscale latente nette	(22,4)	(11,2)	15,8	(17,8)

Au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	01/01/2011	Résultat	Change, périmètre et reclassements	31/12/2011
Impôts différés actif	68,7	(35,1)	39,0	72,6
Impôts différés passif	(81,8)	16,5	(29,7)	(95,0)
Position fiscale latente nette	(13,1)	(18,6)	9,3	(22,4)

Analyse des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	2011	Résultat	Change, périmètre et reclassements	2012
Impôts différés actif	210,7	(1,0)	12,8	222,5
Provisions pour avantages du personnel	39,2	(0,6)	18,6	57,2
Autres provisions	33,0	(3,8)	(0,1)	29,1
Immobilisations incorporelles	(0,9)	(0,1)	-	(1,0)
Immobilisations corporelles	60,8	3,8	(0,4)	64,2
Immobilisations financières	5,0	(1,4)	(7,7)	(4,1)
Actifs et passifs courants	21,2	0,2	(0,2)	21,2
Pertes fiscales reportables	27,5	(3,7)	(1,5)	22,3
Autres	24,9	4,6	4,1	33,6
Impôts différés passif	(233,1)	(10,2)	3,0	(240,3)
Immobilisations incorporelles	(1,1)	-	0,4	(0,7)
Immobilisations corporelles	(197,6)	(3,3)	4,8	(196,1)
Immobilisations financières	(3,0)	(2,9)	(0,3)	(6,2)
Actifs et passifs courants	(7,4)	1,3	0,5	(5,6)
Autres	(24,0)	(5,3)	(2,4)	(31,7)
Position fiscale latente nette	(22,4)	(11,2)	15,8	(17,8)

Pertes fiscales reportables

Des impôts différés actif sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable et sur un horizon attendu de recouvrement n'excédant pas 5 ans. L'évaluation des impôts différés actif comptabilisés à ce titre tient compte des législations nationales limitant l'utilisation des reports déficitaires, notamment en Allemagne et au Brésil. Les dispositions de ce type adoptées en France en 2011 n'ont aucun impact sur l'évaluation des impôts différés actif en raison de la position bénéficiaire du périmètre français d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2012, ces impôts différés actif s'élèvent à 22,3 millions d'euros (27,5 millions d'euros au 31 décembre 2011). À l'inverse, les pertes fiscales et crédits d'impôt n'ayant pas donné lieu à prise en compte d'un impôt différé actif, car leur récupération est jugée incertaine, s'élèvent au 31 décembre 2012 à respectivement 287,1 millions d'euros (308,3 millions d'euros au 31 décembre 2011) et 16,6 millions d'euros (20,2 millions d'euros

au 31 décembre 2011) dont respectivement 237,7 millions d'euros et 16,4 millions d'euros expirent après 2017 ou sont reportables sans limite de temps. Les impôts différés sont calculés en utilisant les taux applicables sur les exercices considérés selon la législation fiscale en vigueur dans chaque pays concerné.

Différences temporelles contrôlées par le Groupe

Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé sur les différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation lorsque Imerys est en mesure de contrôler la date de reversement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Le Groupe estime que l'impôt différé passif non comptabilisé à ce titre au 31 décembre 2012 s'élève à 16,1 millions d'euros (14,2 millions d'euros au 31 décembre 2011).

AUTRES INFORMATIONS

Note 27 Principales entités consolidées

Évolution du périmètre de consolidation

Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie (CRAF). Les Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie n'ont pas connu de changement de périmètre significatif depuis la déconsolidation, au premier semestre 2011, de l'entité américaine KT Feldspar Corporation, apportée dans une coentreprise spécialisée dans le quartz de haute pureté constituée avec le groupe norvégien Norsk Minerals et comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Minéraux de Performance & Filtration (PFM). La branche Minéraux de Performance & Filtration a acquis au premier semestre 2012 la société brésilienne Itatex qui conçoit et commercialise des spécialités à base de kaolins et argiles pour peintures, polymères et caoutchoucs.

Pigments pour Papier & Emballage (PPP). La dernière variation de périmètre de la branche Pigments pour Papier & Emballage a été constituée par l'acquisition du groupe brésilien PPSA au second semestre 2010.

Matériaux & Monolithiques (M&M). Le périmètre de consolidation de la branche Matériaux & Monolithiques n'a pas varié depuis la cession au premier semestre 2009 de l'activité poutrelles en béton, part non significative de l'activité Terre Cuite France. Au second semestre 2012, l'activité Terre Cuite France a reçu une offre d'achat ferme pour une autre part non significative de son activité, les briques, cloisons et conduits de cheminées en terre cuite. Imerys examine cette offre soumise par ailleurs à la consultation des instances représentatives du personnel ainsi qu'à l'obtention d'autorisations administratives.

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Dans les tableaux suivants, les pourcentages d'intérêt sont identiques aux pourcentages de contrôle, sauf indication contraire.

Pays			Pays		
Entités	Branches	% d'intérêt	Entités	Branches	% d'intérêt
France					
AGS	CRAF	100,00	Imerys Minéraux France	PFM	100,00
Ardoisières d'Angers	M&M	100,00	Imerys Services	Holding	100,00
Calderys France	M&M	100,00	Imerys Talc Luzenac France	PFM	100,00
Charges Minérales du Périgord	PPP	100,00	Imerys TC	M&M	100,00
Damrec	CRAF	100,00	Mircal	Holding	100,00
Imerys	Holding	Mère	Mircal Europe	Holding	100,00
Imerys Ceramics France	CRAF/PFM	99,99	World Minerals France	PFM	100,00
Europe					
Allemagne					
Calderys Deutschland	M&M	100,00	Treibacher Zschornewitz	CRAF	100,00
Imerys Tableware Deutschland	CRAF	100,00	UCM Advanced Ceramics	CRAF	100,00
Treibacher	CRAF	100,00			
Autriche					
Calderys Austria	M&M	100,00	Treibacher	CRAF	100,00
Imerys Talc Austria	PFM	100,00			
Belgique					
Imerys Minéraux Belgique	PFM/PPP	100,00	Timcal Belgium	CRAF	100,00
Imerys Talc Belgium	PFM	100,00			
Espagne					
Celite Hispanica	PFM	100,00	Imerys Tiles Minerals Espana	CRAF	100,00
Europerlita Espanola	PFM	100,00			

Pays			Pays		
Entités	Branches	% d'intérêt	Entités	Branches	% d'intérêt
Finlande					
Calderys Finland	M&M	100,00	Imerys Minerals	PPP	100,00
Hongrie					
Imerys Kiln Furniture Hungary	M&M	100,00			
Italie					
Calderys Italia	M&M	100,00	Imerys Tiles Minerals Italia	CRAF	100,00
Imerys Minerali	PPP	100,00	Treibacher	CRAF	100,00
Imerys Talc Italy	PFM	99,66			
Luxembourg					
World Minerals International Sales	PFM	100,00			
Pays-Bas					
Calderys The Netherlands	M&M	100,00			
Royaume-Uni					
Calderys UK	M&M	100,00	Imerys UK	Holding	100,00
Imerys Minerals	CRAF/PFM/PPP	100,00			
Russie					
Calderys	M&M	100,00			
Slovénie					
Treibacher	CRAF	100,00			
Suède					
Calderys Nordic	M&M	100,00	Imerys Mineral	PPP	100,00
Suisse					
Timcal	CRAF	100,00			
Ukraine					
Calderys Ukraine	M&M	100,00	Vatutinsky Kombinat Vognetryviv	CRAF	89,34
États-Unis					
Advanced Minerals Corporation	PFM	100,00	Imerys Oilfield Minerals	CRAF	100,00
Americarb	PPP	100,00	Imerys Paper Carbonates	PPP	100,00
C-E Minerals	CRAF	100,00	Imerys Perlite USA	PFM	100,00
Ecca Calcium Products	PFM/PPP	100,00	Imerys Talc America	PFM	100,00
Imerys Carbonates	PFM/PPP	100,00	Imerys USA	Holding	100,00
Imerys Clays	PFM/PPP	100,00	Kentucky Tennessee Clay Company	CRAF	100,00
Imerys Marble	PFM	100,00	Treibacher North America	CRAF	100,00
Imerys Minerals California	PFM	100,00	UCM Zirconia	CRAF	100,00
Reste Du Monde					
Afrique du Sud					
Calderys South Africa	M&M	73,97 ⁽¹⁾	Rhino Minerals	CRAF	73,97 (1)
Ecca Holdings	CRAF	73,97 ⁽¹⁾	Samrec	CRAF	73,97 (1)
Australie					
Imerys Talc Australia	PFM	100,00			
Brésil					
Imerys Do Brasil Comercio	PFM/PPP	100,00	Pará Pigmentos	PPP	100,00
Imerys Rio Capim Caulim	PPP	100,00	Treibacher Brasil	CRAF	100,00
(1) Pourcentage de contrôle : 100,00		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			7

⁽¹⁾ Pourcentage de contrôle : 100,00 %

Pays			Pays		
Entités	Branches	% d'intérêt	Entités	Branches	% d'intérêt
Canada					
Imerys Canada	PPP	100,00	Imerys Talc Canada	PFM	100,00
Imerys Mica Suzorite	PFM	100,00	Timcal Canada	CRAF	100,00
Chili					
Imerys Minerales Arica	PFM	100,00			
Chine					
Calderys Jiangsu	M&M	100,00	Imerys Pigments Wuhu	PPP	100,00
Imerys Advanced Materials Yingkou	CRAF	100,00	Linjiang Imerys Diatomite	PFM	100,00
Imerys Fused Minerals Yingkou	CRAF	100,00			
Imerys Fused Minerals Zibo	CRAF	100,00			
Inde					
Calderys India Refractories	M&M	99,90	Imerys Newquest India	PPP	74,00
Indonésie					
PT ECC	PPP	51,00			
Japon					
Calderys Japan	M&M	100,00	Nihon Mistron	PFM	60,00
Imerys Minerals Japan	PPP	100,00	Niigata GCC	PPP	60,00
Imerys Refractory Minerals Japan	CRAF	100,00			
Malaisie					
Imerys Minerals Malaysia	PPP	100,00			
Mexique					
Imerys Diatomita Mexico	PFM	100,00	KT Clay de Mexico	CRAF	100,00
Singapour					
Imerys Asia Pacific	PPP	100,00			
Taïwan					
Calderys Taiwan	M&M	100,00			
Turquie					
Imerys Seramik	CRAF	100,00			
Venezuela					
Minven CE Minerales de Venezuela	CRAF	100,00			

Note 28 Taux de change

	Monnaies	2012		2011	
(1 € =)	étrangères	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Afrique du Sud	ZAR	11,1727	10,5543	10,4830	10,0979
Australie	AUD	1,2712	1,2408	1,2723	1,3482
Brésil	BRL	2,6962	2,5092	2,4271	2,3280
Canada	CAD	1,3137	1,2847	1,3215	1,3758
Chili	CLP (100)	6,3094	6,2495	6,7328	6,7267
Chine	CNY	8,2931	8,1136	8,1588	8,9935
États-Unis	USD	1,3194	1,2855	1,2939	1,3916
Hongrie	HUF (100)	2,9230	2,8929	3,1458	2,7941
Inde	INR	72,2732	68,5992	68,8252	64,8708
Japon	JPY (100)	1,1361	1,0258	1,0020	1,1095
Malaisie	MYR	4,0378	3,9696	4,1055	4,2554
Mexique	MXN	17,1845	16,9023	18,0512	17,2913
Royaume-Uni	GBP	0,8161	0,8112	0,8353	0,8678
Russie	RUB	40,3295	39,9274	41,7650	40,8906
Singapour	SGD	1,6111	1,6061	1,6819	1,7488
Suède	SEK	8,5820	8,7038	8,9120	9,0292
Suisse	CHF	1,2072	1,2054	1,2156	1,2331
Taïwan	TWD	38,3388	38,0356	39,2618	40,9176
Turquie	TRY	2,3551	2,3145	2,4432	2,3379
Ukraine	UAH	10,6259	10,3958	10,3682	11,1150
Venezuela	VEF	5,6689	5,5129	5,5660	5,9781

Note 29 Parties liées

Parties liées externes à Imerys

Imerys a pour parties liées le groupe canadien Power et le groupe belge Frère-CNP. Ces groupes constituent pour Imerys les ultimes têtes de groupe. Au travers de leur coentreprise Parjointco, ils exercent un contrôle conjoint sur le groupe suisse Pargesa qui contrôle Imerys au travers d'une participation directe dans le groupe belge GBL. Pargesa et GBL sont à ce titre des parties liées d'Imerys. Aucun contrat ne lie Imerys et ses parties liées externes.

Dirigeants d'Imerys

Les dirigeants constituant des parties liées au 31 décembre 2012 sont les dix-sept membres du Conseil d'Administration (seize membres au 31 décembre 2011) et les sept membres du Comité Exécutif (sept membres au 31 décembre 2011).

Les rémunérations et avantages assimilés accordés à ces parties liées sont indiqués dans le tableau ci-après :

		2012		2011	
(en millions d'euros)	Notes	Charge	Dette	Charge	Dette
Avantages à court terme	1	(5,8)	2,6	(6,0)	2,6
Avantages à long terme		-	-	-	-
Jetons de présence	2	(0,8)	0,4	(0,7)	0,4
Régimes à prestations définies	3	(2,1)	2,5	(3,3)	0,6
Cotisations aux régimes à cotisations définies		(0,3)	-	(0,3)	-
Indemnités de fin de contrat de travail		-	-	-	-
Paiements en actions	4	(3,2)	-	(4,0)	-
Total		(12,2)	5,5	(14,3)	3,6

Note 1. Avantages à court terme. Ces montants incluent la partie fixe des rémunérations versée au titre de l'exercice et la partie variable due au titre de ce même exercice, mais versée sur l'exercice suivant.

Note 2. Jetons de présence. Ces montants correspondent aux jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration.

Note 3. Avantages postérieurs à l'emploi. Ces montants correspondent aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi prévus pour les principaux cadres dirigeants des sociétés françaises du Groupe qui remplissent les conditions d'éligibilité requises. Ces montants sont comptabilisés pour les bénéficiaires constituant des parties liées, parmi lesquels certains des principaux cadres dirigeants mentionnés ci-dessus (neuf en 2012, neuf en 2011). Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ces régimes à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir une rente viagère :

- d'un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires) de 60,0 % de leur salaire de référence, ce salaire de référence étant limité à 30 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale française au 31 décembre 2012 (22 fois au 31 décembre 2011);
- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25,0 % dudit salaire de référence des 12 derniers mois civils précédant la radiation des effectifs du Groupe.

Note 4. Paiements en actions. Ce montant correspond à la charge comptabilisée au titre des options de souscription d'actions Imerys et des actions gratuites attribuées aux parties liées.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des membres du personnel d'Imerys

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des membres du personnel d'Imerys constituent des parties liées. Le montant des cotisations à des fonds externes comptabilisé en charges en 2012 s'élève à 28,7 millions d'euros (24,8 millions d'euros en 2011), dont principalement 12,0 millions d'euros à Imerys UK Pension Fund Trustees Ltd., Royaume-Uni (14,2 millions d'euros en 2011) et 11,1 millions d'euros à Sun Trust Bank, États-Unis (6,4 millions d'euros en 2011).

FCPE Imerys Actions

Le FCPE Imerys Actions est géré par BNP Paribas Asset Management SAS. Sa gestion est contrôlée par un Conseil de Surveillance de 14 membres composé à parité égale de représentants de porteurs de parts et de représentants d'Imerys. Imerys exerçant, avec la communauté des porteurs de parts, un contrôle conjoint sur le FCPE Imerys Actions, le FCPE Imerys Actions constitue une partie liée. Les montants comptabilisés en 2012 (et 2011) au titre du FCPE Imerys Actions sont non significatifs.

Note 30 Engagements

Dans le cadre de ses activités, Imerys est tenu vis-à-vis des tiers à des obligations, souvent subordonnées à des conditions ou événements ultérieurs, qui ne remplissent pas (ou partiellement) les critères de comptabilisation de passifs, mais pourront avoir une incidence sur sa situation financière future. La partie non

comptabilisée de l'obligation est désignée ci-après par le terme d'engagement. Recensés conformément aux normes comptables en vigueur, les engagements significatifs du Groupe, donnés et reçus, sont présentés ci-après.

Engagements donnés

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Location simple	1	150,2	144,9
Réhabilitation des sites	2	31,1	25,5
Engagements liés aux activités opérationnelles	3	208,8	280,0
Engagements liés à la trésorerie	4	42,5	38,2
Autres engagements	5	13,5	19,2
Total		446,1	507,8

Note 1. Location simple. Les engagements de location simple correspondent à des engagements de paiement de loyers futurs dans le cadre de contrats de location de biens immobiliers, de biens d'équipement, de wagons, de camions et de véhicules, dans lesquels Imerys est preneur. Ces engagements s'élèvent à 150,2 millions d'euros, dont 26,0 millions d'euros pour 2013, 69,6 millions d'euros pour la période 2014 à 2017 et 54,6 millions d'euros au-delà.

Note 2. Réhabilitation des sites. Ces montants correspondent aux cautions et garanties obtenues auprès d'établissements financiers conformément aux exigences légales, diminuées des provisions comptabilisées (note 24.2).

Note 3. Engagements liés aux activités opérationnelles. Ces engagements correspondent à des engagements d'achat ferme pris par Imerys dans le cadre de contrats d'achat de biens, de services, d'énergie et de transport. Ces engagements comprennent notamment deux engagements d'achat de prestations de services dont l'objectif est de garantir la logistique du Groupe jusqu'en 2017 (contrat d'affrètement) et 2022 (contrat de stockage et manutention) pour un montant total de 106,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (121,5 millions d'euros au 31 décembre 2011). Les engagements au titre de la fourniture d'énergie (électricité et gaz essentiellement) s'élèvent à 58,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 (111,9 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Note 4. Engagements liés à la trésorerie. Ces engagements correspondent aux lettres de crédit ainsi qu'aux cautions, garanties, hypothèques et nantissements obtenus par Imerys auprès d'établissements financiers afin de garantir des besoins de trésorerie opérationnelle en faveur de ses clients.

Note 5. Autres engagements. Cette rubrique regroupe l'ensemble des engagements donnés non mentionnés ci-dessus, parmi lesquels les garanties de passifs et les clauses de révision de prix données par le Groupe lors de cessions d'activités.

Engagements reçus

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Location simple	1	1,5	1,5
Engagements liés aux activités opérationnelles	2	10,5	77,5
Engagements liés à la trésorerie	3	4,1	0,9
Autres engagements	4	109,5	100,4
Total		125,6	180,3

Note 1. Location simple. Les engagements de location simple correspondent à des engagements de paiement de loyers futurs dans le cadre de contrats de location dans lesquels Imerys est bailleur.

Note 2. Engagements liés aux activités opérationnelles. Ces engagements correspondent à des engagements d'achat ferme pris par des clients en faveur d'Imerys dans le cadre de contrats de vente de biens et de prestations de service.

Note 3. Engagements liés à la trésorerie. Ces engagements correspondent aux lettres de crédit ainsi qu'aux cautions, garanties,

hypothèques et nantissements obtenus par certains fournisseurs auprès de leurs établissements financiers afin de garantir leurs besoins de trésorerie opérationnelle en faveur d'Imerys.

Note 4. Autres engagements. Cette rubrique regroupe l'ensemble des engagements reçus non mentionnés ci-dessus, parmi lesquels les garanties de passifs et clauses de révision de prix en faveur du Groupe lors d'acquisitions d'activités. Imerys bénéficie ainsi d'une garantie de passif de 97,0 millions d'euros reçue du groupe Rio Tinto au titre de l'acquisition en 2011 du groupe Luzenac *(note 16)*.

Note 31 Événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 février 2013. Aucun événement significatif n'est à reporter entre la date de clôture et celle du Conseil d'Administration.

Sauf indications contraires, toutes les valeurs indiquées dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros.

6.2 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

COMMENTAIRES FINANCIERS

Les comptes de la société Imerys (ou la "Société") ne donnent qu'une image très partielle de la réalité économique et financière du Groupe que seuls les comptes consolidés reflètent.

En 2012, le résultat net de la Société s'élève à 60,4 millions d'euros, le résultat 2011 s'élevait à 9.6 millions d'euros.

Les faits marquants de l'exercice 2012 sont :

La solidité de la situation financière.

Les dettes financières d'Imerys SA diminuent de 104,3 millions d'euros en 2012.

Les créances rattachées à des participations directes et aux autres filiales du Groupe augmentent pour un montant net de 29,6 millions d'euros en 2012.

Les autres immobilisations financières augmentent de 1,6 million d'euros. Elles incluent 37 624 actions propres destinées à être annulées pour un montant de 1,8 million d'euros.

Les ressources financières s'établissent à 2 788,4 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 2 759,2 millions d'euros à la fin de l'année 2011.

L'augmentation de la perte d'exploitation.

Le chiffre d'affaires à 26,6 millions d'euros augmente de 3,5 millions d'euros du fait d'une hausse des services refacturés aux filiales. Les charges d'exploitation de la Société augmentent de 5,5 millions d'euros en 2012. Cela résulte de la hausse de 2,0 millions d'euros des charges de personnel. Celles-ci sont impactées par la charge relative aux attributions gratuites d'actions.

Les achats et services extérieurs augmentent de 10,5 % et s'élèvent à - 42,5 millions d'euros du fait de la hausse des services extérieurs liés aux projets d'acquisitions.

Au total, la perte d'exploitation augmente de 1,6 million d'euros, à - 50,6 millions d'euros.

L'augmentation du résultat financier.

Le résultat financier s'établit à 72,5 millions d'euros en 2012 contre 9,7 millions d'euros en 2011. La Société a perçu 118,3 millions d'euros de dividendes en 2012, en hausse de 14,9 millions d'euros par rapport à 2011. Par ailleurs, la Société a enregistré en 2012 une perte nette de change de - 36,9 millions d'euros contre une perte nette de - 16,1 millions d'euros en 2011 ; parallèlement des provisions nettes pour risque de change avaient été dotées en 2011 pour - 23,9 millions d'euros et sont reprises en 2012 pour + 40,4 millions d'euros. Les impacts de change nets des provisions passent donc de - 40,0 millions d'euros en 2011 à + 3,5 millions d'euros en 2012. La dotation nette de la provision sur instruments financiers diminue de 25,2 millions d'euros. Enfin, les charges financières nettes augmentent de - 21,0 millions d'euros compte tenu d'une augmentation des commissions de non utilisation de - 2,8 millions d'euros, d'une augmentation de - 3,7 millions d'euros des charges d'intérêts sur instruments de couverture de taux suite au débouclement anticipé en 2011 de deux swaps de taux pour un montant total de 14.6 millions d'euros.

La hausse du résultat net.

Le résultat net ressort à 60,4 millions d'euros. Son augmentation de + 50,8 millions d'euros par rapport à l'exercice 2011 provient principalement de la hausse du résultat financier commentée ci-dessus pour + 62,8 millions d'euros. La diminution du gain de l'imputation du résultat fiscal d'Imerys SA sur les résultats positifs des filiales du Groupe dans le cadre de l'intégration fiscale française, l'impact net des opérations non courantes et la hausse de la perte d'exploitation détaillée ci-dessus contribuent pour une diminution de - 12,0 millions d'euros.

6.2.1 ÉTATS FINANCIERS

■ COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Produits d'exploitation		27 214	23 402
Prestations de services		26 555	23 102
Autres produits et reprises de provisions		659	300
Charges d'exploitation		(77 781)	(72 325)
Achats et services extérieurs		(42 455)	(38 412)
Impôts et taxes		(972)	(915)
Charges de personnel		(29 775)	(27 757)
Amortissements, dépréciations et provisions		(3 527)	(4 303)
Autres charges		(1 052)	(938)
Résultat d'exploitation		(50 567)	(48 923)
Résultat financier	10	72 469	9 670
Produits des participations		118 284	103 410
Charges financières nettes		(61 131)	(40 123)
Dotations et reprises de dépréciations et provisions		52 191	(37 565)
Gains et pertes de change		(36 875)	(16 052)
Résultat courant		21 902	(39 253)
Résultat exceptionnel	11	2 673	(516)
Produits exceptionnels		17 690	4 257
Charges exceptionnelles		(15 017)	(4 773)
Impôts sur les bénéfices	12	35 840	49 412
Résultat net		60 415	9 643

■ BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Immobilisations incorporelles nettes		1 862	1 073
Immobilisations incorporelles	13	10 610	9 151
Amortissements cumulés	13	(8 748)	(8 078)
Immobilisations corporelles nettes		1 706	2 037
Immobilisations corporelles	13	7 246	6 870
Amortissements cumulés	13	(5 540)	(4 833)
Participations nettes		3 308 178	3 308 178
Participations	14	3 311 181	3 311 181
Dépréciations 14	4 - 20	(3 003)	(3 003)
Créances rattachées à des participations directes et autres filiales - Valeur nette		637 682	608 083
Créances rattachées à des participations directes et autres filiales	5 - 17	637 682	608 083
Autres immobilisations financières	6 - 17	1 803	172
Actif immobilisé		3 951 231	3 919 543
Autres créances	17	12 761	40 432
Instruments financiers		5	958
Valeurs mobilières de placement	18	40 580	190 508
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 209	1 257
Actif circulant		57 555	233 155
Comptes de régularisation	17	14 801	56 165
Actif		4 023 587	4 208 863
Capital social		150 737	150 285
Primes d'émission, de fusion, d'apport		326 141	319 580
Réserves		959 048	959 048
Report à nouveau		258 940	362 061
Résultat net de l'exercice		60 415	9 643
Capitaux propres	19	1 755 281	1 800 617
Provisions pour risques et charges	20	26 127	77 245
Dettes financières	21	2 188 548	2 292 865
Dettes diverses	21	29 504	16 232
Instruments financiers	21	-	707
Dettes		2 218 052	2 309 804
Comptes de régularisation	21	24 127	21 197
Capitaux propres et passifs		4 023 587	4 208 863

■ FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2012	2011
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	60 415	9 643
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements	2 092	1 976
Dépréciations et provisions	(51 118)	36 138
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	-	1 215
Capacité d'autofinancement	11 389	48 972
Variation du besoin en fonds de roulement	40 215	(36 588)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	51 604	12 384
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations		
Incorporelles et corporelles	(1 413)	(1 115)
Financières (titres et actifs liés)	(1 631)	(1 000)
Cessions d'immobilisations		
Financières (titres et actifs liés)	-	909
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(3 044)	(1 206)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Variation des dettes financières	(47 164)	214 681
Variation des prêts et autres immobilisations financières	(42 621)	(91 270)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(89 785)	123 411
Opérations sur capitaux propres		
Augmentation de capital	7 013	5 453
Réduction de capital par annulation d'actions propres	-	(24 894)
Dividendes distribués	(112 764)	(90 599)
Flux des opérations sur capitaux propres	(105 751)	(110 040)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(146 976)	24 549
(en milliers d'euros)	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	191 765	167 216
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(146 976)	24 549
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	44 789	191 765

■ DÉTAIL DES MOUVEMENTS SUR ACTIONS PROPRES

(en milliers d'euros)	2012	2011
Valeur brute des actions propres en immobilisations au 1er janvier	2 110	5 938
Acquisitions d'actions propres	7 061	27 004
Cessions d'actions propres	-	-
Transfert d'actions propres (actions gratuites)	(2 167)	(5 938)
Réduction de capital par annulation d'actions propres		(24 894)
Valeur brute des actions propres en immobilisations au 31 décembre	7 004	2 110

6.2.2 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

PRINC	CIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	219	Note 20	Dépréciations et provisions	22
Note 1	Immobilisations incorporelles et corporelles	219	Note 21	Dettes et comptes de régularisation au 31 décembre 2012	22
Vote 2	Immobilisations financières	219	Note 22	Produits à recevoir et charges à payer	23
Note 3	Créances et dettes en monnaies étrangères	219			
Note 4	Position globale de change	220	■ AUTR	ES INFORMATIONS	23
Note 5	Valeurs mobilières de placement	220	_ //0///		
Note 6	Provisions	220	Note 23	Engagements hors bilan	23
Note 7	Risques relatifs aux marchés financiers	220	Note 24	Autres engagements vis-à-vis des filiales	23
Note 8	Intégration fiscale	221	Note 25	Engagements sur risque de change	23
lote 9	Transferts de charges	221	Note 26	Engagements sur risque de taux	23
■ NOTE	S SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	222	Note 27	Engagements sur risque relatif au prix de l'énergie	23
	Résultat financier	222	Note 28	Éléments relevant de plusieurs postes du bilan (valeur nette)	23
	Résultat exceptionnel	222	Note 29	Principaux actionnaires	23
	Impôts sur les bénéfices	223	Note 30	Effectif au 31 décembre 2012	23
	•		Note 31	Droit individuel à la formation au 31 décembre 2012	2
	S SUR LE BILAN Variations des immobilisations	224	Note 32	Rémunérations allouées aux membres des organes sociaux	23
	incorporelles et corporelles	224 224	Note 33	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	2
	Variations du poste titres de participation	:	Note 34	Affectation du résultat	
	Créances rattachées à des participations	224		(en application des dispositions de l'article	_
	Autres immobilisations financières	224		L. 232-7 du Code de commerce)	2
	Autres créances	225	Note 35	Tableau de renseignements	
	Valeurs mobilières de placement	225		concernant les filiales et participations au 31 décembre 2012	2:
Note 19	Variation des capitaux propres	226		au 31 decembre 2012	

■ PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Imerys SA présente ses comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 et complétés des règlements subséquents.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode normalement retenue est l'évaluation avec coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

Les états financiers sociaux sont présentés avec une période comparative au titre de l'exercice N-1. L'information comparative au titre de l'exercice N-2 est incorporée par référence aux états financiers inclus dans le document de référence de l'exercice N-2 (section 9.4 du chapitre 9 du Document de Référence).

Note 1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les logiciels sont amortis sur 3 ans selon le mode linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements pratiqués sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les modes et les durées d'amortissement sont les suivants :

- matériel et outillage : mode linéaire, sur 10 ans ;
- installations et mobilier de bureau : mode linéaire, sur 5 et 10 ans ;
- matériel de bureau : mode linéaire, sur 5 ans ;
- matériel informatique : mode linéaire, sur 3 ans.

Note 2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées au coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Les titres et autres immobilisations financières sont estimés à leur valeur d'usage. La valeur d'usage s'apprécie en fonction de la valeur d'entreprise, fondée notamment sur les résultats antérieurs et les perspectives de rentabilité, de la quote-part de situation nette convertie détenue pour les titres et de la valeur de l'actif net. Lorsque cette valeur est supérieure à la valeur comptable enregistrée au bilan,

cette dernière n'est pas modifiée. Dans le cas contraire, une provision pour dépréciation des titres est enregistrée.

Les pertes latentes générées par les fluctuations des monnaies étrangères dans lesquelles sont libellés les titres détenus de façon durable n'ont pas vocation à se réaliser. Par conséquent, les pertes de change latentes ne constituent pas un critère suffisant pour justifier de manière systématique une provision pour dépréciation.

Note 3 Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture.

Note 4 Position globale de change

Lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et gains latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation à la provision pour perte de change est limité à l'excédent de pertes sur les gains latents.

Note 5 Valeurs mobilières de placement

Leur valeur d'usage est déterminée au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, au dernier prix de rachat connu pour les SICAV et à la dernière valeur liquidative pour les parts de fonds communs de placement. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Note 6 Provisions

Provisions pour risques

Les provisions pour risques couvrent des risques identifiés. Elles sont déterminées de la manière suivante :

- les provisions pour risques de gestion comprennent notamment les litiges en cours liés aux activités courantes;
- les provisions pour restructurations concernent des plans de réorganisation officiellement décidés et engagés avant la clôture de l'exercice :
- les provisions pour risques relatifs à l'évolution financière de certaines participations sont déterminées en fonction des derniers éléments financiers disponibles et des perspectives d'évolution;
- les provisions pour risques relatifs à l'attribution d'actions gratuites sont déterminées sur la base du cours d'entrée des actions destinées aux plans proratisé en fonction de leur maturité, conformément à la recommandation CNC 2008-17.

Provisions pour charges

Elles comprennent essentiellement :

- les provisions pour les régimes complémentaires de retraite et pensions à verser aux anciens salariés;
- la charge correspondant aux indemnités de départ à la retraite, calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Imerys applique la recommandation CNC 2003-R01 en matière d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Note 7 Risques relatifs aux marchés financiers

En qualité de société holding, tête du Groupe, la Société met en œuvre la politique de gestion des risques relatifs aux marchés financiers identifiés au sein du Groupe (risques de change, de taux d'intérêt, risque sur énergie).

Les principaux risques et instruments sont indiqués ci-dessous :

- les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de change sont principalement des contrats d'achats et ventes à terme de monnaies étrangères ainsi que des options de change. Une position globale de change est établie lorsque des opérations en monnaies étrangères (éléments couverts et instruments de couverture) se traduisent par la comptabilisation symétrique d'un actif et d'un passif présentant des caractéristiques voisines. Les options respectant la politique du Groupe en termes de gestion des risques, mais ne présentant pas les caractéristiques requises pour être qualifiées comptablement de couverture, donnent lieu à l'enregistrement d'une provision pour risques et charges lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur d'origine du contrat. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées;
- la Société met en œuvre des swaps et options pour couvrir le risque de taux. Les charges et produits relatifs aux instruments de couverture sont enregistrés au compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits sur éléments couverts ;
- pour couvrir le risque inhérent au prix de l'énergie affectant ses participations, la Société utilise des contrats d'options ainsi que des contrats d'achats et ventes à terme. Les charges et produits relatifs aux instruments de couverture des risques de la Société sont enregistrés au compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits sur éléments couverts. Les options et les contrats relatifs à la couverture des risques des participations de la Société respectant la politique du Groupe en termes de gestion des risques, mais ne présentant pas les caractéristiques requises pour être qualifiées comptablement de couverture dans les comptes de la Société, donnent lieu à l'enregistrement d'une provision pour risques et charges lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur d'origine du contrat. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Note 8 Intégration fiscale

Depuis 1993, la société Imerys et certaines de ses filiales françaises sont imposées selon l'article 223 A du Code général des impôts relatif à la fiscalité de groupe. Le périmètre de l'intégration fiscale enregistre en 2012 une entrée : Parnasse 31. Il est composé au 31 décembre 2012 des trente sociétés mentionnées ci-dessous :

■ AGS	■ KPCL KVS
Ardoisières d'Angers	La Française des Tuiles et Briques
■ Calderys France	■ Mircal
■ Charges Minérales du Périgord	■ Mircal Brésil
■ Damrec	■ Mircal Chili
■ Doyet Terre Cuite	Mircal Asia (antérieurement dénommée Mircal China)
■ IGM For Fibre Glass	■ Mircal Europe
Imerys	■ Parimetal
■ Imerys Ceramics France	Parnasse 22
■ Imerys Foundry Minerals Europe	Parnasse 25
■ Imerys Kiln Furniture France	Parnasse 27
■ Imerys Minéraux France	Parnasse 30
■ Imerys Services	Parnasse 31
■ Imerys Tableware France	■ PLR Réfractaires SAS U
■ Imerys TC	■ World Minerals France

Au sein du groupe fiscal dont la société Imerys est la tête de groupe, les relations sont régies par une convention dont les principes sont résumés ci-dessous :

- les sociétés intégrées fiscalement bénéficient d'une situation identique à celle qui aurait été la leur, en l'absence d'intégration ;
- toutes les charges complémentaires sont enregistrées chez la société Imerys qui bénéficie en contrepartie des économies éventuelles engendrées par ce régime.

Note 9 Transferts de charges

Les postes "transferts de charges" correspondent principalement à :

- des transferts de charges à des comptes de bilan (frais d'émission des emprunts, frais sur augmentation de capital) ;
- des transferts d'une catégorie de charges à une autre catégorie de charges (charges d'exploitation transférées en charges exceptionnelles ou financières et réciproquement).

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 10 Résultat financier

(en milliers d'euros)	2012	2011
Produits financiers	275 076	299 267
Produits des participations (1)	118 284	103 410
Produits nets des placements (1)	21 883	51 087
Reprises de provisions et transferts de charges	66 345	29 680
Gains de change	68 564	115 090
Charges financières	202 607	289 597
Intérêts financiers et charges sur instruments financiers (2)	83 014	91 210
Dotations aux amortissements et provisions financiers	14 154	67 245
Pertes de change	105 439	131 142
Résultat financier	72 469	9 670
(1) Dont produits concernant des entreprises liées	128 326	112 295
(2) Dont charges concernant des entreprises liées	6 978	16 264

En 2012, la Société a perçu 118,3 millions d'euros de dividendes.

En tant que holding de participation, la société Imerys gère son risque de change bilantiel, notamment celui portant sur l'évolution des actifs nets détenus directement et indirectement par la Société à l'étranger et celui résultant des prêts et avances accordés aux filiales et entreprises liées à la Société dans le cadre des conventions de trésorerie intra-groupe. Pour ce faire, la proportion de l'endettement financier libellé en autres monnaies étrangères que l'euro est ajustée.

Sur cet ajustement, Imerys a enregistré sur 2012 une perte de change nette de 36,9 millions d'euros (une perte de change nette de 16,1 millions d'euros avait été réalisée en 2011) principalement issue de la couverture d'investissements réalisés à l'étranger par Imerys.

Pour mémoire, dans le même temps, les actifs détenus dans les filiales ne font pas l'objet d'une réévaluation des titres de participation figurant au bilan.

Note 11 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2012	2011
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	78	(1 215)
Autres produits exceptionnels	6	13
Reprises de provisions et transferts de charges	4 584	3 334
Dotations aux provisions	(1 504)	(2 542)
Autres charges exceptionnelles	(491)	(106)
Résultat exceptionnel	2 673	(516)

Les plus et moins-values sur cessions d'actifs en 2012 concernent le complément de prix lié à la cession des titres Quadrem dégageant une plus-value de 77 milliers d'euros.

Les reprises de provisions au 31 décembre 2012 concernent une provision pour restructuration Groupe (2,3 millions d'euros), une

provision pour risques liés au personnel (0,7 million d'euros) et une provision pour charges exceptionnelles (1,6 million d'euros).

Une provision pour restructuration Groupe (1,5 million d'euros) est constituée en 2012.

Note 12 Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2012	2011
Impôts sur les plus-values à long terme	-	-
Impôts sur les bénéfices	35 840	49 412
Total	35 840	49 412

Répartition de la charge d'impôts de la Société

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	21 902	-	21 902
Résultat exceptionnel	2 673	-	2 673
Incidence de l'intégration fiscale	-	35 840	35 840
Total	24 575	35 840	60 415

En application des termes des conventions d'intégration fiscale signées par chacune des sociétés du Groupe, la charge ou le produit d'impôt enregistré dans les comptes d'Imerys est constitué par :

- la charge d'impôt de la Société, calculée comme si elle n'était pas intégrée fiscalement;
- le montant net des charges et produits complémentaires résultant de l'intégration.

À ce titre, pour l'exercice 2012, Imerys a comptabilisé un produit de 35,8 millions d'euros.

À son niveau, Imerys enregistre en 2012 un déficit de 84,9 millions d'euros, portant le montant cumulé de ses déficits reportables propres à 741,7 millions d'euros. Ces déficits ont été entièrement utilisés par le Groupe intégré conformément aux règles de l'intégration fiscale.

Variation des impôts différés ou latents (base des impôts différés)

Nature	Au 31 décembre	2012	Au 31 décembre 2011	
(en milliers d'euros)	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Différences temporelles	12 575	42 129	52 994	92 554
Déductibles l'année suivante	-	13 566	-	67 132
Déductibles ultérieurement	-	4 436	-	4 225
Charges déduites ou produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés	12 575	24 127	52 994	21 197
Éléments de taxation éventuelle	-	273 471	-	273 471
Réserve spéciale des plus-values à long terme	-	273 471	-	273 471
Autres	-	-	-	-

NOTES SUR LE BILAN

Note 13 Variations des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Montant brut 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	9 151	1 459	-	10 610
Immobilisations corporelles	6 870	376	-	7 246
Total immobilisations brutes	16 021	1 835	0	17 856

(en milliers d'euros)	Amortissements 31/12/2011	Dotations	Reprises	Amortissements 31/12/2012
Amortissements des immobilisations incorporelles	8 078	670	-	8 748
Amortissements des immobilisations corporelles	4 833	707	-	5 540
Total amortissements des immobilisations	12 911	1 377	0	14 288

Note 14 Variations du poste titres de participation

La valeur brute des titres de participation n'a pas varié au cours de l'exercice 2012.

Les provisions pour dépréciation restent inchangées depuis 2005. Elles s'élèvent à 3,0 millions d'euros et concernent les titres d'une filiale dont l'activité est arrêtée.

Note 15 Créances rattachées à des participations

La valeur brute des créances rattachées à des participations augmente de 29,6 millions d'euros. Les créances rattachées à des participations sont régies par des contrats de prêts et des conventions de crédit intra-groupe destinées à optimiser la gestion de trésorerie.

Note 16 Autres immobilisations financières

Au 31 décembre 2012, les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées de 37 624 actions propres affectées à l'objectif d'annulation, conformément au programme de rachat d'actions, pour un montant de 1,8 million d'euros et de dépôts donnés.

Note 17 Autres créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Créances rattachées à des participations	637 682	529 008	96 371	12 303
Créances rattachées à des participations directes	313 314	313 314	-	-
Créances rattachées aux autres filiales du Groupe	324 368	215 694	96 371	12 303
Autres immobilisations financières	1 803	1 776	-	27
Autres créances	12 761	12 241	520	0
Créances d'exploitation	11 935	11 935	-	-
Prime d'émission des obligations	826	306	520	-
Compte de régularisation	14 801	13 766	812	223
Charges constatées d'avance (1)	875	799	76	-
Frais d'émission des emprunts obligataires	1 351	392	736	223
Écarts de conversion actif	12 575	12 575	-	-
Total	667 047	556 791	97 703	12 553

⁽¹⁾ Les charges constatées d'avance sont constituées essentiellement des frais sur crédit syndiqué et des achats de services extérieurs.

Note 18 Valeurs mobilières de placement

Valeurs nettes

(en milliers d'euros)	2012	2011
SICAV et Fonds Communs de Placements	25 341	188 398
Certificats de dépôt	10 012	-
Actions propres	5 227	2 110
Total	40 580	190 508

Au 31 décembre 2012, la valeur brute des valeurs mobilières de placement s'élève à 40,6 millions d'euros. Aucune provision pour dépréciation de valeurs mobilières de placement n'a été constituée depuis l'exercice 2010.

Valorisation des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2012

Nature	Quantité	Prix de revient unitaire moyen (en euros)	Cours d'inventaire décembre 2012 (en euros)
SICAV BNP	1	57 073,05	57 073,97
SICAV SG	1	23 686,92	23 687,61
SICAV Natixis	73	56 761,67	56 766,17
SICAV Natixis	59	56 762,43	56 766,17
SICAV Natixis	26	56 762,90	56 766,17
SICAV Natixis	26	56 763,70	56 766,17
SICAV Natixis	112	56 764,01	56 766,17
SICAV Natixis	50	56 765,00	56 766,17
SICAV Natixis	99	56 765,83	56 766,17
Actions propres	121 939	42,87	48,19

Note 19 Variation des capitaux propres

				Réserves (1)		Dament)	D(last de	
(en milliers d'euros)	Capital	Primes	légale	réglementées	autres	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 01/01/11								
avant affectation du résultat net	150 948	338 358	15 078	273 471	670 482	369 030	83 645	1 901 012
Affectation du résultat 2010	-	-	17	-	-	(6 969)	(83 645)	(90 597)
Mouvements de l'exercice 2011								
Annulation de 532 811 actions de 2 €	(1 065)	(23 829)	-	-	-	-	-	(24 894)
Souscription de 201 172 actions par exercice d'options	402	5 051	-	-	-	-	_	5 453
Résultat 31/12/2011	-	-	-	-	-	-	9 643	9 643
Capitaux propres au 01/01/12 avant affectation du résultat net	150 285	319 580	15 095	273 471	670 482	362 061	9 643	1 800 617
Affectation du résultat 2011	-	-	-	-	-	(103 121)	(9 643)	(112 764)
Mouvements de l'exercice 2012								
Souscription de 226 030 actions par exercice d'options	452	6 561	-	-	-	-	-	7 013
Résultat 31/12/2012	-	-	-	-	-	-	60 415	60 415
Capitaux propres au 01/01/13 avant affectation du résultat net	150 737	326 141	15 095	273 471	670 482	258 940	60 415	1 755 281
Proposition d'affectation du résultat (2)	-	-	-	-	-	(56 406)	(60 415)	(116 821)
Capitaux propres au 01/01/13 avec proposition d'affectation du résultat	150 737	326 141	15 095	273 471	670 482	202 534	0	1 638 460

⁽¹⁾ Les capitaux propres d'Imerys ne comprennent pas d'écarts de réévaluation.

Nombre d'actions

	2012	2011
Nombre d'actions en circulation à l'ouverture	75 142 516	75 474 155
Augmentation de capital	226 030	201 172
Réduction de capital	-	(532 811)
Nombre d'actions en circulation à la clôture	75 368 546	75 142 516

Au titre de l'exercice 2012, les mouvements sur le capital se présentent comme suit :

le 7 janvier 2013, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration en sa séance du 12 décembre 2012, a constaté que le 31 décembre 2012, le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 452 060 euros en conséquence de la levée, au cours de l'exercice 2012, de 226 030 options de souscription d'actions et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

Les informations détaillées relatives au capital social sont données au paragraphe 7.2.1 du chapitre 7 du Document de Référence.

⁽²⁾ Soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2013.

Note 20 Dépréciations et provisions

	Montant					Montant		
(en milliers d'euros)	au début de l'exercice	Exploitation	Financières	Exceptionnelles	Exploitation	Financières	Exceptionnelles	- à la fin de l'exercice
Dépréciation								
Participations	3 003	-	-	-	-	-	-	3 003
Créances clients	19	-	-	-	-	-	-	19
Créances rattachées								
à des participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Prime d'émission								
des obligations	2 070	-	307	-	-	-	-	2 377
Valeurs mobilières								
de placement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance – avantages futurs du personnel	(40)	40	-	-	-	-	-	0
Total actif	5 052	40	307	-	-	-	-	5 399
Provisions								
Provisions pour risques	75 426	4 428	12 840	1 504	(1 496)	(65 746)	(4 584)	22 372
Risques de gestion	5 643	4 428	13	1 489	(1 496)	-	(2 286)	7 791
Provisions pour pertes								
de change	52 993	-	12 575	-	-	(52 993)	-	12 575
Risques liés au personnel	731	-	-	-	-	-	(731)	0
Risques environnement	2 503	-	-	-	-	(9)	(1 556)	938
Instruments financiers	12 744	-	252	-	-	(12 744)	-	252
Risques sur filiales et participations	812	_	_	15	_	_	(11)	816
Provisions pour charges	1 819	2 110	597	-	(172)	(599)	-	3 755
Pensions	-	-		-	-	-	-	-
Avantages futurs du personnel	1 819	2 110	597	-	(172)	(599)	-	3 755
Autres charges sociales et fiscales				_	-	-	_	
Total passif	77 245	6 538	13 437	1 504	(1 668)	(66 345)	(4 584)	26 127
Total général	82 297	6 578	13 744	1 504	(1 668)	(66 345)	(4 584)	31 526

⁽¹⁾ Provisions reprises à concurrence des montants utilisés pour 1 905 milliers d'euros.

Au titre de son activité de société tête de groupe, Imerys enregistre des provisions pour risques de gestion et environnement. Elles concernent notamment des garanties de passif liées à l'environnement à la suite de la cession de certaines participations.

Au 31 décembre 2012, une provision pour risques sur instruments financiers est constituée pour un montant de 0,3 million d'euros. Cette provision est relative aux opérations de couverture sur monnaies étrangères et sur prix de l'énergie. La provision pour risques sur instruments financiers dotée en 2011 est entièrement reprise en 2012.

En 2012, une provision pour risques a été dotée pour un montant de 4,4 millions d'euros au titre de la future attribution gratuite de 121 939 actions propres de la Société. Ces actions propres sont valorisées au 31 décembre 2012 pour un montant total de 5,2 millions d'euros. La provision pour risques dotée en 2011 pour un montant de 1,4 million d'euros est entièrement reprise en 2012 suite à l'attribution au cours de l'exercice de 58 879 actions propres de la Société.

Certains instruments, conformes à la politique de gestion des risques financiers du Groupe, ne sont pas qualifiés comptablement de couverture chez Imerys SA. Les instruments financiers en portefeuille au 31 décembre 2012 sont présentés en *note 25* et suivantes.

Avantages futurs du personnel

Les régimes à prestations définies correspondent pour une part à des indemnités de départ en retraite prévues par la convention collective de la métallurgie et pour une autre part à des régimes de retraite supplémentaires, dont le régime français des dirigeants.

La provision pour avantages futurs au personnel est calculée sur la base des hypothèses suivantes :

	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
Taux d'actualisation	2,8 %	3,3 %
Taux de rendement attendu des actifs du régime	4,0 %	-
Taux attendus d'augmentation des salaires	3,0 %	3,0 %
Taux annuels de rotation :		
Cadres et non cadres avant 30 ans	20,0 %	20,0 %
Cadres et non cadres entre 30 et 40 ans	15,0 %	15,0 %
■ Cadres et non cadres entre 40 et 50 ans	10,0 %	10,0 %
Cadres et non cadres entre 50 et 55 ans	5,0 %	5,0 %
Cadres et non cadres après 55 ans	-	-

Les écarts actuariels sont comptabilisés selon la méthode du "corridor".

Charge nette

	2012			2011			
(en milliers d'euros)	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total	
Coût financier	(578)	(19)	(597)	(726)	(12)	(738)	
Coût des services rendus	(1 138)	(38)	(1 176)	(1 196)	(37)	(1 233)	
Rendement attendu des actifs	599	-	599	621	-	621	
Coût des services passés	(1 077)	-	(1 077)	(1 992)	-	(1 992)	
(Gains) pertes actuariels	354	(110)	244	166	17	183	
Réductions et liquidations	-	-	-	-	-	-	
Charge nette comptabilisée	(1 840)	(167)	(2 007)	(3 127)	(32)	(3 159)	
Rendement effectif des actifs	531	-	531	677	-	677	

Changements de la valeur actualisée des engagements

		2012			2011			
(en milliers d'euros)	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total		
Engagements à l'ouverture	(16 161)	(465)	(16 626)	(20 551)	(435)	(20 986)		
Coût financier	(578)	(19)	(597)	(726)	(12)	(738)		
Coût des services rendus	(1 138)	(38)	(1 176)	(1 196)	(37)	(1 233)		
Paiements aux bénéficiaires	312	9	321	4 676	2	4 678		
Amendements au régime	(300)	-	(300)	-	-	-		
Réductions et liquidations	-	-	-	-	-	-		
(Gains) et pertes actuariels	(544)	(110)	(654)	1 636	17	1 653		
Engagements à la clôture (1)	(18 409)	(623)	(19 032)	(16 161)	(465)	(16 626)		
Financés par des actifs du régime	(16 718)	-	(16 718)	(14 845)	-	(14 845)		
Non financés	(1 691)	(623)	(2 314)	(1 316)	(465)	(1 781)		

⁽¹⁾ Dont engagements de retraite contractés au profit de la Direction Générale et de membres du Conseil d'Administration : 3 316 milliers d'euros en 2012, contre 2 502 milliers d'euros en 2011.

Changement de la juste valeur des actifs du régime

	2012			2011		
(en milliers d'euros)	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Actifs à l'ouverture	15 158	-	15 158	18 926	-	18 926
Rendement attendu des actifs	599	-	599	621	-	621
Paiements aux bénéficiaires	(290)	-	(290)	(4 445)	-	(4 445)
Cotisations de l'employeur	-	-	-	-	-	-
Gains et (pertes) actuariels	(68)	-	(68)	56	-	56
Actifs à la clôture	15 399	0	15 399	15 158	0	15 158

Actif / Passif au bilan

	2012			2011			
(en milliers d'euros)	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total	
Engagements financés	(16 718)	-	(16 718)	(14 845)	-	(14 845)	
Juste valeur des actifs	15 399	-	15 399	15 158	-	15 158	
Position financée	(1 319)	0	(1 319)	313	0	313	
Engagements non financés	(1 691)	(623)	(2 314)	(1 316)	(465)	(1 781)	
Coût des services passés non comptabilisés	2 652	-	2 652	3 428	-	3 428	
Écarts actuariels nets non comptabilisés	(2 774)	-	(2 774)	(3 739)	-	(3 739)	
Actifs (provisions) au bilan	(3 132)	(623)	(3 755)	(1 314)	(465)	(1 779)	
Provisions pour pensions	-	-	-	-	-	-	
Provisions pour avantages futurs du personnel	(3 132)	(623)	(3 755)	(1 314)	(465)	(1 779)	

Variation des actifs (provisions) au bilan

	2012			2011		
(en milliers d'euros)	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Actifs (provisions) à l'ouverture	(1 314)	(465)	(1 779)	1 583	(435)	1 148
Coût périodique net après réductions / liquidations	(1 840)	(167)	(2 007)	(3 127)	(32)	(3 159)
Cotisations	22	9	31	230	2	232
Actifs (provisions) à la clôture	(3 132)	(623)	(3 755)	(1 314)	(465)	(1 779)

Note 21 Dettes et comptes de régularisation au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Montant	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Dettes financières	2 188 548	1 301 215	802 981	84 352
Autres dettes	29 504	29 504	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Écarts de conversion passif	24 127	24 127	-	-
Total	2 242 179	1 354 846	802 981	84 352

États financiers sociaux

Les diverses facilités de crédit bancaire bilatérales et le crédit syndiqué ne comportent aucune garantie personnelle ou sûreté réelle au bénéfice des banques prêteuses.

La répartition des dettes financières par monnaies étrangères est la suivante :

(en milliers d'euros)	Montant
Euros	1 723 554
Dollars américains	215 317
Livres Sterling	92 268
Yens japonais	62 062
Autres monnaies étrangères	95 347
Total	2 188 548

L'analyse des dettes financières par nature et par échéance est la suivante :

(en milliers d'euros)	Montant	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Emprunts obligataires	993 442	106 109	802 981	84 352
Billets de trésorerie	120 000	120 000	-	-
Emprunts bancaires	-	-	-	-
Emprunts filiales	285 182	285 182	-	-
Comptes courants financiers Groupe	744 686	744 686	-	-
Découverts bancaires et intérêts courus	45 238	45 238	-	-
Total	2 188 548	1 301 215	802 981	84 352

Des tirages sur les lignes bilatérales confirmées, non-utilisées et disponibles, d'un montant de 1 045,0 millions d'euros à échéance 2015 à 2017 peuvent se substituer aux dettes à moins d'un an (billets de trésorerie, emprunts bancaires et obligataires, intérêts courus) si nécessaire.

Note 22 Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Exploitation	-	2 594
Financier	2 569 ⁽¹⁾	715
Total	2 569	3 309

⁽¹⁾ Les produits à recevoir sont constitués essentiellement d'intérêts courus sur instruments financiers.

AUTRES INFORMATIONS

Note 23 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan significatifs de la Société sont détaillés dans les *notes 24 à 28.*

Le crédit syndiqué, renouvelé le 15 mars 2007 pour un montant autorisé de 750,0 millions d'euros, ne fait l'objet d'aucune garantie de la part du Groupe. Il n'est pas utilisé au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, le montant des lignes bilatérales multimonnaies confirmées, non-utilisées et disponibles, au profit d'Imerys s'élève à 1 045,0 millions d'euros.

Engagements donnés

	Au profit de				
(en milliers d'euros)	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Total
Avals, cautions, garanties	79 582	-	106 618	15 180	201 380

Engagements reçus

Aucun engagement reçu n'est à reporter à la date de clôture.

Note 24 Autres engagements vis-à-vis des filiales

Compte tenu des engagements arrivés à échéance en 2012, le montant de l'engagement global est de 84,5 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Note 25 Engagements sur risque de change

Au 31 décembre 2012, la Société a des engagements nets en matière d'achats et ventes à terme contre euros répartis par monnaies étrangères comme suit :

	(en milliers de mon	(en milliers de monnaies étrangères)		d'euros)
	Achats à terme	Ventes à terme	Achats à terme	Ventes à terme
Dollars australiens	7 640	-	6 010	-
Dollars canadiens	25 855	7 370	19 681	5 610
Francs suisses	8 400	40 000	6 958	33 135
Livres Sterling	79 150	44 391	96 986	54 394
Yens japonais	4 101 110	733 300	36 098	6 455
Pesos mexicains	46 800	12 750	2 723	742
Couronnes norvégiennes	-	340	-	46
Dollars néo-zélandais	6 730	-	4 194	-
Couronnes suédoises	20 245	23 600	2 359	2 750
Baths thaïlandais	-	340 950	-	8 450
Dollars américains	125 950	305 065	95 460	231 215
Rands sud-africains	-	920	-	82
Couronnes tchèques	56 820	-	2 259	-
Couronnes danoises	6 680	-	895	-
Forints hongrois	-	158 105	-	541
Dollars singapouriens	81 760	5 490	50 748	3 408
Zloty polonais	3 340	-	820	-
Total			325 191	346 828

États financiers sociaux

Ces opérations ont été conclues en vue de couvrir le risque de change généré par des financements et placements intra-groupe en monnaies étrangères. Elles incluent également des positions nettes entre les dérivés internes et externes sur des opérations prises dans le cadre de la gestion du risque de change du Groupe.

Note 26 Engagements sur risque de taux

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt le Groupe a, au 31 décembre 2012, différentes opérations de couverture (swaps de taux et caps). Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de sa politique de gestion.

Le montant des nominaux des instruments dérivés à la fin de l'exercice s'élève à 100,0 millions d'euros, 7 000,0 millions de yens et 190,0 millions de dollars américains.

Note 27 Engagements sur risque relatif au prix de l'énergie

Le tableau ci-dessous résume les positions prises au 31 décembre 2012 en couverture du risque de prix énergétique :

	Montants notionnels nets en MWh Échéa	
Position sous-jacente	3 765 874	< 12 mois
Opérations de gestion	1 216 805	< 12 mois

Note 28 Éléments relevant de plusieurs postes du bilan (valeur nette)

(en milliers d'euros)	Total	Dont entreprises liées (1)
Titres de participations	3 308 178	3 307 874
Créances rattachées à des participations directes et autres filiales	637 682	636 886
Autres immobilisations financières	1 803	-
Créances d'exploitation	11 935	9 851
Dettes financières	2 188 548	1 029 868
Autres dettes	29 504	9 750

⁽¹⁾ Les entreprises liées sont les sociétés consolidées par intégration globale dans un même ensemble.

Note 29 Principaux actionnaires

	Nombre d'actions	% d'intérêt	% des droits de vote (1)
Belgian Securities BV (2)	42 851 473	56,86 %	66,21 %
M&G Investment Management Ltd (3)	5 146 041	6,83 %	5,16 %
Salariés du Groupe	181 577	0,24 %	0,36 %
Auto-détention	159 563	0,21 %	0,16 %
Public	27 029 892	35,86 %	28,11 %
Total au 31 décembre 2012	75 368 546	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ Total des droits de vote théoriques : 99 768 873.

Les comptes consolidés d'Imerys sont inclus dans le périmètre de consolidation du groupe belge GBL.

⁽²⁾ Filiale à 100% de Groupe Bruxelles Lambert.

⁽³⁾ M&G Investment Management Limited est une société appartenant au groupe Prudential Plc (Royaume-Uni).

Note 30 Effectif au 31 décembre 2012

	ETAM	Cadres	Total
Temps complet	20	118	138
Temps partiel	5	3	8
Total des membres du personnel de l'entité	25	121	146

Note 31 Droit individuel à la formation au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, le volume d'heures de formations cumulées correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation est de 8 752 heures.

Le volume d'heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 8 571 heures.

Note 32 Rémunérations allouées aux membres des organes sociaux

(en milliers d'euros)	2012	2011
Conseil d'Administration ⁽¹⁾	800	748
Direction Générale	1 647	2 226
Total	2 447	2 974

⁽¹⁾ Jetons de présence.

Le montant global des engagements de retraite contractés au profit de membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale est présenté dans la note 20 aux états financiers sociaux.

Note 33 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler pour la Société.

Note 34 Affectation du résultat (en application des dispositions de l'article L. 232-7 du Code de commerce) (1)

(en euros)	
Résultat de l'exercice	60 415 360,23
Dotation à la réserve légale pour la porter à 10 % du capital social	-
Report à nouveau	258 940 304,83
Bénéfice distribuable	319 355 665,06
Dividende de 1,55 euro à chacune des 75 368 546 actions existantes au 1er janvier 2013	(116 821 246,30)
Report à nouveau	202 534 418,76

⁽¹⁾ Qui sera proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2013.

Note 35 Tableau de renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2012

	(en milliers d'u	ınités locales)		
	Capital	Capitaux propres autres que capital	Nombre de titres détenus par Imerys	Nature des titres
Filiales (au moins 50 % du capital détenu par Imerys)				
Imerys TC	161 228	719 147	80 613 850	actions de 2 EUR
Mircal	1 034 653	327 214	68 976 891	actions de 15 EUR
Imerys USA	526 005	478 030	1 000	actions de 1 USD
Imerys Services	371	1 019	24 700	actions de 15 EUR
Mircal Europe	56 365	542 568	56 365 195	actions de 1 EUR
Mircal Asia (ex Mircal China)	12 937	(3 192)	1 293 700	actions de 10 EUR
Mircal Chili	1 554	13 941	1 554 000	actions de 1 EUR
Imerys (SHANGHAI) Investment Management Company Limited	14 404	6 801	1	action de 14 404 000 CNY

		(en milliers d'euros)										
	% d'intérêt détenu par Imerys	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par Imerys et non remboursés	Emprunts contractés par Imerys et non remboursés	Cautions, avals donnés par Imerys	Dividendes encaissés par Imerys en 2012	Chiffre d'affaires 2012	Bénéfice ou perte nette de l'exercice 2012			
Filiales (au moins 50 % du cap	oital détenu pa	r Imerys)										
Imerys TC	100,00	758 369	758 369	-	231 402	-	85 451	401 701	84 466			
Mircal	100,00	1 289 076	1 289 076	139 714	-	-	-	-	50 304			
Imerys USA	100,00	663 837	663 837	-	45 228	79 582	-	-	(5 103)			
Imerys Services	100,00	1 043	1 043	1 018	-	-	-	17 325	53			
Mircal Europe	100,00	565 483	565 483	165 375	-	-	32 692	-	16 347			
Mircal Asia (ex Mircal China)	100,00	12 937	12 937	5 756	-	-	-	-	(17)			
Mircal Chili	100,00	15 540	15 540	-	524	-	-	-	(4)			
Imerys (SHANGHAI) Investment Management Company Limited	100,00	1 359	1 359	654	-	-	-	4 996	(36)			
Participations												
10 à 50 % du capital détenu par Imerys		10	10	-	-	-	141	-	-			
Diverses participations												
Entités françaises non significatives		3 527	524	797	269	-	-	-	-			
Total		3 311 181	3 308 178	313 314	277 423	79 582	118 284	424 022	146 010			

6.3 HONORAIRES D'AUDIT

Mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2010 a approuvé le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ERNST & YOUNG et Autres et Deloitte & Associés pour une nouvelle période de 6 ans.

Organisation de l'audit des filiales d'Imerys

Depuis de nombreuses années, le Groupe a demandé en priorité et de manière équilibrée aux réseaux des deux Commissaires aux comptes de la société Imerys de procéder à l'audit des filiales du Groupe à travers le monde. Cependant, pour des raisons pratiques ou historiques, d'autres réseaux d'audit interviennent ; les éléments quantitatifs sont les suivants :

Exercices	2012	2011	2010	2009	2008
Honoraires d'audit des comptes (en millions d'euros)	6,5	6,2	6,1	6,4	7,1
Répartition des honoraires					
ERNST & YOUNG et Autres	51 %	51 %	50 %	53 %	55 %
Deloitte & Associés	44 %	45 %	46 %	43 %	40 %
Autres cabinets	5 %	4 %	4 %	4 %	5 %

Honoraires au 31 décembre 2012

L'inventaire complet des honoraires versés en 2012 aux deux Commissaires aux comptes du Groupe Imerys, ERNST & YOUNG et Autres (EY) et Deloitte & Associés (DA) se présente de la manière suivante :

	2012				2011			
	EY		DA		EY		D	A
	(M€)	(%)	(M€)	(%)	(M€)	(%)	(M€)	(%)
Audit								
Commissariat aux comptes,								
certifications des comptes individuels et consolidés	3,3		2,8		3,0		2,7	
Imerys SA	0,9		0,7		0,8		0,7	
Filiales intégrées globalement	2,4		2,1		2,2		2,0	
Autres diligences et prestations directement liées								
à la mission du Commissaire aux comptes	0,6		2,8		0,2		0,2	
Imerys SA	0,5		2,7		0,2		0,1	
Filiales intégrées globalement	0,1		0,1		-		0,1	
Sous-total	3,9	100,0 %	5,6	96,6 %	3,2	100,0 %	2,9	93,5 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-		0,2		-		0,2	
Autres (préciser si >10 % des honoraires d'audit)	-		-		-		-	
Sous-total	-		0,2	3,4 %	-		0,2	6,5 %
Total	3,9	100,0 %	5,8	100,0 %	3,2	100,0 %	3,1	100,0 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1	RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ	238
7.2	RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL	242
	7.2.1 Capital social au 31 décembre 2012	242
	7.2.2 Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices	242
	7.2.3 Autorisations financières	242
	7.2.4 Rachat d'actions	246
	7.2.5 Actionnariat salarié	247
7.3	ACTIONNARIAT	248
	7.3.1 Répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices	248
	7.3.2 Franchissements de seuil	248
	7.3.3 Contrôle de la Société et pacte d'actionnaires	249
	7.3.4 Identification des actionnaires au porteur	249
	7.3.5 Structure de l'actionnariat du Groupe	250
7.4	ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE	
	EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	251
7.5	MARCHÉ DES TITRES IMERYS	252
	7.5.1 Cours extrêmes de 2008 à 2012	252
	7.5.2 Transactions depuis janvier 2011	253
7.6	DIVIDENDES	254
7.7	RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	254
7.8	ORGANISATION MÈRE/FILIALES	255

7.1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

■ DÉNOMINATION SOCIALE : IMERYS

Cette dénomination a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 1999. Antérieurement, la Société était dénommée Imetal.

■ SIÈGE SOCIAL

154, rue de l'Université, 75007 Paris (France). Téléphone : + 33 (0) 1 49 55 63 00

■ IMMATRICULATION

562 008 151 RCS Paris – SIRET 562 008 151 00093 Code NAF (Nomenclature d'Activités Française) : 7010Z

■ FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Imerys est une société anonyme à Conseil d'Administration, soumise à la législation française.

■ DATE DE CONSTITUTION — HISTORIQUE DU GROUPE — DURÉE

Imerys a été constitué le 22 avril 1880. La durée de la Société, fixée à l'origine à cinquante années, a été prorogée jusqu'au 30 juin 2024 (article 5 des statuts).

Le Groupe puise ses origines dans les métiers de la mine et de la métallurgie. Le cœur de son activité repose à sa création sur l'extraction et la transformation de métaux non ferreux.

En 1974, le Groupe, fédéré sous le nom d'Imetal, procède au rachat de la société Huguenot Fenal (France), ce qui marque son entrée sur le marché de la tuile en terre cuite, puis, l'année suivante, à celui de Copperweld (États-Unis), société spécialisée dans la production d'acier et la transformation des métaux. Le premier investissement significatif dans les minéraux pour réfractaires et céramiques est réalisé en 1985 avec l'acquisition de Damrec (France).

Le Groupe se structure ensuite en trois pôles d'activités, regroupant respectivement les Matériaux de Construction, les Minéraux Industriels et la Transformation des Métaux. Cette réorganisation s'inscrit dans le cadre du désengagement préalable du Groupe de la métallurgie des non-ferreux.

À partir de 1990, l'accent est mis sur le développement des minéraux industriels (**). Le Groupe prend alors position dans le secteur des pigments blancs : kaolin (Dry Branch Kaolin Company, États-Unis), puis carbonate de calcium (Georgia Marble, États-Unis). Il élargit son activité dans les minéraux pour réfractaires (C-E Minerals, États-Unis), puis leur transformation (Plibrico, Luxembourg), les argiles (Ceratera, France) et les pâtes céramiques (KPCL, France). Il entre

enfin dans les marchés du graphite (Stratmin Graphite, Canada, puis Timcal, Suisse) et des céramiques techniques (Imerys Kiln Furniture, France).

En 1999, avec l'acquisition d'English China Clays Plc (ECC, Royaume-Uni), l'un des principaux spécialistes des minéraux industriels, le Groupe devient l'un des leaders mondiaux (2) du secteur des pigments blancs. Ensuite en portant de 49,7 % à près de 100 % sa participation dans la société brésilienne Rio Capim Caulim S.A., il renforce son fort potentiel dans le kaolin, tout en poursuivant l'élargissement de sa base industrielle dans les minéraux pour réfractaires (Transtech et Napco aux États-Unis ; Rhino Minerals en Afrique du Sud).

Avec l'acquisition d'ECC et, corrélativement, les cessions de Copperweld (États-Unis) et de l'activité de chimie de spécialités d'ECC (Calgon, États-Unis), le Groupe se concentre sur la valorisation des minéraux industriels. Afin de traduire cette évolution, Imetal change de nom et devient **Imerys**.

Le Groupe parachève ce recentrage en se désengageant des activités ne correspondant plus à son cœur de métier, comme la pierre de taille (Géorgie, États-Unis) et le négoce. Sont ainsi cédées en 2004, l'activité de distribution de produits chimiques de spécialités (CDM AB, Suède), puis en 2005, le négoce de minéraux réfractaires (American Minerals, Inc., États-Unis) et la distribution de produits de couverture (Larivière, France).

Depuis 2000, Imerys se développe en s'appuyant sur un savoirfaire unique : à partir d'un portefeuille diversifié de ressources rares et de procédés techniques élaborés, il transforme les minéraux en spécialités à haute valeur ajoutée pour ses clients. Organisé en branches d'activité correspondant aux métiers de ses clients, Imerys élargit, année après année, sa gamme de produits, étend son maillage géographique sur des zones à forte croissance et entre sur de nouveaux marchés.

De nouveaux Minéraux pour Céramiques complètent le portefeuille, notamment l'halloysite (New Zealand China Clays, Nouvelle-Zélande - 2000), les argiles céramiques fines et le feldspath (K-T aux États-Unis et au Mexique - 2001), et les kaolins, feldspaths, micas et quartz avec Denain-Anzin Minéraux en Europe (2005). Le Groupe accroît sa présence en Asie pour les applications destinées principalement à l'industrie du sanitaire (MRD-ECC et MRD, Thaïlande - 2002) et développe, en 2007, ses réserves de feldspath en Inde (Jumbo Mining), aux États-Unis (The Feldspar Corporation) et en Turquie. En 2011, Imerys (Minéraux pour Céramiques) s'associe au groupe norvégien Norsk Mineral AS, au travers de la joint venture The Quartz Corp SAS, afin d'accompagner la demande croissante de quartz de haute pureté destiné aux segments des semi-conducteurs et de l'industrie photovoltaïque. En 2012, l'activité Minéraux pour Céramiques accélère son expansion géographique en lançant

⁽¹⁾ Minéraux industriels : roches ou minéraux non métalliques et non combustibles, extraits et transformés à des fins industrielles.

⁽²⁾ Dans l'ensemble du Document de Référence, les positions concurrentielles communiquées correspondent à des évaluations faites par Imerys sur la base de ses connaissances du marché ou d'informations issues de publications professionnelles, telles que Roskill, Industrial Minerals, ou de rapports établis par Kline & Company, Inc.

la construction d'une plateforme multi-minéraux en Égypte, dans le cadre d'une joint-venture avec son agent local et en acquérant Ceraminas (Thailand) Co. Ltd, société thaïlandaise productrice de feldspath.

- Les Minéraux pour Réfractaires élargissent leur offre de produits destinés aux marchés réfractaires et sanitaires et complètent leur présence géographique avec l'acquisition d'AGS (2006 – France) et de Vatutinsky (2007 – Ukraine), spécialistes des argiles calcinées. L'achat de 65 % du capital de Yilong en 2007 en Chine, avec l'acquisition des 35 % restant en 2011, permet à Imerys d'accéder à une excellente réserve d'andalousite pour servir le marché local. En 2010, la mise en service d'une nouvelle usine permet d'augmenter les capacités de production d'andalousite en Chine. Le Département Exploitation Pétrolière, créé en 2009 pour servir les marchés du Pétrole et du Gaz, est intégré aux Minéraux pour Réfractaires. En 2011, il inaugure une unité de fabrication de proppants céramiques à Andersonville (Géorgie, États-Unis), utilisés comme agents de soutènement de la roche pour l'exploitation de gaz non conventionnels. En 2012, Imerys diversifie sa gamme de minéraux au Brésil en achetant, début novembre auprès du Groupe Vale, un gisement de bauxite réfractaire, minéral essentiel à certaines applications réfractaires et abrasives.
- L'activité Minéraux pour Abrasifs est créée en 2000, avec la prise de contrôle du premier producteur mondial de corindons (alumine et bauxite fondues), Treibacher Schleifmittel (Autriche), dont le solde des actions est acquis en juillet 2002. Des acquisitions dans les corindons sont progressivement réalisées en République tchèque (2001), en Allemagne (2001), au Brésil (2002) et en Chine (3e joint venture créée en 2007 avec ZAF). Imerys ajoute à son portefeuille le zircon fondu, minéral destiné notamment aux marchés des réfractaires, des céramiques techniques et de l'automobile : il en devient le leader mondial avec les acquisitions successives d'UCM Group Plc (Royaume-Uni, 2007), leader européen du zircon fondu, et d'Astron China (2008), premier fabricant chinois de produits à base de zircon. L'activité prend dès lors le nom de Minéraux Fondus. En 2012, le Groupe élargit sa présence géographique au Moyen-Orient avec le lancement de la construction d'une usine de production d'alumine fondue à Bahreïn, dans le cadre d'une joint venture avec le groupe Al Zayani Investments.
- L'activité Graphite & Carbone d'Imerys est leader mondial des applications techniques du graphite et du noir de carbone de haute performance au travers de la forte présence géographique de sa filiale Timcal (Amérique du Nord, Europe, Asie), acquise en 1994. En 2012, cette activité procède au doublement de la capacité de son usine de noir de carbone de Willebroek (Belgique), pour répondre à la forte augmentation des besoins dans les segments de l'énergie mobile.
- Les Minéraux pour Filtration rejoignent le Groupe en 2005 avec l'acquisition du leader mondial du secteur, World Minerals (États-Unis). Cette acquisition apporte des minéraux nouveaux (diatomite et perlite) et une présence mondiale, tout en respectant un modèle cohérent avec le métier et les compétences d'Imerys. Les activités de perlite sont renforcées en Amérique du Sud avec l'acquisition, en 2007, de la société Perfiltra (Argentine).

- Les activités Minéraux de Performance se développent avec l'extension des capacités de carbonates de calcium en Amérique du Sud (Quimbarra, essentiellement au Brésil - 2000), en Asie (Honaik, principalement en Malaisie - 2000) et en France (activités carbonates d'AGS-BMP - 2000). Le Groupe renforce ses positions en Europe du Sud (Gran Bianco Carrara, Italie et Blancs Minéraux de Tunisie, Tunisie - 2005) et en Turquie (Mikro Mineral - détenu à 100 % depuis 2008). En 2008, les acquisitions de Kings Mountain Minerals, Inc. (Caroline du Nord, États-Unis) et Suzorite Mining, Inc. (Québec, Canada) complètent le portefeuille de minéraux avec un mica de haute qualité. En 2011, Imerys acquiert le Groupe Luzenac et devient le leader mondial de la transformation du talc. En 2012, le Groupe accroît son offre de produits destinés aux marchés des peintures, polymères et caoutchoucs avec l'acquisition de la société brésilienne Itatex. Il renforce également ses réserves de kaolin de haute pureté pour des applications de performance et céramiques avec l'intégration des activités de kaolin de la société anglaise Goonvean Ltd.
- Dans les Pigments pour Papier & Emballage, le développement se concentre sur les carbonates de calcium naturels et précipités qui représentent plus de la moitié des volumes de ventes du Groupe à l'industrie du papier et de l'emballage. Neuf nouvelles unités de production ont été construites depuis 2004, principalement dans la zone Asie-Pacifique (en Inde, en Chine, en Indonésie, au Japon). Pour assurer le développement de ses activités asiatiques, d'importantes réserves de marbre blanc de haute qualité ont été acquises en Malaisie, en Chine et au Vietnam ces dernières années. Au Brésil, la branche renforce et sécurise son approvisionnement en kaolin par l'acquisition de Pará Pigmentos S.A. en juillet 2010. Elle a cédé en 2012 l'un de ses deux terminaux portuaires brésiliens (Barcarena, État de Pará) et certains actifs fonciers limitrophes à la société américaine Archers Daniels Midlands, Inc. Pour diversifier sa gamme de produits, la branche Pigments pour Papier & Emballage a démarré, en 2012, la construction d'un site de production de chaux qui permettra de valoriser certaines réserves de carbonates de calcium du Groupe au Brésil (Dorésopolis, Minas Geiras). En Malaisie, l'extension de l'usine de carbonates de calcium est lancée (Ipoh) et au Japon, la capacité de l'usine de Miyagi, reconstruite après le tsunami, est augmentée pour répondre à la demande de son principal client.
- L'activité Matériaux de Construction du Groupe s'est renforcée dans la brique en terre cuite en France avec l'acquisition de Marcel Rivereau (2004). Les activités de tuiles et briques en terre cuite dans la péninsule ibérique ont été cédées en 2007. Fin 2008, Imerys TC a créé Captelia™, société commune ^(f) avec EDF ENR (Énergies Renouvelables Réparties), dont la vocation est le développement et la fabrication de tuiles photovoltaïques intégrées, pour généraliser la production d'énergie sur les toitures traditionnelles. En 2009, l'activité Planchers Fabre, spécialiste des poutrelles en béton, a été vendue au leader français du secteur. Imerys a reçu, le 12 décembre 2012, une offre ferme d'acquisition de la part du groupe Bouyer-Leroux pour son activité Imerys Structure ; l'accord pourrait aboutir dans le courant du premier semestre 2013.
- Dans les Solutions Réfractaires, l'acquisition de Lafarge Refractories (2005), permet à Imerys de devenir le leader

⁽¹⁾ Détenue à parts égales par chacun des partenaires.

européen des réfractaires monolithiques et de prendre pied en Asie. La fusion de ces entités avec celles de Plibrico donne naissance à un nouvel ensemble, Calderys. ACE, leader indien des réfractaires monolithiques rejoint le Groupe en 2007, conférant à Calderys une nouvelle dimension dans ce pays en très forte croissance. Calderys se renforce en Afrique du Sud (B&B – 2007) et en Scandinavie (Svenska SilikaVerken AB, Suède – 2008). Ces opérations imposent Imerys comme l'un des leaders mondiaux dans le domaine des réfractaires monolithiques. Dans les supports de cuisson réfractaires, Imerys construit également une position de premier plan en Asie (Siam Refractory Industry Co., Ltd., Thaïlande – 2002) et en Europe (Burton Apta, Hongrie – 2004).

■ OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

Imerys est la société de tête d'un groupe industriel et commercial, leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie.

Aux termes de l'article 3 des statuts, "La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation et l'exploitation de toutes mines et carrières, de quelque nature que ce soit;
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, métaux, matériaux organiques et non organiques et substances minérales, ainsi que de leurs sous-produits et alliages;
- la fabrication de tous produits ouvrés dans lesquels des minerais, métaux, matériaux organiques et non organiques et substances minérales, sont employés;
- l'achat, l'obtention, l'exploitation, la concession, la vente, la cession totale ou partielle, temporaire ou définitive de tous brevets, certificats ou licences se rapportant aux objets ci-dessus;
- la création, l'acquisition, la vente, la concession de tous immeubles et usines, de tous moyens de transports et de toutes sources d'énergie;
- la participation en tous pays dans toutes entreprises et opérations minières, de carrières, commerciales, industrielles et maritimes de nature à favoriser ou développer les propres industries et commerces de la Société, par voie de création de sociétés nouvelles, alliances, sociétés en participation ou autrement; et, généralement, toutes opérations minières, de carrières, commerciales, industrielles, maritimes, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie, à l'un des objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires ou connexes".

■ EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 28 DES STATUTS)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES 12 ET 13 DES STATUTS)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de 18 membres au plus, sauf dérogations prévues par la loi.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui peut les révoquer à tout moment. La durée des fonctions des Administrateurs est de trois années. Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Nul ne peut exercer les fonctions d'Administrateur après avoir atteint l'âge de soixante-dix (70) ans. Dans le cas où un Administrateur viendrait à atteindre cet âge, il serait réputé démissionnaire d'office le jour de l'Assemblée Générale suivant la date à laquelle il aurait atteint cet âge.

Pour plus d'informations concernant les pouvoirs, la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration, *voir section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence*.

■ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLES 21 ET 22 DES STATUTS)

Convocations

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la législation en vigueur et se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales personnellement, par mandataire ou par correspondance - sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit de la transmission d'une attestation de participation justifiant l'enregistrement comptable des actions détenues au porteur. Les formalités d'inscription ou de transmission doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant la tenue de l'Assemblée. Tout actionnaire peut également, sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de convocation, participer aux Assemblées et prendre part au vote par télétransmission et/ou tout autre moyen de télécommunication dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Conditions d'exercice du droit de vote

L'ensemble des documents, prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, y inclus un formulaire de vote par correspondance ou de procuration, est adressé aux actionnaires à leur demande. Ce formulaire ne peut être valablement pris en compte que s'il est complété conformément à la législation en vigueur et retourné au siège social ou à l'adresse indiquée sur la convocation de l'Assemblée. Tout actionnaire peut, en outre, sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de convocation, obtenir et retourner le formulaire de vote par correspondance ou de procuration, par télétransmission ou tout autre moyen de télécommunication, dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Droit de vote double

Depuis l'Assemblée Générale du 2 juillet 1968, les actions inscrites en compte nominatif, au nom du même actionnaire depuis deux

ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double. Le droit de vote double, autorisé par la loi et prévu par l'article 22 des statuts, vise à récompenser la fidélité des actionnaires de la Société. Le droit de vote double est également accordé aux actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires dans le cadre d'une augmentation de capital en raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou transférée, hormis les cas de transfert en garantie, en usufruit ou par succession ou donation familiale. Le droit de vote double peut enfin être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire sur autorisation préalable de l'Assemblée Spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Néant.

■ RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

Le résultat de chaque exercice est déterminé conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur :

- sur le bénéfice net de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social;
- le bénéfice de l'exercice, diminué comme il vient d'être dit et augmenté du report bénéficiaire, sous déduction des sommes reportées à nouveau par l'Assemblée Générale ou portées par elle à un ou plusieurs fonds de réserve, est réparti aux actions sans distinction :
- l'Assemblée Générale peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

■ TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (ARTICLE 9 DES STATUTS)

La Société est autorisée à demander à Euroclear France, dans les conditions prévues par la législation en vigueur, les renseignements nécessaires à l'identification des titulaires de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité d'actions ou de valeurs mobilières détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

■ DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Les statuts d'Imerys ne contiennent aucune clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil autre que celle résultant de la loi.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à franchir, à la hausse ou à la baisse, l'un des seuils de détention du capital de la Société et/ou des droits de vote prévus par la législation en vigueur, devra se conformer aux dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce et, notamment, en informer la Société (ou, le cas échéant, toute personne qu'elle aura désignée à cet effet) ainsi que l'Autorité des marchés financiers (AMF) au plus tard le quatrième jour de négociation suivant le franchissement de seuil concerné conformément aux dispositions de l'article 223-14 du règlement général de l'AMF. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

■ DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, comptes sociaux et consolidés, rapports des Commissaires aux comptes, ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires, peuvent être consultés au siège social ou sur le site Internet de la Société (*www.imerys.com* – rubrique News & Média Center - Information Réglementée).

7.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL

7.2.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2012

Le 7 janvier 2013, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration en sa séance du 12 décembre 2012, a constaté que le 31 décembre 2012, le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 452 060 euros suite à la levée au cours de l'exercice 2012 de 226 030 options de souscription d'actions, et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

En conséquence, le capital souscrit et entièrement libéré d'Imerys s'élevait au 31 décembre 2012 à 150 737 092 euros ; il était divisé en 75 368 546 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, parmi lesquelles 24 400 327 bénéficiaient, en vertu de l'article 22 des statuts d'Imerys, d'un droit de vote double. Enfin, le nombre total des droits de vote théoriques attachés aux actions existantes était de 99 768 873.

Compte tenu des 4 102 831 options de souscription d'actions et des 591 680 actions gratuites conditionnelles attribuées à certains salariés et dirigeants mandataires sociaux, et non encore exercées ou non encore acquises au 31 décembre 2012, la dilution potentielle maximale du capital de la Société à cette date était de 5,86 % (soit un montant nominal de 160 126 114 euros).

Il est précisé qu'aucune action inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement de la part de la Société.

Le capital social n'a pas varié, et le nombre de droits de vote n'a pas connu de variation significative, entre le 31 décembre 2012 et la date du présent Document de Référence.

7.2.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

L'évolution du nombre d'actions et du capital social de la Société au cours des cinq derniers exercices a été la suivante :

Année	Opérations	Montant nominal des variations de capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)	Nombre de titres créés	Nominal des titres (en euros)	Montants successif du capital de la Société (en euros)	Nombre de titres constituant le capital
2008	Annulation d'actions	(740 000)	(16 782 710)	(370 000)	2	125 513 712	62 756 856
	Levées d'options de souscription d'actions	59 468	882 325	29 734	2	125 573 180	62 786 590 *
2009	Levées d'options de souscription d'actions	2 000	26 310	1 000	2	125 575 180	62 787 590
	Augmentation de capital en numéraire	25 115 036	226 035 324	12 557 518	2	150 690 216	75 345 108
	Levées d'options de souscription d'actions	88 776	1 207 985	44 388	2	150 778 992	75 389 496 *
2010	Augmentation de capital par incorporation de réserves	85 968	0	42 984	2	150 864 960	75 432 480
	Annulation d'actions	(343 254)	(6 719 326)	(171 627)	2	150 521 706	75 260 853
	Levées d'options de souscription d'actions	426 604	5 663 150	213 302	2	150 948 310	75 474 155 *
2011	Annulation d'actions	(1 065 622)	(23 828 533)	(532 811)	2	149 882 688	74 941 344
	Levées d'options de souscription d'actions	402 344	5 050 706	201 172	2	150 285 032	75 142 516 *
2012	Levées d'options de souscription d'actions	452 060	6 561 165	226 030	2	150 737 092	75 368 546 *

^{*} Au 31 décembre.

7.2.3 AUTORISATIONS FINANCIÈRES

L'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 a renouvelé en faveur du Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, un ensemble de délégations de compétence conformes aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce. Ces délégations de compétence ont pour objet de permettre à la Société, si nécessaire, d'augmenter le moment venu son capital social soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes de fusion, apports ou

autres, soit au moyen de l'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription, de différentes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital d'Imerys. Les facultés ainsi offertes par ces délégations sont utiles pour permettre à Imerys de disposer, dans les meilleurs délais et au mieux des possibilités offertes par le marché financier, de nouvelles ressources financières qui viendraient à lui être nécessaires le moment venu.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être opérées a été fixé à $^{\prime\prime}$:

- 80 millions d'euros pour les émissions réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires;
- 37 millions d'euros pour les émissions réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription;
- 80 millions d'euros en cumulé pour l'ensemble de ces émissions.

Par ailleurs, le montant nominal maximum global des titres d'emprunt pouvant être émis dans le cadre de ces autorisations a été fixé à 1 milliard d'euros.

En application des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les autorisations et délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires, en vigueur à la date du présent Document de Référence, sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau résumé des autorisations financières et délégations de compétence existantes

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé	Utilisation en 2012
Émission de titres de capital			
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du DPS (1) (2) (AGM 28 avril 2011, 13° résolution)	27 juin 2013 (26 mois)	Capital : 80 M€ (soit environ 53 % du capital) Titres de créance : 1 Md€	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS, et, le cas échéant, octroi d'un délai de priorité par le Conseil d'Administration (3) (AGM 28 avril 2011, 14° résolution)	27 juin 2013 (26 mois)	Capital : 37 M€ (soit environ 25 % du capital) Titres de créance : 1 Md€	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs et suppression du DPS ⁽⁴⁾ (AGM 28 avril 2011, 15° résolution)	27 juin 2013 (26 mois)	20 % du capital au jour de l'émission, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 14° résolution	Néant
Autorisation à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du DPS ⁽⁵⁾ (AGM 28 avril 2011, 16° résolution)	27 juin 2013 (26 mois)	10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 14º résolution	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS ⁽⁶⁾ (AGM 28 avril 2011, 17° résolution)	27 juin 2013 (26 mois)	10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 14º résolution	Néant
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (7) (AGM 28 avril 2011, 18° résolution)	27 juin 2013 (26 mois)	1 Md€, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 20º résolution	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou d'apport (8) (AGM 28 avril 2011, 19° résolution)	27 juin 2013 (26 mois)	80 M€, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 13º résolution	Néant
Plafond global des augmentations de capital avec maintien ou suppression du DPS (AGM 28 avril 2011, 20° résolution)		Capital : 80 M€ Titres de créance : 1 Md€	-
Rachat et annulation d'actions			
Achat par la Société de ses propres actions ⁽⁹⁾ (AGM 26 avril 2012, 10° résolution)	25 octobre 2013 (18 mois)	10 % des actions existantes au 1er janvier 2012	161 000 actions acquises
Réduction du capital social par annulation d'actions autodétenues (AGM 28 avril 2011, 25° résolution)	27 juin 2013 (26 mois)	10 % du capital par période de 24 mois	532 811 actions annulées

⁽¹⁾ À ce montant, s'ajouterait le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital.

Renseignements sur le capital social

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé	Utilisation en 2012
Émissions réservées aux salariés et dirigeants			
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise de la Société ou de son Groupe (10) (AGM 28 avril 2011, 21e résolution)	27 juin 2013 (26 mois)	1,6 M€	Néant
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux (11) (AGM 28 avril 2011, 22° résolution)	27 juin 2014 (38 mois)		694 595 options de souscription ont été attribuées en 2011 et 2012, soit 0,92 % du capital (12)
Attribution gratuite d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux (13) (AGM 28 avril 2011, 23° résolution)	27 juin 2014 (38 mois)	Plafond commun: 5 % du capital au jour de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ou de l'émission de BSA	389 273 actions gratuites conditionnelles ont été attribuées en 2011 et 2012, soit 0,52 % du capital (14)
Émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions (BSA) au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux (15) (AGM 28 avril 2011, 24° résolution)	27 juin 2013 (26 mois)		Néant

- (1) DPS: droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- (2) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 228-91 et s. du Code de commerce.
- (3) En application des articles L. 225-129 et s., L. 225-135 et s., L. 225-136 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.
- (4) En application des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et s. du Code de commerce et L. 411-2 du Code monétaire et financier.
- (5) En application des articles L. 225-129-2 et L. 225-136, 1° alinéa 2 du Code de commerce.
- (6) En application des articles L. 225-147 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.
- (7) En application des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.
- (8) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 225-130 du Code de commerce.
- (9) En application des articles L. 225-209 et s. du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF.
- (10) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-1 et s. du Code du travail.
- (11) En application des articles L. 225-177 et s. du Code de commerce.
- (12) Pour plus de détails concernant les attributions d'options de souscription d'actions, voir section 3.4 du chapitre 3 du Document de Référence.
- (13) En application des articles L. 225-197-1 et s. du Code de commerce.
- (14) Pour plus de détails concernant les attributions d'actions gratuites conditionnelles, voir section 3.5 du chapitre 3 du Document de Référence.
- (15) En application des articles L. 225-129 et s, L. 225-138 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2013 de renouveler les autorisations financières qui arrivent à échéance au cours de l'exercice 2013. Afin de tenir compte des pratiques de place, le montant nominal des augmentations de capital pouvant être réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription serait ramené à 75 millions d'euros (soit 50 % du capital au 31 décembre

2012), le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées avec suppression de ce droit serait quant à lui ramené à 30 millions d'euros (soit environ 20 % du capital au 31 décembre 2012). Pour plus de détails, voir paragraphe 8.1.5 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence.

Renseignements sur le capital social

Tableau résumé des autorisations financières et délégations de compétence dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2013

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation ou de la délégation	Montant nominal maximum
Émission de titres de capital		
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du DPS (1) (2) (AGM 25 avril 2013, 13° résolution)	24 juin 2015 (26 mois)	Capital : 75 M€ (soit environ 50 % du capital) Titres de créance : 1 Md€
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS, et, le cas échéant, octroi d'un délai de priorité par le Conseil d'Administration ⁽³⁾ (AGM 25 avril 2013, 14º résolution)	24 juin 2015 (26 mois)	Capital : 30 M€ (soit environ 20 % du capital) Titres de créance : 1 Md€
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs et suppression du DPS ⁽⁴⁾ (AGM 25 avril 2013, 15 ^e résolution)	24 juin 2015 (26 mois)	15 % du capital au jour de l'émission s'imputant sur le plafond de la 14° résolution
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire dans le cadre d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du DPS ⁽⁶⁾ (AGM 25 avril 2013, 16 ^e résolution)	24 juin 2015 (26 mois)	15 % du montant de l'émission initiale, s'imputant sur le plafond de la 14° résolution
Autorisation à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression DPS (6) (AGM 25 avril 2013, 17° résolution)	24 juin 2015 (26 mois)	10 % du capital par an
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS (7) (AGM 25 avril 2013, 18° résolution)	24 juin 2015 (26 mois)	10 % du capital par an, s'imputant sur le plafond de la 14º résolution
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou d'apport ⁽⁸⁾ (AGM 25 avril 2013, 19 ^e résolution)	24 juin 2015 (26 mois)	75 M€, s'imputant sur le plafond de la 13º résolution
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ⁽⁹⁾ (AGM 25 avril 2013, 20 ^e résolution)	24 juin 2015 (26 mois)	n/a
Plafond global des augmentations de capital avec maintien ou suppression du DPS (AGM 25 avril 2013, 21º résolution)		75 M€ (soit environ 50 % du capital)
Rachat et annulation d'actions		
Achat par la Société de ses propres actions ⁽¹⁰⁾ (AGM 25 avril 2013, 12 ^e résolution)	24 octobre 2014 (18 mois)	10 % des actions existantes au 1er janvier 2013 soit 7 536 854 actions
Réduction du capital social par annulation d'actions autodétenues (AGM 25 avril 2013, 24º résolution)	24 juin 2015 (26 mois)	10 % du capital par période de 24 mois
Émissions réservées aux salariés et dirigeants		
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise de la Société ou de son Groupe (11) (AGM 25 avril 2013, 22e résolution)	24 juin 2015 (26 mois)	1,6 M€
Émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions (BSA) au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux (12) (AGM 25 avril 2013, 23º résolution)	24 octobre 2014 (18 mois)	Plafond commun avec les autorisations d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites conditionnelles approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 : 5 % du capital au jour de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions gratuites conditionnelles ou de l'émission de BSA

- (1) DPS: droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- (2) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 228-91 et s. du Code de commerce.
- (3) En application des articles L. 225-129 et s., L. 225-135 et s., L. 225-136 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.
- (4) En application des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et s. du Code de commerce et L. 411-2 du Code monétaire et financier.
- (5) En application de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce.
- (6) En application des articles L. 225-129-2 et L. 225-136, 1° alinéa 2 du Code de commerce.
- (7) En application des articles L. 225-147 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.
- (8) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 225-130 du Code de commerce.
- (9) En application des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.
- (10) En application des articles L. 225-209 et s. du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF.
- (11) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-1 et s. du Code du travail. (12) En application des articles L. 225-129 et s, L. 225-138 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

AUTRES TITRES

La décision d'émettre des obligations ordinaires relevant de la compétence du Conseil d'Administration, ce dernier a, le 26 avril 2012, conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce, délégué au Président-Directeur Général tous pouvoirs aux fins de réaliser de telles émissions et en arrêter les modalités, dans un délai d'un an, dans la limite d'un montant nominal maximum annuel de 1,5 milliard d'euros et d'un montant nominal maximum par opération de 350 millions d'euros. Il est précisé que le Président-Directeur Général n'a pas fait usage de cette délégation en 2012.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 28 avril 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, dans le cadre des dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, à

l'émission, en une ou plusieurs fois, de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances sur la Société (valeurs mobilières composées d'un titre primaire et d'un titre secondaire) dans la limite d'un montant global de 1 milliard d'euros, étant précisé que le montant nominal des titres de créances pouvant être émis s'imputerait, le cas échéant, sur le montant nominal maximum des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations et délégations financières générales accordées au Conseil d'Administration.

Il n'a pas été fait usage de cette délégation de compétence qui expirera le 27 juin 2013. Son renouvellement selon des conditions similaires sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2013 (voir paragraphe 8.1.5 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence).

7.2.4 RACHAT D'ACTIONS

■ CADRE JURIDIQUE DES PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS MIS EN ŒUVRE EN 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2012 a renouvelé au profit du Conseil d'Administration pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 25 octobre 2013, l'autorisation précédemment consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 afin de permettre à la Société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du nombre d'actions émises et en circulation au 1er janvier 2012, soit 7 514 251 actions et dans la limite d'un montant global d'investissement de 601,1 millions d'euros. Cette même Assemblée a par ailleurs décidé que le nombre d'actions susceptibles d'être détenues, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourrait dépasser 10 % des actions composant le capital. Enfin, le prix maximum d'achat a été fixé à 80 euros par action.

Cette autorisation a pour objectif de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions :

- en vue de leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, afin de compenser l'impact dilutif pour les actionnaires que pourraient avoir l'attribution d'options de souscription d'actions et/ou l'attribution gratuite d'actions;
- en vue d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'AMF, ou de toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur;
- dans le cadre de la participation des salariés à des plans d'actionnariat mis en place par la Société, ou en vue de la livraison ou de la remise à certains salariés et mandataires sociaux du Groupe d'actions résultant de l'exercice d'options d'achat ou de l'octroi d'actions gratuites ; et,
- pour la remise ou l'échange d'actions, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert et l'échange des actions peuvent être effectués, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou de gré à gré, par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier et produit dérivé.

En application de l'article L. 225-209 al. 3 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a délégué le 26 avril 2012 au Président-Directeur Général tous pouvoirs aux fins de procéder à l'achat des actions de la Société, aux conditions et dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

■ OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2012 *

En application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, les opérations réalisées en 2012 dans le cadre des programmes de rachat d'actions de la Société en vigueur au cours de l'exercice sont décrites ci-après.

Il est précisé que les achats d'actions effectués dans le cadre des programmes de rachat d'actions mis en œuvre par la Société sont réalisés directement et exclusivement par cette dernière sur le marché.

Opérations réalisées du 1er janvier au 26 avril 2012 au titre du précédent programme de rachat d'actions

La Société n'a procédé à aucune opération sur ses propres actions entre le 1er janvier et le 26 avril 2012.

Opérations réalisées du 26 avril au 31 décembre 2012 dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2012, la Société a acquis directement sur le marché 161 000 actions à un cours moyen pondéré de 43,85 euros. 123 376 actions ont été affectées à l'objectif d'attribution d'actions gratuites conditionnelles à certains salariés et mandataires sociaux du Groupe, le solde, soit 37 624, ayant été affecté à l'objectif d'annulation ultérieure.

^{*} Tous les cours et montants sont exprimés hors frais et commissions.

7

Nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2012

Compte tenu:

- du solde des actions autodétenues au 1er janvier 2012, soit 57 442,
- du nombre total d'actions acquises directement sur le marché en 2012, soit 161 000,
- et de l'attribution au cours de l'exercice de 58 879 actions aux bénéficiaires du Plan d'Actions Gratuites conditionnelles d'août 2009 (pour plus de détails, voir paragraphe 3.5.1 du chapitre 3 du Document de Référence),

le solde des actions autodétenues par la Société à la clôture de l'exercice, s'élevait à 159 563. Ces actions, d'une valeur nominale de 2 euros, acquises à un prix moyen pondéré de 43,89 euros, représentaient 0,21 % du capital social au 31 décembre 2012.

Il est précisé que :

 les opérations effectuées en 2012 par la Société dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions ont été réalisées au comptant et sans qu'aucune position ouverte à l'achat ou à la vente n'ait été prise;

- la Société n'utilise pas de produits dérivés dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions;
- les frais de négociation relatifs aux opérations de rachat réalisées par la Société directement sur le marché au cours de l'exercice 2012 se sont élevés à 7 060 euros. La taxe sur les transactions financières s'est quant à elle élevée à 10 924 euros.

■ RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2012 expirant le 25 octobre 2013, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2013 de la renouveler en faveur du Conseil d'Administration, sur des bases similaires, pour une nouvelle période de 18 mois, soit jusqu'au 24 octobre 2014 (voir paragraphe 8.1.4 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence).

Le descriptif de ce nouveau programme, établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 242-6 du Règlement général de l'AMF, sera adressé à l'AMF et disponible sur le site Internet de la Société (*www.imerys.com* - rubrique News & Media Center - Information Réglementée). Une copie de ce descriptif pourra également être obtenue, sur simple demande, au siège de la Société.

7.2.5 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au 31 décembre 2012, les salariés du Groupe détenaient dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe d'Imerys, directement ou via le fonds commun de placement "FCPE Imerys Actions", 0,24 % du capital et 0,36 % des droits de vote de la Société (voir section 5.6 du chapitre 5 du Document de Référence).

7.3 ACTIONNARIAT

7.3.1 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

L'évolution de la répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices a été la suivante :

	Au 31 décembre 2010			Au 31 décembre 2011			Au 31 décembre 2012					
	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Droits de vote attachés ⁽¹⁾	% des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Droits de vote attachés ⁽¹⁾	% des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Droits de vote attachés (1)	% des droits de vote (2)
Pargesa Netherlands BV (3)	19 348 412	25,64	36 544 874	32,52	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgian Securities BV	23 201 353	30,74	42 378 539	37,71	42 851 473	57,03	65 966 184	66,78	42 851 473	56,86	66 052 826	66,21
Sous-total	42 549 765	56,38	78 923 413	70,23	-	-	-	-	-	-	-	-
M&G Investment Management Ltd. (4)	4 890 722	6,48	4 890 722	4,35	5 217 507	6,94	5 217 507	5,28	5 146 041	6,83	5 146 041	5,16
Salariés du Groupe ⁽⁵⁾	210 215	0,28	402 611	0,36	197 924	0,26	395 258	0,40	181 577	0,24	363 154	0,36
Autodétention	136 373	0,18	136 373 ⁽⁶⁾	0,12 6	57 442	0,08	57 442 ⁽⁶⁾	0,06 (6)	159 563	0,21	159 563 ⁽⁶⁾	0,16 (6)
Public	27 687 080	36,68	28 018 900	24,94	26 818 170	35,69	27 147 227	27,48	27 029 892	35,86	28 047 289	28,11
Total	75 474 155	100,00	112 372 019	100,00	75 142 516	100,00	98 783 618	100,00	75 368 546	100	99 768 873	100

- (1) Conformément à l'article 22 des statuts, les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.
- (2) Les pourcentages sont calculés sur la base du nombre de droits de vote théoriques existant au 31 décembre de chaque année.
- (3) Il est rappelé que la société Pargesa Netherlands BV a cédé le 8 avril 2011 la totalité de sa participation dans Imerys au profit de Belgian Securities BV (pour plus de détails, voir paragraphe 7.3.5 du présent chapitre).
- (4) M&G Investment Management Limited est une société appartenant au groupe Prudential Plc (Royaume-Uni).
- (5) Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, seules les actions détenues par les salariés du Groupe dans le cadre du PEG figurent dans ce tableau.
- (6) Il s'agit de droits de vote théoriques, les actions autodétenues ne bénéficiant pas du droit de vote en Assemblée Générale.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2012, les membres du Conseil d'Administration et le Président-Directeur Général détenaient ensemble, à titre personnel, 0,23 % du capital et 0,25 % des droits de vote de la Société (pour plus de détails, *voir paragraphe 3.1.2 du chapitre 3 du Document de Référence*).

7.3.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

- Le 10 janvier 2012, à la suite de la diminution du nombre total de droits de vote d'Imerys, Belgian Securities BV a déclaré à l'AMF avoir franchi à la hausse, le 5 janvier 2012, le seuil des 2/3 des droits de vote de la Société et détenir ainsi 42 851 473 actions représentant 65 966 184 droits de vote, soit 57,03 % du capital et 66,78 % des droits de vote d'Imerys (Décision et Information de l'AMF n° 212C0060 du 10 janvier 2012).
- Le 7 mai 2012, à la suite d'une augmentation du nombre total de droits de vote d'Imerys, Belgian Securities BV a déclaré à l'AMF avoir franchi à la baisse, le 4 mai 2012, le seuil des 2/3 des droits de vote de la Société et détenir ainsi 42 851 473 actions représentant 65 966 184 droits de vote, soit 56,97 % du capital et 66,21 % des droits de vote d'Imerys (Décision et Information de l'AMF n° 212C0584 du 7 mai 2012).

Aucune autre déclaration de franchissement de seuil n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2012 et jusqu'à la date du présent Document de Référence.

À la connaissance d'Imerys, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés au paragraphe 7.3.1 du présent chapitre ne détient, directement ou indirectement, à la date du présent Document de Référence, plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

7.3.3 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ ET PACTE D'ACTIONNAIRES

En raison du nombre de droits de vote détenus par la société Belgian Securities BV, contrôlée directement par la société Groupe Bruxelles Lambert et indirectement par la société Pargesa Holding SA (pour plus de détails, voir l'organigramme présenté *au paragraphe 7.3.5 du présent chapitre*) le concert Pargesa-GBL exerce un contrôle de droit sur la Société. Cette dernière estime néanmoins qu'il n'y a pas de risque que ce contrôle soit exercé de manière abusive. En effet, la Société et son Conseil d'Administration ont toujours veillé avec une grande attention au respect des intérêts de l'ensemble des actionnaires et se sont toujours appliqués à se conformer aux meilleures règles et pratiques de Gouvernance en la matière comme

en atteste, notamment, le nombre d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations (pour plus d'informations concernant la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités, voir paragraphe 3.1.2 du chapitre 3 du Document de Référence).

À la date du présent Document de Référence, il n'a été fait part à la Société d'aucun pacte entre ses actionnaires ni d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

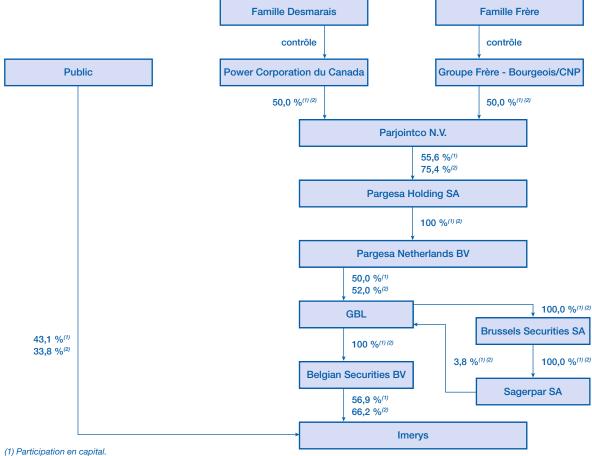
7.3.4 IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES AU PORTEUR

En 2012, Imerys a demandé à la société Euroclear France de procéder à une enquête de Titres au Porteur Identifiables sur son capital auprès des intermédiaires financiers dont le seuil de conservation d'actions était supérieur à 30 000. Hors actionnaire de contrôle (Belgian Securities BV), cette enquête a permis

d'identifier 3 986 actionnaires au porteur détenant chacun plus de 200 titres et représentant 39,4 % du capital social au 15 avril 2012 (dont 285 investisseurs institutionnels détenant 38,7 % du capital social).

7.3.5 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DU GROUPE

L'organigramme faisant apparaître les rattachements actionnariaux d'Imerys en capital et en droits de vote, au 31 décembre 2012, est le suivant :



(1) Participation en capital. (2) Participation en droits de vote.

Pargesa Holding SA est une société de droit suisse dont le siège social est situé 11 Grand-rue, CH 1204 Genève (Suisse). Pargesa Netherlands BV est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam (Pays-Bas). Groupe Bruxelles Lambert (GBL) est une société de droit belge, dont le siège social est situé Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles (Belgique). Belgian Securities BV est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Herengracht 555, 1017 BW Amsterdam (Pays-Bas).

Le rattachement direct d'Imerys à l'ensemble Pargesa-GBL résulte de la fusion-absorption de Parfinance par la Société, réalisée le 30 juin 1998. Parfinance était alors, et depuis déjà plusieurs années, l'actionnaire de contrôle de la Société.

Parjointco est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Veerkade 5, 3016 DE-Rotterdam (Pays-Bas). Elle est détenue à parité et contrôlée conjointement par le Groupe Power, groupe canadien contrôlé par la famille de M. Paul Desmarais, et par le Groupe Frère/CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille), groupe belge contrôlé par la famille du Baron Albert Frère.

À la suite de la fusion-absorption de Parfinance par la Société, l'ensemble Pargesa-GBL, alors actionnaire majoritaire de Parfinance, a déclaré le 6 juillet 1998 franchir, au titre de l'action de concert qui les unissait, les seuils du tiers et de la moitié du capital et des droits de vote de la Société. Le Conseil des Marchés Financiers (CMF), prenant acte du fait que ce franchissement de seuil résultait de la fusion de la Société avec Parfinance, a accordé à l'ensemble Pargesa-GBL une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, telle que résultant des dispositions de l'article 5-4-6 de son Règlement général (avis n° 198C0696 du 23 juillet 1998).

Le 20 décembre 2006, l'ensemble Pargesa-GBL a informé l'AMF qu'à la suite de l'attribution de droits de vote double aux actions Imerys détenues par Belgian Securities BV résultant d'une détention en compte titre nominatif depuis plus de deux ans au 15 décembre 2006, l'ensemble Pargesa-GBL avait franchi en hausse le seuil des 2/3 des droits de vote de la Société et que Belgian Securities BV avait franchi en hausse, à titre direct, le seuil du 1/3 des droits de vote (Décision et Information de l'AMF n° 207C0012). Le 9 janvier 2007, l'AMF a, sur requête de Belgian Securities BV et sur le fondement de l'article 234-9 6° de son Règlement général, octroyé à cette dernière une dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique

7

sur la Société prévue par l'article 234-2 dudit Règlement (Décision et Information de l'AMF n° 207C0065).

Le 27 janvier 2010, à la suite d'une cession d'actions sur le marché, le seuil du tiers des droits de vote de la Société a été franchi à la baisse individuellement par la société Pargesa Netherlands BV, le nombre d'actions qu'elle détenait à cette date s'élevant à 19 368 012 représentant 25,68 % du capital et 33,28 % des droits de vote (Décision et Information de l'AMF n°210C0475).

Le 21 mars 2011, l'ensemble Pargesa-GBL a notifié à l'AMF son intention de reclassement des titres Imerys, au terme duquel Belgian Securities BV se porterait acquéreur de l'intégralité des actions Imerys détenues par Pargesa Netherlands BV. Ce reclassement donnant lieu à un franchissement direct par la société Belgian Securities BV et indirect par la société Groupe Bruxelles Lambert

(détenant 100 % de Belgian Securities BV) du seuil du 1/3 du capital de la Société et l'accroissement de plus de 2 % en moins de douze mois consécutifs de leur participation directe et indirecte, Belgian Securities BV et Groupe Bruxelles Lambert ont sollicité en conséquence auprès de l'AMF une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions Imerys. Cette dérogation ayant été octroyée le 29 mars 2011 (Décision et Information de l'AMF n° 211C0389 du 31 mars 2011), le transfert des actions Imerys détenues par Pargesa Netherlands BV au profit de Belgian Securities BV est intervenu le 8 avril 2011. Cette opération, sans incidence sur le contrôle ultime de la Société, a entraîné la perte des droits de vote double attachés à la participation de Pargesa Netherlands BV et a diminué d'autant le nombre total des droits de vote de la Société.

7.4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société sont les suivants, étant précisé qu'aucun dispositif spécifique n'a été mis en place par la Société :

Structure du capital - participations directes ou indirectes dans le capital – accords entre actionnaires

Les informations concernant l'actionnariat de la Société (structure du capital, franchissements de seuil et contrôle de la Société) figurent à la section 7.3 du présent chapitre.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la Société

Néant.

Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux

Les statuts de la Société prévoient que les actions détenues sous la forme nominative, par le même actionnaire, depuis deux ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double (voir section 7.1 du présent chapitre).

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Néant.

Règles spécifiques applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs et à la modification des statuts

Néant.

Pouvoirs du Conseil d'Administration en matière d'émission ou de rachat d'actions

Les conditions et modalités du rachat par la Société de ses propres actions figurent aux paragraphes 7.2.3 et 7.2.4 du présent chapitre.

Accords susceptibles d'être modifiés ou rompus en cas de changement de contrôle de la Société

Parmi les principaux contrats de financement de la Société (voir note 25.5 aux états financiers consolidés), certains d'entre eux contiennent une clause prévoyant, sous certaines conditions, leur remboursement anticipé en cas de changement de contrôle, ce remboursement anticipé restant néanmoins à l'initiative de la Société.

Les accords de joint venture conclus par les filiales de la Société prévoient généralement une clause de sortie en cas de changement de contrôle desdites filiales.

Accords prévoyant des indemnités à verser à des membres du Conseil d'Administration ou des salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ni sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les conditions et modalités de versement des indemnités susceptibles d'être dues au Président-Directeur Général en cas de cessation de ses fonctions sont détaillées au paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence.

7.5 MARCHÉ DES TITRES IMERYS

L'action Imerys est cotée à Euronext Paris et est éligible au Service à Règlement Différé (SRD) (Code ISIN FR 0000120859-Mnemo NK). Imerys fait partie de l'indice CAC MD (mid-60) au sein du SBF 120 représentant les 120 valeurs les plus importantes cotées à Paris (en termes de capitalisation boursière, de flottant et de capitaux échangés), ainsi que de l'indice CAC Matériaux de Base. L'action Imerys est également intégrée dans l'indice européen "Dow Jones Euro Stoxx", indice de référence global de la zone euro, composé de 297 valeurs sélectionnées parmi les 12 pays appartenant à cette zone. Au sein du SBF 120 et du Dow Jones Euro Stoxx 600, l'action Imerys fait partie, depuis le 2 novembre 2009, du secteur général des mines ("1775 Activités minières générales" selon la classification ICB); elle était précédemment répertoriée dans la classification ICB 2353 – "Matériaux et accessoires de construction".

Le Groupe reste attentif aux notations des agences d'analyse extra financière : Eiris, EthiFinance, MSCI, Vigéo et Oekom. Le titre Imerys est par ailleurs référencé par les indices "FTSE4Good" et "ASPI Eurozone®" (1) qui identifient les sociétés répondant aux normes mondialement reconnues en matière de Développement Durable et de responsabilité sociale des entreprises (respect des droits de l'homme, de l'environnement, et développement du dialogue avec les actionnaires). Il figure également dans le registre d'investissement "Excellence" d'Ethibel.

Aucun titre d'une filiale d'Imerys n'est admis aux négociations d'une bourse de valeurs.

7.5.1 COURS EXTRÊMES DE 2008 À 2012 (1)

Année	Cours le plus haut (2) (en euros)	Cours le plus bas (2) (en euros)	Dernier cours de clôture de l'année (en euros)
2008	55,36	23,44	30,14
2009	44,35	21,58	42,01
2010	51,00	36,75	49,89
2011	55,00	31,87	35,59
2012	48,70	35,09	48,19

⁽¹⁾ Les cours indiqués pour l'année 2008 ont été retraités de l'ajustement lié à l'augmentation de capital réalisée le 2 juin 2009.

⁽²⁾ Cours constatés en cours de séance (Source : Bloomberg).

⁽¹⁾ Advanced Sustainable Performance Indices - Indice géré par l'agence de notation Vigéo.

7.5.2 TRANSACTIONS DEPUIS JANVIER 2011

	Cours	Cours –	Volum des transactio	e total ns mensuelles	Moye	nne par séance de bo	ourse
	le plus haut * (en euros)	le plus bas * (en euros)	En nombre de titres	En capitaux (en millions d'euros)	En nombre de titres	En capitaux (en millions d'euros)	En nombre de transactions
2011							
Janvier	52,65	47,61	1 446 035	73,05	68 859	3,48	1 052
Février	52,60	47,92	1 344 911	67,83	67 246	3,39	1 077
Mars	52,48	44,80	2 098 387	103,88	91 234	4,52	1 337
Avril	55,00	51,40	1 766 699	93,94	92 984	4,94	1 237
Mai	52,86	48,65	8 306 128	420,45	377 551	19,11	1 246
Juin	51,19	45,82	2 094 555	100,84	95 207	4,58	1 094
Juillet	50,49	44,66	2 018 933	95,83	96 140	4,56	1 179
Août	50,82	38,97	2 967 749	129,19	129 033	5,62	1 530
Septembre	46,77	36,36	2 911 134	121,31	132 324	5,51	1 654
Octobre	43,65	35,85	2 144 062	84,94	102 098	4,04	1 287
Novembre	43,33	32,61	2 260 670	84,06	102 758	3,82	1 336
Décembre	37,51	31,88	1 780 128	61,40	84 768	2,92	1 026
Total 2011			31 139 391	1 436,72			
2012							
Janvier	44,33	35,09	2 256 074	90,84	102 549	4,13	1 281
Février	46,39	41,91	1 937 243	85,41	92 250	4,07	1 204
Mars	47,50	43,43	2 213 823	101,26	100 628	4,60	1 968
Avril	46,92	39,29	2 732 328	117,26	143 807	6,17	2 455
Mai	43,67	36,99	2 941 874	115,44	133 722	5,25	1 986
Juin	40,40	37,18	1 546 285	60,03	73 633	2,86	1 002
Juillet	41,13	36,37	1 475 813	57,39	67 082	2,61	995
Août	42,33	38,32	1 351 045	54,25	58 741	2,36	767
Septembre	45,79	38,54	1 597 632	69,26	79 882	3,46	1 022
Octobre	48,41	43,00	1 535 992	70,60	66 782	3,07	868
Novembre	45,90	43,25	988 624	44,02	44 937	2,00	617
Décembre	48,70	44,56	832 439	39,21	43 813	2,06	585
Total 2012			21 409 172	904,92			

^{*} Cours constatés en cours de séance. (Source : Bloomberg et Euronext.)

7.6 DIVIDENDES

La politique d'Imerys en matière de distribution de dividendes est fonction du résultat courant net consolidé dégagé au cours de l'exercice considéré. Il est précisé que la pratique historique de distribution s'établit à environ 37% de ce résultat.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat courant net par action	4,03 €	3,19 €	1,66 €
Dividende net par action	1,50 €	1,20 €	1,00 €
Dividende brut par action	1,50 €	1,20 €	1,00 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	75 175 846	75 497 951	75 505 458
Distribution nette totale	112,8 M€	90,6 M€	75,5 M€

Imerys ne procède généralement pas à la distribution d'acompte sur dividende. Les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé.

Le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement. Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription.

7.7 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Imerys porte une attention particulière à ses actionnaires en veillant à les informer régulièrement de l'évolution de ses activités, de sa stratégie, de ses investissements, de ses résultats et de ses perspectives. Cette volonté se traduit par la mise à disposition et la diffusion de différents outils de communication associant les actionnaires à la vie du Groupe :

- un site Internet www.imerys.com, entièrement refondu en 2012, pour suivre l'évolution du Groupe et le cours de l'action, et dont une rubrique est dédiée aux actionnaires individuels et leur permet d'accéder au "Guide de l'actionnaire Imerys";
- une Lettre aux Actionnaires publiée trois à quatre fois par an présentant l'actualité du Groupe, ses résultats et perspectives;
- un rapport d'activité annuel ;
- un Document de Référence incluant le Rapport Financier Annuel, complété par un Rapport Financier Semestriel;
- un rapport de Développement Durable publié tous les deux ans ;
- une ligne téléphonique et une adresse dédiée.

Édités en français et en anglais, les documents sont adressés à chaque actionnaire nominatif ainsi qu'aux actionnaires au porteur ayant souhaité les recevoir régulièrement.

L'information de la communauté financière et des actionnaires individuels sur la marche de l'entreprise est également réalisée par le biais d'annonces financières publiées dans la presse (supports papier et Internet), à chaque échéance de résultat et à l'occasion de la convocation à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

Imerys, par l'intermédiaire de CACEIS Corporate Trust assurant son service-titres, met à la disposition des actionnaires ayant choisi d'inscrire leurs titres au nominatif pur ⁽¹⁾, un outil sécurisé de gestion de leur portefeuille d'actions via le site internet sécurisé www.nomi.olisnet.com. Ce site leur donne notamment accès aux caractéristiques et cours de leurs valeurs en portefeuille, aux derniers mouvements et à la disponibilité de leurs actions et aux droits de vote qui y sont attachés. L'ensemble de la documentation concernant l'Assemblée Générale annuelle de la Société est disponible sur ce site qui permet également le vote en ligne.

Imerys entretient des contacts réguliers, ouverts et transparents avec l'ensemble de la communauté financière, institutionnelle et socialement responsable au cours de rendez-vous individuels, conférences sectorielles et entretiens téléphoniques. Plus de 350 rencontres, organisées tout au long de l'année 2012, ont permis à la Direction Générale et à l'équipe Relations Investisseurs d'échanger avec les analystes financiers, investisseurs institutionnels et gestionnaires de fonds internationaux aux États-Unis, en France

⁽¹⁾ Les titres nominatifs purs sont conservés au nom de l'actionnaire dans les registres de titres d'Imerys, tenus par CACEIS Corporate Trust. Cette identification permet d'établir un contact direct et personnalisé.

et au Royaume-Uni mais également en Autriche, en Allemagne, au Canada, en Italie et aux Pays-Bas. En 2012, Imerys a également organisé à Paris sa première Journée Investisseurs au cours de laquelle il a dévoilé sa Stratégie de Développement 2012-2016, centrée sur des métiers et régions de croissance. Les présentations de cette journée sont disponibles sur le site Internet du Groupe.

La Communication Financière est rattachée à la Direction Financière du Groupe :

Téléphone: + 33 (0) 1 49 55 65 86
Télécopie: + 33 (0) 1 49 55 63 98
e-mail: actionnaires@imerys.com

Le service des titres d'Imerys est assuré par la banque :

CACEIS Corporate Trust 14, rue Rouget-de-Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9

Téléphone: + 33 (0) 1 57 78 34 44
Télécopie: + 33 (0) 1 49 08 05 80
e-mail: ct-contact@caceis.com

CACEIS Corporate Trust est plus particulièrement à la disposition des actionnaires nominatifs pour ce qui concerne la gestion de leurs actions Imerys.

7.8 ORGANISATION MÈRE/FILIALES

Au 31 décembre 2012, le Groupe était composé de 314 sociétés réparties dans 51 pays (la liste des principales entités consolidées du Groupe est présentée à la note 27 aux états financiers consolidés). L'organisation opérationnelle du Groupe repose sur quatre branches d'activités décrites au paragraphe 1.2.3 du chapitre 1 du Document de Référence.

Imerys est la société holding du Groupe ; à ce titre, elle n'exerce pas, directement, d'activité industrielle ou commerciale. Les actifs de la Société sont principalement constitués des titres de participation qu'elle détient directement dans certaines filiales du Groupe. Pour plus d'informations concernant les filiales détenues directement par la Société, voir la note 35 aux états financiers sociaux.

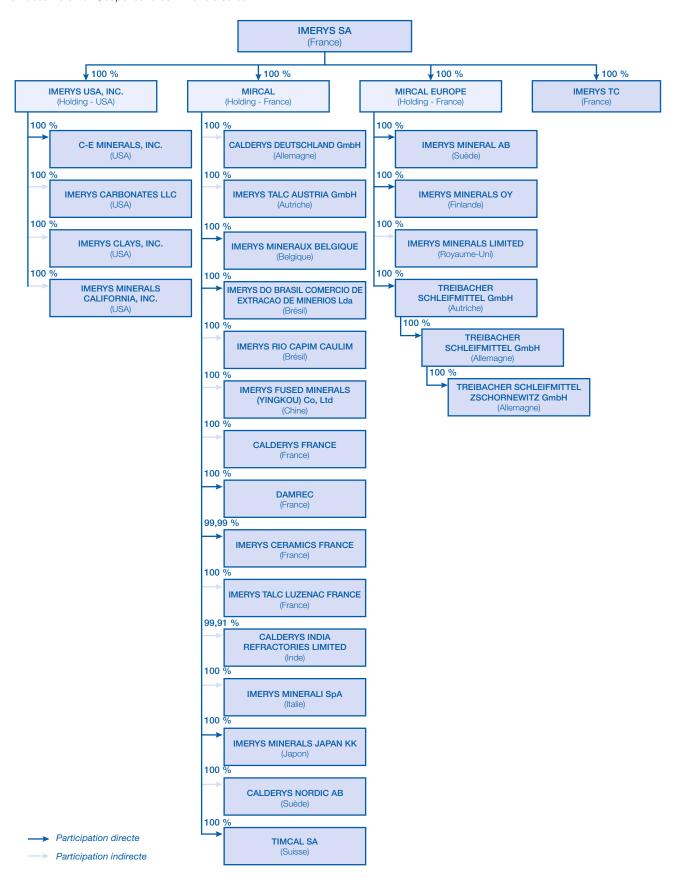
Imerys ainsi que certains de ses holdings locaux (Belgique, Brésil, Chine, États-Unis, Royaume-Uni, Singapour) mettent à la disposition de l'ensemble des filiales du Groupe une assistance générale ainsi qu'une expertise, en particulier dans les domaines suivants : Achats ; Assurances ; Audit ; Communication ; Comptabilité & Contrôle de Gestion ; Environnement, Hygiène & Sécurité ; Fiscalité ; Informatique ; Innovation, Recherche & Développement ; Juridique ;

Propriété Intellectuelle ; Ressources Humaines ; Stratégie ; Trésorerie. Ces prestations de services comprennent notamment : l'assistance et le conseil en réponse à des demandes ponctuelles des filiales ainsi que des études et analyses plus générales, ou encore des recommandations ou propositions d'actions à titre de prévention.

La rémunération de ces services est déterminée sur la base des coûts engagés dans ce cadre par Imerys et ses holdings locaux et répartis entre les filiales bénéficiaires des prestations, soit au prorata de leur chiffre d'affaires rapporté au chiffre d'affaires global de leur activité opérationnelle d'appartenance, soit au prorata des effectifs. En outre, les coûts externes engagés spécifiquement pour le compte d'une filiale ainsi que les coûts des salariés détachés dans une filiale sont affectés distinctement à ladite filiale. La Société a facturé au cours de l'exercice 2012, au titre des services rendus directement à ses filiales, un montant global net de 23,75 millions d'euros.

Imerys est également la société tête de groupe de l'intégration fiscale des sociétés françaises du Groupe dont le capital social est détenu à plus de 95 % par Imerys (voir note 8 aux états financiers sociaux).

L'organigramme simplifié présenté ci-après fait apparaître les principales filiales opérationnelles du Groupe dont le chiffre d'affaires était, au 31 décembre 2012, supérieur à 50 millions d'euros.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 AVRIL 2013

	8.1.2	Conventions et engagements réglementés	25
	8.1.3	Composition du Conseil d'Administration	25
	8.1.4	Programme de rachat d'actions et annulation des actions autodétenues	26
	8.1.5	Autorisations financières	26
	8.1.6	Autorisations spécifiques en faveur des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe	26
8.2	RAPP	PORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	264
	8.2.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	26
	8.2.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	26
	8.2.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe	26
	8.2.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de bons de souscription et/	
		ou d'acquisition d'actions au bénéfice de salariés et de mandataires sociaux	26
	8.2.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital	26
8.3	ORDE	re du jour	270

8.1 PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les résolutions arrêtées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 13 février 2013, et qu'il vous est proposé d'adopter, relèvent, pour les résolutions 1 à 12, 19 et 25 de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire, et pour les résolutions 13 à 18 et 20 à 24 de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

8.1.1 EXERCICE 2012 – COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

(Trois résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Nous soumettons en premier lieu à votre approbation les comptes annuels de la Société (première résolution) ainsi que les comptes consolidés du Groupe (deuxième résolution) pour l'exercice 2012.

La présentation de ces comptes, l'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats du Groupe et de la Société au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les diverses informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, figurent aux chapitres 2 et 6 du Document de Référence.

Vous êtes ensuite appelés à statuer sur l'affectation du résultat de la Société pour l'exercice 2012 (troisième résolution).

Le résultat net de la Société pour l'exercice écoulé s'élève à 60 415 360,23 euros, auquel s'ajoute le montant du report à nouveau figurant au bilan de 258 940 304,83 euros, formant ainsi un total distribuable de 319 355 665,06 euros.

Nous vous proposons d'affecter un montant global de 116 821 246,30 euros au versement d'un dividende unitaire de 1,55 euro par action pour les 75 368 546 actions composant le

capital de la Société au 1er janvier 2013 (voir paragraphe 7.2.1 du chapitre 7 du Document de Référence) et d'affecter le solde au compte "report à nouveau". Il est précisé que le montant total du dividende distribué serait ajusté en fonction du nombre d'actions émises depuis le 1er janvier 2013 à la suite de levées d'options de souscription d'actions, ayant droit au dividende de l'exercice 2012 à la date de paiement de ce dividende. Le montant affecté au report à nouveau serait en conséquence arrêté sur la base du montant total du dividende effectivement mis en paiement. Par ailleurs, si la Société était appelée à détenir certaines de ses propres actions au jour de la mise en paiement du dividende, les sommes correspondant aux dividendes qui n'auraient pas été distribuées de ce fait, seraient affectées au report à nouveau. Le dividende serait mis en paiement à compter du 13 mai 2013. En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la totalité du dividende proposé au titre de l'exercice 2012 est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Nous vous rappelons également que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice clos le :	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Dividende net par action	1,50 € (1)	1,20 € ⁽¹⁾	1,00 € (1)
Nombre d'actions rémunérées	75 175 846	75 497 951	75 505 458

(1) Dividende éligible à l'abattement de 40 %.

Avec un montant net de 1,55 euro par action, le dividende proposé au titre de l'exercice 2012 enregistre une hausse de 3,3 % par rapport au dividende versé au titre de l'exercice précédent.

Présentation des résolutions par le Conseil d'Administration

8.1.2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

En application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes portant sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (quatrième résolution) et reproduit au paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2012 a approuvé les conventions et engagements réglementés présentés ci-après, tels qu'autorisés par le Conseil d'Administration en sa séance du 15 février 2012 :

 les modifications apportées au régime supplémentaire de retraite à prestations définies dont bénéficie, notamment, M. Gilles Michel, Président-Directeur Général; ainsi que la poursuite de l'engagement pris par la Société en faveur de M. Gilles Michel au titre de l'indemnité qui lui serait due dans le cas où il serait mis fin à son mandat social à l'initiative de la Société ou en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

Aucune autre convention ni aucun autre engagement soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclu au cours de l'exercice 2012.

Les conventions et engagements réglementés approuvés en 2012 ou au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2012, font l'objet d'une présentation détaillée dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

8.1.3 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Sept résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Un deuxième ensemble de résolutions concerne la composition du Conseil d'Administration. Viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée, les mandats de Madame Fatine Layt et de Messieurs lan Gallienne, Jean Monville, Robert Peugeot, Olivier Pirotte, Amaury de Seze, et Pierre-Jean Sivignon.

Lors de sa séance du 13 février 2013, le Conseil a décidé, suivant les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations de proposer à l'Assemblée Générale de :

- renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Fatine Layt et de Messieurs lan Gallienne, Robert Peugeot, Olivier Pirotte et Amaury de Seze pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 (cinquième à neuvième résolutions);
- nommer pour une durée de 2 ans, conformément à la possibilité offerte par les statuts de la Société, Madame Marie-Françoise Walbaum en qualité de nouvel Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 (onzième résolution).

Lors de cette même séance, le Conseil, a également pris acte du souhait de Messieurs Jean Monville et Pierre-Jean Sivignon de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat d'Administrateur et a décidé de ne pas proposer de nouvelles candidatures pour leur succéder.

Enfin, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration a nommé, à compter du 1^{er} septembre 2012, Madame Marion Guillou en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Maximilien de Limburg Stirum pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2014, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2013. Conformément

à la loi, il vous est demandé de ratifier cette nomination (dixième résolution).

Nous vous informons que les informations et renseignements professionnels concernant les Administrateurs dont le renouvellement de mandat et la ratification vous sont proposés, figurent au paragraphe 3.1.3 du chapitre 3 du Document de Référence. Ceux concernant Madame Marie-Françoise Walbaum sont présentés ci-après.

Informations professionnelles concernant Madame Marie-Françoise Walbaum (née le 18 mars 1950, de nationalité française) :

Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et d'un Diplôme Universitaire de sociologie de l'Université Paris X, Marie-Françoise Walbaum débute sa carrière en 1973 chez BNP (Banque Nationale de Paris) et occupe jusqu'en 1981 différents postes dans la banque de détail et l'analyse de crédit. De 1981 à 1994, elle assume successivement les fonctions de chef de mission à l'Inspection Générale de BNP, puis Directeur Général de SICAV et Directeur Général de la société de bourse Patrick Dubouzet S.A. En 1994, Marie-Françoise Walbaum devient responsable des participations cotées et non cotées ainsi que du portefeuille de fonds de Private Equity de BNP Paribas. Après 39 ans de carrière, Marie-Françoise Walbaum a cessé ses fonctions au sein de BNP Paribas le 30 septembre 2012.

Conformément aux principes retenus par la Société quant à la qualification d'indépendance de ses Administrateurs, et après examen de leur situation personnelle, le Comité des Nominations et des Rémunérations a reconnu cette qualité à Mesdames Layt, Guillou et Walbaum ainsi qu'à Monsieur Peugeot. Cette qualité n'est en revanche pas conférée à Messieurs lan Gallienne, Olivier Pirotte et Amaury de Seze, en tant que représentants d'actionnaires de contrôle de la Société.

À l'issue de l'Assemblée Générale du 25 avril 2013, et sous réserve de l'approbation des propositions ci-avant, le Conseil d'Administration serait composé comme suit :

Année de fin de mandat	Nom	Membre indépendant
2014	Aimery LANGLOIS-MEURINNE	Non
	Gérard BUFFIERE	Non
	Aldo CARDOSO	Oui
	Marion GUILLOU	Oui
	Arielle MALARD de ROTHSCHILD	Oui
	Jacques VEYRAT	Oui
2015	Xavier Le CLEF	Non
	Jocelyn LEFEBVRE	Non
	Gilles MICHEL	Non
	Marie-Françoise WALBAUM	Oui
2016	Ian GALLIENNE	Non
	Fatine LAYT	Oui
	Robert PEUGEOT	Oui
	Olivier PIROTTE	Non
	Amaury de SEZE	Non

8.1.4 PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS ET ANNULATION DES ACTIONS AUTODÉTENUES

(Deux résolutions, l'une relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale et l'autre relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)

■ PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

L'autorisation de racheter sur le marché des actions de la Société, donnée au Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit mois par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2012, expirera le 25 octobre 2013 ; il vous est donc proposé de la renouveler dès à présent conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du règlement général de l'AMF (douzième résolution). Pour plus d'informations concernant la mise en œuvre par la Société de ses programmes de rachat d'actions en 2012, voir paragraphe 7.2.4 du chapitre 7 du Document de Référence.

La nouvelle autorisation ainsi sollicitée a pour but de permettre l'achat par la Société de ses propres actions :

- en vue de l'annulation ultérieure des actions ainsi acquises, par réduction du capital de la Société, afin de compenser l'impact dilutif pour les actionnaires que pourraient avoir l'attribution d'options de souscription d'actions et/ou l'attribution gratuite d'actions conditionnelles;
- en vue d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'AMF;
- dans le cadre de la participation des salariés à des plans d'actionnariat mis en place par la Société, ou en vue de la livraison ou de la remise à certains salariés et mandataires sociaux du Groupe, d'actions résultant de l'exercice d'options d'achat ou de l'attribution gratuite d'actions conditionnelles; et

 pour la remise ou l'échange d'actions à l'occasion notamment d'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, ou dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le nombre d'actions susceptible d'être acquis au titre de cette nouvelle autorisation ne pourrait excéder 10 % du nombre de titres émis et en circulation au 1^{er} janvier 2013, soit 7 536 854 actions. Le nombre d'actions susceptible d'être détenu, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourrait dépasser 10 % des actions composant le capital. Enfin, le prix maximum d'achat serait de 70 euros par action, représentant ainsi un montant d'investissement maximum de 527,6 millions d'euros.

Le descriptif de ce nouveau programme, établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 242-6 du règlement général de l'AMF, sera disponible sur le site Internet de la Société (*www.imerys.com* – rubrique News & Media Center – Information Réglementée) préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale du 25 avril 2013 et pourra également être obtenu, sur simple demande, au siège de la Société.

■ ANNULATION D'ACTIONS AUTODÉTENUES

Il vous est également proposé de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler tout ou partie des actions autodétenues par la Société au titre de ses programmes de rachat d'actions, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, en procédant à une réduction corrélative de son capital social et en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles (vingt-quatrième résolution).

Présentation des résolutions par le Conseil d'Administration

8.1.5 AUTORISATIONS FINANCIÈRES

(Neuf résolutions, une relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale, les huit autres relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)

Le Conseil d'Administration dispose d'un ensemble d'autorisations financières, renouvelées en dernier lieu par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011, lui permettant d'augmenter les capitaux propres de la Société au moyen de l'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières représentatives de créances ou donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ou encore par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres (le tableau synthétique des délégations et autorisations financières en vigueur à ce jour figure au paragraphe 7.2.3 du chapitre 7 du Document de Référence).

Comme par le passé, ces autorisations financières ont été conçues pour donner au Conseil d'Administration la plus grande latitude et la plus grande flexibilité afin de décider des modalités d'émission les plus favorables et appropriées au développement de la Société et de son Groupe et les plus adaptées à l'évolution du marché et au contexte financier du moment.

En 2012, il n'a été fait usage d'aucune de ces autorisations qui arriveront à échéance en juin 2013. Il vous est donc proposé de les renouveler selon les conditions présentées ci-après (le tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières dont le renouvellement vous est proposé figure au paragraphe 7.2.3 du chapitre 7 du Document de Référence).

■ EMISSIONS D'ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Les émissions d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières pourraient, au choix du Conseil d'Administration, s'effectuer avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (treizième et quatorzième résolutions). Afin de tenir compte des recommandations de place, le Conseil vous propose de ramener le plafond des augmentations de capital pouvant être ainsi réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription à 75 millions d'euros (contre 80 millions précédemment), soit environ 50 % du capital social au 31 décembre 2012, et 30 millions (contre 37 millions d'euros précédemment), soit environ 20 % du capital social au 31 décembre 2012, en cas de suppression de ce droit. La suppression du droit préférentiel de souscription permettrait, d'une part, de solliciter un plus grand nombre d'investisseurs, tant sur le marché français que sur le marché international, et, d'autre part, de faciliter la réalisation des émissions en raison notamment de la réduction de leur délai de mise en œuvre, étant précisé que le Conseil d'Administration pourrait, en tout état de cause, conférer aux actionnaires une priorité de souscription pendant un délai et selon des modalités qu'il fixerait conformément à la réglementation en vigueur. Il est précisé que le prix de souscription des actions susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation serait fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L. 225-136 1° et R. 225-119 du Code de commerce ; il devrait donc être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois

dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %. Enfin, la quatorzième résolution prévoit que des actions ordinaires pourraient être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange de titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

■ AUGMENTATIONS DE CAPITAL DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PAR PLACEMENT PRIVÉ

Il vous est également proposé de renouveler la délégation conférée au Conseil en vue de procéder à des augmentations de capital, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par placement privé (quinzième résolution). Ces augmentations de capital seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs tels que définis à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, permettant ainsi à la Société de bénéficier d'une souplesse et d'une rapidité d'accès au marché. Le Conseil d'Administration vous propose que le plafond global annuel des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu de cette délégation soit ramené à 15 % du capital social (contre 20 % précédemment, soit le seuil maximal prévu par la réglementation en vigueur) ce montant devant s'imputer sur le montant nominal global de 30 millions d'euros prévu pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription. Enfin, le prix de souscription des actions susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation serait fixé conformément aux dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce ; il devrait donc être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

■ AUGMENTATION DU NOMBRE DE TITRES A ÉMETTRE EN CAS DE DEMANDE EXCÉDENTAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, la délégation de compétence prévue à la seizième résolution permettrait au Conseil, s'il constatait une demande excédentaire de souscription dans le cadre d'une émission décidée en vertu de la treizième, quatorzième ou quinzième résolutions, d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur et dans la limite des plafonds prévus par les résolutions précitées. En vertu des dispositions de l'article R. 225-118 du Code de commerce, les conditions et délais actuellement applicables sont les suivants : augmentation du nombre de titres dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Cette faculté précédemment offerte au Conseil d'Administration dans le cadre des résolutions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011, fait désormais l'objet d'une résolution distincte afin de se conformer aux meilleures pratiques de place.

■ FIXATION DU PRIX D'ÉMISSION

Il vous est en outre proposé au titre de la dix-septième résolution de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, en cas d'émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription, de déroger, dans la limite annuelle de 10 % du capital de la Société, aux conditions de fixation du prix d'émission de ces actions et valeurs mobilières, et de fixer ce prix :

- s'agissant du prix d'émission des actions ordinaires, à un montant qui serait au moins égal au cours de clôture de l'action Imerys à la dernière séance de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %; et
- s'agissant du prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, à un montant tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission des actions visé ci-avant.

Cette faculté, prévue par les dispositions de l'article L. 225-136, 1° al. 2 du Code de commerce, permettrait ainsi de procéder à des augmentations de capital en cas de tendance baissière du cours de l'action Imerys, ce que la quatorzième résolution ne permettrait pas.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE

Vous êtes également appelés à reconduire la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration en vue de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société en dehors d'une offre publique d'échange et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, dans la limite de 10 % du capital de la Société, et sur présentation d'un rapport émis par un ou plusieurs commissaire(s) aux apports (dix-huitième résolution).

■ AUGMENTATIONS DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RÉSERVES OU AUTRES

La dix-neuvième résolution, à caractère ordinaire, prévoit de nouveau la possibilité d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toute autre somme dont la capitalisation

serait admise, dans la limite du montant nominal global prévu par la treizième résolution, soit 75 millions d'euros. Une telle augmentation de capital se traduirait par la création et l'attribution gratuite d'actions et/ou par l'élévation du nominal des actions existantes.

■ ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE

Enfin, il vous est proposé de renouveler la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances (valeurs mobilières composées d'un titre primaire et d'un titre secondaire telles que des obligations convertibles ou remboursables en actions, obligations assorties de bons de souscription d'actions, etc.) pour un montant maximum de 1 milliard d'euros (vingtième résolution).

■ PLAFONDS DES ÉMISSIONS

Le plafond global des augmentations de capital de la Société pouvant résulter de l'utilisation des délégations et autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions serait désormais fixé à 75 millions d'euros, soit environ 50 % du capital au 31 décembre 2012 (vingtet-unième résolution). Il est par ailleurs rappelé que les montants d'augmentations de capital pouvant être réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des quinzième, seizième et dix-huitième résolutions s'imputeraient sur le plafond spécifique fixé à la quatorzième résolution, soit 30 millions d'euros. À ces limites s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre du fait d'ajustements à opérer afin de préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières, ou d'autres titres donnant accès au capital, qui existeraient à la date de réalisation de l'émission de valeurs mobilières considérée.

Le montant nominal maximal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations relatives à l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, conférées par les treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième et vingtième résolutions, serait, quant à lui, maintenu à 1 milliard d'euros (vingt-et-unième résolution).

Ces diverses autorisations financières seraient accordées pour une durée de 26 mois et se substitueraient à celles précédemment données par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011, qui seraient ainsi privées d'effet.

8.1.6 AUTORISATIONS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DES SALARIÉS ET/OU MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE

(Deux résolutions relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)

■ AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS A UN PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ OU DU GROUPE

Il vous est proposé de renouveler, pour une nouvelle période de vingtsix mois, la délégation de compétence précédemment conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 28 avril 2011, à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés et/ou mandataires sociaux adhérant à un plan d'épargne entreprise de la Société ou du Groupe (vingt-deuxième résolution). Sous réserve de votre approbation, cette délégation se substituerait à la précédente qui serait ainsi privée d'effet.

Les conditions de l'autorisation existante resteraient inchangées : suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés bénéficiaires, prix des actions à émettre au moins égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action Imerys lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission conformément à la loi, et plafond d'augmentation nominale du capital social fixé à 1,6 million d'euros. Il est précisé que ce plafond serait autonome et distinct du plafond global des augmentations de capital fixé à la vingt-et-unième résolution.

■ BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D'ACTIONS

Vous êtes enfin appelés à statuer sur le renouvellement de la délégation de compétence accordée au Conseil aux fins de procéder à des augmentations de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions ("BSA"), remboursables ou non, réservée aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, ou à certaines catégories d'entre eux. Cette délégation de compétence vise à compléter et diversifier les instruments permettant à la Société d'associer les salariés et principaux dirigeants du Groupe au développement de ce dernier.

Les conditions de cette nouvelle délégation seraient les suivantes : le prix d'émission des BSA serait fixé par le Conseil d'Administration

au jour de l'émission, sur la base d'un rapport d'expert indépendant nommé à cet effet, et serait déterminé en fonction de paramètres influençant sa valeur tels que, notamment, la période d'incessibilité, la période d'exercice, le cours et la volatilité de l'action, la politique de distribution de dividendes de la Société. Le prix de souscription des actions auxquelles donneraient droit les BSA serait quant à lui au moins égal à 110 % de la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision d'émettre les bons (vingt-troisième résolution).

Il est précisé que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 5 % du capital de la Société au jour de l'émission, étant précisé que ce plafond serait commun à ceux prévus pour l'attribution gratuite d'actions conditionnelles et l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions Imerys à des salariés et mandataires de la Société tels qu'autorisés par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, cette nouvelle délégation serait consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée et se substituerait à la précédente, qui serait ainsi privée d'effet.

■ POUVOIRS

La vingt-cinquième et dernière résolution a pour objet de conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales consécutives à la présente Assemblée.

8.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

8.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

ERNST & YOUNG et Autres 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles Deloitte & Associés 185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1.723.040 Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières représentatives ou non de titres de créance, donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (treizième résolution);
 - émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières représentatives ou non de titres de créance, donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public (quatorzième résolution), étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce;
 - émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès à
 des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L 411-2 du Code
 monétaire et financier et dans la limite de 15 % du capital social (quinzième résolution);
- de l'autoriser, par la dix-septième résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée aux quatorzième et quinzième résolutions, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social (article L. 225-136 1° alinéa 2);
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, représentatives ou non de titres de créance donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature (article L. 225-147) consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (dix-huitième résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder € 75.000.000 au titre des treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions, étant précisé que le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises ne pourra excéder € 30.000.000 au titre des quatorzième, quinzième et dix-huitième résolutions et que les émissions susceptibles d'être réalisées en application de la quinzième résolution sont limitées à 15 % du capital par an. Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder € 1.000.000.000 au titre des treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième et vingtième résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux treizième, quatorzième et quinzième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la seizième résolution.

Rapports des Commissaires aux comptes

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre des quatorzième, quinzième et seizième résolutions.

Nous vous signalons que le rapport du Conseil d'Administration ne comporte pas l'indication des modalités de détermination du prix d'émission prévue par les textes réglementaires dans le cadre de la mise en œuvre des treizième et dix-huitième résolutions.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les quatorzième, quinzième, seizième et, en tant que de besoin, dix-huitième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Deloitte & Associés

Arnaud de PLANTA

8.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES

ERNST & YOUNG et Autres 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles Deloitte & Associés 185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1.723.040 Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de un milliard d'euros, étant précisé que ce montant est commun aux titres de créances émis au titre des treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième et vingtième résolutions, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une émission. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225 113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Deloitte & Associés

Arnaud de PLANTA

8.2.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ OU DE SON GROUPE

ERNST & YOUNG et Autres 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles Deloitte & Associés 185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1.723.040 Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe et/ou des sociétés ou groupements, français ou étrangers, qui lui sont liés au sens de l'article L. 3344-1 du Code du travail, et qui remplissent, en outre, les autres conditions imposées par le Conseil d'Administration, pour un montant maximal de € 1.600.000, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332 18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Deloitte & Associés Arnaud de PLANTA

8.2.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D'ACTIONS AU BÉNÉFICE DE SALARIÉS ET DE MANDATAIRES SOCIAUX

ERNST & YOUNG et Autres 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles Deloitte & Associés 185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1.723.040 Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Aux Actionnaires.

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de bons de souscription et/ou d'acquisition, réservée aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et/ou de ses filiales françaises et étrangères au sens des articles L. 225-180 et L. 233-3 du Code de commerce, ou à certaines catégories d'entre eux, pour un montant maximal de 5 % du capital social de la Société au jour de l'émission étant précisé que ce plafond est commun à la présente résolution et aux vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre donnés dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Deloitte & Associés

Arnaud de PLANTA

8

8.2.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

ERNST & YOUNG et Autres 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles Deloitte & Associés 185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1.723.040 Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société de ses propres actions.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Deloitte & Associés

Arnaud de PLANTA

8.3 ORDRE DU JOUR

PARTIE ORDINAIRE

- 1. Approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- 2. approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- 3. affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012;
- 4. rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- 5. renouvellement du mandat d'Administrateur de M. lan Gallienne ;
- 6. renouvellement du mandat d'Administrateur de Mme Fatine Layt;
- 7. renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Robert Peugeot ;
- 8. renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Olivier Pirotte ;
- 9. renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Amaury de Seze ;
- 10. ratification de la nomination de Mme Marion Guillou en qualité d'Administrateur ;
- 11. nomination de Mme Marie-Françoise Walbaum en qualité de nouvel Administrateur ;
- 12. achat par la Société de ses propres actions.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

- 13. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription;
- 14. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- 15. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier;
- 16. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription;
- 17. autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital par an ;
- 18. délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite de 10 % du capital par an ;
- 19. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes de fusion, d'apport ou autres;
- 20. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- 21. limitation globale du montant nominal des augmentations de capital et des émissions de titres d'emprunt pouvant résulter des délégations et autorisations qui précèdent ;
- 22. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription :
- 23. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions (BSA) au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux, avec suppression du droit préférentiel de souscription;
- 24. autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues ;
- 25. pouvoirs.

8.4 PROJETS DE RÉSOLUTION

PARTIE ORDINAIRE

■ PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

■ DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

■ TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat – Détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

constate que le bénéfice de la Société pour l'exercice écoulé s'élève à :	60 415 360,23 euros
auquel s'ajoute le report à nouveau d'un montant de :	258 940 304,83 euros
formant ainsi un total distribuable de :	319 355 665,06 euros
décide de verser, au titre de l'exercice 2012, un dividende de 1,55 euro à chacune des 75 368 546 actions composant le capital social	
au 1 ^{er} janvier 2013, représentant une distribution de :	(116 821 246,30) euros
et affecte le solde au report à nouveau qui s'élève désormais à :	202 534 418,76 euros

L'Assemblée Générale décide que le montant total du dividende versé sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises depuis le 1^{er} janvier 2013 à la suite de levées d'options de souscription d'actions et ayant droit au dividende de l'exercice 2012 à la date de paiement de ce dividende. Le montant affecté au report à nouveau sera déterminé sur la base du montant total du dividende effectivement mis en paiement.

L'Assemblée Générale décide que le dividende sera mis en paiement à compter du 13 mai 2013.

Si lors de la mise en paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses actions, les sommes correspondant aux dividendes qui n'auraient pas été distribuées de ce fait, seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende ouvre droit pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercice clos le :	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Dividende net par action	1,50 € (1)	1,20 € (1)	1,00 € (1)
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	75 175 846	75 497 951	75 505 458
Distribution nette totale	112,7 M€	90,6 M€	75,5 M€

(1) Dividende éligible à l'abattement de 40 %.

Projets de résolution

■ QUATRIÈME RÉSOLUTION

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, constate qu'aucune convention nouvelle ni aucun engagement nouveau relevant des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, autres que ceux d'ores et déjà approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2012 n'a été conclu ou autorisé par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2012.

■ CINQUIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur lan Gallienne

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur lan Gallienne vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2016, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2015.

■ SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Fatine Layt

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Fatine Layt vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2016, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2015

■ SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Robert Peugeot

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Robert Peugeot vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2016, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2015.

■ HUITIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier Pirotte

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier Pirotte vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2016, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2015.

■ NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Amaury de Seze

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Amaury de Seze vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2016, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2015.

■ DIXIÈME RÉSOLUTION

Ratification de la nomination de Madame Marion Guillou en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la décision prise par ce dernier de nommer Madame Marion Guillou en qualité de nouvel Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Maximilien de Limburg Stirum, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2014, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2013.

■ ONZIÈME RÉSOLUTION

Nomination de Madame Marie-Françoise Walbaum en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Madame Marie-Françoise Walbaum en qualité de nouvel Administrateur de la Société pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2015, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2014.

■ DOUZIÈME RÉSOLUTION

Achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

- autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à procéder à l'achat des actions de la Société :
- en vue de l'annulation des actions ainsi acquises, ainsi que, le cas échéant, de celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures, sous réserve de l'approbation de la vingtquatrième résolution soumise à la présente Assemblée Générale,
- en vue d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ou de toute autre manière conformément à la réglementation applicable en vigueur,
- en vue d'attribuer ou de céder des actions aux salariés, anciens salariés ou mandataires de la Société et de ses filiales au sens des articles L. 225-180 et L. 233-3 du Code de commerce, notamment dans le cadre de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, ou d'attributions gratuites d'actions conditionnelles, dans les conditions prévues par la loi,
- et pour la remise ou l'échange d'actions, en particulier à l'occasion d'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, ou dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert et l'échange des actions pourront être effectués, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou de gré à gré, par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier et produit dérivé;

- 2) fixe les limites suivantes à l'utilisation de la présente autorisation par le Conseil d'Administration :
- le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions émises et en circulation au 1er janvier 2013, soit 7 536 854 actions,
- le nombre d'actions que la Société détiendra, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourra dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société,
- le prix maximum d'achat des actions ne pourra être supérieur à 70 euros,
- le montant maximal susceptible d'être ainsi consacré par la Société à ces acquisitions ne pourra être supérieur à 527,6 millions d'euros :
- 3) décide que, en cas de modification du nominal des actions, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, le montant maximal consacré à ces acquisitions et le nombre maximal de titres à acquérir indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération;
- 4) fixe à dix-huit mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation, qui prive ainsi d'effet, pour la partie non utilisée, toute délégation antérieure accordée au Conseil d'Administration relative à l'acquisition par la Société de ses propres actions;
- 5) confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre cette autorisation et, notamment, pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession, d'échange ou de transfert, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, procéder aux ajustements prévus ci-dessus, remplir toutes formalités et, en général, faire le nécessaire.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

■ TREIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

 délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou sur le marché international, en euros ou en toute autre devise par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes, à des actions ordinaires, existantes ou à émettre, de la Société, ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies;

Projets de résolution

- 2) décide de limiter ainsi qu'il suit le montant des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
- le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises, directement ou sur présentation de valeurs mobilières, en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 75 millions d'euros, soit, à titre indicatif, 50 % du capital de la Société au 31 décembre 2012, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital fixé dans la vingt-et-unième résolution, et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
- le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingt-et-unième résolution;
- 3) en cas d'usage de la présente délégation de compétence :
- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
- confère au Conseil d'Administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible,
- décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce, que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission telle que définie ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant de ces souscriptions, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission considérée,
 - · répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- 4) constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit;
- 5) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
- fixer les conditions de la ou des émissions, et notamment les formes et caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
- imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,

- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
- déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer,
- et, plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées;
- 6) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou sur le marché international, en euros ou en toute autre devise, par l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes. à des actions ordinaires, existantes ou à émettre, de la Société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies:
- 2) décide de limiter ainsi qu'il suit le montant des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
- le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, directement ou sur présentation de valeurs mobilières, en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 30 millions d'euros, soit, à titre indicatif, environ 20 % du capital de la Société au 31 décembre 2012, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'augmentation de

capital fixé dans la ving-et-unième résolution et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,

- le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingt-et-unième résolution;
- 3) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables, qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire;
- 4) constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit;
- 5) décide que :
- le prix d'émission des actions ordinaires émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L. 225-136 1° et R. 225-119 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action Imerys des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %,
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement, soit, pour chaque action ordinaire de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix minimum défini à l'alinéa précédent après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance;
- 6) décide que le Conseil d'Administration pourra, dans la limite du montant global d'émission autorisé au paragraphe 2) ci-dessus, émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions existantes ou à émettre de la Société, à l'effet de rémunérer des titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange dans les limites et sous les conditions prévues par l'article L. 225-148 du Code de commerce;
- 7) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
- fixer les conditions de la ou des émissions, et notamment les formes et caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater

- la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
- en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange : arrêter le nombre et les caractéristiques des titres apportés en échange ; fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèce à verser ; déterminer les modalités de l'émission,
- imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
- déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer, et
- plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées;
- 8) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ QUINZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visé au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, et L. 228-91 et suivants du Code de commerce, et de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier :

1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois et dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, réalisée en France et/ou à l'étranger, portant sur des actions ordinaires et/ou toutes autres valeurs mobilières de la Société, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes, à des actions ordinaires, existantes ou à émettre, de la Société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières ainsi émises pouvant être également libellées en

Projets de résolution

monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;

- 2) décide que les émissions susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation sont limitées à 15 % du capital par an, étant précisé que ce délai d'un an court à compter de chaque émission réalisée en application de la présente délégation;
- 3) décide de fixer ainsi qu'il suit le montant des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
- le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 % du capital de la Société au jour de l'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la quatorzième résolution ci-dessus, et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
- le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de titres de créance susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingt-et-unième résolution;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution;
- 5) constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit;
- 6) décide que :
- le prix d'émission des actions ordinaires émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L. 225-136 1° et R. 225-119 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action Imerys des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %,
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement, soit, pour chaque action ordinaire de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix minimum défini à l'alinéa précédent après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance;

- 7) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
- fixer les conditions de la ou des émissions, et notamment les formes et caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
- imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
- déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer, et
- plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées;
- 8) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation.

■ SEIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre pour chacune des émissions décidées en vertu des treizième, quatorzième et quinzième résolutions de la présente Assemblée, dans la limite du pourcentage de l'émission initiale prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, étant entendu que le prix d'émission sera le même que celui retenu pour l'émission initiale;
- 2) décide que le montant nominal des émissions décidées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond spécifique d'augmentation de capital applicable à l'émission initiale fixé par les treizième, quatorzième et quinzième résolutions de la présente Assemblée, selon le cas, et sur le plafond global d'augmentation de capital visé à la vingt-et-unième résolution de la présente Assemblée;

 fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation.

■ DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans la limite de 10 % du capital social par an

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-136, 1°, alinéa 2, du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'Administration, en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions prévues par les quatorzième et quinzième résolutions, et dans la limite annuelle de 10 % du capital de la Société tel qu'existant à la fin du mois précédant le jour de l'émission, à déroger aux conditions de fixation du prix et fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à un montant qui sera au moins égal :
- s'agissant du prix d'émission des actions ordinaires, au cours de clôture de l'action Imerys sur le marché Euronext Paris le jour de négociation précédant la date de fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %, et
- s'agissant du prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, au montant tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission visé au paragraphe précédent;
- 2) précise, en tant que de besoin, que le montant nominal des émissions réalisées dans le cadre de la présente délégation s'imputera sur le plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la quatorzième résolution ci-dessus;
- 3) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente autorisation qui prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

■ DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite de 10 % du capital par an

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-147 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, sur le rapport d'un ou plusieurs commissaire(s) aux apports, dans la limite de 10 % du capital de la Société, tel qu'existant à la date d'utilisation de la présente délégation, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, représentatives ou non de titres de créance, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à dates fixes, à des actions ordinaires, existantes ou à émettre, de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables;
- 2) décide, en tant que de besoin, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis dans le cadre de la présente délégation au profit des porteurs de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, objets des apports en nature;
- 3) décide que le montant nominal des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la quatorzième résolution; à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital;
- 4) prend acte que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit;
- 5) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour statuer sur l'évaluation des apports et le rapport du ou des commissaires aux apports, arrêter les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment l'évaluation des apports et, le cas échéant, l'octroi d'avantages particuliers, fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que leurs caractéristiques, procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, constater la réalisation des augmentations de capital en résultant, procéder à la modification corrélative des statuts, accomplir toutes formalités, procéder à toutes déclarations et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des opérations ainsi autorisées;
- 6) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Projets de résolution

■ DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes de fusion, d'apport ou autres

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes de fusion, d'apport ou autres sommes dont l'incorporation au capital serait admise, sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés;
- 2) décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra pas être supérieur au plafond spécifique d'augmentation de capital visé au paragraphe 2 de la treizième résolution ci-dessus, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital;
- 3) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
- fixer les conditions de la ou des émissions, notamment arrêter le montant et la nature des réserves ou primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant par lequel le nominal des actions composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
- imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,
- décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai et les conditions fixés par la réglementation en vigueur,
- déléguer lui-même au Directeur Général, ou avec son accord, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que

- celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration pourra préalablement fixer, et
- plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées;
- 4) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ VINGTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou le marché international, en euros ou toute autre devise, de toutes valeurs mobilières (autres que des actions) donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance sur la Société, y compris des obligations ou titres assimilés, des titres subordonnées à durée déterminée ou non et tous autres titres conférant dans une même émission un droit de créance sur la Société;
- 2) décide que le montant nominal maximum des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que le montant nominal de ces émissions s'imputera sur le plafond global d'émission de titres d'emprunt fixé dans la vingt et unième résolution;
- 3) décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :
- fixer les conditions et modalités de chaque émission et toutes les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels elles donneraient droit à attribution, et notamment, leur valeur nominale, leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime (ladite prime s'imputant sur le montant maximum visé au paragraphe 2) ci-avant), leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, les modalités, le cas échéant, de la subordination du principal et/ou des intérêts, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé, le cas échéant avec ou sans prime, ou même de rachat par la Société, leur durée et toutes les autres caractéristiques,
- décider, le cas échéant, de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels ces valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques,

- d'une manière générale, arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions, passer toutes conventions, conclure tous accords, prendre toutes mesures, accomplir toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées;
- 4) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation.

■ VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

Limitation globale du montant nominal des augmentations de capital et des émissions de titres d'emprunt pouvant résulter des délégations et autorisations qui précèdent

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer :

- 1) à 1 milliard d'euros, ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, le montant nominal maximum des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des délégations et autorisations relatives à l'émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, conférées par les treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième et vingtième résolutions de la présente Assemblée:
- 2) à 75 millions d'euros le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations et autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions de la présente Assemblée, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital.

■ VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail relatifs à l'épargne salariale, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6 et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce :

1) délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, réservées aux adhérents à un

- plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société et/ou des sociétés ou groupements, français ou étrangers, qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, et qui remplissent, en outre, les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'Administration;
- 2) décide que le montant nominal des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 1,6 million d'euros, soit, à titre indicatif, environ 1 % du capital de la Société au 31 décembre 2012, étant précisé que ce plafond est autonome et distinct du plafond global d'augmentation de capital fixé par la vingt-et-unième résolution de la présente Assemblée et qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital;
- 3) décide que le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation ne pourra être inférieur à la moyenne des derniers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, diminuée, le cas échéant, de la décote maximale prévue par la loi au jour de la décision du Conseil d'Administration;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres à émettre au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus :
- 5) confère tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation et, notamment, à l'effet de :
- déterminer les sociétés dont les salariés et mandataires pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions objet de la présente délégation,
- fixer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription,
- fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts,
- fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des actions,
- décider si les souscriptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
- fixer les modalités et conditions d'adhésion aux plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, en établir le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement si nécessaire,
- imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la

Projets de résolution

préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital,

- et, plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées;
- 6) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions (BSA), au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants, L. 225-138 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par l'émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions (les "BSA") susceptibles, le cas échéant, d'être remboursables par la Société;
- 2) décide que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 % du capital de la Société au jour de l'émission, étant précisé que (i) ce plafond est commun à la présente résolution et aux vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 et que (ii) ce montant ne tient pas compte des actions à émettre, le cas échéant, pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital;
- 3) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société aux BSA à émettre et de réserver ce droit à des salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou de ses filiales françaises et étrangères au sens des articles L. 225-180 et L. 233-3 du Code de commerce, ou à certaines catégories d'entre eux;
- 4) prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 dernier alinéa du Code de commerce, la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre par exercice des BSA au profit des titulaires de ces bons;
- 5) décide que le Conseil d'Administration disposera, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et dans les

- conditions et limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour :
- déterminer la liste, et le cas échéant, les catégories de personnes autorisées à souscrire des BSA parmi les salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou de ses filiales, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères de souscription,
- déterminer le nombre de BSA à attribuer à chacun des bénéficiaires et le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon,
- déterminer si les BSA émis seront ou non remboursables par la Société.
- fixer l'ensemble des caractéristiques des BSA, notamment leur prix de souscription qui sera déterminé, avis pris auprès d'un expert indépendant, en fonction des paramètres influençant leur valeur (à savoir, notamment, la période d'incessibilité, la période d'exercice, le seuil de déclenchement et la période de remboursement des BSA, la politique de distribution de dividendes par la Société, le cours et la volatilité de l'action de la Société) et, plus généralement, l'ensemble des modalités de l'émission et les termes et conditions du contrat d'émission,
- fixer le prix de souscription ou d'acquisition des actions auxquelles donnera droit l'exercice des BSA, étant précisé qu'un BSA donnera le droit de souscrire à (ou d'acquérir) une action de la Société à un prix au moins égal à 110 % de la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des BSA,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA et procéder à la modification corrélative des statuts,
- imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes y afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital après chaque augmentation,
- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et contractuelles applicables et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital.
- et, plus généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin de la présente délégation;
- 7) fixe à dix-huit mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente délégation qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société détenues par celle-ci dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois, et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles;
- 2) confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter le montant définitif de la réduction de capital dans les limites prévues par la loi et par la présente résolution, en fixer les modalités, constater sa réalisation, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de primes et de réserves disponibles de son choix, accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital réalisées en vertu de la présente autorisation et modifier en conséquence les statuts;
- 3) fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de la présente autorisation qui prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

■ VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités de dépôt ou de publicité.

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

9.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	284
9.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	284
9.3	COMMISSAIRES AUX COMPTES	285
9.4	INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	286
9.5	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	286

Responsable du Document de Référence

9.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Gilles Michel, Président-Directeur Général

9.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion figurant en pages 52 à 63 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce Document.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 64 à 66. Les rapports sur les comptes consolidés des exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010, incorporés par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé à la page 286 du présent Document de Référence, contiennent respectivement une observation relative aux changements de méthode de l'exercice.

Paris, le 21 mars 2013

Gilles Michel

Président-Directeur Général

9

9.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES

■ COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés

représenté par Arnaud de Planta 185, avenue Charles-de-Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003 et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010

ERNST & YOUNG et Autres

représenté par Jean-Roch Varon 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie - Paris la Défense 1

nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010 en remplacement d'Ernst & Young Audit

Deloitte & Associés et ERNST & YOUNG et Autres sont membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

■ COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BEAS

7-9 Villa Houssay 92524 Neuilly-sur-Seine-Cedex appartenant au réseau Deloitte

nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003 et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010

Auditex

1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie - Paris la Défense 1 appartenant au réseau Ernst & Young

nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010 en remplacement de M. Jean-Marc Montserrat Informations incluses par référence dans le Document de Référence

9.4 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les comptes consolidés, les comptes annuels, les Rapports des Commissaires aux comptes y afférents ainsi que leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés et le Rapport de Gestion figurant respectivement aux pages 134 à 203, 204 à 224, 77 à 79, 80 à 82, et 66 à 76 du Document de Référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 mars 2012 sous le n° D. 12-0193;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les comptes consolidés, les comptes annuels, les Rapports des Commissaires aux comptes y afférents ainsi que leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés et le Rapport de Gestion figurant respectivement aux pages 126 à 190, 191 à 211, 70 à 72, 73 et 74, et 60 à 69 du Document de Référence 2010 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2011 sous le n° D. 11-0205.

Les informations desdits Documents de Référence non incluses dans le présent Document sont, soit sans objet pour les investisseurs, soit mentionnées dans une autre partie du Document de Référence.

9.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Michel Delville Directeur Financier Groupe

TABLES DE CONCORDANCE ET DE RÉCONCILIATION

10.1 TABLE DE CONCORDANCE	288
10.2 TABLE DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	291

Table de concordance

10.1 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le tableau thématique ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informa	tions prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004	Références	Pages
1	Personnes responsables	Chapitre 9	
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	9	284 ; 286
1.2	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	9	284
2	Contrôleurs légaux des comptes	Chapitre 9	
2.1	Nom et adresse des Contrôleurs légaux des comptes	9	285
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte		n.a.
3	Informations financières sélectionnées	Chapitre 1	
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	1	4
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires		n.a.
4	Facteurs de risque	Chapitre 4	108-113
5	Informations concernant la Société	Chapitres 2 ; 6 ; 7	
5.1	Histoire et évolution de la Société	2;7	56-59 ; 238-240
	5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société	7	238
	5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	7	238
	5.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société	7	238
	5.1.4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités de la Société	7	238
	5.1.5 Événements importants dans le développement de l'activité de la Société	2	56-59
5.2	Investissements	2;6	56-59 ; 148 ; 176-180 ; 196-198
	5.2.1 Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement	6	148 ; 176-180 ; 196-198
	5.2.2 Principaux investissements de la Société qui sont en cours	2	56-59
	5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser la Société		n.a.
6	Aperçu des activités	Chapitres 1;4;7	
6.1	Principales activités	1	5-50
	6.1.1 Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	1	5-45
	6.1.2 Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	1	46-50
6.2	Principaux marchés	1	11; 13; 15; 17; 19; 21; 23-25; 27- 29; 31; 33-34; 36
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2		n.a.
6.4	Dépendance éventuelle de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1;4	50 ; 109 ; 111
6.5.	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	7	238
7	Organigramme	Chapitres 6 ; 7	
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	7	248-251
7.2.	Liste des filiales importantes de la Société	6;7	208-210 ; 234 ; 255-256
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	Chapitre 6	
8.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	6	180
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles		n.a.

9	Examen de la situation financière et du résultat	Chapitres 1;2;6	-
			144 150
9.1	Situation financière de la Société, évolution et résultat des opérations	1.0.6	144-150
9.2	Résultat d'exploitation	1;2;6	6-8 ; 52-55 ; 186- 187 ; 200-206
	9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	6	186-187 ; 200-206
	9.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	2	52-55
	9.2.3 Stratégie et facteurs externes	1	6-8
■ 10	Trésorerie et capitaux	Chapitre 6	
10.1	Information sur les capitaux de la Société	6	188
10.2	Source, montant et description des flux de trésorerie	6	148-150
10.3	Conditions d'emprunt et structure financière	6	195-200
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	6	204
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	6	195-200 ; 205
1 1	Recherche et développement, brevets et licences	Chapitre 1	46-50
12	Information sur les tendances	Chapitre 2	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente	2	52-59
12.2	Tendances raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	2	60
1 3	Prévision ou estimation du bénéfice	n.a.	
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation		n.a.
13.2	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants		n.a.
13.3	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques		n.a.
13.4	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus		n.a.
1 4	Organes d'administration et de direction	Chapitre 3	
14.1	Nom, adresse professionnelle, fonction et principales activités, exercées en dehors de la Société	3	71-82 ; 91-92
	des membres des organes d'administration et de direction ; nature d'éventuels liens familiaux ;		
	information sur leur expertise en matière de gestion ; condamnations, faillites, mises sous séquestre ou liquidation, incriminations et/ou sanction publique ; empêchement		
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction, ainsi que tout accord conclu	3	81
15	Rémunération et avantages	Chapitres 3 ; 5	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	3	93-97
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	3;6	96-97 ; 211-212
1 6	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	Chapitre 3	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels et période durant laquelle la personne est restée en fonction	3	71 ; 91
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la Société ou à l'une de ses filiales	3	82
16.3	Comité d'Audit et Comité des Rémunérations de l'émetteur	3	86-90
16.4	Déclaration indiquant que la Société se conforme au régime de Gouvernement d'Entreprise en vigueur	3	70
17	Salariés	Chapitres 1;3;5;7	
17.1	Nombre de salariés	1;5	4 ; 135-136
17.2	Participations et stock-options ; Indication des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux	3;5;7	71 ; 98-104 ; 138 ; 247
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	5;7	138 ; 247
■ 18	Principaux actionnaires	Chapitre 7	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7	248-249
18.2	Droits de vote différents	7	240
18.3	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de la Société	7	248-250
18.4	Accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	7	249 ; 251

	tions prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004	Références	Pages
19	Opérations avec des apparentés	Chapitre 6	211-212
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	Chapitres 1 ; 2 ; 4 ; 6 ; 7 ; 9	
20.1	Informations financières historiques	1;9	4 ; 284 ; 286
20.2	Informations financières pro forma		n.a.
20.3	États financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)	6	144-234
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	2;9	64-66 ; 284 ; 286
	20.4.1 Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	8	284
	20.4.2 Autres informations contenues dans le Document de Référence vérifiées par les contrôleurs légaux		n.a.
	20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le Document de Référence ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées		n.a.
20.5	Date des dernières informations financières vérifiées	2;9	64-66 ; 284
20.6	Informations financières intermédiaires et autres		n.a.
20.7	Politique de distribution des dividendes	7	254
	20.7.1 Dividende par action	1;2;6;7	4 ; 52 ; 147 ; 254
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4;6	111 ; 194
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	6	213
21	Informations complémentaires	Chapitres 3 ; 7	
21.1	Capital social	7	242-246
	21.1.1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, ou non, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	7	242
	21.1.2 Actions non représentatives du capital		n.a.
	21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, ou par ses filiales	7	246-247
	21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7	242-245
	21.1.5 Droits d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré	7	242-245
	21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option		n.a.
	21.1.7 Historique du capital	7	242
21.2	Acte constitutif et statuts	7	238-241
	21.2.1 Objet social	7	239
	21.2.2 Membres des organes d'administration et de direction	3	71-81 ; 91-92
	21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	7	240-241
	21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	7	240
	21.2.5 Assemblées générales : convocation et conditions d'admission	7	240
	21.2.6 Changement de contrôle		n.a.
	21.2.7 Franchissement de seuil	7	241 ; 248
	21.2.8 Conditions régissant les modifications du capital		n.a.
22	Contrats importants	Chapitre 4	111
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.	
23.1	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport		n.a.
23.2	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses		n.a.
24	Documents accessibles au public	Chapitre 7	241 ; 254-255
25	Informations sur les participations	Chapitre 6	208-210 ; 234

10.2 TABLE DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de Référence intègre tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Le tableau ci-après présente les références aux extraits du Document de Référence correspondant aux différents éléments constitutifs du Rapport Financier Annuel.

Rubriques	Pages
Comptes annuels de la Société	215-234
Comptes consolidés du Groupe	144-213
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	66
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	64-65
Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	52-63
Attestation du Responsable du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	284
Honoraires des Commissaires aux comptes	235
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	
ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	113-119
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration	120